NAZIONALE
8
19 — I
8
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
ROMA

Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu
III. 15. 6.

III
14
E

III
11
D

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSITION
DE LA
PREMIERE EPITRE
DE L'APOTRE
SAINT PAVL
A TIMOTHE'E,

EN QVARANTE-HVIT SERMONS
prononcès à CHARENTON,

PAR

IEAN DAILLE'.

Seconde Partie.

BIBLIOTECA IN PRIVATO

A GENEVE,
Pour Iean Antoine & Samuel De Tournes.

M. DC. LXI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Chap. IV.

SERMON VINT QVATRIESME.*

* *Prononcè a Charenton le 15. Iuillet 1657.*

I. EPITRE DE SAINT PAVL A TIMOTHE'E,

Chapitre IV. Verſet 1. 2. 3.

Or l'Eſprit dit notamment qu'aux derniers temps quelques uns ſe revolteront de la foy, s'addonnans aux eſprits abuſeurs & aux doctrines des diables.

Enſeignans menſonge par hypocriſie, étans cauteriſés en leur propre conſcience.

Defendans de ſe marier, commandans *de s'abſtenir des viandes, que Dieu a creées pour les fideles, & pour ceux, qui ont connu la verité pour en uſer avec action de graces.*

CHERS FRERES; Entre pluſieurs, marques tres-illuſtres de la divinitè de la Religion Chrétienne, celle-ci m'a toujours ſemblè l'une des plus claires & de plus convaincantes, qu'outre les enſei-

Chap. IV. gnemens tres-parfaits de la foy & de la saintetè, elle contient encore diverſes predictions admirables des choſes a venir, dont la plus grand' partie n'a pas manquè de s'accomplir punctuellement chacune en leur ſaiſon; ſigne évident, que Ieſus Chriſt & ſes Apôtres, qui les avoient predites avant qu'elles arrivaſſent, & en un temps, où il n'y avoit point d'apparence qu'elles deuſſent jamais arriver, étoient eclairées & conduites par l'Eſprit du vray Dieu ſouverain; tout le genre humain étant d'accord que la prophetie eſt une connoiſſance, qui ne peut venir d'ailleurs, que de lui; par exemple le Seigneur Ieſus predit non douteuſement & par conjecture, mais affirmativement & comme une choſe tres-certaine, & dont il avoit une pleine & aſſeurée ſcience, qu'il y aura a l'avenir des gens, qui *s'aſſembleront en ſon nom*, & qui feront un corps de societè religieuſe, qui ſe nommera ſon Egliſe, & qui *ſera edifiée* malgrè tous les efforts de Satan, & que ſon Evangile ſera preſchè par tout l'Vnivers. Il predit que ces pauvres gens, qu'il avoit choiſis pour ſes Apôtres, ſeront

ſeront haïs & perſecutés dans le monde, menés devant les tribunaux des Princes & des Rois; battus, fouëttés, bannis, mis a mort pour ſon nom. Il predit que Ieruſalem ſera aſſiegée, priſe & ruinée; que ce temple nommément qui en étoit la plus grand' gloire, ſeroit entierement demoli, ſans qu'il y reſtaſt pierre ſur pierre, & que toute la nation des Iuifs tomberoit dans la plus horrible tribulation qui euſt jamais été. Quand il diſoit toutes ces choſes, il ne paroiſſoit rien dans la nature, qui ne ſemblaſt contraire a ces evenemens, qu'il donnoit pour tous certains, bien loin de les preſager ou prognoſtiquer. Car qui euſt peu alors s'imaginer que dix ou douze peſcheurs euſſent deu avoir le courage non ſeulement d'embraſſer & de retenir conſtamment eux meſmes la doctrine de Ieſus, c'eſt a dire d'un homme pauvre & abjet & mépriſable, mais encore de la preſcher par tout aux autres hommes, & de la maintenir hardiment devant les nations, & devant les Princes, les Gouverneurs, les Magiſtrats, & les Empereurs meſme, & de ſouffrir gayement pour Chap. IV.

Chap. IV. elle toutes sortes de hontes & d'opprobres & de tourmens, & de morts? & avec un succes si prodigieux, que leurs souffrances & leurs morts l'épandirent & l'établirent au milieu de tous les peuples Iuifs & Gentils, au lieu que selon la raison & l'apparence des choses, elles devoient l'arrester & l'éteindre? Et de l'autre part, qui se fust doutè alors, que Ierusalem & toute la nation des Iuifs entierement soûmise aux Romains, conquise par leurs armes, tenue par leurs garnisons, gouvernées par leurs Intendans, eust deu se soûlever contre un si grand & si terrible Empire? Et attirer ses legions en Iudée, & s'opiniastrer de sorte en cette fureur, qu'elle fust enfin defaite & saccagée, malgrè ses vainqueurs mesmes? Et neantmoins il ne se passa pas cinquante ans aprés la mort de Iesus, que tout cela ne soit arrivè precisément comme il l'avoit dit. D'où avoit il appris si asseurément des evenemens si étranges & si contraires aux dispositions presentes des choses mesmes? Que l'impietè subtilise & philosophe tant qu'elle voudra; Il est clair, qu'il ne les pouvoit sçavoir,

que

que par la communication du vray Dieu, a qui toutes choſes ſont preſentes. I'en dis autant des predictions de ſes Apôtres, ſemées çà & là en divers lieux de leurs epîtres ; Quelque eloignées qu'elles fuſſent, & du temps de leur evenement, & des diſpoſitions, qui les y devoient conduire, elles n'ont pas manquè d'eſtre accomplies; & s'il en reſte quelques unes qui ne le ſoient pas encore, l'exemple de celles, qui le ſont, nous en doit cautionner la veritè, & nous certifier qu'elles arriveront auſſi, quand leur temps ſera venu. Vous ouïtes dernierement la prophetie de S. Pierre, prediſant qu'il s'eleveroit *parmi* les Chrétiens de faux docteurs introduiſans couvertement des ſectes de perdition ; & l'accompliſſement vous en fut juſtifiè exactement en toutes ſes parties. En voici une autre de S. Paul, exprimée en termes non moins clairs, & dont l'evenement n'a pas ètè moins certain ; qui avertit de bonne heure ceux de ſon temps, qu'il viendra des gens, qui ſe revolteront de la foy, s'adonnans aux eſprits abuſeurs, & aux doctrines des diables, par l'hypocriſie

Chap. IV.

2. Pierr. 2. 1.

Chap IV des seducteurs, defendans de se marier, & commandans de s'abstenir des viandes creées de Dieu pour l'usage de nôtre nourriture. Cy devant a la fin du chapitre precedent, pour montrer avec quel soin, avec quelle reverence & vigilance les ministres du Seigneur doivent exercer leurs charges au milieu de son peuple, il representoit s'il vous
1. Tim. 3. 15. 16. en souvient a Timothée & la dignitè de l'Eglise, qui est la maison de Dieu, & la grandeur de son adorable mystere, Dieu luy mesme *manifestè en chair, justifiè en Esprit, veu des Anges, preschè aux Gentils, creu au monde, & enlevè en gloire.* Maintenant pour justifier encore plus clairement a son disciple la necessitè des devoirs, qu'il lui a recommandès, & qu'il avoit requis en tous Evesques & Pasteurs de l'Eglise, il luy découvre l'horrible corruption, que les seducteurs introduiroient en la doctrine Chrétienne; Il est vray dit-il, mon cher Timothée, que la sublimitè, la beautè, la veritè, & divinitè de ce grand & admirable mystere de la pietè Evangelique merite bien, que les hommes le conservent pur & entier, sans aucun

mélange

mélange d'erreur, & que les ſerviteurs Chap. IV.
de Ieſus Chriſt s'occupent tout entiers
dans l'adminiſtration d'un ſujet, qui eſt
tout enſemble & ſi raviſſant & ſi ſalu-
taire. Mais je me ſens pourtant obligé
de te dire avec regret, qu'il n'en ſera pas
ainſi; cet eſprit, qui me conduit, & que
tu ſçais bien eſtre veritable, m'ayant
clairement découvert, que la malice de
Satan & de ſes inſtrumens débauchera
des Chrétiens de la pureté de cette foy
divine, les attirant a eux par les fauſſes
apparences de leur hypocriſie, & leur
faiſant recevoir pour bonnes les do-
ctrines impies des demons, ſous ombre
de certaines auſteritès & abſtinences
ſpecieuſes & plauſibles au jugement du
monde; mais au fonds vaines & inuti-
les, & meſme ce qui eſt bien pis, dange-
reuſes & pernicieuſes en la religion.
C'eſt l'avertiſſement, que S. Paul don-
ne a ſon diſciple a l'entrée de ce cha-
pitre; & aprés luy avoir fait voir la va-
nitè de l'une de ces abſtinences des ſe-
ducteurs, il revient a ſon premier diſ-
cours du devoir d'un fidele miniſtre de
Chriſt, en propoſant & recommandant
diverſes fonctions a Timothée juſques

Chap. IV. a la fin du chapitre, comme vous l'orrès s'il plaist au Seigneur dans les exercices suivans. Pour cette heure nous nous contenterons de mediter la prediction, que l'Apôtre fait d'entrée; Et parce qu'elle est d'une extreme importance, nous en considererons exactement toutes les parties; Premierement la preface, qui nous en découvre l'auteur en ces mots, *Or l'Esprit dit notamment*; puis la chose mesme, qu'il predit, assavoir qu'aux *derniers temps quelques uns se revolteront de la foy, s'addonnans aux esprits abuseurs & aux doctrines des diables*; & en suite nous verrons en troisiesme lieu par quel moyen ces miserables devoient estre debauchés de la pureté de la foy; *par l'hypocrisie* des *docteurs de mensonge*, ou *diseurs de bourdes & conteurs de fables*; & enfin en quatriesme & dernier lieu, les deux caracteres, dont il les marque; l'un qu'ils *ont leur propre conscience cauterisée*; & l'autre qu'ils *defendent de se marier, & ordonnent de s'abstenir des viandes*. Le Seigneur Iesus vueille nous conduire & addresser dans l'intelligence de cet oracle, & nous éclairer de la lumiere de ce mesme Esprit,

Eſprit, qui l'inſpira autrefois a ſon ſer-Cha
viteur; & decouvrir non ſeulement nos I V.
yeux, mais ceux auſſi de tous les Chré-
tiens pour en voir les merveilles, & re-
connoiſtre & abhorrer enfin l'erreur &
la ſeduction, & la doctrine des demons,
qui nous y ſont décrites, avecque des
marques ſi ſenſibles, & des couleurs ſi
éclatantes, que c'eſt une choſe digne
d'étonnement que le monde les puiſſe
ou les vueille encore ignorer. C'eſt la
coutume des Prophetes de l'ancien
Iſraël toutes les fois, qu'ils denoncent
les jugemens de Dieu a ſon peuple, ou
qu'ils lui prononcent ſes oracles, ou luy
parlent en ſon nom; d'avertir dés l'en-
trée, que c'eſt ſa parole, & non la leur;
que c'eſt luy qui leur a mis ce qu'ils ont
a dire, au cœur & en la bouche; que ce
n'eſt pas une penſée humaine, née de
la raiſon ou du diſcours d'une creature,
mais une verité deſcendue du ciel, &
revelée par le ſouverain Createur &
Seigneur du monde. Il n'y a rien de
plus ordinaire dans leurs livres; *L'Eter-*
nel a parlé, dit Eſaye au commencement *Eſaye*
de ſes revelations; *Le Seigneur me dit*; 1. 2. &
Et; *La parole qu'Eſaye a veuë*, & ainſi les 8. & 2.
1.
autres

Chap. IV. autres; *La parole, qui fut addreſſée a Ieremie de par l'Eternel*; ou *la parole de l'Eternel qui fut addreſſée a Ioel.* Et c'eſt encore ce que ſignifient les titres, qu'ils mettent ſouvent au devant de leurs revelations; comme ceux-ci par exemple, *la viſion d'Eſaye*; *la viſion d'Abdias*; *la charge qu'Habacuc le Prophete a veuë*; & autres ſemblables. L'Apôtre en uſe ici en la meſme ſorte. Ce qu'il alloit dire a ſon diſciple étant une choſe future & encore bien éloignée de luy dans l'avenir, où les yeux des hommes ne voyent goutte, c'eſt avec beaucoup de raiſon, qu'il l'avertit dés l'entrée, qu'auſſi n'eſt-ce pas des raiſonnemens, ou des conjectures & des ſoupſçons de ſon entendement, qu'il l'a tirée; mais de la bouche du S. Eſprit, qu'il l'a ouïë; *L'Eſprit l'a dit*; c'eſt a dire le S. Eſprit: L'Eſprit du Pere & du Fils, qui m'a été donnè. C'eſt de lui (dit-il) que je tiens le ſecret, que je m'en vais te découvrir. Car S. Paul auſſi bien que les autres Apôtres, avoit reçeu le S. Eſprit en une ſi grande meſure, qu'outre les choſes neceſſaires a ſon ſalut, que cet Eſprit revele a tous les fideles, il luy reveloit encore divers

Ier. 1. 2. & 7. 1. Ioel 1. 1.

Eſ. 1. 1. Abd. 1. 1. Hab 1. 1.

autres

autres mysteres des choses soit presentes, mais cachées & inconnuës aux hommes, soit absentes & futures; & c'est le don qu'il appelle ailleurs, *la prophetie*. Et ce que l'Apôtre en parle ainsi, montre clairement la vraye & eternelle divinitè du S. Esprit; puis qu'il le met en la place du Dieu souverain. Car parlant cõme il fait, *ici L'Esprit dit*, au lieu que les Prophetes disent dans une pareille occasion, *L'Eternel parle*; ou *l'Eternel dit*; il nous montre, que l'un & l'autre c'est a dire & l'Eternel & l'Esprit, n'est qu'un seul & mesme Dieu benit aux siecles des siecles. D'où vient aussi que S. Pierre dit formellement qu'Ananias qui mentoit au S. Esprit, mentoit a Dieu & non aux hommes; & ailleurs S. Paul dit que ce fut le S. Esprit qui parla par Esaye, & qui l'envoya aux Israelites pour leur dire ce qu'il luy commande; au lieu qu'Esaye racontant le fait mesme dit que ce fut *le Seigneur l'Eternel des armées qui parla a luy, & luy dit, va & di a ce peuple; en oyant vous orrés, & n'entendrés point.* Et S. Pierre tesmoigne en general de tous *les saints hommes de Dieu*, c'est a dire de ses Prophetes

Chap. IV.

1. Cor. 12. 10.

Act. 5. 3. 4.

Act. 28. 25. 26.

Es. 63. 8. 9.

2. Pierr. 1. 21.

Chap. IV. phetes, *qu'ils ont parlè étans inſpirés du S. Eſprit.* Ainſi ce que diſent les Prophetes. *Le Seigneur a dit*, ou *le Seigneur a parlè*, & ce que dit ici l'Apôtre, *L'Eſprit dit*, a au fonds un meſme ſens; ſignifiant que ce qu'ils diſent les uns & les autres, eſt une choſe que Dieu leur a immediatement revelée. Tout ce qui s'y treuve de difference eſt, que la premiere façon de parler, eſt moins nette & moins diſtincte, que la deuxieſme; ſignifiant ſimplement en general, que Dieu eſt l'auteur de la revelation; au lieu que l'autre nous montre preciſément & diſtinctement que c'eſt la troiſieſme perſonne de la glorieuſe Trinité, c'eſt a dire le S. Eſprit, qui a declarè le ſecret, dont il eſt parlè. Et c'eſt pourquoy les écrivains du nouveau Teſtament, où le myſtere de la Trinitè & de la diſtinction des trois perſonnes en une ſeule & meſme divinitè nous a étè pleinement manifeſtè, ſe ſervent le plus ſouvent de cette derniere maniere de parler, diſant non ſimplement que *Dieu* ou le *Seigneur*, mais expreſſement, *que le S. Eſprit a dit ou a parlè*; comme vous voyès que S. Paul en uſe

uſe en ce lieu; & S. Luc pareillement dans les Actes, *L'Eſprit dit a Pierre, Voici trois perſonnages qui te demandent*; & derechef, *Le S. Eſprit, dit, ſeparés-moy Barnabas & Paul*, & ailleurs encore, *Le S. Eſprit defendit a Paul & a ſes compagnons d'annoncer la parole en Aſie*; & le Prophete Agabus ſemblablement; *Le Saint Eſprit dit ces choſes; Ainſi lieront les Iuifs l'homme a qui eſt cette ceinture.* Mais l'Apôtre parlant de ce qu'il va predire, ajoûte *que le S. Eſprit le dit notamment*, c'eſt a dire clairement, & expreſſément, & comme nous diſons communément en paroles expreſſes, & formelles; Car c'eſt ce que ſignifie dans l'uſage de la langue Grecque la parole qu'il a ici employée, & que nous avons traduite *notamment*. † Les Grammairiens Grecs & anciens,* & modernes † l'expliquent tous ainſi, & diſent que ce mot veut dire *ouvertement*, ou *évidemment & manifeſtement*; ſi bien que je ne voy pas qu'il y ait grand fondement en ce que quelques hommes d'ailleurs tres-ſavans, & tres-loüables,* font force ſur ce terme, en concluant que la prediction, ici miſe en avant par l'Apôtre, doit

Chap. IV. 1.
Act. 10. 19.
Act 13. 2.
Act. 16. 6.
Act. 21. 11.
† punctum
* Heſych. Gloſſ. Philox.
† Phavorin.
* Ioſ. Medus in hunc loc. p. 33.

Chap. IV. doit ſe treuver écrite en quelque lieu des livres divins, & prenant en ſuite beaucoup de peine a la chercher en quelques paſſages de Daniel ; qu'ils amenent fort ingenieuſement a leur intention. Mais l'Apôtre oppoſe ici, non la parole a la *lettre* ou a *l'écrit* comme ils s'imaginent ; mais la clarté a l'obſcuritè ; & diſant que l'Eſprit dit ce qu'il va ajoûter, *notamment*, ou *expreſſément*, ſignifie qu'il le dit, non *par écrit*, mais clairement; luy revelant cette veritè nettement & intelligiblement ſans aucun nuage de paroles. Car le Saint Eſprit n'a pas toûjours decouvert ſes myſteres aux Prophetes d'une meſme maniere. Il l'a fait quelquesfois par des images ſymboliques, qu'il leur preſentoit, ſans aucunes paroles, comme vous en voyès divers exemples en Eſaye, en Ieremie, en Ezechiel, en Daniel, dans l'Apocalypſe, & ailleurs ; Quelquefois il y a employè des voix & des paroles, qu'il leur faiſoit oüir ; mais des paroles allegoriques & enigmatiques, comme il s'en treuve grand nombre dans l'Apocalypſe, & dans les Prophetes du vieux Teſtament; dont le ſens eſt ſinon impoſſible,

impossible, au moins tres-difficile a penetrer avant que l'evenement les ait éclaircies. Et c'est a ces differentes sortes de la revelation divine, qu'il faut rapporter ce que dit l'Apôtre au commencement de l'Epître aux Ebreux, que *Dieu a parlé aux Peres par les Prophetes*, non seulement *a plusieurs fois*, mais aussi *en plusieurs manieres*. S. Paul disant donc ici que le S. Esprit dit *notamment*, ou *ouvertement*, exclut de la revelation presente tous ces ombrages, & nuages, dont il couvre quelquefois ses propheties, & entend qu'il luy a fait voir ce secret tout nud, non enveloppé de symboles & de figures, mais exprimé en termes clairs, & non en paroles enigmatiques; luy disant nettement ce qui en étoit, sans circuit & sans ambarras; sans luy rien laisser a deviner, ou a conjecturer & soupçonner pour bien comprendre son sens. Ainsi il nous recommande cette prediction, non seulement par la majesté de son auteur, le S. Esprit, le Dieu de verité, mais aussi par la clarté de son expression, nette, ouverte & intelligible, & pleine d'une si grande lumiere, qu'elle ne laisse a nos

Chap. IV.

Ebr. 1. 1.

esprits

Chap. IV. eſprits aucun lieu de douter de ſon vray ſens. Conſiderons maintenant la prediction meſme ; L'Eſprit dit notamment, *qu'aux derniers temps quelques uns ſe revolteront de la foy, s'addonnans aux eſprits abuſeurs, & aux doctrines des diables.* Il marque premierement le temps de cette apoſtaſie; diſant *qu'elle arrivera aux derniers temps.* Le mot dont s'eſt ſervi l'Apôtre dans l'original ſignifie ſimplement *les temps qui viendront cy aprés*; comprenant dans ſon étenduë tout le temps, qui a ſuivy la predication de S. Paul & des autres Apôtres ; ſans exprimer ſi ce qu'il dit arrivera bien toſt, ou long temps aprés eux. Il décrit en ſuite l'Apoſtaſie meſme ; ajoûtant qu'alors *quelques uns ſe revolteront de la foy; quelques uns*, non tous a la verité, Dieu conſervant toûjours ſes eleus, dans les plus grandes corruptions & deſolations, qui arrivent dans le monde; Mais au reſte ce n'eſt pas a dire, que le nombre de ces deſerteurs doive eſtre petit; S. Paul ne parlant ici proprement ; que des premiers ſeduits par l'erreur, qui commenceroyent l'Apoſtaſie ; ce qui n'empeſche pas que de peu de perſonnes

ἐτέρους καιρούς

nes, elle ne s'épande en ſuite, entraiſnant & envelopant une grand' multitude, comme nous ſçavons que le mal ſe communique aiſément. Et toutes les circonſtances de ce texte montrent, que l'Apôtre y veut parler d'une grande & notable Apoſtaſie, & non du malheur de quelque peu de perſonnes ſeulement. Ces gens donc (dit S. Paul) ſe revolteront de la foy; c'eſt a dire de la doctrine creuë par les vrays Chrétiens, dõt il venoit de nous repreſenter les principaux chefs; dans le myſtere de pietè, qu'il nous a proposè a la fin du chapitre precedent. Car c'eſt choſe familiere a S. Paul, & aux autres écrivains ſacrés de dire *l'eſperance* pour la choſe qui eſt eſperée; & de meſme *la foy* pour celle qui eſt creuë, c'eſt a dire la veritè enſeignée par Ieſus Chriſt; comme quand l'Apôtre dit en parlant de ſoy-meſme aprés ſa converſion, qu'il *anonce la foy* (c'eſt a dire la doctrine de l'Evangile) *qu'il détruiſoit autrefois*; avant qu'il fuſt appellè des tenebres du Iudaïſme. Il ne parle pas icy de la profeſſion meſme comme ſi ces apoſtats la devoient quiter, & abjurant le nom de Ieſus

Chap. IV.

Gal. 1. 23.

Chap. IV. Chriſt & de ſon Evangile, ſe faire Payens, ou Iuifs; Mais de la doctrine ſeulement; que ſe diſant Chrétiens & ſe vantans du nom du Seigneur, ils abandonneroient la pureté & ſimplicité de ſa vraye & naïve doctrine; combattans au fonds & en effet la diſcipline dont ils font profeſſion de bouche. C'eſt ici la premiere partie de leur crime; qu'ils laiſſeront la vraye foy du Seigneur, degoutés de ſa ſimplicité. L'autre eſt qu'ils embraſſeront des erreurs, & c'eſt ce que l'Apôtre nous repreſente en ſuite, quand il ajoûte, qu'ils *s'addonneront aux eſprits abuſeurs, & aux doctrines des diables*; c'eſt a dire qu'ils prêteront l'oreille aux ſeducteurs & faux Prophetes, & recevront leurs enſeignemens, comme s'ils étoient veritables & venus de Dieu, bien qu'en effet ce ſoyent des doctrines fauſſes, ſorties de la boutique de ſatan, inſpirées & avancées par le diable, le pere du menſonge & de l'erreur. Car les *eſprits abuſeurs*, dont parle Saint Paul, ou comme liſent quelques exemplaires, les *eſprits de ſeduction* ou *d'erreur*, ne ſont autre choſe que les impoſteurs & faux

& faux docteurs, qui avancent quelque doctrine en la religion, comme s'ils la tenoient de l'Eſprit de Dieu; au lieu qu'elle eſt de leur creu, & de la ſuggeſtion & invention de l'ennemy. Il eſt clair que c'eſt ainſi que l'entend S. Iean, quand il exhorte les fideles *de ne pas croire a tout eſprit*; c'eſt a dire a tout homme qui met quelque choſe en avant dans la religion; *mais d'éprouver les eſprits, s'ils ſont de Dieu.* I'auouë que toutes les hereſies, erreurs & ſeductions ſont des doctrines des demons, n'y en ayant pas une au monde, qui ne vienne de ces eſprits malins, meurtriers & menteurs, qui pouſſés de la haine qu'ils ont contre nous, font tout ce qu'ils peuvent pour détourner les hommes de la verité, neceſſaire a nôtre ſalut, & pour les envelopper en quelque erreur, capable de les egarer de la voye du ciel en celle de la perdition, & de l'enfer. Mais il faut pourtant, avouër, que de toutes les fauſſes doctrines, il n'y en a point, qui meritent mieux d'eſtre appellées *diaboliques*, que celles de *l'idolatrie, ou du ſervice religieux des creatures*; Car le bonheur de l'homme conſiſtant

Chap. IV.

1. *Iean* 4. 1.

Chap. IV. dans le ſervice du vray Dieu, le principal effort du Diable a toûjours été de nous en détourner, & de nous faire rompre par des cultes illegitimes addreſsès a autre qu'a Dieu, le bien de l'union que nous avons avecque luy par une pure & legitime adoration, & de la fidelitè que nous luy devons a cet égard. C'eſt-ce que cet ennemy gaigna ſur les nations les ayant debauchées de la vraye religion, & tellement ſeduites par ſes illuſions, qu'il leur fit *ſervir la creature en delaiſſant le Createur benit eternellemẽt.* C'eſt a quoy il amena auſſi ſouvent les Iſraëlites; leur perſuadant de ſervir tantoſt des images de fonte, tantoſt les étoiles des cieux & d'autres objets ſemblables. Et ſa ruſe eſt remarquable en ce point. Car il ne les ſolicitoit pas a renier ouvertement le vray Dieu; cela euſt été trop groſſier, & il euſt été difficile de le perſuader a ce peuple, nourri & élevè en ſa foy & en ſes miracles. Mais ſous divers prerextes, beaux & ſpecieux aux yeux de la chair, il meſloit le ſervice des images & des creatures avec celuy de Dieu; leur faiſant accroire que l'honneur

Rom. I. 25.

neur qu'ils leur rendoient, revenoit a Dieu, comme au premier & souverain objet de leur religion; ainsi que vous voyés dans l'Exode, que les idolatres appellent la feste qu'ils celebroient pour leur veau d'or *la solennitè de l'Eternel.* Ces considerations & autres semblables rendent fort apparente l'interpretation de S. Epiphane ancien Evesque de Chipre, vivant a la fin du quatriesme siecle, qui entend ce passage non simplement de toutes doctrines fausses & heretiques, mais principalement de celles du service des creatures, qui enseignent sous quelque couleur & pretexte que ce soit de rendre a des creatures, soit en tout, soit en partie, l'honneur & le culte de la religion, que l'Ecriture ancienne & nouvelle veut que nous rendions tout entier a Dieu sans en faire part a aucun autre sujet, quel qu'il puisse estre. Car ce Saint homme parlant de l'abus de quelques personnes qui dés son temps rendoient des honneurs divins a la Sainte Vierge, *en ceux-là (* dit-il*) a aussi été accomplie la parole de l'Apôtre, que quelques uns se revolteront de la saine doctrine, s'addonnans* Chap. IV.

Epiph. har. 78. §. 22. p. 1055. a.

Digitized by Google

Chap. IV. *aux fables & aux doctrines des demons. Car il y en aura* (dit-il) *qui serviront les morts, comme aussi ils ont été servis en Israël. Et ainsi la gloire que les saints ont euë en Dieu chacun en leur temps a été occasion d'erreur a d'autres, qui n'ont pas veu la verité.* Et si vous demandés quel est ce service des morts, qui a eu lieu en Israël, & que Saint Paul predit ici selon S. Epiphane, devoir aussi estre introduit parmi les Chrétiens, il en apporte deux exemples, qui nous l'éclairciſſent; ajoûtant que la fille de Iephté étoit honorée de sacrifices en la ville de Sichem; & que Thermutis, fille de Pharao, avoit été adorée par les Egyptiens, & honorée, comme une déesse, a cause qu'elle avoit élevé Moïse; & il dit *que plusieurs autres choses semblables se sont faites dans le monde a la seduction des hommes abusés; non que les saints soient cause de ce scandale a l'égard de qui que ce soit; mais parce que l'Esprit des hommes, ne pouvant s'arrester au bien, se détourne & s'emporte de luy-mesme au mal.* D'où vous voiés, que les *morts servis par l'erreur* ici predite par S. Paul selon l'exposition de S. Epiphane, ne sont pas les morts adorés par les Payens;

ibid. 6. c.

Payens; mais les saints, qui ayant re- Chap.
lui en l'Eglise par les grands dons, qu'ils IV.
avoient receus de Dieu, sont consacrès apres leur mort, & servis avec des honneurs religieux & divins non par leur faute, mais par l'abus des hommes. Mais voyons la suite de la prediction du S. Apôtre, qui aprés avoir dit, *que quelques uns se revolteront de la foy, s'addonnans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des diables*, ajoûte *en (c'est a dire par) l'hypocrisie des diseurs de mensonge, cauterisez dans leur propre conscience.* Car c'est l'a precisément l'ordre de ces paroles dans l'original. Le sens en est clair, & reconnu par tous les interpretes, que ces deux qualitès *le mensonge & l'hypocrisie* appartiennent aux imposteurs, qui abuseront les hommes par leurs doctrines diaboliques. Mais la construction a de la difficultè, la forme des mots comme ils sont couchès dans le Grec, voulant que l'on range l'eloge de *menteurs*, ou *diseurs de mensonge* avecque les *demons*; a quoy ce qui suit qu'ils *ont une conscience cauterisée & qu'ils deffendent de se marier*, ne s'accorde nullement; étant évident que ce sont là les qualitès, non

Chap. IV. des demons meſmes, mais bien des faux docteurs, qu'ils employent a leur œuvre. Ioint que la parole Grecque dont uſe l'Apôtre, ne ſignifie pas *enſeignans*, ou *diſans des menſonges*; mais *des diſeurs de menſonge*; étant non *un participe*, mais un *nom*, comme on parle dans les écoles de la Grammaire; ſi bien que c'eſt s'éloigner de la forme naturelle de ce mot, & le changer de *nom en participe*, de l'interpreter, comme font la plus grand' part des interpretes modernes, *diſans, ou enſeignans des menſonges*, au lieu de ce que porte le texte, des *diſeurs de menſonge*. I'eſtime donc que pour ne pas tomber dans ces difficultès il faut laiſſer les parbles de l'Apôtre dans leur ordre, comme elles ſont dans l'original, & les traduire ſimplement *par l'hypocriſie des diſeurs, ou docteurs de menſonge, cauteriſés en leur propre conſcience*. Le ſens en eſt clair & facile; pourveu ſeulement que vous les rapportiès a ce qu'il a dit *que quelques uns ſe revolteront de la foy, & s'addonneront a l'eſprit d'erreur*. Car il nous montre maintenant comment, & par quel moyen cela ſe fera, ils ſe revolteront

ψευδολόγων

de

de la verité, ils s'addonneront a l'erreur, *par l'hypocrisie des diseurs ou docteurs de mensonge*. Satan les abusera, par cette fausse apparence; il les prendra avec cet appas. Comment est-il possible (dirés-vous) que des Chrétiens, qui outre la raison de la nature, sont encore éclairés de la parole de Dieu, s'addonnent & consentent à des doctrines si fausses & si pernicieuses que sont celles des diables? C'est (dit-l'Apôtre) par l'hypocrisie, & par les contes & les fables des faux docteurs, que cela arrivera. Il nous découvre les deux moyens, dont se servent les ministres de Satan pour recommander, & persuader leurs fausses & malheureuses doctrines; assavoir l'hypocrisie, & la fable, deux masques agreables, mais tous deux faux & qui ne cachent rien de vray. L'hypocrisie represente la devotion; & la fable, le miracle; l'une contrefait la saintetè des fideles, & l'autre la puissance surnaturelle de Dieu, & l'erreur recommandée par ces deux belles apparences surprend les sens des hommes, & entre aisément dans leur cœur. Car l'hypocrisie, comme vous scavès, est la fraude Chap. IV.

& l'illu-

Chap. IV. sion de ceux, qui ayant le cœur corrompu & plein de vices, & l'ame profane & méchante, parent le dehors de leur vie d'une fausse devotion, faisant semblant d'estre fort religieux, montrant un grand zele & étalant aux yeux du monde, diverses mortifications & macerations, & ne parlant que de Dieu & de sa gloire, & du salut des hommes, & renonceant en apparence a toutes les mondanitès. Qui ne se laisseroit tromper a un si beau fard? Qui croiroit, que des gens ainsi faits cherchassent leur gloire, ou leur profit, & non purement & simplement nôtre salut? C'est d'eux que l'Apôtre dit ailleurs, qu'ils *ont l'apparence de la pietè; mais qu'ils en renient la vertu*; & nôtre Seigneur pour nous munir contre leurs artifices, nous avertit *qu'ils viendront a nous en habits de brebis*, mais que sous cette belle robbe *ce sont des loups ravissans*. Le Diable, pour qui ils travaillent leur a appris cette ruse. *Il se deguise en Ange de lumiere*; & ses ministres s'habillent en ministres de Iustice. A cet artifice ils en ajoûtent encore un autre; celuy des contes qu'ils font a l'avantage de leur doctrine; debitant

1. Tim. 3. 5.

Matth. 7. 15.

2. Cor. 11. 14. 15.

bitant hardiment force bourdes; des viſions bourruës, des ſonges extravagans, des miracles ſuppoſés, & autre ſemblable mercerie, dont les idiots, & les ſimples ont toûjours été fort friands. C'eſt ce qu'emporte avec ſoy le nom meſme que leur donne ici l'Apôtre, qui ſignifie en ſa langue *un diſeur de menſonge, un conteur de bourdes.* C'eſt avec ces deux pieges, que le Diable attrape les hommes. C'eſt par ce moyen qu'il fait paſſer ſa doctrine, quelque noire & pernicieuſe qu'elle ſoit, dans la creance du pauvre monde abusè. Ces deux illuſions luy acquierent du credit; L'une charme les yeux par l'éclat de ſes devotions; & l'autre gaigne l'oreille par les merveilles de ſes fables. Il s'eſt veu peu de ſeducteurs, tant ſoit peu adroits, qui ne ſe ſoyent prevalus de ces deux impoſtures; & qui par ce double menſonge, l'un de la vie, & l'autre de la parole, n'ayent acquis la plus grand part de ce qu'ils ont eu de vogue & de reputation. Il ne faut donc pas s'étonner ſi le Diable s'en eſt auſſi ſervi pour bâtir l'Apoſtaſie, que l'Apôtre predit en ce lieu; & s'il a debauchè des gens de la foy & Chap. IV.

les

Chap. IV. les a attirès a l'erreur, *par l'hypocrisie de ſes diſeurs de meſonge*. Mais quelque belle apparence que ces hypocrites montrent au dehors, l'Apôtre ajoûte *qu'ils ſont cauterisès en leur propre conſcience*; c'eſt a dire, comme l'expliquent les Greçs, *qu'ils n'ont pas la conſcience ſaine*. Ils peuvent bien tromper les autres, & par le maſque, dont ils ſe couvrent, conſerver leur reputation entiere; ſans qu'il y ait aucune playe, ni bleſſure. Mais il ne leur eſt pas poſſible de maintenir leur conſcience dans un ſemblable état. Elle ſçait bien, qu'ils ne valent rien, quelque bonne opinion que les hommes ayent d'eux. Et ce ſentiment, qu'elle a de leurs crimes ſecrets, & de leur turpitude interieure, eſt un feu qui la brûlant au dedans y laiſſe ſes marques & ſes fleſtriſſures, comme un cautere, ou un fer chaud dans la partie du corps, où il a été appliqué. S'il nous étoit donné de voir leur conſcience auſſi bien, que le dehors de leur vie, nous la treuverions dans un miſerable état; toute pleine de brûlures & de noirceurs, que le vice y a imprimées. En un mot l'Apôtre par cette ſimilitude ſigni-

Heſych. Suid. Phavorin.

de signifie, que ces hypocrites ne sont rien moins que ce qu'ils paroissent; que leur conscience porte les marques de mille vilenies & de mille horreurs, dont nous ne voyons nulle trace dans le dehors de leur vie, non plus qu'en celle du plus innocent homme du monde. Car le crime flestrit necessairement celuy qui le commet. S'il est public il le flétrit en sa reputation, qu'il défigure, la couvrant d'opprobre & d'infamie; s'il est secret il le flétrit en sa conscience qu'il perce d'un facheux sentiment de honte & de confusion. Si vôtre hypocrisie vous garentit de la premiere de ces flétrissures, cachant si bien vos fautes, qu'elles ne vous apportent point d'infamie; du moins n'éviterès vous pas la seconde; Vôtre conscience a qui vous ne pouvès rien cacher, suffit pour vous en faire la honte, que vous merités. Ce cautere brûle quelquefois si vivement la conscience du pecheur, que de la douleur qu'elle en souffre, elle laisse tomber son masque; & montre ses playes a nud; comme nous lisons qu'il arriva autrefois a un Empereur Romain le plus dissimulé hypocrite qui fut

Chap. IV.

Tibere.

Chap. IV. fut jamais; qui forcè par les tourmens & par les géennes de sa conscience, dans une lettre qu'il écrivit a ses flateurs, leur découvrit hors de propos, & sans aucune necessitè, ce qu'il avoit toûjours cachè avec une profonde dissimulation, qu'il étoit tres-malheureux, & qu'il se sentoit tous les jours perir miserablement. Mais quand bien l'hypocrisie auroit assés de constance pour tenir ses crimes cachès durant ce siecle, le grand jour du Seigneur dissipera enfin ses artifices, & exposera a la veuë du ciel & de la terre, toutes les hontes & les vilainies de ses vices les plus secrets. C'est ce qui arrivera nommément aux imposteurs, qui par la plus indigne de toutes les injustices abusent des couleurs & de la ressemblance de la pietè & de l'honnestetè pour recommander les fausses doctrines, dont ils infectent le monde; faisant les hommes de bien, quelque conveincus qu'ils soient de leurs vices & de leurs méchancetès par les flétrissures, qu'ils en ressentent profondement imprimées dans leurs propres consciences. L'Apôtre remarque en suite deux des plus insignes traits

de

de leur hypocrisie ; C'est que pour paroistre saints & tout a fait éloignès des basseſſes de la ſenſualitè, ils font la guerre au mariage & a l'uſage des viandes, condannans ſeverement l'un & l'autre, comme des choſes incompatibles avecque la haute perfection & puretè, ou ils pretendent élever les hommes. Mais le ſujet étant de trop grande étenduë pour le traitter en cette action, nous le remettrons a la ſuivante, & toucherons ſeulement pour la fin quelques uns des fruits que nous preſente cette prediction de l'Apôtre. Elle doit édifier nôtre foy, puis qu'elle contient une preuve conveincante de la divinitè de ſon auteur. Car elle a étè ſi punctuellement accomplie, que nul ne peut douter, que l'Eſprit qui l'a dictée a S. Paul, ne fuſt Dieu ; ſeul capable de prevoir l'avenir. Bien toſt aprés le martyre de ce grand homme, il parut une formiliere d'heretiques, qui firent tres-exactement ce qu'il avoit dit. Ils débauchérent les Chrétiens de la puretè de la foy par l'eſprit de la ſeduction & de l'erreur ; & leur perſuaderent des doctrines infernales, inventées & inſpirées Chap. IV.

ſpirées par les demons. Ils ſe ſervirent pour ce deſſein des deux moyens marquez par l'Apôtre; l'hypocriſie, & la fable, couvrans l'infamie de leurs meurs d'une fauſſe apparence de ſainteté & de devotion, & autoriſans leur doctrine honteuſe & impertinente, avecque la licence des menſonges & des bourdes, qu'ils contoient impudemment. Depuis cette premiere production; ſatan en mit d'autres en œuvre; mais qui accomplirent auſſi cette prophetie de l'Apôtre, ſi a découvert que quelques uns, aſſavoir les Manichiens, n'en pouvant ſupporter la force, accuſérent auſſi ridiculement, qu'impudemment les Chrétiens de leurs temps de l'avoir ſuppoſée a S. Paul. Les autres qui ſont venus depuis, ont eu la meſme hardieſſe; une ſecrete vertu de la providence de Dieu combatant pour la foy de ſes oracles. De ceux qui ont entrepris de corrompre l'Evangile, il ne s'en treuve preſque aucun, qui ne l'ait fait de la faſſon, & par les moyens décriès par l'Apôtre long-temps avant leur venuë. Ceux de la communion Romaine s'en deffendent, & nous accuſent de

Fauſt. Man. dans S. Auguſt. l. 30. c. 1. 2. contr. Fauſt.

de temerité, & de calomnie, quand nous leur objectons ce passage. Mais les paroles ne servent de rien, quand les choses mesmes nous condamnent. Premierement ils ne peuvent nier que cette prophetie n'est pas conçeuë selon leur discipline. Si S. Paul eust eu leurs sentimens, il devoit expedier sa prediction en un mot, en disant qu'aux derniers temps quelques uns se revolteroient de l'obeissance du Pape. C'étoit a leur comte la seule claire, facile, & infaillible marque de l'heresie & du schisme. Au lieu de cela, il dit qu'ils *se revolteront de la foy*; signe évident qu'il veut, que nous jugions de la verité du Christianisme des hommes par leur doctrine, & non par les termes, où ils sont avecque le Pape. Puis aprés comment peuvent-ils se vanter de n'avoir point de part en cette prediction de l'Apôtre? En conscience ne se sont-ils point départis de la foy Evangelique? D'où viennent donc en leur foy tant d'articles qui ne paroissent nulle part en celle des Apôtres? Les Apôtres n'ont creu ni enseignè qu'un seul mediateur entre Dieu & les hommes, Chap. IV.

Chap. IV. Iesus Christ nôtre Seigneur. Le Pape a établi qu'il y en a autant au ciel, qu'il y a de saints dans le calendrier. Les Apôtres ne nous parlent que d'un seul sacrifice offert par le Fils de Dieu en la croix ; Le Pape pretend en offrir tous les jours plusieurs autres vrayement propitiatoires. Les Apôtres ne reconnoissent qu'un seul chef de l'Eglise ; & le Pape veut qu'il y en ait deux ; l'un visible & l'autre invisible. Les Apôtres croyent que les fideles étant hors du corps sont presens avecque le Seigneur ; & que mourans ils sont bien heureux, parce qu'ils se reposent de leurs travaux. Le Pape les envoye presque tous en purgatoire, pour y estre brûlés dans vn feu aussi ardent que celuy de l'Enfer. Les Apôtres enseignent que nous sommes justifiés par la foy gratuitement par la grace de Dieu. Le Pape pretend que nous le sommes aussi par nos œuvres. Les Apôtres disent que la vie eternelle est le don de Dieu & que nous en mettant en possession au dernier jour, il nous fera misericorde. Le Pape dogmatize que c'est le loyer dignement merité en Iustice par nos œuvres

œuvres. Et quant aux doctrines, qui regardent le culte religieux ; ni les Apôtres ni les Chrétiens qui les ont suivis, ne l'ont rendu qu'a Dieu seul Pere Fils & Saint Esprit. Comment ne s'est point départi de cette foy l'enseignement du Pape, qui fait adorer l'hostie du culte de latrie, la Sainte Vierge de celuy d'hyperdulie, & les Saints & les Anges de Dulie, & honorer religieusement les reliques des Saints & les images que l'on appelle sacrées, & les morceaux & les figures de la croix? tous services inouïs non seulement dans l'Ecriture divine, mais mesmes dans tous les vrays & indubitables écrits des trois premiers siecles du Christianisme? Ie laisse le reste de leurs traditions a l'examen de toute bonne conscience, qui les voudra comparer avecque la foy & la predication des Saints Apôtres. Ils ne peuvent nier non plus, que les moyens ici touchès par S Paul n'ayent souvent été employès pour leur recommander toutes ces doctrines ; force contes de visions, de revelations & de miracles, dont ils nous battent encore tous les jours les oreil-

Chap. IV.

Chap. IV. les ; bien que les plus modeſtes & les plus graves de leurs gens les décrient eux-meſmes, & en découvrent ſouvent les impoſtures & la vanitè. Pour l'apparence de devotion je confeſſe que pluſieurs de leurs docteurs l'ont euë; Mais ſi leur conſcience a étè auſſi ſaine & auſſi entiere que leur reputation, Dieu le ſçait, & nous le montrera & en jugera un jour. Il me ſuffit que ce qu'ils me recommandent ne ſe treuve point en la foy des Saints Apôtres. S'il ne vient pas d'eux, je ne ſay d'où il peut venir, étant aſſeurè que le Prince & le Pere de la veritè n'a point envoyè d'autres miniſtres que ſes Apôtres pour la publier dans le monde. Demeurons fermes, Freres bien-aimès, dans la doctrine qu'il nous ont baillée, ſans jamais nous en départir ; Ne nous troublons point s'il s'en treuve qui prêtent l'oreille, a l'erreur, ſi le monde l'avoit receuë il y a long temps. Saint Paul l'avoit predit. Cet evenement nous montre qu'il eſt veritable, & nous oblige a croire ſa doctrine & non a en douter. Mais avecque la puretè de la foy des Apôtres,

ayons

ayons aussi la bonté & l'innocence de leur vie ; afin que cheminans selon leur regle nous parvenions au royaume bien-heureux, où leur Seigneur & le nôtre les a recueillis en sa paix & en sa gloire. AMEN. Chap. IV.

Digitized by Google

Chap. IV.

SERMON VINT CINQVIESME.

*Prononcè à Charenton le 5. Aouſt 1657.

I. TIMOTH. Chap. IV. ℣. 3.4.5.

Defendans de ſe marier, commandans *de s'abſtenir des viandes, que Dieu a creées pour les fideles, & pour ceux, qui ont connu la verité, pour en uſer avec action de graces.*

Car toute creature de Dieu eſt bonne, & rien n'eſt a rejetter, étant pris avec action de graces.

Car elle eſt ſanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere.

CHERS FRERES ; Encore que nôtre nature ait été horriblement corrompuë par le pechè, neantmoins dans ce malheur, & au milieu des ruines de tout ce qu'il y avoit de bon en nous, ce juſte & veritable ſentiment nous a été conſervè, & eſt demeurè preſque tout entier dans la conſcience de tous les hommes, que le vice eſt une choſe vilaine

laine & déplaiſante a Dieu, & qu'au contraire la vertu & la ſainteté luy eſt agreable. C'eſt par ce principe, que le pauvre aveugle, a qui le Seigneur Ieſus avoit miraculeuſement rendu la veuë, defendoit l'honneur de ſon bien faiteur contre les calomnies & les blaſphemes des Phariſiens; *C'eſt une choſe bien étrange*, leur dit-il, *que vous ne ſçavés d'où il eſt, & toutesfois il a ouvert mes yeux. Or nous ſavons que Dieu n'exauce point les méchants; mais ſi quelcun eſt ſerviteur de Dieu, & fait ſa volonté, il l'exauce.* De là vient que nul n'a jamais entrepris de ſeduire l'Egliſe, ou le monde, & d'y faire paſſer ſon invention & ſon impoſture pour une religion vraye & receuë de la main de Dieu, qui ne s'y ſoit preſenté veſtu de l'habit d'un homme de bien, & couvert de quelque fauſſe apparence de pieté & de vertu; ſçachant bien, que le vice, s'il le montroit a découvert, détruiroit la foy de ſa predication, & feroit reconnoiſtre, que ſa doctrine ne vient pas du ciel; chacun étant naturellement perſuadé, que la divinité n'honore de la revelation de ſes myſteres, que les ames bonnes & Chap. IV. Iean 9. 30.31.

Chap. IV. pures; & qu'il n'eſt pas poſſible qu'un méchant ſoit le favory du Saint des Saints. Et c'eſt dans ce deguiſement, que les impoſteurs font leurs plus grands efforts, & qu'ils employent les dernieres de leurs addreſſes, & les plus deliés de leurs artifices. Car c'eſt ſans doute une entrepriſe bien difficile de vouloir tromper tout le monde, & paroiſtre en ſa lumiere ſans y eſtre connu pour ce que l'on eſt. Neantmoins la credulité de la plus part des hommes eſt ſi grande, & la paſſion qu'ils ont pour les doctrines conformes a leurs inclinations eſt ſi violente, qu'aydant eux meſmes a l'illuſion, au lieu d'y reſiſter, & contribuant a ſe faire tromper, au lieu de s'en deffendre, il arrive ſouvent par cette trahiſon, qu'ils ſe font a eux meſmes, que le deſſein des impoſteurs reüſſit. Pour en venir a bout, premierement ils cachent leurs vices; les retenant dans leur cœur autant qu'ils peuvent & ne contentant jamais leurs paſſions qu'en ſecret, hors de la veuë de tout teſmoin, qui leur en peuſt faire reproche; & comme l'on dit, que les ſorciers ne font leurs abominables myſteres,

steres, que durant la nuit; ceux-ci tout de mesme ne servent le peché, que dans les tenebres. Pour la parole, qui est l'enseigne & l'image naturelle de nôtre ame, ils la déguisent aisément, & n'y laissent nulle trace des vrays sentimens de leur cœur; & y gravent par tout les marques d'une vertu & d'une pieté, & d'un zele extraordinaire. Ils composent en la mesme sorte tout le reste de leur exterieur, les regards de leurs yeus, le geste & l'action de leur personne. Ils nettoyent exactement ce dehors de tout ce qui pourroit tant soit peu choquer ou scandaliser les bonnes ames. Vous n'y voyès rien qui ne soit grave, honeste, doux & modeste. Mais parce que la saintetè ne consiste pas simplement en l'abstinence du mal, mais aussi dans l'exercice du bien, encore que ce soit des-ja beaucoup pour leur dessein, d'avoir gagnè ce point que l'on ne leur voit jamais faire aucune mauvaise action; les imposteurs n'en demeurent pas-là. Pour établir l'opinion & la reputation de leur vertu, ils font aussi, & avec beaucoup d'application, & de soin, certaines actions, non a Chap. IV.

la

Chap. IV. la verité bonnes & saintes en elles mesmes, comme sont celles de la vraye sanctification, mais neantmoins belles & éclatantes, & qui d'ailleurs ont de la difficultè, & choquent les plus ardens desirs de la nature; si bien que les leur voyant pratiquer & continuer constamment, on presume aisément que faisant le plus difficile, ils n'ont garde de manquer aux devoirs necessaires de la vertu, qui semblent plus aisés, & plus communs, & moins facheux, & moins contraires a nos inclinations naturelles. Ce sont là les deux grands secrets des imposteurs; l'un de cacher leurs vices au monde; & l'autre de luy montrer au lieu des vrayes actions de la pietè, & de la charitè, une devotion & sanctification, fausse & bâtarde, qui a de l'apparence & de l'éclat, mais à qui manque au fonds la vraye & necessaire forme du bien. L'Apôtre S. Paul attribuë ici expressément ces deux marques aux seducteurs, qu'il predit devoir venir aux derniers temps & debaucher quelques uns de sa foy. Vous ouïstes dans la derniere de nos actions sur ce sujet, qu'il nous a des-ja avertis, que

que c'eſt par leur hypocriſie, qu'ils ſeduiront les Chrétiens, cachant ſous l'exterieur d'une vie en apparence ſans crime, des conſciences cauteriſées, pleines des fletriſſures & des marques, que leurs pechès n'ont pas laiſsè d'y imprimer bien profondement, encore qu'ils ſoyent ſecrets & inconnus aux autres hommes. Maintenant l'Apôtre nous montre l'autre artifice de ces ouvriers pernicieux, qui pour couvrir le defaut des actions de la vraye pietè & charitè, qui leur manquent, pratiquent eux meſmes & recommandent fort aux autres certaines diſciplines, qui raviſſent le monde. L'Apôtre en remarque deux nommément; la premiere *l'abſtinence du mariage*; la ſeconde; *l'abſtinence des viandes*; predisant que les ſeducteurs des derniers temps, non contens de s'y aſſujettir eux meſmes, & de les exercer tres-ſcrupuleuſement, les feront auſſi obſerver a leurs diſciples, autant qu'il leur ſera poſſible. C'eſt-ce qu'il ſignifie par ces paroles, dont nous remiſmes l'expoſition a ce jour, *defendans* (dit-il) *de ſe marier, commandans de s'abſtenir des viandes, que Dieu a creées pour* Chap. IV.

les

Digitized by Google

Chap. III. *les fideles.* Car il eſt indubitable, qu'il parle de ces faux docteurs, *diſeurs de menſonge, & cauterisès en leur propre conſcience*, qui détourneront quelques uns de la foy aux derniers temps; & qui pour faire recevoir leurs pernicieuſes & diaboliques doctrines, ſe prevaudront de l'hypocriſie; tenant leurs crimes & leurs vices cachès, & contrefaiſant les ſaints. Ce qu'il ajoûte tout d'une ſuite, *defendans de ſe marier, & commandans de s'abſtenir des viandes*, eſt l'inſtrument principal de leur hypocriſie. Le celibat & les abſtinences, ſont les deux plus belles couleurs, qui leur donnent de la reputation, & qui les font prendre aux ſimples pour des perſonnes d'une puretè & ſaintetè tout a fait extraordinaire, qui n'a rien de commun avecque la foibleſſe des autres hommes, & qui a la generoſitè de vivre ſur la terre en la meſme ſorte que les Anges vivent dans le ciel; renonceant deſia aux plaiſirs les plus innocens, & aux jouiſſances les plus legitimes. Il n'eſt pas beſoin de vous prouver par raiſon ce que le ſens & l'experience vous apprennent tous les jours.

Car

Car vous voyès que dans la communion de Rome il n'y a rien, qui ſoit plus eſtimè & plus admirè, que le celibat & l'abſtinence des religieux & des religieuſes. C'eſt ce qui leur a acquis le glorieux nom de perſonnes *ſpirituelles & Angeliques*; & qui fait appeller leurs ſocietès des *compagnies d'Anges*, & leur *vie* une vie *celeſte*; & qui fait paſſer leurs convents pour autant de ſanctuaires & de paradis. Quelque vertu qu'ayt un homme mariè, & qui vit ſans pratiquer leurs abſtinences; quelque pietè & quelque charitè qu'il montre en toute ſa vie; avec tout cela ils ne laiſſent pas de le nommer *ſeculier*, & de dire qu'il eſt dans *le monde*; Il n'y a que les *Moines* ſeuls, qui ſelon leur langage ſoyent *hors du monde*, & qui ne ſoyent pas contès pour ſeculiers. Quant aux autres vertus, où les perſonnes mariès peuvent avoir part, on preſuppoſe que les religieux & les religieuſes les ont indubitablement, & meſmes dans un plus haut degrè, que le reſte des hommes; Car (diſent-ils) pourquoy ces bonnes & devotes perſonnes auroyent elles renoncè aux douceurs du ma- Chap. IV.

riage,

Chap. IV. riage, & a l'agreable & naturel uſage des viandes, pour s'aſſujettir a la dure loy du celibat & de tant d'abſtinences tres-auſteres; ſi elles n'aymoient Dieu? Comment l'auroyent-elles peu faire; ſi l'amour de Dieu n'étoit admirablement grande & puiſſante en elles, pour veincre des deſirs ſi forts, & des paſſions naturellement ſi violentes? Le celibat & l'abſtinence étant donc deux couleurs ſi éclatantes & ſi raviſſantes aux yeux du monde, qu'elles ne luy laiſſent dés l'abord, que de l'admiration pour les perſonnes où il les voit, & luy donnent une aſſeurance preſque entiere de leur ſainteté, luy en ôtant tout ſoupſon & toute defiance, & ne luy permetant pas de s'en enquerir plus avant; vous voyés combien elles ſont utiles au deſſein des impoſteurs; ſi bien qu'il ne faut pas s'étonner, que ceux dont l'Apôtre prediſoit icy la venuë, s'en ſoyent prevalus. Et cela meſme qu'il nous avertit, que des gens auſſi infames, & auſſi pernicieux, que ceux qu'il nous a icy depeints, *des eſprits abuſeurs*, des ſemeurs de *doctrines de diables*, des *hypocrites*, *des diſeurs de menſonge*, *cautérisés*

cauterisès en leur propre conscience, ne laisseront pas avecque tout cela de defendre l'usage du mariage & des viandes; cela dis-je, quand il n'y auroit autre chose, nous montre clairement combien est faux & injuste le favorable prejugè, qu'a le monde pour le celibat & pour l'abstinence; & combien nous doivent estre suspects ceux qui s'en prevalent pour recommander leur doctrine; & enfin combien la loy en est injuste, voulant établir entre les disciples de Iesus Christ ce que l'Apôtre attribuë icy aux ministres de l'ennemy. Il dit premierement *qu'ils defendront de se marier*; commanderont *de s'abstenir des viandes*; secondement pour nous montrer leur injustice en ce qu'ils veulent nous ôter par leur discipline tyrannique la libertè, que Dieu nous a donnée, il ajoûte que *Dieu a creè les viandes pour en user avec action de graces pour les fideles & pour ceux qui ont connu la veritè. Car* (dit-il) *toute creature de Dieu est bonne, & rien n'est a rejetter étant pris avec action de graces; parce qu'elle est sanctifiée par la parole de Dieu & par la priere.* Ce sont là les deux points, qu'avecque Chap. IV.

Chap. III. vecque la grace de Dieu, nous tascherons d'exposer en cette action ; au moins si les grandes contradictions de nos adversaires, & les efforts qu'ils font pour obscurcir la lumiere de ce passage, nous permettent de le garentir de toutes leurs glosses en si peu de temps. Quant au premier de ces deux points, les paroles de l'Apôtre sont claires, que ces seducteurs des derniers temps *defendent de se marier*. Ie remarque seulement que la parole employée par Saint Paul, signifie proprement *qu'ils empeschent de se marier* ; ce qui a une étenduë de sens plus grande, que ne porte le mot de *defendre*; si bien qu'il faut entendre que ces seducteurs detourneront les hommes du mariage, soit en le leur defendant par quelque loy & ordonnance, soit en le décriant comme une chose ou peu honneste, ou mauvaise, ou dangereuse, ou contraire au progrés & a la perfection de la pieté ; étant évident que ceux, qui font ou toutes ces choses, ou quelques unes seulement, empeschent entant qu'en eux est, que l'on ne se marie, en décriant le mariage, & en dégoûtant les hommes & les femmes

κωλυόντων.

femmes par ces fauſſes doctrines, encore peut eſtre qu'ils ne le defendent a perſonne expreſſément. Mais l'Apôtre dit, qu'outre le mariage les ſeducteurs *defendront* ou *empeſcheront encore l'uſage des viandes.* Ie ne m'arreſteray pas icy a châtier l'extravagante gloſſe, où le deſeſpoir de leur mauvaiſe cauſe a reduit quelques uns des derniers ſophiſtes de la communion Romaine, qui tout au rebours de ce que nous diſons, veulent que S. Paul prediſe que ces ſeducteurs empeſcheront *l'abſtinence des viandes*, & defendront non d'en uſer, mais de *s'en abſtenir*; contre le conſentement unanime de tous les interpretes, tant anciens, comme le Syrien, l'Arabe, l'Ethiopien, que modernes, comme les Docteurs de Louvain, qui ont traduit la Bible en François, & de tous les Theologiens, comme Tertullien, Chryſoſtome, Hilaire qui paſſe ſous le nom de S. Ambroiſe, ceux meſme du party de Rome, comme Thomas, Cajetan, d'Epenſe, Eſtius, & une infinité d'autres, qu'il ſeroit long de rapporter; qui tous confeſſent avecque nous, que l'Apôtre entend que les ſeducteurs, Chap. IV.

Chap. IV. dont il prophetiſe la venuë, commanderont & procureront l'abſtinence des viandes, & non qu'ils l'empeſcheront & la defendront. Et la choſe crie elle meſme, que le ſens n'en peut eſtre autre. Car pour montrer l'injuſtice de ce ſentiment des ſeducteurs, S. Paul ajoûte immediatement, que *Dieu a creè les viandes pour en uſer avec action de graces, & que toute creature eſt bonne, & qu'elle eſt ſanctifiée par la parole & par la priere, & que rien n'eſt a rejetter*; toutes choſes, comme vous voyés, qui prouvent, que la religion ne nous oblige point a nous abſtenir d'aucune certaine ſorte de viandes, & quil n'y en a point, dont nous ne puiſſions uſer en bonne conſcience. Or c'eſt là preciſément ſelon la nouvelle gloſſe de ces petits diſputeurs, la doctrine des ſeducteurs, que S. Paul décrie ſi hautement en ce lieu; ſi bien qu'au conte de ces gens, il établit le ſentiment de ceux, qu'il a entrepris de refuter; Il prouve ce qu'il veut condamner, & fournit des raiſons pour perſuader l'opinion de ceux, qu'il vient d'appeller *eſprits abuſeurs*, & *miniſtres des demons*. Il faut donc avouër de neceſ-

ſitè

sité, puisque la doctrine des seducteurs ne peut estre autre, que celle que l'Apôtre combat, que tres asseurément leur doctrine commandera l'abstinence, & defendra l'usage de certaines viandes; qui est justement ce que la raison de l'Apôtre refute & renverse puissamment, & non qu'elle commandera ou permettra le libre usage de toutes viandes indifferemment, selon la resverie insupportable de ces nouveaux sophistes. Et quant a ce qu'ils alleguent, que le texte Grec porte simplement, κωλυόντων γαμεῖν. comme le Latin l'a aussi traduit, que ces seducteurs *deffendent de se marier, & de s'abstenir des viandes*; Ie l'avouë; mais de là il ne s'ensuit pas, qu'il faille entendre, que comme ils defendent le mariage, ils defendent aussi pareillement l'abstinence. Les plus habiles de leurs auteurs remarquent judicieusement sur ce passage, que cette forme de langage se rencontre quelquefois dans l'Ecriture; où il faut sous-entendre en la seconde partie d'une clause, une chose ou contraire, ou du moins differente de celle, qui a precedè; & en alleguent quelques exemples; & entr'eau- Chap. IV. Estius.

Chap. IV. tres celuy-ci du Pſeaume cent vintunieſme, *Le Soleil ne te brulera point de jour, ni la Lune de nuict.* Veut-il dire, que la Lune *ne le brulera point de nuit?* Nullement; mais il veut dire tout le contraire, qu'elle ne le morfondra point; Le Pſalmiſte ayant compris ſous un ſeul mot ces deux incommoditès, bien que contraires, que nous recevons du Soleil & de la Lune. Il pouvoit y ajoûter d'autres exemples ſemblables de S. Paul meſme, comme ce qu'il diſoit cy devant, & ailleurs encore, *Ie ne permets point, que la femme enſeigne en l'Egliſe, mais qu'elle ſoit en ſilence.* Luy permet-il ſeulement d'eſtre en ſilence? Nullement. Il l'ordonne & le commande evidemment; qui eſt tout autre choſe que de le permettre. Et ceux qui liſent les anciens livres Grecs & Latins, y rencontrent cent autres faſſons de parler ſemblables, où les meilleurs auteurs ſous une ſeule parole comprenent deux actions, ou contraires, ou differentes; & les Grammairiens † de l'un & de l'autre langage l'ont expreſſément remarquè. S. Paul en a usè de meſme en ce lieu, où il n'a employè qu'une

1. Tim. 2. 12. & 1. Cor. 14. 34.

† Euſtath ſur le 8. de l'Iliade v. 506. 547. Ruffin. de ſchemat. lex. p. in ſyllepſis.

qu'une ſeule parole, qui ſignifie propre- Chap.
ment *empeſcher*, ou *defendre*; mais a con- IV.
dition qu'en appliquant ce ſens a ce qu'il dit en premier lieu, qu'ils *defendent de ſe marier*, vous en ſous-entendiès un contraire pour ce qu'il ajoûte en deuxieſme lieu, quand il dit, & *commandant de s'abſtenir des viandes*. Sans donc nous arreſter d'avantage a l'impertinente chicane des ſophiſtes, diſons avecque toutes les perſonnes raiſonnables de l'une, & de l'autre communion, que l'Apôtre entend, que les ſeducteurs dont il parle, *defendront le mariage, & commanderont l'abſtinence des viandes*. Ce ſont les deux caracteres, qu'il nous en donne, afin que nous les puiſſions aiſément reconnoiſtre. I'accorde volontiers a ceux de la communion de Rome, que ce paſſage frappe les diſciples de Saturnin, les Encratites, les Marcionites, & les Manichiens; vieux heretiques, qui s'eleverent dans le deuxieſme & troiſieſme ſiecle, & qui nonobſtant cette prédiction ſi claire, n'eurent point de honte de prendre hautement les marques qu'elle donne aux ſeducteurs; & certainemét avecque

Chap. IV. le meſme deſſein & le meſme effet qu'entend ici l'Apôtre, pour ſe recommander par ces pretendues auſteritès, afin d'acquerir par là quelque reputation de ſaintetè parmi les ſimples, & leur faire plus aiſément avaler par ce moyen les poiſons de leur doctrine diabolique. S. Irenée le remarque des diſciples de Saturnin, qui décrioient le mariage & s'abſtenoient de la chair de tous animaux; *Ils ſeduiſent* (dit-il) *beaucoup de gens par cette ſorte de continence parfaite*, & S. Auguſtin dit pareillement, que les Manichiens abuſoient le monde avecque l'Image d'une vie chaſte & d'une continence ſinguliere. Ie confeſſe donc volontiers, que ces deux marques des ſeducteurs conviennent fort bien a ces anciens heretiques; Mais de là ne s'enſuit nullement ce que pretendent nos adverſaires, que c'eſt *tordre méchamment & calomnieuſement ce paſſage*, que de l'appliquer aux Moines, & aux autres Docteurs de la communion du Pape; & comme dit Baronius, que c'eſt *tout enſemble une impietè & une ſottiſe, une ignorance & une impertinence, & enfin une vilenie & une inſolence*, de leur objecter

Irenée l. 1. c. 22.

Aug. l. de moribus Eccl. Cathol. c. 14. in Eſt. ſur ce paſſage.

Bar. A D. 57. §. 190.

jecter ces paroles de l'Apôtre. Ces injures si basses & si cruelles ainsi entassées a la volée & sans choix les unes sur les autres montrent, que ce Cardinal étoit en colere ; & a la verité il en avoit sujet. Car ce passage est fascheux, & ne parle pas de sa doctrine & de ses auteurs avecque la reverence que l'on a accoustumè de les traiter a Rome. Mais a n'en point mentir, sa colere mesme me rend sa cause suspecte, y. ayant ce me semble peu d'apparence, qu'une personne d'une si haute qualitè, écrivant les annales de l'Eglise, sujet extremement grave, s'emeust & s'emportast aussi étrangement comme fait ce Cardinal, s'il ne se sentoit extraordinairement presse de la force de ce passage. Et en effet où est l'homme, qui lisant sans passion & sans prejugè ces paroles de l'Apôtre ne songe aussi tost a ce qui se fait dans la communion Romaine, pour peu qu'il en ayt de connoissance ? Il y a eu des gens de leur profession, qui les oyant alleguer contr'eux par quelques uns de la nôtre, les treuverent si étranges, & en furent tellement frappès, qu'ils ne pouvoient

Chap. IV.

Chap. IV. croire que S. Paul les eust écrites, & nous accusoient, ou d'ignorance ou de suppositiõ de les faire passer pour siennes. L'Apôtre predit qu'aux derniers temps il viendra des Docteurs, qui corrompront la foy, & qui pour recommander leur mauvaise doctrine, diront des mensonges & des fables, & se deguiseront, cachant les hontes de leur mauvaise conscience, sous une belle apparence de devotion & d'austerité, *defendans de se marier, & commandans de s'abstenir des viandes.* S'il n'y a nulles loix parmi vous contre l'usage du mariage, & des viandes; si l'une & l'autre de ces deux choses, y sont dans la liberté, où le Seigneur Iesus & ses Apôtres les ont mises; Si vous ne defendès le mariage a nulle societè, a nulles personnes de celles a qui la nature & l'Evangile le permet; si vous n'interdisès jamais a nuls Chrétiens la jouissance de certaines viandes, que Dieu a creés pour nôtre usage; certainement je confesseray que vous avés raison de nous accuser d'indiscretion & de malice de vous avoir objectè ce passage. Mais puis que vous ne pouvès nier ce que tout le mon-

de

Digitized by Google

de fait & voit, que vos loix defendent Chap.
rigoureusement & inexorablement le IV.
mariage a toute la plus haute & la plus relevée partie de vôtre Eglise, a tous les ordres qui composent vôtre hierarchie, ce corps sacrè, que vous entendés ou seulement, ou du moins principalement, toutes les fois que vous parlès de l'Eglise; puisque vous contraignès de vivre aussi hors du mariage avec une severitè encore plus grande, ces familles & ces nations innombrables de Moines & de religieuses, qui couvrent toute la terre; Puisque vous obligès plusieurs de leurs ordres a ne goûter & a ne toucher jamais aucune chair des animaux de la terre & de l'air; puisque vous en commandès mesme l'abstinence a tous les Chrétiens generalement durant pres de la moitiè de l'année; Puisque ce sont là les loix fondamentales de vôtre état; que vous pressés & pratiquès par tout avec des soins merveilleux, & que vous ne laissés nulle part violer impunément, quelque indulgens que vous soyez en beaucoup d'autres choses; certainemont ie ne comprends pas, que pour dire de vos

Moines

Chap. IV. Moines & de *vos Docteurs qu'ils defendent de se marier, & commandent de s'abstenir des viandes*; je merite d'estre accusè d'impietè & de sottise, d'ignorance & d'impertinence, de mechancetè & de calomnie, & enfin de vilenie & d'insolence. En veritè ces Messieurs qui nous traittent avec si peu de civilitè, au lieu de nous dire des injures, feroient mieux d'écouter paisiblement Saint Paul & de casser des loix que ce grand Apôtre n'attribue icy qu'aux mauvais ouvriers, & aux Docteurs de l'erreur. Car ce n'est pas se defendre d'alleguer, que les Encratites & les Manichiens & autres anciens heretiques ont fait ce que predit l'Apôtre. C'est dire que l'on n'est pas seul, qui ayt failli; ce n'est pas se justifier d'avoir failly; c'est mesme aggraver sa faute, qui est d'autant plus grieve & plus inexcusable, qu'elle a ètè commise apres plusieurs autres, dont l'exemple & l'infamie nous en devoit détourner. Et nos adversaires confessent eux mesmes ingenuement ce qui en effet ne se peut nier sans une injustice toute manifeste, que ce passage de l'Apôtre pour avoir touchè les premiers

heretiques

heretiques qui ont defendu le mariage, & commandè les abſtinences, ne laiſſe pas d'avoir une pleine force & autoritè pour la condannation de tous ceux, qui depuis ceux-là ont enſeignè choſes ſemblables. La foudre de Saint Paul ne s'uſe point. Elle abbat tout ce qu'elle touche, en quelque lieu & en quelque temps qu'elle le treuve. Pour avoir renverſè les Marcionites, elle n'a pas moins de force contre les Encratites; Et aprés la defaite de ceux-cy, elle n'en aura pas moins encore, contre les Manichiens. Et aprés ceux-là, ſi elle rencontre encore quelque part, comme en la communion du Pape, les loix du celibat & de l'abſtinence des viandes, elle les y mettra en poudre auſſi facilement, qu'elle a fait ailleurs. Mais nos adverſaires enfin pour s'en deffendre tout de bon, diſent qu'auſſi eſt-il vray que ces deux loix ici foudroyées par l'Apôtre ne ſe treuvent point chez eux; & qu'elles n'y ont jamais eu, & n'y ont encore aucun lieu. Quoy donc? l'uſage du mariage

Chap. IV. riage y eſt-il libre a toutes ſortes de gens? Ne le defend on a aucun de ceux a qui la nature & l'Evangile le permettent ? & jamais n'y commande-t'on, l'abſtinence des viandes ? Ce n'eſt pas cela, diſent-ils ; Nous avons toûjours obligè les clercs & les Moines au celibat ; & tous les Chrétiens a l'abſtinence de certaines viandes pour la moytiè de leur vie ou peu s'en faut. Mais ce n'eſt pas a ces doctrines-là, que S. Paul en veut. Il n'en veut qu'a ceux qui tiennent, que le mariage & les viandes qu'ils defendent, ſont des choſes mauvaiſes, impures, & ſouillées de leur nature ; & non a ceux qui comme nous, les defendent pour d'autres raiſons, pour le ſervice de Dieu, & pour la mortification du corps, & de la convoitiſe. C'eſt là l'une de leurs defaites ordinaires. Ils gloſent la parole de Dieu ſelon leurs intereſts. Quand ils ne peuvent nier qu'ils n'ayent fait ce qu'elle defend ; ils alleguent qu'ils l'ont fait a autre intention, & pour une autre raiſon, que n'eſt pas celle pourquoy elle nous le defend. Ils ſe proſternent devant

vant des images. Quand nous leur alleguons, que la loy divine le defend, ils s'excuſent, & diſent que ce qu'ils en font, n'eſt pas pour croire, que les images ſoient des divinitès ; mais ſeulement pour rendre aux portraits de Dieu & des Saints, l'honneur de latrie, de dulie ou d'hyperdulie relative, & analogique, qui leur eſt deu. Comme ſi un homme qui auroit pris le bien de ſon prochain malgrè luy, ou a ſon inſceu, s'excuſoit d'avoir violè la loy, qui defend le larcin, en diſant qu'il ne la pas fait a intention d'offenſer ſon prochain, ou de luy faire tort ; mais ſeulement pour ſoulager ſa grande neceſſitè, ou pour ſe payer de quelque choſe, qu'il s'imagine que l'autre luy doit. Les Iuges n'auroyent point d'egard a des excuſes ſi frivoles, qui ne font qu'aggraver la faute du criminel, ajoûtant evidemment le crime de l'impudence a celuy du larcin. Nul ne peche ſans quelque raiſon ; mais elle ne peut eſtre bonne, puis qu'elle fait pecher. Et ces fauſſes raiſons, qui portent les hommes a violer les loix, ſont diverſes, ſelon l'infinie diverſitè de leurs intereſts ; & Chap. IV.

le

Chap. IV. le Legiſlateur ſeroit obligè a un travail infiny, s'il luy falloit rapporter une par une toutes celles, qu'il condanne. Il ſe contente de defendre l'action ; la condannant, il condanne par meſme moyen tous les motifs, & toutes les raiſons, qui portent l'homme a la faire. Dieu veut que nous obeiſſions de bonne foy a ſes loix, & non que nous preſumions d'en reſtreindre, ou d'en decliner le ſens a nôtre fantaiſie. A quelque intention que vous faciès ce qu'il defend, vous pechés. Et l'intention qui vous permet de faire une action defenduë de Dieu, ne peut eſtre que tres mauvaiſe. S. Paul donne icy ces marques aux ſeducteurs, *qu'ils defendront de ſe marier, & commanderont de s'abſtenir des viandes creées de Dieu pour nôtre uſage.* C'eſt l'action, qu'il note ; il ne dit rien de leur intention, ny de la raiſon, qui les meut a cette action ; ſi c'eſt parce qu'ils tiennent, que l'uſage du mariage & des viandes eſt mauvais de ſa nature, ou ſi c'eſt ſimplement parce qu'ils croyent qu'il eſt incommode a la pietè, & que l'abſtinence de l'un & de l'autre y eſt plus utile. Tous ces diſcours ne

ſont

ſont que des fantaiſies, que l'on jette en l'air pour échapper. Il n'en paroiſt rien pour tout dans le texte de l'Apôtre. Ie n'ay que faire de rechercher quelles ſont les raiſons, qui vous portent a violer ſon ordre. Il me ſuffit de voir, que vous le violès, puiſque vous faites ce qu'il blâme. Mais l'Apôtre, dites vous, me montre luy meſme, que c'eſt ainſi qu'il faut entendre ces paroles. Car contre ceux qui *s'abſtiennent de certaines viandes*, il allegue incontinent, que *toute creature de Dieu eſt bonne*. Ie répons qu'il l'allegue en effet & fort a propos, comme une raiſon, qui abbat leur loy, étant clair que puiſque Dieu a creè les viandes pour mon uſage, afin que j'en mange avec action de graces, c'eſt une temeritè & une tyrannie a l'homme de reſtreindre par ſes pretenduës loix la libertè que le Seigneur m'a donnée. I'employe tous les jours la meſme raiſon, contre ceux de Rome, leur demandant pourquoy ils defendent des viandes qui ſont pures & bonnes? Delà il ne s'enſuit pas, que je preſuppoſe qu'ils tiennent, que ces viandes ſoyent mauvaiſes & impures de leur nature; mais bien

Chap. IV.

Digitized by Google

Chap. IV. bien que je tiens, que ce principe, que je leur objecte, soit qu'ils l'avouënt, soit qu'ils ne l'avouënt pas, ruine toutes les loix de leur abstinence. S. Paul se sert icy de cette maxime en la mesme sorte; d'où il s'ensuit bien, que tous les legislateurs des abstinences icy condannées la choquent & la violent en effet; mais non qu'ils la nient de bouche, & qu'ils facent ouvertement profession de croire, que les creatures de Dieu, dont ils defendent l'usage, sont mauvaises & impures de leur nature. En effet comme l'erreur est bizarre, tous ceux qui ont fait ce que predit l'Apôtre, ne l'ont pas fait pour une mesme raison. Les plus impudens, comme les Encratites & quelques autres, ont fondé leur loy de l'abstinence du mariage & des viandes sur la nature mesme de ces choses, disans effrontement, qu'elles sont mauvaises & impures en elles mesmes; Et ceux-cy choquent doublement la doctrine de l'Apôtre; & en ce qu'il note & flétrit cette loy, & en ce que pour la refuter, il pose expressément, que toute creature de Dieu est bonne. Les autres comme les Montanistes,

niſtes, qui ſont en cela les predeceſſeurs & les patriarches de ceux de Rome, ont été plus retenus, & n'ont choqué S. Paul que ſur le premier chef, & non ſur le ſecond, defendant bien le mariage, & l'uſage des viandes, mais confeſſant neantmoins que ces choſes ſont bonnes de leur nature, & inſtituées & creées de Dieu. Ils nous le proteſtent ainſi eux meſmes par la plume de Tertullien, dans un livre, qu'il a écrit pour leur defenſe, contre les autres vrays Chrétiens, qu'il appelle par deriſion, *Pſychiques* c'eſt a dire animaux; & où il renonce hautement & expreſſément a l'erreur des Marcionites & des Encratites. Mais les Orthodoxes, qu'il combat, ne laiſſoyent pas pour cela, comme il nous l'apprend luy meſme, de leur objecter ce paſſage de S. Paul, diſant que l'Apôtre en deteſtant ceux qui defendent de ſe marier, auſſi bien qu'ils commandent de s'abſtenir des viandes creées de Dieu, avoit des-lors noté les Montaniſtes qui aux derniers temps ſe revolteroient de la foy. Ces anciens fideles, ſelon les mediſances outrageuſes de Baronius,

Chap. IV.

Tertull. de ieiun. c. 15.

la meſme c. 2.

Chap. IV. étoient des ignorans, des impertinens, & des insolens d'objecter aux loix de Montanus, ce qui n'estoit dit que pour celles de Tatien & de Marcion. Mais quoy qu'en die Baronius, & quoy qu'en pense Bellarmin, qui n'a point eu de honte pour répondre a ce passage de l'Apôtre, que nous leur objectons, d'emprunter la solution qu'y apportoient les heretiques Montanistes, quand il leur étoit alleguè par les Catholiques, & de nous donner meſme pour garand de son exposition le plus passionnè de leurs anciens avocats; quoy qu'en disent ces Messieurs, nous tenons a gloire d'estre injuriez pour entendre & pour employer les paroles de S. Paul en la meſme sorte, que faisoient ces premiers Chrétiens, qui vivoient dés le commencement du troisiesme siecle; & nous posons constamment avec eux, que tous ceux qui *defendent le mariage*, ou qui *commandent l'abstinence des viandes*, choquent l'Apôtre, & foulent son autorité aux pieds; puis qu'ils font ce qu'il condanne, quelque sentiment qu'ils ayent des choses qu'ils defendent, soit qu'ils les croyent mauvaises

Bell. lib. 2. de bon. op. c. 8. §. Tertullianus.

ſes & impures, comme les Encratiſtes, ſoit qu'ils les tiennent pour bonnes & pures, comme les Montaniſtes ; L'Apôtre parlant icy clairement ; non de leur opinion, où de leur intention dont il ne dit pas un mot, mais de leur action; comme le portent ces paroles expreſſes, *deffendans* (dit-il) *de ſe marier & commandans de s'abſtenir des viandes.* Et de là paroiſt encore combien eſt vaine une autre réponce, que font nos adverſaires, & qui depend de la meſme ſuppoſition ; diſant, que l'Apôtre parle icy de ceux qui defendent l'uſage du mariage & des viandes abſolument, & ſans aucune exception, ni reſtriction ; c'eſt a dire a toutes perſonnes, de quelque condition ou qualité qu'elles ſoyent, & pour toûjours ; au lieu que les loix du Pape ne defendent ces choſes, qu'a quelques perſonnes ; comme le mariage aux preſtres & aux moines ſeulement; ou pour quelque temps, comme les viandes durant le careſme, & a autres certains jours de l'année ſeulement, & non pour toûjours. Mais premierement en répondant ainſi ils ſe contrediſent eux meſmes. Car ils poſoient

Chap. IV.

Chap. IV. ſoient cy devant expreſſément, que l'Apôtre parle icy des Manichiens; & neantmoins il eſt certain par le teſmoignage de S. Auguſtin, qu'encore que les Manichiens *loüaſſent & recommandaſſent grandement la parfaite chaſteté*, c'eſt a dire celle qui s'abſtient meſme du mariage; *neantmoins ils ne defendoient pas le mariage a tous*; permettant a ceux qu'ils nommoient leurs *auditeurs*, qui faiſoient le ſecond ordre de leur communion, d'avoir des femmes eſpouſées; juſtement comme fait le Pape, qui oblige tout le clergè & tous les Moines au celibat; mais permet le mariage aux laïques, l'autre ordre des perſonnes de ſa communion. Ainſi Fauſtus, le plus habile de ces heretiques, defendant leur cauſe; *Nous tenons* (dit-il) *qu'il y a autant de ſottiſe a empeſcher de ſe marier celuy qui en a la volontè, que d'injuſtice & d'impietè a y contraindre celuy, qui ne l'a pas. Nous exhortons bien les filles, qui le veulent, de demeurer vierges, mais nous n'en contraignons pas une de l'entreprendre malgrè elle.* Et ils en uſoient de meſme pour les viandes; dont ils laiſſoyent l'uſage libre a leurs auditeurs, n'obligeant que

Aug. l. 2. de morib. Man. c. 18.

Fauſt. apud. Aug. l. 30. c. 4.

ibid. c. 1. & 5.

que leurs Evesques & ministres a s'en abstenir. Secondement cette réponce choque encore les premiers Chrétiens, qui employent ce passage contre les Montanistes ; bien que ceux-cy ne defendissent pas le mariage absolument a tous, mais a ceux-là seulement, qui avoient desia été mariés une fois ; & ne commandassent l'abstinence que pour certains jours ; durant dix jours seulement en toute l'année, qui est incomparablement moins que ce que font aujourd'huy ceux de Rome. Si donc & les Manichiens & les Montanistes sont de ceux dont parle icy Saint Paul, il est evident, que pour en estre il n'est pas necessaire de defendre ny le mariage a tous, ny les viandes pour toûjours ; qu'il suffit pour y estre compris d'obliger, ou quelque ordre de personnes au celibat, ou tous a l'abstinence pour certains jours de l'année ; si bien que ceux de Rome, qui font hautement l'un & l'autre, & avec beaucoup plus d'éclat, que n'ont jamais fait aucuns heretiques, ne se peuvét garentir d'estre de la confrairie de ceux, dont l'Apôtre fait icy une si fascheuse predi-

Chap. IV.

Tertull. l. de jeiun.

Chap. IV. ction. En effet il eſt évident qu'il parle de certaines gens, qui pour acquerir la reputation d'une ſaintetè non commune, & pour autoriſer par ce moyen leurs fauſſes & dangereuſes doctrines, introduiroient des diſciplines contraires a la libertè, que le Seigneur a donnée a tous les ſiens pour l'uſage ſoit du mariage, ſoit des viandes. Or c'eſt ſans doute choquer cette libertè, que de defendre l'uſage de ces choſes, ou a tous, ou a quelques uns ſeulement, ou pour toûjours, ou pour quelque temps, & en quelque ſaiſon de l'année ſeulement. Et comme en diſant, qu'ils *commandoient de s'abſtenir des viandes*, il n'entend pas, qu'ils defendent abſolument toute ſorte de viande (car ce ſeroit condanner les hommes a ne manger point; Loy ridicule, & qui n'eſt jamais venuë en l'Eſprit d'aucun) ainſi en diſant, qu'ils *defendront de ſe marier*, il n'entend pas non plus qu'ils defendront abſolument tous mariages; a quelque ſorte de perſonnes que ce ſoit. Aprés tout, c'eſt une pretention bien étrange de nous vouloir faire croire, que le Pape qui oblige pour jamais ſous

des

des peines irremiſſibles des millions de Chap.
perſonnes a vivre dans le celibat, & IV.
tous ceux de ſa communion a ne manger, que du poiſſon & des herbes & des fruits durant pres de la moitiè de l'année, avecque tout cela ne defend pourtant pas de ſe marier, ny ne commande non plus de s'abſtenir des viandes que Dieu a creées pour nôtre uſage. Concluons donc que le Pape & ſes miniſtres ſont evidemment coupables de l'abus, que l'Apôtre blâme & condanne en ce lieu; & admirons la veritè de ſa prophetie, qui a predit de ſi loin, non ſeulement la corruption du Chriſtianiſme, & l'établiſſement des pernicieuſes doctrines, qui s'y ſont fourrées; mais auſſi la qualitè des ouvriers, qui ont travaillè a ce deſſein, & meſme le moyen, qu'ils y ont employè. Tout s'eſt accompli *aux derniers temps*, comme il l'avoit dit, & preciſément en la maniere, qu'il l'avoit dit. Car pour ne point parler des autres erreurs, qui ont alterè la foy des Chrétiens avecque le temps, le ſervice religieux des creatures y eſt entrè de bonne heure, la veneration des reliques, & l'invocation des

Chap. IV. Anges, & des Saints; & quelques siecles apres le culte des images, & enfin l'adoration de l'hostie. Ie laisse là les autres qualilès de ceux, qui ont avancè ces services parmy les Chrétiens; mais il est bien certain, & on ne le peut nier, qu'ils avoient celles, que l'Apôtre leur donne en ce lieu; qu'*ils defendoient de se marier & ordonnoient de s'abstenir des viandes.* Car l'histoire Ecclesiastique nous apprend clairement, que les Moines ont étè les premiers & principaux ouvriers; qui ont introduit & avancè toutes ces branches du service religieux des creatures, chacune en son temps les unes aprés les autres; la veneration des reliques la premiere, l'invocation des saints presque conjointement; le culte des images deux cens ans aprés, & les commencemens de la transsubstantiation au neuviesme siecle, & aux suivans; d'où s'est enfin formée l'adoration de l'hostie, la plus étrange de toutes ces erreurs. A la naissance, au progrés, a l'accroissement & a l'établissement de chacun de ces abus, les Moines paroissent toûjours les premiers, les plus empressés & les plus échauffés,

échauffés, comme il ſeroit aisè de le juſtifier ſi c'en étoit icy le temps, ou le lieu. S. Paul ne nous les pouvoit marquer plus clairement, que par la diſcipline du celibat & de l'abſtinence. Car ce ſont-là les deux caracteres eſſentiels de leur profeſſion ; leur premiere & principale loy a été d'obliger tous ceux de leur ordre de ne ſe point *marier*, & de leur commander de *s'abſtenir des viandes* ; & de provigner l'une & l'autre de ces deux inſtitutions dans l'Egliſe le plus qu'il leur ſeroit poſſible, detournant les hommes & les femmes du mariage, & les formant a de certaines abſtinences reglées, legitimes & ſolennelles par leurs exemples, par leurs exhortations, & par leurs livres, s'ils étoient capables d'en faire. Aujourdhuy ils retiennent & obſervent tous le celibat tres-exactement ; Mais exceptè quelques ordres, la plus part ſe ſont fort relaſchès de *l'abſtinence des viandes* ; qui avec celle du vin étoit au cõmencement & fort rigoureuſe & generale & perpetuelle a tous les moines, tant ermites, & anachoretes, que cœnobites ou conventuels, c'eſt a dire a

Chap. IV.

ceux

Chap. IV. ceux qui vivent ou chacun a part, ou plusieurs ensemble. Si bien qu'il étoit mal-aisè de nous les definir plus brievement, ou plus clairement, qu'en disant comme fait icy S. Paul, ceux qui *defendent de se marier*, & qui *commandent de s'abstenir des viandes.* Et bien que l'erudition & l'eloquence de quelques uns d'eux, qui a été excellente sans contredit, ait beaucoup contribuè a l'avancement de ces faux services; Neantmoins en parlant generalement, la grande & tout a fait exorbitante reputation de saintetè, que leur acquit dés le commencement leur celibat, & l'austeritè de leurs abstinences, est tres-asseurément le principal moyen, qui fit recevoir si favorablement, & en tant de lieux, & en si peu de temps ces doctrines, quoy que contraires a l'Evangile; chacun croyant que des hommes si extraordinaires, que l'on prenoit tous pour autant d'Elies & de Ieans Battistes, n'approuvoient & n'autorisoient rien, qui ne fust salutaire & vrayement divin. Ainsi vous voyès combien est admirable cette prediction de l'Apôtre, qui a compris toute cette histoire mystique

ſtique en trois mots, en diſant que la revolte de la vraye & ſincere foy, & la creance de la mauvaiſe & pernicieuſe doctrine ſe feroit & ſe procureroit par le deguiſement & les fauſſes apparences de certaines gens, qui diſant & debitant des bourdes, cacheroient les taches de leurs conſciences ſous le manteau d'une ſainteté apparente, qui conſiſte en l'obſervation du celibat & en l'auſterité du vivre, defendant de ſe marier, & commandant de s'abſtenir des viandes, que Dieu a creées. Chap. IV.

I'aurois maintenant a vous repreſenter les uſages que nous avons a recueillir de cette leçon; Mais je ſuis contraint pour ne pas abuſer de vôtre patience, de les remettre a vôtre propre meditation; priant Dieu qu'il nous face a tous la grace de demeurer fermes dans ſa ſalutaire verité, ſans que ny l'éclat du celibat des Moines, ny les auſteritès de leurs abſtinences, ny les autres apparences, quelque agreables ou merveilleuſes qu'elles ſoyent, nous puiſſent donner de l'amour ou de l'admiration pour l'erreur. Contentons nous du vray culte Evangelique, en Eſprit & en verité,

Digitized by Google

Chap. IV. rité, que Ieſus nous a enſeignè, nous abſtenans, non des inſtitutions, ou des
1. Pierr. 2. 11. creatures de Dieu, mais *des convoitiſes de la chair, qui bataillent contre l'ame*; afin qu'apres avoir heureuſement achevè nôtre pelerinage terrien en la foy de la verité, & en la puretè du ſervice divin, en bonne conſcience & avecque l'edification de nos prochains, nous ayons part quelque jour au glorieux ſalut, que le Seigneur promet a ceux, qui auront perſeverè juſques a la fin. AMEN.

SERMON

SERMON VINT SIXIESME.

* Prononcè à Charenton le 16. Septembre 1657.

I. TIMOTH. Chap. IV. ℣. 3.4.5.

des viandes que Dieu a creées pour les fideles, & pour ceux, qui ont connu la verité, pour en uſer avec action de graces.

Car toute creature de Dieu eſt bonne, & rien n'eſt a rejetter, étant pris avec action de graces.

Car elle eſt ſanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere.

CHERS FRERES; Le celibat & l'abſtinence des viandes ont toûjours été & ſont encore aujourd'huy les principales couleurs de la ſuperſtition, pour farder & recommander aux hommes ſes erreurs & ſes faux ſervices. Cela ſe voit clairement dans l'hiſtoire de l'Egliſe ancienne; où il ſe treuve peu d'heretiques, qui n'ayent emploiè cet artifice pour acquerir de la reputation & du credit par ce faux maſque de ſainteté.

Ce

Chap. IV. Ce fut l'appas, dont se servirent plusieurs Gnostiques, & Marcion, & Tatien, & Montanus & Manes pour tromper les simples, & pour leur faire avaler les poisons de leurs doctrines mortelles. Parmy les Payens, le Diable s'est aussi servi de la mesme finesse pour y autoriser l'idolatrie & l'impieté. Il y avoit ses religieux & ses religieuses, qui vivoient dans le celibat & en de grandes abstinences; comme les Vestales parmy les Romains, les Pselles parmi les Grecs, les Semnes, les Brachmanes & les Gymnosophistes parmi les Indiens: Et Clement Alexandrin tesmoigne expressément que de son temps les idolatres s'abstenoient des viandes & des femmes, aussi bien que les heretiques, & attribue encore la mesme chose aux Magiciens; & Tertullien pour établir la discipline de son Montanus allegue entr'autres raisons l'exemple des abstinences & des continences des Payens. Aujourdhuy ces mesmes loix se treuvent encore dans la pluspart des communions de l'erreur. Le Pape condanne les Grecs, les Ethiopiens, les Armeniens, & les Nestoriens, comme heretiques

Clem. Strom. l. 3. p. 446. b. 451. c.

Tert. de Iejun. c. 16.

Digitized by Google

heretiques & ſchiſmatiques ; & neantmoins ſes propres écrivains rapportent, & tout le monde en eſt d'accord, que le celibat & l'abſtinence y ſont auſſi bien en vogue, que parmi les Latins. Il eſt meſmes certain que les abſtinences de la plus-part de ces nations ſont beaucoup plus étroites, plus rudes, & plus longues, que celles de nos adverſaires. Pour les Payens, les Ieſuites nous racontent eux meſmes, qu'ils ont rencontré chez eux preſque par tout le celibat & l'abſtinence en grand honneur. Qu'en la Chine par exemple les ſacrificateurs des Idoles ne mangent ny chair, ny poiſſon, ni œufs; qu'ils ne boivent point de vin ; que tout commerce avecque les femmes ſoit par mariage, ſoit autrement, leur eſt defendu ſur peine de la vie ; Que les uns vivent en commun en des monaſteres, où il s'en treuve quelques fois juſques a cinq cens enſemble ; que les autres ſont reclus, ou retirez en des trous de rochers & en des grotes ; Qu'il y a auſſi des religieuſes, qui vivent ſous de ſemblables loix. Que dans le Iapon pareillement il y a de deux ſortes de Bonzes, (c'eſt

Chap. IV.

Semedo hiſt. de la Chine Part. 1. c. 18. p. 124. 125.

ainſi

Chap. IV. aïnſi qu'ils nomment les maiſtres & miniſtres de leur Religion Payenne) les uns ſeculiers, comme ſont les Preſtres, Curès, & Eueſques en la communion Romaine; les autres retirès, comme les Hermites, ou vivans en commun, comme les Moines; Que tous generalement obſervent ces trois points; L'un qu'ils fuyent le mariage, & toute frequentation ou commerce avecque les femmes; ceu xqui y contreviennent, étant irremiſſiblement punis de mort; L'autre qu'ils ne mangent ni chair, ni poiſſon, ni d'aucune choſe qui ayt été animée & s'abſtiennent de vin, & ne vivent que de ris, d'herbes & de fruicts, & ne font qu'un repas par jour, & encore fort ſobre: & le troiſieſme point eſt qu'ils portent la teſte raſe & le menton ſemblablement, pour marque d'avoir renoncè au monde; & que par ces auſteritez, ils ont acquis une grande reputation de ſainteté & de ſageſſe parmi ces pauvres Payens, qui ont une multitude preſque innombrable de temples, & de monaſteres, magnifiquement batis & richement rentès, dont ces gens-là joüiſſent. Ie laiſſe

Voyez Solier. l. 1. c. 13 & l. 1. des Ep. du Iapon. p. 70.

Digitized by Google

laisse ce que les mesmes auteurs rapportent des *Iogues*, c'est a dire des hermites ou religieux Indiens, qu'ils vivent dans une chasteté & pauvreté tres-estroitte, ne mangeant que du ris, & des fruicts; qu'ils questent, demandant l'aumosne, & allant couverts de cendre; & d'un rude cilice, & sont tenus pour des saints par les simples, qui *mesurent* (dit un Iesuite) *la saintetè a l'aune de l'apparence exterieure.* Ces exemples montrent clairement, & ce Iesuite en fait le mesme jugement, que l'abstinence du mariage & des viandes, quelque exacte & scrupuleuse qu'elle soit, est un fort mauvais garant de la verité, de la pietè & de la religion, puis que toute cette austeritè & puretè pretendue se trouve chez les heretiques, & chez les Payens, idolatres & infidelles. Tant s'en faut, que l'erreur la rejette ou la dédaigne; que tout au contraire elle l'estime & l'adopte; elle s'en revest & s'en pare, & s'en sert pour couvrir l'horreur de ses impostures, & pour recommander le mensonge qu'elle debite; D'où il paroist combien a ètè grande la faute de ceux d'entre les Chap IV.

Iarric. l. 4 c. 7.

Chap. IV. Chrétiens, qui se sont laisès seduire a ces fausses couleurs, & qui ont receu le service des creatures, & autres semblables abus en la religion, sous ombre que ceux qui les ont premierement mis en avant, ou soûtenus & defendus depuis, étoient grands admirateurs & zelateurs du celibat & de l'abstinence des viandes. Quand S. Paul ne nous auroit point predit cet artifice des seducteurs, l'erreur de ceux qu'ils ont trompez, ne laisseroit pas d'estre fort lourde; L'exemple de tant d'impostures, qui se sont faites & qui se font encore tous les jours au monde a la faveur de ces fausses & trompeuses disciplines nous les devant avoir rendus tres-suspectes. Mais le S. Apôtre ayant d'abondant pris le soin de nous avertir de bonne heure que les auteurs de la revolte, qu'il predit, entre les autres moyens, dont ils se serviroient pour seduire les Chrétiens, employeroient nommement la defence du mariage & des viandes; ça été un aveuglement prodigieux & tout a fait inexcusable de se laisser tromper par une ruse, qui avoit été découverte & decriée par ce grand

grand miniſtre du Seigneur tant de ſiecles avant l'evenement de la choſe meſme. Encore n'eſt-ce pas le tout. Car le comble de l'erreur a été que l'on a pris pour une marque certaine de verité & de bonne conſcience, une choſe, qui non ſeulement n'eſt point cela en effet, mais qui bien loin de l'eſtre, eſt tout au contraire un ſigne aſſuré d'abus en la religion. Il y a des ſignes equivoques, qui ſe peuvent rapporter a deux, ou a pluſieurs choſes, non ſeulement diverſes, mais quelques fois meſmes contraires; comme les aumônes, les jeuſnes & autres bonnes œuvres, qui viennent ſouvent d'une vraye pieté, mais procedent auſſi quelque fois de ſuperſtition & d'hypocriſie. Là il eſt pardonnable aux hommes de ſe tromper, en rapportant a une bonne cauſe, ce qui ſort d'une mauvaiſe. Mais ici il n'en eſt pas de meſme. Car cette loy du celibat & de l'abſtinence qui defend l'uſage des choſes, que Dieu nous a accordées, ne peut venir d'une bonne cauſe; parce que c'eſt une injuſtice & une tyrannie. Elle marque neceſſairement en celuy qui l'établit, & la favoriſe, ou une er- Chap. IV.

Chap. IV. reur grossiere & ouvertement contraire a l'Evangile, ou ce qui est encore pis, une ame ambitieuse, qui veut dominer sur les consciences des fideles; tellement que ces loix qui ont servi a recommander les auteurs des cultes faux & superstitieux, doivent servir elles mesmes a les décrier, puis quelles découvroient clairement leur hypocrisie. L'Apôtre donc afin de pourvoir de toutes parts a la seuretè de nôtre foy, aprés avoir predit la venuë de ces mauvais & dangereux ouvriers; aprés nous avoir expressément avertis, que pour acquerir la reputation d'une saintetè & puretè extraordinaire ils *defendront de se marier & commanderont de s'abstenir des viandes*, non content de cela nous découvre encore la vanitè & l'injustice de cette loy; Et nous montre que la discipline des abstinences, qu'ils mettent en avant comme une marque & une caution de la veritè & divinitè de leur doctrine, fait elle mesme partie de leur imposture & de leur erreur, puis quelle choque evidemment l'institution de Dieu, & la libertè de l'Euangile de son Fils. Il ne le dit pas seulement,

il

il le prouve clairement & invinciblement; premierement par la nature des viandes, dont les seducteurs interdisent l'usage, nous remontrant qu'elles sont bonnes, puis qu'elles ont été creées de Dieu; & secondement par le dessein de Dieu qui les a creées, pour nôtre usage, afin que nous les prenions pour nôtre nourriture; étant clair que puis que la chose est bonne, & que nôtre souverain Seigneur l'a faite pour nous en servir, on ne peut nous en defendre l'usage, sans nous ravir nôtre liberté & choquer l'autorité de Dieu, qui nous l'a donnée. Et enfin pour lever tout scrupule, il ajoute encore dans le dernier verset de nôtre texte, *que la creature est sanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere*. Ce sera s'il plaist au Seigneur, le sujet de cette action, où nous examinerons par ordre ces trois points dans le texte de l'Apôtre, & aprés l'avoir expliqué nous considererons & refuterons briévement ce que les docteurs de l'Eglise Romaine mettent en avant pour sauver de ce coup de foudre la loy de leur abstinence. Premierement donc Saint Paul pour montrer. Chap. IV.

Chap. IV. combien cette loy, qui defend en la religion l'usage d'une certaine sorte de viandes, est injuste & insolente, allegue que Dieu a creè les viandes, dont elle ordonne l'abstinence; & il ne dit pas simplement qu'il les a creées; mais nommément qu'il les a creées pour en prendre & en user avec action de graces, pour les fideles, & qui connoissent la verité. Voyès je vous prie avec quelle divine sagesse le S. Apôtre exclut en ce peu de paroles tous les pretextes, que l'on a pris de commander l'abstinence de certaines viandes aux Chrétiens, & comment il nous ôte tous les scrupules, que nous pourrions faire d'en user? Il dit premierement que c'est Dieu qui les a *creées*; contre le blasphemе des Gnostiques, des Encratites, des Marcionites, & des Manichiens, qui dogmatisoient impudemment, que les choses de ce monde sont l'ovvrage d'une autre cause, que de Dieu. Il ajoûte, que Dieu les a creés pour *en prendre*, c'est a dire pour nous en servir pour la refection de nos corps (car c'est là proprement ce que signifie la parole * qu'il a ici emploiée) contre l'imagination

* μετάλη ψις.

de

de ceux qui ſe voudroient figurer, que Dieu a fait & formè les animaux a la verità, mais ſeulement pour peupler & remplir, orner & enrichir le monde par cette grande diverſitè de creatures, & non afin que nous en tirions nos alimens; Et c'eſt peut eſtre cette conſideration qui a meu les premiers auteurs de la tradition, que divers peuples des Indes Orientales obſervent encore aujourdhuy fort ſcrupuleuſement, de ne goûter de la chair d'aucune choſe animée; a quoy il faut auſſi joindre la reſverie, que les Brachmanes y tiennent depuis plus de deux mille ans, & qu'ils perſuaderent autrefois a un ancien philoſophe Grec nommè Pythagore, que les corps des animaux étoient faits pour recevoir les ames des hommes au ſortir du leur, differemment ſelon la differente qualitè, & condition de leur vie; fantaiſie qui les porta à reſpecter la chair des animaux; ſans oſer s'en ſervir pour leur nourriture. L'Apôtre abbat toutes ces prodigieuſes & extravagantes viſions, en nous aſſurant, que Dieu, le Createur, & par conſequent le Maiſtre & Chap. IV.

Chap. IV. Seigneur ſouverain des animaux, nous a donnè le droit de nous en ſervir, que c'eſt là l'vn des uſages, pourquoy il les a créees, afin que de leur chair nous tirions nôtre nourriture. Moïſe rapporte dans la Geneſe, que Dieu aprés le deluge traitant de nouveau ſon alliance avecque Noè, le deuxieſme pere du genre humain, & avecque ſes enfans, leur fit expreſſément cette declaration ; *Tout ce qui ſe meut ayant vie* (leur dit-il) *vous ſera pour viande. Ie vous l'ay tout donnè comme l'herbe verte*, c'eſt adire pour en uſer avecque la meſme libertè, que vous faites des herbes, & des autres fruicts, qui ſervent auſſi a vôtre nourriture. Mais l'Apôtre ne dit pas ſeulement, que *Dieu a creè ces choſes pour en uſer* ; il ajoûte encore nommément qu'il *les a créees pour les fideles* ; & cela a mon avis pour reſoudre un troiſieſme ſcrupule, & ôter aux legiſlateurs de l'abſtinence un autre nouveau pretexte. Car quelqu'un ſe pourroit faire accroire, que Dieu n'avoit donnè aux hommes des premiers ſiecles aprés le deluge cette permiſſion de manger de toute ſorte de viandes, que par indulgence

Gen. 9. 3.

gence & tolerance, a cause de leur du- Chap.
retè,& du peu de connoissance, qu'ils IV.
avoient encore alors des mysteres de
sa sapience ; mais que sous la grace &
en la lumiere de Iesus Christ, il nous a
baillè une discipline plus severe ; Et en
effet quelque bizarre que soit cette
pensée, elle trouva pourtant lieu au-
tresfois dans l'esprit de S. Ierome, l'un *Ierôme l. 1. contr. Iovin. T. 2. p. 41.*
des hommes du cinquiesme siecle, qui
a le plus admirè la Moinerie, & a le
plus contribuè a l'établir. Car il pose
comme un point, qu'il veut que cha-
cun sache, que Dieu ne donna aux
hommes aprés le deluge, les chairs
des animaux pour leur nourriture, que
comme il donna les cailles aux Israëli-
tes murmurans dans le desert; & que
l'usage des viandes fut permis alors au
genre humain en la mesme sorte, que
l'usage du divorce fut depuis permis
aux Iuifs par Moïse pour la duretè de
leur cœur. D'où chacun voit, que le
sentiment de cet ancien docteur est,
que comme le Seigneur Iesus a aboli
l'usage du divorce parmi les Chrétiens;
aussi y a-t-il abregè tout de mesme l'u-
sage des viandes & que manger de la
chair

Chap. IV. chair d'aucun animal ſous le regne du Chriſt eſt un grand peché, auſſi bien que d'y repudier ſa femme. Mais S. Paul, Docteur incomparablement plus ſaint & plus ſavant, condanne & rejette nettement cette extravagante reſverie; nous enſeignant ici formellement, que c'eſt notamment *pour les fideles, pour ceux, qui connoiſſent la verité*, c'eſt a dire pour les vrais Chrétiens & diſciples du Seigneur, que *Dieu a crée les viandes pour en uſer.* Il parle meſme de ſorte, qu'il ſemble que l'uſage n'en appartienne qu'a eux; diſant *que Dieu les a creées, pour les fidelles pour en uſer avec action de graces*; comme ſi la volonté & l'intention de Dieu étoit, que ceux-ci ſeuls uſent de ſes creatures, & non auſſi les infideles & les mondains. Ce n'eſt pourtant pas là le ſens de l'Apôtre. Pour donner aux fideles la jouïſſance des preſens du Createur; il ne l'ôte pas aux autres. Au contraire il les y admet clairement ailleurs, quand il conte entre les benefices du Seigneur, qui rendent teſmoignage de ſa divinité aux Nations, *La viande & la joye, dont il remplit leur cœur*; & ſon Maiſtre & le

Act. 14 17.

nôtre

nôtre nous enſeigne auſſi la meſme verité quand il dit, que la bontè de nôtre Pere celeſte eſt ſi grande, qu'*il fait lever ſon ſoleil ſur les bons & ſur les mauvais, & envoye la pluye ſur les juſtes & ſur les injuſtes.* D'où vient donc qu'en ce lieu S. Paul ne nomme que les fidelles? La raiſon en eſt evidente. Il en uſe ainſi; parce que c'eſt d'eux & de leurs droits, qu'il eſt ici proprement queſtion. C'eſt a eux; que les ſeducteurs qu'il combat, impoſoient le joug de leurs abſtinences, preſumans de leur ravir par leurs fortes & tyranniques loix cette partie de leur libertè. C'eſt donc avecque toutes les raiſons du monde, que l'Apôtre les nomme ici expreſſément. Ioint qu'il ne regarde pas ſimplement ici la volontè & le deſſein de Dieu, & la nature de la choſe; mais auſſi ſon evenement & la faſſon, dont les hommes en vſoyent en effet. Dieu quant a luy, a creè les viandes pour la nourriture des hommes; & les viandes ſelon cette volontè de Dieu, ont les qualitez neceſſaires a nous nourrir legitimement ſans que la refection, qu'elles donnent a nos corps, ſouïlle nos ames d'aucun crime. Chap. IV. *Matth.* 5.45.

Mais

Chap. IV. Mais bien que ce soit là & la volonté de Dieu, & la nature de ses dons; neantmoins les hommes du monde n'en usoient pas ainsi. Vne partie, comme les Brachmanes & les Pythagoriſiens, preoccupés d'erreurs sottes & puerile, s'imaginans qu'il y eût des ames d'hommes dans les corps des animaux, en avoient la chair en horreur, & se privoient par leur folie de la jouïssance de ce benefice de Dieu. Les autres, a qui la superstition avoit inspiré d'autres fantaisies de la pollution de certaines viandes, & de la pureté & saintetè des autres, faisant pareillement conscience de manger de ce qu'ils estimoient impur, renonçoient aussi volontairement a une partie des dons du Createur. Les autres enfin qui en usoient, en usoient mal; soit que par les excès de leur intemperance, ils changeassent en des causes de mort, ou de maladie, ce qui leur avoit été donnè pour la conservation de leur santè & de leur vie; soit que mangeant les biens de Dieu sans luy en sçavoir grè, ni luy en faire reconnoissance, leur ingratitude tournast en crime une action, qui d'elle meſme est

legitime

legitime & ſalutaire. C'eſt là que re- Chap.
garde S: Paul, quand il exclut de la IV.
jouiſſance du benefice de Dieu les hommes, qui ne ſont pas fidelles, & qui ne connoiſſent pas la verité, comme s'il diſoit; ſi l'ignorance prive les autres hommes du benefice de Dieu, ou ſi leur vice les rend indignes de jouïr de ſes preſens; cela n'empeſche pas, que les fideles n'en uſent legitimement, connoiſſant la verité, & ſe ſervant des creatures de Dieu ſelon leur lumiere, avec reconnoiſſance & action de graces. Il eſt vray, que celui qui s'imagine, que les viandes ſont ou impures, ou creées d'une mauvaiſe main, n'en peut manger ſans pechè avec une telle conſcience; & il eſt vray encore, que le profane offenſe Dieu toutes les fois, qu'il uſe de ſes biens, ſans penſer a luy, & ſans luy en ſavoir grè. Mais ni l'erreur, ni le vice de ces miſerables n'empeſche pas, que les fideles, inſtruits de la verité dans l'école de Ieſus Chriſt, n'uſent des biens de Dieu ſelon ſon intention, les reconnoiſſant pour des ouvrages & des preſens de ſa puiſſante & liberale main, & le beniſſant & luy rendant

Chap. IV. dant les actions de graces qui luy sont deuës. Si la faute & l'aveuglement volontaire des autres fait, que Dieu n'ait pas creè les viandes pour eux; du moins est-il clair, qu'il les a creées pour les fidelles, qui n'ont nulle part ni en l'erreur, ni en l'ingratitude des mondains. Voyla quel est le sens de l'Apôtre; qui induit clairement ce qu'il pretend, comme vous voyez, assavoir, que c'est une loy injuste & tyrannique de deffendre aux fideles l'usage de certaines viandes, pour cause de conscience & de religion. Quant a ce qu'il dit, *les fideles & ceux qui ont connu la veritè*; il ne le faut pas prendre, comme si l'Apôtre entendoit par ces deux noms, deux sortes de personnes differentes, dont les uns soyent *fideles sans avoir connu la veritè*, & dont les autres *ayent connu la veritè sans estre fideles*. Nullement. Ce n'est pas là son intention. Car dans le stile de l'Ecriture, *estre fidele* & *connoistre la veritè*, signifient une mesme chose, & il n'est pas possible qu'un homme soit fidele sans connoistre la veritè, ni qu'il connoisse la veritè sans estre fidele, comme les auteurs divins, & nommément

mément S. Iean dans ſa premiere Epître, nous l'enſeignent en divers lieux. Chap. IV.

Mais l'Apôtre nous décrit les meſmes perſonnes, aſſavoir les vrays Chrétiens, par ces deux qualitès qu'il leur donne, l'une qu'ils *ſont fideles*, l'autre qu'ils *connoiſſent la verité*; tout de meſme, que s'il euſt dit, *ceux qui croyẽt en Ieſus Chriſt ayans connu ſa verité*; ſi bien que la particule *&* qui lie ces deux paroles dans le langage de l'Apôtre, vaut autant, que *c'eſt a dire, les fideles, & ceux qui ont connu la verité*; comme s'il euſt dit, *les fideles, ceſt a dire ceux, qui connoiſſent la verité*. Car S. Paul employe ſouvent la particule *&* en ce ſens; comme pour n'en point alleguer d'autre exemple, quand il dit a la fin de l'epître aux Galates; *Paix & miſericorde ſoit ſur tous ceux qui marcheront ſelon cette regle, & ſur l'Iſraël de Dieu*; où il eſt clair, que *tous* ces gens, qui marchent ſelon la regle de l'Apôtre, ne ſont autre choſe, que l'Iſraël de Dieu. Au reſte quelques uns des interpretes par cette *verité*, qu'il dit, que *les fideles ont connuë*, entendent en general toute la ſainte & celeſte doctrine de l'Evangile de Ieſus Chriſt, que les écrivains du

1. Iean. 4. 8. & 2. 3. & ailleurs ſouvẽt.

Gal. 6. 16.

nouveau

Chap. IV. nouveau Teſtament appellent ſouvent *la verité*, purement & ſimplement, a cauſe de ſon excellence, parce qu'elle eſt la plus belle & la plus ſalutaire, & en un mot la plus divine de toutes les verités, qui ayent jamais été manifeſtées aux hommes. Les autres rapportent ce mot a la *verité* particuliere, c'eſt a dire a la maxime veritable, que l'Apôtre nous propoſe dans les paroles ſuivantes, aſſavoir que *toute creature de Dieu eſt bonne, & que rien n'eſt a rejetter; étant pris avec action de graces*; & traduiſent ce paſſage ainſi, *Dieu a creè les viandes pour les fideles, & pour ceux qui connoiſſent cette verité, que toute creature de Dieu eſt bonne*. En effet le mot ici employè dans l'original au commencement du verſet quatrieſme, que nous avons traduit *car*, * ſe prend a toute heure pour dire *que* auſſi bien que pour dire *car*, comme ſavent ceux qui entendent la langue Grecque. Et bien que la premiere expoſition, que les auteurs de nôtre verſion ont ſuivie, me ſemble plus coulante & plus étenduë, neantmoins il importe peu au fonds, laquelle vous ſuiviez des deux interpretations, l'une

* ὅτι.

l'une & l'autre satisfaisant pleinement au dessein de l'Apôtre, sans nous rien cacher de ses pensées necessaires a sa dispute. Soit donc que vous preniès ce qui suit pour un axiome Evangelique, qu'il établit ici contre la loy des abstinences; soit que vous le consideriès comme une preuve de ce qu'il vient de dire, que les viandes ont été creées pour les fideles pour en user avec action de graces; tant y a que cette verité demeure ferme & inebranlable, comme posée par la main de l'Apôtre entre les fondemens de la doctrine Chrétienne, que *toute creature de Dieu est bonne, & que rien n'est a rejetter, étant pris avec action de graces.* Moïse dit dans l'histoire de la creation du monde, que Dieu aprés l'avoir creè, vid *tout ce qu'il avoit fait*; & *voyla* (ajoute le Prophete) *tout ce qu'il avoit fait étoit tres-bon*; c'est a dire qu'ayant considerè toutes ses creatures, il n'en treuva aucune, qui ne fust bonne & qui n'eust en elle ce que sa bontè & sa sagesse luy avoit voulu donner d'estre & de perfection proportionnément aux fins pour lesquelles il les avoit faites & formées. C'est de là que

Chap. IV.

Gen. 1. 31.

Chap. IV. l'Apôtre a pris ce qu'il dit ici, que *toute creature eſt bonne*; appliquant a toutes les viandes données aux hommes pour leur nourriture, ce que Moïſe dit generalement de toutes les creatures, parce que les viandes en faiſant partie; elles ſont bonnes aſſeurément, puis que les creatures dans le genre deſquelles elles ſont compriſes, ſont toutes bonnes. De là il tire la concluſion ſuivante, *que rien n'eſt a rejetter*, ce qu'il faut reſtreindre a ſon ſujet, c'eſt a dire aux viandes, dont il parle; comme s'il euſt dit, que nulle de ces viandes, qui ſont toutes bonnes, comme étant toutes creatures de Dieu, *n'eſt a rejetter*, qu'il n'y en a pas une, dont le fidele ne puiſſe uſer pour ſa refection, ſans offenſer le Createur, & ſans ſoüiller ſa conſcience d'aucun crime. Il n'y met nulle exception, ni reſtriction pour le ſujet meſme, laiſſant toutes les viandes creées pour nôtre nourriture a l'uſage des Chrétiens; Mais il en ajoûte une pour la maniere de l'uſage; rien n'eſt a rejetter, *étant pris* (dit-il) *avec action de graces*; c'eſt a dire pourveu qu'on le prenne avec action de graces. Ceſt (dit-il) la ſeule loy,

loy, dont Dieu nous charge pour uſer de ſes preſens; qu'en nous ſervant librement de cette infinie abondance de biens, qu'il a creés, & qu'il nous preſente par tout en la terre, dans l'air, & dans les eaux pour la conſervation de nôtre pauvre nature, nous ne manquions pas de les reconnoiſtre de ſa bontè & liberalitè, l'en remerciant & le priant de nous en rendre l'uſage ſalutaire par ſa benediction. Nulle viande ne ſouïlle nôtre conſcience étant priſe avec ce juſte & legitime hommage: nulle ſans cela ne la laiſſe exempte de crime. Outre que la raiſon nous oblige d'elle meſme à ce devoir, Dieu n'a pas manquè de nous le recommander expreſſément; *Tu mangeras* (diſoit-il à ſon ancien peuple) *& ſeras raſſaſiè, & beniras l'Eternel ton Dieu.* Et Eſaïe veut, que nous *mangions le froment*; que nous recueillons en nos champs, en *loüant l'Eternel*, qui nous le donne; & Ioel oblige auſſi ſes Iſraëlites au meſmes remercimens. Et le Seigneur Ieſus, le tres-accompli patron de tous les devoirs de la ſaintetè, *rend graces a Dieu*, dans tous ces repas miraculeux, qu'il

Chap. IV.

Deut. 8.10.

Eſai. 62.9. *Ioel.* 2.26. *Matth.* 15.36. *Marc* 8.6. *Iean* 6.11.

Chap. IV. donna aux troupes, qui le ſuivoient. Et de là vient la ſainte & louable coutume des anciens Chrétiens de commencer & de finir tous leurs repas par des prieres & actions de graces, dont la memoire nous reſte encore dans leurs livres, où nous les voyons toutes addreſſées a Dieu, ſans qu'il en paroiſſe aucune, où ils beniſſent la Vierge Marie; *il faut* dit Clement d'Alexandrie *) benir le Createur de l'univers avant, que de prendre nôtre nourriture; & aprés tout c'eſt pareillement une choſe ſainte de luy rendre graces.* Mais l'Apôtre, pour montrer qu'il ne faut rejetter nulle des creatures, que Dieu nous donne pour viande, ajoute enfin; *Car elle eſt* (dit-il) *ſanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere.* Quand il dit que la *viande eſt ſanctifiée*, il n'entend pas qu'il y ait quelque choſe d'impur en elle, qui ait beſoin d'eſtre s'il faut ainſi dire, eſſuyé & nettoyé, comme nos adverſaires ſemblent le croire, quand ils exorciſent le ſel, & l'eau, & les pains, & les fruicts pour en chaſſer les demons, ou quelque ordure que les demons y ayent miſe par leur impreſſion; Au contraire l'Apôtre

Clem. Alex. Padag. c. 4. pag. 165. c. Voyez auſſi les conſt. de Clem. l. 7. c. 30. & ſes Recog. l. 1. fol. 4. & l. 3. f. 20.

l'Apôtre vient de nous enſeigner, que *toute creature de Dieu eſt bonne*; Mais il regarde ſeulement a l'uſage de ces creatures, & non a leur nature, ou a ce qu'elles ont de réel & d'eſſentiel en elles; ſignifiant quand il dit *qu'elles ſont ſanctifiées*; que l'uſage a quoy nous les employons, pour nous nourrir, eſt rendu bon & agreable a Dieu; ſi bien qu'en les mangeant nous ne l'offenſons nullement, ni ne contractons par là aucune tache de pechè dans nos conſciences. Il dit que la viande *eſt ainſi ſanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere.* Par *la parole de Dieu*, il entend a mon avis, l'Evangile, ſelon ſon ſtile ordinaire. Car bien que toutes les viandes euſſent étè creées de Dieu, & qu'elles fuſſent bonnes en leur nature; ſi eſt-ce pourtant qu'elles n'étoient pas toutes *ſanctifiées* par la loy de Moïſe; qui en defendoit l'uſage de quelques unes aux Iſraëlites; & c'eſt pourquoy elles étoient nommées *immondes*, ſouïllées & polluës; parce que la defenſe legale faiſoit que nul n'en pouvoit manger, ſans ſe ſouïller, c'eſt a dire ſans ſe rendre coupable de pechè par ſa des-obeiſ- Chap. IV.

Chap. IV. sance; Mais maintenant l'Evangile de Iesus Christ, la vraye parole de Dieu, ayant levè cette defense, & cassè & aboly toutes les ceremonies de la loy, dont celle ci faisoit partie, a rendu la puretè aux choses, & a nous la libertè d'en user sans scrupule pour les fins qu'elles ont été creées. C'est ainsi que la *parole de Dieu sanctifie* toute viande. Mais parce que ce n'est pas assés, qu'une chose nous soit permise, afin que l'usage que nous en faisons, soit agreable a Dieu; Il faut de plus que nous y apportions la disposition legitime, nous en servant en la maniere qu'il ordonne, & qui est en effet tres-raisonnable; Voyla pourquoy l'Apôtre ajoute encore, que la viande est *sanctifiée par la priere*; soit par l'action de graces, que nous luy faisons en reconnoissance de sa bontè, soit par la requeste, que nous luy presentons, qu'il luy plaise nous rendre l'usage de ses biens salutaire. Car le mot de *priere* embrasse l'une & l'autre de ces deux formes d'oraison; le remerciment, & la requeste, ou la supplication. Voila Freres bien-aimés, ce que S. Paul a ici dit de bonne heure & par

avance

avance contre les loix de l'abſtinence de certaines viandes, que les faux docteurs, dont il a predit la venuë devoient un jour impoſer aux conſciences des Chrétiens. Sa doctrine condanne & refute ſi hautement les loix du Pape, ſur l'abſtinence de certaines viandes, que c'eſt une choſe tout a fait étrange, que le monde aime mieux demeurer encore ſous ſon joug, que de venir en la liberté, où ce grand Apôtre nous appelle. Ie laiſſe ce qu'il avoit dit d'entrée, que ces Docteurs, a qui il a donnè de ſi mauvaiſes & ſi honteuſes marques, *commanderoient de s'abſtenir des viandes*, ce que le Pape fait ſi hardiment, & meſme avecque tant de rigueur, que jamais nul n'a ni recõmandè avec plus d'ardeur, ni fait obſerver avec plus d'exactitude, les meilleures & plus neceſſaires loix, que celuy-ci en apporte pour maintenir ſes abſtinences inviolables. Si vous l'en croyez, c'eſt un pechè mortel puniſſable du feu eternel de goûter ſeulement d'un morceau de bœuf, ou de mouton en Careſme; ſes confeſſeurs en font rendre conte; & puniſſent ce ridicule pechè auſſi ſeve-

Chap. IV.

Chap. IV.

rement, que si c'étoit un larcin, ou un meurtre. Il employe mesme où il peut, les glaives & l'autorité des Magistrats pour le reprimer, & ses flateurs n'ont point de honte d'escrire, que c'est n'estre pas Chrétien, de manger de la viande en Caresme. Ne sont ils pas admirables aprés cela de se mettre en colere, quand nous les accusons de commander *l'abstinence de certaines viandes*? Mais voyons comment ils se defendent de la raison que S. Paul employe contre ces sortes de loix. Pour les abbatre il pose ce principe, *que les viandes, dont elles defendent l'usage aux Chrétiens, ont été creées de Dieu pour eux, afin qu'ils en usent avec action de graces*; presuppoſant evidemment, que c'est une injustice & une impieté d'ôter aux Chrétiens ce que Dieu a creé pour leur nourriture. Nul ne peut nier, que les animaux de la terre & les oiseaux du ciel, n'ayent été creés pour leur usage, aussi bien que les poissons. Certainement la loy du Pape, qui en defend l'usage a tous les Chrétiens durant plus du tiers de l'année, est donc injuste & contraire a l'Evangile. S. Paul ajoûte, que *toute creature*

Bellar. l. 2. de bon. op. c. 9. §. Tertio addit.

de

de Dieu eſt bonne, d'où il conclut que *rien* Chap.
n'eſt a rejetter, étant pris avec action de IV.
grates. Il faut donc avouër de neceſſitè, que la chair des oiſeaux & des animaux a quatre pieds n'eſt *pas a rejetter*; non plus que celle des poiſſons; puis que c'eſt auſſi une bonne creature de Dieu. D'où s'enſuit que la Loy qui oblige les Chrétiens a la fuïr & a l'abhorrer en certains temps, comme une choſe, qu'ils ne peuvent prendre ſans ſe damner eternellement, choque directement l'autoritè de l'Apôtre. Enfin pour nous ôter tout ſcrupule S. Paul ajoûte encore, que toute ſorte de viandes *eſt ſanctifiée par la parole de Dieu & par la priere.* Ie vous prie qu'elle force peut jamais avoir la loy du Pape, pour rendre pollu, & impur, ce que la parole de Dieu ſanctifie. N'eſt-ce pas vous oppoſer a Dieu de pretendre de ſouïller par vôtre defence, ce qu'il ſanctifie par ſa parole? Que diſent nos adverſaires a cela? Nient-ils que les viandes ayent ètè creées de Dieu? ou qu'elles l'ayent ètè pour l'uſage des Chrétiens? Nient-ils que ces viandes dont ils interdiſent l'uſage aux Chrétiens, ſoyent de bonnes

creatures

Chap. IV. creatures de Dieu ? où que l'Evangile de Iesus Christ ait casse la vieille distinction des viandes, les sanctifiant toutes indifferemment ? Non; ils ne nient rien de tout cela; mais accordant ces choses a l'Apôtre, comme autant de veritès indubitables, ils contestent opiniatrement la conclusion que nous en tirons, que c'est donc une injustice de defendre l'usage des viandes aux Chrétiens. Ils veulent que les loix de leur abstinence, subsistent, encore que la raison que S. Paul employe pour les refuter, soit vraye. Ils distinguent donc, & disent qu'il y a de deux sortes de Loix sur l'abstinence des viandes, les unes, qui les defendent, comme mauvaises d'elles mesmes & en leur nature; les autres, qui les interdisent, comme incommodes a la pietè, & particulierement a la mortification de la chair; Que S. Paul condanne ici les premieres, & que quant a eux ils ne soûtiennent, que celles de la derniere sorte. Mais toute cette réponce n'est qu'une fiction de leur esprit, qui n'a nul fondement ni dans les paroles de S. Paul, ni dans la chose mesme. Pour S. Paul il dit simplement,

plement, que la Loy qu'il refute, *commande aux Chrétiens de s'abſtenir d'une certaine ſorte de viandes*; Il ne nous dit point, pour quelle raiſon elle en interdit l'uſage; ſi c'eſt pour la nature des viandes, qu'elle croit mauvaiſe ou pour quelque autre conſideration. Certainement il en veut donc en general a toute loy, qui commande l'abſtinence de quelque ſorte de viandes aux Chrétiens, de quelque motif qu'elle vienne, ou a quelque deſſein quelle tende. S'il euſt approuvè quelque loy de cette nature; il l'euſt dit, & ne l'euſt pas enveloppée dans une meſme ruine que les autres. Il ſe fuſt bien gardè d'exprimer la loy, qu'il nous donne pour marque & livrée des ſeducteurs, avec des paroles, qui conviennent auſſi bien a la pretendue diſcipline de l'Egliſe, qu'a celle des impoſteurs & des heretiques. Il n'auroit pas dit non plus en general comme il fait ailleurs, *Que nul ne vous condanne au manger, ou au boire*, s'il étoit vray, que l'Egliſe peuſt & deuſt nous condanner au feu de l'Enfer pour le manger ou le boire purement & ſimplement. Il n'auroit pas non plus commandè

Chap. IV.

Col. 2. 16.

Digitized by Google

Chap. IV. mandè aux Chretiens de Corinthe de manger sans scrupule de conscience
1. Cor. 25. 27. de tout ce qui se vendoit dans le marchè, & de tout ce qui se servoit sur les tables des Payens, si c'étoit un pechè mortel de manger durant le tiers de l'année, la pluspart des viandes, qui se vendoient & se servoient en ces lieux là. Il n'auroit pas dit enfin aussi cruement & absolument qu'il dit ici, que *nulle viande n'est a rejetter, etant prise avec action de graces*; si plus de la moitiè des viandes étoit a rejetter durant une bonne partie de l'année, & ne pouvoit estre prise alors par le Chretien sans se souïller d'un pechè mortel, quelque action de graces qu'il rende a Dieu en les prenant. Mais la chose mesme montre clairement que ce qu'ils suppose sent est faux. Car ils ne nieront pas que l'Apôtre ne condanne ici les loix de ceux qui ont voulu remettre les abstinences Iudaiques en l'Eglise; Et neantmoins il est certain que ni les Iuifs ni les Chrétiens Iudaïsans n'ont jamais creu, que les viandes, dont ils interdisoient l'usage, fussent mauvaises de leur nature; Ils confessoient tous ce

que

que Moyse dit que toutes les creatures de Dieu sont bonnes ; & pretendoient comme les Iuifs le disent encore aujourdhuy, que ces loix n'avoyent autre dessein sinon de *retrancher au milieu d'eux l'appetit immoderè des delices & des friandises* ; Ce sont les propres paroles du plus savant Rabbin des Iuifs sur ce sujet. On ne peut nier non plus que l'Apôtre ne condanne aussi en ce lieu les loix de l'abstinence des Montanistes, comme il paroist de ce que les anciens Catholiques employoient ce passage contr'eux ; Et neantmoins il est constant que les Montanistes croyoient aussi bien que ceux de Rome ; que toutes viandes sont bonnes de leur nature, & disoient aussi bien que ceux-ci, qu'ils ne commandoient l'abstinence que pour le service de Dieu ; & pour mortifier les convoitises de la chair. Certainement il faut donc avouër, que S. Paul combat & condanne en ce lieu toute loy qui commande aux Chrétiens pour une chose necessaire en la religion, l'abstinence de quelque sorte de viande, pour quelque consideration qu'elle le fasse ; & il faut encore confes-

Chap. IV.

R. Mose ben. Maycm. More Nevoc. Part. 3. c. 35.

ser

Chap. IV. ſer en ſuitte, que la raiſon qu'il employe en cette diſpute, refute generalement toute cette ſorte de loix, de quelque lieu qu'elles viennent, & ſous quelque couleur qu'on les mette en avant. Autrement, ſon raiſonnement ne ſeroit pas juſte; ce qui ne ſe peut dire ſans blaſpheme. Eprouvons en la force contre ceux de Rome. S'ils confeſſent ce que poſe ici l'Apôtre, que toutes viandes ſont creées de Dieu pour l'uſage des Chrétiens, & que nulle de ces viandes n'eſt a rejetter, & que l'Evangile ayant aboli la vieille interdiction Moſaïque de certaines viandes, toute viande eſt maintenant ſanctifiée par la parole de Dieu, & par la priere; s'ils accordent veritablement toutes ces choſes; pourquoy donc defendent-ils a tous les Chrétiens l'uſage de la pluſpart des viandes en certains temps? pourquoy croient-ils que l'Evangile & la priere les ait ſi peu ſanctifiées, que nul n'en puiſſe manger quatre ou cinq mois l'année impunément & ſans ſe danner. Ils répondent que le Pape là ainſi ordonnè, & qu'ils les rejettent en ce temps-là, non comme mauvaiſes, mais comme

comme defendues par le Pape ; & al- Chap.
leguent qu'il en eſt tout de meſme que IV.
de la defenſe que Dieu fit au premier homme de manger du fruict de l'arbre de ſcience de bien & de mal; & de celle qu'il fit aux Iuifs de pluſieurs ſortes de chairs & de poiſſons. Mais qui leur a dit que le Pape ait un droit pareil a celuy de Dieu ſur nous & ſur les viandes ? Dieu qui eſt le commun Seigneur de l'univers, peut diſpoſer des viandes & de nous comme bon luy ſemble, & il ne faut point chercher de raiſon, où ſon commandement paroiſt; Mais l'Apôtre ignoroit, que le Pape, ou aucun, autre homme mortel ait une pareille puiſſance en l'Egliſe. C'eſt pourquoy ſachant que Ieſus Chriſt a par ſon Evangile aboli toutes cette groſſiere & puerile maniere d'un ſervice qui conſiſte en l'abſtinence ou en l'uſage de certaines viandes ; a penſé en pouvoir bien & legitimement conclurre, que nul homme n'a & n'aura jamais le droit de le rétablir deſormais, ni de faire par ſes loix que ce que la parole de Dieu a ſanctifié ſoit capable de nous ſouiller. Tenons-nous a la doctrine Apoſtoli-

que,

Chap. IV. que, Mes Freres & nous ſouvenant que le *Royaume de Dieu n'eſt ni viande ni breuvage, mais juſtice, paix & joye par le* Rom. 14 17. *S. Eſprit*, mépriſons les vaines loix des hommes, qui veulent ramener la diſtinction des viandes, que le Seigneur a caſſée, & remettre l'Egliſe ſous le joug des elemens pauvres & foibles, dont elle a été affranchie. Adorons Dieu en eſprit & en verité; comme Ieſus l'enſeigne; & non en ombre & en figure, comme l'ordonnoit Moïſe. Si vous voulés ſavoir la vraye loy de l'abſtinence des Chrétiens, écoutés ce qu'en dit S. Pierre, l'un des plus grands maiſtres de nôtre diſcipline, & que ceux de Rome reclament, bien que fauſſement, pour le Prince de la leur; *Bien aimez* (dit-il) *Ie vous exhorte, que* 1. Pierr. 2. 11. *comme étrangers & voiagers, vous vous abſteniez des convoitiſes charnelles, qui guerroient contre l'ame, ayant vôtre converſation honeſte envers les Gentils.* C'eſt là, Chrétien, vôtre vraye *abſtinence*; que vous fuyès ce que vôtre chair convoite; que vous ne luy accordiès rien de ce qu'elle deſire. Que vous reſiſtiès a ſes paſſions folles, injuſtes, ou deshonneſtes; que

que vous jeusniés a ses plaisirs, & renonciez a ses jouïssances. Les fruicts qu'elle convoite, sont assés connus, & S. Paul en fait un long denombrement dans l'epitre aux Galates, où il met des l'entrée l'adultere, la paillardise, la souïllure, l'insolence, l'idolatrie, l'empoisonnement, les inimitiez, les disputes & les querelles, & l'envie, & le meurtre, & l'yvrongnerie & la gourmandise. Ce sont-là, Fideles, les tristes & funestes *viandes*, dont Iesus Christ commande tres-étroitement *l'abstinence* a ses disciples ; C'est vrayment de celles-là que l'on ne peut goûter impunément, sans se perdre & se damner eternellement, comme l'Apôtre nous le denonce dans le mesme lieu. Ie vous l'ay predit, & vous le predis encore (dit-il) *que ceux qui commettent telles choses, n'heriteront point le Royaume de Dieu.* Cette abstinence-là est vrayement agreable a Dieu, *C'est sa volonté* (dit S. Paul) *assavoir vôtre sanctification, que vous vous absteniés de paillardise;* & pour comprendre tout en un mot, il veut que nous nous *absstenions de tout mal*; & non seulemét *du mal* mais mesme *de toute ap-*

Chap. IV.

Gal. 5. 19. 21.

1. Thess. 4. 3. & 5. 22.

tit. 3. 12.

Chap. IV. *parence de mal*; c'eſt a dire comme il l'exprime ailleurs, qu'en *renonceant a l'impietè, & aux convoitiſes mondaines, nous vivions en ce preſent ſiecle ſobrement, juſtement, & religieuſement.* Car comme la grace de Dieu *ſalutaire a tous hommes clairement apparuë en Ieſus Chriſt*, nous commande *l'abſtinence des convoitiſes de la chair*; auſſi nous ordonne-t-elle de deſirer les fruits de l'Eſprit, *la charitè,* Gal. 5. 22. 23. *la paix, la joye, la patience, la benignitè, la bontè, la loyautè, la douceur, l'attrempance.* C'eſt là la vraye *viande* du Chrétien; ſelon le patron que luy en a donnè ſon Seigneur, qui dit que *ſa viande eſt de* Ieau 4. 34. *faire la volontè de ſon Pere & d'accomplir ſon œuvre.* Et pour ceux qui ſont tels, qui vivent dans ces abſtinences ſaintes, & dans ces ſaintes jouïſſances, Saint Paul nous aſſure, qu'ils ne doivent point Gal. 5. 23. craindre la loy, & que ce n'eſt pas a eux 1. Tim. 1. 9. qu'elle s'addreſſe. Voila quelle eſt au vray la loy des abſtinences, ordonnées par les Apôtres. Quant a celle du Pape, qui defend en certains temps la chair des oiſeaux & des beſtes a quatre pieds, & permet celle des poiſſons, ces ſaints hommes n'en parlent jamais. Ils n'ordon-

n'ordonnent nulle part cette distinction, ils la refutent & la condannent clairement, posans par tout comme S. Paul nommément en ce lieu, que toutes viandes ont ètè *creées de Dieu pour nôtre usage*, & que rien *n'est a rejetter*; sans exiger autre chose de nous a cet égard, sinon que nous en usions sobrement, & avec action de graces, comme de presens de Dieu, qui nous ont ètè donnès pour en user, & non pour en abuser; pour nourrir nos corps, & non pour les appesantir, ou pour les chatouïller, pour la necessitè, & non pour le luxe; nous souvenant que nous sommes citoyens du Ciel, destinès a une vie spirituelle & divine, où affranchis de toutes les bassesses & infirmitès de cette chair nous vivrons eternellement de la veuë de Dieu & des pures & chastes delices de sa maison. AMEN. Chap. IV.

Chap. IV.

SERMON VINT SEPTIESME.*

*Prononcé a Charenton le 18. Octobre 1657.

Chapitre IV. Verſet 6. 7.

Si tu propoſes ces choſes aux freres, tu ſeras bon miniſtre de Ieſus Chriſt ; nourri dans les paroles de la foy & de la bonne doctrine que tu as ſoigneuſement ſuivie.

Mais rejette les fables profanes ; & ſemblables a celles des vieilles ; & t'exerce en la pieté.

CHERS FRERES ; C'eſt une choſe bien digne a mon avis d'eſtre ſoigneuſement remarquée, que jamais l'Evangile de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ne commence a s'établir dans le monde, qu'au meſme temps on n'y voye paroiſtre quelque fauſſe doctrine ; & meſme non ſeulement fauſſe, mais étrange & contraire, ſoit a l'honneſteté des meurs, ſoit a l'ordre de la ſocieté humaine, ſoit aux communes apparences de la raiſon naturelle. Les Apôtres avoient a peine

ſemé

ſemè le myſtere de la pietè parmi les nations, qu'il s'eleva preſque au meſme temps non une, ou deux ſectes ſeulement, mais pluſieurs qui faiſant toutes profeſſions du nom de Ieſus Chriſt, mettoient en avant non ſimplement des erreurs, mais des monſtres & des prodiges d'extravagance & d'infamie, ſi bizarres & tout enſemble ſi abominables, que nous aurions de la peine a croire qu'il y ait jamais eu des eſprits d'hommes capables ou d'imaginer ou de ſuivre de ſemblables freneſies, ſi l'autoritè de ceux qui les rapportent, leur multitude, & leur conſentement, & les noms & les reſtes des écrits de ces miſerables meſmes, ne nous contraignoient d'ajoûter foy au témoignage, que toute l'antiquitè nous en rend. Mais nos peres ne virent-ils pas un evenement tout pareil a celuy-là, lors que de leur temps la verità commença a ſe monſtrer des cieux; & a déploier dans le monde ſa ſainte & ſalutaire lumiere? Certainement les reſveries profanes d'un David George, d'un Iean de Leyde, d'un Servet, d'un Quentin, pere des Libertins, & de tant d'Anabaptiſtes, Chap. IV.

Chap. IV. antitrinitaires & demi-Iuifs, qui ſortirent tout a coup de l'Enfer, n'étoient pas moins étranges ny moins incroyables que celles des anciens Caianites, Ophiens, Carpocratiens, & de toute cette vieille engeance d'heretiques, qui travaillerent les premiers ſiecles du Chriſtianiſme. C'eſt là le deſtin de la verité. Elle ne ſe preſente jamais pour renouveller la face du monde, que la veuë de ſa lumiere innocente n'excite le travail de l'erreur pour la contrecarrer, comme vous voyès ſouvent arriver en la nature, que le ſoleil venant nous éclairer le matin, n'a pas plutoſt montrè ſon viſage ſur nôtre horiſon, que la terre & la mer eveillées par ſes approches, jettent auſſi toſt des vapeurs & des fumées eſpaiſſes qui s'élevent dans nôtre air, comme pour s'en ſaiſir, & pour en chaſſer cét Aſtre, & nous priver de ſa clartè, juſques a ce que montant peu a peu ſur nous il défait toute l'armée ennemie, & demeure maiſtre dans le champ de cette bataille, rempliſſant toute la nature depuis nous juſques aux cieux de ſa belle & victorieuſe lumiere. Ce n'eſt pas ſans un grand deſſein,

que

que le Diable le pere de l'erreur & du deſordre, agit ainſi contre la naiſſance de la verité. Car s'il n'avoit autre penſée que de ſeduire les hommes, en leur faiſant croire quelque choſe de faux, il mettroit en avant pour cet effet quelque erreur non bizarre mais plauſible, & qui par une fauſſe reſſemblance avecque la verité fuſt capable de tromper les ſimples; comme en effet Satan en uſe ainſi, quand la doctrine de l'Egliſe eſt pleinement & viſiblement établie. Mais au commencement qu'elle paroiſt, il ne manque jamais de pouſſer dans le monde des hereſies brutales, dont l'extravagance eſt propre a donner de l'horreur plûtoſt que de l'amour pour ceux qui en font profeſſion; Pourquoy? Parce qu'alors ſon intereſt n'étant pas d'établir quelque nouvelle erreur dans le monde, qui en eſt deſia aſſez plein de luy meſme; il ne travaille qu'a decrediter la verité & a empeſcher qu'étant receuë par les hommes elle ne chaſſe du milieu d'eux l'erreur, & la perdition. C'eſt pourquoy il ſuſcite des opinions & des factions abominables, qui prenant le nom de Ieſus Chap. IV.

Chap. IV. Christ, & se disant estre de son école, en un temps, ou la verité de sa doctrine n'est pas encore bien reconnuë, le monde qui n'en est point informé, le croit aisément ; & s'imaginant que le Christianisme est vrayement coupable de leurs horreurs en conçoit un grand degoût & une extresme aversion contre l'Evangile & contre ses predicateurs ; qui le porte en suite a les persecuter a outrance. C'est ainsi que le Diable fit passer nos Eglises au commencement de la reformation pour des troupes d'ennemis de Dieu & des hommes, & nôtre foy pour une extravagance impie, parce que l'on nous imputoit toutes les folies, & les horreurs des Libertins & des Anabaptistes, qui paroissoient au mesme temps & sous une mesme profession, que nos Peres. Et le semblable étoit autrefois arrivé a l'Eglise Apostolique. On luy attribua toutes les resveries & les vilainies de ces infames heretiques, qui s'eleverent en ce temps la ; parce qu'ils se qualifioient Chrétiens, aussi bien que les fideles seuls vrayement dignes de ce nom. Nous lisons encore aujourd'huy dans

dans les fragmens d'un livre, que Celſus philoſophe Payen ecriuit contre le Chriſtianiſme environ cent cinquante ans aprés la naiſſance du Seigneur, que ce calomniateur chargeoit impudemment l'Egliſe de toutes les folies & abominations des heretiques Ophiens, * Valentiniens, Marcionites, & autres; Si bien qu'il ne faut pas s'étonner que meſme les plus honeſtes gens d'entre les Payens euſſent une ſi mauvaiſe opinion des Chrétiens & de leur doctrine, les appellant ordinairement *impies & irreligieux*, & les eſtimant dignes des plus cruels ſupplices, puis que le Diable leur en avoit fait voir une idée ſi difforme, & ſi contraire a la verité. Mais quand enfin toutes ces ſectes étant peries en peu de temps, le Chriſtianiſme vint a paroiſtre en ſa vraye & naïve forme, ce cruel ennemi ne ſe rebuta pas pour cela; Changeant alors de batterie pour embrouïller les eſprits des hommes & les embaraſſer en la connoiſſance de la verité, il forgea des erreurs ſubtiles & fardées artificieuſement avec des fauſſes couleurs, les peignant & déguiſant avecque tant d'adreſſe

Chap. IV.

* *dans Orig. contr. Celſus l. 6. pag. 303. 306. 312.*

Digitized by Google

Chap. IV. dreſſe qu'il falloit les regarder de bien pres pour ne s'y pas tromper. Afin que tant de ſortes de combats,& d'attaques differentes ne ſurpriſſent pas les fideles,le Seigneur les en a avertis de bonne heure en pluſieurs lieux de ſa parole ; où il ne leur cele point ni les horreurs des premieres hereſies, ni la fineſſe & l'artifice des ſuivantes. Mais a peine y a-t-il pas un endroit dans les livres divins, ou cette prediction ſoit plus clairement exprimée que dans l'oracle admirable que S. Paul a mis au commencement de ce chapitre. Nous vous en avons donnè l'expoſition dans les trois actions precedentes, & maintenant nous aurons a voir les ſuites qu'en tire l'Apôtre. Apres auoir donc repreſentè dans ce tableau la venuë de ces maudits ouvriers, qui débaucheroyent les hommes de la veritè de la foy,apres avoir touchè le caractere & de leur doctrine,& de leur conſcience, nommant l'une *diabolique*,& diſant que l'autre ſera *cauteriſée*, & enfin aprés avoir auſſi decriè les fauſſes & tirannique loix du celibat, & de l'abſtinence, qu'ils mettroient en avant pour gagner du

du credit & acquerir de la reputation dans le monde ; ce ſaint homme s'arreſte tout court, & ſans rien dire davantage, il tourne ſon diſcours a Timothée ſon cher diſciple, & l'avertit que c'eſt pour luy, qu'il eſt entrè ſi avant dans ce ſujet, afin que recevant tout ce qu'il luy vient de dire avec une grande application d'eſprit, il ne s'en ſerve pas ſeulement pour ſon profit particulier; mais qu'il en faſſe auſſi part aux autres fideles ſelon le devoir de la charge, où le Seigneur l'a appellè ; Que c'eſt là le moyen d'approuver ſa foy & ſon zele a Ieſus Chriſt dans le miniſtere, qu'il luy a confiè perſeverant conſtamment dans les paroles de la foy & de la bonne doctrine, où il avoit ètè nourri, & qu'il avoit toûjours ſuivie. A quoy il oppoſe les fables des Heretiques qu'il appelle profanes, & ſemblables a des contes de vieilles, luy commandant de les rejetter. C'eſt ce qui regarde le venin de l'erreur des ſeducteurs. Mais parce qu'il avoit auſſi touchè la diſcipline de leur celibat, & de leurs abſtinences, qu'ils faiſoient ſonner fort haut ; ce ſaint homme y oppoſe

Chap. IV.

Chap. IV. pose dans le texte ſuivant l'exercice de la vraye pietè, qui conſiſte en la crainte & au ſervice de Dieu, & en bonnes œuvres de juſtice, charitè & honeſterè, montrant que c'eſt là qu'il veut que ſon diſciple s'exerce, & non en cette diſcipline exterieure & corporelle des abſtinences, des jeuſnes, & autres mortifications ſẽblables, en quoy les hypocrites mettent tout le culte de la religion, au lieu que c'eſt a vray dire en la ſeule pietè, qu'il conſiſte. C'eſt ce qu'il touche dans les verſets ſuivans. Mais pour cette heure nous conſidererons ſeulement ce qu'il dit de la doctrine; & qu'il comprend en deux points; exhortant premieremnet Timothée a ramentevoir cette ſainte veritè aux fideles commis a ſa conduite, & pour l'y encourager luy mettant deux choſes devant les yeux, l'une la loüange qu'il acquerra par ce moyen *d'eſtre bon miniſtre de Ieſus Chriſt*, & l'autre la grace que le ciel luy a faite d'eſtre nourri de bonne heure en la ſainte & pure doctrine, & de l'avoir genereuſement ſuivie juſques alors. L'autre point regarde les erreurs & les enſeignemens des heretiques qu'il

qu'il *luy commande de rejetter*, & pour l'y porter, il en parle avec un extreme mépris; les nommant *des fables profanes* a cauſe de leur impietè, & puis les appellant *des contes de vieilles*, a cauſe de leur ſottiſe & vanitè. Ce ſont les deux points que nous traiterons en cette action, ſi Dieu le permet; Les deux principaux devoirs d'un bon ſerviteur de nôtre Seigneur, l'un de propoſer & de ramentevoir fidelement la ſainte doctrine aux freres; & l'autre de rejetter les fables, & de les bannir & de ſon cœur & de ſa bouche. Voicy comment l'Apôtre s'exprime ſur le premier point; *Si tu propoſes ces choſes aux freres* (dit-il a Timothée) *tu ſeras bon miniſtre de Ieſus Chriſt, nourri dans les paroles de la foy & de la bonne doctrine.* Il eſt hors de doute, que par *les freres*, a qui il veut que *ces* choſes ſoyent *propoſées*, il entend les fideles, les Chrétiens, ceux qui faiſoyent profeſſion de l'Evangile du Seigneur Ieſus Chriſt. C'eſt l'un de leurs premiers & plus anciens noms, comme nous l'apprenons du livre des Actes, où les fideles ſont ordinairement appellez *Freres*; *Les freres menerent Paul en Ceſarée,* Chap. IV. *Act. 9. 30. & 15. 3. 22.*

Chap. 1 V. *rée, Tous les freres receurent une grand' joye. Les principaux hommes d'entre les freres;* C'eſt a dire d'entre les Chrétiens, & ainſi fort ſouvent ailleurs. Et pareillement les femmes Chrétiennes ſont nommées *Sœurs*; comme, *une femme ſœur*, c'eſt a dire une femme Chrétienne, de meſme religion que nous. Les Payens leur reprocherent ce nom & en firent un crime; comme ſi c'euſt été la marque d'une ſecrete conſpiration, ou une obligation a ne ſe rien refuſer les uns aux autres; *Ils s'appellent tous freres & ſœurs indifferemment*, dit un de leurs anciens accuſateurs. *Voyès* (diſent-ils ailleurs) *comment ils s'entr'aiment & comme ils ſont preſts a mourir l'un pour l'autre & ſe nomment tous freres?* O crime heureux! ô accuſation honorable! Quel plus glorieux témoignage, pouvoient-ils rendre a leur vertu, que celuy-cy quand ils ſe plaignent qu'ils ont les uns pour les autres, une ſi genereuſe amitiè, qu'il n'y avoit perſonne d'eux, qui ne fuſt capable de mourir pour ſon frere? Quelle nation y a t-il ſi ennemie de l'humanitè, où une ſi belle & ſi ſainte affection ne paſſaſt pour un miracle

1. Cor. 9. 5.

Cæcil. en Minutius. p. 22.

Tertull. en ſon Apolog. c. 39. p. 35. a b.

miracle de vertu ? Mais ces anciens Payens appelloient *crime* tout ce qui ſe faiſoit contre leurs meurs & leurs coutumes. Parce que chez eux, tout étoit plein de haines & d'envies, ceux qui s'entraimoient, leur ſembloient coupables ; Et ils prenoient l'amitiè pour une conſpiration ; parce qu'il n'y avoit que le deſſein de faire du mal, d'un meurtre, ou d'un vol, ou d'une ſedition qui noüaſt des intelligences entr'eux. Mais n'eſt-il pas raiſonnable (dit un ancien advocat du Chriſtianiſme) que nous ſoyons appellès freres, nous qui avons tous connu un ſeul & meſme Dieu pour nôtre pere? qui avons beu un ſeul & meſme eſprit, celuy de la ſainteté? qui du ſein commun d'une meſme ignorance ſommes tous ſortis en la lumiere d'une meſme verité ? Ç'eſt donc ſelon ce ſtile de l'Ecriture & de l'Egliſe, que l'Apôtre dit ici *les freres* pour ſignifier les Chrétiens. Mais voiès avec quelle prudence il a particulierement employè ce nom plûtoſt qu'aucun autre? Il veut exhorter ſon diſciple a bien inſtruire les fideles en la verità ſalutaire. Quel terme pouvoit-il choiſir plus

Chap. IV.

Tertull. là meſme.

Chap. IV. plus propre pour ce deſſein. Car en les appellant *freres*, il les recommande a ſon ſoin ; Luy repreſentant dans ce doux nom l'étroite union, qu'ils ont avecque luy & avecque tous les enfans de Dieu ; Ce mot luy met devant les yeux tout ce qui l'oblige a les aimer. Ce ne ſont pas des étrangers (dit-il) avec qui tu n'ayes autre communion que celle de la nature. Ce ſont des *freres* elevès dans la maiſon de ce meſme Dieu que tu appelles ton Pere ; membres de la famille & du corps myſtique de ton Chriſt ; nais de cette meſme eau qui ta regenerè, engendrès par la meſme parole ; vivifiès du meſme eſprit, heritiers de ce meſme royaume où tu aſpires. Quelle amour ne dois-tu point a des perſonnes qui te ſont ſi proches. Ayes en donc ſoin Timothée ; Travaille pour leur ſalut ; & pour les y conduire ſeurement, mene les par le chemin que je t'ay enſeignè. Preſche leur & leur ramentoy inceſſamment la veritè, que je t'ay baillée. Car quand il dit, *Propoſe leur ces choſes* ; il entend ſans doute celles, dont il vient de luy parler ; qui contiennent toutes quelqu'une.

des

des salutaires veritès de l'Evangile. Car quelles sont ces choses, dont il luy a parlè? Est-ce l'infaillibilitè du Pape, le pretendu pivot de la doctrine de l'Eglise? Est-ce l'autoritè de la hierarchie de Rome? Le respect deu a ses crosses, & l'adherence necessaire a sa communion? Est-ce la necessitè de sa confession, ou la merveille de sa transsubstantiation, ou l'efficace de son sacrifice, ou le feu de son purgatoire, ou l'invocation de ses saints? & autres semblables points, où l'on fait aujourdhuy consister la foy & le salut des Chrétiens? Non fideles; Il vous souvient bien, que l'Apôtre n'a dit pas un seul mot d'aucune de ces choses, ni dans les textes, que vous avès ouïs ci devant, ni dans aucune de ces quatorze divines épitres, qu'il a laissées a l'Eglise de Dieu pour un fidele monument de sa predication, & pour un asseurè patron de la nôtre. Ces articles de la doctrine du Pape n'étoient pas encore nais, au temps de l'Apôtre. Ils ne sont venus que long temps depuis. Quelles sont donc *ces choses* qu'il montre a son disciple, comme venant d'en parler, & qu'il Chap. IV.

Chap. IV. veut que luy, & les autres miniſtres du Seigneur *propoſent aux freres?* Fideles, il y a trop peu de temps, que vous les avez ouïes pour les avoir oubliées. Il vous ſouvient ſans doute du *grand myſtere de pietè*, qu'il a ſi magnifiquement repreſentè a la fin du chapitre precedent, *Dieu manifeſtè en chair, juſtifiè en eſprit, veu des Anges, preſchè aux Gentils, creu au monde, & élevè en gloire.* Il vous ſouvient auſſi de cét autre *myſtere d'iniquitè* qu'il a predit en ſuite au commencement de ce chapitre, non encore manifeſtè alors, mais qui depuis a eclatè en ſon temps par le miniſtere des ſeducteurs, qui l'ont avancè, en débauchant les Chrétiens de la puretè de la foy, & leur perſuadant des doctrines fauſſes & diaboliques & couvrans leurs cruels deſſeins par les apparences trompeuſes d'une puretè affectée, en décriant le mariage, & l'uſage libre des viandes creées de Dieu pour nôtre nourriture. Enfin vous n'avez pas oubliè non plus l'enſeignement, dont il vous a munis contre l'hypocriſie de ces faux docteurs, ajoûtant que *toute creature de Dieu eſt bonne & que rien n'eſt a*

rejetter

rejetter étant pris avec action de graces; Chap.
étant ſanctifiè par la parole de Dieu, & par IV.
la priere. Ce ſont donc là les *choſes*, qu'il entend; ce ſont les enſeignemens, qu'il veut que Timothée *propoſe aux freres.* Et il ne luy commande pas ſimplement de les propoſer; mais il montre & poſe bien clairement, que c'eſt un des devoirs neceſſaires du miniſtere ſacrè; quand il dit, *Si tu propoſes ces choſes aux freres, tu ſeras bon miniſtre de Ieſus Chriſt.* Il eſt clair que par ce *miniſtre de Ieſus Chriſt*, il entend la charge ſainte, que Timothée exerceoit dans l'Egliſe ſelon la vocation de Dieu; c'eſt qu'il étoit *Evangeliſte*, ou Apôtre du ſecond ordre, aidant & aſſiſtant S. Paul, & épandans l'Evangile çà & là avecque luy, ou ſous luy & par ſon ordre, établiſſant des Egliſes & des Paſteurs en divers lieux ſelon les occaſions, prenant garde non ſeulement aux troupeaux, mais auſſi a leurs conducteurs, ſans eſtre attachè preciſément a aucun certain lieu, comme ſont les Eveſques, ou preſtres, qui ont chacun leur troupeau, & leur détroit particulier. Cette charge étoit grande, comme vous voyès, & avoit

Chap. IV. plus d'étenduë & d'autorité, que l'on n'en a meſme attribuè depuis a cette nouvelle forme de magiſtrature, ou principautè, que l'on a établie en la Chretientè, & a laquelle on a appropriè le nom *d'Epiſcopat*; Et neantmoins avecque tout cela S. Paul appelle cette charge de Timothée *le miniſtere de Chriſt*, & ne luy propoſe rien de plus glorieux que d'eſtre bon miniſtre de Ieſus Chriſt. D'où vous voyés combien eſt injuſte & mal fondée la mocquerie, que nos adverſaires faiſoyent autrefois du nom, que prenent nos Paſteurs, s'appellant *Miniſtres de Chriſt*. Mais il ne faut pas s'ètonner ſi des gens, a qui le langage de l'Ecriture n'étoit pas fort familier, & qui d'ailleurs étoient accoutumès de longue main a n'ouïr parler, que de Papes, de Cardinaux, de Patriarches, de Primats, d'Archeveſques, de Prelats & de Prelatures, de Princes & de Seigneurs de l'Egliſe, treuverent cette parole étrange. Sans doute ſi Timothée ſe fuſt preſentè a eux avec cette maigre qualitè de *Miniſtre* de Ieſus Chriſt, que luy donne icy S. Paul, ils ne l'euſſent pas mieux traitè.

Ils

Ils l'euſſent méconnu,& renvoyè comme un trompeur, & luy euſſent dit en le joüant,que Timothée s'appelloit *Archeveſque d'Epheſe & Primat d'Aſie*, & non *miniſtre de Chriſt*; titre, bon pour les Paſteurs des heretiques, ou tout au plus pour les Diacres de l'Egliſe, mais non pour ſes Prelats. Il eſt vray qu'ils ſe ſont corrigès de ce dédain ridicule; & depuis que nous les avons contraints de ne negliger pas tout a fait la lecture de l'Ecriture, ils y ont appris a ne pas mépriſer ce nom, comme ils faiſoient autrefois. Ie voy meſme que leurs Ieſuites, la plus fiere de toutes les bandes de leur hierarchie, commencent a honorer cette qualitè;la donnant quelquefois a ceux de leur corps, qu'ils eſtiment & exaltent le plus; & qu'ils appellent ailleurs les *Apôtres des Indes*; c'eſt a dire ceux,qui travailloient il y a quelques années a mettre le Iapon ſous le joug du Pape. Car parlant d'eux pour ſignifier qu'un certain Roy de ce pays-là les avoit chaſſés de ſon état, ils diſent que *par un Edict il bannit de toutes ſes terres les miniſtres de l'Evangile*; & ailleurs ils diſent encore de meſmes, *que* Chap. IV. *Annale du Iapõ de l'an 1622. p. 341.*

Chap. IV. *les miniſtres du S. Evangile venoient plus aiſément* dans une certaine contrée du Iapon, parce qu'elle étoit ſur la côte de la mer; † & c'eſt là meſme qu'ils diſent, que les perſecuteurs leur defendirent *de chanter des Pſeaumes.** Sans mentir ce langage eſt un peu ſurprenant en la bouche de ces Meſſieurs; & je croy qu'il n'y a gueres de nations dans nôtre Europe, où le peuple oyant nommer, *les Miniſtres du S. Evangile*, entendiſt, que ces paroles veulent dire les *Peres Ieſuites*, & leurs predicateurs. Mais quoy qu'il en ſoit, ils ont au fonds toutes les raiſons du monde, de condanner la riſée, que ceux de leur communion faiſoient autresfois de la qualité de *Miniſtres*; modeſte je l'avouë, mais tres-honorable neantmoins, & qui plus eſt, emploiée par les Apôtres du Seigneur, les maiſtres de tous les Chrétiens, & les meilleurs & les plus aſſeurés auteurs du langage, auſſi bien que de la foy de l'Egliſe. Ie confeſſe, que le mot de l'original, * que nous avons traduit *miniſtre*, ſe prend aſſez ſouvent en un ſens plus reſſerré, pour ſignifier particulierement un autre ordre de miniſtres; de ceux qui

† *Ann. du Iapon de l'an 1625. chap. 15. p. 216.*

* *là meſme ch. 21. p. 247.*

* *Alexandr.*

qui ont soin des aumônes, & de l'assistance des pauvres ; Car je ne nie pas, que le nom de *Diacres*, qui leur est donnè communément dans l'Ecriture & dans l'Eglise, ne vueille proprement dire *ministre*. Mais cela n'empesche pas, que le mesme nom ne puisse aussi estre legitimément emploiè selon sa premiere & originelle signification, pour dire tous ceux, qui rendent du service au Seigneur ; & qui exercent quelque ministere en l'Eglise ; & c'est pour en marquer distinctement la qualitè, que l'on appelle ceux, qui travaillent a la predication de la parole, non *ministres* simplement, mais le plus souvent avec quelque addition, *ministres de l'Evangile*, comme nous le disons dans nos Eglises, ou *ministres de Iesus Christ*, comme S. Paul en use en ce lieu. Il donne encore ailleurs le mesme nom a Timothée ; *Nous avons* (dit-il) *envoyè Timothée nôtre frere, & Ministre de Dieu & nôtre compagnon d'œuvre en l'Evangile de Christ*; Il appelle aussi Epaphras l'un des Pasteurs des Colossiens, *fidele ministre de Christ*. Il a mesme estimè ce nom si honorable, qu'il le prend souvent luy-

Chap. IV.

1. *Thess.* 3. 2.

Col. 1. 7.

Chap. IV. meſme, bien qu'il fuſt Apôtre; *Nous ſommes* (dit-il) *miniſtres de Dieu*, & ailleurs où il ſe ſert d'un autre nom, mais qui a le meſme ſens; *Que chacun nous tienne* (dit-il) pour *Miniſtres de Chriſt*; & en un autre lieu encore; *I'ay été fait miniſtre de l'Evangile*, dit-il; & c'eſt cela meſme qu'il entend ailleurs, quand il dit, que *Dieu l'a rendu ſuffiſant pour eſtre Miniſtre du nouveau Teſtament*; étant clair que le nouveau Teſtament & l'Evangile n'eſt qu'une meſme choſe au fonds. Or quand l'Apôtre dit icy a Timothée, que *s'il propoſe ces choſes aux freres il ſera bon miniſtre de Chriſt*, il entend non qu'il commencera alors d'eſtre fidele ſerviteur de Dieu, comme s'il ne l'avoit pas été auparavant, & comme s'il ne l'euſt pas été dés-lors; mais bien qu'il fera en cela l'office d'un bon & loyal Miniſtre du Seigneur. *Tu ſeras bon miniſtre*, c'eſt a dire, tu montreras, que tu es bon miniſtre de Chriſt; ces devoirs & ces ſoins, que tu prendras de bien inſtruire les fideles, approuveront ton miniſtere a Dieu & aux hommes, & juſtifieront que tu n'as pas ſeulement le nom de Miniſtre de Chriſt, mais que tu en as auſſi

1 Cor. 4. 1. imprim.

* Eph. 3. 7.

† 2. Cor. 3. 6.

2. Cor. 6. 4.

aussi la verité & l'effect. Car c'est une maniere de langage assez commune de dire, que *l'on est une chose*, pour signifier que l'on en a la vraye forme, & les vrais effets; comme si nous disons par exemple, que *c'est estre Roy*, de gouverner son peuple justement & paisiblement; que *c'est estre Gentilhomme* de vivre vertueusement; que *c'est estre Capitaine* d'estre le premier dans les fatigues, & dans les occasions de la guerre. S. Paul use encore ailleurs d'une fasson de parler toute semblable, quand il dit; *Si quelqu'un est en Christ, qu'il soit nouvelle creature*; c'est a dire qu'il montre par les belles & saintes actions de sa vie, qu'il est vrayement une creature nouvelle, qui n'a plus rien de commun avecque les ordures & les bassesses du vieux monde, & de ses enfans. C'est encore ainsi qu'il faut resoudre ce qui suit, quand aprés avoir dit, *Tu seras bon ministre de Christ*, il ajoûte, *nourri dans les paroles de la foy*; c'est a dire, tu feras voir par cette conduite, que tu n'es pas apprentif, ni nouveau, ou peu entendu en ton mêtier; mais que tu es un *ministre de Christ, bien nourri* dans la doctrine, & discipline

Chap. IV.

2. Cor. 5. 17.

Chap. IV. discipline de ton Maistre. C'est le second éguillon, dont il le picque pour le porter a bien faire son devoir, luy representant le bonheur qu'il avoit eu d'estre elevè dans la foy dés son Enfance, l'ayant succè avecque le lait par les soins de sa mere Eunice & de Loïs sa 2. *Tim.* 1 5. grand' mere, dont l'Apôtre fait ailleurs mention avec honneur, comme de deux femmes tres-religieuses & tres-vertueuses. Il touche aussi la constance & perseverance de Timothée *en la bonne doctrine*, disant qu'il *l'a soigneusement suivie*; c'est a dire, que l'ayant une fois bien & heureusement compriſe il y étoit toûjours demeurè ferme jusques alors, sans jamais s'en départir; sans mesme ployer, ou branler tant soit peu dans cette sainte profession, quelque grands qu'eussent étè les scandales, que le Diable avoit susciтès contre l'Evangile. Il luy donne encore une pareille loüange, mais bien long temps aprés, dans la deuxiesme êpitre qu'il luy écrivit un peu avant que de glorifier Dieu par son martyre; *Tu as* (luy dit-il en ce 2. *Tim.* 3.10. lieu là) *soigneusement* ou *parfaitement* & *exactement suivi ma doctrine*; employant

preciſé-

preciſément la meſme parole, * dont il s'eſt ſervi icy. Et de là il paroiſt, que par cette *bonne doctrine*, dont il parle, il entend celle, que Timothée avoit receuë de luy; c'eſt a dire la ſainte doctrine de l'Evangile de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Ie ne penſe pas qu'il y ait grand' difference entre *les paroles de la foy*, où Timothée avoit été nourri, & la *bonne doctrine qu'il avoit ſuivie.* Quelques uns eſtiment, que *les paroles de la foy*, ſont les veritès, que l'Evangile nous revele pour objet de nôtre foy, & que *la doctrine* veut dire les enſeignemens des meurs, ou il forme nôtre vie; que le premier de ces mots ſignifie les choſes qu'il faut croire; & l'autre celles, qu'il faut faire. Mais il me ſemble plus ſimple, de dire que ces mots, *la bonne doctrine*, contiennent ſeulement un eloge de l'Evangile, qu'il a nommè *les paroles de la foy*; ajoûtant que *ces paroles là* ſont la *doctrine* vrayement *bonne* & ſalutaire, ſeule capable de nous donner le fruict de la vie celeſte; toutes les autres, quelque belle montre & quelque éclat qu'elles ayent au dehors, n'ayant pourtant rien au fonds, qui ſoit bon & pro-

Chap. IV. * παραθεωλέγησας

pre

Chap. IV. pre a nous ſauver. Il ramentoit a Timothée toutes ces graces, que le Seigneur luy avoit faites ; premierement d'eſtre bien inſtruit dés le commencement en la verité de Dieu, & ſecondement de s'y eſtre courageuſement & conſtamment attachè ſans jamais varier en ſa profeſſion, afin qu'il pourſuiviſt ſa courſe avec d'autant plus d'allegreſſe, qu'il s'y voyoit engagè par tant de conſiderations ; Regarde (luy dit-il) ce que l'on attend de toy ; & ce qu'en promet a l'Egliſe, & la pure connoiſſance, où tu as ètè nourri, & l'amour & la fermetè que tu as euë juſques icy pour la verité. Sois a l'avenir ce que tu as ètè juſques a maintenant. Que ta doctrine & ta conduite ſoit celle d'un bon miniſtre de Ieſus Chriſt, d'un miniſtre nourri dans les paroles de la foy, & qui a conſtamment ſuivy la bonne doctrine. Sois ce que promet ton nom, & l'hiſtoire de ta vie ; & tu le ſeras, ſi tu propoſes aux freres toutes les choſes, que je viens de toucher brievement. C'eſt là le premier devoir, que l'Apôtre ordonne a Timothée, de preſcher conſtamment la ſainte doctrine de l'Evangile

vangile aux fideles. Mais parce que ce n'eſt pas aſſés d'enſeigner la verité ſi on ne l'enſeigne pure & ſincere, ſans la meſler avecque les vanités de l'erreur, il luy recommande en deuxieſme lieu de *rejetter les fables profanes & ſemblables a celles des vieilles* En ce lieu ceux de la communion de Rome ſont fort les empeſchés a chercher, qui ſont ces fables que l'Apôtre entend; les uns aſſeurant, que ce ſont celles des Iuifs, & les autres celles des diſciples de Simon le Magicien; quelqu'un s'étant auſſi avisè de dire que Saint Paul appelle ainſi la metempſychoſe des Pythagoriciens, & les contes qu'ils en faiſoyent. Mais ces Meſſieurs ſe donnent bien de la peine inutilement; comme ſi chacun ne voyoit pas aſſés, que l'Apôtre bannit de l'Egliſe toutes les fables en general, & celles qui ſont profanes, c'eſt a dire eloignées de la pietè & contraires a la puretè de la parole divine, & celles qui ſont vaines & extravagantes, ſemblables aux contes de vieilles. I'avouë que tous ces gens, qu'ils nomment, en ont debitè de fort bourruës, & a qui les deux qualitès icy ſpecifiées par S. Paul

Chap. IV.

Grot.

Digitized by Google

Chap. IV. Paul conviennent parfaitement ; & ils y pouvoient encore ajoûter celles des Gnoſtiques, & des Valentiniens; dont un ancien dit, qu'elles n'étoient pas plus raiſonnables, que *les peignes du Soleil, & les châteaux des Fées*, dont les vieilles endorment les petits enfans. Mais cela n'empeſche pas, s'il ſe treuve ailleurs quelques fables de ſemblable nature, c'eſt a dire ou profanes, ou extravagantes, qu'elles ne ſoyent auſſi compriſes dans les paroles de l'Apôtre qui ſont generales, comme vous voyés, & qui décrient entierement toute cette mauvaiſe marchandiſe, & obligent tous les vrays ſerviteurs de Dieu *de les rejetter*; c'eſt a dire de ne leur donner lieu ni en leur cœur ; ni en leur chaire, de ne les croire, ni ne les preſcher; mais de s'en garder ſoigneuſement, comme de choſes non ſeulement inutiles & éloignées de la gravitè Chrétienne; mais auſſi dangereuſes & contraires a la foy & au ſalut; Satan emmenant ſouvent les hommes en perdition par cette ſorte d'inventions. Car il eſt certain, que c'eſt par la fable, que l'on a établi la plus grand' part des erreurs,

Tertull. l. contr. Valent. c. 3. pag. 290. b.

qui

qui ont corrompu la puretè du Chriſtianiſme. C'eſt par ce moyen que l'on a fait croire aux hommes l'opinion du feu de Purgatoire. On leur faiſoit mille contes fades,& ridicules de l'apparition de je ne ſai quelles ames, dont les unes ſe montroient en une horrible figure,diviſées en deux parts, dont l'une étoit toute en feu, & l'autre en ſon naturel;les autres ſe diſoyent occupées a chauffer des étuves,& a ſervir ceux qui y ſuoient, ou s'y nettoyoyent; on y ajoûtoit le retour de quelques uns en cette vie aprés leur mort, dont l'un nommè Eſtienne diſoit avoir étè renvoyè, parce qu'il s'étoit treuvè que l'Ange, qui l'avoit fait mourir, s'étoit trompè,l'ayant pris pour un autre homme de meſme nom. Ces bourdes & mille autres ſemblables debitées par des gens de reputation, ont perſuadè aux hommes ce feu imaginaire,par lequel on fait paſſer la pluſpart des fideles aprés leur mort pour les purger des reſtes de leurs pechès. La veneration des reliques s'eſt introduite en la meſme ſorte; On feignoit que dans un lieu de la Paleſtine Gamaliel s'étoit venu plaindre

Chap IV.

Greg. l. diſt. l. 4. c. 51. c. 40. 55.

ibid. c. 36.

Chap. IV.

plaindre a un Preſtre ravi en extaſe de ce qu'on laiſſoit ſon corps & celuy de S. Eſtienne & de Nicodeme giſans ſous terre negligès & ſans honneur, & demandant que l'on ouvriſt leurs ſepulcres, afin qu'ils peuſſent decouvrir la clemence de Dieu; & proteſtant qu'il n'étoit pas tant en peine pour luy meſme, que pour ces ſaints, dignes de grand honneur, qui étoient enterrès avecque luy. On ajoutoit en ſuite force miracles faits par ces reliques, & on publioit puis aprés des legendes toutes farcies de ſemblables contes; & le nombre en eſt creu a l'infini. L'invocation des ſaints s'eſt fomentée par des fables de meſme alloy, de viſions extravagantes adreſſées a des Moines melancoliques. La veneration des images s'eſt autoriſée par meſmes moyens; en feignant que l'on en avoit veu pleurer, ou ſuer quelques unes; que l'on en avoit ouy parler quelques autres; on ne manquoit pas de conter des miracles apocryphes & ſupposès; on ajoûtoit que des hommes religieux les avoient eſtimées ſi neceſſaires, qu'un Moyne ayant été etrangement tentè par un eſprit d'incon-

l'invention de Saint Eſtienne en Baron. a. D. 415. §. 7. 8.

d'incontinence, & le Diable luy ayant promis de le laisser en paix, pourveu seulement, qu'il n'adorast point l'image de la Vierge Marie, son superieur l'ayant appris luy dit, qu'il luy vaudroit mieux avoir été dans tous les lieux infames de la ville que de refuser d'adorer nôtre Seigneur & sa sainte mere en leurs images; histoire vrayement profane s'il en fust jamais, & neantmoins rapportée & approuvée par un des Conciles universels receus par l'Eglise Romaine. Ie dis la mesme chose de la transsubstantiation. Dans les siecles, où elle s'établit, tout fourmille de contes de personnes, qui voyent en Italie, & en Allemagne & en France & ailleurs, l'hostie en forme d'enfant, ou toute ensanglantée; D'autres disent que des animaux † l'ont adorée se mettant a genoux en sa presence; & mesme qu'une troupe d'asnes * aprés luy avoir rendu cét hommage, avoient suivi le prestre, qui la portoit, au logis d'un malade, & que s'arrestans a la porte, ils attendirent qu'il luy eust donnè le sacrement, & ne voulurent pas se retirer jusques a ce qu'il les eust congediès par

Chap. IV.

Concil. VII. Act. 4. p. 642. d.

† *Anton. Chron. Part. 3. Tit. 24. c. 3. §. 2.*

* *Orland. Hist. de la societè de Iesus l. 2. §. 27. p. 43.*

Chap. IV. sa benediction, leur permettant d'aller paistre. On nous allegue encor aujourdhuy beaucoup de relations semblables, & on les employe hardiment dans la controverse; & les Moynes, & sur tout les Iesuites, en forgent tous les jours d'autres, qui ne valent pas mieux; mais ils ont cette addresse qu'ils font arriver la pluspart de ces choses ou au Iapon, ou dans les Indes; pays si eloignès, qu'il n'est pas aisè de sçavoir la veritè de ce qui s'y passe. Telle est cette agreable histoire, qu'ils nous font, pour recommander la vertu de leurs chappelets, qu'un diable follet tracassant la nuict en forme de renard dans la chambre d'un de leurs devots, & sautant & faisant mille tours pour l'inquieter & le troubler, s'étant enfin voulu jouër a un chappelet pendu au bois de son lict, le mal avisè demon s'y empestra si bien, qu'il y demeura pris & enlacè. Chacun sait que le monde est plein de semblables contes, badins & ridicules, je l'avouë; mais qui étant avidement receus par le peuple, naturellement friand de telles denrées, n'ont pas laissè de faire leur coup, & de ser-

Annal. du Iapon. de l'an 1605. p. 290.

vir

vir a l'établiſſement de l'abus. La fable étant donc un inſtrument ſi utile a l'erreur, ne vous étonnès pas, mes Freres, ſi l'Apôtre a pris tant de ſoin de nous premunir contre elle. Car ce n'eſt pas ſeulement icy, qu'il nous commande de *rejetter les fables.* Il nous avoit deſia defendu de nous y addonner; & il en touche encore quelque choſe dans l'Epître a Tite. Et en cela paroiſt la divine lumiere de la ſageſſe de cét Apôtre. Car la fable & ſur tout celle qui eſt lourde & groſſiere, étant une choſe ridicule & digne du mépris de chacun, il ſemble d'abord étrange & indigne du ſoin & de la plume de ce grand homme, qu'il nous avertiſſe ſi ſouvent de nous en donner garde. Mais l'iſſuë nous a bien montrè qu'il ne s'en travailloit pas ſans ſujet; prevoyant dés lors les ravages, que cet artifice, quelque miſerable qu'il ſoit de luy meſme, feroit un jour dans la doctrine Chrétienne. Mais c'eſt aſſés pour l'expoſition de ſon texte. Ie n'ay qu'une choſe a y remarquer avant que de finir, aſſavoir la regle & les marques qu'il nous y donne pour reconnoiſtre *les vrays ſerviteurs de Dieu;*

Chap. IV.

1. *Tim.* 1. 4. *Tit.* 1. 14.

Chap. IV. *S'ils proposent* (dit-il) *ces choses aux freres, & s'ils rejettent les fables profanes & semblables a celles des vieilles, ils sont bons ministres de Christ.* Le monde est aujourdhuy partagè sur cette question, si nos Pasteurs, ou ceux de Rome sont les vrais ministres de Christ. Chers Freres, S. Paul vous donne icy un court & facile moyen de vous en éclaircir. Il ne vous renvoye pas a étudier les genealogies des Evesques, les descentes & successions de leurs chaires; ni a examiner en combien de siecles & de climats on a dogmatisè ce qu'ils disent; enquestes difficiles & épineuses, pour ne pas dire impossibles, qui dependent de la lecture de l'histoire, & d'une infinitè de gros volumes, écrits en des langues mortes, & qui d'entre mille hommes, a peine sont entenduës d'un seul. L'Apôtre vous oblige seulement a considerer deux points; L'un, qui de nous propose aux freres *les choses*, dont il vient de parler, & dont luy mesme & ses collegues parlent dans tous leurs écrits; L'autre qui de nous rejette les fables. Pour le premier, vous estes nos tesmoins; vous sçavez si nous ne vous pro-

posons

poſons pas inceſſamment ce myſtere de pietè que S. Paul nous a baillè, un *Dieu manifeſtè en chair, juſtifiè en eſprit, veu des Anges, preſchè aux Gentils, creu au monde, & élevè en gloire;* Si nous ne le preſchons pas ſincerement, ſans y rien meſler d'étranger hors de la doctrine Apoſtolique. Pour ceux de Rome, je ne veux pas icy leur reprocher, que la plus part de leurs grands Prelats, de leurs Cardinaux, de leurs Primats & de leurs Eveſques, qui ſe vantent d'eſtre les ſucceſſeurs de Timothée, bien loin *de propoſer ces choſes*, renoncent tout a fait a la predication; ſe contentans de dominer ſur les heritages du Seigneur, de tondre ſes brebis, & de s'engraiſſer de leur lait & de leur chair & de piaffer dans leurs laines ſans jamais les enſeigner, quelques uns meſmes ſans les viſiter. Ie ne parleray, que de leurs predicateurs. I'avouë qu'ils font profeſſion de croire, & qu'ils propoſent ce myſtere de pietè. Mais le font-ils ſincerement, ſans y rien ajoûter du leur? ne détruiſent-ils pas evidemment d'une main ce qu'ils ſemblent avoir bâti de l'autre? Apres avoir confeſsè de bou-

Chap. IV.

Chap. IV. che la verité *de la chair*, en laquelle Dieu a été manifeſté, la ruinent-ils pas en effet, quand ils enferment cette chair dans une miete de pain, & dans une goute de vin ? quand ils la font inviſible & inſenſible, & ſubſiſtante toute a la fois dans un million de lieux infinimens eloignès les uns des autres; choſes, toutes incompatibles avecque la nature d'une vraye chair humaine? Ils preſchent de la langue la gloire, où ce Dieu manifeſté en chair a été élevè. Mais la renverſent-ils pas par leurs autres doctrines, quand ils donnent a leur Pape la qualitè de *chef* & *d'Epoux de l'Egliſe* ? aux ſaints treipaſsès, celle de *Mediateurs* & *d'Interceſſeurs*, avecque l'invocation & le culte religieux, tres-conſiderables parties de la gloire de Ieſus ? L'Apôtre a predit en ſuite qu'il s'éleveroit des ſeducteurs; & pour laiſſer là leurs autres erreurs, il nous avertit nommément qu'ils defendront le mariage & commanderont l'abſtinence des viandes. Le ciel & la terre ſçavent, qu'autant que nous ſommes innocens de ces crimes, preſchans avecque l'Apôtre, que *le mariage eſt honorable entre tous*,

Hebr. 13. *Rom.* 14.

tous, & que le *royaume de Dieu n'eſt ni viande ni breuvage*; autant en ſont coupables ceux de Rome, qui *defendent le mariage* a tous ceux de leur clergè, & commandent l'abſtinence de certaines viandes a tous leurs peuples durant une bonne partie de chaque année. L'Apôtre ajoûte enfin *que toute creature de Dieu eſt bonne, & que rien n'eſt a rejetter.* Nul ne nous peut reprocher, qu'aucun de nous ayt jamais enſeignè le contraire. Mais outre que ceux de Rome choquent evidemment ces maximes, quād ils defendent l'uſage de certaines viandes en certains temps; il y a quelques uns de leurs Docteurs, qui enſeignent, que les animaux de la terre ſont maudits, & non ceux de la mer & des autres eaux, & que c'eſt la raiſon pourquoy il faut s'abſtenir de ceux-là aux jours de jeuſne; & non de ceux-ci. Pour le deuxieſme point, au lieu que nous rejettons toutes les fables ſelon l'ordre de l'Apôtre, l'échantillon que nous en avons produit, & qui n'eſt pas la millieſme partie de ce qu'en contient les legendes de ces Meſſieurs, montre aſſez que bien loin de les rejetter, ils les favoriſent & s'en ſervent pour autori-

Chap. IV.

Durand. Ration. l. 6. c. 7.

Chap. IV. ſer la plus grand' part de leur doctrine. Apres une ſi claire demonſtration, Mes Freres, il n'y a plus nulle couleur de douter que nous n'ayons le vray miniſtere de Ieſus Chriſt. Reſte ſeulement que tous enſemble & Paſteurs & brebis, nous ſuivions ſoigneuſement & conſtamment cette *ſainte doctrine*, ſeule *bonne* & ſalutaire ; que nous avons receuë par la grande grace de Dieu, de la main de ſes Apôtres, & de ſes Prophetes, nous y tenans fermes juſqu'au dernier de nos ſoûpirs, & l'accompagnans de l'innocence, de l'honneſtetè & puretè, qu'elle demande en nos meurs, rejettans courageuſement toutes les fables des hommes & modernes & anciens, avecque les erreurs pour l'établiſſement deſquelles on les employe. Ieſus l'Eveſque, & Paſteur ſouverain de nos ames, vueille nous en faire la grace, afin qu'apres l'avoir fidelement & religieuſement ſervi ici bas ſelon ſa doctrine, il nous reçoive tous un jour dans ſon royaume glorieux, ſelõ ſa promeſſe, nous diſant a chacun en ſon tẽps & en ſon ordre, ces douces & agreables paroles ; *Vien, bon ſerviteur & loyal, Entre en la joye de ton Seigneur*, AMEN.

Matth. 25. 21.

SERMON VINTHVITIESME.*

*Prononcè à Charenton le 25. Novembre 1657.

I. TIMOTH. Chap. IV. ℣. 7.8.9.

Et t'exerce en la pietè.

Car l'exercice corporel eſt profitable a peu de choſe, mais la pietè eſt profitable a toutes choſes, ayant les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt a venir.

Cette parole eſt certaine & digne d'eſtre entierement receuë.

CHERS FRERES ; Dans le miſerable état où le pechè a reduit l'homme, en ſe rendant maiſtre de ſes convoitiſes, le ſentiment naturel, que Dieu a imprimè dans nos conſciences de ſon droit, & de ſa juſte vengeance contre ceux, qui commettent le mal, étoit la ſeule bride capable de nous tenir dans quelque devoir & de nous empeſcher d'accomplir les deſirs de nos vices avecque toute la libertè, que nous voudrions. Mais la paſſion que nous avons pour

enragées, plus douces & plus honneſtes, qui font la plus grand' partie du genre humain, leur laiſſe la creance d'une divinitè, avecque la conſcience, qui en eſt inſeparable; Mais par une fraude abominable, il empoiſonne cette conſcience qu'il ne peût ôter; Il la gaſte, la rempliſſant d'erreur & d'extravagance, ſi bien qu'elle ne s'oppoſe que foiblement & laſchement aux entrepriſes du vice, comme un chien aſſoupi par un morceau empoiſonnè, qui ſans abbayer, ni reſiſter, laiſſe entrer le voleur dans la maiſon de ſon maiſtre. La ſuperſtition eſt le poiſon, avec lequel le vice endort la conſcience de ſes eſclaves; c'eſt a dire une fauſſe opinion, qu'il leur met dans l'eſprit, de la nature de Dieu, leur faiſant accroire, que le ſervice, où il prend plaiſir, conſiſte ou en tout, ou pour la plus grand' partie en des choſes corporelles, en des ceremonies, en des abſtinences, & en des purifications, qui ſe peuvent toutes exercer ſans que le pechè y perde rien. L'homme ſe ſoûmet aiſément a cette ſorte de ſervice, & ſouffre meſme volontiers, que l'on y ajoûte encore quelque Chap. IV.

Chap. IV. que chose de rude, & de fascheux a la chair; comme sont les jeûnes, les veilles, les disciplines, les pelerinages, les visites de certains temples, & de certaines images, l'ennuy de repeter cent & cent fois une mesme priere, & autres devotions semblables; parce qu'avec cela, il a ce luy semble, ce qu'il souhaite le plus; assavoir la satisfaction de servir Dieu, & de contenter sa conscience, sans renoncer neantmoins a ce doux exercice de ses vices, qui fait sa plus grande passion. Il s'imagine qu'en faisant ces choses, que Dieu ne luy ordonne point, il se rachete du crime, qu'il a encouru en ne faisant pas celles qu'il commande; & qu'en s'abstenant de celles, qu'il luy permet, il s'acquite de la peine, qu'il craignoit pour avoir commis celles, qu'il defend. C'est-là, mes freres, la vraye ame & le fonds commun de toutes les religions fausses & bâtardes, qui ont eu, ou qui ont encore vogue dans le monde. Quelque differentes, qu'elles soyent d'ailleurs les unes d'avecque les autres, elles s'accordent toutes en ce point, qu'elles pretendent de satisfaire la justice de Dieu, & de

Digitized by Google

& de meriter sa grace, & ses faveurs par des services de cette nature, grossiers & charnels, & qui se font avecque le corps seul, sans avoir besoin d'aucune considerable conversion, ou attention de l'ame. Ce venin ne s'est pas seulement épandu dans les fausses religions. Il s'est aussi fort souvent glissè entre ceux qui faisoient profession de la vraye; comme entre les Israëlites, qui s'y laissoyent aller d'autant plus aisément, que des ceremonies de cette nature, instituées par Moïse, faisoyent alors partie du service de Dieu par son autoritè mesme. Mais qui eust creu, que parmi les Chrétiens, dont la discipline est toute celeste & spirituelle, une erreur si badine & si grossiere eust jamais peu avoir lieu? Et neantmoins l'experience nous a fait voir que le Diable a treuvè le moyen de l'y faire couler, & mesme de fort bonne heure abusant finement pour ce dessein de ce peu de choses exterieures qui s'y pratiquoit au commencement pour le service & la commoditè de la pietè, & beaucoup plus en suite de celles que l'on y ajoûta depuis en grand nombre. L'Apôtre Chap. IV.

nous

chés & de la propoſer aux fideles, ſans Chap.
y rien meſler des fables profanes & ri- IV.
dicules, dont les ſeducteurs ſe ſervent pour établir leurs faux enſeignemens; & c'eſt ce que nous exposâmes en la derniere action. Maintenant il vient a leurs abſtinences, & leur oppoſe la pieté, a laquelle il veut qu'il s'exerce. Car encore que pas un des vrays & premiers miniſtres de Ieſus Chriſt n'ayt jamais obligè les fideles au celibat, ni a l'abſtinence des viandes, comme a des choſes neceſſaires par une certaine loy, ainſi que les ſeducteurs predits par l'Apôtre en ont usè, ne s'abſtenans pas ſimplement du mariage & des viandes, ny n'exhortant pas ſimplement les autres a s'en abſtenir, mais *defendant le mariage*, comme il le dit expreſſément, & commandans *l'abſtinence des viandes*; il ſemble neantmoins, que cette ſorte d'exercices ne ſoit pas entierement & abſolûment blâmable en ſoy-meſme, & qu'encore que l'exces & l'abus, où l'ont portè les heretiques, & les faux docteurs, ſoit mauvais, les ſerviteurs de Dieu pourroyent retenir la choſe meſme utilement. Et en effet nous voyons que

Chap. IV. que plusieurs fideles, non seulement sous le vieux Testament, mais aussi sous le nouveau, ont pratiquè avec profit quelques uns de ces exercices. Aprés tout la pluspart du monde s'imagine qu'une religiõ est trop nuë & trop maigre, quád elle n'est accõpagnée d'aucun de ces exercices exterieurs; Si bien que quelcun ayant ouï si rudement rejetter a S. Paul les abstinences des seducteurs, eust peu luy demander, s'il pretend tout a fait ôter les exercices de cette nature aux vrays & fideles ministres de Iesus Christ; ou s'il leur en laisse quelques uns, quels ils sont, & comment ils s'y doivent employer? L'Apôtre donc va au devant de ces questions, & pour y satisfaire, il comprend tout nôtre devoir en deux mots, disant a Timothée en suite de ce qu'il luy a commandè, qu'il *s'exerce a la pietè. Propose les paroles de la foy, & de la bonne doctrine, Rejette les fables, & t'exerce* (dit-il) *a la pietè.* Il ne se contente pas de luy donner ainsi cet ordre precisément. Il en ajoûte la raison. Et parce qu'il y avoit deux choses a considerer dans son ordre; l'une qu'il ne luy recommandoit aucun de ces exercices

exercices exterieurs & corporels de la nature des abſtinences, a quoy s'addonnoyent les ſeducteurs ; l'autre qu'au lieu de tout cela il luy recommande uniquement de s'exercer a la pietè; il met auſſi deux raiſons en avant pour juſtifier les deux parties de ſa conduite. *Car* (dit-il) *l'exercice corporel eſt profitable a peu de choſe; mais la pietè eſt profitable a toutes choſes, ayant les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt a venir.* Si vous voulès ſçavoir pourquoy il ne daigne recommander a ſon diſciple pas un de ces exercices corporels, que les faux docteurs, & quelques-uns meſmes des Chrétiens infirmes, eſtiment ſi fort, qu'ils y font preſque conſiſter toute la religion; il vous reſpond franchement, qu'il en a ainſi usè, parce qu'en effet quelque opinion que l'on en ait; neantmoins au fonds cette ſorte d'exercice apporte peu de profit. Et ſi vous luy demandès pourquoy il ne vous parle, que de la pietè, il reſpond pareillement que c'eſt parce qu'elle eſt infiniment utile, bonne pour vivre heureuſement en ce ſiecle; bonne pour vivre eternellement en l'autre. Encore n'eſt-ce pas Chap. IV.

Chap. IV. le tout. Car cet enſeignement divin étant d'une extreme importance en toute la religion, il le ſéelle enfin (s'il faût ainſi dire) dans l'eſprit de ſon diſciple par cette grave & ſolennelle proteſtation, dont il uſe quelquefois ailleurs en des ſujets ſemblables, & qu'il ajoûte icy expreſſément dans le dernier verſet de nôtre texte, *Cette parole (* dit-il *) eſt certaine & digne d'eſtre entierement receuë.* Ainſi nous aurons trois points a traitter dans cette action, ſi le Seigneur le permet; le premier de *l'exercice de la pietè*, qu'il nous commande; le deuxieſme de la raiſon de ce commandement, tirée & du peu de profit des exercices corporels, qu'il ne nous recommande point, & de l'ineſtimable utilitè de la pietè, qu'il nous recommande; & enfin le troiſieſme & dernier point eſt de la proteſtation qu'il ajoûte, de la verité, certitude, & fermetè de cette doctrine. Le premier de ces trois points eſt fort brief & tout enſemble fort clair, ne conſiſtant qu'en trois ou quatre paroles tres-familieres & tres-aiſées a entendre; *Exerce toy a la pietè;* Car où eſt celuy qui ne comprenne dés l'abord

l'abord ce qu'elles ſignifient? Mais le ſens en eſt riche, & d'une ſi grande eſtenduë, que la vie de ceux qui vivent le plus, n'eſt pas trop longue pour le bien mediter & pratiquer. Dieu nous faſſe la grace d'y employer la nôtre toute entiere; ſi fidelement & ſi diligemment, que l'on puiſſe dire avecque verité, qu'elle n'a été autre choſe qu'un *exercice a la pietè*. Mais comme le langage de l'Apôtre eſt tout plein d'une ſageſſe divine, ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il a ainſi parlè. Car pourquoy n'a-t-il pas dit ſimplement, *Vis en la pietè*, ou comme l'Ecriture parle ordinairement ailleurs, *Chemine en la pietè*, mais notamment, *Exerce-toy a la pietè*? Pour le bien entendre, mes Freres, il faut ſe ſouvenir de ce que nous avons dit, que cet enſeignement de l'Apôtre ſe rapporte aux *abſtinences* des ſeducteurs, dont il venoit de parler dans les verſets immediatement precedens. Car tous ceux qui ſe ſont addonnès a cette ſorte d'obſervations & de diſciplines gardant etroitement le celibat, & ne mangeant pas de toute viande indifferemment, les ont nommès *des exercices* & ceux qui vi- Chap. IV.

Chap. IV. voient ainſi s'appelloient *Aſcetes*, c'eſt a dire des gens qui s'exercent, d'un ἀσκήτης mot different quant au ſon de celuy qu'employe icy l'Apôtre, mais meſme quant au ſens : & les Chrétiens Grecs s'en ſervent fort ſouvent pour ſignifier ceux que l'on nomme autrement des *Moynes*, ou des *religieux*, dont la vie (comme vous ſçavès) ne conſiſte qu'en des exercices de cette nature ; & leurs *Aſceticа.* maiſtres ont nommé *Aſcetiques* (c'eſt a dire regles, ou diſcours pour ceux qui s'exercent) les traitès où ils forment les diſciples a cette ſorte de vie, leur donnant la maniere & les raiſons de ces exercices. Il eſt vray, que le mot † γυμνάζειν. qui eſt icy dans le Grec de l'Apôtre, † ſignifie proprement ſelon la raiſon de ſon origine, les exercices du corps, où les Grecs dreſſoient & façonnoient leur jeuneſſe, a la courſe, a la lutte & autres ſemblables ; mais il eſt pourtant tres-certain (& ceux qui ſçavent tant ſoit peu cette langue ne le peuvent ignorer) que les auteurs qui y ont écrit, je dis les Payens meſmes, employent tres-ſouvent & meſme indifferemment cette parole, pour dire en general toute

ſorte

ſorte d'exercice, ſoit du corps, ſoit de l'ame; d'où vient, que ceux qui dans la profeſſion du Chriſtianiſme ont pratiquè & recommandè les diſciplines des abſtinences, les ont appellées des *exercices*; bien qu'elles ſoyent fort differentes & pour le deſſein, & pour la choſe meſme, des *exercices* des Payens, ſoit de ceux qui ſe faiſoyent dans les lices & les parcs publics, ſoit de ceux, a quoy l'on dreſſoit les eſprits mieux faits dans les écoles des Philoſophes. Ces *abſtinences* dont l'Apôtre a parlè, étant donc nommées *des exercices*, & ceux qui les pratiquoient diſant; qu'*ils s'y exerçoient*; vous voyès que c'eſt avec beaucoup d'elegance, qu'il retient la même parole, & ordonne a ſon diſciple qu'au lieu de ces *exercices* vains, où ces gens & beaucoup d'autres, mettent toute leur étude, il s'exerce a la pietè; qu'il en faſſe tout ſon exercice, & qu'il y mette tout le ſoin, toute l'étude & l'application d'eſprit, que ces autres employoient aux exercices de leur perfection pretenduë. Car c'eſt une fort belle maniere de parler, & dont il ſe treuve quantitè d'exemples dans les écri- Chap. IV.

Chap. IV. vains divins & humains, de donner a une choſe, que les hommes negligent, ou mépriſent injuſtement, le nom de celle, qu'ils eſtiment & affectionnent ſans raiſon; pour détourner leur affection de l'une, & la tranſporter a l'autre; comme quand Eſaye, voyant les Iuifs ſe fier de ſorte a leurs *jeuſnes*, que ſe contentant de cette devotion, ils n'avoient nul ſoin des autres devoirs, leur dit que les œuvres de juſtice & de charitè *ſont le jeuſne, que le Seigneur a choiſi*; pour ſignifier, non qu'a parler proprement, les actions de ces vertus là ſoyent un *jeuſne*, mais bien qu'elles ont toute la valeur & l'excellence, que ces hypocrites cherchoient inutilement dans leurs jeuſnes, & que c'eſt a cela qu'il faut s'appliquer, & y mettre l'affection & l'étude, que ces gens employoyent a jeuſner. Il ne ſe peut rien dire de mieux, ni de plus vif. S. Paul en uſe icy de meſme. Il donne aux œuvres & a l'etude de la pietè, où il veut que ſon diſciple employe tout ſon ſoin & ſon temps, le nom *d'exercices*, qui conuenoit proprement aux *abſtinences*, dont les ſeducteurs faiſoyent toute leur religion

Eſa. 58. 6. 7.

gion ; *Qu'ils s'exercent* (dit-il) dans leurs devotions. Pour toy Timothée, je veux que tu t'exerces a la pietè ; que la volontè de Dieu ſoit ta regle & que ſon ſervice faſſe toute ta diſcipline. Car il eſt hors de doute, que par la *pietè*, il entend icy auſſi bien qu'ailleurs, le droit & pur & legitime ſervice de Dieu, & toutes les bonnes & ſaintes œuvres des vertus, en quoy il conſiſte. C'eſt ce que l'Ecriture du vieux Teſtament nomme ordinairement *la crainte de Dieu* ; & ceux qui le pratiquent, *des perſonnes qui craignent Dieu*, & je ne puis aſſés m'étonner de la ſecuritè d'un ancien interprete, * qui commentant ce paſſage y prend *la pietè*, pour l'amour reſpectueuſe que les enfans doivent a leurs peres, & a leurs meres, ſous ombre que les Latins ſe ſervent ſouvent du mot de *pietè* en ce ſens. S'il euſt daignè prendre la peine de jetter les yeux ſur l'original, il euſt reconnu, que la parole Grecque, dont l'Apôtre s'eſt ſervi † ne ſe prend jamais ainſi, ni dans S. Paul, ni dans les autres auteurs du nouveau Teſtament, ni meſme dans tout le langage Grec ; mais toûjours pour dire *le*

Chap IV.

* *Comment. ſur cette Epître imprimè avec S. Ambroiſe.*

† ευσέβεια

Digitized by Google

Chap. IV. *ſervice de Dieu*, comme nous l'avons pris, & comme tous les autres en ſont d'accord ; Par où ſe refute pareillement l'impertinente gloſſe de ceux, qui par la *pietè* dont parle icy l'Apôtre, entendent la *miſericorde*, la pitiè, & la charitè; erreur, qui ne peut venir d'ailleurs, ou que d'une ignorance groſſiere, ou d'une trop grande negligence de n'avoir pas conſultè le texte Grec. Ainſi vous voyès que S. Paul en recommandant a Timothée de *s'exercer a la pietè*, donne auſſi par meſme moyen, une ſecrette atteinte aux *abſtinences*, dont il a parlè, & aux autres devotions de pareille nature ; ſignifiant qu'a *ces exercices*, qui ſont les delices & la gloire & la pretenduë perfection des hypocrites, qu'il a blâmès, il faut ſubſtituer la *pietè*, & s'addonner au ſervice de Dieu qu'il nous a luy-mèſme ordonnè dans l'Evangile de ſon Fils. D'où reluit clairement le ſens du verſet ſuivant, qui eſt le ſujet du deuxieme article de nôtre action, où l'Apôtre rend la raiſon de tout ce qu'il a ou dit expreſſément, ou compris tacitement dans l'ordre, qu'il a donnè a Timothées *Exerce-toy a la pietè. Car* (dit-il) *l'exercice corporel*

corporel eſt profitable a peu de choſe ; mais la pietè eſt profitable a toutes choſes. Ceſt comme s'il diſoit; Ie ne t'ay rien dit des abſtinences, que ces gens eſtimeront tant, qu'ils en feront des loix, les commandans comme des choſes neceſſaires, parce que cette diſcipline & les autres ſemblables, quelque état que l'on en vueille faire, ne ſont aprés tout que *des exercices corporels*, qui ne peuvent, que fort peu profiter en la religion, qui a ſa racine, & ſon tige, & toutes ſes principales branches dans le cœur. Au lieu de ces exercices peu utiles, je t'ay uniquement recommandè *la pietè*; parce qu'elle eſt profitable en toutes ſortes & a toutes choſes. Il ny a ni lieu ni temps, ou elle n'ait ſon uſage ; Si bien qu'elle eſt non ſimplement utile, mais abſolument neceſſaire ; C'eſt là le ſens clair & ſimple & coulant de ces paroles de S. Paul ; & je ne comprens point comment un ancien interprete Grec, homme d'ailleurs tres-ſavant & tres-eloquent, a ſi lourdement bronchè dans un ſi beau chemin, que de s'imaginer, que l'Apôtre par *l'exercice corporel* entende ici l'exercice de la courſe, & de ſa

Chap. IV.

Chryſoſtome ſur ce lieu. hom. 12. in 1. Tim. p. 479.

Chap. IV.

la lutte, & autres ſemblables qui étoient alors en uſage parmy les Grecs, pour fortifier & dreſſer le corps; comme vous diriés aujourdhuy jouër a la paume, danſer, tirer des armes, picquer des chevaux, & autres exercices de meſme nature. Cette expoſition eſt étrange, & ſi ſurprenante, qu'a peine ſe peut-il rien dire de plus éloignè, & du deſſein & des paroles de l'Apôtre. Elle luy donne un ſens, qui ne tient a rien, qui n'a nul rapport avec ce qu'il a dit, ni avec ce qu'il dira; & qui ſe fourre s'il faut ainſi dire, impudemment dans un lieu, où il n'a que faire, & au milieu d'autres penſées, qui en ſont tout a fait eloignées. Mais cet auteur decouvre aſſez, que c'eſt la paſſion du jeuſne, qui le jette dans ces abſurdités; quand il rebute rudement l'expoſition de ceux, qui par *l'exercice corporel* entendoient le jeuſne. Il s'écrie contr'eux, diſant que cela *ne ſe peut*. *Pourquoy* (dit-il) parce que le *jeuſne n'eſt pas un exercice corporel, mais ſpirituel*. Si eſt-ce pourtant, que tout le monde ſait aſſés qu'en parlant du jeuſne proprement & non-metaphoriquement c'eſt *un exercice du corps*, & non

& non de *l'eſprit*; étant clair, que c'eſt le corps, qui jeuſne & non *l'eſprit*. Et je ne ſçay, où étoit l'eſprit de ce grand homme, quand il nioit une verité ſi évidente. Mais pour prouver ſon paradoxe, il en allegue une raiſon, qui n'eſt pas moins étrange. Car pourquoy penſés vous, qu'il ne vueille pas nous accorder ce que tous les ſens, & toute la raiſon de la nature, voyent & reconnoiſſent clairement; que *le jeuſne eſt un exercice du corps*? C'eſt, dit-il, parce que *ſi c'étoit un exercice du corps, il nourriroit le corps; au lieu qu'il le fond, & le maigrit.* A ſon comte *danſer* & *voltiger*, & *courir* ne ſont pas des exercices corporels; puis qu'ils nourriſſent encore moins le corps, que ne fait pas le jeuſne, & le conſumeroient meſme plûtoſt, ſi on les continuoit ſans intermiſſion, pluſieurs jours & pluſieurs nuits, comme quelques uns ont fait leurs jeuſnes. Il eſt vray que l'Apôtre n'entend pas icy particulierement, ni ſeulement le jeuſne; mais il eſt clair pourtant, que le *jeuſne* eſt auſſi un de ces *exercices corporels*, dont il parle. Car il appelle le jeuſne & les abſtinences de certaines viandes, & Chap. IV.

autres

Chap. IV. autres ſemblables diſciplines, *des exercices corporels*, parce qu'elles alterent, affligent, & mal traitent le corps; Et comme l'Apôtre le remarque ailleurs luy-même, parce *qu'elles n'épargnent nullement le corps*, le tenant bas, & le fraudant, ou de ſa nourriture naturelle, ou de ſes ornemens legitimes. Et il oppoſe ces *exercices corporels*, a ceux de la *pieté*; parce que ceux-ci touchent & alterent l'ame proprement, & directement; & non le corps; ils *dechirent le cœur*, comme parlent les Prophetes, & changent ſes ſentimens, ſes penſées, & ſes affections; ils ſe font dans l'eſprit, comme étant le vray ſervice evangelique, par la foy, par la meditation, par la priere, par l'amour de Dieu, & la charité du prochain, par la repentance & par tous les actes interieurs qui en dépendent. Mais quelque étrange & inſupportable, que ſoit l'expoſition de ce paſſage, qui prend *l'exercice corporel*, pour les exercices de la courſe, de la lutte, & autres ſemblables; la pluſpart de nos adverſaires ne laiſſent pas aujourdhuy de la ſuivre pour l'intereſt de leurs erreurs. Et afin de l'addoucir ils ſuppoſent,

Col. 2. 23.

sent, que S. Paul fait ici une comparaiſon entre les exercices du Chrétien, & ceux des lutteurs & des autres *athletes*, ou combatans aux jeux de prix de la Grece ; ſemblable a celle, qu'il en tire ailleurs dans le neuvieſme chapitre de la premiere épitre aux Corinthiens. Mais ils ſe mocquent du monde. Car pour le lieu, qu'ils alleguent, cette comparaiſon, qu'ils diſent, y eſt toute claire. Il y eſt expreſſément parlè de ceux *qui courent dans la liee*, *des lutteurs* & de leur *regime*, & de *la couronne corruptible* qu'ils recevoient pour le prix de leur victoire, & tout cela y eſt expreſſément oppoſè a la courſe, & au combat, & a la couronne incorruptible du Chrétien. Mais icy nous ne voyons rien de ſemblable. L'Apôtre y commande ſeulement a Timothée de *s'exercer en la pietè*, & en allegue cette raiſon. Car (dit-il) *l'exercice du corps profite a peu de choſes; mais la pietè eſt profitable a toutes choſes.* La tiſſure de ſes paroles ne montre-t-elle pas evidemment, que ſon deſſein eſt de détourner Timothée de l'eſtime de *cet exercice corporel*, dont il rabbaiſſe & ravalle le prix, & de l'empeſcher de

Chap. IV.

1. Cor. 9. 25. 26.

s'y

Chap. IV. s'y attacher, ou de s'y occuper beaucoup. Ce n'eſt donc pas des *exercices de la lutte*, ou de la *courſe*, qu'il parle; puis que c'étoient des choſes ſi éloignées de la profeſſion, des meurs, & de la gravitè, & de l'humeur meſme de Timothée, que c'euſt étè une penſée tout a fait ridicule de ſe mettre en peine de l'en détourner : Mais pour les *exercices* des abſtinences & des jeuſnes & d'autres ſemblables devotions, ce qu'il venoit de dire des *abſtinences* des ſeducteurs, luy donnoit une occaſion toute evidente d'en toucher ici quelque mot; & le grand état que quelques uns en faiſoient dés-lors, & que pluſieurs autres en feroient a l'avenir, l'obligeoit a nous en donner cette inſtruction; ſemblable a quelques autres ſur le meſme ſujet, qui ſe treuvent ailleurs dans ſes écrits; comme notamment a la fin du chapitre deuxieſme de l'Epître aux Coloſſiens. Et ſi vous en croyés ceux de Rome, l'humeur meſme de Timothée le requeroit ainſi. Car, ils s'imaginent qu'il avoit eu une ſi grande opinion de cette ſorte d'abſtinences, que c'eſt là qu'ils rapportent ce que nous liſons

liſons de luy, qu'il *ne beuvoit, que de l'eau;* voulant que ce qu'il en faiſoit fuſt par devotion, & non pour aucune autre raiſon naturelle, ou civile. Et en effet Thomas d'Aquin, & Brunon, l'auteur des Chartreux, y rapportent ces meſmes paroles, que nous expliquons, diſant, que l'Apôtre, qui voyoit que Timothée étoit trop addonnè aux abſtinences, a creu le devoir avertir de preferer la pietè a l'abſtinence; & que c'eſt ce qu'il entend par *l'exercice corporel.* Mais quelle apparence (diſent ceux qui l'entendent autrement) que l'Apôtre euſt parlè du jeuſne, comme il fait ici de l'exercice corporel? & qu'il euſt dit, que le jeuſne eſt utile a peu de choſe? & là deſſus ils declament les louanges du jeuſne, rapportant tout ce qu'ils treuvent a ſon avantage dans l'Ecriture, & dans les Peres. I'ay desja dit, qu'il ne parle pas du jeuſne ſimplement, mais de toutes les abſtinences & devotions, & diſciplines externes & charnelles, qui étoient des-ja, ou qui pouvoient eſtre miſes en uſage dans la religion. Et quant au jeuſne en particulier il eſt vray que ſi l'Apôtre en euſt

Chap. IV.

Thom. & Brunon ſur ce lieu.

Eſt. & Heſſel. ſur ce lieu & Bell. l. 2. de bon. op. c. 8.

eu

Chap. IV. eu la grande opinion qu'en ont maintenant le Pape & ceux de ſa communion, il n'euſt peu en parler, comme il fait ici des exercices corporels. Mais il en a tenu ce langage tout expres pour refuter leur erreur, & pour en garentir les fideles. Car au reſte, qu'y a-t-il en ce qu'il dit de contraire a la verité de la choſe meſme? Il dit que *l'exercice corporel* profite a peu de choſe. Et cela n'eſt il pas vray du jeuſne, auſſi bien que des autres exercices corporels? I'avouë, que les jeuſnes ont ſouvent ſervi aux fideles; Iavouë que nous les pouvons & devons pratiquer aux occaſions, ſoit en public, ſoit en particulier; a l'exemple des fideles du vieux & du nouveau Teſtament; & que cela ſe fait utilement. Mais auſſi voyés vous que S. Paul ne dit pas abſolument, que *ces exercices-là ne profitent de rien du tout.* Il dit ſeulement qu'*ils profitent a peu de choſes*: ayant ainſi balancé ſon diſcours avec une admirable ſageſſe, afin que ſi entre ces *exercices corporels* il y en a quelqu'un, qui puiſſe eſtre de quelque uſage, comme nous confeſſons qu'eſt le jeuſne, nous ne le negligions pas; ni ne nous imagi-

nions

nions qu'il l'ait voulu condanner. Il nous avertit seulement, que ceux-là mesme de ces exercices, qui ne sont pas inutiles, ne sont pourtant pas d'une fort grand' utilitè, que le profit que l'on en peut tirer, est petit, & pour peu de choses; sur tout en comparaison de la pietè, qu'il leur oppose. La pietè est vtile en tout temps. Le jeusne le plus louable de tous les exercices corporels, n'est pourtant utile qu'en certaines occasions. Il n'y a point de temps, où la pietè ne soit a propos. Il y en a, où le jeusne seroit hors de saison & de mauvaise grace, tesmoin ce que disoit nôtre Seigneur de ses Apôtres conversans encore avecque luy; *Pouvez vous faire jeusner les gens de la chambre du nouveau marìe, pendant que le nouveau marìe est avec eux?* Il n'y a point de jour en l'année, où la pietè n'ayt son usage. Mais il y en a plusieurs, dont les plus grands admirateurs du jeusne n'ont pas laissè de le bannir; & mesme par loy expresse. Il y a des rencontres, où ce seroit offenser Dieu de jeusner; comme dans une indisposition, ou dans une foiblesse, où l'aliment est necessaire pour

Chap. IV.

Luc. 5. 34.

Chap. IV. la conſervation de la vie. Mais il n'y a pas un moment en toute nôtre vie, où la pietè n'ayt ſon lieu. De plus le jeuſne ſert ſouvent; mais l'on ne peut nier qu'il ne nuiſe auſſi quelque fois, ſelon les temperamens & l'état des perſonnes, au lieu que la pietè ne nuit a pas un, elle profite vniuerſellement a tous. Et enfin le principal eſt, que la pietè eſt le vray ſervice de Dieu; c'eſt ſon image & la perfection legitime de la creature raiſonnable, agreable au Seigneur, & utile aux hommes de par elle meſme; au lieu que le jeuſne n'eſt rien de tout cela. C'eſt ſeulement une aide, & un moyen, qui rend par fois du ſervice a la pietè, en châtiant la plenitude du corps, & rabbatant par ce moyen tout ce qui pourroit troubler les fonctions de l'eſprit qui vacque au ſervice de Dieu. C'eſt a quoy il ſert & a l'égard de cet effet qu'il eſt bon & utile. De ſoy-meſme c'eſt une choſe, qui n'eſt moralement ni bonne ni mauvaiſe, & qui ne fait aucune partie de l'image de Dieu.

Tertull. de Jejunio c. 2. p. 702 c. *Il faut croire de tout nôtre cœur* (diſoient les anciens Chrétiens contre les Montaniſtes) *& aimer Dieu de toute nôtre ame*

&

& nôtre prochain comme nous meſme. La loy & les Prophetes conſiſtent a faire ces deux commandemens, & non a avoir les poumons & les inteſtins vuides. Et que toute la valeur du jeuſne ſoit en ſon effet, & non en luy-meſme, il eſt evident. Car tout le monde confeſſe, que le jeuſne ſans la pietè ne ſert de rien; au lieu que la pietè ſans le jeuſne ne laiſſe pas non ſeulement de ſervir, mais meſme de ſauver. Combien y a-t-il de jeuſneurs entre les Phariſiens, les Encratites, & les Montaniſtes, & les Manichiens, & combien y en a-t-il encore aujourdhuy parmi les Armeniens, & les Etiopiens incomparablement plus auſteres, que les Moines les plus eſtimès de Rome? combien entre les Mahometans, & entre les Payens meſmes, qui avecque toute cette diſcipline n'ont pas laiſsè de perir? Mais nul de ceux qui ſervent Dieu en la pietè, n'eſt jamais peri, ni ne perira. Et ſi entre les pieux, il ſe treuve quelqu'un, qui ayant fidelement & conſtamment ſervi Dieu juſques a la fin, n'ait pourtant jamais jeuſnè (comme en effet nous ne liſons point, qu'il ſoit fait nulle mention de cet exercice Chap. IV.

Chap. IV. dans l'hiſtoire d'Abraham, & des autres Patriarches) qui doute qu'un tel homme ne ſoit ſauvè ? Ainſi vous voyés qu'en faiſant comparaiſon du jeuſne avecque la pietè, ce que l'Apôtre dit des *exercices corporels*, luy convient veritablement, qu'*il eſt profitable a peu de choſe*; au lieu que *la pietè eſt profitable a toutes choſes.* Et cela eſt ſi clair, que pluſieurs grands hommes de la communion Romaine meſme, expoſans *cet exercice corporel*, dont parle ici l'Apôtre, l'ont expreſſément entendu du jeuſne, & de l'abſtinence; comme Thomas, Brunon, Anſelme, Denys le Chartreux, & du temps de nos peres, le Cardinal Cajetan, & le celebre Docteur de Sorbonne d'Eſpence. Et quant a ce qu'alleguent ceux, qui en ont un ſentiment contraire, que l'on ne peut pas dire, que le jeuſne ne ſerve qu'a peu de choſes, puis que le Seigneur luy promet la vie eternelle dans l'Evangile de S. Matthieu; *Quand tu jeuſnes* (dit-il) *oins ton chef & lave ton viſage, afin qu'il n'apparoiſſe point aux hommes, que tu jeuſnes, mais a ton Pere en ſecret; & ton Pere qui te voit en ſecret, te le rendra a découvert*; quant a cela

En leurs Comm. ſur ce paſſage.

Matth. 6. 17. 18.

a celà dis-je, je reſpons, qu'ils abuſent evidemment de ce paſſage; où il eſt clair, que nôtre Seigneur nous recommande, non le jeuſne, mais la ſincerité & ſimplicité d'une vraye pieté, qui ſoit pure & exempte de toute hypocriſie; qui ſe contente des yeux de Dieu ſon Pere, ſans rechercher la louange des hommes, ſans faire parade de ſes devotions devant eux, ſans leur montrer ſes aumônes, & ſes prieres, & ſes jeuſnes, comme en uſoient alors les Phariſiens, & comme en uſent aujourdhuy la plus part des Moines de la communion Romaine, qui publient juſques aux moindres fonctions de leur penitence, en portant les marques ſur leurs perſonnes, ſur leur viſage, ſur leurs habits, dans leurs paroles, & ſur les portes meſmes de leurs maiſons. A ceux-là Ieſus Chriſt ne promet rien, il dit que c'eſt au monde, dont ils cherchent les applaudiſſemens, de les payer; comme il le fait auſſi en cette vaine monnoye. Mais quant aux fideles, vrayement religieux, s'ils ſervent Dieu en eſprit & en verité, n'attandant leur ſalaire, que de luy ſans rien pretendre

Chap. IV.

Matth. 6. 2. 5. 16.

Matth. 6. 2. 5. 16.

Chap. IV. des hommes, & ne tachans de plaire, qu'a luy, & non aux hommes; il les asseure que ce souverain Seigneur, qui les voit, & les sonde jusques au secret de leurs cœurs ne les frustrera point de leur esperance. C'est-là tout le bût, & tout le sens du passage. Il y fait mention du jeusne, comme d'une suite de la vraye penitence, ou comme d'une aide a la priere; & comme d'une chose, dont les Pharisiens faisoient l'un des principaux instrumens de leur vanitè, & de leur hypocrisie. Vous savez ce que l'un d'eux alleguoit a Dieu dans son temple mesme, entre les autres exploits de sa devotion pretenduë; *Ie jeusne deux fois la semaine*; & ce que disent d'eux a nôtre Seigneur les disciples de S. Iean; *Pourquoy nous, & les Pharisiens jeusnons nous souvent?* Ce n'est donc pas au jeusne, qu'il promet le ciel; *le Royaume de Dieu n'est ni viande ni breuvage*; & celuy qui *ne mange point n'a a cet égard nul avantage*, au dessus de celuy qui mange; mais il le promet a la vraye penitence, que le jeusne pur & sans hypocrisie accompagne presque necessairement; Il le promet a la vraye pietè, qui s'exerce

Luc. 18. 11.

Matth. 9. 14.

Rom. 14 17.

1. Cor. 8. 8.

devant

devant Dieu en toute ſincerité, ne chercher chant ni dans ſes prieres, ni dans ſes aûmones, ni dans ſes *jeuſnes*, ni en un mot dans aucun de ſes exercices, ſoit interieurs & ſpirituels, ſoit exterieurs & corporels, autre approbation que la ſienne. C'eſt ce que l'Apôtre luy promet auſſi en ce lieu, diſant que *la pietè a les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt a venir*; ce qu'il faut toûjours entendre dans l'oppoſition, qu'il fait ici entre *l'exercice corporel*, & *la pietè*, c'eſt a dire qu'il ſignifie non ſeulement, que la pietè a ces promeſſes, mais de plus encore que *l'exercice corporel* ne les a pas. Quand il dit, que la *pietè a ces promeſſes*, il entend que c'eſt a elle, que Dieu les addreſſe; que c'eſt a elle qu'elles appartiennent; que Dieu enfin ne fait ces promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt a venir, qu'a la ſeule pietè; c'eſt a dire a ſon vray ſervice; & non a aucun exercice corporel, ni a aucune autre devotion, ou diſcipline, de quelque nature quelle ſoit. Pour la *vie a venir*, c'eſt a dire celle, que nous eſperons, pleine de bon-heur & de gloire celeſte & immortelle, en l'autre ſiecle Chap. IV.

Chap. IV. eternel, qui ſera revelè au dernier jour de celuy-ci; la choſe eſt claire & indubitable; L'Ecriture promettant par tout ce grand & riche ſalaire a la pietè des vrays fideles, & en excluant tous les autres, qui auront veſcu en ce ſiecle *ſans* cette *pietè*. Mais pour *les promeſſes de cette vie*, c'eſt a dire de celle que nous paſſons ſur la terre avecque les autres hommes, il ſemble que ce ſoit une choſe étrange, & difficile a croire, qu'elles appartiennent auſſi a la pietè. C'eſt pourquoy j'approuve fort la belle & judicieuſe remarque de ceux, qui prennent la particule *&* dans les paroles de l'Apôtre, *les promeſſes de la vie preſente & de celle qui eſt a venir*, non dans le ſens qu'elle a ordinairement dans le langage, où elle ne ſert, qu'a en lier ſimplemẽt les parties les unes avec les autres; mais dans un autre, où l'Ecriture l'employe quelquefois, pour comparer enſemble les choſes qu'elle conjoint, valant autant en ces lieux là, que ſi l'on diſoit *auſſi bien que*, ou *ainſi que*, dont il y a divers exemples; * de ſorte que S. Paul en diſant, que *la pietè a les promeſſes de la vie preſente & de celle, qui eſt a venir*,

M. de Launay ſur ce paſſage.

* voyez 1. Sam. 12. 15. Iob 5. 7. Prou. 11. 16.

a venir, entend qu'elle a celles *de cette vie* auſſi *bien que de celle qui eſt a venir*; qu'elle n'a pas ſeulement celles de la vie a venir, mais auſſi celles de la vie preſente. Mais parce que cela paroiſt étrange, l'Apôtre ne ſe contente pas de le dire ſimplement, il le confirme par la proteſtation, qu'il ajoûte dans la troiſieſme partie de nôtre texte *(cette parole (* dit-il *) eſt certaine & digne d'eſtre entierement receuë.* Car par *cette parole*, dont il aſſeure ſi fort la verité, j'entens la ſentence non ſuivante, mais precedente; où il dit, que Dieu promet ſes graces a la pieté en l'une, & en l'autre vie. Encore que l'autorité de ce grand miniſtre de Ieſus Chriſt nous deuſt ſuffire pour croire ſans heſiter cet admirable enſeignement, quelque contraire qu'il ſemble a l'apparence des choſes; neantmoins pour le recevoir plus aiſément, il en faut brievement expliquer le ſens. Vous treuvés étrange, que l'Apôtre nous aſſeure, que la pieté a les *promeſſes de la vie preſente*, & qu'il proteſte que c'eſt une parole *certaine*, c'eſt a dire indubitablement veritable, & digne pour l'excellence de ſa verité d'eſtre receuë Chap. IV.

dans

Chap. IV. dans la creance de chacun; Vous m'alleguès contre cela la croix, dont Iesus Christ charge tous ses fideles dés l'entrée de son école, & l'oracle de ce mesme Apôtre dans un autre lieu, que tous ceux qui vivront selon la pietè Chrétienne, souffriront persecution; & ce qu'il dit encore luy mesme ailleurs, *que si nous n'avions esperance en Christ, qu'en cette vie, nous serions les plus miserables de tous les hommes*; & enfin l'experience de tous les siecles, qui ont toûjours veu les vrays serviteurs de Dieu dans l'affliction, & dans la souffrance. Mais afin d'augmenter vôtre étonnement, jajoûte que l'Apôtre entend encore plus, que ce que vous treuvès si étrange. Car il signifie, que non seulement la pietè *a les promesses de la vie presente*; mais encore de plus, qu'il n'y a qu'elle qui les ait; & que par consequent, l'impietè est malheureuse dés cette vie, & non seulement en l'autre; puis que nul ne peut rendre les hommes heureux que Dieu seul, & que d'autre part il ne donne le bonheur, qu'a ceux a qui il l'a promis. Ce sont là, mes Freres, les deux paradoxes, que

Matth. 16. 24.

2. *Tim.* 3. 12.

1. *Cor.* 15. 19.

S. Paul

S. Paul nous découvre aujourdhuy, grands & étranges & incroyables au ſens de la chair, je l'avouë, & dont la rejection eſt la vraye cauſe du malheur de tous ceux qui periſſent ; mais qui ſont neantmoins l'un & l'autre tres-certains, & dignes d'eſtre entierement reçeus avec une pleine & entiere foy. Mais pour en comprendre la verité, ôtès moy, je vous prie, premierement hors de vôtre eſprit cette fauſſe & folle fantaiſie, que ce ſoient les richeſſes, les honneurs, les maiſons & les palais, la paix, la ſantè & les autres choſes de dehors, qui facent l'homme heureux icy bas. L'experience nous a aſſés convaincus de la fauſſetè de cette opinion chimerique. Le bien de l'homme depend de l'état de ſon eſprit ; S'il eſt paiſible & tranquille, s'il eſt content, s'il reſſent une grand douceur de joye dés-a preſent, & s'il a une grande & ferme eſperance bien établie pour l'avenir, étant dés maintenant aſſeurè de jouïr dans peu d'années d'une beatitude eternelle. Ie ne voy pas qu'il y ait rien ſous le ciel, qui puiſſe diſputer du bonheur avec un homme ainſi fait. Or Chap. IV.

c'eſt

Chap. IV. c'eſt l'état, où Ieſus Chriſt promet de mettre dés ce ſiecle tous ceux qui croiront en luy, par ſa paix & par ſa joye, qu'il épandra dans leurs cœurs par ſon eſprit, par la ſuffiſance de ſa grace, & par l'aſſiſtance continuelle de ſa ſainte providence. Il ne remet point a leur donner ces biens en l'autre ſiecle. Il nous les communique dés celuy-ci, & nous paye contant (s'il faut ainſi dire) cette grand' ſomme, qui vaut mieux toute ſeule que tous les biens du monde enſemble. Certainement la pieté a donc auſſi les promeſſes *de la vie preſente*, & non ſeulement de celle qui eſt a venir. Pour les croix, & les perſecutions, & les ſouffrances des fideles, c'eſt en vain que vous les oppoſés a la foy de Dieu. Il ne nous a promis nulle part de nous en exempter; Au contraire il nous les denonce par tout; Mais ce qu'il nous promet, & qu'il tient fidelement a tous ceux, qui croyent en luy, c'eſt que nul de tous-ces maux là ne nous ôtera, ni ne nous troublera la jouïſſance des biens, qu'il nous a promis & donnés; mais qu'au contraire il tournera tellement tous ces accidens a nôtre bien, qu'ils

qu'ils ſerviront eux meſmes a nous en aſſeurer la poſſeſſion, & a nous les rendre plus doux & plus ſenſibles ; nous faiſant par des miracles de ſa providence treuver la paix dans la guerre, la tranquillitè dans le trouble, la joye dans l'ennuy, l'honneur dans l'opprobre, la gloire dans l'ignominie, & en fin la vie dans la mort. Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre ce que le Seigneur nous promet dans l'Evangile, *que nous recouvrerons dés maintenant en ce temps-cy le centuple de tout ce que nous aurons perdu pour luy en ce monde, avec perſecutions* (remarquès bien ce mot) *& au ſiecle a venir la vie eternelle*. S. Paul dit, que nous ſerions tres-miſerables, ſi nous n'avions eſperance en Ieſus Chriſt, qu'en ce monde. Il eſt vray ; mais il n'accorde pas, que nous ſoyons miſerables (a Dieu ne plaiſe) puis qu'il enſeigne par tout, que nous avons une *eſperance* ſi belle & ſi *grande*, qu'en quelque ſorte elle *ſauve* dés maintenant, & ſi *certaine*, qu'il la compare a une *ancre*, qui fichée dans le ciel nous maintient fermès dans les plus grandes agitations de cette vie. Cela ainſi éclairci, l'autre point n'a

Chap. IV.

Matth. 6. 33. *Marc* 10. 29.

Rom. 8. 23. *Hebr.* 6. 19.

nulle

Chap. IV. nulle difficultè non plus. Car ſi vous mettés a part la ſoye, & l'or, & l'argent, & les joyaux, & les couronnes, & les richeſſes, & les dignitès, & la ſantè, & la force, & la beautè, qui luiſent, ou ſur les impies, ou a l'entour d'eux, & qui trompant nôtre jugement par l'éclat d'une fauſſe apparence, nous les font eſtimer heureux; & ſi perceant tout ce dehors; vous pouvès voir leur dedans; les frayeurs de leurs conſciences, les paſſions qui déchirent leurs ames, & la guerre, qu'elles y entretiennent, les deſirs, les craintes, les regrets, les envies & les haines, qui les tourmentent inceſſamment, la defiance, la ſolicitude, l'incertitude, l'ignorance, les maux, qu'ils endurent pour commettre leurs crimes, & ceux qu'ils ſouffrent encore aprés, pour les avoir commis, vous reconnoiſtrés ſans difficultè, que ce ſont les plus miſerables de tous les hommes; & que ſi Dieu ne leur a point promis de les rendre heureux en cette vie; auſſi ne le ſont-ils nullement; & que la menace, qu'il a prononcée contr'eux s'exe-

Eſ. 57. 20. 21. cute punctuellement ſur eux dés ce ſiecle. *Il n'y a point de paix pour les mêchans,*

chans, a dit mon Dieu. Ils ſont comme la mer, qui eſt en tourmente, & qui ne ſe peut appaiſer. C'eſt là, chers Freres, ce que nous avions a vous dire ſur cette excellente leçon du ſaint Apôtre. Apprenés y premierement a mêpriſer ce grand attirail de ceremonies, & de diſciplines, dont ceux de l'Egliſe Romaine font parade, & en l'obſervation deſquelles, ils font conſiſter leur Chriſtianiſme preſque tout entier; leurs abſtinences, leurs careſmes, & leurs autres jeuſnes, leurs pelerinages, toutes les diverſes faſſons de leurs macerations, & flagellations, leurs roſaires & leurs chappelets, leurs grains benits & leurs agnus Dei, leurs reliquaires, leurs ſcapulaires, leurs croix, les repetitions de meſmes oraiſons; les habits, les veilles, & les bizarres formes de vie de leurs Moynes, & de leurs religieuſes. Queſt-ce que tout cela, ſinon un exercice corporel? qui afflige, ou laſſe, ou travaille le corps inutilement? Ie laiſſe le venin de l'opinion, qu'ils en ont, s'imaginant qu'en obſervant & pratiquant ces choſes là, ils ſatisfont réellement pour leurs pechés & pour ceux Chap. IV.

d'autruy,

Chap. IV. d'autruy, & meritent non seulement le ciel, mais mesme les plus hautes places du Ciel. Ie laisse leur temerité d'avoir osé sans loy, sans commandement, & sans parole de Dieu bailler, & ordonner tant de choses a son peuple, & de vouloir les faire passer pour autant de parties de son service legitime. Mais qui ne voit au moins, que le caractere que l'Apôtre imprime icy a tous les exercices corporels, assavoir de profiter a peu de chose, leur convient parfaitement? Encore peut-on dire de la plus grand' part de ces exercices des moynes, & du peuple de Rome, qu'ils ne servent de rien du tout. Car dans la religion Chrétienne il faut tenir pour inutile tout ce qui n'a nulle force pour nous sanctifier, & pour nous rendre meilleurs, que nous n'étions. Quel visage peut avoir pour cela de ne point manger de chair chaque semaine, depuis qu'il est Vendredi, jusques a ce qu'il soit Dimanche? & de s'en abstenir pareillement tous les ans quarante six jours devant Pasque? L'eau benite, dont ils s'arrosent le visage, les cendres qu'on leur jette sur le front; les disciplines,

Digitized by Google

plines, dont les plus devots se déchirent le corps, les chappelets & les reliquaires, & les scapulaires, sans lesquels il y en a qui n'oseroyent marcher; tout cela rend-il une ame, ou plus vertueuse, ou plus contente? Et deux ou trois oraisons qu'on leur voit repeter tout bas autant de fois, qu'il y a de grains en leur chappelet, & où ceux, qui les disent n'entendent rien eux-mesmes la pluspart, ont elles quelque vertu occulte pour les rendre bien-heureux? Les Iesuites nous racontent pour une merveille de devotion, qu'une de leurs écolieres disoit tous les jours *Iesus Maria*, cent quarante mille fois, * qu'une autre recitoit *l'Ave Maria* trois cent fois par jour † & une petite fille, cinquante fois. * Certainement il y a grand' apparence, qu'une si prodigieuse repetition pouvoit bien lasser leur langue, & ennuyer leur esprit, si elles en avoient; mais qu'elle amandast leurs meurs, ou qu'elle fust agreable a nôtre Seigneur, qui défend expressément ces vaines redites de paroles en la priere, j'ay bien de la peine a le croire. Ie n'aurois jamais fait, si je voulois examiner

Chap. IV.

* *Sol. Hist. du Iapon. l. 19. c. 29. f. 2. p. 772.*

† *Epit. Iaponl. des Iesuites l. 4. p. 227. b. de l'an 1564.*

* *Annales des Iesuites de Canada 1636. p. 13.*

Matth. 6. 7.

Chap. IV. les regles, les habits, & les services des Moynes a cette parole de l'Apôtre ; & montrer, que tous les moyens de leur pretenduë perfection, ne sont que des *exercices corporels*, qui ne peuvent profiter, qu'a fort peu de chose. Car il faut estre étrangement credule pour s'imaginer qu'un Chrétien soit plus parfait, que les autres pour porter des sandales aux pieds, ou pour montrer ses jambes nues a tout le monde, ou pour estre vestu d'un drap rapiecé, ou pour aller mendiant son pain par les ruës avec un bissac sur l'epaule, ou pour avoir le menton, les uns ras, & les autres barbu, ou pour ne manger que de l'huile & du poisson toute sa vie ; ou pour ne parler qu'a certaines heures, ou pour faire cent choses pareilles, dont on ne voit nulle raison ni dans l'Ecriture, ni dans la lumiere de la nature. Mais S. Paul nous fournit encore ici un autre moyen pour découvrir la vanité de tous ces exercices. Car il dit que la pieté, où il veut que nous nous exercions, a *les promesses de la vie presente, & de celle qui est a venir* ; Où est-ce que les Moynes treuvent, que Dieu ait jamais rien promis

promis a la forme de leur pietè particu- Chap. IV.
liere, ſoit pour ce ſiecle, ſoit pour l'autre ? Ie ne ſçay pas ſi Benoiſt, ou François, ou Dominique leur a fait quelques promeſſes; Mais je ſçay bien, qu'il eſt beaucoup meilleur, & plus ſeur de ſe fier a celles de Dieu qu'a celles des hommes. Aprés tout, n'eſt-ce pas une étrange imprudence de s'amuſer a ces exercices, puis que la pietè, où l'Apôtre nous appelle, a les promeſſes de l'une & de l'autre vie; c'eſt a dire de tout le bien que nous pouvons ſouhaiter en l'un ou en l'autre ſiecle ? Que faut-il d'avantage aux Moynes ? & quelles gens ſont-ce ſi cela ne les contente ? Pour nous, Chers freres, que Dieu a retirés de l'embarras de ces devotions corporelles, infinies en nombre auſſi bien, qu'inutiles & ſteriles en fruits, contentons nous de cette riche, & utile, & ſalutaire pietè a laquelle S. Paul nous commande de nous exercer; Elle ſuffit pour nous rendre heureux a jamais & ſur la terre, & dans les cieux. Penſons, que la perfection du Chriſtianiſme conſiſte toute entiere dans un vray & raiſonnable ſervice de Dieu; Que le meilleur

Chap. IV. & le plus saint exercice, où nous puissions nous occuper est de luy obeir, de mediter & de pratiquer sa parole; Que la plus agreable victime qu'on luy puisse offrir; est une bonne ame & un entendement chaste, & un sentiment sincere & veritable, & que le plus homme de bien est le plus religieux. Qu'exercer l'innocence, & la justice, s'abstenir de toute fraude, servir de bon cœur les autres hommes, sont les plus saintes ceremonies, les plus parfaites, & les plus agreables a nôtre Createur. Cétoient là autrefois les sentimens des premiers Chrétiens, comme ils nous les declarent eux mesmes par la bouche de l'un de leurs meilleurs & plus anciens advocats. Mais suivons, je vous prie, Mes Freres, ces beaux & nobles sentimens non de parole & de profession seulement, mais en effet & en verité & de bonne foy; Qu'ils paroissent, qu'ils luisent, qu'ils éclatent en toutes nos mœurs; Que l'on ny voye rien de bas, ni de sordide, ni d'indigne de Iesus le Fils de Dieu, dont nous nous disons religieux. Caril ne nous servira de rien d'avoir secoüé le joug importun

Minut. in Oct. p. 96.

de

de tous ces vains & puerils *exercices corporels*, ſous leſquels ont gemy nos Peres, ſi nous ne ſoûmettons nos perſonnes au doux joug de Ieſus Chriſt, ſi nous ne cheminons ſelon ſa regle, & n'obſervons exactement les ordres ſaints de ſa religion ; comme au contraire il ne nous nuira de rien de n'avoir jamais eu de part a aucune des diſciplines corporelles du Pape & de ſes Moynes, pourveu que nous ayons fidelement & inviolablement obſervè les exercices ſpirituels, & divins de la pietè Evangelique, puis que Dieu qui ne peut mentir, luy a promis les biens de la vie preſente & de celle qui eſt a venir. A luy ſeul vray Dieu Pere, Fils & Saint Eſprit, ſoit honneur & gloire a jamais. AMEN. Chap. IV.

Digitized by Google

Chap. IV.

SERMON VINT NEVVIESME.*

* Prononcè a Charenton le 13. Ianv. 1658.

Chapitre IV. Verſet 10.

Car c'eſt auſſi pour cela, que nous travaillons, & que nous ſouffrons opprobre; pource que nous eſperons au Dieu vivant, qui eſt le conſervateur de tous les hommes, mais principalement des fideles.

FRERES; La patience, & la conſtance des fideles dans les ſouffrances attachées a la profeſſion du Chriſtianiſme, eſt l'un des plus ſenſibles argumens de ſa verité. S. Iuſtin, l'un des plus anciens de nos écrivains, dit qu'avant qu'il euſt embraſsè la foy de l'Evangile, étant encore alors philoſophe Platonicien, cette conſideration fut la premiere choſe qui le toucha, & qui luy fit reconnoiſtre l'innocence des Chrétiens, & la vanitè & fauſſetè des calomnies que l'on épandoit contr'eux pour les rendre odieux au monde; jugeant dit-il qu'il n'étoit pas poſſible, que des gens

Iuſtin. Apol. p. 1 l. 9.

gens, que je voiois souffrir courageuse- Chap. IV.
ment pour leur religion la mort, & les autres choses, que les hommes craignent le plus naturellement, fussent des perdus & des impies, comme leurs ennemis les depeignoient. C'est pourquoy l'Eglise a nommè dés le commencement ceux qui meurent pour Iesus Christ ses *Martyrs*, c'est a dire ses tesmoins, & leur mort *un martyre*, c'est a dire un tesmoignage, parce qu'en s'y soûmettant plustost que de renier son nom, ils deposoient hautement, que sa doctrine est veritable & divine. Et ce glorieux tesmoignage fut d'une si grande efficace, qu'au lieu qu'il sembloit que les morts, les supplices & les souffrances des Chrétiens devoient éteindre l'Evangile, & en étouffer la profession, il arriva tout au contraire, que sa fumiere en éclata d'avantage, & que le nombre des fideles augmentoit par ce moyen au lieu de diminuer; D'où vient cette parole d'un ancien, que *leur sang étoit la semence de l'Eglise*; qu'ils multiplioient en mourant, & que plus on en abbatoit plus il en naissoit dans le monde. Ie sçay bien que leurs ennemis fai- *Tertull. dans l'apolog.*

Chap. IV.

ſoient paſſer leur conſtance pour une pure opiniâtretè ; & les actions de leur generoſitè pour des ſaillies d'un eſprit mutin & acariatre, comme il paroiſt de ce que nous en liſons encore aujourd'huy dans un livre de l'Empereur Marc Aurele, Prince d'ailleurs fort ſage & fort louable, mais qui dans le jugement, qu'il fait des Chrétiens, s'eſt laiſsè aller aux faux & violens prejugès de ſon Paganiſme, & au dédain de cette fiere philoſophie dont il étoit éperdument paſſionnè. S'il euſt pris la peine de conſiderer le fonds de l'Evangile, & d'examiner ſes enſeignemens ſans paſſion, & d'apporter a cette étude une partie ſeulement du ſoin & du temps, qu'il avoit mis en celle de la philoſophie ; il euſt aſſurément changè de langage, & reconnu que la fermetè des Chrétiens étoit, non une aveugle & forcenée opiniatretè, comme il le penſoit follement, mais une conſtance raiſonnable, & une reſolution tres-bien fondée. Car, je vous prie, pourquoy n'euſſent-ils pas ſouffert pour la gloire d'un Maiſtre qui étoit mort pour leur ſalut, & de la bontè duquel ils étoient aſſeurés

Marc Aurele l. 1. §. 3. de ſa vie.

Pline en avoit dit la meſme choſe en ſon Ep. 97. a Trajan. l. 10.

asseurés de recevoir la bien-heureuse immortalitè ? Si vous condannés la creance mesme qu'ils en ont, vous avés tort de rejetter ce que vous n'avez pas examinè, & qui est incomparablement mieux fondè, que la foy que vous ajoûtés aux paroles de vos philosophes. Aprés tout, c'est une inhumanitè bien indigne de la moderation & de la sagesse, qui paroist dans le reste de la vie de ce Prince, de faire brûler, massacrer, & tourmenter cruellement des personnes qu'il croioit malades. Il n'y a point de philosophie, qui pour guerir des opiniastres ordonne de les rôtir & consumer a petit feu; comme ses officiers traiterent les pauvres Chrétiens de Lyon & de Vienne presque sous ses yeux, & aprés ses ordres. Ce remede est trop violent pour un Prince, qui fait profession de sagesse, Il étoit plus digne d'un barbare, d'un Neron, ou d'un Domitien que de Marc Aurele. Mais quoy que les Payens diffent des Chrétiens, ils ne croyoyent point en leur cœur qu'ils fussent simplement opiniâtres. Vne opiniâtretè sans raison n'eust peu ny saisir tant de personnes de tous Chap. IV.

sexes

Chap. IV.

ſexes & de toutes nations, & conditions; ny leur faire ſouffrir tant de maux, & de tourmens, a quoy ils étoient condamnés & expoſés par les loix publiques. I'avouë que l'antiquité & l'accoutumance a une tres-grand' force ſur l'eſprit des hommes pour enraciner dans leur cœur la perſuaſion de la verité d'une religion, qui bien que fauſſe & vaine au fonds, leur a été baillée par leurs anceſtres, autoriſée par une obſervation de pluſieurs ſiecles, & par l'exemple d'une ou de pluſieurs nations; d'une religion, où ils ſont nais, où ils ont été élevès, dont ils ont ſuccé les ſentimens avecque le lait, & pratiqué les myſteres dés leur enfance, & qu'ils ont veu ſuivre a leurs Princes & a leurs ſages, & a leurs peres & a leurs meres, & a toutes les perſonnes, pour qui nous avons naturellement de la veneration; qui leur a encore été renduë recommandable par la pompe des ceremonies, & par les ſophiſmes des ſçavans, & par les douceurs de la fable, & par l'apparence des miracles ſuppoſés, & des viſions feintes a plaiſir, & par de ſemblables artifices, dont l'erreur ne manque

manque jamais de farder ſes inven- Chap
ions. C'eſt-ce qui maintint quelque IV.
emps le Paganiſme dans le monde,
C'eſt-ce qui y conſerve aujourdhuy le
Mahometiſme, & les autres fauſſes re-
igions, qui y ont vogue. C'eſt-ce qui
y forme ce qu'elles ont de faux Mar-
yrs. Car on ne peut nier, qu'elles n'en
ayent quelques uns. I'avouë encore,
que l'ardent deſir d'une vaine gloire
igit aſſés puiſſamment dans les ames
les hommes pour en porter quelques-
uns a ſouffrir les tourmens & la mort,
& a meſpriſer leur vraye & ſolide vie
pour en aquerir un autre fauſſe & ima-
ginaire, qui ne conſiſte qu'en la reputa-
ion, & en l'opinion que le monde a
le leur generoſité, & dans les diſcours
que l'on en tient, & dans les honneurs,
qu'on fait a leur nom. Ce fut le motif
le la mort de ce vieux fou de philoſo-
phe, nommé Peregrin, qui ſe jetta vo-
ontairement luy-meſme dans un feu,
qu'il avoit preparé pour cet effet, ſous
es yeux de toute la Grece dans l'aſſem-
blée des jeux Olympiques, afin que l'on
parlaſt de luy, & que les enfans & les
ots deïfiaſſent Peregrin. C'eſt pour-

quoy;

Chap. IV. quoy, il ne ſe faut pas beaucoup étonner, que l'erreur & la ſuperſtition ayent auſſi quelques martyrs, dans une communion, où on les canonize; & où on les fait ſervir & invoquer avec des honneurs divins. Des eſperances d'un bien beaucoup moindre, que celuy-là, font tous les jours expoſer les hommes aux plus grands dangers & a la mort meſme. Mais il eſt évident, que nulle de ces deux conſiderations n'avoit lieu dans les ſouffrances du premier & plus ancien Chriſtianiſme. Ce n'étoit pas une religion, que l'antiquitè, ou l'exemple de pluſieurs ſiecles, ou de pluſieurs nations recommandaſt. Elle ne venoit que de naiſtre; & il n'y a rien que ſes ennemis luy reprochaſſent plus ſouvent que ſa nouveautè. Ni la pompe de ſes feſtes & de ſes ceremonies, ni la magnificence de ſes temples ne charmoient perſonne en ſa faveur. Car elle n'avoit ni temples, ni feſtes, ni ceremonies. Ni l'eloquence, ni la philoſophie n'avoient emploiè pas un de leurs artifices a la farder; L'une & l'autre étoit ſon ennemie declarée, & ceux qui la mirent en-avant, étoient de pauvres gens,

gens, nourris en des meſtiers mecaniques, qui n'étoient jamais entrés en pas une des écoles, où ſe formoient les Orateurs, & les Philoſophes. Cette religion ſe preſenta au monde toute nuë, & toute nuë qu'elle étoit, elle ſe fit croire & ſuivre & aymer avec une perſuaſion, & une ardeur incomparablement plus forte, que n'avoit jamais été la paſſion des hommes pour aucune religion. Il n'eſt pas poſſible qu'un ſi grand & ſi terrible effet, ſe ſoit fait ſans quelque cauſe ; Toutes les autres luy manquoient evidemment ; Il faut donc avouër, qu'elle avoit avec elle la verité & le ſecours de Dieu, qui en eſt le Pere. Et quant a l'eſperance de la gloire mondaine, outre que c'eſt une penſée, qui ne tombe d'ordinaire, que dans les ames, que la naiſſance, ou la fortune a élevées bien haut dans le monde, au lieu que le Chriſtianiſme n'a été pour la plus grand' part preſché & ſuivy au commencement que par de petites gens, par des perſonnes pauvres & ignorantes, la baſſeſſe & la foibleſſe du monde, comme dit S. Paul; * outre cela il faut encore conſiderer, qu'il n'étoit pas

Chap. IV:

* 1. Cor. 1. 27. 28.

Digitized by Google

Chap. IV. pas poſſible, que les Apôtres & leurs premiers ſucceſſeurs, eſperaſſent humainement aucun honneur dans le monde pour y ſouffrir les ſupplices & les morts, comme ils faiſoient. Car de qui euſſent-ils attendu ces vains honneurs ? De l'Egliſe ? Mais comment, veu que ne faiſant que naiſtre entre leurs mains dans une extreſme foibleſſe ; ils ne pouvoient pas meſme ſe promettre humainement, qu'elle deuſt ſubſiſter apres eux ? Du monde ? Mais qui ne voit qu'au contraire ils ne pouvoient eſperer de ce côté là, que de l'opprobre & de l'ignominie, des mocqueries & des injures ? Confeſſés donc Payens, que c'eſt vous qui eſtes opiniaſtre, & non pas les Chrétiens ; vous, qui fermés volontairement les yeux a la lumiere de leur innocence & de leur verité, qui éclate ſi glorieuſement dans leurs ſouffrances ; vous qui bouchés malicieuſement vos oreilles pour ne pas ouïr le clair & invincible teſmoignage, que rend a la divinité de cette diſcipline, leur patience & leur conſtance admirable dans les tourmens & dans les ſupplices, que vous exercés contr'eux.

contr'eux. Quoy que vous en puiſſiez ou dire, ou penſer, il n'y a que la verité & la divinitè de leur creance, qui leur ayt inſpirè une ſi forte & ſi invincible reſolution. C'eſt pourquoy le S. Apôtre l'un de ces genereux teſmoins de l'Evangile de Ieſus Chriſt, ne feint point dans les paroles, que vous avés ouïes; Mes Freres, de nous alleguer ſon courage & ſa fermetè dans les ſouffrances & dans les opprobres, que ſon miniſtere attiroit ſur luy de toutes parts, pour une preuve conveincante de cette excellente verité qu'il avoit ci devant propoſée a ſon diſciple, comme une parole certaine, & digne d'eſtre entierement receuë, aſſavoir, que *la pietè a les promeſſes de la vie preſente & de celle qui eſt avenir. Car c'eſt auſſi pour cela* (dit-il maintenant) *que nous travaillons, & que nous ſouffrons opprobre, parce que nous eſperons au Dieu vivant, qui eſt le Conſervateur de tous les hommes, & principalement des fideles.* Tu ſçais (dit-il) Timothée, les peines de ma laborieuſe vie, les incommoditès que je ſouffre, les tourmens & les dangers, où je vis; les hontes & les ignominies, dont la médiſan-

Chap. IV.

ce

Chap. IV. ce de la calomnie, & la violence des ennemis m'accablent; Ce que tu en as veu, & la part que tu y prens toy-mesme, ne te permet pas d'ignorer, ce que le monde mesme connoist. Tu sçais encore mieux que personne que je pourrois facilement m'exemter de tous ces maux & vivre en repos & a mon aise, au lieu du travail & des persecutions, que j'endure, & vieillir mesme dans l'honneur au milieu de ma nation, au lieu de l'opprobre & des flétrissures, qui me suivent par tout, si je voulois renoncer a la pietè Chrétienne. Qui m'empesche de le faire? Iuge toy mesme, qui vois mieux que personne tout le dedans de mon cœur, si ce peut estre autre chose sinon l'asseurance que j'ay que cette pietè que je suis, avecque toutes les peines & les souffrances où elle m'engage, me rendra pourtât heureux & en cette vie & en l'autre, selon la promesse de Dieu. Sans cela, mon cher Timothée, il ne m'auroit pas étè possible ni d'embrasser cette profession au commencement, ni d'y continuer toûjours depuis avecque l'ardeur & le courage que tu sçais. Fais donc état,

que

que ce que j'en ay dit eſt aſſurément une *parole certaine* ; comme je l'ay nommée ; & digne d'eſtre entierement receuë. C'eſt là le raiſonnement de l'Apôtre en ces paroles. Et que nul ne m'allegue icy, que ſes ſouffrances montroient bien, qu'il étoit perſuadè de ce qu'il a dit ; mais non pas que ce qu'il a dit, ſoit veritable. Si vous m'accordés, qu'il croyoit tout de bon ce qu'il a dit des grands avantages de la pietè, vous ne pouvés nier que pour le croire, il n'en euſt étè conveincu par une demonſtration ſenſible ; qu'il n'euſt non ſeulement oui, mais veu & touchè la veritè ; n'étant pas poſſible a moins que de cela, qu'un Phariſien obſtinè tel qu'étoit S. Paul au commencement, fuſt ſoudainement paſsè, comme il fit, d'une extremitè dans une autre, devenant tout a coup d'un furieux perſecuteur un zelè predicateur du Chriſtianiſme, & perſeverant conſtamment juſqu'a la mort dans ce ſecond parti. Il falloit de neceſſitè pour cauſer ce changement, que Dieu ſe fuſt montrè a luy avec les enſeignes de ſa gloire, & qu'il luy euſt promis de ſa propre bouche ces choſes, Chap. IV.

Chap. IV. qu'il opera toûjours depuis si fortement, que jamais rien ne fut capable de luy en arracher la creance, ou l'amour du cœur; ne paroissant aucune cause en la nature, comme nous l'avons touchè, qui peust produire un semblable effet. Ainsi voyés-vous, qu'il a bien raison d'alleguer les *travaux & les opprobres*, qu'il souffroit dans la profession & dans le ministere de l'Evangile, pour une marque & une preuve évidente de la *verité des promesses*, qu'a la *pietè* Chrétienne pour l'une & l'autre vie. Il entend par *ses travaux* non seulement les fonctions laborieuses de son Apostolat, comme une predication assiduë de l'Evangile en public, & en particulier, le soin de tant d'Eglises, qu'il avoit plantées çà & là dans l'Asie & dans l'Europe, les longs voyages qu'il faisoit par mer & par terre, soit pour assembler de nouveaux troupeaux au Seigneur, soit pour affermir en sa discipline ceux qu'il luy avoit desia acquis, mais aussi l'exercice de son métier, pour s'entretenir de ses propres mains & n'estre en charge a personne. Ajoûtés encore a cela les peines que luy donnoient incessamment les enne-

mis

mis de la verité ; les heretiques & les mauvais ouvriers par leurs ſeductions, les Iuifs & les Gentils par leurs perſecutions. Quand aux *opprobres* il entend par là les injures qu'on luy diſoit, les blaſmes qu'on luy donnoit, & le honteux traitement, qu'on luy faiſoit pour le nom de ſon Maiſtre ; Car bien qu'il fuſt miniſtre de Dieu, on le tenoit pour un organe de Satan ; bien qu'il ne preſchaſt que la verité, il paſſoit pour un impoſteur ; bien qu'il fuſt le plus doux & le plus pacifique de tous les hommes, & qu'il ne cherchaſt, que l'amitié & le ſalut de chacun, on l'appelloit hautement devant les plus relevés tribunaux du monde, *un homme peſtilentieux & ſeditieux* ; le chef des ſchiſmatiques & le Prince des heretiques. Ie laiſſe-là les injures qui luy étoient communes avec les autres Chrétiens, a qui les Payens & les Iuifs donnoient le nom infame d'impies & d'athées, parlant d'eux comme d'une vermine maudite, ennemie de Dieu & des hommes, & digne des derniers ſupplices. Les effets étoient encore pires que les paroles. Les magiſtrats & les peuples com-

Chap. IV.

Act. 24. 5.

Chap IV. bien de fois traiterent-ils ce ſaint homme avecque toutes les ignominies, que peut meriter le plus perdu malfaiteur? Combien de fois fut-il lapidè & fuſtigè publiquement? empriſonnè, liè, garrotè, banni & excommuniè? enchaiſnè & trainè par mer & par terre, comme le plus infame criminel du monde, luy qui étoit le plus innocent de tous les hommes? C'eſt-ce qu'il entend par *ces opprobres qu'il ſouffre*; au meſme ſens qu'il employe encore ce mot ailleurs, quand il dit aux fideles Ebreux, *qu'ils ont ètè mis en ſpectacle devant tous par des opprobres & des tribulations*; & où il dit que *Moïſe prefera l'opprobre de Chriſt aux treſors de l'Egypte*; & où il nous exhorte a *ſortir hors du camp vers le Seigneur en portant ſon opprobre*; & S. Pierre pareillement, où il proteſte *que nous ſommes bien-heureux, ſi on nous fait opprobre*, ou *ſi on nous dit injures au nom de Chriſt*. Cela eſt clair. Il faut ſeulement remarquer, qu'en diſant, c'eſt auſſi pour cela que nous travaillons, & que nous ſommes en opprobre, il n'entend pas ſimplement la ſouffrance de ces choſes; mais auſſi principalement la diſpoſition

Hebr. 10. 33. Hebr. 11. 33. & 13. 13. 1. Pierr. 4. 13.

fition & reſolution de ſon cœur a les ſouffrir; comme s'il diſoit, que l'attente des promeſſes de Dieu eſt la raiſon pourquoy il eſt bien content de ſouſtenir tous ces travaux & tous ces opprobres quelque durs & cuiſans qu'ils ſoient a la chair, que c'eſt ce qui fait, qu'il s'y ſouſmet, & qu'il porte patiemment ce peſant joug, ſans le ſecouër, s'aſſurant que ce Seigneur pour qui il le fait, ne manquera pas de luy tenir ſa parole, non ſeulement en le couronnant un jour de gloire & d'immortalité aprés ſes épreuves; mais auſſi en le ſoulageant & fortifiant dés ce ſiecle, & y addouciſſant tellement ſes peines par la conſolation de ſon Eſprit, que les miſeres, les ſupplices & les opprobres du monde ne pourront jamais troubler la joye de ſon cœur, ni le priver du contentement & du bonheur qu'il avoit en ſon Sauveur. Dans les paroles ſuivantes, il découvre plus clairement ſa penſée & nous monſtre expreſſément, premierement, quel eſt le propre motif qui luy donne la reſolution de ſouffrir patiemment les trauaux & les opprobres, qui accompagnent ſa Chap. 1 V.

Chap. IV. vocation ; *C'eſt l'eſperance qu'il a en Dieu;* & ſecondement quel eſt le ferme & aſſurè fondement de cette eſperance; C'eſt la puiſſance & la bontè de Dieu, en qui il eſpere, qu'il nous repreſente par les deux qualités, qu'il luy donne, en diſant que *c'eſt le Dieu Vivant, & le Sauveur de tous les hommes, & particulierement des fideles.* C'eſt là a mon auis, le ſens des dernieres paroles de nôtre texte, quand apres avoir dit. *Car c'eſt auſſi pour cela, que nous travaillons & ſouffrons opprobre*, il ajouſte, *pource que nous eſperons au Dieu vivant, qui eſt le Conſervateur de tous les hommes, mais principalement des fideles.* Pour le premier point, que ce ſoit *l'eſperance en Dieu*, qui face ſouffrir gayement & conſtamment aux fideles tous les maux a quoy leur profeſſion les aſſujetit en ce ſiecle, tous en ſont d'accord, & il n'y a nulle dificultè. Car chacun voit aſſés, que la nature des fideles étant tendre & ſenſible, auſſi bien que celle des autres hommes, elle a de ſoy-meſme de l'averſion pour la miſere & pour l'opprobre, & de la repugnance a les ſouffrir, ſi bien que portée par cette premiere & originelle inclination,

nation, elle les ſuit & fait tout ce qu'el- Chap. I V.
le peut pour s'en defendre, par un inſtinct commun a tous les animaux, qui oppoſent ce qu'ils ont de force a ce qui choque leur ſentiment, & qui eſt contraire a la commoditè de leur eſtre, pour l'eloigner d'eux & s'en garentir. Puis donc que Paul & les autres fideles tout au contraire de ce mouvement commun de leur nature, ſubiſſent patiemment les ſouffrances, quelque grieves qu'elles puiſſent eſtre, aymant mieux s'y expoſer, que de s'en racheter en abandonnant la profeſſion, qui les attire ſur eux; il eſt clair que ce doit eſtre l'eſperance d'un plus grand bien, que n'eſt pas celuy, dont cette conduite les prive, qui les fait agir ainſi. L'eſperance eſt l'attente d'un bien. L'impietè, a laquelle le monde les ſolicite, leur promet de les exempter, s'ils s'y laiſſent aller, de l'incommoditè ou de la douleur, de la honte & de l'ignominie, dont on les menace; mais elle ne leur promet pas ni la paix de la conſcience, ni le contentement de l'eſprit, ni le vray honneur en cette vie, & moins encore la gloire & la felicitè & l'immortalitè

Chap. IV. en l'autre. La pietè de l'autre part, leur promet tous ces grands biens, s'ils demeurent fermes dans son obeissance. Etant donc évident qu'il n'y a nulle comparaison entre ces choses; celles que promet le monde n'étant rien en comparaison des autres, que la pietè nous promet; il est clair par mesme moien que quiconque espere celle-ci: mépriſera celles là infailliblement preferant selon la loy generale de la creature raisonnable un plus grand bien a un moindre, & aimant mieux essuyer une petite perte, que d'en faire une plus grande. Vous vous étonnés que S. Paul s'engage dans une vie non seulement laborieuse, mais encore miserable, pleine de douleurs, de souffrances & d'ignominie. Certainement ce n'est pas, qu'il n'abhorre ces maux aussi bien que vous & les autres hommes. Mais c'est, qu'il espere en les souffrant, la jouïssance d'un grand bien, sans lequel ces biens mesme, a quoy il renonce, ne luy serviroient de rien. Il espere ce que la pietè luy a promis; le salut de Iesus Christ en cette vie & en l'autre; En celle-ci la paix de la conscience, sans laquelle

laquelle toute la proprietè du monde ne peut eſtre qu'un ſupplice, la joye & la tranquilitè d'une ame qui fait ſon devoir, la conſolation & les douceurs de l'Eſprit celeſte au milieu de tous ſes combats, & dans l'autre ſiecle en ſuite de celuy-ci la couronne incorruptible d'une gloire & d'une felicitè ſouveraine là haut dans les cieux avecque le Pere de l'éternitè, en la compagnie de ſes Anges & de tous ſes ſaints. Il ne faut pas treuver étrange qu'une ſi belle & ſi haute eſperance luy donne la patience & la reſolution qu'il a, & qu'elle ait aſſés de force ſur luy pour le maintenir droit & ferme au milieu de toutes les tentations, qui lüy ſont livrées. Auſſi voiés-vous qu'ailleurs il attache toute ſa vie a cette eſperance; quand il l'appelle *l'ancre ſeüre & ferme de nôtre ame, qui penetre juſqu'au dedans du voile celeſte*; qui arreſte-là dans ce lieu bienheureux toutes nos penſées & nos mouvemens, les y retenant malgrè les agitations de la mer, où nous flottons encore. Et quant a l'autre point, aſſavoir la certitude de cette eſperance, l'Apôtre la fonde ſur la qualitè de celuy

Chap. IV.

Hebr. 6. 19.

en

Chap. IV. en qui nous esperons; *Nous esperons* (dit-il) *au Dieu vivant*; C'est luy, qui est l'auteur des promesses faites a la pietè. C'est sur sa foy, que nous nous en reposons. Si nous ne suivions en nos pensées, que les apparences de la raison des choses mesmes; encore que cette raison semble nous assurer elle mesme, que la pietè doit estre heureuse. Ie ne sçay pourtant si nous serions assés bien fondez pour l'esperer; veu que nous voyons arriver tant de choses au monde contre les discours & les conclusions les plus apparentes de la raison. Mais Dieu a daignè luy mesme nous parler des cieux, & nous engager sa foy & sa parole, qu'il fera du bien a la pietè & en la vie presente, & en celle qui est a venir. Tous ses Prophetes nous l'ont declarè en mille lieux, son propre Fils, son Vnique, est descendu luy mesme en la terre pour nous en assurer, & il nous la confirmè, non seulement par ses enseignemens, mais aussi par son exemple; le Pere l'ayant toûjours conservè heureux au milieu de toutes les souffrances de la vie & de la mort, & l'ayant couronnè au sortir du tombeau d'une immor-

immortalitè celeſte & divine, le mou- Chap.
le & le patron de celle, qui nous eſt I. V.
promiſe. Certainement nôtre eſperance eſt donc aſſurée ; & il n'eſt pas poſſible qu'elle nous confonde, puis qu'elle eſt appuyée ſur un fondement ferme & inebranlable ; ſur le Rocher des ſiecles comme parlent les Ecritures. Quand nous eſperons en l'homme, il nous arrive ſouvent de nous y tromper, & de demeurer confus, ne treuvant pas en luy ce que nous en avions attendu, ſoit qu'il n'ayt pas aſſez de puiſſance pour nous contenter, encore qu'il en ayt la volontè, ſoit au contraire, qu'il n'en ayt jamais eu la volontè, ou que l'ayant euë il l'ayt puis apres changée, encore qu'il ait en ſon pouvoir les choſes que nous deſirons. Et tout cela ne nous doit pas étonner ni ſurprendre, ſi nous ſommes ſages. Car ne ſavons nous pas aſſés, que l'homme eſt une creature vaine, foible, pauvre, avare, maligne & changeante ? que quelque riche & puiſſant qu'il paroiſſe, il n'a pourtant la diſpoſition, que de fort peu de biens, & encore de ceux, qui n'ont nulle force ni vertu pour nous rendre heureux?

Chap. IV.

heureux? Que d'ailleurs quand il seroit tout puissant, il a si peu de bonté, qu'il aime fort rarement jusques a vouloir communiquer ses biens a autruy, soit qu'il craigne de se d'epouiller soy-mesme de ce qu'il pense luy estre necessaire, soit que par la malignité d'une secrete envie, il ne prenne pas plaisir a voir ses prochains heureux? Et enfin, quand il auroit maintenant l'amour la plus ardente que nous puissions souhaiter; étant infiniment muable, plus encore en ses pensées, & en ses volontés, qu'en sa nature; qui nous assurera, qu'il doive toûjours avoir la mesme affection pour nous? qu'elle doive durer je ne diray pas a jamais, mais jusqu'a demain seulement? qu'une fantaisie, qu'un rien ne soit non seulement pour la dissoudre & la détruire, mais mesme pour la changer en haine ou en mépris au premier jour? L'homme étant ainsi fait, comme il n'y a personne si ignorant qui ne le sache; certainement les Prophetes ont bien raison de nous avertir de n'y mettre pas nos esperances, & de tenir pour des malavisés & des malheureux ceux qui se fient en l'homme,

Ier. 17. 5.

l'homme, & qui de la chair font leur bras. Mais il n'en eſt pas de Dieu, comme de l'homme. Il en eſt tout au contraire. Si l'homme eſt pauvre, foible & impuiſſant; Dieu eſt riche, fort, & tout-puiſſant. Si l'homme eſt malin, chiche & envieux, Dieu eſt bon & liberal, & magnifique; & tout ſon plus grand plaiſir eſt de voir & de rẽdre ſes creatures heureuſes. Enfin ſi l'homme eſt changeant, Dieu eſt conſtant & immuable. D'où il paroiſt, que l'eſperance que nous avons en luy, eſt ferme & aſſurée; & qui ne ſauroit jamais eſtre trompée, ou fruſtrée de ce qu'elle attend de luy. Tant s'en faut; elle treuvera toûjours en luy beaucoup plus qu'elle ne s'en étoit promis; parce que ſa beneficence étant au deſſus de toutes nos penſées, nous ne ſaurions jamais en bien comprendre toute l'étenduë. C'eſt ce que ſignifie l'Apôtre en ce lieu par les deux qualitès qu'il donne au Seigneur; L'une, qu'il eſt le *Dieu vivant*; L'autre, qu'il *eſt le Sauveur de tous les hommes, principalement des fidelles.* La premiere ſe rapporte a ſa puiſſance, & a ſes richeſſes, La ſeconde a Chap. IV.

ſa

Chap. IV. ſa bontè & a ſon amour; les deux neceſſaires appuis de l'eſperance; étant évident, que la volontè de nous faire du bien ſans en avoir la puiſſance, eſt ſuperfluë, & que la puiſſance ſans la volontè eſt inutile; Mais ou l'une & l'autre ſe treuvent enſembl ,conjointes inſeparablement, comme en Dieu, là nôtre bien eſt aſſurè, & l'eſperance que nous y mettons,certaine.L'Apôtre nous repreſente la puiſſance & meſme la facilitè,que Dieu a pour nous rendre heureux, en diſant qu'il eſt *le Dieu vivant*. C'eſt un des eloges, que l'Ecriture donne ſouvent a Dieu non ſeulement pour l'oppoſer aux idoles, que les nations honoroient fauſſement du nom de Dieux, choſes mortes, & deſtituées de toute vie,bien loin d'avoir celle, qui convient au vray Dieu; mais auſſi pour le ſeparer d'avecque toutes les creatures,qui dans cètte comparaiſon ne peuvent non plus eſtre nommées *vivantes*,parce que quelque excellente & lumineuſe,que puiſſe eſtre la vie, qu'elles poſſedent, elle ne vient pas d'elles meſmes, elles l'ont d'ailleurs;Elles l'ont par preſt,& par communication,& non

de

de leur propre fonds ; ſi bien que comme elle leur a été donnée d'ailleurs, elle peut auſſi leur eſtre ôtée tout de meſme, elles n'en ont que la jouïſſance & l'uſufruit, & non la proprietè. De plus leur vie eſt encore reſſerrée en certaines bornes; car elles n'en ont que ce qu'il leur en faut, & non aſſés pour en communiquer a d'autres. Au lieu que quand l'Ecriture donne par excellence le nom de *Dieu Vivant* a nôtre Seigneur, elle entend premierement qu'il a la vie de par ſoy-meſme, qu'il en eſt la ſource; & que la vie luy eſt ſi propre & ſi intime, qu'elle ne luy peut eſtre ôtée ni en tout ni en partie ; étant vivant d'eternitè en éternitè ; Car il eſt abſolument impoſſible ou qu'il n'ait pas toûjours été, ou qu'il ne ſoit pas toûjours vivant a l'avenir. Secondement ce magnifique nom de *Dieu Vivant* ſignifie encore, que ce ſouverain Seigneur a en ſoy toute la plenitude de la vie; ſi bien que rien de tout ce qui vit, ne vit que par luy ; tout ce qui ſe voit d'eſtre & de vie dans la terre & dans le Ciel, n'étant qu'un petit filet d'eau ſorti & derivè de ce grand Ocean infi- Chap. IV.

ni,

Chap. IV. ni, une petite meche, ou si vous voulez, une lampe allumée de ce Soleil, qui est la seule, vive, & abondante & inépuisable source de toute lumiere. Mais ne vous imaginés pas que ce qu'il a des-ja donnè de vie a ses creatures, ait aucunement épuisè ou diminuè son abondance. Il est toûjours également plein; toûjours également Vivant. Et comme vous voyès en la nature que le Soleil ne perd rien de sa belle & rayonnante lumiere pour la part qu'il en fait a toutes les parties de l'univers, a la Lune & aux autres planetes là haut dans les cieux, a qui il preste tout ce qu'elles ont de clartè, & icy bas en nos montagnes, a nos plaines & a nos mers, qu'il éclaire toutes a la fois; Ainsi le *Dieu Vivant* pour avoir répandu une si grande abondance de vie dans les Anges du ciel, & dans les hommes de la terre, n'a perdu pas une goutte de son opulence. La plenitude de sa vie, de sa puissance & de sa fecondità est toûjours mesme. Ses tresors ne decroissent point, quelque profusion qu'il en fasse; & il luy seroit encore aussi facile maintenant, qu'il luy a ètè autrefois, de tirer

un

un nouveau monde de cet immense magazin de puissance & de sagesse, d'où sont sorties toutes les beautez, & les richesses de celuy-ci. D'où vous voiez avec combien de raison & d'addresse l'Apôtre luy a particulierement donnè en ce lieu, l'eloge du *Dieu Vivant*. Car puis qu'il est ici question *des promesses de la vie presente & de celle, qui est a venir*, que pouvoit-il dire de plus a propos pour en établir *l'esperance*, que de nous representer que celuy, de qui nous attandons l'une & l'autre vie, est le *Dieu Vivant* ? qui ayant en soy-mesme toute la plenitude de la vie, & la possedant par un droit souverain & absolu, peut sans aucune difficultè, & sans aucune injustice la communiquer a qui il luy plaist ? & par consequent a la pietè, a qui il a eu la bontè de la promettre? Mais afin que nous ne doutions non plus de sa bontè, que de son droit & de sa puissance ; l'Apôtre ajoûte en second lieu qu'il est *le conservateur de tous les hommes & principalement des fideles*. Certainement, Mes Freres, il n'étoit pas possible de nous rien alleguer, qui nous representast mieux la bontè & l'amour

Chap. IV.

Chap. IV. admirable de Dieu envers nous. Car quelle amour y a-t-il plus grande, que celle-ci, qui au lieu d'abiſmer des creatures coupables de tant d'offenſes, dans la perdition qu'elles meritent, les conſerve benignement? non un, ou deux, ou quelque petit nombre ſeulement de cette grande multitude, mais *toutes* generalement? Dieu eſt dit-il, *le conſervateur de tous les hommes.* Ajoûtes encore que cette *conſervation*, dont il parle, ne regarde pas ſimplement la vie terrienne, que nous paſſons icy bas, mais auſſi la celeſte & immortelle, qui a été acquiſe par Ieſus Chriſt au prix de ſon ſang. Car la parole icy employée par l'Apôtre * veut dire *Sauveur*, & eſt cel-

* σωτὴρ. le là meſme, que nos Bibles traduiſent ainſi dans tous les autres lieux de l'Ecriture, où elle ſe rencontre; comme quand le Seigneur Ieſus eſt ſi ſouvent appellé *le Sauveur du monde*, * & le *Pere* ſemblablement *Dieu nôtre Sauveur.* † l'avouë que les mots, d'où celuy-ci eſt venu, a ſçavoir *ſauver* & *ſalut* ſe prenent ſouvent pour dire *delivrer & delivrances*; ſe rapportant ſimplement a des benefices terriens & temporels. Mais outre

* Jean 4. 42. Act 5. 31. & 13. 23. Tit 2. 11. &c. † 1. Tim 2. 3. Tit. 2. 3.

que

que le mot de *Sauveur* ne se treuve ja- Chap.
mais emploiè un seule fois dans toutes IV.
les Ecritures du nouveau Testament pour dire un liberateur temporel ; & qu'en effet ce tiltre de *Sauveur* étant purement & absolument attribuè à Dieu, ou a son Fils, est trop magnifique pour signifier autre chose, que son grand salut ; il me semble encore ; qu'il est sinon impossible, du moins fort difficile de l'entendre icy autrement. Premierement, parce que le salut, dont parle S. Paul, est tel, qu'encore qu'il regarde tous les hommes en general, les fideles y ont pourtant plus de part, que les autres. *Dieu* (dit-il) *est Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles.* Or s'il n'est question ; que de ces delivrances temporelles, qui conservent le corps, & luy donnent dequoy se nourrir & se vestir, & qui le maintiennent quelque temps ici bas, le garantissant des coups & des dangers qui l'environnent ; elles n'appartiennent pas moins aux autres hommes, qu'aux fideles, la bontè divine éclairant de son soleil, & arrôsant de ses pluyes, & accommodant & enrichissant de ses biens les

Chap. IV. premiers, autant que les derniers; & n'exemptant non plus les derniers, que les premiers, ni de la mort, ni des perils, ni des accidens, ni des miseres, ou des afflictions de la terre, pour ne pas raporter icy les plaintes, que font quelquesfois les Prophetes, qu'a cet égard les méchans mesmes ont de l'avantage au dessus des enfans de Dieu; & ce qu'ils ajoûtent qu'ils n'ont peu se guairir du scandale que leur donnoit cette pensée, jusques a ce qu'ils soyent *entrés dans son sanctuaire*, & *qu'ils ayent consideré la fin* de ceux, dont la prosperité temporelle leur avoit dõnè du chagrin & de l'envie. Secondement le dessein de l'Apôtre semble ne pouvoir s'ajuster a cette exposition. Car il nous represente icy le fondement de l'esperance, qui luy faisoit souffrir patiemment & constamment les travaux, & les opprobres, dont étoit semée toute la voie, où il cheminoit, c'est pour cela qu'il met particulierement en avant cette consideration, que *Dieu est le Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles.* Or il est clair, que *l'esperance*, qui le fortifioit & luy donnoit le courage

Ps.73. 2. 3. & suiv. 17.

de

de franchir gayement tant de mauvais pas, & de continuer ſi genereuſement cette courſe ſi difficile & ſi épineuſe, étoit une ferme & aſſurée attante, non des delivrances & conſervations temporelles; mais bien du ſalut éternel; ſelon ce qu'il avouë franchement luy meſme ailleurs, que luy & *nous ſerions les plus miſerables de tous les hommes, ſi nous avions eſperance en Chriſt en cette vie ſeulement*; & ſelon ce qu'il dit encore dans un autre lieu; où il nous décrit évidemment l'eſperance, qui l'encourageoit & le fortifioit, *le Seigneur* dit-il, *me delivrera*; Dequoy? Dela mort, dont je ſuis menacé par les meſchans, ou de quelque autre danger temporel? Non mais (dit-il) de toute *mauvaiſe œuvre, & me ſauvera*; ou ſera-ce en la terre? Non; mais (dit-il) *en ſon royaume celeſte*. Cela meſme paroiſt encore par le rapport, qu'ont ces paroles, avecque les precedentes, dont elles ſont la ſuite, aſſavoir, que *la pieté a les promeſſes de la vie preſente, & de celle qui eſt a venir*. La promeſſe eſt l'objet & la regle de l'eſperance, qui l'embraſſe. Certainement puis que la promeſſe eſt des biens de la vie à venir

Chap. IV.

1. Cor. 15. 9.

2. Tim. 4. 18.

Chap. IV. l'eſperance l'eſt donc auſſi pareillement. Et derechef puis que c'eſt la faveur & la bontè de celuy qui promet, qui aſſeure l'attante de celuy qui eſpere; il eſt évident a mon avis, que la bontè de Dieu, icy alleguée par S. Paul a ce propos, doit principalement s'entendre de la volontè, qu'il a de nous ſauver. Enfin les plus ſavans Theologiens ont toûjours creu, que la meilleure façon d'expoſer l'Ecriture eſt celle, qui en geſne & en reſſerre le moins les paroles, & que ſans quelque neceſſitè qui nous contraigne d'en uſer autrement, il la faut toûjours interpreter ainſi, le plus amplement & le plus magnifiquement, qu'il eſt poſſible; ce qui doit ce me ſemble, avoir particulierement lieu dans ce texte, où il eſt queſtion des faveurs & des benefices de Dieu, que les Iuriſconſultes defendent de reſtreindre, voulant plûtoſt qu'on les étende, autant que les paroles de la loy le permettent. Icy rien ne nous oblige a nous departir de cette regle. Car puis que Ieſus Chriſt eſt appellè dans l'Ecriture le *Sauveur du monde* & la *propitiation des pechès de tout le monde*; qui ne voit que le

Iean 4. 42. &. *Iean* 4. 14. 1. *Iean* 2. 2.

Pere,

Pere, qui l'a envoyé, peut par meſme raiſon eſtre nommè *le Sauveur de tous les hommes*; puis qu'il *a tant aymè le monde, qu'il a donnè ſon Fils unique, afin que quiconque croit en luy ne periſſe point, mais ait la vie eternelle?* Il a premierement par une miſericorde admirable diſposè & établi le ſalut des hommes avecque toutes les cauſes neceſſaires a l'acquerir & a le former, dans la Croix de ſon Fils; en qui ſe treuve une abondante redemption, & une victime, dont le ſang eſt d'un prix infini, capable par conſequent d'expier les pechés de tous les hommes du monde. Secondement Dieu, afin que les hommes peuſſent prendre part a ce grand ſalut, au lieu de les perdre & de les rejetter pour jamais, comme il en a usè a l'égard des demons, les a conſervés & les conſerve encore dans le monde, leur teſmoignant & ſon droit contre les pecheurs par ſes jugemens, & ſa bontè par ſes faveurs continuelles, afin que conviès a repantance par ſes benefices ils le cherchent & le glorifient. Et enfin le Chriſt étant venu en la plenitude des temps, & ayant accompli ce grand chef d'œu- Chap. IV.

Chap. IV. vre de nôtre ſalut, il ordonna, que la nouvelle en fuſt portée par tout le monde, & ſon Evangile indifferemment preſchè *a toute creature*, c'eſt á dire a tous les hommes. C'eſt donc a cet égard, que Dieu eſt juſtement appellè leur Sauveur. S'ils ne ſont pas tous ſauvés, cela n'arrive ni par le defaut du ſacrifice du Mediateur, qu'il nous a donnè (car il eſt tres parfait & tres ſuffiſant pour expier leurs pechés) ni par l'obſcuritè, ou l'ambiguitè de la parole, qu'il leur addreſſe pour les convier a la repentance, & a la foy (car elle eſt tres-claire & tres-ſincere) ni enfin par aucun obſtacle, qui leur ferme l'entrée du trône de ſa grace, que ſon Fils a pleinement ouvert aux hommes pecheurs, en levant tous les empeſchemens qui nous le rendoient inacceſſible; leur perdition arrive par leur pure malice; la plus grand part du monde, refuſant opiniatrément ſon ſalut, & rejettant les moiens, que la benignitè de Dieu leur en preſente, & ſe rendant coupable d'une ingratitude épouvantable, & d'une incredulitè inexcuſable. Et c'eſt icy que ſe decouvre le myſtere adorable

ble de la predeſtination de Dieu, qui de ce grand nombre d'hommes, touche ceux qu'il a éleus ſelon ſon propos arreſtè, & par l'invincible effort de ſa grace les tire à la communion de ſon Fils, les enſeignant & appellant ſi efficacement, qu'ils viennent a luy en croyant a ſon Evangile ; Et c'eſt a l'egard de cette grace ſinguliere, donnée particulierement a eux & non aux autres, & des ſalutaires faveurs, dont Dieu la couronnè en eux, les juſtifiant, les ſanctifiant & les glorifiant effectivement, que l'Apôtre dit icy, qu'encore que ce ſouverain Seigneur ſoit Sauveur de tous les hommes ; il l'eſt pourtant *principalement des fideles ; ſentence* (comme dit un des plus anciens & des plus dignes diſciples de S. Auguſtin) *qui étant conſiderée ſans paſſion, reſout avec une brievetè achevée, & avec une force tres-puiſſante, tout ce qui ſe peut faire de queſtions ſur ce ſujet. Car en diſant, que* Dieu eſt Sauveur de tous les hommes, *elle établit la bonté commune & generale ; que Dieu a pour tous les hommes ; & en ajoûtant* principalement des fideles, *elle montre qu'il y a une partie du genre humain, a qui Dieu inſpire*

Chap. IV.

Proſper de vocatione Gent. l. 2. c. 31.

Chap IV. *inſpire la foy; & qu'il conduit en ſuite a la poſſeſſion du ſalut eternel par des graces & des faveurs particulieres.* Et c'eſt par ces belles & ſages paroles de cet excellent Advocat de la grace contre les Pelagiens & les Demi-pelagiens, que je finiray l'expoſition du texte de l'Apôtre; vous conjurant, Freres bien-aymés, de bien mettre dans vôtre eſprit la verité, qu'il a confirmée par ſes ſouffrances, aſſavoir, que *la pieté a les promeſſes de la vie preſente & de celle qui eſt a venir.* Fiés vous a ce que ce grand Miniſtre de Chriſt vous en dit; Recevés avecque foy les aſſurances, qu'il vous en donne; Reſpectès le temoignage qu'en a rendu publiquement & ſa bouche, & ſur tout ſa patience, & ſa conſtance dans les travaux & dans les opprobres, & dans les combats, qu'il a ſi genereuſement ſouſtenus juſques au bout de ſon admirable courſe, & qu'il a enfin ſéellez par une mort auſſi glorieuſe devant Dieu, qu'elle étoit honteuſe devant les hommes. Tenés ſuivant ſa ſainte doctrine, que quoy qu'en diſe le monde endurci dans ſes erreurs; ſans une vraye pieté Chrétienne il n'eſt, & ne ſera jamais

d'homme

d'homme heureux, ni en ce siecle, ni en l'autre ; & qu'avec elle au contraire il n'y a point d'homme, qui ne soit heureux & icy & là, que Dieu ne couronne un jour de l'immortalitè dans son Royaume, & a qui il ne donne dés maintenant sur la terre les premices de cette supresme felicitè, par les soins de sa providence, & par les assistances de son Esprit. Si vous le croyez ainsi (& vous n'estes pas Chrétiens, si vous le croyez autrement) embrassez tout de bon l'étude de la pietè ; servez Dieu selon l'Evangile de son Fils, & renonceant a l'impietè & aux convoitises mondaines, vivez en ce present siecle sobrement, justement, & religieusement. Car comment pouvés vous ne vous point addonner a la pietè, & ne la pas prendre pour vôtre partage, si vous estes persuadez, que sans elle, il n'y a point de bon-heur pour les hommes, ni dans le ciel, ni mesme sur cette terre? & qu'il y a une felicitè asseurée en l'un & en l'autre pour tous ceux qui ont une vraye pietè ? L'Apôtre n'entend pas que vous esperiez ce grand bien, ou de vous mesmes, ou des autres hommes;

Chap. IV.

Tit. 2. 12.

Chap. IV. mes ; Il l'eſperoit, & il veut que vous l'eſperiez pareillement, de la main de Dieu; *du Dieu Vivant* ; de Dieu *Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles* ; d'un Dieu, qui a une bontè & une amour infinie pour vouloir vous ſauver, & une force & une abondance de vie infinie & inépuiſable pour le pouvoir. Si je parlois a des gens, qui n'en euſſent point de connoiſſance, je juſtifierois par des raiſons & des exemples, ce qu'en dit l'Apôtre. Mais a vous Chers Freres, qui avez appris dans ſon école, que c'eſt luy qui a fait le monde, & qui le gouverne, & qui a gravè dans toutes les parties de cette grande machine les marques de ſa puiſſance & de ſa bontè ſouveraine ; a vous qui ſçavez les miracles de ſon amour & de ſa vertu invincible en l'abaiſſement & en la glorification de ſon Chriſt ; a vous qui avez fait vous meſmes tant d'experiences de l'une & de l'autre de ſes deux adorables qualitez, a vous qu'il conſerve depuis ſi long-temps dans les agitations de ce ſiecle, contre toutes les apparences & les penſées humaines, a vous, au milieu deſquels il fait retentir

ſon

son Evangile, la voix du ciel, en pureté, vous envoyant la parole de ses Prophetes & Apôtres, vous instruisant, vous exhortant, vous admonestant, vous reprenant, vous censurant, supportant vos infirmitez, vous consolant dans vos ennuis, vous encourageant dans vos craintes, vous châtiant dans vos fautes, & enfin déployant continuellement sur vous tous les soins, que le meilleur pere & la plus tendre mere du monde puisse avoir pour ses chers enfans; Qu'est-il besoin que je m'arreste a vous prouver, que le Dieu que vous servez, est tout-puissant & tout bon? qu'*il est le Dieu Vivant* (comme dit l'Apôtre) *& le Sauveur de tous les hommes, & principalement de ses fideles*? Si tant d'effets, que vous en avez veus, & ressentis, n'en ont pas persuadé vôtre cœur; qu'est-ce qu'y pourroit avancer la foiblesse de mes pauvres paroles? Mais, chers Freres, a Dieu ne plaise que j'aye une si mauuaise opinion de vous, que de m'imaginer, que vous ayez des ames assez dures & assez ingrates pour demeurer inflexibles a tant d'enseignemens de la bonté & de la puissance de Dieu. Ie crois plustost, Chap. IV.

Chap. IV. pluſtoſt que vous les avez veus & remarqués, & que vous en eſtes demeurés touchés. Ie vous demande ſeulement, que vous adoriez ce grand Dieu qui s'eſt fait connoiſtre a vous; que vous le craigniez, puis qu'il eſt ſi puiſſant; que vous l'aimiez, puis qu'il eſt ſi bon; que vous cherchiez vôtre vie en luy, puis qu'il n'y a que luy qui ſoit le Dieu Vivant; que vous vous addreſſiez a luy, pour eſtre ſauvez, de quelque état, age, ou ſexe que vous ſoyez, puis qu'il eſt l'unique Sauveur de tous les hommes; que vous ſoyez de ſes fideles, puis que c'eſt principalement de ceux là, qu'il eſt le Sauveur; que vous eſperiez fermement de ſa bontè, ſa conduite & ſa conſolation en cette vie, ſa gloire & ſon immortalitè en l'autre; Et que cette divine eſperance vous inſpire le courage de ſuivre la croix de ſon Fils gayement & conſtamment, ſouffrant patiemment pour ſon ſalut les travaux, & les opprobres, qui accompagnent toûjours la profeſſion de ſa diſcipline. Ce grand Dieu Vivant, ce miſericordieux Sauveur de tous les hommes, & principalement de ſes fideles, vueille luy-

meſme

meſme écrire & graver dans vos cœurs avecque la main de ſon Eſprit, la leçon, que ſon Apôtre vous a donnée aujourd'huy, afin qu'en étant vivement touchez vous cheminiez tous d'une façon digne de l'excellente vocation dont il vous a honorés, en bonne conſcience devant luy, & devant les hommes ſans ſcandale, en pietè, en charitè, en puretè, en abondance d'aumoſnes & de bonnes œuvres, a ſa gloire, a l'edification de vos prochains, & a vôtre ſalut éternel. AMEN. Chap. IV.

SERMON

Chap. IV.

SERMON TRENTIESME.

* Prononcè a Charenton le 10. Fevr. 1658.

Chapitre IV. Verset 11. 12. 13.

Annonce ces choses, & les enseigne.

Que nul ne mépriſe ta jeuneſſe, mais ſois patron des fideles, en parole, en converſation, en dilection, en eſprit, en foy, en pureté.

Sois attentif a la lecture, a l'exhortation, & a l'endoctrinement juſques à ce que je vienne.

CHERS FRERES ; Nous liſons dans les livres des anciens, que les premiers heretiques, qui troublerent l'Egliſe Chrétienne, quand on montroit la vanité de leur doctrine de ce qu'elle ne paroiſſoit ni dans les Ecritures, ni dans la predication des Apôtres, les vrays & aſſeurés témoins & herauts de la verité de Ieſus Chriſt, avoyent accouſtumè d'accuſer les Ecritures, pretendant qu'elles ſont ſans autorité, & ambiguës,

Irenée contre les heretiques l. 3. c. 2.

ambiguës, & qu'elles parlent diverse- Chap.
ment; si bien qu'il n'est pas possible IV.
d'y trouver la verité sans l'addresse de
la tradition. Et quant a la predication
des Apôtres, dont la memoire étoit *Iren. là*
encore alors toute fraische, & où les en- *mesme*
seignemens de ces gens ne se treu-
voyent non plus que dans leurs Ecritu-
res, les uns disoyent impudemment,
qu'ils étoyent plus savans & plus sages,
que les Apôtres; les autres un peu plus *Tertull.*
modestes, répondoyent, qu'encore que *des Pre-*
les Apôtres n'ignorassent rien, ils ne s'é- *script.*
toyent pourtant pas ouverts de toutes *contre*
choses a tous; qu'ils en avoyent pres- *les her.*
chè quelques unes a tous en commun; *c. 25. p.*
qu'ils en avoyent confiè d'autres a *240. A.*
quelques uns seulement en secret. C'est
la vieille ruse de ceux, qui mettent
leurs inventions, ou celles des autres
hommes en avant, les voulant faire
passer pour autant d'articles du Chri-
stianisme. Car la foy Chrétienne ayant
été baillée & publiée dans le monde
par l'organe des saints Apôtres, il est
évident que ce qu'ils n'ont ny connu
ny enseignè, ne peut estre partie du
Christianisme; quelque apparence qu'il

Chap. IV. ayt d'ailleurs, ou de ſubtilitè ou d'antiquitè, ou meſme de veritè. Ainſi la doctrine des Apôtres étant une regle certaine & infaillible pour diſcerner aiſément en la religion ce qui eſt Chrétien d'avec ce qui ne l'eſt pas; & ces premiers heretiques, & tous ceux qui veulent établir quelque choſe d'étranger dans la foy Chrétienne, ont tous les intereſts du monde d'obſcurcir, & de d'écrier, autant qu'ils peuvent, cet inſtrument de leur conviction, & d'affoiblir, & d'invalider tous les tiltres & enſeignemens de la doctrine Apoſtolique. Auſſi voyés vous qu'aujourd'huy ceux de la communion Romaine pour mettre a couvert tant de choſes humaines, qu'ils ont fourrées dans le Chriſtianiſme, traittent fort mal l'Ecriture, où il n'en paroit nulles traces, & qui eſt neantmoins le plus aſſeurè document de la doctrine Apoſtolique, l'accuſant comme faiſoyent les heretiques, d'ambiguitè, d'obſcuritè, d'inſuffiſance, & d'imperfection ſans la tradition, & de manque d'autoritè a nôtre egard, ſi elle ne l'emprunte du teſmoignage, qu'ils luy rendent. Et quant a la predica-

predication des Apôtres, l'autre voye par où l'on peut savoir qu'elle a été leur doctrine, parce que les quinze siecles, qui se sont passés depuis eux, ont effacè la plusspart des traces qui en estoyent restées dans le monde, la craignant moins ils l'espargnent beaucoup plus, que ne faisoyent les heretiques, qu'elle pressoit & incommodoit d'avantage dans un temps proche de la source des choses mesmes; Mais leurs Docteurs ne laissent pourtant pas quelques fois d'avoir aussi recours a une défaite semblable a celle de ces vieux imposteurs. Car quand on leur remontre que l'invocation de la Vierge, des Anges & des Saints, l'adoration & la transsubstantiation de l'Eucharistie, & autres articles semblables ne se treuvent non plus dans les vrays livres de l'Eglise des deux ou trois premiers siecles, que dans les écrits des Apôtres mesmes; ils respondent qu'aussi ne les y faut-il pas chercher; parce que c'étoyent des choses, qui ne se disoyent n'y ne s'écrivoyent pas ouvertement & publiquement de peur de scandaliser les Payens, en leur donnant occasion d'estimer Chap. IV.

Chap. IV. que les Chrétiens ſerviſſent pluſieurs Dieux, mais qu'elles ſe debitoyent en ſecret, ne ſe découvrant qu'a ceux qui étoyent admis aux plus hauts & derniers myſteres de la religion. L'Ecriture des Apôtres divinement inſpirée, ſe deffend aſſez elle meſme des blaſmes qu'eux & les premiers heretiques luy donnent injuſtement. Mais quant a la predication de ces ſaints Miniſtres du Seigneur & de leurs fideles ſucceſſeurs & imitateurs, ce texte, Mes Freres, que nous venons de vous lire, & pluſieurs autres ſemblables, la garantiſſent hautement de l'outrage que ces meſmes perſonnes luy veulent faire, nous montrant clairement, que la volontè & le deſſein des Apôtres étoit, que les choſes qu'ils découvroyent a leurs plus intimes diſciples fuſſent annoncées & enſeignées aux autres fideles, qu'ils diſoyent meſmes choſes dans leurs predications & dans leurs Letres, & comme dit un ancien, qu'ils ne debitoyent au logis que ce qu'ils enſeignoyent dans l'Egliſe; parlant toûjours de meſme & en particulier & en public, dans leurs entretiens avec peu de perſonnes,

Tertull. des Preſcript. c. 26. p. 241. A.

perſonnes, & dans les ſermons qu'ils faiſoyent a tous; ſelon l'ordre expres que le Seigneur leur avoit donnè de preſcher ſur les toits, ce qu'ils avoyent ouï en ſecret, de ne pas cacher ſous le boiſſeau la lumiere de la veritè, mais de l'élever ſur le chandelier, & enfin d'inſtruire toutes les nations, & de les enſeigner de garder toutes les choſes, qu'il leur avoit commandées. Ce ſaint Apôtre avoit repreſentè a Timothée ſon cher diſciple dans les paroles precedentes, le myſtere de la pietè; Il l'avoit averty en ſuite de l'Apoſtaſie, qui devoit arriver aux derniers temps par la ſeduction des faux-docteurs, defendans de ſe marier & commandans de s'abſtenir de certaines viandes, pour acquerir la reputation d'une auſteritè & ſaintetè extraordinaire; Il avoit levè ce maſque de leur hypocriſie, en découvrant la vanitè de leurs abſtinences, & montrant que l'uſage des viandes eſt libre & indifferent; Il avoit encore donnè une atteinte aux fables ou vaines, ou profanes, dont il ſavoit, que ces meſmes ſeducteurs s'ayderoyent pour autoriſer leur fauſſes doctrines; Puis dé-

Chap. I V.

Matth. 10. 27. *& 5.15.*

Matth. 28. 19. 20

Chap. IV. criant les exercices corporels de leurs devotions exterieures & charnelles, il avoit recommandè la vraye pietè, comme le grand & principal exercice du Chrétien, ayant les promeſſes de la vie preſente & de celle qui eſt a venir; & enfin il avoit confirmè cette veritè par l'exemple de ſa patience, ſe ſoûmettant gayement a toute ſorte de travaux & de ſouffrances pour l'eſperance qu'il avoit au Dieu vivant, Sauveur de tous les hommes, & principalement des fideles. Il vous peut ſouvenir, que ce ſont là les ſujets, qu'il a traitez cy devant; Maintenant donc faiſant icy comme une pauſe, & repaſſant la veuë ſur ce qu'il a touchè; *Annonce ces choſes* (dit-il) *& les enſeigne*; *ces choſes* ceſt a dire comme tous en ſont d'accord, celles que je viens de te communiquer, Ne les garde pas dans ton ſein; Ne les retien pas pour toy ſeul, ou pour deux ou trois de tes plus intimes amis; Annonce les; Preſche les, Fais en part a tous les fideles, que Dieu a commis a ton ſoin. Ainſi vous voyez, combien eſt fauſſe cette fable, dont les defenſeurs des inventions humaines, repaiſſent le monde

monde depuis si long temps, que les Apôtres ayent retenu par devers eux, & leurs plus particuliers disciples, certains articles de doctrine, qu'ils ne découvroyent pas aux autres. Quel disciple S. Paul avoit-il plus cher & plus intime, que Timothée ? & qu'y a-t-il que l'on doive selon l'apparence plûtost retenir dans la connoissance de peu de personnes, que les predictions des choses a venir, comme celle de la revolte de quelques uns, que nous lisons au commencement de ce chapitre ? Et neantmoins il veut qu'il *annonce & enseigne toutes ces choses*, sans en reserver aucune. Comment au moins n'exceptoit-il ces paroles si rudes, & si choquantes pour les oreilles devotes des bons Catholiques, que ces seducteurs, qui debiteront des doctrines diaboliques, defendront de se marier, & commanderont de s'abstenir des viandes que Dieu a creées pour les fideles ? Vn Docteur bien premuni contre les venins de l'heresie, sera peut-estre capable de les digerer sans en estre incommodè. Mais de vouloir & de commander mesme aux Evesques en la person-

Chap. IV.

Chap. IV. ne de Timothée, qu'ils les *annoncent* & qu'*ils les enſeignent*, c'eſt a dire qu'ils les preſchent auſſi bien que le reſte, au peuple meſme des fideles, aux femmes, aux ſimples, a toute ſorte de gens, ſans mentir l'on ne peut nier, que ſi S. Paul avoit des loix du celibat & du careſme & des autres abſtinences la meſme opinion, qu'en a aujourd'huy le Pape, il n'y ayt de l'imprudence en ſon ordre, d'aller expoſer les eſprits du peuple au ſcandale, que cette verité ſi cruë leur donne, quand ils l'oyent prononcer. Au moins ſuis-je bien aſſeuré, que jamais le Pape ne mettra entre les choſes, qu'il commande a ſes Miniſtres, *d'annoncer & d'enſeigner* ce texte de S. Paul dans leur dioceſes & dans leurs paroiſſes; ou que s'il leur permet de le prononcer quelquefois, il ne les avertiſſe au moins de l'accompagner de tant de correctifs & de preſervatifs, qu'il ne puiſſe nuire a pas une de ſes brebis, ny faire aucun prejudice aux loix du celibat de ſes clers & de ſes moines, & des abſtinences de tous ceux de ſa communion. Encore faut-il remarquer, que l'Apôtre ne ſe contente pas de recommander cette predication

predication une ſeule fois a Timothée en luy diſant icy, qu'*il annonce & enſeigne ces choſes*; Il luy avoit des-ja ordonnè ce ſoin une autrefois cinq verſets ſeulement au deſſus de nôtre texte; *ſi tu propoſes ces choſes aux freres* (diſoit-il) *tu ſeras bon Miniſtre de Ieſus Chriſt.* Il faut bien dire, que cela luy tenoit merveilleuſement au cœur, puis qu'il le recommande ainſi deux fois coup ſur coup a ſon diſciple. Mais outre l'importance du ſujet, qu'il a eſtimè digne de cette recommandation redoublée, je crois qu'il en a ainſi usè pour confondre la calomnie de ceux, qu'il prevoyoit luy devoir imputer quelque jour de n'avoir pas communiquè au peuple par la predication tous les myſteres de la religion Chrétienne, & d'en avoir reſervè quelques uns pour ſoy & pour ſes plus particuliers amis. En effet il n'y avoit rien dans ſa doctrine, qui deuſt eſtre celè au peuple fidele. C'eſt une addreſſe de cacher ce qui eſt honteux; mais c'eſt une inhumanitè de ne pas communiquer ce qui eſt honneſte & ſalutaire. Si les Gnoſtiques avoyent autresfois, ſi ceux de Rome ont aujourd'huy Chap. IV.

Chap. IV. d'huy quelque choſe ou de honteux ou de ſcandaleux ; je ne m'étonne pas qu'étant fins & habiles, ils jugent, qu'il ne le faille découvrir, qu'a ceux dont ils ſont aſſeurès, & qu'ils ont gagnés avant que de les avoir inſtruicts en leurs myſteres. Il n'en eſt pas ainſi de l'Apôtre, dont toute la doctrine étant parfaitement belle, & utile, & divine, il n'avoit nul ſujet de craindre qu'elle fuſt expoſée aux yeux de chacun. C'eſt donc ici la premiere choſe qu'il commande a Timothée en ſuite de ce qu'il a traitè cy devant, *Annonce ces choſes, & les enſeigne.* Il ajoûte en ſuite un ſecond ordre, qui regarde les meurs, & la conduite de ſa vie, *Que nul ne mépriſe ta jeuneſſe, mais ſois patron des fideles en paroles, en converſation, en dilection, en eſprit, en foy, en pureté.* Enfin il luy touche auſſi un mot des exercices, où il ſe doit emploier, ſoit pour ſe perfectionner de plus en plus en ſa charge, ſoit pour s'acquiter des fonctions, a quoy elle l'oblige, *ſois attentif à la lecture* (dit-il) *à l'exhortation & à l'endoctrinement.* Ce ſont les trois points que nous traiterons dans cette action avecque la grace du Seigneur.

Seigneur. Il veut premierement, qu'il *annonce, & qu'il enſeigne les choſes* dont il vient de luy parler. Quelques uns diſtinguent ſubtilement entre ces deux paroles; voulans, que la premiere ſignifie les advertiſſemens, que le Paſteur fait a chacun en particulier, & la ſeconde les enſeignemens, qu'il donne a tous en public. D'autres ſe fondans ſur ce que le premier mot ſe prend quelquefois pour *commander*; s'imaginent, que l'Apôtre entend, qu'il les enſeigne non ſimplement, mais en commandant, avec autorité & en Eveſque, ayant pouvoir d'enſeigner & de commander. Cela ſe peut ſouffrir dans un bon ſens; étant certain que le miniſtre de Dieu a quelque autorité dans le troupeau, qu'il conduit. Mais ſi on l'entendoit de la puiſſance que les Eveſques pretendent avoir ſur les fideles de leur dioceſe, comme c'eſt une choſe qui n'a nul fondement dans l'Ecriture, auſſi ne doit elle point avoir de lieu dans le ſens de l'Apôtre. Ie croy qu'il vaut mieux l'entendre ſimplement, pour dire qu'il propoſe ces choſes aux fideles, & que de plus il les enſeigne, Chap. IV.

Chap. IV. seigne, leur en éclairciſſant la verité, & leur en faiſant comprendre les raiſons; ſi ce n'eſt que l'on aime mieux rapporter la premiere de ces paroles, a ce qu'il a touchè des choſes morales, & l'autre a celles de la foy, étant clair que l'on commande & denonce les premieres, & que l'on explique & enſeigne les ſecondes; & qu'entre les choſes, dont il a parlè ci devant, il y en a de l'une & de l'autre ſorte. Mais remarquons plûtoſt premierement en general, que c'eſt icy le plus neceſſaire deuoir d'un Paſteur d'annoncer & d'enſeigner la parole de Dieu. Et c'eſt là meſme, que ſe rapporte ce qu'il commandera encore incontinent a Timothée de ſe donner ou d'eſtre attentif *a l'exhortation & a l'endoctrinement.* Car cet ordre de S. Paul ne s'addreſſe pas ſeulement a Timothée. En ſa perſonne il parle a tous les miniſtres de l'Evangile. Vn homme, qui n'enſeigne jamais ſon peuple, n'en eſt nommè Eveſque, qu'improprement, & par un abus de langage, tout de meſme que l'on appelle une *ſtatue*, homme, ou femme, du nom de ce qu'elle repreſente, mais qu'elle n'eſt pas en effet. Si

le

le Monarque de Rome, & les Princes de son Eglise, qui sont son senat, & son Conseil, & tous ces autres grands Prelats, qu'il honore des principales charges de son état, treuvent qu'enseigner un peuple, l'exhorter, & l'instruire en la connoissance de Dieu, & le former a la pietè en luy en expliquant les devoirs, sõz des fonctions trop basses pour eux, & indignes de l'éclat ou de leurs couronnes, ou de leur pourpre, ou de leur mitre, aprés cela ils seront ce qu'il leur plaira; mais il est ce me semble, fort difficile de comprendre de quel droit ils se nomment *Evesques*, mépriſant & negligeant ce qu'il y a de plus essentiel en la charge signifiée par ce tiltre, qu'ils prennent en vain & sans raison. Mais remarquez encore ce que l'Apôtre donne icy au serviteur de Dieu pour sujet de ses enseignemens; *Enseigne ces choses* (dit-il) c'est a dire celles qu'il vient de luy escrire. De là il paroist, que ses epitres, & les autres parties de l'Ecriture Sainte, dont la nature est mesme, sont non, comme l'ont dit & pensè quelques uns des Theologiens de Rome, une lettre de creance, pour autoriser Chap. IV.

Digitized by Google

Chap. IV. toriſer la parole des miniſtres, & la faire recevoir par le peuple avec une reverence & une obeiſſance aveugle ; mais bien une inſtruction, qui borne leur commiſſion, & leur preſcrit ce qu'ils ont a dire aux hommes de la part de leur Souverain Seigneur. Car c'eſt une choſe ridicule, qu'une lettre de creance s'addreſſe a celuy, qui la porte, & l'advertiſſe de ce quil doit traiter avec celuy, a qui il eſt envoyè ; ce qui eſt comme chacun ſait, l'office & le deſſein d'une inſtruction. Ioint que cela eſt encore aſſez bizarre, que ces Meſſieurs ne veulent pas, que le peuple mette le nés dans leur pretenduë lettre de creance, ne permettans qu'a ceux de leur ordre de lire l'Ecriture Sainte par tout, où les reglemens de leur Souverain Pontife ſont bien obſervez. Enfin c'eſt encore a mon avis un point digne d'une grand' conſideration, que ni entre ces choſes, que l'Apôtre commande icy aux Eveſques *d'annoncer & d'enſeigner*, ni entre celles, qu'il leur ordonne ailleurs dans l'epitre a Tite, de propoſer a leurs troupeaux, Ie n'y voys pas une des traditions, que le Pape preſſe aujourd'huy

aujourd'huy avecque tant de chaleur; Chap.
qu'il condamne d'impietè tous ceux IV.
qui font difficultè de les croire. Icy je vois bien le myſtere de pietè grand ſans contredit, Dieu manifeſtè en chair,& juſtifiè en eſprit; I'y vois l'apoſtaſie des derniers temps; j'y vois la condamnation de ceux, qui defendent le mariage,& l'uſage libre des viandes; & qui debitent des fables; I'y vois encore la pietè avec ſes promeſſes preferée aux exercices corporels, & ſubſtituée en leur place, & les travaux & les opprobres denoncés aux vrays ſerviteurs de Dieu pour l'eſperance qu'ils ont au Dieu vivant. Dans l'épitre a Tite je treuve la grace de Dieu ſalutaire a tous les hommes,& le renoncement a l'impietè & aux convoitiſes mondaines, pour mener icy bas une vie ſobre, juſte & religieuſe; I'y treuve encore nôtre redemption faite par la mort du Seigneur Ieſus, nôtre grand Dieu & Sauveur,& l'apparition que nous attendons de ſa gloire. Mais je ne treuve ny en ces deux lieux, ni nulle part ailleurs dans les écrits de ce ſaint homme pas un des articles, que nous conteſtons au Pape.

Chap. IV. Pape. Les Peres du Concile de Trente, commandent expreſſément aux Eveſques de faire par tout croire, tenir & preſcher la doctrine du Purgatoire, & a eux & a tous ceux qui ont charge d'enſeigner, d'inſtruire ſoigneuſement les fideles des merites, de l'interceſſion & invocation des ſaints, de l'honneur des reliques, & de l'uſage legitime des images. Si S. Paul avoit le meſme Eſprit, qu'a eu ce Concile, & s'il avoit de ces creances le meſme ſentiment, qu'ils en ont eu; pourquoy dans les inſtructions, qu'il donne aux Eveſques de ce qu'ils ont a annoncer & enſeigner aux fideles, ne leur dit-il pas un mot ni de ces points là, ny d'aucun des autres ſemblables, tenus par la communion du Pape & rejettés par la nôtre? Qu'ils ſe vantent tant qu'il leur plaira, d'avoir S. Paul & S. Pierre pour auteurs de leur religion; Cette difference montre aſſez, que s'ils en prennent les noms, ils n'en ont pas la doctrine. Mais voions maintenant ce qu'ajoûte cé grand Miniſtre de Dieu. Aprés avoir reglé les enſeignemens de Tîmothée, il forme ſes meurs, & ſa vie. *Que nul* (dit-il) *ne*

Concil. de Trente ſeance 25.

mépriſe

mépriſe ta jeuneſſe; mais ſois patron des fide- Chap.
les en paroles, en converſation, en dilection, IV.
en eſprit, en foy, en pureté. Il eſt certain, que c'eſt le temps, qui forme & meurit l'eſprit des hommes; leur donnant peu a peu la connoiſſance & l'experience des choſes pour en juger ſainement. De là vient, que preſque en tous les peuples de la terre; c'eſt la coûtume de reſpecter la vieilleſſe, & de porter moins d'honneur a la jeuneſſe, chacun preſuppoſant, que celle-cy n'a pas encore les qualitez, qui meritent nôtre deference, & que l'autre n'aura pas blanchi inutilement ſans les acquerir. C'eſt pourquoy l'on donne ordinairement dans toutes les ſocietez des hommes, les charges & la conduite, & le commandement aux perſonnes avancées en age, plûtoſt qu'aux jeunes. Et cet ordre s'obſervoit particulierement dans l'Egliſe primitive, ou l'on admettoit rarement au ſaint miniſtere de l'Evangile, des perſonnes, qui ne fuſſent avancées en age. L'Apôtre donc conſiderant que l'age de Timothée, qui eſtoit encore jeune, pourroit faire tort a ſes enſeignemens, en rendant ſa per-

Chap. IV. ſonne mépriſable, l'avertit de ſuppléer par la gravitè a ce qui luy manquoit d'années. Si la fleur de ton age, & la couleur de tes cheveux t'expoſe au mépris; que la ſainteté de ta conduite t'en garentiſſe; Que l'honeſteté & la conſtance, & la ſageſſe de ta vie faſſe reconnoiſtre, que Ieſus Chriſt a des-ja blanchy ton ame, bien que le temps ne t'ayt pas encore changè le poil, & que ſi tu es vert quant a l'age, tu es des-ja meur pour l'eſprit. Gagne par la meureté & ſi je l'oſe ainſi dire, par la vieilleſſe de tes meurs le reſpect, que l'on ne doit pas a ta jeuneſſe. Il ne faut pourtant pas s'imaginer que Timothée ne fuſt encore qu'un enfant. Le mot de *jeuneſſe* dans le langage de S. Paul, s'étend plus loin que dans le nôtre, & ſe prand ſouvent pour tout cet age, ou 'homme a la force & la vigueur d'agir ldans les emplois ſoit de la paix, ſoit de la guerre, avant que les approches de la vieilleſſe l'ayent affoibli & appeſanti. S. Paul appelle Timothée *jeune homme*; parce qu'il n'avoit pas encore l'aage, qui étoit ordinairement requis dans les perſonnes, que l'on recevoit

au

au miniſtere ſacrè, qui eſt ſans doute une grande recommandation pour Timothée. Car en un temps, où les Apôtres gouvernoyent, où les ordres de la diſcipline s'obſervoyent religieuſemét, il falloit que la vertu & la grace de ce jeune homme fuſt tout a fait raviſſante pour avoir peu obliger des perſonnes ſi ſaintes & ſi exactes a paſſer par deſſus les regles. En effet nous apprenons par ce qui nous en eſt dit dans l'Ecriture, qu'il avoit de grands dons ; Dieu ayant épandu ſes plus precieuſes graces ſur luy dés le commencement de ſa vie. Ioint qu'il paroiſt de ce que l'Apôtre en a des-ja dit, & qu'il repetera encore cy aprés, que l'eſprit l'avoit expreſſément marquè & deſignè pour le miniſtere l'ayant ainſi declarè par la bouche de quelqu'un des Prophetes, qui étoient alors en l'Egliſe. D'où il paroiſt, Mes Freres, qu'encore que la meuretè de l'âge ſoit requiſe en cette ſainte charge, & qu'il ne faille pas aiſément ſe departir des regles, qui l'ordonnent, ce n'eſt pourtant pas a dire, que quand les dons & les lumieres de Dieu éclatent extraordinairement dans un ſujet,

Chap. IV.

1. *Tim.* 4. 14.

Chap. IV. où la capacitè a devancè le cours des années, l'on ne puiſſe relaſcher de la ſeveritè des loix, ayant plus d'egard au merite, qu'a l'age, ſans s'opiniaſtrera fruſtrer l'Egliſe d'un beau & ſalutaire fruit, pource ſeulement qu'il eſt meur quelques mois avant les autres. Mais ce langage de l'Apôtre nous apprend encore, d'un côtè que les troupeaux ne doivent pas laiſſer de reſpecter leurs Paſteurs, bien qu'ils ſoyent jeunes, ſi d'ailleurs ils font bien leur charge, conſiderant non l'aage qu'ils ont, mais le miniſtere dont Dieu les a honorés; & de l'autre part ſemblablement, que les ſerviteurs du Seigneur pour eſtre jeunes ne doivent pas laiſſer de maintenir la dignitè de leur rang, ſans rien rabbatre de la fermetè & de la conſtance, qu'ils doivent a l'Evangile, ſe gardant bien de trahir l'honneur de Dieu & de ſon miniſtere, & ſe gouvernant en telle ſorte, que jamais la foibleſſe de leur age ne faſſe tort a leur charge. S. Paul leur montre icy le vray moien d'y parvenir, leur donnant une forme de vie & de meurs, capable d'autoriſer & de rendre venerable tout

age,

age, qui en sera parè ; fust-ce mesme la plus tendre jeunesse. Car aprés avoir dit a Timothée *que nul ne mépriſe ta jeuneſſe* ; il ajoûte ; *Mais ſois patron des fideles, en paroles, en converſation, en dilection, en eſprit, en foy, en pureté.* Il veut que pour le garentir du mépris, & pour s'acquerir l'estime & le respect de ceux au milieu desquels il vit, il forme tellement sa vie, qu'*il soit le patron des fideles*; c'est a dire le moule de leurs meurs, un portrait de la perfection Chrétienne, a laquelle l'Evangile les appelle, où ils treuvent les exemples de tous leurs devoirs, exprimez & representez avec des traits si vifs & si beaux, que non seulement ils puissent les y reconnoistre, mais aussi se les proposer a imiter; Que chacun y voye le corps des vertus, dont sa langue leur a tracé l'image ; Qu'ils ne remarquent rien dans sa vie, qui choque sa predication ; Que ses meurs soyent conformes a ses paroles, & ses actions a ses enseignemens. Enfin que toute sa vie soit si sainte & si achevée, qu'au milieu des peuples qu'il enseigne, elle soit comme une image exposée aux yeux des fideles, qui les edifie

Chap. IV.

Chap. IV. & les raviſſe en admiration, & leur donne a tous un ardent deſir de la copier, & de former chacun ſa propre vie a l'exemple de celle-là. L'Apôtre ne ſe contente pas d'en parler ainſi generalement. Il en touche le detail, & marque les principales choſes, en quoy il doit s'étudier a donner de bons exemples aux fideles. Et premierement il veut qu'il ſoit leur patron *en la parole*, puis en *la converſation*; & en troiſieſme lieu *en la dilection*; & en ſuite *en l'eſprit*; puis *en la foy*; & enfin *en la pureté*. Par *la parole*, il entend a mon avis les diſcours & les entretiens, que nous avons avecque nos prochains, qui portent le plus ſouvent l'empreinte & le caractere de nos ames, ſelon ce que dit le Seigneur, que la bouche parle de *l'abondance du cœur*. Il veut que le Paſteur regle tellement cette partie de ſa vie, qu'il ne luy échappe rien, qui ne ſoit a imiter; qu'il ne ſorte de ſa bouche aucune parole mauvaiſe, ou ſale, ou foible, ou bouffonne, mais celle là ſeulement qui eſt bonne a l'uſage de l'edification, confite en ſel avec grace, & utile a ceux qui l'oyent; toûjours diſpenſée avec prudence & bien ſeance.

Eph. 4. 29. & 5. 4. *Col.* 4 6.

Digitized by Google

seance. A la parole, il ajoûte la *conversation*; que celle du Serviteur de Dieu soit si honeste, & si grave, assaisonnée de tant de douceur & de debonnairetè, & si justement temperée entre les rudesses du chagrin, & les bassesses de la flaterie, & de la dissolution, qu'elle plaise a tous, & soit digne d'estre imitée d'un chacun. Suit la *charitè*, la grand' perfection du Christianisme, necessaire a tous, & par consequent au Pasteur, plus qu'aux autres, puis que c'est luy qui les y doit former. Il veut donc qu'il leur en fasse paroistre les traits & les fruits & les marques en toute sa vie; Que toutes ses actions tesmoignent, qu'il cherche l'edification & la consolation, le salut & la joye de ses brebis, & non son bien particulier, comme sa louange, son honneur, ou son profit. L'esprit, dont il est parlè en suitte, signifie a mon avis en ce lieu, le feu & le zele, & les mouvemens d'une ame ardemment espriſe de l'amour de Iesus Christ, & de son Evangile. Le Pasteur, qui montre en toutes rencontres de la ferveur pour cette sainte cause; en la pietè duquel on ne voit rien de tiede ni de languissant, Chap. IV.

Chap. IV. fait juſtement ce que l'Apôtre entend; il eſt le *patron des fideles en eſprit.* Il eſt vray que l'interprete Latin n'a point traduit ce mot & quelques interpretes 2. Cor. 6. 6. Grecs n'en diſent rien dans l'expoſition de ce paſſage, où les copiſtes peuvent l'avoir ajoûtè du ſixieſme chapitre de la deuxieſme epitre aux Corinthiens, où traitant un ſujet ſemblable, il dit, qu'il *taſche de rendre ſon miniſtere recommandable en grande patience, en afflictions*, & puis en ſuite *en pureté, par le S. Eſprit, & en charité non feinte.* Quant a ce que l'Apôtre dit icy en cinquieſme lieu, *de la foy*, celuy-là *eſt patron des fideles en la foy*, qui les y confirme par ſes bons exemples, en faiſant une franche & hardie confeſſion a toutes les occaſions qui s'en preſentent, en conſervant la pureté avec une ſainte jalouſie, & juſtifiant la verité de la ſienne par toutes ſortes de bonnes œuvres & d'obeiſſance a Dieu; ainſi que fit Abraham, & que S. Iaques nous l'enſeigne dans le deuxieſme chapitre de ſon épitre. Enfin ce que l'Apôtre met pour le dernier trait de la forme, que le Paſteur doit avoir, diſant *en pureté*, ſignifie, qu'il doit

eſtre

estre un exemple de chastetè & d'hon- Chap
nestetè ; ou l'on ne voye aucune trace IV.
des ordures, dont les passions de la chair rempliſſent la vie des mondains. Car c'est en ce sens qu'il employe le mot de *puretè* ; comme quand dans ce mesme lieu de la deuxiesme aux Corinthiens, *en veilles, en jeusnes, en puretè*. Encore faut-il remarquer, que cette *puretè* ne regarde pas seulement les souillures de l'incontinence, mais aussi les vilenies de l'avarice, & les bassesses des autres vices, dont le serviteur de Dieu doit estre exemt, sans communiquer a nulle de leurs ordures ; comme S. Paul nous le montrera cy aprés expressément, quand il dit a Timothée ; *Ne communique point aux pechez d'autruy ; Garde-toy pur toy mesme.* 1. Tim. 5. 22. Ie laisse là l'impertinente violence, qu'un Docteur de la communion Romaine fait a ce texte, voulant que S. Paul y commande le celibat a Timothée, comme si le mariage estoit une impuretè ; ou comme si l'on n'y pouvoit vivre sans perdre la puretè Chrétienne. Comment eust-il peu choquer S. Paul plus rudement, qu'en supposant une opinion si abominable,

& si

Chap. IV. & ſi directement contraire a la doctrine de ce divin Apôtre, qui crie ſi hautement que *le mariage eſt honorable entre tous?* & qui admet ſi clairement les perſonnes mariées a la charge de l'epiſcopat ? Ce celibat, qu'il veut icy fourrer dans le ſens de l'Apôtre malgrè luy, eſt plein de tant d'ordures, & a remply l'Egliſe de Rome de tant de hontes & d'infamies depuis qu'il y a été établi, que certainement il faut eſtre bien aveugle pour s'imaginer, que c'eſt luy, que l'on entend, quand on parle de *puretè*. Mais c'eſt aſſez de dire, que la puretè ſe peut treuver & ſe treuve en effet dans l'un & dans l'autre état; ſi bien que ſe pouvant garder & conſerver dans *le mariage & dans le celibat*, bien que plus difficilement en celuy-cy, qu'en celuy-là, pour recommander la puretè en un homme, on ne l'oblige preciſément ny a l'une, ny a l'autre de ces deux conditions, on veut ſeulement qu'en quelqu'une des deux, qu'il vive, il y vive purement. C'eſt là, fideles, le caractere de la vie, que S. Paul preſcrit icy a Timothée; un patron que les fideles puiſſent imiter *en parole, en converſation,*

Digitized by Google

verſation, en dilection, en eſprit, en foy, en pureté. C'eſt avec ces vertus, comme avec des charmes divins, qu'il luy veut donner la forme d'un vieillard, quelque jeune qu'il fuſt, & luy acquerir déslors le reſpect & la veneration, que l'on rend au dernier age. Mais voyons enfin la taſche & l'exercice, qu'il luy ordonne; *En attendant que je vienne* (dit-il) *ſois attentif a la lecture, a l'exhortation, & a l'endoctrinement.* Il le conſole d'abord par l'eſperance qu'il luy donne, de ſa venuë, & il luy en avoit des-ja parlé cy devant en meſmes termes. Mais en luy promettant ſa venuë, il veut ſans doute qu'il eſpere de ſa preſence une pleine & abondante inſtruction ſur tous ces ſujets divins, qu'il n'a fait que toucher briévement dans les paroles precedentes, afin que ſon ame ne s'ennuye dans l'attente d'un bien ſi ardemment deſiré, il veut que cependant il travaille diligemment en ſon miniſtere; qu'il ſoit attentif *a la lecture, a l'exhortation & a l'endoctrinement.* Ces deux dernieres actions ſont les fonctions meſmes de ſa charge, dont la principale taſche eſt d'exhorter les fideles a leur devoir, &

Chap. IV.

1. *Tim.* 3. 14.

de

Chap. IV. de les consoler dans leurs maux (car la parole de l'original signifie l'un & l'autre) & a endoctriner les ignorans, les instruisant en la doctrine de la pietè. Mais pour se rendre capable de se bien acquitter de ces deux devoirs, il desire qu'avant toutes choses, *il s'addonne a la lecture.* Vous voyés bien qu'il n'entend pas celle des Poëtes, ou des philosophes Payens; Grecs & Latins, qui avoyent remply le monde de leurs livres. Quelle est donc cette lecture; a quoy il veut que Timothée s'addonne? Tous sont d'accord que c'est celle de l'Ecriture sainte, qui contenoit tous les livres du vieux Testament, & peut estre mesme quelques uns du Nouveau, se pouvant faire qu'alors il y en eust des-ja quelques uns d'écrits. Les Interpretes mesme de la communion Romaine, qui d'ailleurs ne favorisent pas beaucoup la gloire de l'Ecriture, ne laissant pas d'y rapporter ces paroles, aussi bien que nous. Et certes tous ont raison de l'entendre ainsi. Car le mot mesme, que S. Paul a icy employè, & qui veut proprement dire *la lecture*, dans l'usage du langage Grec (comme aussi l'avons nous

ἀνάγνωσις.

ainsi

ainſi traduit) ſignifie *l'Ecriture* ſainte dans le ſtile de S. Paul, tout parſemè de paroles & de fraſes Ebraiques. Et en effet dans le huitieſme chapitre de Nehemie les Interpretes Grecs ont traduit *en la lecture*, le mot Ebreu, que nos Bibles ont rendu par *l'Ecriture*. La raiſon de cela vient du langage des Iuifs; qui pour ſignifier ce que nous appellons *l'Ecriture*, c'eſt a dire les livres divinement inſpirés, ſe ſervent de cette meſme parole, qui eſt en Nehemie, & qui veut dire proprement *la lecture*; Et pour le bien comprendre, il faut ſavoir, que les Iuifs en leur religion, auſſi bien que nos adverſaires en la leur, pretendent avoir deux ſortes de loix, ou de doctrines; les unes écrites, & les autres non, qu'ils ſuppoſent ridiculement, & ſans aucune apparence de raiſon, avoir été baillée par Moïſe a leurs peres, mais de vive voix ſeulement, & avoir ainſi été tranſmiſes de bouche en bouche juſques a eux. Tout ainſi donc qu'ils appellent ces traditions *la loy baillée par la bouche*; * ainſi a l'oppoſite ils nomment l'autre partie *l'Ecriture*, aſſavoir parce qu'elle a été miſe par écrit par Moïſe

Chap. 1 V.

Nehemie 88. מקרא *Mikra*

* תורה בעל פי *Thora beal phi*

Chap. IV. Moïse & les autres Prophetes ; ou ce qui revient tout a un, *la lecture* ; parce qu'elle se lit dans un livre ; au lieu que l'autre se communique par cœur de la bouche de l'un dans l'oreille de l'autre sans aucune lecture. D'où vient que dans leurs Synagogues on n'entretenoit jamais le peuple assemblè, que de la *lecture*, c'est a dire de *l'Ecriture*, qui s'y lisoit a haute voix, & non des *traditions* non écrites. C'est pour la mesme raison encore qu'ils appellent *Karreens* d'un mot de mèsme origine, c'est a dire les *lisans* ou les *lecteurs*, ceux de leur nation qui rejettant toutes les traditions non écrites s'attachoient a la *lecture*, c'est a dire a la seule Ecriture sans vouloir recevoir en leur creance aucune autre chose, que ce qu'ils *lisoyent* dans les livres des Prophetes, & ils tiennent ces Karreens pour heretiques. Ainsi l'usage des Iuifs étant d'appeller l'Ecriture Sainte d'un mot, qui en leur langue signifie proprement la *lecture*, il ne faut pas treuver étrange, que S. Paul qui retient par tout l'air & la teinture de ce langage, ayt dit a son disciple, *Sois attentif a la lecture*, pour luy recommander

commander l'étude de l'Ecriture Sainte, *la lecture de l'Ecriture*, dans le ſtile de ſa nation, étant une ſeule & meſme choſe. Remarqués donc, je vous prie, premierement, quil veut qu'il s'addonne, non a la *tradition*, mais a la *lecture*; qu'il s'occupe non a recueillir, ce qu'il dit; mais a mediter ce qu'il lit; qu'il y ſoit attentif & s'y attache; & en deuxieſme lieu, que cette lecture eſt le treſor, où il entend, qu'il ſe fourniſſe de toutes les choſes neceſſaires a la predication; comme il le montre clairement, quand en ſuite de la lecture, il ajoûte immediatement *l'exhortation & l'endoctrinement*. Enfin apprenons d'icy que l'étude eſt neceſſaire aux predicateurs pour bien s'acquitter de leurs charges, contre la freneſie de ceux, qui rejettant follement l'uſage de tous ces moiens, s'attendent a ce qu'ils diſent, a ce que l'Eſprit leur inſpirera d'enhaut. S. Paul condanne icy hautement leur fierté & leur folie, établiſſant au milieu de nous l'uſage de l'étude & de la lecture des ſaints livres pour nous rendre capables de preſcher la parole de Dieu a nos freres; ſachant bien que ces graces & Chap. IV.

ces

Chap. IV. ces lumieres de l'eſprit, qui rend les enfans meſmes eloquens, quand il luy plaiſt, ne ſont ny univerſelles, ny perpetuelles en l'Egliſe; Et les ſottiſes & impertinences, dont ces pretendus enthouſiaſtes rempliſſent leurs ſermons, montrent aſſez, que ce n'eſt pas l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence, mais d'orgueil & d'extravagance, qui conduit leur cœur & leur langue. Beniſſons Dieu de ce que cette confuſion n'eſt point venuë juſqu'a nous, de ce que ſelon la forme inſtituée par S. Paul, & par les autres Apôtres, nous avons des Paſteurs & des troupeaux; dont le deſſein eſt meſme, bien que les charges & les fonctions en ſoyent differentes. Retenons a jamais ce bel ordre au milieu de nous, l'ame de l'Egliſe, & le ſecret de ſa propagation & de ſa perpetuité ſur la terre. Loüons le Maiſtre de la moiſſon, de ce qu'il y pouſſe des ouvriers; qu'il daigne meſme du milieu de nôtre jeuneſſe toucher les cœurs de quelques uns pour en faire des Timothées, les couvrant dés les premieres heures de leur printemps des fleurs de ſa grace, qui nous promettent une pareille

pareille abondance de fruicts. Que ceux qu'il a honorés de cē miniſtere, jeunes & vieux, s'en aquittent tous religieuſement; *annonceant & enſeignant* fidelement & aſſidument les choſes, non que la chair & le ſang ont reſvées, ou preſumées, mais celles, que S. Paul, & ſes bien-heureux Collegues nous ont laiſſées; Qu'ils pratiquent tous a l'envy les uns des autres le remede, que ce ſaint homme leur a icy donnè contre le mépris; Qu'ils ſe conduiſent en toutes leurs voies, avec tant de ſageſſe, & purifient leurs meurs avecque tant de ſoin, que leur vie ſoit le *patron* de leur troupeau *en parole*, *en converſation*, *en dilection*, *en eſprit*, *en foy*, *en pureté*. C'eſt là Paſteurs, vôtre ornement legitime; avec lequel vôtre jeuneſſe n'empeſchera pas, que vous ne ſoyez honorez, & ſans lequel toute vôtre vieilleſſe, avec ſa barbe & ſes cheveux gris, ne ſçauroit vous garentir du meſpris. Car la gloire d'un ſerviteur de Ieſus Chriſt, & ce qui le rend vrayement venerable, n'eſt pas une mitre, ou une tiare, un roquet, une croix d'or, ou un baſton paſtoral; Ce n'eſt pas la beautè & l'éclat Chap. IV.

Chap. IV. de ſon habit Pontifical; ny la pompe de ſon train, & de ſes meubles; ny la magnificence de ſon palais, ou la grandeur de ſes revenus. C'eſt cela a vray dire, qui a tout gâté; qui a remply d'orgueil les miniſtres de l'humilité, qui a changé les guides du ciel en eſclaves de la terre, & qui corrompant leurs eſprits par des penſées toutes mondaines leur a fait chercher leur honneur en ces vanitez, & la gloire dans l'ignominie. Pour nous, chers Freres, que la croix de Ieſus, ſoit nôtre gloire; que ſon innocence, & ſon amour pour les ſiens, & ſa divine converſation, & ſon eſprit, facent tout nôtre ornement. Que la foy de ſon Evangile, que la pureté de mœurs, que la dilection des prochains ſoyent nos joyaux, & nos pierreries, & nos perles. Mais apres nous eſtre ainſi munis contre le mépris, il faut ſonger a l'exercice de ce miniſtere celeſte, où le Maiſtre nous a appellez. Où ferons nous nos proviſions pour fournir a ces enſeignemens & a ces exhortations, que nous avons continuellement a faire au peuple de Dieu? O bien-heureux Timothée;

Timothée; tu avois la bouche de Saint Paul, un riche treſor de verité, pour en puiſer toute l'abondance, dont tu avois beſoin. Non, non, chers Freres, ne nous excuſons point ſur l'abſence de cet Apôtre. Pour nous en conſoler, faiſons ce que dans une pareille conjoncture il ordonne a ſon Timothée, *Soyons attentifs a la lecture*, aux Ecritures de Dieu, a celles là meſme, que ce ſaint homme nous a laiſſées. Etudions les tous, Paſteurs & troupeaux; ſondons les & les meditons, & y cherchons le pain de vie, les myſteres de la ſapience, la lumiere de nos Eſprits, la paix de nos conſciences, le calme de nos paſſions, le remede de nos maux, la conſolation de nos ennuis, la correction de nos mœurs, & la ſanctification de nos ames. Les Paſteurs y treuveront dequoy inſtruire leurs troupeaux; les troupeaux dequoy ſe munir contre les loups, & les mercenaires; & tous en commun ce qu'ils ſe doivent les uns aux autres, ou de ſoin & d'amitiè, ou de reſpect & de reconnoiſſance. C'eſt la taſche, que le grand Apôtre nous donne aujourd'huy; *Soyez attentifs a la* Chap. IV.

Chap. IV. *lecture, a l'exhortation, & a l'endoctrinement juſques a ce que je vienne.* Vacquons y inceſſamment juſques a ce grand jour auquel il viendra en la gloire de ſon Seigneur & du nôtre; Et alors le viſage de Dieu & de ſon Chriſt ſera a jamais nôtre lecture, d'où nous puiſerons immediatement nous meſmes ſans inſtruction & ſans exhortation, la lumiere, & la gloire, & la beatitude, & l'éternitè. Ainſi ſoit-il, & a ce grand Dieu Pere, Fils, & Saint Eſprit ſoit honneur & louange aux ſiecles des ſiecles, AMEN.

SERMON

Digitized by Google

Chap. IV.

SERMON TRENTE-VNIESME.

* Prononcè a Charenton le 17. Mars 1658.

Chapitre IV. Verſet 14. 15. 16.

Ne mets point a nonchaloir le don, qui eſt en toy, lequel t'a été donné par prophetie, par l'impoſition des mains de la compagnie des anciens.

Pratique ces choſes, & y ſois attentif, afin qu'il ſoit connu a tous que tu profites.

Enten a toy & a l'endoctrinement. Sois perſeverant en ces choſes, car en ce faiſant tu te ſauveras & toy & ceux qui t'écoutent.

CHERS FRERES; Comme vous voyez que dans la nature, la beauté du monde depend de l'action des parties dont il eſt composé; & celle des états & des familles pareillement du travail des perſonnes qui y ſubſiſtent, quand chacune exerce & employe fidelement au bien commun ce que Dieu le ſouverain Seigneur de toutes choſes, luy a departy d'avantage & de capa-

Chap. IV. Maiſtre laiſſe a ſes ſerviteurs, a l'un cinq, a l'autre deux, & a l'autre un, a chacun ſelon ſa portée, pour en negocier & les faire profiter durant ſon abſence. Et il nous repreſente en ſuite le jugement qu'il fera un jour de notre conduite ſous l'image du compte, que ce Maiſtre a ſon retour demanda a ſes ſerviteurs de l'argent, qu'il leur avoit baillè. Ceux qui l'avoyent bien menagè, furent louès, & recompensès magnifiquement. Celuy qui l'avoit gardè inutilement ſans l'employer a rien, perdit premierement le talent, le maiſtre luy ayant fait ôter juſtement un bien, qu'il étoit indigne de poſſeder n'en ſachant pas uſer; Et pour punition de ſa lâchetè, il fut jettè luy meſme (ajoute le Seigneur) *dans les tenebres de dehors, où il y aura pleur & grincement de dents.* N'accuſez point ce jugement de trop de rigueur. La ſeveritè en eſt juſte & neceſſaire. Iuſte; Car que n'avoit point meritè ce miſerable? coupable de rebellion contre le Maiſtre, par ſa deſobeiſſance a l'ordre, qu'il luy avoit donnè; d'ingratitude envers luy meſme encore, ayant indignement mépriſè ſon don, comme

là meſme v. 30.

Digitized by Google

comme une chose de neant; & de lar- Chap.
cin & de trahison envers l'Eglise, pour IV.
luy avoir soustrait ce qui étoit destinè a son ornement, & avoir lâchement abandonnè le service qu'il luy devoit? Mais cette severitè est aussi necessaire pour empescher les pernicieuses suites de ce mauvais exemple, étant clair que si chacun en faisoit autant, l'Eglise tomberoit dans la derniere confusion, & perdroit tout ce qu'il luy faut pour se maintenir dans le monde. Le S. Apôtre reconnoissant donc combien il est dangereux & pour nous & pour la maison de Dieu que nous servons, de manquer a ce devoir, le recommande nommément a Timothée dans le texte, que nous venons de vous lire. Car entre les instructions qu'il luy donne pour bien s'acquiter de son ministere, & dont nous vous avons des-ja exposè une partie dans l'exercice precedent, il luy ramentoit icy le don qu'il avoit reçeu de la liberalitè du Seigneur, & luy ordonne expressément de le bien menager & cultiver, *Ne mets point a nonchaloir*, (dit-il) *le don qui est en toy; qui t'a ètè donnè pær prophetie par l'imposition*

des

Chap. IV. de les consoler dans leurs maux (car la parole de l'original signifie l'un & l'autre) & a endoctriner les ignorans, les instruisant en la doctrine de la pietè. Mais pour se rendre capable de se bien acquitter de ces deux devoirs, il desire qu'avant toutes choses, *il s'addonne a la lecture.* Vous voyés bien qu'il n'entend pas celle des Poëtes, ou des philosophes Payens; Grecs & Latins, qui avoyent remply le monde de leurs livres. Quelle est donc cette lecture; a quoy il veut que Timothée s'addonne? Tous sont d'accord que c'est celle de l'Ecriture sainte, qui contenoit tous les livres du vieux Testament, & peut estre mesme quelques uns du Nouveau, se pouvant faire qu'alors il y en eust des-ja quelques uns d'écrits. Les Interpretes mesme de la communion Romaine, qui d'ailleurs ne favorisent pas beaucoup la gloire de l'Ecriture, ne laissant pas d'y rapporter ces paroles, aussi bien que nous. Et certes tous ont raison de l'entendre ainsi. Car le mot mesme, que S. Paul a icy employè, & qui veut proprement dire *la lecture*, dans l'usage du langage Grec (comme aussi l'avons nous ainsi

ἀνάγνωσις.

ainſi traduit) ſignifie *l'Ecriture* ſainte dans le ſtile de S. Paul, tout parſemé de paroles & de fraſes Ebraiques. Et en effet dans le huitieſme chapitre de Nehemie les Interpretes Grecs ont traduit *en la lecture*, le mot Ebreu, que nos Bibles ont rendu par *l'Ecriture*. La raiſon de cela vient du langage des Iuifs; qui pour ſignifier ce que nous appellons *l'Ecriture*, c'eſt a dire les livres divinement inſpirés, ſe ſervent de cette meſme parole, qui eſt en Nehemie, & qui veut dire proprement *la lecture*; Et pour le bien comprendre, il faut ſavoir, que les Iuifs en leur religion, auſſi bien que nos adverſaires en la leur, pretendent avoir deux ſortes de loix, ou de doctrines; les unes écrites, & les autres non, qu'ils ſuppoſent ridiculement, & ſans aucune apparence de raiſon, avoir été baillée par Moïſe a leurs peres, mais de vive voix ſeulement, & avoir ainſi été tranſmiſes de bouche en bouche juſques a eux. Tout ainſi donc qu'ils appellent ces traditions *la loy baillée par la bouche*; * ainſi a l'oppoſite ils nomment l'autre partie *l'Ecriture*, aſſavoir parce qu'elle a été miſe par écrit par Moïſe

Chap. IV.

Nehemie 88. מקרא *Mikra*

* תורה בעל פי *Thora beal phi*

Digitized by Google

Chap. IV. Moïse & les autres Prophetes ; ou ce qui revient tout a un, *la lecture* ; parce qu'elle se lit dans un livre ; au lieu que l'autre se communique par cœur de la bouche de l'un dans l'oreille de l'autre sans aucune lecture. D'où vient que dans leurs Synagogues on n'entretenoit jamais le peuple assemblè, que de la *lecture*, c'est a dire de *l'Ecriture*, qui s'y lisoit a haute voix, & non des *traditions* non écrites. C'est pour la mesme raison encore qu'ils appellent *Karreens* d'un mot de mesme origine, c'est a dire les *lisans* ou les *lecteurs*, ceux de leur nation qui rejettant toutes les traditions non écrites s'attachoient a la *lecture*, c'est a dire a la seule Ecriture sans vouloir recevoir en leur creance aucune autre chose, que ce qu'ils *lisoyent* dans les livres des Prophetes, & ils tiennent ces Karreens pour heretiques. Ainsi l'usage des Iuifs étant d'appeller l'Ecriture Sainte d'un mot, qui en leur langue signifie proprement la *lecture*, il ne faut pas treuver étrange, que S. Paul qui retient par tout l'air & la teinture de ce langage, ayt dit a son disciple, *Sois attentif a la lecture*, pour luy recommander

commander l'étude de l'Ecriture Sainte, *la lecture de l'Ecriture*, dans le ſtile de ſa nation, étant une ſeule & meſme choſe. Remarqués donc, je vous prie, premierement, quil veut qu'il s'addonne, non a la *tradition*, mais a la *lecture*; qu'il s'occupe non a recueillir, ce qu'il dit; mais a mediter ce qu'il lit; qu'il y ſoit attentif & s'y attache; & en deuxieſme lieu, que cette lecture eſt le treſor, où il entend, qu'il ſe fourniſſe de toutes les choſes neceſſaires a la predication; comme il le montre clairement, quand en ſuite de la lecture, il ajoûte immediatement *l'exhortation & l'endoctrinement*. Enfin apprenons d'icy que l'étude eſt neceſſaire aux predicateurs pour bien s'acquitter de leurs charges, contre la freneſie de ceux, qui rejettant follement l'uſage de tous ces moiens, s'attendent a ce qu'ils diſent, a ce que l'Eſprit leur inſpirera d'enhaut. S. Paul condanne icy hautement leur fierté & leur folie, établiſſant au milieu de nous l'uſage de l'étude & de la lecture des ſaints livres pour nous rendre capables de preſcher la parole de Dieu a nos freres; ſachant bien que ces graces & Chap. IV.

ces

Chap. IV. ces lumieres de l'eſprit, qui rend les enfans meſmes eloquens, quand il luy plaiſt, ne ſont ny univerſelles, ny perpetuelles en l'Egliſe; Et les ſottiſes & impertinences, dont ces pretendus enthouſiaſtes rempliſſent leurs ſermons, montrent aſſez, que ce n'eſt pas l'eſprit de ſageſſe & d'intelligence, mais d'orgueil & d'extravagance, qui conduit leur cœur & leur langue. Beniſſons Dieu de ce que cette confuſion n'eſt point venuë juſqu'a nous, de ce que ſelon la forme inſtituée par S. Paul, & par les autres Apôtres, nous avons des Paſteurs & des troupeaux; dont le deſſein eſt meſme, bien que les charges & les fonctions en ſoyent differentes. Retenons a jamais ce bel ordre au milieu de nous, l'ame de l'Egliſe, & le ſecret de ſa propagation & de ſa perpetuité ſur la terre. Loüons le Maiſtre de la moiſſon, de ce qu'il y pouſſe des ouvriers; qu'il daigne meſme du milieu de nôtre jeuneſſe toucher les cœurs de quelques uns pour en faire des Timothées, les couvrant dés les premieres heures de leur printemps des fleurs de ſa grace, qui nous promettent une

pareille

pareille abondance de fruicts. Que ceux qu'il a honorés de cè miniſtere, jeunes & vieux, s'en aquittent tous religieuſement; *annonceant & enſeignant* fidelement & aſſidument les choſes, non que la chair & le ſang ont reſvées, ou preſumées, mais celles, que S. Paul, & ſes bien-heureux Collegues nous ont laiſſées; Qu'ils pratiquent tous a l'envy les uns des autres le remede, que ce ſaint homme leur a icy donnè contre le mépris; Qu'ils ſe conduiſent en toutes leurs voies, avec tant de ſageſſe, & purifient leurs meurs avecque tant de ſoin, que leur vie ſoit le *patron* de leur troupeau *en parole*, *en converſation*, *en dilection*, *en eſprit*, *en foy*, *en pureté*. C'eſt là Paſteurs, vôtre ornement legitime; avec lequel vôtre jeuneſſe n'empeſchera pas, que vous ne ſoyez honorez, & ſans lequel toute vôtre vieilleſſe, avec ſa barbe & ſes cheveux gris, ne ſçauroit vous garentir du meſpris. Car la gloire d'un ſerviteur de Ieſus Chriſt, & ce qui le rend vrayement venerable, n'eſt pas une mitre, ou une tiare, un roquet, une croix d'or, ou un baſton paſtoral; Ce n'eſt pas la beautè & l'éclat Chap. IV.

Chap. IV. de ſon habit Pontifical; ny la pompe de ſon train, & de ſes meubles; ny la magnificence de ſon palais, ou la grandeur de ſes revenus. C'eſt cela a vray dire, qui a tout gâtè; qui a remply d'orgueil les miniſtres de l'humilitè, qui a changè les guides du ciel en eſclaves de la terre, & qui corrompant leurs eſprits par des penſées toutes mondaines leur a fait chercher leur honneur en ces vanitez, & la gloire dans l'ignominie. Pour nous, chers Freres, que la croix de Ieſus, ſoit nôtre gloire; que ſon innocence, & ſon amour pour les ſiens, & ſa divine converſation, & ſon eſprit, facent tout nôtre ornement. Que la foy de ſon Evangile, que la puretè de meurs, que la dilection des prochains ſoyent nos joyaux, & nos pierreries, & nos perles. Mais apres nous eſtre ainſi munis contre le mépris, il faut ſonger a l'exercice de ce miniſtere celeſte, où le Maiſtre nous a appellez. Où ferons nous nos proviſions pour fournir a ces enſeignemens & a ces exhortations, que nous avons continuellement a faire au peuple de Dieu? O bien-heureux Timothée;

Digitized by Google

Timothée; tu avois la bouche de Saint Paul, un riche treſor de verité, pour en puiſer toute l'abondance, dont tu avois beſoin. Non, non, chers Freres, ne nous excuſons point ſur l'abſence de cet Apôtre. Pour nous en conſoler, faiſons ce que dans une pareille conjoncture il ordonne a ſon Timothée, *Soyons attentifs a la lecture*, aux Ecritures de Dieu, a celles là meſme, que ce ſaint homme nous a laiſſées. Etudions les tous, Paſteurs & troupeaux; ſondons les & les meditons, & y cherchons le pain de vie, les myſteres de la ſapience, la lumiere de nos Eſprits, la paix de nos conſciences, le calme de nos paſſions, le remede de nos maux, la conſolation de nos ennuis, la correction de nos mœurs, & la ſanctification de nos ames. Les Paſteurs y treuveront dequoy inſtruire leurs troupeaux; les troupeaux dequoy ſe munir contre les loups, & les mercenaires; & tous en commun ce qu'ils ſe doivent les uns aux autres, ou de ſoin & d'amitié, ou de reſpect & de reconnoiſſance. C'eſt la taſche, que le grand Apôtre nous donne aujourd'huy; *Soyez attentifs a la*

Chap. IV.

Digitized by Google

Chap. IV. *lecture, a l'exhortation, & a l'endoctrinement juſques a ce que je vienne.* Vacquons y inceſſamment juſques a ce grand jour auquel il viendra en la gloire de ſon Seigneur & du nôtre; Et alors le viſage de Dieu & de ſon Chriſt ſera a jamais nôtre lecture, d'où nous puiſerons immediatement nous meſmes ſans inſtruction & ſans exhortation, la lumiere, & la gloire, & la beatitude, & l'éternitè. Ainſi ſoit-il, & a ce grand Dieu Pere, Fils, & Saint Eſprit ſoit honneur & louange aux ſiecles des ſiecles, AMEN.

SERMON

SERMON TRENTE-VNIESME.

* Prononcè a Charenton le 17. Mars 1658.

Chapitre IV. Verſet 14. 15. 16.

Ne mets point a nonchaloir le don, qui eſt en toy, lequel t'a ètè donnè par prophetie, par l'impoſition des mains de la compagnie des anciens.

Pratique ces choſes, & y ſois attentif, afin qu'il ſoit connu a tous que tu profites.

Enten a toy & a l'endoctrinement. Sois perſeverant en ces choſes, car en ce faiſant tu te ſauveras & toy & ceux qui t'écoutent.

CHERS FRERES ; Comme vous voyez que dans la nature, la beautè du monde depend de l'action des parties dont il eſt composè; & celle des états & des familles pareillement du travail des perſonnes qui y ſubſiſtent, quand chacune exerce & employe fidelement au bien commun ce que Dieu le ſouverain Seigneur de toutes choſes, luy a departy d'avantage & de capa-

Chap. IV.

cité en ſon particulier, il en eſt de meſme de l'Egliſe, le nouveau monde, & le divin état de nôtre Sauveur Ieſus Chriſt. Son bien & ſa perfection conſiſte dans l'uſage des dons, que ſon Seigneur a diſtribuez a ſes membres, chacun d'eux maniant & mettant religieuſement en œuvre ce qu'il en a receu. Rien ne chaume dans le monde, rien n'y demeure oiſif & inutile. Tout y agit; chaque choſe ſelon ſa portée. Le ſoleil & ſes aſtres y ſont dans un mouvement eternel pour y épandre inceſſamment leur admirable lumiere; Les elemens, les meteores, les mineraux, les plantes, & les animaux y ſont toûjours occupez, chacun dans le travail, dont il eſt capable; & vous jugez bien, que ſans cela cet univers, qui maintenant eſt ſi beau & ſi raviſſant, perdroit bien toſt tout ce qu'il a de perfection & d'excellence. Le meſme ordre ſe remarque dans les états; où les Souverains, les Magiſtrats, les Gouverneurs, les Capitaines, le ſoldat, l'artiſan, le bourgeois, le payſan, & en general tous les citoyens juſques aux moindres, exercent chacun leur induſtrie, dans le

rang

rang qu'ils y tiennent, & c'eſt ce qui fait ſubſiſter, & fleurir ces ſocietez; comme au contraire on les voit s'alterer & deperir peu a peu, quand le concert de ces fonctions neceſſaires vient a ſe relaſcher. Plus l'Egliſe eſt excellente au deſſus du monde, plus les graces que les fideles ont receuës ſont exquiſes au deſſus des qualitez des choſes naturelles, plus auſſi en doit eſtre actif & diligent a proportion l'employ que nous en faiſons, chacun dans la meſure, qui nous en a été donnée, & dans le lieu, qui nous a été aſſignè. L'intention du Maiſtre eſt qu'il ne ſe perde rien de ſes preſens; que rien n'en demeure inutile; & que par un continuel effort nous les étendions autant qu'il nous eſt poſſible; & en tirions par vne culture indefatigable tout ce qu'ils peuuent donner de fruit. Le Seigneur Ieſus nous montre combien cet ordre eſt ſaint & ſacrè & inviolable en ſa maiſon, & combien eſt grand le crime & le ſupplice de celuy, qui manque a l'obſerver, dans l'une des paraboles Evangeliques, où il compare les graces qu'il nous a communiquées, aux talens qu'un

Chap. IV.

Matth. 25. 14.

Chap. IV. Maiſtre laiſſe a ſes ſerviteurs, a l'un cinq, a l'autre deux, & a l'autre un, a chacun ſelon ſa portée, pour en negocier & les faire profiter durant ſon abſence. Et il nous repreſente en ſuite le jugement qu'il fera un jour de notre conduite ſous l'image du compte, que ce Maiſtre a ſon retour demanda a ſes ſerviteurs de l'argent, qu'il leur avoit baillè. Ceux qui l'avoyent bien menagè, furent louès, & recompensès magnifiquement. Celuy qui l'avoit gardè inutilement ſans l'employer a rien, perdit premierement le talent, le maiſtre luy ayant fait ôter juſtement un bien, qu'il étoit indigne de poſſeder n'en ſachant pas uſer; Et pour punition de ſa lâchetè, il fut jettè luy meſme (ajoute le Seigneur) *dans les tenebres de dehors, où il y aura pleur & grincement de dents.* N'accuſez point ce jugement de trop de rigueur. La ſeverité en eſt juſte & neceſſaire. Iuſte; Car que n'avoit point meritè ce miſerable? coupable de rebellion contre le Maiſtre, par ſa deſobeiſſance a l'ordre, qu'il luy avoit donnè; d'ingratitude envers luy meſme encore, ayant indignement mépriſè ſon don, comme

là meſme v. 30.

Digitized by Google

comme une choſe de neant; & de lar- Chap.
cin & de trahiſon envers l'Egliſe, pour IV.
luy avoir ſouſtrait ce qui étoit deſtinè a ſon ornement, & avoir lâchement abandonnè le ſervice qu'il luy devoit? Mais cette ſeveritè eſt auſſi neceſſaire pour empeſcher les pernicieuſes ſuites de ce mauvais exemple, étant clair que ſi chacun en faiſoit autant, l'Egliſe tomberoit dans la derniere confuſion, & perdroit tout ce qu'il luy faut pour ſe maintenir dans le monde. Le S. Apôtre reconnoiſſant donc combien il eſt dangereux & pour nous & pour la maiſon de Dieu que nous ſervons, de manquer a ce devoir, le recommande nommément a Timothée dans le texte, que nous venons de vous lire. Car entre les inſtructions qu'il luy donne pour bien s'acquiter de ſon miniſtere, & dont nous vous avons des-ja exposè une partie dans l'exercice precedent, il luy ramentoit icy le don qu'il avoit reçeu de la liberalitè du Seigneur, & luy ordonne expreſſément de le bien menager & cultiver, *Ne mets point a nonchaloir*, (dit-il) *le don qui eſt en toy; qui t'a ètè donnè par prophetie par l'impoſition*

des

Chap. IV. *des mains de la compagnie des Anciens.* Puis il luy recommande en general le ſoin & l'exercice conſtant de toutes les choſes dont il luy a parlè ; *Pratique ces choſes & y ſois attentif, afin qu'il ſoit connu a tous, que tu profites ; Enten a toy & a l'endoctrinement, ſois perſeverant en ces choſes.* Et enfin pour luy donner courage d'entreprendre une œuvre ſi dificile, & d'y tenir bon juſques au bout, il luy en met le fruit excellent devant les yeux. *Car en ce faiſant* (dit-il) *tu te ſauveras, & toy & ceux qui t'écoutent.* Ce ſont les trois points, que nous tacherons de vous expliquer en cette action, ſi le Seigneur nous en fait la grace ; l'employ du don de Dieu, l'exercice & la perſeverance dans les choſes ordonnées par S. Paul, & le ſalut qui en reviendra tant a nous meſme, qu'a ceux qui nous croiront & imiteront. David voyant anciennement en la lumiere de l'eſprit prophetique, le trionfe du Chriſt de Dieu, elevè glorieuſement dans les cieux aprés les combats, qu'il avoit achevez ſur la terre, s'écrie tout plein de joye & d'allegreſſe pour la pompe de ce ſpectacle

Pſ. 68. 10. divin ; *Tu és montè en haut, tu as fait des priſonniers,*

Digitized by Google

priſonniers, tu as pris des dons pour les diſtribuer entre les hommes; & meſmes pour les reveſches, afin qu'ils demeurent au lieu de l'Eternel Dieu. Cet Oracle fut magnifiquemẽt accomply par le Seigneur Ieſus en ſuite de ſon aſcenſion dans les cieux. Car vous ſçavez que peu de jours aprés s'eſtre aſſis ſur le trone de gloire a la main droitte de ſon Pere, il ouvrit le ciel, & en verſa icy bas ſur ſes hommes aſſemblez en Ieruſalem ſelon ſon ordre, une abondance ineffable de graces ſpirituelles, communiquées miraculeuſement par la flamme & la lumiere myſtique de ſon Eſprit. Il n'en demeura pas-là. Il continua encore cette profuſion de ſes dons durant tous les commencemens du Chriſtianiſme; comme vous voyez que les Princes ont accouſtumè d'épandre extraordinairement leurs graces & leurs liberalités ſur leurs peuples aux jours de leur ſacre, ou de leur trionfe. S. Paul étale au long les richeſſes de ces dons largement diſtribuez au premier peuple de Chriſt, dans ſa premiere épitre aux Corinthiens; *La parole de ſapience, & celle de la connoiſſance, la foy, le don des gueriſons,* Chap. IV.

1 Cor. 12. 7. 10

Chap. IV. *ſons, les operations des vertus, c'eſt a dire des miracles, la prophetie, le diſcernement des eſprits, le don ou de parler divers langages ou de les interpreter.* Et nous avons dans les Actes divers exemples de perſonnes, a qui ces graces étoyent diverſement departies. Le *don* qu'entend icy l'Apôtre, & qu'il recommande a Timothée de ne pas negliger, étoit ſans doute de cet ordre de graces, dont le Seigneur faiſoit alors largeſſe a ſon Egliſe. Il eſt vray qu'a prendre cette parole dans toute l'étenduë de ſa ſignification, la foy, la charitè, l'eſperance, la patience, & en vn mot toutes les parties de la pietè & ſanctification Chrétienne, peuvent auſſi eſtre appellées des *dons*. Car comme S. Paul nous l'enſeigne ailleurs *qu'avons nous*, que nous *n'ayons reçeu*? & quel bien poſſedons nous, qui ne ſoit coulè en nous de cette inépuiſable plenitude de grace & de veritè, qui habite en Ieſus Chriſt? Mais comme les interpretes l'ont fort bien remarquè, l'Apôtre n'employant ordinairement la parolè, dont il s'eſt ſervy dans l'original, & que nous avons traduite *le don*, ſinon pour dire cette ſorte de graces

Eſt.

χάρισμα.

que

que Dieu donne non tant pour le salut de ceux qui les reçoivent, qui ne laisseroient pas d'estre sauvez sans elles pourveu qu'ils eussent la foy & la charitè, que pour le profit & l'edification des autres ; il n'y auroit nulle raison de l'entendre autrement en ce lieu. Et en effet tout le discours de S. Paul n'étant que de l'exercice du S. ministere, il y faut rapporter ce *don* de Timothée, dont il fait mention. Cétoit sans doute quelqu'une des graces, qui servent a se bien acquiter de cette charge ; comme est par exemple l'addresse de bien enseigner, la capacitè d'interpreter clairement & solidement l'Ecriture. Au reste l'Apôtre ne nous éclairciſſant pas d'avantage de la qualitè & nature de ce don, mais disant simplement, *qu'il est en Timothée & qu'il luy a ètè donnè par prophetie par l'imposition des mains de la compagnie des Anciens* ; il me semble que c'est un effort inutile, & aussi peu raisonnable, que necessaire de vouloir definir precisément quel étoit ce don-là. L'un nous dit qu'il *pense ; que c'est le don des langues*. Mais pourquoy le pense-t-il, & d'où a-t-il appris ce secret ? Les autres veulent

Chap. IV.

Grot.

Chap. IV. *Eſt.*

veulent que ce ſoit le don des miracles; les autres celuy de la Prophetie, les autres le talent de bien enſeigner,& ceux qui croyent avoir le mieux rencontrè, que c'eſt en general toute la capacitè qu'avoit Timothée pour la charge de l'Epiſcopat. Ce ſont toutes preſuppoſitions fondées ſur la ſeule fantaiſie de ceux, qui les mettent en avant. Contentons nous d'ignorer une choſe,dont l'Apôtre n'a pas voulu s'expliquer d'avantage ; & l'ignorons avec d'autant moins d'inquietude , que c'eſt une choſe dont la connoiſſance ne nous gueriroit de rien. Mais c'eſt la maladie de l'eſprit humain de ne vouloir rien ignorer,& de payer de ſes conjectures, c'eſt a dire de ſonges & de viſions le plus ſouvent, quand il s'agit d'une choſe,qui ne luy eſt pas poſſible de ſçauoir. L'opinion de ceux, qui par *ce don* entendent la charge & la dignitè meſme du miniſtere de Timothée eſt encore pire que les autres; Les autres ſont ſeulement temeraires ; Celle cy eſt evidemment fauſſe. Car outre que l'Apôtre n'a pas accoûtumè de donner aux divers degrez du miniſtere de l'Egliſe

ce

ce nom de *dons*, qu'il a icy employé; il rejette aſſez clairement cette expoſition ailleurs, ou ayant la meſme penſée, il exhorte Timothée *de rallumer le don de Dieu qui eſt en luy*; ce qui ne peut nullement s'entendre de la charge du miniſtere, mais ſeulement de quelque grace ſpirituelle, dont Ieſus Chriſt avoit enrichi l'ame de ſon ſerviteur, & qu'il falloit exciter, conſerver & augmenter par un uſage & exercice continuel; Conſiderons plûtoſt ce qu'ajoûte icy S. Paul, que ce *don* qui *étoit* en Timothée, *luy avoit été donné par Prophetie par l'impoſition des mains de la compagnie des Anciens*. Entre les autres dons, que Dieu diſtribua a ſon Egliſe naiſſante, la Prophetie étoit l'un des plus admirables, & nous voyons par l'hiſtoire des Actes, qu'il ſe trouvoit alors pluſieurs perſonnes, qui en étoyent doüées. D'où vient que S. Paul en deux divers paſſages où il fait le denombrement des miniſtres, que le Seigneur Ieſus avoit envoyez pour l'établiſſement de ſon Evangile dans le monde, nomme expreſſément les *Prophetes*, & dans l'un & d'ans l'autre lieu les met imme-

Chap. IV.

2. Tim. 1. 6.

1. Cor. 12. 28. Eph. 4. 11.

Digitized by Google

Chap. IV. immediatement aprés les Apôtres; & c'eſt d'eux encore qu'il faut entendre

Eph. 2. 20. ce qu'il dit ailleurs, *que nous ſommes edifiez ſur le fondement des Apotres & des Prophetes, Ieſus-Chriſt étant luy meſme la maiſtreſſe pierre du coin.* Car il euſt nommè ces Prophetes avant les Apôtres ſelon l'ordre de leur age; ſi par ce nom il euſt voulu ſignifier en ce lieu-là ceux du vieux Teſtament, & non ceux du Nouveau ſeulement. Ces Prophetes entre autres choſes qui prediſoyent pour l'edification & conſolation des Egliſes, les advertiſſoyent quelquefois par l'inſpiration du S. Eſprit des employs, qu'il y falloit donner aux fideles; & nous en avons un illuſtre exemple dans l'hiſtoire des Actes; où le S. Eſprit

Act. 13. 2. donna avis aux Chrétiens d'Antioche, ſans doute par le miniſtere de quel-

* Act. 13. 1. là meſme v. 3. 4. ques uns de ces Prophetes, dont il eſt fait mention là meſme; * *que l'on luy ſeparaſt Barnabas & Saul pour l'œuvre, où il les avoit appellez*; & qu'en ſuite ils furent envoyez par toute l'Egliſe avec jeuſnes & prieres preſcher l'Evangile en Seleucie & en Chipre & ailleurs où ils firent un grand fruit. L'Apôtre ſignifie

gnifie donc icy qu'une pareille choſe Chap.
étoit arrivée a l'ordination de Timo- IV.
thée ; certains Prophetes ayant donnè avis de l'appeller & établir dans le ſaint miniſtere, quelque jeune qu'il fuſt encore alors, & ayant predit que Dieu le reveſtiroit du *don*, qu'entend icy S. Paul, ſoit pour le rendre capable d'une ſi grande charge, ſoit pour certifier la ueritè de ſa vocation divine par la merveille de cet evenement, ſoit pour l'une & l'autre de ces deux fins enſemble, ſi bien que l'Egliſe ayant ſelon cet ordre celeſte appellè Timothée a ce ſaint miniſtere, la prediction y fut miraculeuſement accomplie, ce ſaint homme ayant alors reçeu notoirement le don predit & promis par la bouche des Prophetes ; Et je dis notamment des *Prophetes*, parce qu'encore que l'Apôtre en ce lieu regardant l'unitè du ſujet, ou de la choſe predite, nomme ſimplement cette prediction *prophetie*, au nombre ſingulier, comme parlent les Grammairiens ; neantmoins il paroiſt que cet évenement avoit étè predit par pluſieurs, ſoit en temps different, par les uns plûtoſt, & par les autres plus

Chap. IV. tard, ſoit par eux tous enſemble en meſme temps; cela dis-je paroiſt de ce que l'Apôtre parlant cy devant de la meſme choſe l'appelle des *prophecies* au pluriel, & non ſimplement *une prophetie*. *Fay devoir*, (luy diſoit-il) *de guerroyer en cette bonne guerre ſelon les propheties precedentes, qui ont ètè faites de toy.* C'étoyent des *propheties*; parce que c'étoyent les voix de pluſieurs prophetes; Ce n'étoit qu'*une prophetie*; parce que toutes ces voix ne diſoyent qu'une meſme choſe, aſſavoir que Timothée devoit eſtre appellè au ſaint miniſtre, & que Dieu le reveſtiroit d'un don excellent de ſon Eſprit. C'eſt juſtement ce qu'entend icy l'Apôtre, qnand il dit que le don, qui étoit en ce ſaint homme *luy a ètè donnè par prophetie*. Et icy ne m'alleguez point que le Prophete ne fait pas les choſes; mais qu'il les predit ſeulement; que la prophetie avoit bien denoncè que Timothée recevroit le don de Dieu, mais qu'elle ne l'avoit pas operè en luy; que Dieu en fut l'auteur & le donateur, & non le Prophete; que la volontè ou le decret de Dieu, & la vertu toute puiſſante de ſon Eſprit en fut la cauſe & non

1. *Tim.* 1.18.

non la Prophetie, qui n'etoit qu'une ſimple declaration de ce que Dieu vouloit faire. Chap. IV.

Ie répons que tout cela eſt vray, & avouë ce qui s'en enſuit, qu'a parler proprement & dans la rigueur du langage, ce n'eſt pas la prophetie qui avoit donnè a Timothée la grace, qu'il avoit receüe de Dieu. C'étoit le bon plaiſir du Seigneur, qui luy en avoit fait le preſent, & la vertu de ſon Eſprit qui l'avoit operée dans le cœur de ce fidele. Mais outre que c'eſt une maniere de parler tres-elegante bien que figurée & fort familiere a l'Ecriture, de dire que les Prophetes font ce qu'ils prediſent certainement de la part de Dieu, comme quand Iſaac diſoit, *qu'il avoit établi Iacob maiſtre ſur Eſau, & luy avoit donnè ſes freres pour ſerviteurs & l'avoit garny de froment & du meilleur vin*, bien qu'il euſt ſeulement predit que tout cela arriveroit quelque jour; & quand Dieu diſoit a Ieremie, qu'il l'avoit *établi pour arracher & demolir, pour perdre & deſtruire, pour bâtir & pour planter*; c'eſt a dire pour declarer & prophetiſer tous ces grands jugemens, que le Seigneur alloit exercer ſur les nations

Gen. 27. 37.

Ier. 1. 10.

Chap. IV. & ſur les états, & non pour les executer luy-meſme en effet, outre cela dis-je il faut encore remarquer, que le mot *par* dont uſe S. Paul, quand il dit que cette grace *a été donnée a Timothée par la prophetie*, ſe prend ſouvent dans ſes écrits pour ſignifier non l'efficace d'une cauſe a produire ſon effet, mais ſeulement le rapport d'un effet a quelque choſe, qu'il ſuit, venant apres elle, & a ſa ſuitte, ſi bien que dans ce ſtile aſſez ordinaire a l'Apôtre, *par la prophetie*, veut dire ſimplement ſelon la prophetie, & en ſuite de ce qu'elle avoit predit devoir arriver a Timothée; & qu'il le faille ainſi prendre, S. Paul nous le montre luy-meſme clairement, lors que parlant cy devant de la meſme choſe, il commande a ſon diſciple de faire ſon devoir *ſelon les propheties precedentes*, qui avoyent parlé de luy; ſigne évident qu'en ce lieu, *par la prophetie*, veut dire preciſément *ſelon la prophetie*; comme il en avoit parlé dans l'autre paſſage. Quelqües uns croyent que l'Apôtre allegue icy cette prophetie, pour excuſer & juſtifier la vocation de Timothée au ſaint miniſtere nonobſtant ſa jeuneſſe;

1. *Tim.* 1. 18.

Eſt.

comme

comme s'il vouloit dire, qu'il ne l'euſt pas osè entreprendre, ſi Dieu ne l'euſt ordonnè par la bouche de ſes Prophetes. Mais a dire le vray cette penſée me ſemble froide, & tirée de loin. Il y a bien plus d'apparence, que S. Paul ramentoit a ſon diſciple cet honneur, que Dieu luy avoit fait de l'appeller luy meſme des cieux par la voix de ſes miniſtres, en l'ornant de ſes dons, pour l'encourager & l'enflammer dans un ſi glorieux deſſein, dont il avoit Dieu pour auteur & pour garent; & luy remontrer tout enſemble, qu'il eſt de ſon devoir de bien uſer du preſent de ce Souverain Seigneur, qui ne luy a pas donnè ce talent pour l'enfouïr en terre, comme ce ſerviteur lache & ingrat de la parabole Evangelique; mais pour l'employer diligemment a ſa gloire & a l'edification de ſon peuple. Aprés avoir dit, que le don de Dieu luy a ètè *donnè par la prophetie*; il ajoûte encore, *& par l'impoſition des mains du preſbytere*, c'eſt a dire de la compagnie des anciens, des miniſtres de l'Evangile, ceux que l'Ecriture appelle indifferemment *preſtres*, c'eſt a dire anciens, *ou Eveſques*, c'eſt Chap. IV.

Chap. IV. c'eſt a dire ſurveillans. *L'impoſition des mains* étoit une ancienne coûtume, celebre dans l'hiſtoire du peuple de Dieu; où vous voyez ſouvent impoſer les mains aux perſonnes, que l'on veut benir, ou ſanctifier pour quelque employ important. C'eſt de là, que les Apôtres tirerent cette ceremonie ; & ils s'en ſervirent pour l'ordination des Diacres. Il paroiſt d'icy & de divers autres lieux, qu'ils en uſoyent de meſme en la conſecration des *Eveſques*, *ou des preſtres*; d'où vient que l'Apôtre avertira cy aprés Timothée *de ne point impoſer hâtivement les mains a aucun*, pour ſignifier qu'il ne ſe haſte pas trop de recevoir les perſonnes au ſaint miniſtere. Ce fut donc en l'acte de ſon ordination, que Timothée receut le don de Dieu, lors que les Preſtres, ou Anciens, les miniſtres de l'Evangile, luy impoſerent les mains pour l'établir en la meſme charge, ſelon l'avertiſſement & la prediction des Propheres. C'eſt pourquoy S. Paul ajouſte l'impoſition des mains a la prophetie; *le don* (dit-il) *qui t'a été donné par prophetie, avecque l'impoſition des mains.* Car il y a ainſi preciſément

1. Tim. 5. 22.

dans

dans l'original. * Cela eſt remarquable ; que Dieu pour honorer ſon inſtitution & la priere de ſes ſerviteurs voulut expreſſément l'accompagner de ce don miraculeux ; pour montrer que ſon Eſprit ſe communique volontiers a ceux, qui le demandent par leurs prieres, & celles de ſon Egliſe conjointement. Et que ce que l'Apôtre dit ailleurs, ne vous trouble point, que ce fut luy meſme, qui impoſa les mains a Timothée, en la deuxieſme epître qu'il luy écrit ; *Rallume* (dit-il) *le don qui eſt en toy par l'impoſition de mes mains.* Et S. Paul & la compagnie des Paſteurs, impoſérent les mains a Timothée en ſon ordination ; Saint Paul comme le preſident de la compagnie, & le chef de toute cette ſaincte action ; les autres comme ſes adjoints & ſes collegues, ainſi que vous voyez, que cela ſe pratique dans la reception de nos Paſteurs, où celuy qui eſt commis par le Synode, impoſe le premier les mains a celuy que l'on reçoit, comme le principal dans cette action ; & puis conjointement avecque luy tous les autres paſteurs, qui s'y trouvent preſens. Surquoy

Chap. 1 V. * 1. Tim. 4. 14.

2. Tim. 1. 6.

Chap. IV. nous avons a remarquer deux choſes; la premiere eſt, que la *preſtriſe & l'Epiſcopat* étoyent un ſeul & meſme miniſtere dans l'Egliſe Apoſtolique, ce qui paroiſt encore clairement dans pluſieurs autres paſſages du nouveau Teſtament. Car icy vous voyez *que l'impoſition des mains*, qui eſt le principal avantage que les Hierarchiques reſervent a l'Eveſque au deſſus du Preſtre, eſt expreſſément attribuè aux Preſtres; Saint Paul témoignant, que la compagnie des *Preſtres*, ou *Anciens* impoſa les mains a Timothée; & meſmes, comme il eſt clair d'ailleurs, qu'ils le firent avecque luy. Il ſe les aſſocia dans cette action. Qui eſtes vous, ô hommes, vous qui de vôtre autorité avez ôtè ce droit a ceux, que S. Paul en faiſoit joüir? qui jugés indignes d'approcher de vous, des mains qui ont eu l'honneur d'eſtre meſlées avec celles de l'Apôtre ſur la teſte de Timothée? Qui que vous ſoyez d'ailleurs, vôtre autorité eſt trop courte pour les priver du droit, que ce grand Miniſtre de Ieſus Chriſt leur a donnè. Timothée eſtoit plus qu'aucun de vos Eveſques; & neantmoins la compagnie des

des Prestres eut part a son ordination; elle luy imposa les mains. Quoy que vous disiez, il n'y a donc point d'Evesque en l'Eglise, qu'un college, ou une compagnie de prestres ne puisse legitimement consacrer par l'imposition des mains. Ie laisse là pour cette heure la petite finesse de quelques uns des Hierarchiques, qui pour eluder ce coup transforment les prestres, dont il est parlé & icy, & par tout ailleurs dans le nouveau Testament en des Evesques de leur forge; c'est a dire en des Prelats ayans jurisdiction sur des prestres. C'est une fiction de leur esprit, qu'ils prétent aux écrivains sacrez, contre toute apparence de raison & de verité. L'autre chose que nous avons a remarquer icy, est cette simplicité Evangelique de l'ordination des premiers ministres de l'Eglise; qui se faisoit avecque la seule imposition des mains, & la priere, contre les embarras infinis de ceremonies, partie vaines, partie superstitieuses & indignes de la gravité Chrétienne, & toutes tirées ou du Paganisme, ou du Iudaïsme, qui se pratiquent en la communion Romaine dans la consecration Chap. IV.

de

Chap. IV. de ſes Prelats, & de ſes miniſtres, ſelon la diſpoſition de leur Pontifical. L'un d'eux écrivant ſur ce paſſage, dit qu'encore qu'il n'en ſoit parlé ny icy, ny nulle part ailleurs dans l'Ecriture, elles ne laiſſoyent pourtant pas d'eſtre en uſage des-lors; Mais que les Ecrivains ſacrez n'en ont rien dit, pour ne pas découvrir les ſacremens des Chrétiens aux Lecteurs profanes. C'eſt la défaite d'un autre * ſur leur invocation des ſaints, & ſur leur tranſſubſtantiation; qui preſsè par l'objection du ſilence des Ecritures, & meſmes des premiers livres de l'Egliſe ſur ces points là, dont ils ne parlent jamais; dit pareillement que ces auteurs n'en ont pas voulu parler; de peur de decouvrir ces myſteres aux Payens; Enfin il ſe trouvera, que toute la religion du Pape eſt un ſecret de meſme nature. Les Apôtres n'en diſent jamais rien. Il n'y a que la nôtre qu'ils n'ont point fait de ſcrupule de découvrir, en parlant par tout librement, ſans aucune retenuë, & en rempliſſant tous leurs livres. Encore ces Meſſieurs font ils la politique des Apôtres bien étrange. Car ces ſaints hommes

* *Le Cardinal du Perron.*

Digitized by Google

mes diſoyent franchement aux Payens les choſes de leur religion, les plus rudes & les plus choquantes, la croix de Chriſt, & tout ſon myſtere; la reſurrection, & le dernier jugement, qui les faiſoyent paſſer pour des inſenſez & des viſionnaires, ou pour des babillards ridicules, dés qu'ils en ouvroyent la bouche; mais leur cachoient fort ſoigneuſement le ſervice des creatures, & les ceremonies figurées de leurs ſacremens; c'eſt a dire les choſes les plus familieres, & les plus plauſibles aux Payens. N'étoit-ce pas là une prudence bien bizarre de leur montrer ce, qui les offenſoit le plus, & leur faire un ſecret de ce, qui leur euſt été le plus agreable? Mais que voulez vous? C'eſt le deſeſpoir de leur mauvaiſe cauſe, qui les reduit a un parti, capable de mettre a couvert toutes les impoſtures du monde. Car il n'y a point d'hereſie, ny d'abſurdité, fuſt-ce meſme celle de l'Alcoran de Mahomet, que vous ne puiſſiez attribuer hardiment aux Apôtres a la faveur de cette belle invention; en diſant, que ſi leurs écritures, n'en diſent rien, ce n'eſt pourtant pas, qu'ils

Chap. IV.

Chap. IV. qu'ils ne les creuſſent, & ne les pratiquaſſent en effet ; mais qu'ils ſe ſont abſtenus tout expres d'en rien écrire, de peur de trahir leurs myſteres a des lecteurs prophanes. Ainſi avons nous ſuffiſamment expliqué ce que l'Apôtre dit du don communiqué a Timothée a ſon ordination ſelon les Propheties, qui l'avoyent predit. Il ne veut pas, qu'il le *neglige* ; c'eſt a dire premierement qu'il ne le mépriſe pas, comme une choſe vile & de nul prix ; mais qu'il l'eſtime comme un preſent, & une faveur de Dieu, luy en rendant graces, & le priant ardemment de luy en continuer a jamais la poſſeſſion ; & ſecondement, qu'il l'exerce & le mette en uſage, l'employant diligemment dans les fonctions de ſon miniſtere, ſe gardant bien s'il faut ainſi dire, de le laiſſer rouïller par faute de s'en ſervir. C'eſt là le premier point de ſon exhortation. L'autre eſt plus general, & embraſſe tout ce qu'il luy a dit cy devant, luy commandant d'y regler religieuſemét ſa conduite; *Pratique ces choſes* (luy dit-il) *& y ſois attentif, afin qu'il ſoit connu a tous que tu profites. Ces choſes*; c'eſt a dire celles

celles que je viens de te recommander, la lecture de la parole de Dieu, l'exhortation, l'endoctrinement, la culture des graces, que tu as receuës. Ne ſonge qu'a cela. Ne te contente pas d'y penſer, de les mediter, d'en parler. Mets les en pratique; qui eſt le principal. Ce qui ſuit, *& y ſois attentif*, a le meſme ſens; ſinon que les paroles de l'Apôtre y ajoutent encore quelque choſe. Car elles portent preciſément & mot a mot; *Soïs en ces choſes*, c'eſt a dire qu'il y ſoit tout entier; que ce ſoin occupe toute ſa vie; qu'il ne vacque a aucun autre ſoit travail, ſoit divertiſſement; que l'on ne le treuve jamais ailleurs, en particulier, en public, le jour, la nuit, au logis, a la campagne, toûjours dans quelqu'une des fonctions de ſa charge, ou en quelqu'une des choſes qui y ſervent. Et certes il a bien raiſon, ſoit pour la dignité, ſoit pour la difficulté & l'importance de ce miniſtere. Car a quoy peut, ou doit penſer, celuy qui a l'honneur d'eſtre l'homme & le ſerviteur de Dieu, ſinon aux affaires d'un ſi grand & ſi admirable Maiſtre? Il doit élever ſon cœur au deſſus de tout ce, que le monde

Chap. IV. ἐν τούτοις ἴσθι.

Digitized by Google

Chap. IV. monde adore, & regarder les plus hautes de ſes affaires, & les plus charmans de ſes divertiſſemens, non ſeulement comme des bagatelles, mais meſme, comme des choſes profanes; demeurant fidelement dans le glorieux ſervice de ſon Seigneur; s'excuſant de tout ce qui l'en éloigne, & répondant franchement a quiconque l'en veut tant ſoit peu diſtraire, fuſt-ce un pere, ou une mere, ce que Ieſus répondit dés ſon enfance a Ioſeph & a Marie, *Ne*

Luc. 2. 49. *ſçavez vous pas qu'il me faut eſtre occupé dans les affaires de mon Pere celeſte?* O Dieu; que vous, & nous ſerions heureux mes Freres, ſi nous obeiſſions fidelement a cet ordre de l'Apôtre? Nous n'aurions que le ciel & ſes intereſts dans le cœur, dans la bouche, dans toutes nos actions; c'eſt a dire que nous ſerions toûjours avec Dieu, avec ſon Fils, & avec ſes Anges, dans ſon paradis, dans ſon ſanctuaire; qui eſt la vie tout enſemble, & la plus glorieuſe & la plus delicieuſe, qui ſe puiſſe ou figurer, ou ſouhaiter; l'image de celle des eſprits conſacrez; les premices & le commencement de celle, que nous eſperons

avec

avec eux. Mais vous y auriez auſſi part mes chers Freres, n'étant pas poſſible, qu'étant conduits par des Paſteurs ainſi faits, vous ne priſſiez quelque teinture de leurs meurs, & que Dieu ne rendiſt par ſa benediction leur travail efficace a vôtre ſanctification; ſelon ce qu'ajoûte icy l'Apôtre, *Prattique ces choſes, & y ſois attentif, afin* (dit-il) *qu'il ſoit connu a tous, que tu profites.* Ce langage ſignifie non la fin, & le deſſein de Timothée, mais le ſuccés & l'effet de ſon action; c'eſt a dire que l'Apôtre entend non qu'il doive ſe propoſer pour but de ſa diligence & de ſon travail, de faire connoiſtre par là a chacun ſes glorieux progrés en l'œuvre de Ieſus Chriſt; Ce ſeroit une vanité deſagreable a Dieu, qui veut que ſes ſerviteurs travaillent pour ſes yeux, & non pour ceux des hommes. Mais il veut dire, que s'il obſerve les ordres qu'il luy a donnez, la choſe produira cet effet d'elle meſme, *afin que ton avancement ſoit connu a tous*, c'eſt a dire *de ſorte qu'il ſoit connu a tous.* Employe toy en ces choſes de ſi bonne ſorte, avecque tant d'application & de zele, que tout ton troupeau le reconnoiſſe. Chap. IV.

Chap IV. noiſſe. Car les écrivains du nouveau Teſtament uſent fort ſouvent ainſi de

ita. cette particule *afin que*, & de ſes ſemblables, pour dire *de ſorte que*; pour ſignifier ſimplement le ſuccés de l'action, & non le deſſein de celuy qui agit. Il veut dire la meſme choſe, que le Seigneur recommandoit a ſes diſciples. Agis avecque tant de zele, de puretè, &

Matth. de diligence, *que ta lumiere reluiſe devant*

5.16. *les hommes.* Il importe fort peu, que nous prenions ces paroles pour dire, que ſon avancement ſoit connu en toutes choſes, ou qu'il *ſoit connu a tous*; l'un & l'autre de ces ſens, que le texte Grec admet tous deux, eſtant bon & propre a la penſée de l'Apôtre. Mais j'approuve fort la conſideration de ceux, qui eſtiment que par l'avancement de Timothée il n'entend pas ſimplement le progrés, que l'on luy voyoit faire tous les jours dans la ſanctification & dans les bonnes œuvres, croiſſant viſiblement de foy en foy, d'eſperance en eſperance, & de charitè en charitè, mais auſſi l'avancement que faiſoit ſa predication dans le troupeau, où il travailloit, amandant ſi évidemment ſes meurs,

Digitized by Google

meurs, & corrigeant ſi efficacement ſes defauts, que chacun le pouvoit reconnoiſtre, pour ne rien dire des perſonnes, qu'il y ajoûtoit les convertiſſant a l'Evangile par ſa parole & par les bons exemples de ſa vie. Et pour ce que cet *avancement* eſt toute la gloire d'un bon Paſteur, il luy recommande encore pour y parvenir, de bien prendre garde a toute ſa conduite, *Enten a toy*, dit-il, & a *l'endoctrinement*; *a toy*; pour vivre ſaintement; a la *doctrine* pour enſeigner purement. Car la *vie* & *la parole* ſont les deux grand's parties du miniſtere. L'une & l'autre doit eſtre bonne, parce que la verité & la force de la parole eſt inutile, ſi nous détruiſons par les mauvais exemples de nôtre vie ce que nous voulons bâtir par les belles paroles de nos bouches; & derechef l'honeſteté des meurs n'a pas aſſez d'efficace, ſi elle n'eſt pas accompagnée du travail & de l'addreſſe d'enſeigner diligemment. Il veut donc que Timothée ayt ſoin de l'une & de l'autre, qu'il pare & ſa vie & ſa doctrine de leurs legitimes ornemens; qu'il y prene ſi bien garde, qu'il ne luy échappe rien Chap. IV.

Chap. IV. de mauvais ny en ſes actions, ny en ſes enſeignemens. Mais enfin parce que ce n'eſt pas aſſez de commencer & de continuer ſi on ne perſevere, il recommande encore a Timothée *de demeurer en ces choſes* car il y a ainſi dans le Grec; ce qui a donnè occaſion a un ſçavant homme d'interpreter cecy, comme ſi l'Apôtre commandoit a Timothée de demeurer *toûjours avec ceux-cy*, c'eſt a dire, dit-il, *avecque les Epheſiens.* Fut-il jamais rien de plus extravagant? Car il n'eſt parlè des Epheſiens ny icy, ny en pas un lieu de tout ce chapitre, Mais cette faute eſt un ouvrage de la paſſion de cet homme; qui voulant ſans raiſon & ſans fondement, que Timothée ayt ètè Eveſque d'Epheſe, a creu que ces paroles pourroyent ſervir a appuyer ſon ſonge; en les prenant pour un ordre donnè par l'Apôtre a Timothée de demeurer conſtamment a Epheſe. Mais il eſt clair & tous les interpretes anciens & modernes en ſont d'accord, que l'Apôtre parle des choſes, qu'il luy a recommandées pour le ſaint miniſtere, luy enjoignant *d'y demeurer*, c'eſt a dire de s'y tenir fermement attachè, ſans jamais

jamais s'en départir, & en un mot d'y *perseverer*, comme nôtre Bible la fort bien traduit. Enfin pour porter Timothée a s'acquiter de ces grands devoirs, l'Apôtre luy en propose le fruit & le prix dans la troisieme & derniere partie de nôtre texte; *Car en ce faisant* (dit-il) (c'est a dire en pratiquant ce que je viens de te recommander) *tu te sauveras, & toy, & ceux qui t'écoutent*; c'est a dire ceux qui reçoivent tes enseignemens avecque la foy & l'obeissance, qui leur est deuë. Considere (dit-il) de combien il y va; Il n'y va pas de moins, que de ton salut, & de celuy de toutes les personnes qui t'ont été commises. Tu sauveras & ton ame & la leur, si tu t'acquites de ton ministere avecque la fidelité, la diligence & l'affection, que je t'ay representée. Que ne dois tu point faire pour un si grand bien? A quels soins & a quels travaux ne dois tu point te soûmettre pour y parvenir? Ce n'est pas icy seulement, que l'Ecriture parle ainsi magnifiquement de l'œuvre du saint ministere, en disant qu'il sauve ceux qui l'exercent bien, & ceux qui les écoutent. S. Paul dit ail- Chap. IV.

Chap. IV. leurs en la meſme ſorte, qu'il fait tout ce qu'il peut *pour ſauver* non ſeulement
Rom. 11 14. les Gentils, mais *auſſi quelques uns des Iuifs.* Il honore meſme de ce glorieux eloge l'effet de la douceur & de la patience d'un mary, ou d'une femme fidelle a la converſion de leurs parties. *Que ſais tu femme* (dit-il) *ſi tu ne ſauveras*
1. Cor. 7. 16. *point ton mary? ou que ſais tu mary ſi tu ſauveras ta femme?* Et S. Iude parle tout de meſme des efforts, que doivent faire tous les fideles pour retirer les pecheurs de la voye de damnation; *ſauvez les* (dit-il) *par frayeur comme les ar-*
Iud. 23. *rachant hors du feu*; & S. Iaques prononce generalement, que quiconque *redreſſe un pecheur de ſon egarement, ſauve*
Iacq. 5. 20. *une ame de mort.* D'où paroiſt combien eſt vaine l'induction, que ceux de Rome tirent d'icy; qu'il leur eſt permis de donner a la Vierge Marie le tiltre non ſeulement *de leur vie & de leur eſperance*, mais auſſi de leur *ſauvereſſe.* Car ſi cette conſequence étoit bonne; elle induiroit qu'il faut donner le nom de *ſauveurs* aux Apôtres & a Timothée, & a tous ceux des Paſteurs, qui font bien leur charge, & de plus encore a tous les

les maris, qui convertiſſent leurs femmes a la foy,& a tous les fideles,qui ramenent quelque devoyè au bon chemin, qui ſeroit un prodigieux abus. Car il eſt dit de toutes ces perſonnes là qu'ils ſauvent quelques uns, ce que nous ne trouvons point avoir jamais été dit de la ſainte Vierge. Mais encore qu'a l'égard de certains devoirs, qu'ils ont contribuez a l'edification & au ſalut de certaines perſonnes il ſoit dit en quelque ſens, qu'ils les ont ſauvez, ce n'eſt pas a dire pourtant, que l'on puiſſe ſous ombre de cela leur donner le glorieux titre de *Sauveur*, que l'Ecriture dont il faut ſuivre le langage,n'a jamais donnè qu'a Dieu & a ſon Fils Ieſus Chriſt; parce qu'en effet, il n'y a que luy ſeul qui ayt acquis le ſalut, qui l'ayt diſposè & preparè, & qui nous en donne réellement le titre & la poſſeſſion; toutes choſes proprement ſignifiées par le nom de *Sauveur*. Comment eſt ce que Timothée ſe ſauve? Non certes qu'il ait preparè le ſalut auquel il parviendra;non qu'il l'ait acquis ou meritè; Cela eſt au deſſus de ſes forces, & n'appartient qu'au Fils de Dieu; mais Chap. IV.

Chap. IV. bien parce qu'il a embraſsè ce ſalut, qui luy étoit preſentè par Ieſus Chriſt, parce qu'il a receu la grace de Dieu a luy offerte dans l'Evangile ; parce enfin qu'il eſt entrè dans la voye, qui conduit a ce ſalut, & qu'il y a conſtamment perſeverè. Ceux de Rome confeſſent bien qu'il ne s'eſt pas donnè la vie eternelle luy meſme, mais ils diſent pourtant qu'il *l'a meritée par ſes bonnes œuvres.* Mais ſi de ce qui eſt dit icy qu'il *ſe ſauvera*, il s'enſuit qu'il a meritè cette vie pour ſoy meſme; il s'enſuivra donc auſſi pareillement, de ce qui eſt ajoûtè, *qu'il ſauvera ſes auditeurs*, qu'il leur a meritè la vie eternelle par ſes œuvres; qui eſt une abſurditè groſſiere & palpable, & qu'ils n'admettent pas eux meſmes, confeſſant qu'il a ſauuè ſes auditeurs, *entant que par ſes exemples & ſes enſeignemens, il les a amenez au ſalut* *, qui n'eſt pas leur avoir meritè le ſalut; mais les avoir mis & confirmés dans la voye de ſalut. Voila comment Timothée & les Paſteurs, qui font leur devoir ſe ſauvent & eux & ceux qui les écoutent; parce qu'ils entrent & perſeverẽt eux-meſme, & font entrer & perſeverer

Eſt.

* *Eſt. là meſme.*

seuerer leurs auditeurs dans le chemin de Dieu, par où ils parviennent les uns & les autrés au salut. Et quant a ce que l'erreur en conclut, qu'au moins voit on par là, que leur franc arbitre agit, & les discerne d'avecque les autres, qui refusent le salut, & s'éloignent de ses voyes; je répons qu'en effet les fideles croyent & ayment & obeïssent, & en un mot qu'ils *operent leur salut*; mais qu'ils ne font rien de tout cela d'eux mesmes, qu'ils ne le font, & ne le peuvent faire si leur entendement n'est éclairé & enseignè, leur cœur ouvert, fléchy & échauffè par la vertu du Saint Esprit, qui *produit en eux avec efficace, & le vouloir & le parfaire selon le bon plaisir de Dieu.* Mais voicy ce que nous pouvons & devons conclurre d'icy legitimement contre tous les Chrétiens mondains & sensuels; premierement que pour les Pasteurs, il n'y aura de sauvés, que ceux qui s'acquiteront de leur charge fidelement, & en bonne conscience, vivant chrétiennement, & enseignant purement la doctrine Evangelique selon la reigle icy baillée par S. Paul a Timothée; *Tu te sauveras toy mes-* Chap. IV.

Chap. IV. *me & ceux que t'écoutent*, Comment ? *En ce faiſant*, dit-il, c'eſt a dire en obſervant religieuſement ce que je viens de te dire. D'où il eſt évident que les Paſteurs qui manqueront a ce devoir, non ſeulement ſe perdront eux meſmes, mais que de plus ils ſe rendront encore coupables de la perdition de ceux de leurs auditeurs, que les erreurs de leur doctrine, ou les ſcandales de leur vie auront renverſez, ſelon cette menace terrible du Seigneur en Ezechiel, *qu'il redemandera leur ſang de la main de leurs conducteurs*. Et quant aux autres fideles, qui n'ont point de charge en l'Egliſe, cette ſentence de l'Apôtre nous mõtre pareillement qu'ils ſeront ſauvez s'ils écoutent les Paſteurs, qui leur enſeignent la doctrine celeſte purement, *Tu ſauveras*, dit-il, *ceux qui t'écoutent*. Il ne promet le ſalut, qu'a ceux qui *les écoutent*, c'eſt a dire qui obeiſſent a la parole de Dieu qu'ils leur annoncent, croyant & vivant ſelon ſes ordres. Il laiſſe clairement en la dannation les deſobeiſſans, les rebelles, les negligens, tous ceux enfin qui n'écoutent pas l'Evangile, qui leur eſt prefchè par les miniſtres

Ezech. 33.8.

Digitized by Google

miniſtres de Dieu. Ne nous flatons point, je vous prie mes Freres; Il n'y a point d'autre voye de ſalut que celle là, ny pour vous, ny pour nous. Ie n'ay pas le temps de m'arreſter a conſiderer pour cette heure les grandes & enormes fautes, que les Paſteurs & les peuples de la communion Romaine & principalement les premiers commettent trop viſiblement contre ce ſaint & inviolable ordre du ſaint Apotre. Ce ſeroit une curioſitè non ſeulement ridicule, mais meſme criminelle de nous amuſer a diſcourir des playes d'autruy en ayant tant de profondes & mortelles dans nôtre propre corps. Penſons donc au dedans, & laiſſons là ceux de dehors. Car a dire le vray nos mœurs ne valent pas mieux que les leurs; & le crime de nos fautes eſt d'autant plus grief & plus noir, que nous les commettons en la lumiere de l'Evangile, dont nous jouïſſons par une grace particuliere de Dieu; au lieu qu'ils pechent dans les tenebres de leur ignorance & de leur erreur. L'avarice, & l'ambition, & le luxe, & les haines, & toutes les paſſions des vices, regnent auſſi hautement

Chap. IV.

au

Chap. IV. au milieu de nous, que dans le monde; en Goſſen, où luit le Soleil de juſtice, non moins que dans l'Egypte, couverte d'obſcuritè, & d'ombre de mort. Ce ſeroit un trop long diſcours de toucher ſeulement les principaux articles de nos faures. Ie m'arreſteray a un ſeul. L'Apôtre oblige icy les fideles pour eſtre ſauvez a écouter leurs Paſteurs, leur preſchans la ſaine doctrine, & quelqu'infirmitè que vous puiſſiez reprocher aux vôtres, au moins vous ne ſçauriez vous plaindre, que cette chaire ſacrée ne vous ayt religieuſement annoncè la veritè, & la volontè du Seigneur Ieſus. A-t-elle étè écoutée? A-t-elle étè receuë avec reſpect? Ses enſeignemens ont-ils étè pratiquès? Permettès moy je vous prie, cette libertè, qu'une juſte douleur m'arrache de la bouche. Il ſemble que tout au contraire nous faſſions gloire d'en mépriſer la voix, & de nous emporter avecque le plus de paſſion aux choſes, qu'elle nous décrie & nous defend avecque le plus de zele. Le ciel & la terre ſavent, que cette malheureuſe ſaiſon, d'où nous venons de ſortir, & que le monde

monde a conſacrée a la licence de ſes débauches, ne s'approche jamais, que cette chaire ne vous conjure de n'y prendre point de part, d'épargner l'honneur du nom, qui eſt reclamé ſur nous, & la reputation de nos Egliſes; & de ne point attirer ſur nous les riſées & les opprobres des mondains, en vous laiſſant aller a leurs mauvais exemples, & enfin de ne point profaner nôtre profeſſion en vous meſlant dans les vains & ſcandaleux paſſetemps du monde. Mais ce meſme ciel & cette meſme terre ſavent, que jamais les remontrances de cette chaire ſacrée n'ont été écoutées,& qu'il ſe trouve des perſonnes auſſi opiniaſtres a les meſpriſer, qu'elle eſt conſtante a vous les reïterer. Cette année notamment nôtre deſobeiſſance a été tout a fait étrange. Dieu avoit joint ſa voix ſainte a celle de cette chaire, nous faiſant ouïr ſes tonnerres,& voir ſes fleaux,qui nous appelloyent a la douleur, a l'humiliation & a la penitence, juſtement au meſme temps que le monde nous convioit aux licences de ſon carneval. Qui croiroit,que dans une conjoncture Chap. V.

ſi

Chap. IV. si lamentable, si digne des larmes, & des jeusnes de tous les hommes, des Chrétiens reformès eussent eu le cœur de songer a danser, & a masquer? Et neantmoins on a veu ce prodige au milieu de nous. Le monde en a fait des risées; l'Eglise en a jettè des soûpirs, & le monde & l'Eglise en ont eu de l'étonnement. On dit mesme pour comble de nôtre honte, que ceux de nôtre profession a proportion de ce petit nombre qu'ils sont, en ont plus fait que les autres. On dit que les maris y ont menè leurs femmes, & que les meres y ont envoyè leurs filles, & que pendant que divers malheurs tiroyent des cris, & des larmes a une grand' partie de leurs citoyens, les maisons de plusieurs de nos gens, où l'on ne devroit ouïr, que les louanges de Dieu, retentissoyent du son des violons, & du bruit des danses. Les fleaux du Seigneur ont bien abbatu nos ponts & nos maisons; mais ils n'ont peu toucher nos cœurs. Nous avons ouï sa parole, nous avons veu son Fils dans son Evangile; Nous avons sçeu les peines de nos freres en divers lieux, & les voix de leur gemissement, & de

& de leurs ſupplications ſont venuës jusques a nous. Et enfin nous avons veu les traits de la colere du Tout-puiſſant faiſant d'épouvantables ravages autour de nous, & avons mieux aymè demeurer inſenſibles a tout cela, que de manquer une ſeule année aux maſques, & aux danſes du Carneual. Aprés un ſi étrange deſordre, comment pouvons nous, nous vanter d'écouter les ſerviteurs de Ieſus Chriſt? & ſi nous mépriſons ſi fierement leur doctrine, quelle part pouvons nous eſperer au ſalut de nôtre commun Maiſtre? S. Paul nous a encore aujourd'huy commandè en la perſonne de Timothée de ne pas negliger les dons de Dieu, d'employer les graces dont il nous a favoriſez, a ſa gloire & a l'edification de nos prochains. Eſt-ce pas bien obſerver cet ordre, que d'abuſer de ſes preſens a des uſages ſi contraires a ſa volontè? Que luy repondrès-vous, quand il vous demandera conte de ſes dons? En quoy vous avez employè ſon or, ſon argent, ſon temps, les graces du corps & d'eſprit, s'il vous en a départi quelques unes, la lumiere de ſon Chriſt, & la connoiſſance de ſon Evangile? Le ſer- Chap. IV.

Chap. IV. viteur ingrat avoit ſimplement enfouy ſon talent ; s'il n'en avoit point fait de bien, auſſi n'en avoit il point fait de mal. Que dirés-vous Chrétien, vous qui avez abusè du vôtre ? vous, qui l'avez fait ſervir a la vanitè, a des danſes, & a des maſques, aux paſſetemps mondains ? au ſcandale de pluſieurs ? Ce meſme Apôtre nous ordonne ailleurs, 1. Cor. 6.31. que ſoit que nous beuuions, ſoit que nous mangions, nous faſſions toutes choſes juſques aux moindres, a la gloire de Dieu. Sera-ce pas une choſe fort avantageuſe a ſa gloire, qu'il ſe publie par la France, que de tout le peuple de Paris, il n'y en a point, qui ayent le plus bâllè & maſquè cette année, que ceux qui ſont reformès ſelon la parole de Dieu ? Eſt-il poſſible, que vôtre conſcience ſoit aſſez mal inſtruite pour vous laiſſer croire, que les actions du carneval ſe puiſſent faire a la gloire de Dieu ? Ne ſent elle point plûtoſt, qu'elles ne ſe peuvent faire, qu'a ſon deſhonneur ? qui deguiſent avec des figures étrangeres la forme, & quelquefois le ſexe meſme des perſonnes, qu'il a creées ? qui rempliſſent vos ſens des illuſions de la vanitè ? vos oreilles d'airs

Digitized by Google

& de chants mondains ? Vos yeux des images de pluſieurs choſes, qui ſollicitent au mal ? Ce meſme Apôtre veut encore, que nous nous addonnions aux choſes, qui ſont *venerables, pures & de bonne renommée*. Les danſes & les maſcarades peuvent elles paſſer pour des choſes de cette nature ? Les Romains dans les tenebres de leur Paganiſme en avoyent ſi mauvaiſe opinion, que c'étoit un proverbe commun parmy leur peuple, que *nul ne danſe a jeun*; flétriſſant cet exercice par la honte de ſon origine ; & ſignifiant qu'il naiſſoit des deſordres, que cauſe en nous l'excés du manger & du boire. Il n'eſt parlè nommément de la danſe, que dans un ſeul lieu du nouveau Teſtament, qui nous apprend qu'elle enlaça un Prince dans un meurtre execrable par un jurement impie & temeraire, & qu'elle fit perdre la vie a un excellent ſerviteur de Dieu ? Iugès de l'arbre par ſes fruits; & penſès ſi une choſe dont les effets ſont ſi dangereux, peut eſtre tenue pour bonne. Ie vous conjure donc Chrétiens, qui eſtes tombès en ce deſordre, d'en faire une ſerieuſe penitence devant Dieu. La faute étant publique, il n'y a

Phil. 4 8.

Digitized by Google

Chap. IV. point de difficultè, que dans la rigueur de la discipline Chrétienne la reconnoissance en devroit aussi estre publique. Mais l'esperance, que nous avons, que Dieu vous touchera le cœur, fait que pour cette fois seulement, nous n'y apporterons pas toute cette severitè. Si vous avez imitè les folies des mondains, imitez aussi leur penitence; mais que la vôtre soit sincere, non une abstinence de certaines viandes pour six ou sept semaines, mais un éternel renoncement aux convoitises, aux pompes, & aux vanitez de la chair, & du siecle. Et vous fideles, qui n'avès point eu de part aux mauvais exemples de vos freres, ne laissés pas de vous humilier devant Dieu pour eux, le priant qu'il amolliſſe leur cœur & le range aux sentimens de la repentance, leur pardonnât en suite leur peché, & nous sanctifiant tous par la vertu de son Esprit pour luy estre un peuple peculier, vrayement Chrétien & vrayement reformè, pur de tout vice & mesme de toute apparence de mal, plein de charitè & de bonnes œuvres, a sa gloire & a nôtre salut. AMEN.

SERMON

SERMON TRENTE-DEVXIESME.*

* *Prononcè a Charenton le 5. May 1658.*

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 1.2.3.4.5.6.

Ne repren pas rudement l'homme ancien, mais admonneſte le comme pere; les jeunes comme freres.

Les femmes anciennes comme meres; les jeunes, comme ſœurs en toute pureté.

Honore les veuves, qui ſont vrayement veuves.

Mais ſi quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ſes enfans, qu'ils apprennent a montrer premierement leur pieté envers leur propre maiſon, & a rendre la pareille envers leurs devanciers. Car cela eſt bon, & agreable devant Dieu.

Or celle qui eſt vrayement veuve & delaiſſée ſeulette, eſpere en Dieu, & perſevere en prieres & oraiſons nuit & jour.

Mais celle qui vit en delices, eſt morte en vivant.

CHERS FRERES; De toutes les creatures du monde il n'y en a peut eſtre aucune, dont la conduite ſoit plus difficile, que celle des hommes. Ce n'eſt pas, que Dieu ne leur ayt donnè une nature docile, & douée d'une

Chap. V. raiſon capable de comprendre & de ſuivre le bien ; Mais le pechè l'a tellement corrompuë, que les paſſions, & ſur tout l'orgueil, l'emportent aiſément au mal, & luy font haïr & dedaigner l'autoritè la plus legitime. Cela ſe voit dans toutes les formes des Gouvernemens hûmains ; mais a principalement lieu dans l'Eccleſiaſtique, inſtituè par nôtre Seigneur Ieſus Chriſt entre les ſiens. Car les Paſteurs, qu'il a établis ſur ſes troupeaux n'étant armez d'aucune puiſſance civile pour contraindre par force ceux, qui ne veulent pas obeïr de leur bon grè, & n'ayant receu de leur Maiſtre pour s'acquiter de leur charge, qu'une autoritè nuë & ſimple de propoſer ſa doctrine, & de la perſuader aux hommes par la lumiere de ſa propre veritè ; de là vient, qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur miniſtere beaucoup plus de difficultè, que ne font, ni les Princes, ni les Gouverneurs, ni les Peres de familles, ni les Maiſtres dans les ſocietez ſoûmiſes a leur conduite. Car quant a ceux-cy, nul ne mépriſe leurs ordres impunément, & ſans eſtre châtiè a l'heure meſme ;

au

au lieu que ne paroiſſant dans le monde aucune force, ny puiſſance, qui corrige par quelque peine temporelle ceux, qui violent les loix des ſerviteurs de Ieſus Chriſt, les naturels méchans & indociles ne leur portent, que peu ou point de reverence. I'avouë qu'ayant fait ce qui eſt de leur devoir, ils ne ſont pas reſponſables de l'evenement. Mais Dieu leur ayant proteſtè, que pour peu qu'ils y manquent, il leur en demandera comte; ſi leur negligence, ſi le moindre exces, ou de leur douceur, ou de leur ſeverité, a donnè quelque occaſion a la ruine des hommes commis a leur ſoin; il n'y a perſonne, qui ne voye de quelle vigilance, & de quelle prudence ils ont beſoin pour bien exercer un miniſtere ſi penible, & qui a affaire a une nature auſſi delicate, qu'eſt celle des ames humaines. Il ne faut donc pas s'étonner ſi pour une choſe auſſi difficile, qu'eſt celle là, l'Apôtre S. Paul munit ſon diſciple Timothée, & en ſa perſonne tous les autres ſerviteurs de Ieſus Chriſt de tant d'inſtructions, & de preceptes. Les regles qu'il luy a données juſques ici, ſont pour la plus grand' part, Chap. V.

Chap. V. generales,qui regardent toutes ſa conduite en gros & y formẽt,ou ſes meurs, ou ſa doctrine & ſes enſeignemens. Dans ce chapitre, dont nous commençons aujourdhuy l'expoſition , il deſcend du general au particulier de certaines obſervations qu'il luy donne, luy repreſentant, comment il doit traiter diverſement avecque les fidelles, ſelon la difference de leurs âges ; quel ſoin il luy faut avoir des pauvres veuves ; Il luy parle en ſuite de l'âge , des meurs, & des conditions des femmes veuves, qu'il admettra au Diaconat,c'eſt a dire a un certain ſervice de l'Egliſe pour les pauvres,qui avoit lieu alors,& qui n'en a plus aujourdhuy; Il touche auſſi quelque choſe de l'honneur,qui eſt deu aux miniſtres de l'Evangile , & du procedè qu'il faut tenir dans les accuſations,qui leur ſont intentées , & de la vigueur, qu'il doit apporter a reprendre les pecheurs publiquement , & de la meurete , dont il faut uſer dans l'examen , & dans la reception de ceux , qui ſe preſentent au Saint Miniſtere , y meſlant un avertiſſement familier,qu'il donne a Timothée d'avoir ſoin de ſa ſantè & d'uſer

d'uſer pour cet effet d'un peu de vin dans ſon breuvage pour fortifier ſon eſtomac, dont la foibleſſe luy cauſoit de frequentes indiſpoſitions. Ce ſont là a peu pres toutes les choſes, qu'il traite dans ce chapitre, comme vous l'orrez plus au long cy aprés, ſi le Seigneur nous permet d'en continuer l'expoſition. Pour cette heure, nous conſiderons ſeulement avec ſa grace, les paroles, que nous vous en avons leuës; Et afin que l'ordre vous en rende la meditation plus facile, nous y remarquerons deux principaux points, pour les deduire l'un aprés l'autre; le premier, de la façon, dont il faut reprendre les perſonnes ſoit vieilles, ſoit jeunes. (C'eſt ce que l'Apôtre dit dans les deux premiers verſets.) Le deuxieſme ſera du ſoin, & de l'honneur deu au veuves, & de leurs meurs, & qualitez, & de la difference qu'il en faut faire; c'eſt le ſujet des quatre verſets ſuivans. Ce ſont les deux points que nous avons deſſein d'examiner en cette action, s'il plaiſt au Seigneur, des reprimandes, & des veuves. Chers Freres, ſous ombre que ces enſeignemens de l'Apôtre ne ſont Chap. V.

Chap. V. pas d'une si grande étenduc, que la plus part des autres, & qu'ils semblent ne regarder que l'interest de quelques certaines personnes seulement, & non celuy de nous tous ; n'estimez pas je vous prie, qu'ils soyent indignes d'estre ici traités publiquement devant vous. Il ny a rien, qui ne soit tres-important en ce qui regarde, ou vos meurs, ou celles de vos prochains. Et si vous apportez a cette action l'attention, que vous devés ; & que nous vous demandons; j'espere, que vous reconnoistrés facilement, qu'il n'y a personne de nous, a qui toute cette doctrine de l'Apôtre ne puisse apporter quelque fruit d'edification, & de consolation, s'il veut prendre le soin de la bien mediter. Comme pour n'aller pas plus loin, combien est excellent des l'entrée ce premier precepte, que l'Apôtre donne a Timothée? *Ne repren pas rudement l'homme ancien; mais admoneste le comme pere ; & les jeunes comme freres.* Et ce qu'il ajoute tout d'une suite ; *Les femmes anciennes, comme meres, les jeunes, comme sœurs en toute pureté?* Que se peut-il dire de plus sage, de plus prudent, de plus honneste, de plus

plus humain, de plus utile? L'humanitè de ce saint homme y paroist clairement. Car l'âge par une Loy naturelle, & receuë dans toutes les nations recommandant les personnes, & les rendant dignes d'une reverence, que Dieu a luy mesme autorisée par cet ordre que Moïse donne expressement aux Israëlites; *Leve toy devant les cheveux blancs, & honnore la personne de l'homme ancien;* Vous voyez comment l'Apôtre confirme, & établit ce respect dû a la vieillesse. Car puis qu'aux vieillards mesmes, qui ayant failli, se sont rendus dignes d'estre repris, & se sont en quelque sorte degradez eux mesmes de la dignitè, que leurs cheveux blancs leur avoyent acquise, il veut qu'avecque tout cela on ne laisse pas de rendre encore quelque reverence, en les épargnant le plus que l'on peut; Ie vous prie, quel respect n'entend-il point, que l'on ayt pour ceux, dont la vieillesse est accompagnée d'innocence, & en qui l'Evangile n'a pas moins blanchi les meurs, que l'âge les cheveux? Et derechef puis qu'il oblige le Pasteur mesme, a qui sa charge donne de l'autoritè

Chap. V.

Levitique 19. 32.

Chap. V. de reprendre les fautes par tout, où il les treuve, de temperer sa reprimende de toute la douceur, qui luy sera possible, & de la desarmer de tout ce que ses aiguillons ont de rude, ou de picquant, quand il a affaire a une personne d'âge; comment supporteroit-il l'indiscretion de ceux, qui sans charge, & sans necessitè traittent cet âge venerable avecque mépris, & bien loin d'avoir du respect pour ses pechez mesmes, quand il s'y en rencontre, se moquent de ses foiblesses innocentes, & en font impudemment le sujet de leurs risées, & de leurs divertissemens? Comme cette insolence deshonore outrageusement la nature mesme des hommes; ainsi a l'oppositе la conduite commandée par l'Apôtre la revere hautement. Mais apres son humanitè, considerès aussi en suite sa prudence dans ce precepte; premierement en ce qu'il balance si exactement le devoir du Pasteur en cet endroit entre deux extremitez opposées; Il ne veut pas, qu'il laisse passer les fautes d'un vieillard sans luy en rien dire; comme font les chiens muets, a qui des considera-

tions

Digitized by Google

tions humaines de l'âge, de la dignitè, & de la puiſſance des pecheurs ferment la bouche, pour les laiſſer pecher impunément, ſans les avertir de leur devoir. Non; le ſaint Apôtre n'approuve nullement cette lâchetè. S'il veut, que la vieilleſſe du pecheur nous oblige a le traitter avec quelque retenuë, & avec quelque reſpect; il entend que ce ſoit ſeulement pour la maniere, dont nous agiſſons avecque luy; il conſent qu'il jouïſſe juſques là du privilege de ſon âge; Mais au reſte il nous ordonne expreſſément de luy repreſenter, & ſa faute, & ſon devoir; *Ne le reprend point rudement*, dit-il, *mais admoneſte le comme Pere.* Avecque tant de douceur, & de reſpect qu'il vous plaira; pourveu, qu'au fonds vous luy faſſiés connoiſtre ſon pechè & l'exhortiez a le quitter, & a ſe remettre dans le bon chemin. Mais il y a en cecy une autre extremitè, que l'Apôtre n'évite pas moins, de certains naturels ſecs, & ardens, & fougueux, & qui cachent le plus ſouvent ſous une fauſſe couleur de zele, une fiertè & un orgueil veritable. Ceux cy ne ſavent, que c'eſt d'addoucir, ny de temperer Chap. V.

Chap. V. temperer les choſes; ils traitent tous les pecheurs d'une meſme ſorte, grands & petits, jeuſnes & vieux; & ne croyent pas, que l'on puiſſe cenſurer un pecheur, ſi on ne le met en pieces, & ſi on ne luy dit des injures; Ils appellent traiſtres, & flateurs, & tiedes, & negligens dans le ſervice de Dieu, ceux qui meſlent du reſpect dans les remontrances, qu'ils luy font, & luy témoignent de l'honneur, lors meſmes qu'ils l'admoneſtent. Saint Paul ne condamne pas moins en ce lieu la temeritè des ces derniers, que la lachetè des premiers; en nous ordonnant expreſſément de ne reprendre pas les vieillards *rudement*. C'eſt donc icy ſa diſcipline egalement eloignée de la froideur du phlegme des uns, & de l'ardeur de la bile des autres, de la lethargie de ceux-là & de la phreneſie de ceux-cy, de la lenteur des premiers & de la violence des ſeconds, que vous admoneſtiez la vieilleſſe, quand elle commet quelque faute, mais que vous l'admoneſtiés ſans aigreur, ſans rudeſſe, ſans perdre le reſpect deu a l'âge pour le mal où eſt tombè la perſonne; *Ne reprend point rude-*

ment

ment l'homme ancien (dit-il) *mais admoneſte le comme Pere.* Il veut premierement qu'il tempere tellement ſa cenſure, que ce ne ſoit pas tant une reprimande, qu'une admonition, ou un avertiſſement. Car il n'y a perſonne, qui ne voye que reprendre eſt plus qu'admoneſter. Le dernier eſt avertir une perſonne de ſon devoir, luy montrer en quoy il a manquè; Et ce qu'il faut faire pour s'en acquiter. Le premier n'eſt pas ſimplement cela, c'eſt de plus le blâmer, & luy en faire reproche. Vn inferieur a droit d'admoneſter ſon ſuperieur, un ſerviteur ſon maiſtre, un ſujet ſon Prince, un enfant ſon Pere; Il y a meſme ſouvent des occaſions, où il ne peut manquer a le faire ſans offenſer Dieu, & ſon ſuperieur, cet avertiſſement faiſant partie de l'honneur, & de l'amour qu'il luy doit. Mais il n'y a proprement que les ſuperieurs, ou tout au plus les egaux, qui puiſſent legitimement faire des reprimandes a ceux, qui leur ſont ſoûmis a quelque égard, ou qui du moins ne ſont pas au deſſus d'eux. Encore l'Apôtre ne ſe contente-t-il pas que les Paſteurs ayent ce reſpect pour Chap. V.

Chap. V. pour la vieilleſſe. Il veut de plus, que les admonitions, qu'ils font aux vieillards ſoyent douces, & accompagnées de toute la reverence, qu'il eſt poſſible d'y apporter; ce qu'il ſignifie avec une admirable brievetè, quand il commande au Paſteur *d'admoneſter le vieillard, comme pere.* Car ces deux paroles, *comme pere*, il nous montre & la forme & la maniere de *l'admonition* addreſſée a un vieillard, & tout enſemble la raiſon; pourquoy il en faut ainſi uſer. La maniere eſt, que nous le traittions, avecque la meſme retenuë, reverence, & deference, que nous ferions, ſi nous avions affaire a nôtre propre Pere. Quand un enfant ſage, & vertueux voit commettre a ſon Pere quelque choſe indigne d'un homme de bien & d'honneur, ſon amour & l'intereſt, qu'il a en ſa reputation & en ſon ſalut, ne luy permet pas de ſe taire. Vne juſte douleur, & une crainte legitime le contraint de parler, rompant le lien, dont le reſpect ſans cela auroit retenu ſa langue; a peu pres comme les hiſtoires racontent que l'extreme peril d'un Pere, rendit autrefois a ſon fils l'uſage de

de la voix, dont la nature meſme l'avoit privè juſques là ; tant eſt grande la force de cette affection ſainte, que les enfans doivent a leurs Peres. Le fils dans ces rencontres admoneſtera donc ſon Pere; Mais comment? Non certes avec autoritè, luy parlant de haut en bas, avec un ton de maiſtre, ou de compagnon ; mais avec une profonde ſoûmiſſion, & reverence, avec douleur, avec des ſoûpirs & des larmes, & meſme le genoüil en terre, s'il en eſt beſoin; excuſant la libertè de ſon avertiſſement par la tendreſſe & la ſolicitude de ſon affection, & juſtifiant autant qu'il luy eſt poſſible, que c'eſt l'amour filiale, & non la preſomption, la paſſion qu'il a pour ce qui le touche, & non une humeur de cenſeur, la neceſſitè enfin, & non la fantaiſie, qui le force malgrè qu'il en ayt, & a ſon grand regret, de donner des avertiſſemens a une perſonne, de qui ſelon l'ordre raiſonnable des choſes, il devroit, & voudroit en effet en recevoir. Cette maniere oſte a l'admonition tout ce qu'elle a naturellement de rude, & d'offenſif ; & bien loin d'en diminuer la force, elle l'augmente plûtoſt; Chap. V.

Chap. V. toſt; étant clair qu'il ny a rien, qui penetre plus nos cœurs, & qui ayt plus d'efficace pour nous perſuader, que l'amour & le reſpect, que nous témoignent ceux qui nous parlent. C'eſt donc ainſi que l'Apôtre entend, que le Paſteur agiſſe avecque le vieillard, quand ſa charge l'oblige a luy faire quelque admonition. Mais il nous en inſinuë auſſi la raiſon. Car nous ordonnant de l'admoneſter *comme pere*, il nous ramentoit l'honneur, que nous lui devons pour l'avantage, que ſon âge luy donne au deſſus de nous, qui nous oblige a le conſiderer comme s'il étoit nôtre pere, parce qu'il en a quelque reſſemblance ayant plus d'âge, que nous En luy, nous devons reſpecter nos peres; nous ſouvenant de l'âge, qui leur eſt commun avec luy. Cette raiſon eſt d'une juſtice ſi évidente, que toutes les nations l'ont reconnuë, & approuvée, ny en ayant point, que nous ſachions dans le langage de laquelle ce ne ſoit la coûtume des jeunes perſonnes d'appeller les hommes & les femmes avancées en âge du nom de *peres* & de *meres*. I'avouë; que la qualité des fautes

fautes commises par les vieillards doit aussi diversifier les admonitions que le Pasteur leur fait, & qu'il faut que celles cy, soyent plus, ou moins fortes, selon que celles là sont plus ou moins grieves. Mais tant y a que nous ne devons jamais perdre entierement le respect de leur âge en ces occasions. Et je ne puis admettre la glose du Pape Gregoire I. qui excepte de l'ordre de ces vieillards, que l'Apôtre veut estre admonestès, & non rudement, repris & tancès, ceux dont les fautes sont d'un dangereux exemple pour la jeunesse, prononçant hardiment de ceux-là, qu'il *les faut frapper avec des reprimandes rudes, & severes*; directement au contraire de ce, que S. Paul écrit generalement de tous les vieillards. *Ne repren point rudement l'homme ancien*; Cette exception n'étoit bonne, que pour flâter son humeur hautaine, & celles des autres Papes ses semblables, qui penseroyent faire tort a la Majestè, qu'ils usurpent, s'ils s'abbaissoyent au dessous de qui que ce soit; jusques a imposer pour une maxime fondamentale dans le droit de leurs ceremonies, que le Pape ne doit

Chap. V.

Greg. I. epist. 1. 7. ep 1. Indict. 2.

Chap. V. doit faire la reverence a aucun homme, de quelque qualitè, ou dignitè qu'il puiſſe eſtre. Ce n'eſt pas merveilles, que des gens, qui ont cette opinion là d'eux meſmes, ayent de la peine a s'accommoder a la douceur de S. Paul, qui veut que les Miniſtres de Ieſus Chriſt agiſſent avecque tous les vieillards, qu'ils admoneſtent, comme ſi c'étoyent leurs peres. Et quant a la peur qu'ils ont, que les fautes de ceux, qu'ils exceptent de cette regle, ne gâtent les autres par leurs mauvais exemples, ſi on ne les reprend rudement; Ie répons que les admonitions de S. Paul pour eſtre douces & accompagnées de quelque reſpect, ne perdent rien de leur force, & ne laiſſent pas d'avoir autant, & meſme plus d'effet, que les tonnerres de ces reprimandes Papales, qui ordinairement font plus de bruit, qu'elles n'apportent de fruit, & ſont plus propres a picquer & a endurcir les pecheurs, qu'a les gagner, ou a les amander. Au reſte cette retenuë & civilitè, que l'Apôtre veut que les jeunes Paſteurs employent dans les admonitions, qu'ils auront a faire aux vieillards, a cauſe de l'image de

de leurs peres, qui reluit en leur âge, Chap.
nous doit apprendre qu'il faut auſſi,& a V.
beaucoup plus forte raiſon, qu'ils agiſſent en la meſme ſorte avecque les Princes & les Roys, dont la dignitè & la preéminence a beaucoup plus de reſſemblance avec l'autoritè des Peres ſur leurs enfans; d'où vient que dans l'Ecriture; & dans le langage des hommes,ce venerable nom de *Peres* leur eſt quelque fois attribuè. Cette raiſon oblige evidemment les miniſtres de Dieu a ne les pas *reprendre rudement,mais à les admoneſter, comme Peres.* Et c'eſt principalement en cet endroit,que s'eſt découverte toute a nud la fiertè des Eveſques de Rome; qui oubliant toute pudeur & modeſtie, traittent depuis pluſieurs ſiecles les plus grands Princes & monarques du monde, ſouvent meſme pour des fautes ou legeres, ou plûtoſt pretenduës que vrayes, avec un excés d'aigreur tout a fait inſupportable;& qui non contens des paroles rudes & inſolentes, qu'ils leur diſent, y ajoûtent encore des actions violentes, & outrageuſes au dernier point. Toutes les hiſtoires ſont pleines de ces

Digitized by Google

Chap. V. exemples; & pour laiſſer là les autres, il ne faut, que voir la façon, dont les Papes Adrien II. & Boniface VIII. agiſſent avec deux de nos Roys, Charles le Chauve & Philippe le Bel; & on ſe peut encore ſouvenir comment de nôtre temps le Pape Paul V. traitta le Duc, le Senat, & tout l'Etat de Veniſe pour avoir usè de leur autoritè legitime a châtier les crimes des Eccleſiaſtiques, & a brider les excés de leur avarice par des loix tres-juſtes & tres-raiſonnable; Ils s'eſt treuvè quelques Princes, qui ne l'ont pas voulu ſouffrir. Mais c'eſt une choſe digne d'étonnement, qu'il y en ayt aucun, qui puiſſe ſoûmettre cette ſouveraine dignitè, dont Dieu les a couronnés a une puiſſance ſi contraire, non ſeulement a leur gloire, mais aux droits de la nature meſme, & plus encore a la doctrine de Ieſus Chriſt, & de ſes Apôtres. Bien loin d'approuver les excés des Papes en cet endroit; Ie doute fort que S. Paul euſt louè toutes les circonſtances de la faſſon dont S. Ambroiſe reprit autrefois l'Empereur Theodoſe le grand; pour une faute tres-grieve, je l'avouë; mais en la correction

ction de laquelle il ſemble que ce Prelat ne conſidera pas aſſés, ny la qualitè de ce Prince, ny la ſienne propre, ayant agy avecque luy plûtoſt comme avec un ſubjet, que comme avec un Pere. Ie ſay bien que ceux qui deffendent cette maniere d'agir hautaine & ſuperbe, nous alleguent la grand' libertè & ſeveritè, dont uſoyent autrefois les Prophetes d'Iſraël contre les Seigneurs & les Roys meſme de leur nation, & celle, dont nôtre Sauveur Ieſus Chriſt, a usè depuis contre les principales perſonnes du peuple des Iuifs. Mais ils devroyent ſe ſouvenir, que les Prophetes n'étoyent que les herauts & les organes de la bouche de Dieu, & qu'a parler proprement ce n'étoit pas eux; mais luy, qui ſe ſervoit de ces paroles tranchantes, que nous liſons dans leurs livres. Si le Seigneur, qui eſt le Maiſtre Souverain, le Createur & le Monarque de toutes choſes a voulu parler ainſi a ſes ſujets & a ſes eſclaves; ce n'eſt pas a dire, que nous qui ne ſommes, que des vers de terre, ayons auſſi le meſme droit; ou que nous en puiſſions uſer ainſi, ſans une extreſme inſolence. Il Chap. V.

Chap. V. faut ſuivre la regle, que S. Paul nous a donnée, & exercer le miniſtere de l'Evangile avec une douceur, & une modeſtie, qui en ſoit digne; regardant les hommes avec qui nous traittons, je dis meſmes les plus grands pecheurs, comme des creatures, & des ſerviteurs de nôtre Sauveur, appellès a la meſme vie, & a la meſme gloire, a laquelle nous aſpirons. Car l'Apôtre veut, que nous les traittions tous ainſi, les vieux avec du reſpect, les jeunes avec de l'amitiè, *Admoneſte* (dit-il) *les jeunes comme freres.* Il ne pouvoit choiſir un nom, qui nous recommandaſt plus de douceur & d'affection, que celuy de *freres.* Et afin que nul ne s'imaginaſt, qu'il ſoit permis d'agir autrement avecque les femmes, peut-eſtre a cauſe de la foibleſſe de leur ſexe, il ajoute à leur égard, le meſme ordre, qu'il nous a donnè pour les perſonnes de l'autre ſexe, *Admoneſte* (dit-il) *les femmes anciennes comme meres, les jeunes comme ſœurs, en toute puretè.* Il veut que le Paſteur admoneſte les femmes avec la meſme retenuë & diſcretion, que les hommes; celles qui ſont avancées en âge avec le meſme

meſme reſpect, que ſi c'étoyent ſes me- Chap. V.
res; les jeunes, avec autant de douceur & d'amitiè, que ſi c'étoyent ſes ſœurs; ſauf la difference, que doit apporter dans cette ſorte de converſation la diverſitè des ſexes. Et c'eſt pourquoy ayant dit, qu'il admoneſte les jeunes femmes, *comme ſœurs*; il ajoûte nommément *en toute pureté*, parce que la difference de ſexe, & l'egalitè de l'age, donneroit aiſément lieu ou a la convoitiſe, ou du moins aux ſoupçons de la médiſance, il avertit expreſſément le Serviteur de Dieu, que pour preſerver & ſon cœur, & ſa reputation, de l'une & de l'autre attainte, il reſſerre la douceur, & la civilitè des diſcours, que le devoir de ſa charge l'obligera de tenir aux jeunes femmes, & qu'il les tempere avec une telle gravitè, & ſaintetè, que non ſeulement il n'y ayt en effet, mais que meſmes il n'y paroiſſe rien au dehors, qui ne ſoit pur, & honneſte, & éloignè de tous deſſeins, & deſirs contraires a la chaſtetè Chreſtienne. Ainſi l'Apôtre a divinement formè toutes les cenſures, & admonitions que le ſerviteur de Dieu eſt obligè de faire aux perſonnes com-

Chap. V. miſes a ſa conduite qui en ont beſoin, de quelque ſexe, ou âge qu'elles ſoyent. Il eſt vray, qu'il n'a pas nommè expreſſément celles, qui ſont plus jeunes, que luy. Mais luy ayant commandè d'admoneſter celles, qui ſont plus âgées, comme ſes peres & ſes meres, il nous donne aſſés a connoiſtre par meſme moyen qu'il entend qu'il admoneſte les perſonnes plus jeunes que luy, comme ſes enfans. Le fonds de ſa doctrine eſt qu'en general toute cette partie du miniſtere, occupée en la cenſure & en l'admonition, ſoit confite & aſſaiſonnée d'une grand' douceur, & meſme ſi le ſujet le ſouffre, de quelque honneur & reſpect envers les perſonnes, qui ont failli. Les raiſons de cet ordre ſont evidentes; Premierement parce que la conduite du Paſteur doit eſtre eloignée de toute apparence de tyrannie, d'empire, & de domination ſur les ames qu'il gouverne; ſi bien qu'il ſe doit ſoigneuſement garder de les traitter rudement & aigrement; comme font les maiſtres leurs eſclaves, & les Roys leurs ſujets; ſelon la parole du Seigneur, *Les Roys des nations les maiſtri-*

Matth. 20.25.

ſent,

ſent, & les grands uſent d'autorité ſur elles; mais il n'en ſera point ainſi entre vous; A quoy ſe rapporte l'exhortation, que S. Pierre fait aux *Preſtres* ou *Eveſques*, de paiſtre le *troupeau de Chriſt, & d'y prendre garde, non point par contrainte, mais volontairement; & non point comme ayant domination ſur ſes heritages.* Secondement parce qu'il eſt de la bien-ſeance; qu'une certaine douceur & benignité reluiſe en toutes les meurs d'un ſerviteur de Dieu, qui le rende aymable & agreable a chacun; Et enfin parce que les remonſtrances font plus d'effet, quand elles ſont ainſi attrempées de douceur, l'eſprit de l'homme aymant mieux naturellement eſtre mené, que traiſné, & perſuadé que contraint; La remonſtrance eſt comme une medecine, faſcheuſe & deſagreable d'elle meſme; de ſorte que pour la faire recevoir plus facilement au pecheur, il faut y apporter le plus de douceur & d'addreſſe, qu'il eſt poſſible. Mais aprés ce premier devoir, pour la correction de ceux, qui ont failly, il luy en recommande un autre pour la conſolation des perſonnes qui ſont dans la neceſſité; *Honore* (dit il)

Chap. V.

1. Pierr. 2. 3.

Chap. V. il) *les veuves qui ſont vrayement veuves.* Il eſt certain que le mot *d'honorer* ſe prend ſouvent dans l'Ecriture pour dire avoir ſoin, & *mepriſer* au contraire pour dire *negliger*, n'avoir point de ſoin; Et le ſoin de l'entretien, & de la nourriture eſt une partie de l'honneur, que la Loy nous commande de porter a nos peres & a nos meres. De là vient que les gages & l'entretien que l'on donne ſoit aux miniſtres, ſoit aux pauvres de l'Egliſe, eſt appellè *honneur*; comme quand on dira cy apres, que 1. Tim. 5. 17. *les Anciens, qui preſident deuëment, ſont dignes de double honneur*; c'eſt a dire *de double reconnoiſſance.* Icy le mot *d'honorer* les veuves ſe prend en meſme ſens, comme il paroiſt de toutes les ſuites du paſſage, pour dire avoir ſoin de leur nourriture, & de leur entretien. La religion Chrétienne a eu dés le commencement grand ſoin des pauvres, & neceſſiteux; & c'eſt pour cela que les Apôtres inſtituerent les Diacres; comme nous le liſons dans leurs actes; Il paroiſt par les livres, qui nous reſtent des premiers ſiecles, que pour cet uſage, il ſe faiſoit de grandes aumônes; partie en bled,

bled, en pain, en vin, en habits, & en meubles, & utenſiles, qui ſe diſtribuoient aux pauvres, ou ſe gardoyent pour eux; partie auſſi en deniers. Tertullien au commencement du troiſieſme ſiecle parle nommément d'une boëſte commune, où ſe gardoit l'argent des aumônes, que chacun des fidelles donnoit volontairement ſelon ſes moyens & ſon zele; & dit que cela s'employoit a nourrir, & a enterrer les pauvres, a l'entretien des enfans orphelins, des vieilles gens, de ceux qui avoyent fait naufrage, ou qui étoyent bannis, ou priſonniers pour l'Evangile. Environ cinquante ans apres, Corneille Paſteur de l'Egliſe de Rome teſmoigne, que les veuves & autres neceſſiteux nourris aux dépens, & des aumônes de ſon troupeau, montoyent a plus de quinze cens perſonnes. D'où vous pouvez voir pour vous le dire en paſſant, combien étoit des-ja grand' alors la multitude des Chrétiens, & combien avoyent été ſoudains & miraculeux les accroiſſemens de l'Egliſe. C'eſt donc de ces veuves, que l'Apôtre parle icy, quand il dit a Timothée, qu'il les *honore*; c'eſt

Chap. V.

Tertull. Apolog. c. 31. p. 35. A.

Corn. en Euſeb. hiſt. L. 6. c. 43. fol. 70. A

Chap. V. *re*; c'eſt a dire qu'il en ayt ſoin. Car encore que le menu de cette adminiſtration appartient aux Diacres, qui diſtribuoyent a chaque pauvre la portion, que l'Egliſe leur donnoit pour leur entretien, & gardoyent la boëſte des aumônes, neantmoins le *Preſtre* ou *Eveſque* avoit auſſi une inſpection generale ſur le tout, ſoit pour recevoir les pauvres a ce benefice de l'Egliſe, ſoit pour leur aſſigner a chacun ſa penſion. Car par exemple, on n'y admettoit pas toutes ſortes de veuves indifferemment, mais celles là ſeulement qui en avoyẽt veritablement beſoin, & qui en étoyent dignes; l'Apôtre y requiert expreſſément l'une & l'autre de ces deux conditions; La premiere, quand il dit, que la *veuve*, dont on a ſoin, ſoit *vrayement veuve*, c'eſt a dire comme il s'explique incontinent luy meſme, *delaiſſée ſeule*, qui non ſeulement a perdu ſon mary, (ce qui fait proprement la veuve) mais qui de plus n'a ny enfans, ny petits fils, ny aucuns autres proches, qui puiſſent ou doivẽt pourvoir a ſon entretien. Car pour celles-cy l'Apôtre decharge l'Egliſe de leur entretien, & en charge leurs

leurs enfans, comme il le dira cy aprés expreſſément au verſet ſeizieſme & comme il l'enſeigne aſſés clairement dans ces paroles qui ſuivent. *Mais* (dit-il) *Si quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ſes enfans, qu'ils apprennent a montrer premierement leur pieté envers leur propre maiſon & a rendre la pareille a leurs devanciers.* I'avouë, que ſelon le fil de la conſtruction ordinaire du langage le mot *apprendre* ſe devroit rapporter aux veuves, & eſtre traduit *qu'elles apprennent*; & je confeſſe encore, que bien que le mot de *veuve* ſoit au nombre ſingulier, neantmoins parce qu'il eſt mis indefiniment, non pour une ſeule veuve; mais pour chacune de celles, qui ont des enfans, on pourroit ſans difficulté le conſtruire avec le verbe *apprennent*, qui eſt au pluriel, pour dire que *toutes & chacune de ces veuves apprennent*; cette maniere de conſtruire en un pareil ſens un nom ſingulier, avec un verbe pluriel, n'étant pas ſans exemple dans le ſtile de l'Ecriture. Mais parce que les paroles ſuivantes *montrer leur pieté envers leur propre maiſon, & rendre la pareille a leurs devanciers*, ne peuvent s'ajuſter aux

Chap. V.

Chap. V. aux veuves, dont l'Apôtre parle, qu'avec violence, & qu'au contraire elles conviennent clairement a leurs enfans, la traduction, que nôtre Bible a ſuivie apres pluſieurs autres interpretes, anciens & modernes, eſt beaucoup meilleure, & plus coulante, en rapportant le mot *d'apprendre*, non aux veuves, mais a leurs enfans. Ainſi quand il dit icy, *Mais ſi quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ſes enfans, qu'ils apprennent*, c'eſt une leçon qu'il donne aux enfans des veuves & aux enfans de leurs enfans, & non aux veuves meſmes. Qu'eſt-ce donc qu'il veut, que ces enfans & ces petits fils des veuves apprennent? *Qu'ils apprennent* (dit-il) *a montrer leur pietè premierement envers leur propre maiſon, & a rendre la pareille a leurs devanciers.* Il veut dire que le premier eſſay de leur pietè doit eſtre l'entretien de leurs meres, ou de leurs grand's meres delaiſſées veuves, & ſans aucuns moyens; Qu'il faut qu'ils commencent par là, & qu'ils faſſent comme l'apprentiſſage de leur beneficence Chrétienne, par les perſonnes, qui leur ſont les plus proches; que leur charitè & liberalitè s'exerce

xerce premierement en leur propre maiſon, afin que conſacrée par un ſi ſaint & ſi heureux commencement, elle s'étende puis aprés au dehors ſur les étrangers ; Qu'ils apprennent a payer ce qu'ils doivent a leurs devanciers (aſſavoir la nourriture & l'entretien) pour le donner en ſuite a ceux-là meſme, a qui ils ne le doivent pas. C'eſt donc icy le progrès de la charitè qu'enſeigne la pietè Chrétienne, ſelon l'Apôtre; Elle commence par chés elle, & pourvoit aux perſonnes de ſa maiſon, ſi elle y en treuve qui ayent beſoin de ſon ſecours, & principalement a ſes peres & meres, & pour la meſme raiſon a ſes grands peres & grand's meres; Car puis que c'eſt d'eux que nous avons receu la vie, & la nourriture en nôtre enfance; la premiere debte, que nous contractons en nôtre vie, eſt celle de leur fournir ce qui eſt neceſſaire a leur entretien, ſi nous en avons jamais l'occaſion & le moyen. Et quand nous y ſatisfaiſons, nous nous acquittons ſimplement de ce que nous leur devons. Ce n'eſt pas une aumône ; c'eſt un payement, un acte de juſtice, & non de benignitè. Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. nignitè. C'eſt ce que l'Apôtre ſignifie tres-elegamment par ces mots, *rendre la pareille a nos devanciers.* Nous ne leur donnons rien. Nous leur rendons ce qu'ils nous avoyent preſtè. Nous les nourriſſons. Nous avoyent-ils pas nourris les premiers? Nous avons ſoin d'eux. Mais combien plus en avoyent-ils eux de nous? Nous les aſſiſtons en leur neceſſitè. Mais nôtre neceſſitè n'étoit-elle pas encore plus grande, que n'eſt maintenant la leur, lors que dans l'extreme infirmitè de nôtre enfance, nous ne vivions, qu'entre leurs bras, nous ne marchions, que ſous leur main, & ne dormions, qu'en leur ſein. La nature juge aſſés elle meſme, que l'on ne peut manquer ſans une extreſme injuſtice au ſoin, que nous devons tous a la vieilleſſe de nos peres & meres. Et les loix de toutes les nations, où il reſte quelque humanitè, en ſont d'accord. Mais l'Apôtre monte au deſſus des loix & de la nature des hommes, & appuye la neceſſitè de ce devoir ſur l'autoritè & la volontè de Dieu leur Createur. *Car* (dit-il) *cela eſt bon & agreable a Dieu*; aſſavoir, que les fils & les petits fils rendent

dent la pareille a leurs peres & a leurs meres, & a leurs dévanciers, ayant ſoin du ſoulagement & de l'entretien de leur vieilleſſe; comme ils l'ont eu autrefois de leur enfance & de leur jeuneſſe. En effet vous voyés que dans ſa loy il promet expreſſément une longue vie aux enfans, qui auront ainſi honorè leurs peres & leurs meres. Cela étant donc établi, & les loix de Dieu & de la nature ayant pourveu de curateurs & de nourriſſiers aux veuves, qui ont des enfans, il eſt clair que la charitè de l'Egliſe, ne demeure chargée, que des veuves qui étant deſtituées de tout ſupport, ſont vrayement veuves, & delaiſſées ſeulettes. L'autre condition, qu'il requiert en la veuve pour avoir part a la beneficence de l'Egliſe, eſt qu'elle ſoit honneſte & religieuſe, & d'une vie pure & vertueuſe, comme il paroiſt par le portrait qu'il en fait; *Celle* (dit-il) *qui eſt vrayement veuve & delaiſſée ſeulette eſpere en Dieu, perſevere en prieres & oraiſons nuit & jour.* Il veut dire, qu'eſperant en Dieu elle paſſe ſa vie dans la pietè, & dans la priere, qui en eſt le principal exercice; que deſti- Chap. V.

tuée

Chap. V. tuée du ſupport des hommes, elle attend du ciel ce, qu'elle ne treuve pas en la terre. Elle s'attache au Seigneur, & ne regarde qu'a luy, vaquant inceſſamment a ſon ſervice autant que l'infirmitè de nôtre nature, & les neceſſitez de cette vie, le permetent. Car c'eſt ainſi, qu'il faut prendre ce qu'il dit, qu'*elle perſevere nuit & jour en prieres*; non dans la rigueur des termes, comme ſi elle ne faiſoit abſolument autre choſe que prier, mais pour dire ſeulement, que c'eſt là le principal & plus ordinaire exercice de ſa vie, que n'ayant, ny biens, ny mary, ny enfans, elle employe au ſervice du Seigneur tout le temps que les autres mettent dans le ſoin de ces perſonnes, ou de ces choſes. C'eſt auſſi au meſme ſens, qu'il faut entendre les paroles de Saint Luc, où il nous repreſente la vie d'Anne la propheteſſe vefve, fille de Phanuel, le miroüer, & le patron accompli des femmes de ſon ordre, diſant, qu'*elle ne bougeoit du temple, ſervant Dieu en jeuſnes & oraiſons nuit, & jour.* C'eſt a la veuve de ce rang, & de ce merite, qui morte au monde ne vit qu'a Dieu, & a ſon

Luc. 2. 36.

Digitized by Google

à son Fils Iesus Christ, qu'est vrayement & proprement deu le secours de l'Eglise. C'est celle là, que l'Apôtre recommande au Pasteur & qu'il luy ordonne d'*honorer*. Pour celle qui ne songe, & qui ne vit qu'au monde quelque veuve qu'elle soit, les desordres de ses meurs la rendent indigne & de l'honneur du serviteur de Dieu, & de la charitè de son Eglise. Il l'a faut laisser là entre les morts, comme une personne qui est morte, quelque vive qu'elle semble, & qui par un prodige étrange est morte dés son vivant. C'est ce qu'en dit l'Apôtre elegamment & veritablement dans les dernieres paroles de nôtre texte, où apres avoir dit de la veuve sage & vertueuse ce que nous avons exposè, il ajoûte par exposition. *Mais celle qui vit en delices èst morte en vivant.* Le nom, qu'il donne a cette femme signifie dans le langage Grec une personne delicate, qui haissant le travail, & fuyant la moindre peine, comme la mort, pourrit dans la faineantise, & dans les ordures qui la suivent, la vanitè, le luxe, l'impuretè de corps, & d'esprit. La veuve, que l'Apôtre qualifie ainsi, est Chap. V. σπαταλῶσα

Chap. V. donc une femme de cette humeur, qui se voyant delivrée du mariage, comme d'un joug importun, & contraire a la passion qu'elle a pour le libertinage demeure veuve pour vivre a sa fantaisie, sans loy & sans controlleur, s'abandonnant a l'oisivetè. & y passant le temps a son ayse, ayant plus de soin de ses delices & du contentement de sa chair & de ses sens, que de sa conscience & de son honneur. De celle là l'Apôtre dit qu'elle *est morte en vivant.* Il ne se peut rien dire de mieux. Elle pense *vivre*; elle croit mesme qu'il n'y a qu'elle, & ses semblables, qui vivent, & s'imagine, que de servir Dieu & s'attacher scrupuleusement a l'observation de ses loix n'est pas vivre; que c'est une servitude, une captivitè, une mort. C'est là le sentiment des mondains & prophanes, qui ne content pour *vie*, que le temps qu'ils passent dans l'oysivetè, ou dans le plaisir, & appellent *vivre* de se donner du bon temps (comme ils parlent) aymer, & folastrer, & faire la debauche, & assouvir les sens de leur chair de toutes les jouïssances, qu'elle desire. Mais le S. Apôtre en fait un

jugement

jugement tout contraire. Il tient, que c'eſt eſtre des-ja mort, que de vivre ainſi; parce que ſelon le ſtile de l'Evangile, la vie eſt un train de penſées & d'actions honneſtes, juſtes, & ſaintes, dignes de la raiſon, que Dieu a donnée a l'homme, & de ſon image, a laquelle il l'a créé, conformes a ſa volontè & a ſa loy, utiles a ſoy-meſme, & a ſes prochains; au lieu que les actions des perſonnes faineantes, vicieuſes, ou debauchées ſont directement contraires a tout cela. En ces gens là, l'homme eſt mort. C'eſt a vray dire, une beſte, ou un demon, qui y vit; pour ne rien dire de cette horrible, & eternelle mort, qui les attand au ſortir de cette courte, & vilaine, & malheureuſe vie, dont ils ſe repaiſſent follement. C'eſt pourquoy Ieſus Chriſt tient pour morts ceux, qui ſe plongent dans les vices, & dans les ſoucis du monde, ſans penſer a Dieu & a la ſanctification. *Laiſſe* (dit-il) *les morts enſevelir leurs morts*; Et ſon Apôtre l'explique plus diſtinctement ailleurs, diſant qu'*ils ſont morts en leurs pechez & offenſes*; Et le Seigneur dit au Paſteur de Sardes, qui ſous une fauſſe

Chap. V.

Matth. 8. 22.

Eph. 2. 1.

Apoc. 3. 1.

Digitized by Google

Chap. IV. reputation de saintetè, vivoit nonchalamment, *Tu as le bruit de vivre, & tu es mort.* Les Sages des Payens mesme ont en quelque sorte reconnu cette verité, tesmoin ce que nous lisons de l'une de leurs plus honnestes sectes, où ils étoyét tellement persuadez qu'il n'y avoit point de vie hors de l'observation de leur discipline, qu'ils dressoyent des tombeaux comme a autant de personnes mortes, a tous les deserteurs, qui la quittoyent. Mais ce qu'ils s'attribuoyent en vain, & faussement, convient veritablement a la sainte discipline du Seigneur Iesus, l'unique Prince de la vie, & de l'immortalitè, dont nul des Payens n'a eu le soupçon ny l'esperance. Voila, Fideles, ce que nous avions a vous dire sur la leçon, que l'Apôtre nous a donnée. C'est a nous d'en pratiquer chacun fidelement la part, que nous y avons. Dieu veuille, que la vie de toutes les personnes, qui composent cette Eglise, hommes & fèmmes, jeunes & vieux, soit si loüable & si bien reglée, que vos Pasteurs n'ayent point de besoin d'user de reprimandes ny de censures, ou si c'est trop

souhaiter

ſouhaiter pour l'infirmitè, où nous ſommes encore, Dieu nous face au moins la grace; & a nous de vous admoneſter fidelement de vôtre devoir avecque tout le reſpect, & toute la charitè, que nous devons, ſoit a vos âges, ſoit a vos qualitès, & a vous de recevoir nos remonſtrances avecque la docilitè, la reverence, & l'obeïſſance, que merite cette parole divine de Ieſus Chriſt vôtre Sauveur, que nous vous annonçons; Dieu veuille encore nous donner de voir quelque jour fleurir dans ce troupeau cette admirable charitè des premiers diſciples de ſon Fils. Vous voyés le ſoin qu'ils avoyent des pauvres par cet echantillon de leur charitè envers les veuves, & parce que nous avons touchè de l'antiquitè ſur ce ſujet. Enfin aprés pluſieurs corruptions le luxe, l'avarice, & l'ambition des conducteurs a tout gâtè, devorant indignement tous les fruicts de la charitè des fideles. Afin que les Eveſques peuſſent regner, & piaffer, & les moynes vivre a leur aiſe dans l'oyſivetè de leurs cloiſtres, l'on a ôtè aux veuves, aux orfelins & aux pauvres ce qui leur Chap. V.

Chap. V. appartenoit, d'où vient dans la pluſpart des villes ce ſpectacle difforme, & indigne du Chriſtianiſme, d'un côté des Clercs & des Moynes riches, & trionfans; & de l'autre des pauvres miſerables, & reduits a la derniere mendicitè. Dieu ſoit beny, dont l'Evangile a ôtè ce deſordre du milieu de nous ramenant les Paſteurs a l'ancienne mediocritè & rendant aux pauvres le ſoulagement de leur neceſſitè, & veuille de plus en plus y affermir & perfectionner ce bel ordre de ſa diſcipline divine. Car nous pouvons nous glorifier au Seigneur, que nous en avons au moins les commencemens, & comme les ebauches dans nos Egliſes; & ſi le feu du zele & de la charitè y étoit auſſi ardent, que la lumiere de la connoiſſance y eſt claire, nous y verrions bien toſt reluire cét ordre en ſa perfection. Travaillons tous, je vous prie, mes Freres, a ce louable deſſein. Que les particuliers premierement dechargent l'Egliſe le plus qu'il leur ſera poſſible, de l'entretien de leurs proches, y pourvoyant eux meſmes, ou des revenus de leurs biens s'ils en ont, ou du fruit de leur

leur industrie. Que les enfans rendent Chap. V.
la pareille a leurs peres & a leurs meres, & n'ayent pas la honte de leur voir chercher ailleurs ce qu'ils devroyent treuver chez eux; Que chacun commence sa beneficence par sa famille, & par sa parentè, la regardant comme une petite Eglise, a laquelle il doit les premiers fruits de sa pietè. De combien seroyent soulagez vos conducteurs, si tous s'acquitoyent religieusement de ce soin? Que les pauvres se soûtiennent eux mesmes le plus longuement, qu'ils pourront, tant que Dieu leur conservera assés de force, & de vigueur pour gagner leur vie; Qu'ils regardent la boëste de l'Eglise, comme le sacrè tresor de la vraye necessitè, & pensent que c'est un sacrilege d'y toucher sans un extresme besoin. Que tous en general soyent plus prompts a y mettre, qu'a en ôter. J'avouë que c'est principalement aux riches de maintenir ce tresor, y versant continuellement leurs aumônes liberalement, & non chichement. Mais les autres jusques aux pauvres mesmes y doivent aussi une partie de ce peu qu'ils ont, faisant

Chap. V. sant état que leurs doubles & leurs liards ne laisseront pas d'estre agreables a ce benin Seigneur, qui de toutes les aumônes mises dans le trône du temple, ne loüa que la pite de la pauvre veuve. Que les personnes, sur tout, qui tirent quelque rafraischissement de ce secours reforment leurs meurs, esperant en ce Dieu saint & puissant qui les nourrit de sa manne, & le glorifiant par l'humilitè, l'honnestetè, & la puretè de leur vie, vacquant nuit & jour a la priere & a l'oraison; Enfin, mes Freres, gravons tous dans nos cœurs cette belle sentence de l'Apôtre, que non seulement la veuve, mais aussi toute autre personne, qui vit dans les delices du pechè, est morte en vivant. Mourons donc au monde & a toutes ses convoitises; Aymons & servons le Seigneur Iesus dans une exacte sanctification de corps & d'esprit, nous asseurant, que par ce moyen quand bien nous serions morts en tout autre sens, nous vivrons pourtant a Dieu, d'une vie heureuse, glorieuse, & eternelle. Ainsi soit-il.

SERMON.

Chap. V.

SERMON TRENTE-TROISIESME.

* Prononcé à Charenton le 16. Aouſt 1658.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 7. 8.

Denonce donc ces choſes, afin qu'elles ſoient irreprehenſibles.

Que ſi quelcun n'a ſoin des ſiens & principalement de ceux de ſa famille, il a renié la foy, & eſt pire qu'un infidele.

CHERS FRERES; Les Egliſes de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt étant des corps composés non ſeulement de pluſieurs perſonnes, mais meſme le plus ſouvent & ordinairement de pluſieurs familles, il eſt évident quelles ne peuvent eſtre heureuſes & fleuriſſantes, ſi ces perſonnes & ces familles, en qui elles conſiſtent, ne ſont elles meſmes bien faites & bien formées. Car la beauté & le bonheur d'un tout depend neceſſairement de la bonne & loüable conſtitution de ſes parties. Il n'eſt pas poſſible, qu'un état ſoit heureux, ſi les villes

Chap. V. villes & les communautès, qui le font ſont ou toutes, ou pour la plus grand' part miſerables, n'y qu'un corps humain ayt ſa vigueur & ſa perfection legitime, ſi les membres, dont il eſt formè, ſont malades & indiſposès. D'où il paroiſt, que la bonne nourriture, & la louable conduite des familles Chrétiennes eſt d'une derniere importance pour le bien de l'Egliſe. C'eſt pourquoy les Saints Apôtres du Seigneur en ont pris vn tres-grand ſoin dans les divines loix, qu'ils nous ont baillées. Vous voyés pour ne point parler des autres, avec quelle diligence Saint Paul manie ce ſujet; & combien exactement il regle en divers endroits de ſes épîtres les devoirs des maris & des femmes, des peres, des meres, & des enfans; des maiſtres & des ſerviteurs; des maiſtreſſes & des ſervantes; devoirs qui ſont, comme vous ſavés, la plus grand' part de la politique & du bonheur des familles. Il ne ſe contente pas d'établir, & d'enſeigner luy-meſme cette ſainte & ſalutaire doctrine; Il recommande, il enjoint meſmes & ordonne tres-expreſſément aux Paſteurs & conducteurs d'en

d'en instruire diligemment leurs trou- Chap.
peaux, & de les y former avecque tout V.
le soin & toute l'industrie, dont ils sont capables. C'est justement le sujet, qu'il traite en ce lieu de l'Epitre, que nous exposons. Car il vous peut souvenir, que dans le texte precedent ce saint homme ayant recommandè a son disciple d'avoir soin de l'entretien des pauvres veuves, destituées des moyens necessaires a passer leur vie, y ajoûta nommément cette exception, que si elles ont des enfans, qui ayent assés de biens pour les nourrir, c'est a eux de s'en charger, en leur rendant la pareille de tant de soins si penibles, qu'elles ont eus d'eux autrefois durant les foiblesses de leur premier age; se gardant bien de laisser honteusement tomber sur les bras de l'Eglise des personnes a qui ils ont tant d'obligation. Aprés avoir donnè cette leçon a Timothée, il luy commande maintenant de la donner aussi luy, mesme aux autres, de presser chaque personne fidelle de se bien acquiter de ces devoirs, de la pietè Chrétienne; & pour nous porter les uns & les autres a ce qu'il desire de nous, les

Pasteurs

Chap. V. paſteurs a bien preſcher cet enſeignement, & les autres Chrétiens a le bien pratiquer, il nous remontre icy combien la neceſſitè en eſt grande, prononceant ſur ce ſujet un arreſt digne d'eſtre gravè en lettres d'or, dans toutes nos Egliſes, & dans toutes nos familles, & d'eſtre inceſſamment dans la memoire, dans le cœur, dans la bouche, & plus encore dans la vie de tous les Chrétiens ; & cet Arreſt du S. Apôtre porte en ces termes expres, *que celuy qui n'a point de ſoin des ſiens & principalement de ceux de ſa famille, a reniè la foy, & eſt pire qu'un infidele*. C'eſt le ſujet, dont nous avons aujourd'huy a vous entretenir, mes Freres ; & encore que ce dernier point doive faire ſans doute la plus grande, & la plus neceſſaire partie de cette action; neantmoins pour ne rien laiſſer de ce que dit l'Apôtre, ſans le conſiderer, nous toucherons auſſi l'ordre qu'il donne d'entrée a Timothée, de preſcher ſoigneuſement cette doctrine a ſes diſciples ; *Denonce donc ces choſes* (dit-il) *afin qu'elles ſoyent irreprehenſibles*. Et puis nous examinerons ce qu'il ajoûte en ſuite, & qui contient

tient la raiſon, tant du devoir des enfans envers leurs peres & leurs meres, que de celuy des Paſteurs a en bien inſtruire leurs troupeaux, étant évident que nous y ſommes tres-étroitement obligès, puis que comme le poſe S. Paul, nul ne peut eſtre vrayement fidelle & bon Chrétien, s'il n'a ſoin des ſiens. Ce ſeront-l'à, s'il plaiſt au Seigneur, les deux choſes, que nous traiterons en cette action; la premiere le devoir du Paſteur a bien inſtruire ſon troupeau de l'obligation, qu'ont les fideles d'avoir ſoin chacun de leur famille; & la deuxieſme l'horreur & l'atrocitè. du crime de ceux, qui y manquent, ſi étrange, que l'Apôtre les range avecque les apoſtats, diſant nettement *qu'ils ont reniè la foy, & qu'ils ſont pires, que des infidelles*; *Denonce donc ces choſes* (dit l'Apôtre a ſon diſciple) *afin qu'elles ſoyent irreprehenſibles.* Ces paroles dependent des precedentes; car en diſant *ces choſes*, il montre au doit a Timothée celles, qu'il venoit de luy dire, ſi bien que pour entendre quelles ſont les choſes, qu'il luy commande *d'annoncer*, ou de remontrer aux fideles, il ne faut Chap. V.

que

Chap. V. que regarder ce qu'il disoit dans le texte precedent. Il luy parloit des femmes veuves, & disoit que pour répondre a la profession qu'elles font d'estre veuves Chrétiennes, elles doiuent renoncer au monde, où elles n'ont plus rien, *& esperer en Dieu, & perseverer en prieres & en oraisons nuit & jour; celles qui vivent dans les delices, & dans la vanité*, étant *mortes* a vray dire quelqu'opinion qu'elles puissent avoir de la vie qu'elles menent; L'Apôtre veut donc sans doute, que Timothée & tout homme, qui est appellé a un ministere semblable a celuy de Timothée, c'est a dire que tout Pasteur ayant la conduite de quelcun des troupeaux du Seigneur, doit fidelement representer & recommander ces mesmes devoirs aux femmes veuves. Mais encore que cette leçon face partie des choses, qu'entend S. Paul, neantmoins ce n'est pas a mon avis, tout ce qu'il entend; Car ce qu'il ajoûte incontinent, que *celuy qui n'a point de soin des siens, est pire qu'un infidele*, n'a aucun rapport comme vous voyés, avecque l'esperance en Dieu, & la perseverance en la priere, où il desire

sire que la vraye veuve passe sa vie ; de sorte que si *ces choses*, qu'il commande au Pasteur de *denoncer* aux fidelles ne contiennent, que le precepte, qu'il a donnè aux veuves, de s'attacher tout entieres a l'oraison & au service de Dieu, il semblera que ce qui suit dans son discours, de l'impietè de celuy, qui n'a nul soin des siens, ayt étè ajoûtè hors de propos, & sans raison; ce qui seroit indigne de la sagesse de ce divin Apôtre. Ie dis donc qu'il faut se souvenir qu'outre la forme de vie, qu'il donnoit aux veuves Chrétiennes, il enseignoit encore dans les paroles precedentes que les enfans & les petits enfans doivent avoir soin de l'entretien de leurs meres, & de leurs grand's meres, reduites par la perte de leurs maris a la solitude & a la necessitè, & en general rendre la pareille a leurs devanciers, soulageant leur vieillesse en reconnoissance des soins, qu'ils ont pris autrefois de les nourrir & elever en leur enfance, & en leur jeünesse. Cette belle leçon fait donc aussi une partie, & mesme ce me semble, la principale de *ces choses*, que S. Paul veut, que Timothée

Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. mothée *denonce*; & c'eſt là que ſe rapporte proprement; comme vous voyés ce qu'il ajoûte du crime de celuy, qui n'a point de ſoin des ſiens, diſant qu'*il eſt pire qu'un infidele*, pour juſtifier les devoirs des enfans envers leurs devanciers, qu'il nous ordonne de leur recommander, nous avertiſſant, que s'ils y manquent ils renient ouvertement la foy, & renoncent au nom & à l'Evangile de Ieſus Chriſt. Cela eſt fort clair, & ne ſouffre nulle difficulté. Ie voy ſeulement une choſe, qui y reſiſte, & qui vous viendra ſans doute en l'eſprit; c'eſt que l'Apôtre apres avoir dit, *annonce ces choſes*, ajoûte *afin qu'elles ſoyent irreprehenſibles*. Cela (me dirés vous) montre qu'il parle des devoirs des femmes ſeulement; & non auſſi de celuy de leurs fils, & de leurs petits fils, étant évident, que s'il euſt auſſi voulu parler d'eux, il euſt dit, *afin qu'ils ſoyent*, & non comme nous le liſons, *afin qu'elles ſoyent irreprehenſibles*. Mais chers Freres, ceux qui ſont capables de lire l'Original du S. Apôtre, ne me feront pas cette objection. Car il eſt certain, que la parole qu'il y a employée,

* ſignifie

ſignifie * *afin qu'ils ſoyent irreprehenſibles*; auſſi bien & meſme mieux, que ce que nôtre Bible a traduit, afin quelles *ſoyent irreprehenſibles*, le mot *irreprehenſibles*, ayant dans le langage Grec la forme & la terminaiſon legitime & naturelle des noms maſculins; comme ſavent ceux, qui l'entendent; bien qu'elle y ſoit quelquefois commune aux feminins. I'eſtime donc qu'icy il vaut mieux le prendre en ſa premiere & plus naturelle ſignification, & le traduire *afin qu'ils ſoyent irreprehenſibles*; comprenant generalement, comme c'eſt l'ordinaire, les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe pour dire, afin qu'ils vivent les uns & les autres d'une façon pure, & qui ne ſoit ſujette a nul blaſme; les veuves perſeverant religieuſement en l'oraiſon, & leurs enfans leur fourniſſant gayement ce qui eſt neceſſaire a leur entretien. C'eſt en vain que les Pelagiens concluent d'icy & d'autres paſſages ſemblables, que les Chrétiens viuant icy bas peuvent eſtre ſans peché; contre l'autorité de l'Ecriture, & l'experience commune des fideles, qui nous apprennent aſſés l'une & l'autre,

Chap. V.

* αἰτιπλήπτους

Chap. V. ce que disoit S. Paul de luy mesme, que *nous n'avons point encore aprehendé, ny n'avons point encore été rendus accomplis*; & comme l'écrit S. Iean, que *si nous disons, que nous n'avons point de peché, nous nous seduisons nous mesmes, & que la verité n'est point en nous.* Mais tout ce que font les plus excellens & les plus avancés fideles, c'est comme dit encore nôtre Apôtre ailleurs, *qu'ils poursuivent pour tascher d'apprehender, & qu'en oubliant les choses qui sont en arriere, & s'avanceant vers celles, qui sont au devant, ils tirent vers le but, assavoir au prix de la vocation supernelle de Dieu en Iesus Christ.* C'est là le plus haut point de perfection, que nous puissions atteindre dans ce pelerinage terrien, au milieu de ces combats de l'esprit & de la chair, convoitans l'un contre l'autre, dont S. Paul parle ailleurs. Cet état là exclut, non tout peché absolument, mais seulement les crimes, c'est a dire des fautes grieves & scandaleuses. Et c'est ce que l'Apôtre requiert icy des personnes Chrétiennes, quand il les oblige a se conduire d'une telle sorte, *qu'elles soient irreprehensibles*, c'est a dire non que jamais il

Phil. 3. 12.

1. Iean 1. 12.

Phil. 3. 12. 14.

Gal. 5. 17.

ne

ne leur échappe aucune faute ; mais bien qu'elles n'en commettent point, qui merite la cenſure, ou des loys civiles, ou de la diſcipline eccleſiaſtique; qu'il ne paroiſſe rien dans toute leur converſation, qui *donne occaſion* ou *de medisance a l'adverſaire*, ou de déplaiſir aux fideles ; rien qui ſoit capable de faire ou blaſphemer le nom de Ieſus Chriſt, ou hair & mépriſer ſon Egliſe. C'eſt ce qu'entend S. Paul icy & ailleurs, quand il dit des Chrétiens, qu'ils ſont ou qu'ils doivent eſtre *irreprehenſibles*. I'avouë que c'eſt un degrè de perfection, où tout vray fidele peut parvenir par la grace du Saint Eſprit, qu'il a receu en Ieſus Chriſt, & ſans laquelle il n'eſt pas meſme Chrétien ; le dis meſme, qu'il y doit parvenir, & ne ſe donner nul repos juſques a ce que ſa conſcience, ou pour mieux dire l'Eſprit de Dieu qui y habite, luy en rende temoignage. Mais cela n'empeſche pas, qu'il n'y ayt toûjours quelques defauts en luy; des taches, des foibleſſes, quelque fois meſmes des emportemens, mais ſuivis de repentance, qui pour eſtre dans cette commune infirmitè de Chap V.

Digitized by Google

Chap. V. nôtre nature, plûtoſt dignes de la compaſſion, que de la cenſure, ou de la punition des hommes, ne laiſſeroyent pas de meriter la colere & la malediction de Dieu, s'il nous jugeoit dans le ſevere tribunal de ſa loy; au lieu que maintenant il ne nous les impute point, les couvrant du ſang de ſon Fils nôtre vray propitiatoire; parce que c'eſt en luy, & que nous nous preſentons au trône de grace avec la foy & la repentance, & que Dieu nous y reçoit en ſa grande miſericorde. Ce ſont donc là, chers freres, les choſes que les Paſteurs doivent preſcher a leurs troupeaux ſelon l'ordre de l'Apôtre; des doctrines, utiles a la ſanctification, qui ayent pour leur fin & pour leur effet, de rendre *les fideles irreprehenſibles. Denonce* (dit-il) *ces choſes afin qu'ils ſoient irreprehenſibles.* Si nous vous apportions icy de belles paroles, tirées de la ſageſſe du monde, & rangées ſelon les ſcrupuleuſes loix de ſa vanité; Si nous vous diſions des choſes puiſées de ſes ſources; les ſecrets & les diſputes de la Filoſophie, les raretès de ſes hiſtoires, de ſes antiquitès, ou de ſes nouveautès; Si nous vous montrions

ou

ou les fleurs, ou les epines de ſes écoles, ce ne ſeroit pas ce que Saint Paul nous commande de vous annoncer. Ces choſes-là ſeroient bien capables de vous divertir, & peut eſtre meſme de rendre quelques uns de vous plus ſavans qu'ils ne ſont; Mais vous m'avouërez bien comme je croy, qu'elles ne ſerviroyent de rien a amander vos meurs; bien loin de vous pouvoir rendre irreprehenſibles. Toute cette marchandiſe, quelque belle apparence qu'elle ayt, & quelque charmante, ou delicieuſe qu'elle ſoit au cœur, & a l'oreille des hommes, eſt trop pauvre & trop foible au fonds pour un ſi grand & ſi admirable effet. Il ſe peut bien faire, qu'il y ayt des gens aſſés imprudens pour aymer mieux cette vaine paſture, que la viande ſolide de l'Evangile, a peu prés ſemblables a cette ridicule canaille de l'une des villes de la Grece, qui n'ayant pas voulu écouter un homme, qui leur parloit des choſes les plus importantes a leur état & a leur ſalut, luy préterent une profonde audiance dés qu'ils virent que changeant de diſcours il ſe mit a leur faire, mais de fort Chap. V.

Chap. V. bonne grace, comme il étoit tres-éloquent, je ne ſçay quel conte de l'ombre d'un aſne. S'il y a des perſonnes de cette humeur parmy nous (ce que Dieu ne vueille) qu'ils conſiderent le crime & l'injuſtice & la ſottiſe de leur degouſt. Car n'eſt ce pas un crime de dédaigner le plus riche, & le plus admirable don, que Dieu ayt jamais preſentè aux hommes ? Et n'eſt-ce pas une injuſtice de preferer les diſcours du monde, qui ne ſont tous a vray dire que des contes, qu'il nous fait ou de ſes ſonges, ou des ombres des choſes baſſes, & viles, & periſſables qui l'abuſent ; de preferer dis-je des diſcours ſi vains, a la parole de Dieu pleine d'une ſapience ſouveraine ? Et enfin n'eſt-ce pas la derniere des ſottiſes, de vous amuſer a ce qui eſt inutile, & de ne pouvoir ouïr la ſeule choſe, qui peut vous rendre heureux a jamais ? Le Seigneur Ieſus nous garde, Freres bien-aymez, d'une ſi dangereuſe maladie, & nous face la grace a nous d'annoncer & a vous d'écouter volontiers avecque le contentement, & le reſpect legitime, ces choſes que le Saint Apôtre nous recommande; les devoirs,

que

que nous ſommes obligez de rendre à Dieu & aux hommes, pour eſtre bons Chrétiens irreprehenſibles, & en ſuite bien-heureus. Mais il faut encore remarquer dans ſes paroles, qu'il ne dit pas ſimplement, *Denonce ces choſes;* Il met le mot *&* au commencement, que nôtre Bible a traduit, *donc*, *Denonce donc;* mais qui dans l'uſage ordinaire de la langue Grecque ſe prend pour dire auſſi; ſi bien que l'Apôtre avertit Timothée de denoncer *auſſi* aux fideles ces choſes, dont il a parlè. Il y a des predicateurs, qui ſe contentent de repreſenter a leur peuple les myſteres de la pietè Chrétienne, & les enſeignemens de la charitè en general ſans deſcendre dans le menu des devoirs de chacun ſelon ſon ſexe, ſon âge, ou ſa condition; ſoit qu'ils eſtiment que ce ne ſoit pas un ſujet aſſés noble pour s'y arreſter, ſoit qu'ils craignent que cette ſorte de diſcours n'offenſe les perſonnes, les touchant un peu de trop prés. S. Paul corrige donc icy cette erreur; & montre a Timothée, que ce n'eſt pas aſſés pour l'edification de l'Egliſe d'enſeigner ſimplement l'Evangile en general; qu'il Chap. V.

Chap. V. faut *auſſi denoncer* a chacun en particulier ce qui luy eſt propre, aux veuves ce qui convient a leur ſexe & a leur âge, aux enfans, ce qu'ils doivent a leurs peres & a leurs meres (car ce ſont là preciſément les choſes qu'il entend icy, & ainſi a chacun des autres fideles ce qui appartient a leur devoir. Cette application particuliere touche ſans difficultè beaucoup plus; que ce qui ſe dit en general, & le diſcours en eſt neceſſaire pour réveiller les ſens de pluſieurs, qui ne daignent faire aucune reflexion ſur la doctrine de l'Evangile, pour ſe l'approprier a eux meſmes, & regler par ſa lumiere chacune des parties de leur vie, ſelon la diverſitè de leurs conditions. Mais l'Apôtre s'arreſtant en ſuite ſur l'une des choſes qu'il avoit dites, de l'obligation, qu'ont les enfans a aſſiſter leurs peres & leurs meres dans leur beſoin, nous montre la neceſſitè de ce devoir, & des autres ſemblables, en proteſtant icy en general, que l'on n'y peut manquer ſans renoncer au Chriſtianiſme. C'eſt la deuxieſme partie de ſon texte, que nous avons deſormais a conſiderer; *Que ſi quelqu'un* (dit-il)

(dit-il) *n'a ſoin des ſiens, & principalement de ceux de ſa famille, il a renié la foy, & eſt pire qu'un infidele*. Il ne dit pas ſeulement, *ſi quelqu'un n'a ſoin de ſon pere ou de ſa mere & de ſes devanciers* (dont il avoit fait mention) mais pouſſant, & étendant ſa penſée plus auant, il dit generalement, *ſi quelqu'un n'a point de ſoin des ſiens*, c'eſt a dire de ſes proches, de ceux qui ſont de meſme ſang que luy, qui ſont comme parle l'Ecriture *) ſa chair & ſon os*; En un mot de tous ſes parens juſques aux moindres; Et dans cette multitude, qui eſt d'une grande étenduë, & qui comprend ſouvent pluſieurs familles ſeparées, ſe treuvant fort peu de perſonnes, dont toute la parentè ſoit renfermée dans une ſeule maiſon, l'Apôtre ajoûte nommément icy ceux de nôtre propre maiſon, c'eſt a dire ceux qui ſont preciſément de la famille & de la maiſon, où nous ſommes nais, où nous avons étè elevès; d'où nous avons tirè nôtre vie, & où peut eſtre nous vivons encore, *ſi quelcun n'a point de ſoin des ſiens, & principalement* (dit-il) *de ceux de ſa famille*; c'eſt a dire de la maiſon, d'où il eſt ſorty & où il a pris ſa naiſſance; Chap. V.

maiſon.

Chap. V. naissance, parce que de tous nos parens, il n'y en a point, qui nous touchent de plus pres, & a qui par consequent nous devions plus d'affection, que ceux de la maison mesme, où nous sommes nais, comme nos peres & nos meres, nos freres & nos seurs; & ceux pareillement de la maison, où nous sommes les chefs, & que nous avons edifiée, comme nos femmes, nos enfans, & nos petits fils & petites filles. Ce sont a mon avis, toutes ces personnes-là de la maison ou de nos peres, ou de la nôtre, que l'Apôtre entend icy par ceux qu'il appelle de nôtre famille, & qu'il distingue d'avecque nos autres parens, qui sont bien a la verité descendus d'une mesme tige, mais non pas d'une mesme branche, que nous, & qui se sont separès d'avecque la nôtre, faisant d'autres maisons a part; tels que sont nos cousins, & autres degrès de la consanguinité plus éloignée. L'Apôtre les ayant compris les uns & les autres en commun, en disant, *si quelcun n'a soin des siens*, specifie nommément les premiers, quand il ajoûte, & *principalement ceux de sa famille*, montrant qu'encore que

nous

nous devions avoir ſoin de tous nos parens, autant qu'il nous eſt poſſible, nous ſommes pourtant obligez d'en avoir particulierement & plus que de tous les autres, de ceux qui ſont de nôtre propre famille. Chacun entend aſſez ce qu'il veut ſignifier, quand il dit, *ſi quelcun ne pourvoit aux ſiens*) car il y a ainſi dans l'original *) c'eſt a dire comme nôtre Bible l'a fort bien traduit, *ſi quelcun n'en a ſoin*; en leur fourniſſant autant que nous en avons le moyen, les choſes neceſſaires a la vie, le logis, la nourriture, le veſtement, & tout ce qui en depend. C'eſt là le devoir, que l'Apôtre veut, que chacun de nous rende *aux ſiens, & principalement a ceux de ſa famille*. Et il nous declare, combien il eſt non ſeulement honneſte & legitime, mais auſſi neceſſaire & indiſpenſable en la loy de Ieſus Chriſt en diſant, que ſi quelcun y manque *il a renié la foy & eſt pire qu'un infidele*. Certainement il ſemble, qu'il nous avoit des-ja aſſés recommandé ce devoir, quand il diſoit cy devant, que c'eſt *une choſe bonne & agreable devant Dieu*. Apres ces douces paroles, qu'étoit-il beſoin d'ajoûter ces autres terribles,

Chap. V.

* προνοεῖ

1. Tim. 5. 4.

Chap. V. terribles, que celuy qui ne s'acquitte pas de ce devoir *a reniè la foy?* qu'il eſt *meſme pire qu'un infidele.* Chers Freres, c'eſt nôtre dureté & nôtre perverſité, qui l'a contraint d'en uſer ainſi. Car j'avouë, que ſi nous avions tous des ames honeſtes, & religieuſes, & qui aimaſſent les choſes vrayement belles & agréables a Dieu, nous n'aurions pas beſoin de grands avertiſſemens pour nous porter a une choſe auſſi juſte & auſſi raiſonnable, & auſſi conforme aux ſentimens meſme de nôtre nature, comme eſt ce ſoin de nos proches, que l'Apôtre nous demande; & qu'il ſuffiroit pour le plus de nous alleguer l'autorité de Dieu, qui le veut ainſi, & qui a cette ſorte d'actions tres-agreable. Mais parce que les paſſions de nos vices, corrompent & debauchent nos ſens, & tirent a elles ſeules tout ce que nous devons aux autres le plus legitimement; afin que nul ne ſe flatât, s'imaginant de pouvoir manquer a ce devoir impunément, ſans perdre ny le nom, ny les avantages de Chrétien, l'Apôtre s'eſt creu obligé d'ajoûter a la douceur de ſon exhortation precedente

te, cette denonciation rude & tranchante; comme un grand coup de foudre; capable d'effrayer le pecheur, & de briſer la dureté de ſon cœur par l'horreur du malheur, où il ſe jette en negligeant cette premiere & plus neceſſaire partie de la charité Chetienne. Chap. V.
Ie ne doute point encore, que l'Eſprit qui guidoit la plume de ce ſaint hõme, ne luy ayt icy dicté ce terrible arreſt pour confondre l'étrange erreur où ſont tombés long temps depuis ceux, qui ſe ſont ſervis & ſe ſervent encore aujourd'huy du faux pretexte, de la Religion Chrétienne pour abandõner les legitimes ſoins des perſonnes de leurs familles, & qui par un aveuglement & un orgueil tout a fait déplorable veulent paſſer pour ſeuls *religieux* & pour les plus ſains de tous les Chrétiens pour avoir quitté leurs peres & leurs meres, & les perſonnes les plus proches qu'ils ayent au monde, & renoncé hautement a tous les ſoins qu'ils leur doivent. L'Apôtre a gravé icy leur condamnation en groſſes lettres, comme un clair & irrefragable témoignage de la verité & de l'innocence de l'Evangile de ſon Maiſtre,

Chap. V. Maiſtre, contre leur folle preſomption; declarant hautement, que celuy qui n'a point de ſoin des ſiens, & ſur tout de ceux de ſa famille; bien loin de faire en cela quelque acte illuſtre & relevè de la pietè Chrétienne, ou de meriter d'eſtre tenu a cauſe de cela, pour plus parfait & pour plus ſaint que les autres, ſe rend tout au contraire en cela meſme deſerteur de la foy, la reniant laſchement au lieu de la confeſſer, & qu'il eſt meſme pire, qu'un infidele. De quel autre eloge plus honteux euſt-il peu flétrir l'abus de ces gens? & comment euſt-il peu mieux foudroyer la vanitè de leur orgueil, qu'en nommant un *reniement de la foy* ce qu'ils prennent pour le trait le plus eclatant & le plus glorieux de leur foy, & abaiſſant au deſſous des infideles ceux, qu'ils veulent elever au deſſus de tous les fideles, & qu'ils n'ont point de honte d'égaler aux Anges, les nommant ordinairement *les parfaits, les Religieux, les Anges de Paradis*, vivans en la terre? Il dit premierement que l'homme, *qui n'a point de ſoin des ſiens a reniè la foy*. Il n'entend pas, qu'il *l'a reniè de la bouche*, comme

comme font ceux qui renoncent a la verité de l'Evangile de Iesus Christ pour embrasser le Mahometisme ; ou la profession de l'erreur & de la superstition. Car il ne se treuve que trop de gens, qui abandonnans le soin de leurs proches, ne laissent pas de se vanter d'estre Chrétiens ; & les moines de la communion Romaine s'obligeans par vœux expres de ne rendre jamais a ceux de leur famille, ny a leurs autres parens, aucun des soins qu'entend icy l'Apôtre, disent neantmoins avecque tout cela, qu'ils ont la foy, & qu'ils en sont mesmes l'appuy, les colonnes de la Chrétienté, & les plus vaillantes & les plus glorieuses troupes de l'Eglise. Mais S. Paul regarde icy l'action, & non la langue, le fait, & non la parole. Il entend que le deserteur du soin, qu'il devoit avoir de ses parens, renie la foy en effet, quelque langage que puisse tenir sa bouche; qu'il montre par une si indigne negligence, qu'il n'a point la foy de l'Evangile de Iesus Christ, & qu'une action si contraire a la doctrine du Seigneur crie a haute voix qu'il n'a ny sa parole, ny son Esprit. Car vous savés Chap. V.

bien,

Chap. V. bien, que cet Apôtre reconnoiſſoit qu'il y a deux façons de renier la verité, l'une en la deſavoüant de la bouche, l'autre en la choquant, & en la renverſant par nos actions. Comme quand il dit de certains faux docteurs d'une vie abominable, *qu'ils font profeſſion de connoiſtre Dieu, mais qu'ils le renient par leurs œuvres*; & ailleurs, où parlant des hommes tres-corrompus des derniers temps; *Ils renieront* (dit-il) *la force*, ou *la vertu de la pieté, bien qu'ils en ayent l'apparence*. C'eſt ainſi qu'il l'entend en ce lieu; d'une abnegation de la foy qui ſe fait par l'action, & non par la bouche de l'homme; par ſes œuvres, & non par ſes paroles. En effet qu'importe ce que dit nôtre langue, ſi nôtre vie eſt contraire a ſon langage? Nôtre vie témoigne bien mieux, plus ſeurement & plus fidellement ce que nous ſommes, que ne fait pas nôtre langue. La parole de celle-cy eſt ſouvent fauſſe, & celle de la vie eſt veritable; & ſi elle n'a pas la voix, qui n'eſt que l'image & la peinture de la choſe, elle a le corps de la choſe meſme, ſi bien que ſa depoſition eſt incomparablement plus croyable, que n'eſt pas celle de la langue. Vous

Tit. 1. 16.

2. *Tim.* 3. 5.

dites de la bouche, que vous êtes diſci- Chap.
ple de Ieſus Chriſt; Mais vôtre vie, qui V.
ne me montre nulle des marques du Seigneur, nulle trace de ſa ſaintetè, de ſa charitè, de ſa bontè; qui me preſente par tout les vices, qu'il a condamnés, les ſervices qu'il a abolis, les meurs qu'il a decriées, cette vie dis-je contredit vôtre bouche, & l'accuſe hautement de mentir toutes les fois, qu'elle nous aſſeure que vous eſtes Chrétien. Ainſi cet homme dont S. Paul parle en ce lieu, dit bien de la langue, qu'il a la foy; mais ſes œuvres diſent beaucoup plus fortement, qu'il ne l'a pas, leur témoignage dément nettement celuy de la langue. Les œuvres renient ce que la bouche confeſſe. Car en effet s'il avoit veritablement dans le cœur cette foy, dont ſa bouche ſe vante fauſſement; comment ſeroit-il poſſible, qu'il ſe conduiſiſt comme il fait? Cette foy a ſoin des étrangers; & cet homme n'en a point de ſes plus proches. Cette foy remplit nos cœurs d'une amour angelique & divine, & cet homme n'a pas meſme les affections naturelles des Payens, qui ont ſoin de leurs peres &

Chap. V. de leurs enfans, au lieu que celuy cy, mépriſe & abandonne les ſiens. Iugés ſi une duretè auſſi denaturée, qu'eſt celle là, eſt compatible avecque la foy de l'Evangile, qui purifie les cœurs, où elle entre & en chaſſe les vices, & y loge les vrayes vertus. Certainement l'Apôtre montre clairement, qu'il n'eſt pas poſſible qu'un homme, qui ſe conduit ſi mal avecque les ſiens, ayt la foy. Car s'il étoit poſſible, qu'il euſt la foy, ſans avoir ſoin des ſiens, l'Apôtre auroit tort de dire, *qu'il a reniè la foy*; puis qu'a ce conte un meſme homme pourroit & avoir la foy, & neantmoins laiſſer là les ſiens ſans en avoir aucun ſoin. Puis que cet homme en faiſant l'un renie & deſavouë l'autre, il eſt evident que ſelon l'Apôtre, il n'eſt pas poſſible qu'un meſme homme ayt ces choſes toutes deux enſemble. Et cela, outre pluſieurs autres lieux de l'Ecriture, nous montre clairement contre l'erreur de Rome, que la vraye foy Chrétienne, qui nous juſtifie devant Dieu, ne peut eſtre ſans la charitè & les bonnes œuvres. Mais l'Apôtre ne dit pas ſeulement, que celuy *qui n'a point de ſoin*

des

des ſiens, a reniè la foy ; Il ajoûte encor pour exaggerer ſon crime, *qu'il eſt pire qu'un infidele* ; c'eſt a dire qu'il eſt pire qu'un homme étranger de la foy Chrétienne, qui ne la connoiſt point, & qui vit dans les tenebres de ſon ignorance naturelle, ſans avoir rien ouy, ni creu des merveilles, que le Fils de Dieu nous a revelées dans ſon Evangile; Et certainement l'Apôtre a raiſon de porter l'horreur de ce crime juſques-là, & vous verrez clairement, ſi vous prenès la peine de comparer ces deux hommes enſemble; le mauvais Chrétien & l'infidele. Celuy là renonce a un devoir que celuy-cy reconnoiſt, & qu'il pratique ſouvent. Car combien y a-t-il eu de Payens, qui ont, ou excellemment recommandè aux hommes le ſoin de leur famille, ou qui s'en ſont acquittès eux meſmes admirablement ? Les diſcours des uns, & les exemples des autres nous reſtent dans les livres des anciens Grecs, & Romains, ſi beaux ſur ce ſujet, qu'ils devroyent faire rougir les Chrétiens, de honte. On raconte auſſi aujourdhuy des merveilles du reſpect & de l'amitiè & des ſervices, que Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. les pauvres idolatres de la Chine & du Iapon rendent a leurs peres & a leurs meres, & des soins qu'ils ont de toute leur parentè. Aussi est il evident, que cette affection est un des sentimens, qui est demeurè le plus entier dans les ruynes mesmes de notre nature ; La providence l'y ayant conservè exprés pour maintenir les societez du genre humain, dont l'amour & le soin de nos proches est le vray & necessaire fondement. Quand donc il se treuve parmy nous un homme, qui dépouillant toute humanitè, est dénaturè jusques a ce point là, que de n'avoir point de sa propre famille, ce soin qu'en ont bié eu les infideles mesmes, jusques aux plus barbares & plus éloignès idolatres; qui ne voit que ce mauvais Chrétien est donc pire qu'eux. Ie ne say si l'on ne doit pas mesme le mettre au dessous de plusieurs animaux, ceux qui ont épiè le plus curieusement leur nature, & leurs meurs, nous certifiant qu'il y en a qui ont vn grand, & incroyable soin, non seulement de leurs petits, mais aussi de leurs peres, & de leurs meres; & ce que nous en voyons tous les jours dans

dans les animaux privès, & domeſti- Chap.
ques, ſuffit pour nous faire avouër qu'il V.
y a des hommes & des femmes, qui ont beaucoup moins de naturel qu'eux. Si vous me dites, que parmy les infideles entre ces exemples d humanitè envers les proches il s'en treuve beaucoup de contraires; je ne le nieray pas, mais je diray, que toûjours eſt-il évident, que les Chrétiens dénaturès ſont encore pires, que ceux-là. Car qui ne ſait, que c'eſt une choſe bien plus honteuſe de broncher en plein jour, que dans les tenebres? & que la faute & la pene de celuy, qui ſachant la volontè du maiſtre, ne laiſſe pas de la violer, eſt beaucoup plus grieve, que de celuy qui ignore la Loy, qu'il tranſgreſſe? L'infidele outrage les ſentimens de la nature, & quelque foible lumiere, qui reſtoit en ſon cœur, & qui luy recommandoit l'humanitè. Mais quant a vous, ô laſche & mal nommè Chrétien, vous pechès a la face du Soleil de juſtice, qui avoit daignè luire ſur vous; vous pechès dans ſa merveilleuſe lumiere, au milieu de ſes loix celeſtes, & de ſes exemples divins. Vous foulès ſes enſei-

Chap. V. gnemens aux pieds, vous outragés ſon autorité; vous éteignés ſon Eſprit; vous deshonorés ſa diſcipline; & attirés ſur elle la riſée & les blaſphemes des ennemis. Iugés ſi apres cela vous n'eſtes pas beaucoup pire, que l'infidele; encore qu'au fonds vous & luy ne commettiès qu'une meſme faute. Mais vôtre connoiſſance, & vôtre profeſſion aggravent le crime de la vôtre; au lieu que ſon ignorance & ſa qualité d'étranger, diminuent d'autant celuy de la ſienne. C'eſt là, Freres bien aimés, ce que nous avions a vous dire pour l'éclairciſſement de ce texte de l'Apôtre. Maintenant que nous en comprenons le ſens, conſiderons le, je vous prie, exactement, & l'appliquons a nôtre uſage, en tirant toute l'inſtruction & l'edification, qui s'y treuve. Premierement il nous montre, combien eſt injuſte la calomnie de ceux, qui ont autrefois accusè le Chriſtianiſme d'abolir les loix & l'humanitè meſme, du genre humain, & d'en troubler les états, & les familles, & toutes les juſtes & ſalutaires ſocietès. Car que ſauroit-on dire de plus humain, que l'ordre que l'Apôtre établit

établit icy dans les familles, obligeant Chap. V.
les peres & les meres a avoir soin de la jeunesse de leurs enfans? les enfans, de la vieillesse de leurs peres & de leurs meres; & toutes les personnes d'une mesme maison a se rendre des devoirs semblables dans leur besoin? edifiant sur l'union, que la nature a mise entr'elles, une societè tres-étroite, & tous les offices legitimes de l'assistance mutuelle, qu'elles se doivent les unes aux autres. Par là il entretient toutes ces societés, dont se forment les villes & les états, dans le repos & dans la commoditè, soulageant la foiblesse & la necessitè des uns avecque la force & les moyens des autres. Par là il y répand une sainte amitiè, la source du contentement & du bon-heur, & la conserve & l'augmente par le doux commerce de ces devoirs mutuels. Par là il en chasse la faineantisè, la mere de tous les vices, attachant tous ceux, qui en sont capables au travail & a l'exercice de leur industrie pour avoir dequoy fournir aux necessités de leur petit état; Il en bannit par mesme moyen la curiositè des affaires d'autruy, qui naist

Chap. V. de l'oyſiveté, donnant a chacun ſa taſche, & ſon ouvrage chez ſoy meſme. Il en exclut la confuſion, & le deſordre, laiſſant a chacun la proprieté de ſon bien, & le droit de le diſpenſer, & la gloire de le communiquer, luy en demandant ſeulement une partie des fruits, & de l'uſage pour des perſonnes, à qui un bon naturel ne la peut refuſer. Qu'y a-t-il de plus beau & de plus heureux, ou qu'une famille ainſi gouvernée, ou qu'une ville, ou une Egliſe compoſée de ſemblables familles? Secondement nous apprenons de cette doctrine de Saint Paul, que la Moynerie, comme nous l'avons des-ja touchè eſt, non une inſtitution Apoſtolique, mais un deſordre contraire aux loix fondamentales du Chriſtianiſme; un ouvrage en partie de la preſomption, & du degouſt de l'eſprit humain, & en partie de ſa melancolie. Il y en a qui s'imaginent, que les commencemens en ont été bons & utiles, mais que la choſe s'eſt gâtée & abatardie avecque le temps par le relaſchement de la premiere diſcipline, & eſt enfin tombée dans l'horrible corruption, où nous

nous la voyons aujourdhuy, si insupportable, que plusieurs mesme de la communion Romaine s'en plaignent hautement, & confessent, que les Moynes ont tout perdu, entreprenant hardiment sur leur hierarchie, & en troublant toute la symmetrie. I'accorde volontiers, que le mal est toûjours allè en empirant; & qu'il approche de son comble, s'il n'y est des-ja parvenu. Mais si la Moynerie est pire maintenant, qu'elle n'étoit anciennement; ce n'est pas a dire, qu'elle ayt jamais rien valu. Les grands & illustres esprits, qui se laisserent éblouïr par le faux eclat dont elle se para au commencement, & dont il ne luy reste presque plus rien, luy donnerent de la reputation, un Basile, un Gregoire, un Ierôme, & plusieurs autres dans les siecles suivans. Mais sauf le respect deu a leur erudition, ils se tromperent en cela, & sous le nom d'un ornement, & d'une defense de l'Eglise ils introduisirent sans y penser parmy les Chrétiens un poison, & une peste mortelle, qui a peu a peu souïllè la puretè de la doctrine, & du service de Dieu, & ruinè le bon ordre, & étably Chap. V.

Chap. V. & étably la tyrannie, & preſque entierement corrõpu la ſainteté des meurs, ayant ou inventè, ou augmentè, & confirmè preſque tous les abus, & toutes les ſuperſtitions, qui ont enfin accablè le vray & ancien Chriſtianiſme. Ie laiſſe là le reſte pour cette heure. Mais comment peut-on excuſer l'inſtitution de la Moynerie, puis quelle choque & renverſe une loy fondamentale des Chrétiens, que S. Paul nous donne en ce lieu ? Il dit, que celuy *qui n'a point de ſoin des ſiens, & ſur tout de ceux de ſa famille*, c'eſt a dire, un pere de ſes enfans, un mary de ſa femme, un enfant de ſon pere & de ſa mere, il dit que cet homme là a *reniè la foy*; que ceſt un deſerteur de l'Egliſe, *pire qu'un infidelle*. Et n'eſt ce pas ce que font tous les moynes, tant les hermites, que ceux qui vivent en commun ? qui non ſeulement n'ont nul ſoin de ceux de leur famille, quittant les peres leurs enfans; les maris leurs femmes, les enfans, leurs peres & meres, & les femmes, leurs maris; mais qui de plus non contens de cela font expreſſément vœu d'eſtre a jamais incapables d'avoir des perſonnes, qu'ils abandon-

abandonnent, le ſoin que S. Paul veut qu'ils en ayent? Certainement ſi la doctrine de S. Paul eſt veritable,& ferme, & ſolide, comme elle l'eſt ſans doute plus,que la terre & les cieux;il faut neceſſairement avouër,que tous ceux qui ſe ſont rendus moynes, ſoit au commencement,ſoit depuis,ſoit en ces derniers temps, ont, non aſſurè leur foy, comme ils ſe le font accroire,mais *renié la foy*; & qui pendant,qu'ils demeurent en cet état, ils ſont non plus excellens, ou plus religieux que les fideles, *mais pires que des infideles*; renonceant aux plus ſacrés & plus inviolables loix de l'humanitè,que les infideles meſme reſpectent;& enfin que ces vœus, dont ils ſe glorifient ſi hautement, ne ſont au fonds, qu'autant d'injuſtes & d'horribles promeſſes,par leſquelles ils s'obligent de perſeverer toute leur vie dans un état, où, ſelon la doctrine de l'Apôtre,ils ne peuuent entrer, *qu'en reniant la foy,& en devenant pires,qu'infideles?* Ils alleguent, qu'il faut plus aymer Ieſus Chriſt,que nos peres,ou nos meres,que nos fils & nos filles. Ie l'avouë; mais qui leur a dit, que pour aymer Ieſus Chriſt

Chap. V.

Matth. 10. 37.

Chap. y. Chriſt plus, que nos peres, & nos enfans; il faille n'auoir point de ſoin de nos peres & de nos enfans ? & qui ne voit au contraire, que n'en avoir point de ſoin, c'eſt ne point aymer Ieſus Chriſt, puis que n'en avoir point de ſoin, eſt renier la foy; ce qui eſt ce me ſemble, une action non d'amour, mais bien de haine, ou de mépris envers Ieſus Chriſt. L'avantage d'amour que nous devons au Seigneur Ieſus au deſſus de nos peres & de nos meres, nous oblige a leur deſobeïr, s'ils nous commandent des choſes contraires a ſa volontè, ou a ſon ſervice. Mais tandis que le ſoin que nous devons a nos peres & a nos meres, ou a nos enfans, ne nous empeſche point de ſervir le Seigneur; tant s'en faut, que nous l'offenſions, ou luy temoignions moins d'amour en leur rendant les ſervices que nous leur devons, que tout au contraire, nous ne pouvons y manquer ſans l'offencer & faire paroiſtre le peu d'amour que nous avons pour luy, en mépriſant l'ordre, qu'il nous a donnè par ſon Apôtre, d'avoir ſoin de ceux de nôtre famille. Ils diſent auſſi pour s'excuſer, qu'ils ne laiſſent

ſent pas dans les lieux de leurs retraites de ſervir ceux, qu'ils ont quittès, en priant Dieu pour eux. Mais ils ſe moquent de S. Paul, qui outre l'aſſiſtance de nos prieres, que nous leur devons ſans doute quelque part que nous ſoyons, veut que nous pourvoyons a leurs neceſſitès s'ils en ont; & c'eſt proprement le ſoin, qu'il entend en ce lieu, comme le mot, qu'il a employè, & le ſujet de tout ce diſcours le juſtifie clairement. Mais le mal eſt, que ces gens mettent la pietè en des choſes corporelles, & litterales; a porter une certaine forme d'habit, a veiller a certaines heures, a dire certaines oraiſons, par conte, a faire certains exercices & certains ſervices; au lieu que l'Evangile la fait toute conſiſter en l'amour de Dieu, & du prochain, en de bonnes & ſaintes actions, en l'abſtinence du vice, en l'exercice de la juſtice, & de la charitè, & en un mot dans une vie honeſte, innocente, & bien faiſante. Cette forme de Religion toute divine & ſpirituelle, ſe peut pratiquer par tout, dans une famille avec vn pere, avec une femme, avec des enfans auſſi bien & beaucoup

Chap. V.

Chap. V.

coup mieux que dans un desert, ou dans une cellule, au lieu que cet embarras de devotions charnelles, qui fait la pieté des moynes, ne se peut exercer, que dans la solitude, ou a l'ombre des cloistres. C'est pourquoy le Christianisme de S. Paul laisse les hommes dans leurs familles, dont le soin en fait partie; au lieu que celuy des Moynes les en arrache necessairement; c'est a dire qu'il les contraint de manquer a un devoir, auquel S. Paul proteste, que l'on ne peut manquer sans renier la foy, & sans devenir pire, qu'un infidele. Benit soit Dieu qui a repurgé nos Eglises d'une si pernicieuse institution; En ayant chassé les regles bizarres de tant de Moynes vieux & nouveaux & y ayant puissamment rétably celle de son Fils Iesus Christ, nôtre unique Maistre, & fondateur, ainsi qu'elle nous a été exposée par ses bien-heureux Apôtres. Observons-la exactement, mes Freres, & nous n'aurons nul besoin de celle d'Antoine, ou de Benoist, & beaucoup moins encore de celle de François, de Dominique, ou d'Ignace. Soyons particulierement soigneux d'en bien pratiquer l'article

l'article, que S. Paul nous en a aujourd'huy repreſentè. Vous voyez avec quelle ſeveritè il nous le recommande, nous declarant nettement qu'y manquer eſt renier la foy, & ſe rendre pire qu'un infidele. Si vous voulés donc faire une ſincere & veritable profeſſion de la foy de Ieſus Chriſt; Si vous voulés ne point eſtre mis avecque les infideles, & meſmes au deſſous d'eux, *ayès ſoin de vos proches & principalement de ceux de vôtre famille.* Peres & meres, ayés ce ſoin de vos enfans. Enfans, rendés a vôtre tour ce meſme devoir a vos peres & a vos meres. Que le frere, n'oublie pas ſa ſœur; ny la ſœur ſon Frere; Reſpectès ces noms ſacrès, les marques de l'union étroite, que vous avés les uns avecque les autres. Peres & meres, avés vous bien le cœur de laiſſer languir, & perir dans la neceſſitè les perſonnes que vous avés miſes au monde? Enfans, pouvés-vous bien ſouffrir dans la miſere ceux qui vous ont donnè la vie? ou refuſer vos aſſiſtances aux dernieres années de ceux, a qui les premieres de vôtre âge ont tant coûtè de ſoucis, Chap. V.

Chap. V. soucis,& de peines ? Freres,n'estes vous point touches des incommoditès, & des souffrances de ceux, que la nature a formes dans un mesme sein que vous? dont une mesme maison a élevè l'enfance ? Quelle charitè les étrangers peuvent-ils attendre de vous, puis que vous n'en avés point pour des personnes si proches ? Comment donnerés vous aux autres un pain,ou un habit,ou de l'argent, que vous avés refusè a vos peres, a vos meres,ou a vos freres? Ou changez de cœur ou renoncés a la foy, & a Iesus Christ. Mais que dis-je que vous y renonciés ? Vous avés des-ja reniè la foy, quand vous avés manquè a ces devoirs si necessaires. S.Paul met hors de la communion des Fideles tout homme,qui n'a point de soin des siens. Amandés vous donc, & amollissés vos cœurs; & élargissés les entrailles de vôtre charitè;Et nous donnès pour premiere marque de vôtre penitence, une amour & un soin sincere de vôtre maison. Mais pour pouvoir vous acquitter de ce juste,& necessaire devoir, *travaillés tous en ce qui est bon*, comme dit nôtre Apôtre ailleurs, *pour avoir dequoy*

dequoy départir a celuy qui en a beſoin; a celuy de vôtre famille premierement, & puis aux autres. Fuyès la faineantiſe; les excés de la table & du jeu, & les depenſes, ou deshonnéſtes ou vaines; cheminans chacun en vôtre vocation, en la crainte de Dieu, qui aura vôtre ſervice agreable, & benira vôtre travail, & en multipliera le fruit; au lieu que nous en voyons quelques uns par les deſordres de leur vie, outre le deshonneur qu'ils font a l'Egliſe, attirer encore ſur eux une pauvretè ſi extréme, que bien loin d'avoir du pain pour leurs parens, ou pour leur miſerable famille, ils n'en ont pas pour eux meſmes. Au reſte il n'eſt pas beſoin, que je vous die, que cette aſſiſtance, que vous devès chacun a ceux de vôtre maiſon, s'entend pour la neceſſitè, & tout au plus pour la commoditè, & non pour le luxe. Que ce ſoit la modeſtie, & la temperance Chrétienne, qui la diſpence, & non le vice, & la vanitè, qui n'a point de bornes. Que vôtre maiſon n'engloutiſſe pas tous les fruits de vôtre travail; Que le Sanctuaire, & les membres du Seigneur Ieſus y ayent auſſi

Chap. V.

Chap. V. quelque part, afin que pour ces miettes de pain, & ces goutes d'eau, qu'il vous demande maintenant pour ſes pauvres, il vous rende un jour en ſes grandes bontès, l'abondance de biens, de delices & de gloire, qu'il vous a promiſes dans ſon Royaume celeſte. AMEN.

SERMON

Chap. V.

SERMON TRENTE QVATRIESME.*

*Prononcè à Charenton le 15. Septembre 1658.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 9.10.

Que la veuve ſoit enrolée n'ayant pas moins de ſoixante ans, & qui ayt étè femme d'un ſeul mary.

Ayant témoignage d'avoir fait de bonnes œuvres; ſi elle a nourry ſes propres enfans, ſi elle a logè les étrangers, ſi elle a lavè les pieds des ſaints, ſi elle a ſubvenu aux affligez, ſi elle a ſoigneuſement ſuivy toute bonne œuvre.

CHERS FRERES; Cette ſainte & divine charitè, que le Seigneur Ieſus a établie en ſon Egliſe ayme tous les hommes a la veritè, & les tient tous pour ſes prochains; mais elle a pourtant une affection particuliere pour les fideles, les conſiderant comme nos membres; comme des parties du corps myſtique, en la communion duquel nous vivons. Auſſi voyès vous, que l'Apôtre

Chap. V. pôtre met expreſſément cet ordre entre les actions de la charité, lors que
Gal. 6. 10. nous ayant commandé *de faire du bien a tous*, il ajoûte expreſſément, *mais principalement aux domeſtiques de la foy.* Leur devant une amour particuliere, & beaucoup plus ardente qu'aux autres hommes, il eſt évident que nous ſommes obligez de nous intereſſer beaucoup plus en leurs biens, & en leurs maux, qu'en ceux des perſonnes de dehors. Et ce meſme Apôtre nous le re-
1. Cor. 12. 26. 27. preſente ailleurs ſous l'image des membres d'un corps naturel. *Si* (dit-il) *l'un des membres ſouffre quelque choſe; tous les membres ſouffrent avecque luy; ou ſi l'un des membres eſt honoré, tous les membres enſemble s'en éjouiſſent; Or vous eſtes le corps de Chriſt, & vous en eſtes les membres chacun en ſon endroit.* Si le bien ou le mal eſt particulier a celuy a qui il arrive, tant y a que le ſentiment de l'un & de l'autre eſt commun a tous. D'où s'enſuit neceſſairement ce qu'il avoit des-ja poſé, que les membres ont un ſoin mutuel les uns pour les autres. Mais encore que le ſentiment, que nous avons des biens de nos freres en Ieſus Chriſt,

Christ, soit un legitime & necessaire devoir de la charité; il faut avouër pourtant, que celuy que nous devons avoir de leurs maux, est beaucoup plus pressant; parce que ceux qui souffrent, ont besoin de nôtre secours; au lieu que ceux qui possedent un bien, se peuvent aisement passer des témoignages de la joye, que nous en avons. De là vient, que les Saints Apôtres, les premiers ministres de Iesus Christ, eurent dés le commencement un grand soin de pourvoir au besoin de ceux de chaque corps de Chrétiens, qui étoient dans la souffrance, comme des pauvres, des malades, des étrangers, & de toutes les autres personnes necessiteuses. Ils en consacrerent la discipline par leur exemple; n'ayant point dédaigné d'en prendre, & d'en administrer eux mesmes la charge; comme nous le lisons dans les Actes; jusques a ce qu'ayant reconnu, que ce soin les détournoit trop de la principale fonction de leur ministere, qui étoit la predication de la parole, ils établirent des Diacres pour soulager & eux, & l'Eglise. Et parce que dans ce service, que nous devons aux pauvres, Chap. V. *Act. 6.*

Chap. V. malades,& aux affligez,il y a beaucoup de choſes qui ſe font & avec plus de bien-ſeance ,& meſme beaucoup plus commodément par des femmes, que par des hommes ; ces ſaints Miniſtres du Seigneur, ſelon la lumiere de leur ſageſſe , y employerent l'un & l'autre ſexe. Car outre les Diacres, qui vacquoyent a ces ſoins, ils ordonnérent auſſi en chaque Egliſe, des *veuves* ou *diaconiſſes* , qui avoyent part en cette ſolicitude , rendant aux pauvres, & aux malades,& affligez les ſervices les plus convenables a leur ſexe. C'eſt de ces femmes-là, que S. Luc entend parler, quand il dit dans les Actes , que quelques uns des fideles de l'Egliſe de Ieruſalem s'offenſerent,de ce que leurs *veuves étoyent mepriſées dans le ſervice ordinaire*;& S. Paul dans l'Epitre aux Romains fait expreſſément mention d'une perſonne de cet ordre , qu'il nomme *Phœbe*,& la qualifie *diaconiſſe*,c'eſt a dire, ſervante de l'Egliſe de Cenchrée prés de Corinthe; Et il paroiſt par les livres, qui nous reſtent de la premiere antiquité Chrétienne , que cet ordre ſe maintint long temps dans l'Egliſe. Pline meſme,

Act.6. 1.

Rom.16. 1.

meſme, auteur Payen, au commencement du deuxieſme ſiecle du Chriſtianiſme, dans la relation qu'il fait a l'Empereur Trajan, de ſa conduite, contre les Chrétiens de la province de Bithynie, dont il étoit Gouverneur, raconte qu'il avoit fait appliquer a la queſtion deux femmes Chrétiennes, qu'il dit que l'on appeloit *ſervantes*; uſant d'un mot Latin, qui répond exactement a celuy de *Diaconiſſes*, qui eſt le nom que les Chrétiens Grecs leur donnoyent. C'eſt de cet ordre de femmes, Freres bien aymés, que S. Paul nous entretient aujourd'huy dans le texte que nous venons de vous lire. Car outre qu'on les nommoit *diaconiſſes*, ou *ſervantes*, a cauſe de l'employ qu'elles avoyent dans l'Egliſe, on les appeloit auſſi *l'ordre des veuves*; parce que l'on ne donnoit ce miniſtere, qu'a des femmes veuves; choiſiſſant d'entre les Chrétiennes reduites a cet état, & qui avoyent beſoin du ſecours de l'Egliſe pour le ſoûtien de leur vie, celles qui avecque les autres bonnes qualités, avoyent encore aſſés de ſanté & de force pour rendre ce ſervice aux fideles; & l'Apôtre en

Chap. V.

Plin. ep. l. 10. ep. 97. quæ mini ſtra dicebantur.

Chap. V. avoit des-ja recommandè le ſoin à Timothée au commencement de ce chapitre; mais emportè par l'occaſion de ce diſcours, il avoit ajoutè dans les verſets ſuivans une leçon generale du ſoin, que tous les Chrétiens doivent avoir de leurs proches, & principalement de ceux de leur familles; rágeant ceux qui y manquent avecque les infideles & les deſerteurs de la foy; Et il vous peut ſouvenir, que c'eſt ce que nous vous expoſames dans la derniere de nos actions ſur cette epître. Maintenant donc aprés cet enſeignement commun, S. Paul reprend ſon premier ſujet, qui étoit de l'ordre des veuves, ou diaconiſſes; & inſtruit ſon diſciple des conditions requiſes en une femme veuve pour eſtre legitimement appellée & conſacrée a l'honneur de cet employ dans l'Egliſe; touchant premierement leur âge; & puis en deuxieſme lieu la qualitè du mariage, où elles ont veſcu; & en troiſieſme lieu la conduite de leur vie paſſée. Dans la ſuite de ce texte, il exclut nommément & expreſſément de cét employ les veuves, qui ſont plus jeunes, c'eſt a dire qui n'ont pas

pas encore atteint l'âge de ſoixante ans, & en allegue des raiſons tres pertinentes, que nous conſidererons en leur temps, ſi Dieu le permet. Pour cette heure nous ne traiterons, que ces trois points ſeulement, que vous aurés peu remarquer vous meſmes dans les paroles, que nous avons leuës, Fideles, ne dédaignés point cet enſeignement du Saint Apôtre, ſous ombre que l'ordre des perſonnes, a qui il s'addreſſe proprement, ne paroiſt plus dans la Chretienté; non pas meſme dans nos Egliſes, qui n'ont point encore rétably, que je ſache, dans aucune partie de nôtre communion, ce miniſtere des *veuves*, ou *ſervantes* Chrétiennes. Outre l'illuſtre exemple que cet enſeignement contient de la prudence & de la charité de ce grand Miniſtre de Dieu, qui ne peut qu'eſtre agreable a toute ame vrayement fidele, il nous importe encore, mes Freres, de bien connoiſtre ce qui nous manque des inſtitutions Apoſtoliques, tant pour penſer a l'ajouter en ſon temps, quand nous en aurons l'occaſion & la commodité aux autres ornemens de la premiere diſcipline Chrétienne, Chap. V.

Digitized by Google

Chap. V. Chrétienne, que Dieu a des-ja relevès dans nos Egliſes; que pour ſuppléer cependant a ce defaut, au mieux qu'il nous ſera poſſible, par les ſoins de nôtre pietè ; comme cela ſeroit facile, ſi nous avions pour les pauvres membres du Seigneur Ieſus, toute la charitè que nous leur devons. Ioint que la meditation de texte de S. Paul nous fournira diverſes lumieres tres-utiles a nôtre edification pour d'autres ſujets, qui bien que differens, y ont neantmoins du rapport, comme j'eſpere de vous le faire reconnoiſtre dans la ſuite de cette action. Conſiderons donc attentivement tout ce qu'il ordonne icy a ſon diſciple Timothée ſur le ſujet des diaconiſſes. Il regle premierement leur age, defendant d'en recevoir aucune en cet ordre, qui n'ayt ſoixante ans. *Que la veuve* (dit-il) *ſoit enrolée ; n'ayant pas moins de ſoixante ans.* Nous ſavons par les livres des premiers Chrétiens, qu'en chaque Egliſe l'on tenoit un roole, ou un tableau de toutes les perſonnes, qui, vivoyent des offrandes des fideles étant entretenus aux deſpens du public, des deniers & autres eſpeces, que le

le peuple contribuoit volontairement. Chap. V.
Les noms de ces personnes y étoyent disposés chacun en leur ordre, ceux des *Prestres* ou *Evesques*, c'est a dire des Pasteurs, en premier lieu, puis en suite ceux des autres ministres, & des diacres; en apres ceux des *diaconisses*, ou *servantes*; puis ceux des *Huissiers*, ou *portiers*, ceux des *fossoyeurs*, & autres officiers, ou serviteurs de l'Eglise, jusques aux moindres; & enfin ceux des necessiteux, impotens, malades & vieillards, qui tiroyent quelque assistance reglée du fonds commun des fideles, au milieu desquels ils vivoyent. Les biens communs de chasque Eglise étoyent distribuez par le conseil des Evesques & autres Ministres a toutes les personnes contenuës dans ce roolle, a chacun sa portion, differemment selon la qualité & le rang qu'il tenoit sans en excepter les Pasteurs, non plus que les moindres Officiers, si bien que l'on voyoit alors pratiquer fidelement l'enseignement, que l'Apôtre nous donne ailleurs. *Que celuy* (dit il) *qui est enseigné en la parole, face part de tous ses biens a celuy qui l'enseigne*; Et ce qu'il dit encore dans un autre lieu. Gal. 6. 6.

Chap. V. lieu. *Que ceux qui annoncent l'Evangile, vivent de l'Evangile*, Ce bel ordre & le commerce de la charitè mutuelle, qu'il établiſſoit entre les Paſteurs & leurs troupeaux, les entretenoit les uns & les autres dans le devoir; éveillant le ſoin des premiers a bien & fidelement ſervir ceux, dé la pietè deſquels ils tiroyent leur entretien; & excitant la volontè des derniers a reconnoiſtre gayement ceux, qui travailloyent a la culture de leurs ames. Cela ſe voit clairement dans les premiers & plus heureux ſiecles du Chriſtianiſme; juſques a ce que l'ambition des Prelats d'un côtè, & de l'autre la devotion mal reglée des peuples a attirè, & fourrè dans l'Egliſe ces grandes poſſeſſions, & ces riches fonds, dont les Eccleſiaſtiques s'étant une fois emparez, & y treuvant abondamment dequoy ſoûtenir ces hautes dignitès, où ils ſe ſont élevès, ont méprisès leurs troupeaux, dont ils n'avoyent plus de beſoin, & ſans ſe ſoucier de leur edification, les ont aſſervis autant qu'ils ont peu, ne penſant qu'a eux meſmes; & travaillans ſi adroitement & ſi aſſiduement a ce deſſein, qu'en

Digitized by Google

qu'en fin ils en ſont venus a bout, s'étant changés de Miniſtres en Princes & Monarques de l'Egliſe; Et avec tout cela neantmoins, ils ont ſi peu de pudeur, qu'ils ne laiſſent pas d'appeller encore aujourd'huy ces richeſſes immenſes, qu'ils employent aux uſages que chacun ſait, les *patrimoines des pauvres* & les *rafraichiſſemens des veuves, & des orfelins*; titres qui apartenoyent bien a la verité, aux revenus de l'Egliſe primitive; mais qui n'ont rien de commun avecque les richeſſes du Pape & de ſes Prelats. Pour donc revenir a mon diſcours, c'eſt a ce roole, que l'on tenoit anciennement en chaque Egliſe, que S. Paul regarde en ce lieu quand il dit, que la *veuve ſoit enroolée*, uſant d'une parole * qui ſignifie eſtre miſe dans le catalogue; & d'où meſme le mot de *catalogue* eſt venu, qui eſt, comme vous ſavés, en uſage dans nôtre langue vulgaire; ſi bien qu'il ne veut dire autre choſe, ſinon que la femme ne devoit pas eſtre miſe dans ce roole de l'Egliſe pour eſtre honorée de la charge & de la penſion des diaconiſſes ſi elle n'étoit de l'age de ſoixante ans. Il exclut de cet

Chap. V.

* καταλογεῖσθαι

Chap. V. cet employ & de la portion, qui luy estoit assignée des deniers communs de l'Eglise, toute femme qui estoit encore au dessous de sa soixantiesme année. En quoy paroist clairement la prudence de l'Apôtre; Premierement en ce que les deniers de l'Eglise devant estre religieusement menagès, comme un bien sacrè & comme un fruit de la pietè des fideles; S. Paul en espargne le fonds, le deschargeant autant qu'il se peut des depenses non absolument necessaires. Car les femmes pouvant pour l'ordinaire jusqu'a soixante ans, faire quelque chose capable de leur gagner leur vie, il n'a pas voulu, que l'Eglise se chargeast de leur entretien, jusques a ce qu'elles soyent parvenues a cet âge; la foiblesse, qui l'accompagne presque toûjours, les dispensant alors par toute raison d'un travail rude & assidu; & les recommandant evidemment a la charitè de leurs freres. Mais bien que la prudence de Saint Paul ayt peut estre eu égard a cela, neantmoins sa principale raison dans cette ordonnance, & celle, qu'il considere & presse le plus, comme il paroistra par la suitte de

de nôtre texte, a été pour eviter l'abus & le ſcandale, qui fuſt apparemment arrivè, ſi l'on euſt receu de jeunes femmes dans cet employ. Car on n'y admettoit, que des femmes, qui fuſſent maitreſſes d'elles meſmes, & hors du joug d'un pere ou d'un mary, & veuves par conſequent; étant evident, que des perſonnes qui ſont en la puiſſance d'autruy, comme les femmes, qui ont leur mary encore vivant, n'euſſent peu rendre ce ſervice a l'Egliſe, veu le juſte & legitime lien, qui les attachoit a leur propre maiſon. Or ſi l'on y euſt admis des veuves encore jeunes, & non aſſés meures pour ſe donner tout a fait au ſervice de Dieu, il euſt peu arriver, & il étoit meſme quelquefois arrivè, que ſe dégoutant de la baſſeſſe de cet employ, elles l'euſſent quittè avec peu d'honneur pour elles, & avec ſcandale pour les autres, ſous pretexte de la neceſſitè de ſe marier, qu'elles euſſent alleguée, en étant encore capables. L'Apôtre donc pour prevenir & empeſcher ces mauvaiſes, & dangereuſes ſuites, ne veut pas que l'on reçoive aucune veuve a ce charitable employ, qui n'ayt Chap. V.

ſoixante

Chap. V.

soixante ans ; âge dont on peut incomparablement mieux s'assurer, que de celles qui sont plus jeunes ; premierement a cause des preuves de leur meuretè, que leur vie passée fournit plus certaines,& en plus grand' nombre,que ne fait pas celle des jeunes,& secondement pource qu'ayant passè soixante ans,un si grand age leur ôtoit toute couleur de se prevaloir du pretexte du mariage, dont se servoyent les autres plus jeunes,pour abandonner laschement le diaconat. C'est là a mon advis,le vray motif de la Loy de l'Apôtre, qui exclut de cet employ les veuves Chrétiennes, au dessous de soixante ans; comme il nous le montrera cy apres luy mesme. Surquoy nous avons a admirer la divine sagesse de ce saint homme ; qui a si clairement preveu l'extreme peril, où le celibat jette les hommes, qu'il n'a pas voulu admettre a un employ, qui ne se pouvoit exercer que hors l'état du mariage,aucunes personnes, si non celles qui eussent soixante ans ; c'est a dire un age, où il n'y a plus rien a craindre des mauvaises suites, où s'enlacent la pluspart de ceux, qui renon-

1. *Tim.* 5. 11. 12.

renoncent au mariage. D'où tout homme de jugement peut & doit tirer ces deux concluſions evidentes. La premiere, que ſi le vœu de la continence euſt été eſtimè legitime entre les Chrétiens au temps de l'Apôtre, aſſeurément il n'euſt permis ny aux hommes, ny aux femmes de le faire avant l'age de ſoixante ans; ce qui eſt comme vous voyés, directement contraire a la pratique de la communion de Rome, ou l'on reçoit tous les jours aux vœux ſolemnels de la vie monaſtique des garçons & des filles encore fort tendres, & des hommes & des femmes dans la fleur de leur age, où les bouïllons des convoitiſes ont accoûtumè d'eſtre les plus violens; & je ne ſçay, s'ils ſouffriroyent une femme, qui s'aviſeroit de ſe faire religieuſe a ſoixante ans; au moins il eſt bien certain, que ſon vœu de chaſtetè les ſurprendroit fort, & ie doute s'ils pourroyent eux meſmes s'empeſcher d'en rire. Quelques uns de leurs Docteurs répondent a cette contrarietè toute manifeſte entre la foy de l'Apôtre, & celle de leur Pape, que S. Paul ne parle icy, que des fem- Chap. V. *Eſtius ſur ce lieu.*

Chap. V. mes entretenues au dépens de l'Egliſe. Mais premierement leurs Religieuſes & leurs Moynes, vivent-ils pas auſſi des biens de l'Egliſe, qui pourroyent eſtre employez utilement a la nourriture des pauvres, & au ſoulagement des affligez ? Et puis quand ces legions de Moynes, & de Religieuſes, qui couvrent aujourdhuy toute la terre, vivroyent de leur revenu, & non des biens de l'Egliſe, comme ils font ; faudroit-il moins craindre les hontes & les ſcandales de leur celibat, que s'il en eſtoit autrement ? N'y a-t-il, que ceux que l'Egliſe entretient, dont les fautes, ſoyent dangereuſes ? Celles de tous les fideles de quelque fonds qu'ils puiſſent vivre, ne perdent elles pas ceux qui les commettent ? ne donnent-elles pas & de la joye a ceux de dehors, & de la triſteſſe a ceux de dedans, & du ſcandale aux infirmes ? Il eſt clair, & l'experience là aſſés juſtifiè, que la precaution de l'Apôtre, étoit également neceſſaire a tous les Chrétiens, de quelque ordre qu'ils ſoyent, qui veulent s'engager au celibat pour le reſte de leur vie. Ils devroyent ſelon les maximes de S. Paul

en

en ce lieu, attandre au moins, qu'ils euſſent ſoixante ans, avant que d'entreprendre une choſe ſi hazardeuſe, & ſujette ſelon ſon jugement a des ſuites ſi pernicieuſes. Ce qu'ils ajoutent ne vaut pas mieux, qu'au temps des Apôtres on n'avoit pas encore l'uſage de ces grilles, & de ces hautes murailles, & de ces cloiſtres, où ils enferment aujourdhuy leurs Religieuſes. Mais cela meſme que cette clôture n'eſt en uſage, que depuis les Apôtres, montre que ce n'eſt pas un bon & legitime moyen d'aſſeurer la chaſtetè des femmes Chrétiennes. Car s'il en eſtoit autrement, les Apôtres l'euſſent ordonnè, & fait pratiquer de leur temps. En effet il eſt evident, que cette rigueur quelque grande & tyrannique qu'elle puiſſe eſtre, ne corrige pas le cœur, ny ne purifie ſes penſées, & ſes affections, ny ne l'exempte de la brûlure, qui ſouïlle l'homme au dedans, pour ne point dire qu'elle n'empeſche pas meſme entierement toutes les ordures de la chair, ny n'en étouffe ſi bien le ſcandale, qu'il n'en ſorte quelquefois de tres-puantes fumées. Ainſi puis que le deſſein d'une Chap. V.

Chap V. perſonne fidele doit eſtre d'avoir la vraye chaſtetè, qui eſt la puretè du corps & de l'eſprit, & puis que d'autre part l'Apôtre a jugè qu'elle ne peut eſtre bien aſſeurée dans le celibat, qu'apres ſoixante ans; il eſt évident que ſelõ la regle nul ne s'y doit engager qu'en cet age là ſeulement, & que s'il eſt permis d'en faire vœu cõme ceux de Rome le diſent, on ne le doit faire qu'en cette derniere partie de la vie, y ayãt trop de peril a le faire plûtoſt. L'autre choſe, que nous avons a conclurre de cette regle de l'Apôtre, eſt qu'en l'Egliſe de ſon temps, les Paſteurs n'étoyent pas obligez de vivre dans le celibat. Car ſi cela euſt ètè, puis que les deſordres & les ſcandales, que cette neceſſitè peut produire, ſont beaucoup plus pernicieux & plus a craindre dans ce miniſtere, qu'en celuy des ſimples diaconiſſes, l'Apôtre pour les prevenir, & *pour aſſeurer l'edification* de l'Egliſe, euſt indubitablement obligè Tite & Timothée dans les lieux, où il les inſtruit de ce ſujet, a ne recevoir perſonne dans cette grande charge, qu'a l'âge de ſoixante ans; comme vous voyés qu'il le commande

mande icy de l'ordre des veuves. Et neantmoins la verité est, que l'Apôtre n'ordonne rien de semblable en pas un des lieux, où il traite fort exactement de l'election des Pasteurs. Il faut donc avouër qu'alors le mariage n'étoit nullement incompatible, avec leur charge; Ce qui paroîtra encore clairement si vous comparés les paroles, dont use l'Apôtre en ce lieu auec celles, qu'il a employées sur le sujet de l'Evesque, ou du Pasteur. Icy parce que la femme ne pouvoit exercer le diaconat dans l'état du mariage, il ordonne, que celle que l'on y reçoit *ayt étè femme d'un seul mari*; montrant clairement par cette maniere de parler, qu'elle n'est plus dans l'état de mariage. S'il en eust donc étè de mesme de l'Episcopat, & si l'on n'y eust non plus receu les hommes mariés, que les femmes mariées dans le diaconat; vous voyès bien que l'Apôtre en eust aussi parlè en la mesme sorte, en disant de l'Evesque, *Il faut que l'Evesque n'ayt étè mary que d'une seule femme*; tout ainsi qu'il dit, que la diaconisse ne *doit avoir étè femme, que d'un seul mari*. Or la verité est qu'il en parle

Chap. V.

1. *Tim.* 3. 1. 2. 3. 4. *Tit.* 1. 7. 8.

Chap. V. tout autrement, & dit qu'*il faut* que *l'Eveſque ſoit mari d'une ſeule femme*, & non qu'il l'ayt été; ſigne evident qu'eſtre dans l'état de mariage etoit bien une choſe incompatible avecque l'ordre des diaconiſſes, mais non avecque la charge des Eveſques. Apres cette remarque voyons maintenant quel eſt le ſens de l'Apôtre, quand il requiert en deuxieſme lieu, que la diaconiſſe *n'ayt été femme que d'un ſeul mari.* L'opinion de pluſieurs, & de ceux de la communion de Rome nommément, eſt qu'il entend, que la femme, dont il parle, n'ayt jamais été mariée qu'une ſeule fois, banniſſant du diaconat, celle qui ſeroit veuue d'un ſecond mari, & denigrant par conſequent les ſecondes nopces; comme ſi elles rendoient les femmes Chrétiénes indignes de l'honneur & du ſoulagement que l'Egliſe donnoit a celles qu'elle recevoit au diaconat. Mais cette expoſition eſt injurieuſe au mariage, & contraire aux loix de Dieu, & aux enſeignemens meſmes de l'Apôtre. Car Dieu n'a jamais defendu aux perſonnes veuves de ſe marier, & il ne ſe trouve en toute ſa parole

1. *Tim.* 3. 2.

ny

ny precepte, ny exemple, qui condamne, ou qui blâme ou fletrisse tant soit peu le second mariage. On allegue que les personnes, qui se sont contentées d'un seul mariage, étant toûjours demeurées veuves apres la mort de leur partie, ont eu divers auantages parmy quelques nations. Ie l'avouë, mais je dis que cela n'a eu lieu, que parmy les nations Payennes, dont les meurs & les coûtumes ne sont pas la regle de l'Eglise. Au contraire ce qui ne se treuve, qu'entre les Payens sans estre ordonnè, ou approuvè de Dieu, nous doit estre suspect. Dans les loix & dans l'histoire de l'ancien peuple de Dieu, il ne se treuve rien de semblable. Et quant a nous, qui vivons sous le nouveau Testament, ce mesme S. Paul, dont est icy question, nous enseigne clairement, & expressément que la femme pendant que son mary est vivant ne peut se joindre a un autre mari sans se rendre coupable d'adultere. *Mais* (dit-il) *son mari estant mort, elle est delivrée de la Loy; tellement qu'elle ne sera point adultereſſe, si elle se joint a un autre mari.* Et il le repete encore ailleurs; *La femme* (dit-il) *est liée*

Chap. V.

Grot. sur ce lieu.

Rom. 7. 2. 3.

1. Cor. 7. 39.

Chap. V. *par la Loy tout le temps, que ſon mari vit; Mais ſi ſon mari meurt, elle eſt en liberté de ſe remarier, a qui elle veut; ſeulement que ce ſoit en nôtre Seigneur.* Si donc la veuve ſe marie *en nôtre Seigneur*, S. Paul prononce qu'en cela elle ne fait rien d'injuſte, ny rien de contraire a l'honeſteté, ny a ſon devoir. Qui croira qu'un homme auſſi ſaint, & auſſi ſage comme eſt cet Apôtre, condanne cette meſme femme, qu'il a hautement juſtifiée? qu'il puniſſe celle, qu'il a declarée innocente? qu'il diffame une action, où il ne treuve rien a redire? & qu'il faſſe paſſer le mariage pour une marque & une fletriſſure honteuſe, luy qui proteſte ailleurs, que *le mariage eſt honorable entre tous*? Il n'eſt pas poſſible, qu'apres avoir établi, comme dit Theodoret, le droit & l'honneur des ſecondes nopces, il ôte maintenant a celles, qui y ont veſcu, la ſubvention de l'Egliſe, luy, qui nous commande de faire du bien a tous. Ie ſay bien que quelques uns alleguent que l'Apôtre ne flétrit pas les ſecondes nopces pour les exclurre de cet honneur & de ce benefice de l'Egliſe. Mais pourquoy les en exclut

Heb. 13. 1.

Theodoret ſur 1. *Tim* 5. 9.

Digitized by Google

exclut-il donc? Eſt ce pour quelque infirmitè naturelle & innocente, a quoy elles aſſujettiſſent les femmes, qui ſe ſont remariées? Mais cela eſt ridicule. Qu'eſt ce donc? *C'eſt* (diſent-ils) que *c'eſt une marque d'incontinence d'avoir ètè marìè plus d'une fois.* Mais qui leur a apris a donner un ſi vilain eloge aux inſtitutions de Dieu? Et pourquoy diſent ils plûtoſt cela du ſecond mariage, que du premier? Les perſonnes fideles ſe marient la ſeconde fois tout en la meſme ſorte, que la premiere, ſoit ſimplement pour avoir des enfans, ſoit pour treuver dans cette douce ſocietè, ou le ſoulagement des peines de cette vie, ou le remede de leur infirmitè, pour ſe garentir de ce feu interieur, contre la brûlure duquel S. Paul nous a ordonnè le mariage. Si c'eſt teſmoigner de *l'incontinence* de ſe marier pour l'un de ces deſſeins, le premier mariage en eſt une marque auſſi bien que le ſecond: & l'Apôtre devoit a ce conte exclurre du diaconat, les premieres nopces auſſi bien que les ſuivantes, & ny admettre que les Vierges. Mais la veritè eſt que les premieres & les ſecondes

Chap. V.

Eſt.

1. *Cor.* 7. 9.

nopces

Chap. V. nopces ſont tres-innocentes de ce faux blaſme; Et que les uns & les autres ne meritent rien moins, que cette infamie, qui n'eſt que les reſtes de la vieille calomnie des anciens heretiques contre le mariage, que le Diable a tachè de décrier parmy les Chrétiens avecque tout l'artifice, & toute la malignitè, dont il s'eſt peu aviſer; ſachant bien a quelles ordures & a quelles ruines, il expoſeroit les hommes & les femmes, s'il pouvoit une fois leur donner de l'averſion, & de l'horreur contre cette ſainte, & ſalutaire inſtitution de Dieu. Enfin j'ajoûte encore que l'expedient icy pretendu par ceux de Rome pour s'éclaircir de l'humeur & de l'inclination des femmes veuves eſt tout a fait vain & ridicule. Car ſupposès comme cela arrive fort ſouvent, qu'une femme ayt contractè deux mariages, l'un a vingt ans, qui n'ayt durè qu'un an, & l'autre apres la mort de ſon premier mari, a vingt & trois ans; & que n'ayant veſcu que quatre ou cinq ans avec ce dernier, elle ayt paſsè le reſte de ſa vie juſqu'a ſoixante ans hors du mariage dans une honneſtetè parfaite; & ſuppo-

ſez

sez qu'une autre femme ayt vescu quarante ans entiers avec un mary, & l'ayt perdu quelque année avant, que d'avoir soixante ans; selon la belle regle que l'on attribuë a S. Paul, il faudra reietter la premiere du diaconat, & y admettre la seconde; & dire que la premiere a plus fait paroistre d'incontinence, elle qui a vescu trente ans hors du mariage dans une puretè exemplaire, que l'autre qui n'a ètè qu'un où deux ans sans mari, & encore dans un age tres-avancè & approchant de la soixantiesme année. Que se peut-il dire de plus inique & de plus faux, que ce jugement? Il faut donc confesser de necessitè que la Loy qui le prescrit, est injuste; & par consequent qu'elle n'est pas du S. Apôtre qui n'a rien dit dans ses divines épitres, qui ne sois tres veritable & tres juste. En effet ces raisons ont contraint Theodoret, ancien auteur des meilleurs & des plus éclairès du cinquiesme siecle, d'abandonner cette exposition disant dans son commentaire sur ce passage, que l'Apôtre *n'y rejette pas les secondes nopces; mais qu'il y établit seulement la vie chaste & honneste dans le mariage*. Et il avoit

Chap. V.

Theodoret sur ce lieu.

Chap. V. avoit des-ja fait une pareille remarque sur le troisiesme chapitre de cette épitre, où il est dit, qu'*il faut que l'Evesque soit mari d'une seule femme.* Il entend donc ces paroles *elle a étè femme d'un seul mari*, de l'honestetè conjugale, pour dire qu'elle n'y a point manquè, & qu'elle n'a jamais étè a personne, qui ne fust son mari legitime, ayant toûjours religieusement conservè l'honneur de son corps en toute puretè; ce qui exclut bien les crimes de l'adultere & de la fornication; mais non la reïteration legitime du mariage; aprés la mort du premier mary. Que si quelqu'un conteste opiniâtrement, que les paroles de l'Apôtre signifient simplement que la diaconisse ne doit avoir étè la femme épousée, que d'un seul mari; nous pouvons aussi les prendre en ce sens, pourveu seulement qu'on l'entende d'un mari vivant, & non comme font ceux de Rome, qu'elle n'ayt jamais êtè mariée qu'une fois. Quand une veuve se marie, elle ne devient pas pour cela femme de plusieurs maris; & qui parleroit d'elle en ces termes, l'offenseroit cruellement; parce que la

mort

mort de son premier mari ayant rom- Chap.
pu leur mariage, elle n'est plus sa fem- V.
me desormais; elle ne l'est que de celuy qui l'épouse en secondes nopces; Si bien qu'encore qu'elle ayt été mariée plus d'une fois; on peut neantmoins dire veritablent qu'*elle n'a été femme que d'un seul mari*; puis qu'elle n'en a jamais eu qu'un seul a la fois, ayant cessè d'estre la femme du premier, lors qu'elle a épousè le second; & n'ayant point eu le second pendant que le premier vivoit. C'est en ce mesme sens, qu'il faut entendre ce que disoit l'Apôtre cy devant, que *l'Evesque soit mari d'une seule femme*, c'est a dire qu'il n'en ayt pas plus d'une a la fois; comme nous l'avons expliquè en son lieu. Mais disent icy nos adversaires, qu'étoit-il besoin que l'Apôtre notast cette sorte de polygamie, puis qu'elle ne se treuvoit nulle part, ny les loix des Iuifs, ny celles des Romains, ny des Grecs ne permettant point a une femme d'avoir plus d'un mari a la fois, non plus que celles des Turs aujourd'huy qui ne defendent pas pourtant aux maris d'épouser & de tenir plusieurs femmes ensemble? Mais

ils

Chap. V. ils s'abuſent, & ne conſiderent pas qu'il y avoit une certaine ſorte de polygamie differente de celle, qu'ils alleguent, qui étoit non ſeulement ſoufferte, mais meſme aſſés ordinaire entre les Iuifs & les Romains. Car il étoit permis par leurs loys, & aux hommes de repudier leurs femmes a leur fantaiſie, & aux femmes pareillement de repudier leurs marys, & apres ce divorce fait de ſe marier a d'autres perſonnes. Quand donc il arriveroit a une femme d'en uſer ainſi, il eſt evident qu'elle étoit femme épouſée de deux maris vivans en meſme temps; de celuy qu'elle avoit repudiè, & de celuy a qui elle s'étoit alliée en ſuite. Et il en eſt de meſme du mari, qui épouſoit une ſeconde femme apres s'eſtre ſeparè de la premiere par le divorce. C'eſt donc cette ſorte de polygamie que l'Apôtre entend, quād il exclut & de l'epiſcopat l'homme qui eſt mari de plus d'une femme, & du diaconat la veuve, qui a étè femme de plus d'un mari; qui a épouſè un nouveau mari, non apres la mort du premier (cela eſt honeſte & legitime,) mais apres le divorce, qu'elle avoit fait avec luy

luy durant ſa vie ; ce qui eſt illegitime, & criminel ſelon les loix de Ieſus Chriſt; bien que celles du ſiecle le permiſſent. C'eſt proprement de ce crime, qu'il veut que la diaconiſſe ayt été innocente. Mais parce que nous avons ſuffiſamment établi cette expoſition ailleurs ſur l'Epitre a Tite, nous n'y inſiſterons pas d'avantage pour cette heure. Venons donc a la troiſieſme & derniere condition, que l'Apôtre requiert en la veuve pour l'admettre a l'honneur du diaconat de l'Egliſe. Il veut qu'outre la meuretè de l'age, & l'honneſtetè irreprochable du mariage, elle ayt un bon teſmoignage d'avoir veſcu par le paſsè fort Chrétiennement, & dans l'exercice de toutes les plus loüables actions de la pietè & de la charitè, dont il ſpecifie ici quelques unes par exemple ſeulement, & non pour nous obliger a en traiter a fonds. *Qu'elle ayt* (dit-il) *teſmoignage d'avoir fait de bonnes œuvres; Si elle a nourri ſes propres enfans, ſi elle a logè les étrangers, ſi elle a lavè les pieds des ſaints, ſi elle a ſubvenu aux affligez, ſi elle a ſoigneuſement ſuivy toute bonne œuvre.* Il veut qu'elle ayt bon teſmoignage de

Chap. V.

Sermon ſur Tit. 1. 6.

Chap. V. ge de ceux, qui la connoiſſent, & generalement d'avoir juſtifiè ſa pietè par des actions ſaintes & dignes de la profeſſion du Chriſtianiſme, & particulierement d'avoir pratiquè celles qui ſe rapportent au miniſtère, où elle doit eſtre conſacrée, afin qu'elle ne ſoit pas novice dans ces charitables exercices. Il en nomme quatre de cette nature, *qu'elle ayt nourri ſes propres enfans, qu'elle ayt logè les étrangers, qu'elle ayt lavè les pieds des ſaints, qu'elle ayt ſubvenu aux affligez.* Car tout cela eſt le fruit d'un naturel bon, & humain d'une ame tendre & pleine de compaſſion pour les affligez; ce que l'office du diaconat demande principalement. Il veut premierement, qu'*elle ayt nourri ſes enfans.* Car comment auroit-elle ſoin de ceux d'autruy, ſi elle n'en avoit point eu pour les ſiens? Et il en fait expreſſément mention; parce que les Payens, du milieu deſquels ſortoyent les Chrétiens, & avec qui ils vivoyent, étoyent ſi denaturès, qu'ils expoſoyent ſouvent leurs enfans, les abandonnant aux étrangers & aux animaux; tant l'impietè les avoit abrutis, au delà meſme de la pluſpart des beſtes,

beſtes, ſi bien que c'étoit une des marques du Chriſtianiſme de nourrir tous les enfans, que l'on avoit procreés. Et nous voyons, que les écrivains de la premiere antiquitè Chretienne font ſouvent ce reproche aux Payens; & leur montrent par cette marque, quelle difference il y avoit entre la ſuperſtition de leurs idoles qui leur permettoit ces horreurs, & la religion du Seigneur Ieſus, qui les condannoit. Mais il ne faut pas douter que l'Apôtre ſous la nourriture des enfans ne comprenne auſſi le ſoin de les elever en la crainte de Dieu, & de leur enſeigner dés qu'ils en ſont capables, la voye du ſalut eternel c'eſt a dire la pietè Chrétienne. Il veut auſſi qu'*elle ayt logè les étrangers*. Il entend principalement les fideles, qui eſtoyent ſouvent contraints par la violence des perſecutions de quitter leur patrie, & d'aller errans, çà & là, & qui cherchoient retraite dans les maiſons particulieres de leurs freres, n'y ayant nulle ſeuretè pour eux de paroiſtre dans les lieux publics; comme dans les hoſteleries Payennes; qui d'ailleurs étoyent ſi pleines de toute ſorte de vi-

Chap. V.

Iuſtin. d. i. ſon Apol. 2.

Minut. dãs ſon Octau.

Chap. V. lenie & d'infamie, qui étoit un ſupplice aux vrays Chrétiens d'y mettre ſeulement le pied. C'eſt pourquoy vous voyès que l'Apôtre icy & en divers autres lieux recommande, avecque tant de ſoin l'hoſpitalitè aux fideles & principalement a ceux, qui exerçeoient quelque miniſtere en l'Egliſe. Et n'eſtimès pas que la pauvretè rendiſt la femme, dont il parle icy, incapable de cette ſorte de benefice. Il ne falloit pas faire grand' dépenſe pour des hôtes comme étoyent ceux-là. Le coin d'une chambrette, ou d'un galatas; un matelas ou un pauvre lit, avec un peu de nourriture leur ſuffiſoit, & étoit auſſi agreable a Dieu, que les ſomptuoſitès des riches. C'eſt là meſme, que ſe rapporte ce qu'il ajoute *de laver les pieds des Saints* c'eſt a dire des Chrétiens, ſelon le ſtile de l'Ecriture, qui appelle tous les vrays fideles *Saints* parce que Dieu les a ſeparès d'avecque les autres hommes par la foy de ſon Evangile & par la ſanctification de ſon Eſprit. Vous aurés ſans doute remarquè en divers lieux du vieux & du nouveau Teſtament, que c'eſtoit là le premier office de l'hoſpitalitè

litè de laver les pieds de ſes hôtes. Car c'étoit la coûtume des Iuifs, & des autres Orientaux, qui allant d'ordinaire les pieds nuds, ou du moins fort peu couverts, ne portant le plus ſouvent, que des ſandales, avoyent beſoin de ſe les nettoyer ſouvent, ſur tout apres avoir cheminè tout le jour en voyageant. Et vous ſavés que le Seigneur lava les pieds a ſes Apôtres, pour leur apprendre a ne point dédaigner de ſe rendre les moindres & les plus vils ſervices les uns aux autres. L'Apôtre paſſe plus avant, & demande que cette femme digne du diaconat de l'Egliſe, outre les étrangers, ayt auſſi aſſiſtè tous autres affligez ſelon ſon petit pouvoir, contribuant a leur raffraichiſſement ſes aumônes, ſes viſites, ſes paroles, & ſes larmes a leur conſolation, & en vn mot tous les ſaints offices, dont elle étoit capable, au ſoulagement de leur miſere. Enfin il conclut l'atteſtation, qu'il luy demande par ces mots; *ſi elle a ſoigneuſement ſuivy toute bonne œuvre*. C'eſt a dire ſi elle en a recherchè & ſuivy les occaſions a la trace (s'il faut ainſi dire) n'en laiſſant échapper aucune inuti- Chap. V.

Chap. V. lement ; bien loin de les fuir, comme font les perſonnes ſans charitè. C'eſt plus comme vous voyès, que ce qu'il diſoit au commencement, qu'*elle ayt témoignage d'avoir fait de bonnes œuvres.* Ce ſont là chers Freres, les qualitès que l'Apôtre requiert dans les femmes, qui doivent exercer le diaconat en l'Egliſe, & vivre de ſa charitable ſubvention. Vous dirés, que c'eſt beaucoup; & je l'avouë, ſi vous meſurès les choſes a l'eſtat de nôtre temps, où la charitè eſt ſi fort refroidie, que ſi l'on vouloit pratiquer exactement cette regle de S. Paul, a peine ſe treuveroit il une femme digne d'eſtre entretenuë des deniers de l'Egliſe, ou d'eſtre admiſe a l'honneur d'avoir ſoin des pauvres. Car combien peu y en a-t-il parmy nous, a qui on puiſſe veritablement rendre le témoignage, que l'Apôtre demande, d'avoir fait de bonnes œuvres, de les avoir ſuivies avec affection, de n'en avoir perdu *aucune occaſion*, *d'avoir bien* nourry leurs enfans, d'avoir ſubvenu aux affligez, d'avoir eu ſoin non ſeulement de leurs domeſtiques, ou de leurs proches, mais meſme des etrangers ? Au temps de l'Apôtre,

l'Apôtre, il en étoit autrement. Ces vertus, qui ſont maintenant ſi rares, étoyent alors communes parmy les Chrétiens. Vous ſavés ce que S. Luc en raconte, leur liberalitè a ſecourir tous ceux qui en avoyent beſoin, ſi prompte & ſi abondante, qu'il n'y avoit point de neceſſiteux au milieu d'eux, leur union & leur concorde ſi parfaite, que toute la multitude des croyans n'eſtoit qu'un cœur, & qu'une ame. Et vous n'ignorez pas non plus ce que S. Paul en a laiſsè par écrit, que leur dilection fraternelle étoit ſi fervente, que les fideles de Macedoine, bien que d'ailleurs perſecutès & ruynès eux meſmes par les Payens, envoyoyent neantmoins des aumônes juſques a la Iudée pour ſoulager leurs freres dans la neceſſitè d'une famine. Et ne croyès pas, que ce feu ſe ſoit éteint avec les Apôtres. Il paroit qu'il ſe maintint long temps parmy leurs diſciples, avecque tant d'éclat, que les Payens leur reprochoyent, qu'ils avoyent trop d'amitiè les uns pour les autres; Voyés (diſoyent-ils) comme ils s'entrayment! L'un de leurs plus grands ennemis, homme d'ailleurs profane & impie,

Chap. V.

Act. 4. 32. 34.

2. *Cor.* 8. 1. 2. *& ſuivans.*

Chap. V. impie, qui vivoit environ l'an 160. de nôtre Seigneur, rapporte, que si quelqu'un d'entr'eux étoit pris, & mal traitté pour leur Religion, ils y accouroyent tous, qu'il n'y avoit rien, qu'ils ne fissent pour le delivrer; & que s'ils n'en pouvoyent venir a bout, sans l'abandonner pour cela, ils luy rendoient tous les offices imaginables; que l'on voyoit en sa prison des femmes dâge, & des enfans depuis le matin jusques au soir; que ceux qui estoyent en charge parmy eux y passoyent les nuits; Que les Eglises eloignées s'y interessoyent toutes entieres, luy envoyant expres des deputés pour l'assister, le consoler, & le fortifier, & encourager; qu'ils luy fournissoyent largement argent, & vivres, & toutes les choses necessaires; n'épargnant rien pour addoucir ses peines. Pour les pauvres, l'inventaire, que fit faire un Magistrat Payen des choses, qu'il rencontra dans la maison des Chrétiens de Cirthe en Afrique dans la grand' persecution de Diocletien l'an 203. de nôtre Seigneur, cet inventaire dis-je qui s'est conservé jusques a nous, montre avec quel soin ils pourvoyoyẽt aux necessités

Lucien de la mort de Peregr. p. 762. 763. T. 2.

Acta Munat. Felic. en Baron. an. de Chr. 203 §. 12.

de

de leurs pauvres, portant qu'on treuva dans cette maison une quantitè considerable de juppes, de coiffes,& de couvrechefs,& de chausses,& autres habits tant de femmes, que d'hommes, qui étoyent là gardés pour les distribuer selon les occasions a ceux, & a celles, qui en avoyent besoin, je n'aurois jamais fait, si je voulois icy rapporter tous les autres témoignages de leur charitè, qui se voyent encore aujourd'huy dans leurs propres écrits. Ce peu que j'en ay tirè des memoires de leurs ennemis, suffit pour montrer combien leur charitè étoit excellente & admirable. Aussi voyés vous, que l'Evangile prosperoit entre leurs mains. Ces beaux exemples autorisant leur predication, vainquirent enfin la contradiction du monde & le rangerent sous l'obeissance de Iesus Christ, ayant clairement justifiè la veritè & divinitè de leur doctrine; Au lieu que nôtre froideur, & les enormes defauts de nôtre charitè ruinent toutes choses; Bien loin d'avancer comme nous devrions, nous perdons peu a peu tout ce que la pietè de nos peres avoit gagnè. Car en effet mes Chap. V.

Chap. V. freres, le Christianisme ne consiste pas en des paroles,& en du babil ; mais en une foy vive , qui opere par charité. Estre Chrétien n'est pas savoir discourir de la Religion , & en disputer contre un adversaire. C'est aymer Dieu, & nos prochains,& vivre avec eux dans une honnesteté, vne patience, une douceur , & beneficence digne du nom de Iesus,& conforme a sa discipline. C'est estre de la Religion de vivre ainsi , sans ces sentimens, sans ces meurs ; & ces actions, tout le reste est vain & inutile; Ce n'est que fard & peinture, dont ny Dieu ny le monde ne se paye pas. Si nous voulons plaire a Dieu & convertir le monde , soyons Chrétiens tout de bon, & non de profession seulement; Ayons en les œuvres & la verité, & non l'habit & le nom simplement. Faisons nommément nôtre profit de la leçon que l'Apôtre vient de nous donner. Il est vray, que nous n'avons pas parmy nous cet ordre de veuves, ou de diaconisses, dont il parle. Mais nous avons des pauvres; nous avons des malades , nous avons des etrangers, des veuves, des orfelins,& en fin des affligez, de tout sexe

& de

& de tout âge, pour l'usage & le soulagement desquels ce diaconat avoit été institué. Femmes Chrétiennes, si vôtre faute, ou la nôtre a empeschè que nulle de vôtre sexe, n'ayt encore été appellée a ce ministere, supplées a ce defaut par les effets d'une sincere charitè. Si nulle de vous n'en a la charge, exercés en toutes les fonctions. Vous pouvés vous sauver sans cette charge; mais non sans ces œuvres. Visités premierement les pauvres & les malades. La veuë vous en donnera de la compassion; elle attendrira vôtre cœur, & élargira les entrailles de vôtre charitè. Ie suis asseurè, qu'il y en a peu entre vous, qui ne devinssent charitables, si elles avoyent le cœur de voir la misere des personnes, que Iesus Christ leur recommande. Mais au lieu d'aller chercher en ces lieux-là le sujet & l'occasion de faire quelque bonne œuvre, nous ne visitons gueres, que les maisons, où se treuve la prosperitè & le bon heur; c'est a dire les écoles de la vanitè & du luxe, de l'envie & des autres passions mondaines. Ne m'allegués point la hautesse de vôtre condition, qui ne se peut abbaisser Chap. V.

avec

Chap. V. avec bien ſeance à la viſite des miſerables. Ce n'eſt pas un miſerable, que vous viſités, quand la charité vous conduit à voir les ſouffrances d'un pauvre fidele. C'eſt Ieſus Chriſt, le Roy de gloire, & vôtre ſouverain Seigneur. Ce n'eſt pas moy qui vous le dis; c'eſt luy meſme, qui vous l'aſſeure; *En verité*, (dit-il) *je vous dis, qu'entant que vous avez viſité l'un de ces plus petits de mes Freres, vous m'avés viſité moy meſme.* Dédaignés vous la viſite de ceux, que vôtre Maiſtre appelle *ſes freres*, & dont il prend ſur ſoy ſoit l'honneur, ſoit l'outrage, qu'ils reçoivent de vous? Mais ſi quelques unes de vous ont en effet quelque juſte cauſe de ne leur pas rendre cet office, qu'elles les faſſent au moins viſiter par leurs gens; qu'elles apprennent au moins par l'ouye, le beſoin qu'ils ont de leur ſecours. Ce ſecours eſt le principal de ce que vous leur devés. Acquittés vous en toutes de bonne foy; ou leur donnant, ou leur faiſant tenir vos aſſiſtances liberalement. Laiſſés-là toutes ces froides & fauſſes excuſes, dont l'avarice a coûtume de colorer ſa dureté. Ne me dites point, que le

temps

temps eſt mauvais ; & que vous vous en ſentés, & avez fait de lourdes pertes. C'eſt cela meſme qui vous devroit apprendre a eſtre charitables. Car ce ſont les defauts de vôtre charité, qui ont attiré ſur vous ces pertes, dont vous vous plaignés. Dieu vous a ôté le bien, que vous pleurés ; parce que vous en uſiés mal, n'en faiſant que peu ou point de part a ſon ſanctuaire. Vous l'auriez encore, ſi vous ne l'euſſiés point épargné aux pauvres du Seigneur. Les Aſſyriens l'ont devoré, parce que vous aviés refuſé d'en repaiſtre les Saints. Menagés donc mieux ce qui vous en reſte ; craignant qu'en continuant d'en mal uſer, enfin vous ne perdiés tout. Si vous avés éprouvé que la main des hommes eſt ou foible ou infidele, mettés vôtre bien en celle de Dieu, qui eſt puiſſant & fidele. Mais encore devriés vous rougir de luy refuſer ce qu'il vous demande. Car il ne vous demande, que ce que vous avés de ſuperflu. Combien pourrit-il de linge, d'habits, & d'autres choſes dans vos maiſons ? combien y en garde-t-on, qui ne vous ſerviront jamais, qui ſuffiroyent pour le ſoulage- Chap. V.

ment

Chap. V. ment de ſes pauvres & de ſes malades? Que les femmes pauvres, non plus que les riches ne s'excuſent point de cette ſainte contribution. Elles ont affaire a un Maiſtre, qui regarde le cœur, & non le preſent de celuy, qui luy donne; & qui eſtime beaucoup plus les deux pites de la pauvre veuve que les écus & les talens des riches. Il n'y a point de femme ſi neceſſiteuſe, qui ne puiſſe faire quelque preſent aux pauvres de Ieſus Chriſt. Penſés toutes a ces devoirs, ſi pieux & ſi neceſſaires; Sœurs bien aymées en nôtre Seigneur; riches & pauvres, jeunes & vieilles; de quelque condition, que vous ſoyés. Quelques unes de vous témoignent leur zele en cet endroit; & Dieu ſans doute reconnoiſtra leur charité. Mais il faut avouër, que le nombre en eſt bien petit. Imités toutes leur exemple; & que nulle de vous ne demeure en arriere; vous ſouvenant des playes, que Ieſus Chriſt a receuës; du ſang qu'il a répandu, de la pauvreté, qu'il a ſoufferte, de la miſere, où il s'eſt abbaiſsé pour vous racheter des graces qu'il vous a faites, & de la gloire qu'il vous garde là haut dans les cieux,

cieux, ſi vous ſuivés fidelement le pa- Chap.
tron de ſa charitè. Chers Freres, aydés V.
auſſi les femmes dans ce devoir, leur en donnant l'exemple, chacun en ſa famille, & les y encourageant meſme par vos exhortations, & remonſtrances, ſi vous avés droit de leur en faire. Redoublès vos ſoins les vns, & les autres en cette ſaiſon, où nous voyons le plus ſouvent avec douleur, & confuſion, d'un côtè les neceſſités augmenter par les maladies, & de l'autre les aumônes diminuer. Au nom de Dieu, faites tous abonder les fruits de vôtre juſtice & charitè, afin que les pauvres & affligez vous beniſſent, & que le Seigneur, qui eſt leur maiſtre & le vôtre, ayant vos offrandes agreables, faſſe proſperer toutes vos voyes durant ce ſiecle, & vous couronne un jour en l'autre, de la bien-heureuſe, & glorieuſe immortalitè, qu'il vous a acquiſe, AMEN.

SERMON

Chap. V.

SERMON TRENTECINQVIESME.*

*Prononcè à Charenton le 6. Octobre 1658.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 11.12.13.

Mais refuſe les veuves, qui ſont plus jeunes. Car quand elles ſont devenuës laſcives contre Chriſt, elles ſe veulent marier.

Ayant leur condamnation, entant qu'elles ont fauſsè leur premiere foy.

Et avec cela auſsi étant oyſeuſes elles apprennent d'aller de maiſon en maiſon; & ſont non ſeulement oyſeuſes, mais auſsi babillardes & curieuſes, en babillant de choſes mal-ſeantes.

CHERS FRERES; La Sainte Ecriture que Dieu nous a donnée pour regle de nôtre foy, & pour guide de nôtre ſalut, eſt ſi richement fournie de toutes les choſes neceſſaires a ce grand deſſein, que l'on y treuve abondamment, non ſeulement les enſeignemens de ce qu'il faut croire, & de ce qu'il faut faire pour eſtre ſauvè, mais auſſi le dé-

cry

cry & la conviction des erreurs & des vices contraires ou a la puretè de la creance, ou a la saintetè de la vie. Aussi savés vous, que l'Apôtre dit, *qu'elle est vtile a endoctriner, a convaincre, a corriger, & a instruire selon justice*; & qu'elle fait tout cela dans une si haute mesure, qu'elle est capable de rendre *l'homme de Dieu*, c'est a dire son ministre & son serviteur en la dispensation de l'Evangile, *accompli, & parfaitement instruit a toute bonne œuvre*. Ie laisse-là pour cette heure, les autres excellences de la doctrine de ces livres celestes; I'en toucheray une seulement, qui est digne a mon avis de nôtre admiration, & qui porte une illustre & expresse marque de sa divinitè; C'est que cette Ecriture sacrée ne condanne pas seulement les erreurs, qui étoyent des-ja nées, & publiées au temps des Apôtres; elle arme & munit de bonne heure les fideles contre les abus, qui ne se sont elevez & n'ont étè avancez dans le monde, que long temps depuis. Elle en predit la plus grande partie expressément, & nous en avons veu un échantillon notable dans cette mesme épitre au chapitre

Chap. V.

2. *Tim.* 4. (16. 17.

1. *Tim.* 4. 2 3.

Chap. V. chapitre quatrieſme, où l'Eſprit avertit notamment Timothée de la revolte, qui eſt arrivée aux derniers temps, & des fauſſes doctrines, qu'elle mettroit en avant, en remarquant meſme nommément quelques unes, aſſavoir la deffenſe du mariage, & l'abſtinence des viandes. Mais outre ces predictions, l'Ecriture nous donne ſouvent des precautions, & des preſeruatifs admirables contre la ſeduction des derniers ſiecles, dans les lieux meſmes, où elle ne fait aucune expreſſe mention de leurs erreurs; y menageant certains autres ſujets ſemblables avec une addreſſe ſi divine, qu'en ce qu'elle dit des uns, elle nous inſtruit ſuffiſamment contre les autres. S. Paul nous en fournit un fort bel exemple dans ces textes que nous expliquons depuis quelque temps. Vous avés des-ja ouï, qu'il y parle de certaines femmes veuves, que l'on employoit alors au ſervice des pauvres dans chaque Egliſe Chrétienne, & qui a cauſe de ce miniſtere, qu'elles y exerçoyent étoyent appellées *Diaconiſſes*, c'eſt a dire ſervantes des Egliſes. C'eſt un ſujet qui ſemble; & peu relevè de luy meſme,

meſme, & d'ailleurs aſſés éloignè des abus, que le temps a introduits parmy les Chrétiens ; Et neantmoins la verité eſt, que ce S. Apôtre le traitte d'une maniere ſi exquiſe, qu'en reglant l'ordre des Diaconiſſes de ſon temps, il abbat evidemment l'une des plus dangereuſes, & des plus pernicieuſes erreurs des ſiecles ſuivans; aſſavoir la Moynerie, qui s'étant élevée ſous de beaux pretextes, de petits & foibles commencemens a cauſè depuis la ruine de pluſieurs ames, & a rempli le monde d'une infinitè de ſcandales, & de deſordres ſi enormes, que ceux-lâ meſmes, qui en approuvent l'inſtitution, ſont contraints d'en deplorer les ſuites, & les excez. C'eſt peut eſtre tout expres pour cela que S. Paul inſiſte ſi long temps ſur le diſcours des diaconiſſes; afin que ce grand ſoin qu'il prend d'une choſe en apparence peu importante, nous appriſt a ne pas negliger les deſordres de la Moynerie, d'une tout autre conſequence, que ceux du Diaconat; puis que ces Religieux, comme ils s'appellent, ne pretendent pas moins, que d'eſtre la perfection & la gloire du Chriſtianiſ- Chap. V.

Chap. V. me, & les ministres, correcteurs, & reformateurs de l'Eglise ; s'ingerant hardiment en toutes les fonctions de ses conducteurs. Cette instruction est si necessaire, que quand le texte de l'Apôtre ne nous en fourniroit point d'autre, celle-cy seule suffiroit pour nous obliger a le bien considerer. Si vous me demandez quel coup ce sien discours peut porter contre les Moynes ; je réponds premierement, que considerè en general il en détruit entierement l'institution ; & montre clairement qu'il n'y avoit point encore au temps de S. Paul aucun ordre de Moynes, ny de Religieuses entre les Chrétiens, semblables a ceux, que l'on voit aujourdhuy en si grand nombre dans la communion de Rome. Car s'il y en eust eu, asseurément l'Apôtre eust reglè quelque part en ses épitres l'institution & la discipline des Religieuses, comme il fait icy celle des Diaconisses ; Les premieres dans tous les lieux, où elles ont été receuës ayant toûjours été beaucoup plus estimées, que les dernieres. Et neantmoins l'Apôtre parle fort amplement des Diaconisses ; & il ne dit

pas

pas un ſeul mot des Religieuſes. Outre ce lieu ; il s'en treuve encore un autre, où il nomme expreſſément une Diaconiſſe ; Des Religieuſes il n'en parle non plus ailleurs, qu'icy. I'en dis autant des Religieux. Car qui croira, que ce ſaint homme, brulant de zele & de charité, les euſt oubliées, s'il en euſt connu dans l'Egliſe ? Il inſtruit tous les ordres des perſonnes Chrétiennes, les Preſtres, ou Eveſques, les Diacres, les peres, les enfans, les maris, les eſclaves meſmes. Il leur donne a chacun leur regle, & n'en laiſſe pas un qu'il n'honore de ſes enſeignemens. Mais pour les Moynes, il ne parle n'y d'eux, ny a eux, en pas un endroit de ces quatorze admirables épitres, qu'il a laiſſées a l'Egliſe. Tenés donc pour certain, que cette eſpece de gens n'étoit pas encore née parmy les Chrétiens. Et cela meſme paroit auſſi de ce que pas un des auteurs ſacrez du nouveau Teſtament n'en fait non plus mention, que S. Paul ; ny pas un des vrays & certains auteurs des trois premiers ſiecles du Chriſtianiſme ; comme Clement Romain, Thomas, Iuſtin, Irenée, Clement Alexandrin, Tertullien, Chap. V. Rom. 16.

Chap. V. Tertullien, Origene, Cyprien & autres qui eſt une preuve convaincante contre la vanitè de ceux, qui nous forgent des Moynes dés le temps de S. Paul, ſous ombre qu'ils treuvent, qu'il en eſt parlè dans un livre inconnu aux cinq premiers ſiecles de l'Egliſe, & qui ne commença a paroiſtre qu'au ſixieſme, ſous le nom de Denis l'Areopagite, que cet auteur inconnu s'eſt fauſſement donnè luy meſme, avec une impoſture, & une impudence palpable. Et de là encore paroiſt l'erreur groſſiere de ceux, qui contre toute apparence de raiſon & de veritè ont voulu transformer les ſocietés Iudaiques des Eſſeniens décrites par Philon ſous l'Empereur Cajus, c'eſt a dire dés le temps des Apôtres, en autant de congregations Chrétiennes de Moynes & de Religieuſes. Ce ſont des viſions que la ſeule paſſi onde la Moynerie a elevées dans le cerveau des hommes, ſoit anciens ſoit modernes. Le ſilence conſtant de S. Paul & de tous les autres vrays & aſſeurès écrivains ſoit divins, ſoit Eccleſiaſtiques, juſques a trois cens ans apres la naiſſance du Seigneur, ne diſans tous

pas

pas un ſeul mot des Moynes, prouve in- Chap. V.
vinciblement, qu'alors ils n'étoyent pas encore éclos entre les Chrétiens, qui n'en virent les premiers, qu'un peu apres les commencemens du quatrieſme ſiecle. Mais je dis en ſecond lieu, qu'outre le deſſein general de S. Paul dans ce diſcours des Diaconiſſes, il y poſe encore expreſſément des choſes, qui choquent & abbatent evidemment l'inſtitution des Religions Romaines. Nous en avons des-ja remarquè quelques unes dans les actions precedentes, & nous toucherons les autres dans l'expoſition de ce qui nous reſte des paroles de l'Apôtre ſur ce ſujet. Dans les dernieres, que nous expliquaſmes, il recevoit dans le roole des Diaconiſſes les veuves de ſoixante ans, dont & le mariage, & les meurs avoyent étè ſans reproche. Maintenant il en exclut celles qui étoyent plus jeunes. Et parce que cette rigueur euſt peu ſembler étrange, de priver & l'Egliſe de leur ſervice, & elles de l'honneur de l'Egliſe parce ſeulement qu'elles n'ont pas encore veſcu ſoixante ans, ſe treuvant beaucoup de femmes au deſſous de

Chap. V. cet âge là, autant ou plus capables de biens s'acquitter du miniſtere du Diaconnat, que celles qui ſont ſexagenaires; l'Apôtre juſtifie ſoigneuſement ſon ordre, & nous en repreſente les raiſons, fondées ſur la juſte crainte, qu'il avoit, que ſi on recevoit dans cette charge quelques femmes plus jeunes, il n'en arrivaſt du ſcandale & du deſordre. Il touche deux de ces mauvaiſes ſuites, qu'il en apprehende; l'une, qu'il propoſe dans les deux premiers verſets de nôtre texte, que des femmes plus jeunes, ſi on les reçoit Diaconiſſes ne ſe dégoûtent de cet employ ſacrè, & l'abandonnent ſous le pretexte, que leur fournit leur âge, de vouloir ſe marier. L'autre, dont il s'exprime dans le verſet ſuivant, eſt que leur âge ne leur permette pas de ſe conduire avecque toute la meuretè, gravitè & diſcretion requiſe dans une charge de cette nature, devenant oyſeuſes, curieuſes & babillardes. Ce ſont les deux choſes que nous faiſons état de traiter en cette action, avecque la grace du Seigneur, c'eſt à dire les deux raiſons pourquoy S. Paul n'eſtime pas qu'il faille admettre au

Diaconat

Diaconat de l'Eglise des femmes qui ayent moins de soixante ans. *Refuse* (dit-il a son disciple Timothée) *les veuves, qui sont plus jeunes.* Cecy se rapporte clairement a ce qu'il a ordonné cy devant, *que la veuve soit enroolée n'ayant pas moins de soixante ans.* Quand aprés cela il ajoûte. *Refuse celles, qui sont plus jeunes*; il signifie evidemment qu'il ne les reçoive pas dans ce roole des Diaconisses, dont il a parlé, que non seulement il ne les choisisse pas luy mesme pour les y mettre; mais qu'il les refuse & les en exclue, quand bien ou elles mesmes, ou d'autres les luy presenteroyent pour y estre admises. Il ne peut non plus y avoir de difficultè sur l'âge de celles dont il parle. Il est vray, que la parole icy employée, se prend souvent dans le langage Grec, pour dire simplement de jeunes femmes. Mais elle ne se peut ainsi entendre en ce lieu, où elle est clairement opposée aux Veuves de soixante ans. *Enroole* (dit-il) *la veuve, qui n'a pas moins de soixante ans. Mais refuse celles, qui sont plus jeunes.* L'opposition étend le refus sur toutes celles, qui n'ont pas soixante ans; étant evident Chap. V. ἑκατὸν ἐτῶν.

Chap. V. evident que l'ordre de S.Paul exclut de ce roole sacrè non seulement les jeunes femmes, c'est a dire celles qui n'ont encore que vingt-cinq, trente, trente-cinq, ou quarante ans ; mais celles là mesme qui en ont quarante cinq, ou cinquante, & en un mot, toutes celles qui en ont moins que soixante ; Il faut donc avoüer de necessitè, que le nom de *plus jeunes*, icy employè par l'Apôtre comprend tous ces ages-là jusques a soixante ans exclusivement, & que par consequent il est icy mis non simplement pour dire de jeunes veuves, mais en forme de comparaison, & avec opposition a celles de soixante ans. Et nôtre Bible pour éviter toute ambiguitè a fort bien traduit, *Refuse les veuves qui sont plus jeunes* ; c'est a dire plus jeunes, que les sexagenaires, & non simplement *Refuse les jeunes veuves* ; ce qui feroit un ordre tres-different de celuy de l'Apôtre, & admettroit au Diaconat, non comme il le prescrit expressément, les seules femmes de soixante ans, mais aussi celles de cinquante, & mesme de quarante cinq, n'en excluant seulement que celles de vingt ans &

au

au dessus, jusques a quarante, qui est l'âge de celles, que l'on appelle communément *jeunes femmes*; Il ajoûte en suite la premiere raison pourquoy il les faut exclurre du Diaconat, *Refuse les veuves, qui sont plus jeunes, Car* (dit-il) *quand elles sont devenuës lascives contre Christ, elles se veulent marier, ayant leur condannation entant qu'elles ont faussé leur premiere foy.* Le mot, que nous avons traduit *devenir lascif*, ne se treuve point dans les livres des anciens auteurs du langage Grec. Seulement lisons nous dans un de leurs plus doctes Grammairiens, qu'il signifie *estre outrageux & haut a la main, a cause que l'on est riche*; & un autre dit, que *c'est agir sans discretion & sans modestie, s'emportant, comme un animal, qui a secoüé son frein*; & un autre beaucoup plus vieux, que ce dernier, en revient aussi là; En effet les septante interpretes Grecs employent le nom, * d'où ce mot vient, en ce sens dans le second livre des Roys, au chapitre dix-neufvieſme, pour exprimer une parole hebraique, qui signifie une insolence, & une fierté jointe avec mépris & dédain, là où nôtre Seigneur parlant

Chap. V.

Hesych.

Favorin.

Suidas.

Etymol. Magn.

*

Chap. V. parlant a Sennacherib, *Ton insolence* (dit-il) *ou ta bravade est montée dans mes oreilles.* Et S. Iean le prend aussi dans un semblable sens dans le dixhuitiesme chapitre de l'Apocalypse, où il dit que les *marchans s'étoyent enrichis de la puissance, des delices, ou de la braverie de Babylone*; c'est a dire des exces de sa vanité, en luy vendant cherement les choses necessaires a entretenir la pompe de son orgueil. Et il employe un peu apres le mot mesme, dont l'Apôtre se sert icy, d'une fasson, qui revient encore a un pareil sens, quand il dit que les Roys de la terre ont *bravè ou piaffé*, ou fait les insolences avec elle. Il n'y a, que ces quatre lieux que je sache, dans tous les anciens écrivains Grecs, tant sacrez que profanes, où se rencontre le mot, que S. Paul dit icy des jeunes veuves. C'est ce qui en rend le sens difficile. Neantmoins dans la lumiere, que nous en donne & l'autorité des Grammairiens Grecs, que nous avons alleguez, & la consideration de ces quatre passages de l'Ecriture, & la conference de l'un deux avecque le texte Ebreu; il semble certainement, que ce mot signifie

2. Roys 19. 28.

Ap. 18. 3. 9.

gnifie pluſtoſt eſtre fier, & inſolent, & dedaigneux, que laſcif, ou luxurieux. Ioint qu'il n'eſt pas trop aisé de bien entendre ce que c'eſt que *d'eſtre laſcif contre Chriſt*. Mais en le prenant pour dire, que ces femmes, dont il parle, deviennent fieres & inſolentes contre le Seigneur. Le ſens du paſſage eſt clair. Car l'Apôtre entend, que la fleur de leur âge, & un peu d'honneur, qu'elles reçoivent dans l'Egliſe; leur enfle aiſément le cœur, & leur donnant une trop bonne opinion d'elles meſmes, les degoûte du Diaconat, leur en faiſant dédaigner les petits employs, ou comme trop penibles pour leur delicateſſe, ou comme trop bas & trop vils pour leur dignitè. C'eſt ce que l'Apôtre appelle tres-elegamment *devenir fieres & inſolentes* contre Chriſt; parce qu'encore que les ſervices du Diaconat regardent proprement & immediatement les pauvres de l'Egliſe; neantmoins c'eſt a Ieſus Chriſt qu'ils ſe rendent en la perſonne de ſes enfans & ſerviteurs; C'eſt a luy, qu'on les addreſſe, c'eſt en ſon nom & pour ſa gloire, qu'on les entreprend; ſi bien que comme c'eſt le *viſiter*, Chap. V.

le

Chap. V. le recueillir, le loger, & luy donner a boire & a manger, que de rẽdre ces devoirs là a ſes fideles; auſſi eſt-ce le mal traiter, le chaſſer & le faire mourir de faim & de ſoif, que de refuſer ces meſmes offices a ſes ſerviteurs; Et derechef comme c'eſt pour le Seigneur que l'on ſe rend modeſte, humble, & ſerviable, quand on s'abbaiſſe juſques a rendre ces petits ſervices a ſes pauvres; auſſi eſt-ce contre luy, que l'on eſt fier & inſolent, quand on s'eſtime trop pour s'abbaiſſer juſques-là. C'eſt donc en ce ſens qu'il faut prendre ce que l'Apôtre dit icy, que les jeunes veuves *deviennent inſolentes contre Chriſt*; c'eſt a dire qu'elles s'élevent & s'enorgueilliſſent, dedaignant fierement comme une choſe qui eſt au deſſous d'elles, l'employ, où elles ſervoyent IeſusChriſt dans le Diaconat. En étant venuës a ce point, & mépriſant une charge, qu'elles s'imaginoyent indigne d'elles, cette humeur inſolente les faiſoit reſoudre de quitter le Diaconat; & ne pouvant colorer autrement la legereté de ce changement ſcandaleux, elles alleguoyent pour pretexte le beſoin qu'elles

les avoyent de se marier, la vigueur de leur âge ne leur permettant pas de vivre hors du mariage avecque tout le calme & toute la tranquilité d'esprit, necessaire aux ames fideles. C'est ce que S. Paul nous découvre, quand il dit *qu'étant devenues insolentes contre Christ elles se veulent marier* : Pour se défaire du Diaconat, elles mettent en avant le desir & la volonté, qu'elles ont de se marier; soit qu'en effet la disposition interieure de leur cœur rendist le mariage necessaire, soit pour se dépestrer d'un employ, que leur insolence dédaignoit, elles fissent seulement semblant d'estre necessairement obligées de songer a se remarier. Avec ce pretexte elles pensoyent estre a couvert de tout blasme; n'ignorans pas ce que l'Apôtre enseigne, comme un des sentimens de la doctrine Chrétienne, que le *mariage est honorable entre tous*, & qu'il n'y a point de bien-seance, ny de necessité, qui ne doive ceder a la Loy de la pureté & de l'honnesteté Chrétienne; selon la regle qu'il donne ailleurs luy mesme aux hommes, & aux femmes fideles, *qu'il vaut mieux se marier que de bruler.* En effet

Chap. V.

1. Cor. 7. 9.

Chap. V. effet quelque bizarre & indecent que fuſt ce changement, on ne laiſſoit pas alors de le permettre parmy les Chrétiens, & toutes autres raiſons cedant a celle de la pureté, on ſouffroit que la veuve, qui la mettoit en avant, quitaſt le Diaconat, & ſe remariaſt, & ce ſecond mariage étoit tenu pour bon, valide & legitime dans l'Egliſe ancienne; comme les Docteurs meſme de la communion Romaine en ſont d'accord ſur ce paſſage. Mais encore qu'on leur donnaſt cette liberté; ce n'eſt pourtant pas a dire, que l'on approuvaſt une conduite pleine de tant d'imprudence & de legereté, & ſujette a beaucoup de ſcandale, au dedans & au dehors de l'Egliſe. On ne les blâmoit pas de s'eſtre mariées; mais on ne les pouvoit louër d'avoir quitté l'employ & l'honneur auquel elles s'eſtoyent conſacrées. Et c'eſt ce qu'entend l'Apôtre, quand il ajoûte, *qu'elles ont leur condannation en ce qu'elles ont fauſſe leur premiere foy.* Elles penſoyent s'eſtre bien juſtifiées, & avoir tellement aſſeuré leur reputation ſous le voile du mariage, que l'on ne peuſt leur rien imputer digne ou de blaſme, ou

Heſſel. Eſtius ſur 1. Tim. 5. 12.

ou de châtiment. Mais S.Paul prononce nettement, que quoy qu'elles puissent dire ou penser, elles sont coupables & inexcusables. Ie laisse, dit-il, l'insolence qui paroist trop visiblement en leur conduite, d'avoir eu de la fierté contre Iesus Christ, en dédaignant de luy rendre service. Ie remets ce crime, & le reste de leur action a leur propre conscience. Mais il est clair, & elles mesmes ne le peuvent nier, que ce manquement de foy & de parole, où elles sont tombées, les rend grandement coupables. Ayant commis une legeretè si scandaleuse, elles portent avec elles dequoy les juger; elles ont sur elles dequoy leur faire leur proces, & les condamner comme coupables de n'avoir pas tenu au Seigneur la parole, qu'elles luy avoient donnée de le servir dans sa maison. C'est là a mon avis, le sens vray & naif de ces paroles de l'Apôtre, *ayant jugement* (car il ya simplement ainsi dans l'original) *parce qu'elles ont faussè leur premiere foy.* Il marque le vice de leur action; qui étant evidemment tachée d'infidelitè, les soûmet a la censure du iugement, & au Chap. V.

blâme

Chap. V. blâme & a la peine qu'encourent les perſonnes, qui ſont condannées. Car que le mot de *jugement* ſe puiſſe prendre ainſi, la raiſon & l'origine du mot le monſtre aſſés ; Et quant a ce que quelques uns de nos adverſaires ont osè avancer que jamais ce mot ne ſe prend autrement en S. Paul, que pour ſignifier la *dannation* devant Dieu; c'eſt une temeritè inſupportable; étant clair que l'Apôtre dans le cinquieſme chapitre de l'Epitre aux Romains employe ce mot autrement, quand il dit que *le jugement eſt d'un ſeul a condamnation* ; où il oppoſe le jugement a la dannation, & ſignifie evidemment par *le jugement*, le *crime*, ou la *coulpe*, que l'on contracte en pechant tout de meſme qu'il l'entend en ce lieu. Mais en quoy conſiſte cette faute digne de blâme, dont l'Apôtre accuſe ces jeunes veuves ? Il nous l'enſeigne luy meſme, quand apres avoir dit, qu'elles ont *jugement, ou condamnation*; c'eſt a dire qu'elles ſont coupables & blaſmables, il *ajouſte, parce qu'ils ont fauſsè leur premiere foy*. L'infraction & le violement de cette foy, eſt le crime dont elles ne ſe peuvent laver. Qu'elles ſe

Bellar. de Monach. l. 2. c. 24. §. Ac nos

Rom. 5. 16.

se justifient des autres; toûjours est-il evident, qu'elles sont coupables de celuy-cy. Elles ont manquè a leur foy; elles ne le peuvent nier. I'accorde volontiers a ceux de Rome, que par la foy l'Apôtre n'entend pas icy ny la foy du Christianisme, ny la profession que l'on fait au bateſme, de la garder inviolablement. Car il ne tesmoigne nulle part que ces jeunes veuves, dont il parle, renonceassent toutes au Christianisme, en quittant le Diaconat. Au contraire remarquant que pour se décharger honestement de cet employ, elles alleguoyent la volontè qu'elles avoyent de se marier; il montre assés clairement a mon avis, qu'elles se defaisoyent tellement du Diaconat, qu'elles demeuroyent neantmoins dans la profession du Christianisme. Et ce qu'il dira cy apres en exaggerant le peril de leur abus, *que quelques unes d'elles s'étoyent mesmes des-ja devoyées apres Satan*; cela dis-je montre clairement, que l'Apostasie de la foy Chrétienne, n'étoit pas le crime commun d'elles toutes; mais que c'en étoit une suite, où Satan en engageoit quelques unes. Joint que

Chap. V.

1. Tim. 5. 15.

Chap V. si l'Apôtre eust voulu signifier qu'elles ont abandonnè la profession de l'Evangile, il eust dit simplement qu'elles ont *fauſè ou reniè la foy* (comme il parloit cy devant) & non comme il fait, qu'elles *ont fauſè la premiere foy* ; cette forme de langage signifiant evidemment, non une revolte & une desertion entiere du Christianisme, mais seulement un dechet, & un relaschement en la foy; comme il paroist de ce qui est dit en ce sens & en la mesme sorte dans l'Apocalypse, de celuy qui *avoit delaiſſè ſa premiere charitè*, pour dire, qu'il n'étoit plus alors si charitable, qu'il avoit étè autrefois. Mais comme je confesse a nos adversaires, que la premiere foy; que S. Paul entend en ce lieu, n'est pas la creance, ny la profession du Christianisme; aussi ne leur puis-je accorder ce qu'ils pretendent, que ce soit le vœu de la continence, c'est a dire du celibat, que ces veuves eussent fait entrant dans la charge du Diaconat. Car où est ce, je vous prie, que l'Apôtre nous parle de ce pretendu vœu ? & qui leur a donnè le droit de luy faire dire ce, que bon leur semble ? Je laisse pour cette heure

Apoc. 2. 4.

que

que ce vœu de vivre a jamais dans le celibat choque irreconciliablement la doctrine de S. Paul dans le septiesme chapitre de la premiere Epitre aux Corinthiens, où il conserve toute entiere a chaque personne fidele la liberté, que ceux-cy leur veulent ôter avecque les pieges de leurs vœux. Ie laisse encore, qu'il ne paroist nulle part ailleurs ny dans l'Ecriture, ny dans les livres de la premiere ou plus ancienne Eglise, aucune trace de ce pretendu vœu des Diaconisses; que tout au contraire il y paroist, que les Diacres mesmes ne faisoyent point ce vœu; Ie diray seulement, que sans aller plus loin ce que l'Apôtre dit icy, met clairement a neant la supposition des Docteurs de Rome. Car il ordonne icy expressément, que l'on ne reçoive aucune veuve en cette charge, qui n'ayt soixante ans passés. Or seroit ce pas une belle chose, & bien digne d'estre ordonnée par S. Paul, de voir une vieille femme de soixãte ans & au dela vouër saintement a Dieu, en presence de toute son Eglise, qu'elle ne se mariera plus? que pour l'amour de luy & de son service, Chap. V.

Chap. V. elle gardera desormais le celibat inviolablement ? En conscience feroit-elle pas là un beau present a Dieu, & bien digne de tant de ceremonies ? Si un semblable vœu est ridicule a cet âge là, si l'on n'en voit point d'exemples chés nos adversaires mesmes, quelque passionnez admirateurs qu'ils soyent du celibat, & de ses vœux; Ie croy qu'ils m'avouëront bien que S. Paul étoit trop sage pour ordonner rien de semblable. Il faut donc de necessitè reconnoistre que les Diaconisses, du temps de S. Paul ne faisoyent point de vœu de continence, lâge où l'Apôtre les reçoit, répondant assés de leur celibat a l'avenir, & ne permettant pas qu'elles en puissent desormais faire le vœu avec bienseance. Et il ne faut point alleguer, que celles, qui sont ici condannées, avoyent étè receuës en la charge plus jeunes. Cela s'étoit mal fait, & contre l'ordre; mais n'empeschoit pas qu'elles n'eussent étè receuës a la façon des autres, qui avoyent soixante ans; & par consequent sans faire de vœu, puis qu'il ny a nulle apparence qu'il y eust deux formes, ou manieres toutes differentes de

recevoir

recevoir les veuves au Diaconat ; l'une avec le vœu du celibat, & l'autre ſans ce vœu ; l'une pour les plus jeunes, & l'autre pour les ſexagenaires ; l'une qui ne fut ſoufferte que juſques a ce que le reglement de S. Paul fit ceſſer le deſordre ; l'autre qui avoit lieu avant cela, & qui a ſeule été pratiquée depuis. Enfin celà meſmes paroiſt par la doctrine de nos adverſaires, qui tiennent que le mariage contracté par une perſonne apres avoir fait le vœu legitime de la continence eſt nul de neceſſité ; Et neantmoins ils confeſſent eux meſmes, comme nous l'avons dit, que les ſecondes nopces des Diaconiſſes, étoyent valides. Il faut donc de neceſſité qu'ils avouënt, que les Diaconiſſes n'avoyent point fait le vœu legitime de la continence ; Et s'il en euſt été autrement, S. Paul ne leur auroit pas ſimplement reprochè, comme il fait, le manquement de leur parole ; Il les auroit accuſées de fornication ; Il n'auroit pas dit, *qu'elles veulent ſe marier* ; il auroit dit, que ſous le nom plauſible d'un faux mariage, elles s'engagent pour toûjours dans les ordures d'un veritable adultere. Ainſi Chap. V.

Chap. V. puis que les Diaconiſſes ne faiſoyent nul legitime vœu de vivre dans le celibat, il n'eſt pas poſſible quoy que diſent ceux de Rome, que ce ſoit ce vœu que l'Apôtre entende, quand il dit icy *qu'elles ont fauſſe leur premiere foy.* Qu'elle eſt donc enfin cette *premiere foy*, dont il parle ? Chers Freres, cela eſt fort clair, & ſans la paſſion des uns & des autres, il n'y a perſonne qui ne l'euſt reconnu dés l'abord. Ces femmes quittoyent la charge du Diaconat ; & en l'embraſſant elles avoyent ſans doute promis ou de vive voix, ou du moins par leur action propre, qu'elles ſerviroyent le Seigneur toute leur vie dans l'exercice de ce miniſtere. Elles fauſſoyent donc hautement leur foy ; Elles manquoyent evidemment a leur parole. C'eſt cette promeſſe & cette parole là que S. Paul appelle leur *premiere foy.* Il les blaſme non de s'eſtre mariées en ſecondes nopces. Cela étoit permis aux veuves, & il le commandera cy apres luy-meſme a celles qui ſont encore jeunes) mais bien de n'avoir pas tenu a Ieſus Chriſt la parole, qu'elles luy avoyent donnée de ſervir ſes pauvres & ſes malades.

lades. C'est cette promesse qu'il appelle *foy*. Car le mot de *foy* se prend souvent ainsi dans le langage de Dieu & des hommes, pour dire la loyautè & la constance & fidelitè a tenir ce que l'on a promis; comme quand S. Paul dit, que *l'incredulitè des hommes, n'aneantit pas la foy de Dieu*; c'est a dire la veritè de ses promesses; & c'est encore ainsi, qu'il l'entend, en l'Epitre aux Galates, quand il met la foy, c'est a dire la loyautè, avecque, *la bontè & la douceur* entre les fruits de l'Esprit; & nôtre Seigneur pareillement, quand il reproche aux Pharisiens, qu'ils *delaissent le jugement, la misericorde, & la foy*, c'est a dire la veritè & la loyautè. Et on pourroit aussi prendre en la mesme sorte ce que l'Apôtre écrit ailleurs, qu'il *a gardè la foy*; pour dire qu'il s'est religieusement acquittè de la promesse qu'il avoit faite au Seigneur de perseverer toute sa vie en la discipline & en la predication de l'Evangile. Et que ce que l'Apôtre dit icy *la premiere foy* & non simplement *la foy*, ne vous trouble point: Car cela ne signifie autre chose, sinon la foy & la parole, qu'elles avoyent donnée cy devant a

Chap. V.

Rom. 3.

Gal. 5. 22.

Matth. 23. 23.

2. Tim. 4. 7.

Chap V. Dieu; tout de meſme que quand le Seigneur ſe plaint, que *l'Ange d'Epheſe a delaiſſé ſa premiere charité*; pour dire celle qu'il avoit euë auparavant & quand il luy dit *qu'il faſſe les premieres œuvres*; c'eſt a dire celles qu'il avoit faites autrefois avant ſon relaſchement. Mais nos adverſaires diſent, qu'a ce conte ces veuves euſſent plûtoſt merité de la louange, que du blâme; puis qu'elles ne quittoyent le Diaconat que pour ſe marier, y étant contraintes pour ne pas manquer a leur honeſteté, qu'elles voyoyent en danger dans le celibat. I'avoüe que ſi la neceſſité du mariage, qu'elles alleguoyent, étoit veritablement la cauſe, & non ſeulement le pretexte & la couleur de leur retraite, elles faiſoyent beaucoup moins de mal, de ſe reſoudre a quitter le Diaconat, afin de pourvoir a la pureté, & au ſalut de leur ame avecque le remede du mariage, que de s'opiniaſtrer a demeurer dans le danger de ſe perdre; mais cela n'empeſchoit pas que leur temerité & leur legereté ne fuſſent de grieves fautes, & que les mauvaiſes ſuites qu'elles produiſoyét, n'exaggeraſſent encore de

Apoc. 2. 4. 5.

beaucoup

beaucoup leur crime ; ce changement, Chap. V.
que l'on voyoit, en des perſonnes honorées parmy nous d'une charge aſſez conſiderable, faiſant rire & blaſphemer ceux de dehors & attriſtant ou ſcandaliſant ceux de dedans. C'eſt ce que le S. Apôtre blâſme a bon droit dans le fait de ces veuves; C'eſt ce qu'il treuve ſi mauvais, & ſi dangereux, que pour jamais ne tomber en de ſemblables inconveniens, il exclut entierement de ce Diaconat l'âge ſujet a ſemblables fautes; & n'y reçoit que des femmes ſexagenaires. Et ce reglement qu'il donne pour empeſcher le deſordre, nous monſtre clairement, qu'il ignoroit la doctrine & la pratique Romaine touchant *le vœu* qu'ils appellent *de continence*. Car s'il l'euſt ſeuë, il l'euſt icy employée indubitablement; & pour fermer la porte au mariage des Diaconiſſes, & aux mauvaiſes ſuites qu'il produit, il les euſt expreſſément obligées a faire un vœu ſolennel de paſſer le reſte de leur vie dans le celibat. Cet expedient ne permettant a pas vne de cet ordre de ſe marier, il n'y euſt plus rien eu a craindre de leur changement.

Mais

Chap. V. Mais S. Paul se garde bien d'en usér ainsi. Il cherche ses seuretez ailleurs que dans le vœu ; sachant bien ce que l'experience nous montre tous les jours, que le vœu est un foible rempart contre les furies de la passion; qui force souvent, non les professions & les promesses seulement, qui ne sont que des paroles, mais les grilles & les murailles mesmes. Ce saint Apôtre en a usé bien plus sagement. Pour asseurer d'un côté l'edification de l'Eglise contre le scandale, il n'admet a son service, que des femmes sexagenaires, & afin de pourvoir de l'autre part a l'honnesteté des jeunes femmes veuves contre le feu de lâge, & la tentation de l'ennemy, il leur ordonne le mariage, comme nous verrons cy apres. S'il en use ainsi en cette espece, qui ne voit, que ceux de Rome sont beaucoup plus obligés d'apporter le mesme temperamment en toutes les autres semblables ? où ils ne sauroyent nier que les desordres & les inconveniens de leur celibat ne soyent incomparablement plus grands que ceux des Diaconisses, dont S. Paul prend icy le soin ? Ils devroyent donc a l'exemple de

de ce saint homme, qu'il faut prendre pour la loy de l'Eglise, premierement n'obliger personne ny homme ny femme, non plus que S. Paul, a faire le vœu du celibat ; & secondement ordonner comme luy, aux personnes jeunes de se marier, & de se garentir de la tentation par l'honnesteté, & par les soins legitimes du mariage ; & enfin s'il y a quelques charges dans leurs Eglises, qu'ils estiment ne se pouvoir exercer par des personnes mariées, comme ils ont cette opinion de l'Episcopat & de la prétrise, du Diaconat, & de plusieurs autres, qu'ils n'y reçoivent donc que des sexagenaires; tout ainsi que S. Paul n'admet que des veuves de cet age-là au Diaconat. Mais venons a l'autre raison du reglement, qu'a fait l'Apôtre d'exclure les jeunes veuves du Diaconat. Il la propose dans le dernier verset, où en suite de ce qu'il a dit qu'elles sont sujettes a s'élever, & a dédaigner leur ministere sous ombre de se vouloir marier, il ajoûte, *Et avec cela aussi étant oyseuses, elles apprennent d'aller de maison en maison; & sont non seulement oyseuses, mais aussi babillardes & curieuses, en babillant de* Chap. V.

Chap. V. *de choſes mal-ſeantes.* Outre que le pas gliſſant (dit-il) où elles ſont en cet âge, me fait apprehender, qu'elles ne ſe degoutent de ce ſaint employ, & ne quittent tout pour ſe marier, je crains encore qu'en ayant des occaſions aſſés commodes elles ne ſe laiſſent aller a la curioſitè & au babil, & a d'autres deffauts ſemblables, a quoy l'oiſiveté n'encline que trop, non ſeulement les perſonnes de leur âge & de leur ſexe, mais les hommes & les femmes generalement. Il dit qu'elles ſont *oyſeuſes*; parce qu'étant entretenuës des deniers de l'Egliſe, elles n'avoyent rien a faire pour elles meſmes; & que les fonctions du Diaconat ne les chargeant pas beaucoup dans la vigueur où elles étoyent encore, il leur reſtoit beaucoup de temps & de loiſir. Il y a long-temps, que les ſages, ont remarquè que l'oyſiveté eſt la mere des vices, & que de ne rien faire, on paſſe aiſément a mal faire. C'eſt donc dans l'école de cette dangereuſe maiſtreſſe, que l'Apôtre dit que les jeunes femmes ſe forment aux mauvaiſes meurs. La premiere leçon qu'elles y apprennent c'eſt de courir,

çà

çà & là par les maiſons des autres n'ayant ny mari ny ménage, qui les attache a la leur. Et l'honneur qu'elles avoyent d'eſtre Diaconiſſes de l'Egliſe, leur ouvroit l'entrée des logis de tous les fideles. Elles abuſoyent de cette commodité pour l'entretien de leur curioſité,& pour leur vain paſſe-temps. C'eſt ce que l'Apôtre ſignifie, quand il dit *qu'étant oyſeuſes elles apprennent d'aller de maiſon en maiſon.* C'eſt l'une des marques que le ſage donne a la mauvaiſe femme, que *ſes pieds ne s'arreſtent point a la maiſon*; & S. Paul veut que tout au contraire la Chrétienne, c'eſt a dire la femme ſage & vertueuſe *garde la maiſon.* Mais l'Apôtre pourſuit, *Elles ne ſont pas ſeulement oyſeuſes* (dit-il) *elles ſont auſſi babillardes & curieuſes.* Si elles n'étoyent qu'oyſives,& leur pechè & le ſcandale des autres en ſeroit moindre. Le pis eſt que l'oyſivetè les a renduës & curieuſes & babillardes. C'eſt le fruit des courſes, qu'elles font çà & là dans toutes les maiſons de l'Egliſe. Leur curioſitè s'inſtruit chez les uns;& leur babil ſe décharge chez les autres; comme les marchands, qui vont charger

Chap. V.

Prou. 7. 11.

Tit. 2. 5.

Chap. V. ger a un rivage, ce qu'ils debitent en un autre. Ainsi ces miserables faineantes ne vont tous les jours tracassant, çà & là en cent endroits differens, que pour ouïr, ou pour dire des nouvelles, comme dit S. Luc des Atheniens, pour enlever d'un lieu ce qu'elles exposent dans un autre. Et ces deux vices vont naturellement de compagnie. Car le curieux perdroit la peine, qu'il prend a ramasser les secrets & les bagatelles, qu'il tire des uns & des autres par le moyen de ses fâcheuses enquestes, si son babil ne luy donnoit en suite le plaisir de communiquer cette belle marchandise a ceux qu'il connoist, ou qu'il rencontre; & pareillement le fonds du babillard seroit bien tost épuisè, si la curiositè ne luy alloit chercher de tous costés dequoy remplir son magasin, & le maintenir toûjours bien garni. Il est vray que le plus souvent ces personnes oysives s'entretiennent de choses simplement vaines, comme de contes & de nouvelles; Mais S. Paul dit que les conversations de ces jeunes femmes, dont il nous fait icy le portrait, vont quelquefois plus loin, qu'elles ne babillent

babillent pas ſeulement de choſes de neant, mais auſſi de celles *qui ne ſont pas ſeantes*, ſoit qu'elles éventent indiſcretement les ſecrets, qui leur ont été confiez & dont il importe quelquefois extremement qu'ils demeurent cachés; ſoit qu'elles s'entretiennent de calomnies & de médiſances, paſſant le temps aux dépens de leurs prochains ſoit qu'elles ſe laiſſent échapper de la bouche des paroles ou boufonnes & ridicules, ou extravagantes, ou contraires en un mot a l'edification des perſonnes, qui les écoutent. Chacun voit aſſés combien il importe a l'honneur & au bien de l'Egliſe, que des taches ſi vilaines ne ſe voyent en nulle partie de ſes mœurs; & moins encore dans les perſonnes a qui elle a commis l'adminiſtration de quelqu'vne de ſes charges; étant évident, qu'en toute leur vie doivent reluire, s'il ſe peut, les ornemens de la pieté & de la vertu, dont le Seigneur nous a donné & les commandemens en ſa parole & les exemples en ſa vie. C'eſt donc avec beaucoup de raiſon & de ſageſſe que l'Apôtre n'admet au Diaconat de l'Egliſe, que les Chap. V.

femmes,

Chap. V. femmes, en qui l'âge peut & doit avoir meury le bon sens, affermi la pieté, & corrigé les defauts, & les infirmités de la nature. Et ce qu'il en a ainsi usé, n'est pas qu'il crûst ou que la vieillesse soit toûjours exente de ces vices, ou que la jeunesse en soit toûjours tachée. Car qui ne sait, que la meureté & la sagesse de la premiere se rencontre quelquefois conjointe par la benediction de Dieu, avecque la verdeur & la fleur de l'autre? & qu'au contraire on voit assés souvent la débauche & la folie de la derniere deshonorer les cheveux blâcs de la premiere? Aussi vous peut-il souvenir, que l'Apôtre ne demande pas seulement, que la servante de l'Eglise fust sexagenaire; Il requiert aussi qu'elle ayt bon tesmoignage d'avoir toûjours vescu vertueusement, & Chrétiennement. Mais parce que selon le cours ordinaire des choses, la vieillesse est plus temperée & plus grave que la jeunesse; & que d'autre part, on peut beaucoup mieux s'asseurer de la premiere, que de la seconde, l'une ayant donné plus de preuves de ce qu'elle est, que n'a pas fait l'autre; le S. Apôtre

a tres-

a tres-sagement jugè, qu'en des choses aussi importantes, que sont les charges de l'Eglise, où il ne faut hazarder, que le moins, qu'il est possible, le plus seur & le meilleur est de s'arrester a la vieillesse, & d'exclurre entierement la jeunesse de cette sorte d'employs; étant a craindre, que pour une ou deux élections, où elle reüssiroit, il ne s'en rencontrast plusieurs autres, où elle donneroit de la confusion & du scandale. Au reste en quelque âge, que nous nous treuvions & de quelque sexe, ou de quelque ordre que nous soyons, gardons nous bien des fautes icy blâmées par l'Apôtre. Ne nous imaginons pas, qu'il n'y ait, que les ministres, ou les servantes de l'Eglise, a qui elles soyent defenduës. Si vous voulés estre Chrétien, il n'y a point de vice, qui vous puisse estre bien seant; Comme il n'y a qu'un Christ, & qu'un paradis pour nous tous; aussi n'y a t-il qu'un seul chemin pour y parvenir. Il y peut avoir de la difference entre les divers âges & ordres des Chrétiens, pour l'exterieur. Le fonds & le dedâs, doit estre mesme par tout; vne seule foy, vne mesme pietè, Chap. V.

Chap. V. une meſme charitè & un ſeul & meſme Chriſt enfin, où il n'y a ny maſle, ni femelle, ny Iuif, ny Grec, ny maiſtre, ny ſerviteur, diſons encore tout de meſme, ny vieilleſſe ny jeuneſſe, ny Paſteur ny brebis, ny clerc ny laic; mais où tous ſont une meſme choſe. Etudions nous donc tous également a reverer ſouverainement le Seigneur Ieſus Chriſt; reſ-
Gal. 3. 28. pectant tout ce qui luy appartient, ſon Evangile, ſon Egliſe, ſes ſerviteurs, ſes pauvres, ſes malades; tenant a honneur de pouvoir luy rendre quelque ſervice en la moindre de ces choſes. Qu'il ne nous arrive jamais de devenir fiers ou inſolens contre luy, ny de mépriſer ou dédaigner rien de ce qui ſe raporte a luy. Tenons luy fidelement tout ce que nous luy avons promis; & pour ne pas tomber dans le jugement de celles, qui luy fauſſérent leurs promeſſes, examinons bien toutes les paroles, que nous luy voulons donner, de peur qu'il ne nous en prenne comme a ce miſerable bâtiſſeur de la parabole Evangelique, qui pour n'avoir pas bien calculè le prix de ſa tour avant que de l'entreprendre, fut contraint d'abandonner ſon ouvrage, &

ge,& devint la fable du monde. Il est bien meilleur & bien plus seur de travailler a tenir les choses, que nous luy avons promises dans nôtre batteſme, que de nous engager de gayetè de cœur a d'autres nouvelles,qu'il ne vous demande pas. Accompliſſés ſa loy, rempliſſés toute vôtre ame de ſon amour, & de la charitè de vos prochains;Exterminés de vôtre chair tous ſes ennemis, c'eſt a dire toutes les paſſions du vice ſans y en laiſſer vivre, ou regner aucune. C'eſt là le plus preſſant & le plus neceſſaire de nos vœux. Et neantmoins ſi vous croyez pouvoir mieux faire cette guerre dans l'état du celibat, qu'en celuy du mariage, je ne vous en empeſche pas.Ie vous prie ſeulement de ne faire point le bravache, de ne vous en vanter point;de ne point faire aſſembler le monde pour vous oüir prononcer un vœu,dont vous vous repentirés peut eſtre bien toſt.A quoy bon toute cette pompe dans une œuure de pietè, & que vous proteſtés ne vouloir ſacrifier qu'a Dieu ? Si le celibat eſt auſſi bon que vous le dites, vivés y, ſans en faire vœu. Vôtre devotion en Chap. V.

Chap. V. sera plus louable ; parce qu'elle sera toûjours volontaire ; au lieu que quand le vœu est une fois fait, elle n'est plus libre ; elle perd ce qu'elle avoit de plus exquis. Nettoyés aussi vôtre conversation, Freres bien aymés, de ce babil, & de cette curiosité, & de ces vaines & inutiles courses, que l'Apôtre a condannées en quelques unes de nos sœurs: Et pour ne pas tomber dans ces vices, renonçons a l'oysivetè, qui en est la mere & la nourrice. Occupons-nous tous chacun dans la tasche, que le Seigneur nous a donnée, dans le legitime travail de nôtre vocation ; conduisant nos familles & nos affaires en la crainte de Dieu, banniſſant de nos cœurs toutes pensées & affections, de nos bouches toutes paroles, & de nôtre vie enfin toutes actions ou mauvaises & injustes, ou vaines & inutiles ; addressant toutes nos voyes & tous les pas que nous y faisons, au Seigneur Iesus le Prince de nôtre salut; qui nous voyant cheminer ainsi selon sa volontè & pour sa gloire, ne manquera pas de nous conduire icy bas par son conseil & de nous recevoir un jour en la maison de son Pere. AMEN.

SERMON

Chap. V.

SERMON TRENTESIXIESME.

* Prononcè à Charenton le 12. Ianv. 1659.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 14.15.16.

Ie veux donc que les jeunes veuves se marïent, qu'elles procreent lignée, qu'elles gouvernent leur ménage, & qu'elles ne donnent a l'adversaire aucune occasion de medire.

Car quelques unes se sont desia dévoyées aprés Sätan.

Que si quelque homme ou quelque femme fidelle a des veuves, qu'il leur subuienne, & que l'Eglise n'en soit point chargée, afin qu'il y ait assés pour celles qui sont vrayement veuves.

CHERS FRERES; Entre les ruses, que l'ennemy de nôtre salut a employées pour corrompre la pureté du Christianisme, le décry du mariage a été a mon avis l'une des plus dangereuses & qui a le plus efficacement servi a la ruine des ames. Car cette condition de

Chap. V. vie assujettissant necessairement les personnes a diverses choses, ou basses, ou fascheuses & importunes, Satan en a aisément degoûté les hommes, qui haissent naturellement le joug, leur persuadant, que c'est un estat bien plus noble & plus excellent de vivre dans le celibat, que dans le mariage. Sous ces beaux pretextes il fit dés les premiers siecles condamner absolument le mariage a plusieurs heretiques; qui le defendoyent universellement a tous les Chrêtiens, comme une abomination & une souïllure, indigne de la condition spirituelle & celeste, où Iesus Christ nous appelle. D'autres un peu plus retenus permettant aux fidelles de se marier une fois, condamnoient les secondes nopces taschant de les faire passer pour un adultere. Mais cette impudence étant encore trop grossiere pour estre receuë par tous les Chrétiens, il se treuva des gens dans le sein même de l'Eglise, qui faisant profession de bouche de reconnoistre l'honneur du mariage, ne laisérent pas de le combattre en effet, en exaggerant les incommoditès, & donnant finement a entendre

tendre, qu'il est sinon impossible, au moins tres-difficile d'y faire son salut, & en détournât par ce moyen les hommes & les femmes, & les attirant au celibat par les louanges excessives, dont ils le flattoyent, exaltant ceux qui y vivent, comme des creatures angeliques & divines. Enfin l'on en vint jusques-là, qu'on ne receut plus au gouvernement & au ministere de l'Eglise, que des personnes non mariées; en excluant pour jamais tous ceux qui vivent dans le mariage; comme si cela les rendoit indignes de manier les choses saintes. On appropria aux premiers les noms de *spirituels* & *d'Ecclesiastiques*; & aux seconds l'eloge de gens *charnels* & *seculiers*, & *mondains*, quelque bien & chrétiennement, qu'ils peussent viure d'ailleurs. De là mesme se sont formées, & accruées, & multipliées presque a l'infini les societès des Moynes, qui pretendant d'estre seuls dans l'état de perfection, se separerent premierement d'avecque le commun des autres Chrétiens; depuis ils se sont ingerez peu a peu au gouvernement de l'Eglise, le Pape pour ses interests favorisant leur Chap. V.

Chap. V. attentat, & les affranchiſſant de l'autorité & de l'inſpection des Eveſques & des conducteurs ordinaires, & leur en attribuant les fonctions & les miniſteres; ce qui a fait dans le Chriſtianiſme des deſordres & des ravages épouvantables. Car outre la perdition d'une infinité d'ames, qui ſont peries pour n'avoir pas usè du remede, qui leur étoit neceſſaire contre leur incontinence; on peut dire avecque verité, que c'eſt de la boutique de ces gens non mariés que ſont ſortis tous les abus, toutes les erreurs, ſuperſtitions, & tyrannies ſous leſquelles on a veu ſi long temps le monde aſſervi. Les ſaints Apôtres du Seigneur dans la lumiere celeſte, qui les conduiſoit, prevoyans de loin cette horrible corruption, nous ont ſoigneuſement munis dans leurs divins écrits des preſervatifs neceſſaires pour nous en garentir, établiſſant fidelement l'honneur du mariage, & nous avertiſſant meſme quelquefois expreſſément de nous donner garde des docteurs du celibat. S. Paul a particulierement ſemè dans cette epitre pluſieurs enſeignemens excellens contre

tre cette pernicieuse erreur ; & il vous peut souvenir, que nous en avons desia remarquè & exposè quelques uns. Mais il nous en donne un fort illustre & digne d'une grande consideration dans le texte que nous venons de vous lire; qui foudroye toute la seduction des ennemis du mariage tant anciens, que modernes & releve sa dignitè de leurs faux blâmes, nous montrant que cette condition de vie n'est pas seulement libre & permise aux personnes fidelles, mais qu'elle est mesme tres-utile & salutaire a quelques unes, pour les conserver dans la communion du Seigneur, en les retirant des vices & des scandales, où sans cela Satan les pourroit jetter & engager aisément. Pour bien comprendre le sens, & l'intention de l'Apôtre; Souvenés-vous s'il vous plaist, mes Freres, que traitant des Diaconisses, c'est a dire de l'ordre des veuves, que l'Egliſe primitive choisissoit & employoit au service des malades & infirmes, & pour d'autres semblables necessitez, il defendoit expressément d'admettre a ce ministere sacrè aucune veuve, qui n'eust atteint l'age de soixante

Chap. V. 1. *Tim.* 3. 1. 2. & 4. 3.

Chap. V. soixante ans, parce qu'il eſt dangereux d'y en recevoir de plus jeunes, pour les inconveniens, qui en peuvent arriver, étant a craindre que les jeunes femmes ne ſe dégoutent d'un employ auſſi bas & mépriſable, qu'eſt celuy-là au gouſt du monde, alleguant pour s'en dégager que le mariage leur eſt neceſſaire, & fauſſant ſous ce pretexte la promeſſe, qu'elles avoyent faite de ſervir l'Egliſe. Ioint qu'il arrivoit auſſi quelquefois, que n'ayant pas encore toute la meureté requiſe dans cette charge, au lieu de s'en bien acquitter, elles abuſoyent de leur loiſir, & de la commoditè qu'elles avoyent de viſiter les familles, paſſant leur temps a aller de maiſon en maiſon, & devenant peu a peu curieuſes & babillardes, ce qui ne pouvoit apporter, que de la confuſion a ceux de dedans, & du ſcandale aux étrangers. Pour ces raiſons l'Apôtre s'affermiſt a exclurre les jeunes femmes veuves du ſacrè Diaconat. Mais ayant pouſsè ſon diſcours juſques là dans les textes precedens, il ſatisfait maintenant a une demande, qu'on luy pouvoit faire ſur cette ſienne doctrine. Tu bannis de cet employ

employ les jeunes veuves, qui s'y offri- Chap. V.
royent volontiers, si elles y étoyent receuës. Tu leur ôtes par cette rigoureuse Loy, un exercice honeste & utile; où en servant l'Eglise elles vivroyent de son assistance. Privées de cet honorable soûtien, que veux-tu qu'elles fassent, & a quoy entens-tu qu'elles passent cette saison de leur vie? *Ie veux* (repond le saint Apôtre) *qu'elles se marient, qu'elles procréent lignée, qu'elles gouvernent leur ménage, & ne donnent a l'adversaire aucune occasion de médire.* Et pour montrer que ce n'est pas sans raison, qu'il craint qu'il arrivast du scandale, si on les recevoit dans cet âge là au Diaconat de l'Eglise, il allegue le funeste exemple de quelques unes, qui en étoyent sorties avec scandale & s'étoyent perduës; *car quelques unes* (dit-il) *se sont desia devoyées apres Satan.* C'est ce qu'il dit sur ce sujet. Puis pour la fin il remanie & éclaircit encore icy un point qu'il avoit des-ja touchè cy devant, assavoir, que chaque fidele doit selon ses forces subvenir a ses proches, s'ils tombent dans la necessitè; afin que l'Eglise ne soit chargée, que le moins qu'il sera possible;

Chap. V. ble; *Si quelque homme* (dit-il) *ou quelque femme fidele a des veuves, qu'il leur subvienne & que l'Eglise n'en soit point chargée, afin qu'elle puisse fournir a celles, qui sont vrayement veuves.* Ce sont là les deux points, que nous traiterons s'il plaist au Seigneur, dans cette action; l'ordre que l'Apôtre donne pour le mariage des jeunes veuves, & celuy qu'il ajoûte pour l'entretien de celles, qui sont en necessité. Quant au premier point; il est clair que l'Apôtre parle icy, non en general de toutes les veuves Chrétiennes, mais de celles là particulierement & proprement, qui étoyent d'une condition capable d'estre employées au Diaconat, si elles eussent eu l'âge, qui y est requis, c'est a dire qui estant pauvres avoyent besoin de la subvention, que l'Eglise donnoit aux Diaconisses, avoyent la force & l'addresse necessaire pour exercer ce service, & mesme la volonté d'y estre employées; & telles enfin, qu'il ne leur manquoit, que l'age pour y estre receuës. Et j'accorde volontiers encore a un docteur de la communion Romaine écrivant sur ce passage, que ces veuves dont S. Paul parle

parle en ce lieu, n'avoyent pas fait vœu de ne se marier jamais. Car quoy qu'il die, il n'y avoit point encore alors personne entre les Chrêtiens, ny de l'un ny de l'autre sexe, qui eust fait un pareil vœu. Il n'est venu en usage, que longtemps depuis, & pour nous persuader qu'il se pratiquast dés le temps des Apôtres, il faudroit que ce Docteur nous en apportast quelque forte & evidente preuve, n'en paroissant aucune trace dans toute l'Ecriture divine. Nous y lisons bien qu'il y avoit dés-lors des fideles, qui vivoyent hors du mariage. Mais non qu'ils en eussent fait vœu. Ils y vivoyent par une franche & volontaire resolution, non qu'ils s'y fussent obligés solennellement par un vœu inviolable (c'eust été s'enlacer soy mesme dans un lien capable de les estrangler) mais bien parce qu'ils y trouvoyent plus de liberté & de commodité de servir Dieu. I'avouë encore que les veuves, que l'on recevoit au Diaconat, par cela mesme qu'elles promettoient d'y servir l'Eglise, s'obligeoient tacitement a ne se remarier plus; parce que cette charge étoit pour Chap. V.

les

Chap. V. les femmes incompatible avecque le mariage ; mais nous ne voyons point, qu'elles fiſſent un vœu expres ſoit public, ſoit particulier, de vivre deſormais dans le celibat. Si donc apres avoir été receuës a la charge, elles penſoyent a ſe remarier, elles manquoient bien alors a la promeſſe, qu'elles avoyent faite de continuer ce ſervice a l'Egliſe, puis que le mariage les obligeoit d'en ſortir, & c'eſt ce qu'entendoit S. Paul, quand il les accuſoit *de fauſſer leur premiere foy* ; mais il ne paroiſt point qu'elles violaſſent le vœu du celibat ; puis que l'on ne ſçauroit montrer qu'elles en euſſent fait aucun. Quoy qu'il en ſoit, j'avouë, que les veuves, a qui S. Paul ordonne icy de ſe remarier, n'avoyent pas encore exercé le Diaconat ; Ie dis ſeulement qu'elles étoyent tellement conditionnées, que ſans la loy qui en excluoit les perſonnes de leur âge, elles euſſent été pour le reſte capables d'eſtre receuës en ce ſaint miniſtere de l'Egliſe. Les en ayant donc excluës par la condition de l'age ſexagenaire, qu'il requiert en celles, qui y ſont receuës, il les conſole maintenant & leur pourvoit

1. *Tim.* 5. 12.

Digitized by Google

voit sagement d'une condition, où elles treuveront & le remede de leur mal present, & de bons & salutaires preservatifs contre le peril, qu'elles doivent craindre a l'avenir. Qu'elle est cette condition? C'est celle d'un second mariage. *Ie veux* (dit-il) *qu'elles se marient.* Elles étoyent incommodées; & avoyent besoin de l'assistance de l'Eglise. Le mariage les tire de cette necessitè; leur donnant un homme capable de leur gagner leur vie, & de soulager tout ensemble par ce moyen, & elles & l'Eglise. Elles étoyent dans un pas gliſſant pour la foibleſſe & de leur sexe, plus exposè aux injures, & de leur age, qui ne leur avoit pas encore permis d'acquerir assez de prudence pour se conduire elles mesmes. L'apôtre leur donne un conducteur, un chef qui les protege & qui les gouverne, si bien qu'uniſſant ce qu'ils ont de sens, de lumiere, & de vertu, ils vivront beaucoup plus commodement ensemble, qu'ils ne faisoyent chacun separément. L'exemple des autres, dont l'Apôtre à parlè cy devant menaçoit celles-cy de tomber en des desordres semblables, Chap. V.

Chap. V. bles, ſi elles paſſoyent leur jeuneſſe dans le celibat ; Il étoit a craindre qu'étant dans cet état, l'oiſivetè ne leur fiſt auſſi perdre le temps a courir çà & là dans les maiſons d'autruy, n'ayant rien a faire en la leur, & qu'elles ne ſe rendiſſent enfin babillardes & mediſantes. Le mariage, qu'il leur ordonne les garentira de ce malheur, leur donnant dequoy s'occuper chez elles. Car étant avec un mari elles auront des enfans, qu'il faudra elever, & un menage qu'il faudra conduire. Ce ſont des ſoins utiles & honeſtes ; agreables a Dieu, & de bonne renommée entre les hommes; qui arreſteront leur eſprit, l'attachant a des choſes legitimes, & les empeſchant de s'écarter au dehors, & de perdre le temps en des entretiens ou injuſtes & ſcandaleux, ou du moins vains & inutiles. C'eſt ce qu'entend S. Paul, quand apres avoir ordonnè, *qu'elles ſe marient*, il ajoute auſſi les naturelles & ordinaires ſuites du mariage *qu'elles procréent lignée* (dit-il) *qu'elles gouvernent leur menage.* Car n'eſtimés pas, que le deſſein principal de ce ſaint homme ayt étè de ſatisfaire les deſirs de

de leur jeunesse en leur accordant le mariage ; son intention est, qu'en embrassant cette honneste condition elles en subissent le joug, & s'assujettissent a ses legitimes charges, qui les retirent de l'oysiveté, la mere de la curiosité & du babil, & de la médisance, & de la vanité, & d'une infinité d'autres maux & les retiennent dans une vie paisible & occupée dans un continuel travail. Il est vray, que la lignée vient de la benediction de Dieu, *& les enfans* (comme dit le Psalmiste) *sont un heritage de l'Eternel.* Mais l'Apôtre entend que les femmes fideles les doivent recevoir sans chagrin, quand Dieu leur en donne; & les regarder & cherir comme des presens de sa grace; les cultivant & polissant, & les élevant soigneusement en la pieté; se gardant bien de la cruauté denaturée de quelques femmes Payennes, qui se rendoient steriles elles mesmes, ou gâtoyent leur propre fruit dans leurs corps par des breuvages & des malefices; crime epouvantable a la verité, mais qui étoit pourtant assez commun parmy ces miserables dans les tenebres de leur idolatrie. *Le gou-*

Chap. V.

Psal. 127. 3.

Chap. V. *vernement du ménage*, que S. Paul leur recommande en ſuite comprend la conduite domeſtique des enfans, & des ſerviteurs, & en un mot de la famille, dans le logis, pendant que le mari travaille au dehors. Ie croy qu'il leur repreſente ainſi ces choſes par le menu pour les conſoler de ce qu'il vient de les exclurre du Diaconat; Ne croyés pas (dit-il) que pour vous ôter cet employ, je vous prive de l'honneur de ſervir Dieu. C'eſt le ſervir, n'en doutés point d'élever des enfans en ſa crainte; de former leurs mœurs a la pieté, & conduire ſagement une famille, d'y eſtablir l'alliance & l'obeiſſance de Ieſus Chriſt. Ce travail n'eſt pas moins beau, ny moins precieux devant Dieu, que celuy des veuves Diaconiſſes. Ce qu'il ajoûte tend encore au meſme but. Il veut *qu'elles ne donnent* (dit-il) *a l'adverſaire aucune occaſion de médire.* Il eſt vray que *l'adverſaire* ſe prend ſouvent pour Satan, le principal de tous les ennemis de nôtre ſalut; mais l'Eſcriture employe auſſi quelquefois ce mot en general pour tous ceux qui ſont contraires a la Religion Chrétienne; qui la combat-

combattent, & y resistent & font ce qu'ils peuvent pour en arrester ou retarder le cours. Quand ces gens là treuvent quelque chose de mauvais dans la vie des Chrétiens, ils ne manquent jamais de le relever, & de nous le reprocher. Des moindres de nos taches, ils font de grands crimes, & leur médisance change nos foiblesses en des meschancetès. Ils prenent les ombres pour des corps, & les apparences d'un vice ou d'une faute pour des vices & des fautes veritables. Mais l'Eglise n'a jamais êtè plus sujette a ce fleau, qu'a ses commencemens, quand elle nasquit au milieu des Iuifs & des Payens, ses grands & implacables ennemis; comme nous l'apprenons par les monumens de cette premiere antiquitè, qui sont venus jusques a nous. Les Chrétiés qui vivoyent au milieu de ces adversaires si malins, & si passionnez, étoyent donc obligez a prendre soigneusement garde a eux, & a s'abstenir non du mal seulement, mais aussi (comme dit l'Apôtre ailleurs) *de toute apparence de mal*, pour ne leur donner aucun pretexte de les blâmer ou de médire de leur religion.

Chap. V.

1. *Thess.* 5. 22.

Chap. V.

gion. Mais il eſt évident qu'entre toutes les perſonnes fideles, il n'y en a point dont la vie ſoit plus expoſée aux malignitès de la médiſance, que celle d'une femme veuve, qui eſt encor dans la fleur de la jeuneſſe. Et ſon age, & ſon ſexe la rendent ſujette a tant d'ombrages, & a tant de ſiniſtres ſoupçons, qu'il eſt bien difficile, quelque ſoin qu'elle ayt de ſon honneur, que les méchans ne treuvent quelque couleur d'en medire. Celles qui ont un mary pour teſmoin de leurs meurs & de leurs actions, & pour compagnon inſeparable de toute leur vie, ſont en beaucoup plus grande ſeuretè de ce côtè là. C'eſt donc auſſi l'une des raiſons pourquoy l'Apôtre ordonne le mariage aux jeunes veuves, afin que ce voile honorable couvre leur vie, & la cache aux yeux de la malignitè & de la médiſance, & l'aſſeure contre leurs ſoupçons & leurs caquets. *Ie veux* (dit-il) *qu'elles ſe marient, & qu'elles ne donnent a l'adverſaire aucune occaſion de mèdire*; c'eſt a dire qu'elles luy ôtent en ſe mariant toutes les couleurs, & tous les pretextes de parler mal d'elles, que leur en fourni-

roient

roient leur age & leur condition, si elles demeuroient plus long temps veuves. Enfin le saint homme nous represente la raison, qui luy fait apporter tant de precautions pour conserver l'honneur & la reputation des jeunes femmes veuves; la raison est prise du malheur, où quelques unes étoyent tombées. *Car il y en a desia eu quelques unes* (dit-il) *qui se sont devoyées apres Satan.* Il entend qu'elles se sont perduës, ayant renoncé au Christianisme, & s'étans fait Payennes. Ce n'est pas en vain (dit-il) que je crains, la ruine de celles qui se sont perduës, me donne une juste frayeur pour les autres. Il y a peu d'années que nous avons planté l'Evangile de Iesus Christ dans le monde. Et neantmoins en ce petit espace de temps le Diable en a desia débauché quelques unes de la foy par cette occasion. Qui sçait si ce qui est arrivé a quelques unes, n'arrivera point a d'autres? Il y a de l'apparence que ces miserables se voyant en liberté par la mort de leurs maris en avoyent usé indiscretement, & que s'étant relaschées de la modestie & de la severité digne Chap. V.

Chap. V. des femmes Chrétiennes, elles étoyent peu a peu tombées dans les fautes, que S. Paul remarquoit cy devant; la legereté & le manquement a la parole, qu'elles avoyent donnée a l'Egliſe, ou la faineantiſe la curioſité, & le babil; & que ne pouvant ſouffrir le déplaiſir qu'en avoyent les perſonnes vrayement fideles, ny les reprimendes & les cenſures, qu'on leur en faiſoit, attirées peu a peu par Satan elles s'étoyent enfin emportées a le ſuivre, abandonnant la ſainte profeſſion du nom de Ieſus Chriſt, & ſe rangeant ouvertement avecque les Payens pour y vivre en toute liberté a leur fantaiſie. La juſte horreur que l'Apôtre eut de leur perdition, fût l'occaſion qui luy fit donner cet ordre aux femmes Chrétiennes de cet age, & de cette condition là. Ordre excellent & vrayement digne de l'admirable ſageſſe de ce grand Miniſtre de Dieu; & la raiſon des choſes meſmes, & l'uſage & l'experience du monde, nous juſtifiant aſſés qu'un honeſte mariage eſt en effet un tres-utile & tres-efficace correctif des plus dereglées paſſions, où la corruption de la nature emporte la pluſpart

des

des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe. Chap. V.
Cet ordre aſſeure & établit premierement l'honneſteté du mariage, contre la rage des anciens heretiques Marcionites, Encratites, & Gnoſtiques, qui le condannoyent, comme une impureté & une ſouïllure, au lieu que l'Apôtre le commande a quelques perſonnes fideles, comme une choſe bonne & utile pour les retirer du deſordre & du danger de la perdition. Mais il n'autoriſe pas ſeulement le mariage en general; Il juſtifie particulierement & nommément les ſecondes nopces contre la calomnie des Montaniſtes, & des Novatiens, qui les defendoient aux fideles. Car les femmes, dont il parle, étant veuves, il eſt évident, que leur ordonnant de ſe marier, il leur permet, & meſme leur conſeille les ſecondes nopces; ce que le ſaint homme n'auroit garde de faire, ſi elles étoient mauvaiſes & illicites, luy qui proteſte hautement ailleurs qu'il ne faut jamais *faire du mal,* Rom. 3. 8. *afin que bien en avienne.* Et certes l'erreur de ces gens étoit ridicule. Car s'il eſt permis a un Chrétien de ſe marier une fois comme ils le confeſſoient,

Chap. V. quand il vient à perdre sa femme il n'y a nulle raison de luy defendre un second mariage ; la nature de l'un & de l'autre est mesme ; si le second est mauvais, le premier l'étoit donc aussi ; & si le premier étoit bon, le second ne peut estre mauvais, n'y ayant au fonds & de la part des choses mesmes aucune difference entre l'un & l'autre. Car quant a ce qu'un des anciens disciples de Montanus, soûtient que la mort ne rompt pas le mariage, ny ne ressout pas ses droits ; c'est un songe extravagant, & digne de sa mauvaise cause. Il est vray, que la mort survenant ne fait pas, que le mariage n'ayt point étè. Mais c'est une étrange fantaisie de se figurer, qu'elle ne face pas, qu'il ne soit plus. Là où il ny a point de femme, il n'y peut avoir de mariage. La mort vous a ôtè vôtre femme. Elle a donc défait vôtre mariage. Et l'illusion de ce Montaniste est tout a fait bizarre, qui nous veut persuader qu'un homme veuf est encor marié, & qu'une femme veuve a encore son mari, ou que bien qu'elle n'ayt plus de mari, elle ne laisse pourtant pas d'estre encor mariée ; c'est a

Tertull. l. de la Monogamie c.10.

dire

dire qu'elle a encore ce qu'elle a perdu & qu'elle a ce qu'elle n'a plus en effet. Chap. V. Mais outre que cette imagination eſt bourruë, & ridicule au dernier point, elle eſt encor démentie par l'Apôtre, qui poſe expreſſément ce qu'elle nie, & nie ce qu'elle ſoûtient; *la femme* (dit-il) *eſt liée par la loy a ſon mari, tant qu'il eſt en vie; Mais ſi ſon mari meurt, elle eſt delivrée de la loy du mari.* D'où il conclut toute cette queſtion en termes formels, ajoûtant, *le mari donc vivant, ſi elle ſe joint a un autre mari, elle ſera appellée adultereſſe; Mais ſon mari étant mort, elle eſt delivrée de la loy, tellement qu'elle ne ſera point adultereſſe ſi elle eſt jointe a un autre mari.* Fut-il jamais une plus haute impudence, que celle de ce Montaniſte, qui oſe plaider contre des paroles ſi claires? Mais il ne s'arreſte pas là. Il va encore plus outre, & accordant ce qui ne peut ſe nier, que S. Paul approuve les ſecondes nopces, & qu'il les permet a ſes diſciples, il met effrontément ſon Montanus au deſſus de S. Paul. Si Ieſus Chriſt (dit-il a ôté le divorce, que Moïſe avoit ordonné; pourquoy l'Eſprit de Montanus n'ôtera-t-il pas les ſecondes *Tertull. de la Monog. c. 14.*

Chap. V.

secondes nopces,que S. Paul avoit permiſes ? La nouvelle loy de Chriſt a ôtè le divorce, & la nouvelle Prophetie de Montanus a ôtè les ſecondes nopces. Voyés fideles, avec une juſte horreur juſques où le deſeſpoir d'une mauvaiſe cauſe emporte l'Eſprit d'un homme & meſmes d'un grand homme ! Car a peine y a-t-il aucun Theologien dans toute l'antiquitè, qui hors cette malheureuſe cauſe,ayt plus d'eſprit,de ſçavoir,de force,& de merite,que ce meſme homme, qui n'a point de honte de preferer ſon Montanus a S. Paul, & de le mettre autant au deſſus de luy, que Ieſus Chriſt eſt au deſſus de Moïſe. I'avouë,que ceux de la communion de Rome,ne condannent pas les ſecondes nopces ; Mais je diray bien pourtant que pour ſoûtenir les grands avantages qu'ils attribuent au celibat, ils imitent fort l'air & la methode de la diſpute de cet ancien Montaniſte; & que les premiers auteurs de leurs opinons ont puisè des égouts de cet homme preſque tout ce qu'ils diſent de conſiderable ſur ce ſujet; comme on le reconnoiſt en comparant enſemble les eſcrits

eſcrits des uns & des autres. Enfin pour venir particulierement a nos adverſaires de Rome, il eſt éuident que l'ordre de l'Apôtre, *Que les jeunes veuves ſe marient*, & tout ſon procedè dans cette cauſe, eſt directement contraire a leurs loix du vœu de la continence. Premierement le procedè de l'Apôtre nous montre, que de ſon temps il n'y avoit point encore de monaſteres entre les Chrétiens, où l'on enfermaſt les filles qui vivoyent dans le celibat, les voilant & les y faiſant vivre ſous la conduite de certaines Maiſtreſſes, ou ſuperieures, loin de la converſation des perſonnes ſeculieres & hors du monde, comme l'on parle aujourdhuy. Car ſi cette diſcipline euſt étè en uſage, S. Paul y euſt obligè ces jeunes veuves, dont il parle, & les excluant du Diaconat, il euſt pourveu a l'inconvenient qu'il craignoit, non en les rangeant comme il fait, ſous le joug d'un ſecond mariage, mais en les reſſerrant dans un cloiſtre, où elles euſſent peu vivre ſans danger de gâter la puretè de leurs meurs par la frequentation des hommes & des femmes du monde; comme font aujour- Chap. V.

Chap. V. aujourd'huy les religieuſes de la communion Romaine dans leurs monaſteres, où l'on reçoit ſans ſcrupule les jeunes femmes, auſſi bien que les vieilles, & meſmes beaucoup plus de jeunes, que de vieilles. Cette conſequence eſt *Eſtius* ſi claire qu'un Docteur de leur parti reconnoiſt de bonne foy ſur ce lieu de S. Paul, que ces *Monaſteres n'étoyent pas encor inſtituès en ce temps là.* Et ainſi il refute & condanne clairement la reſverie de pluſieurs de ſes plus illuſtres compagnons, * qui embraſſant volontairement l'erreur groſſiere d'Euſebe, prennent pour des congregations de Moynes Chrétiens, les ſocietez des Eſſeniens, ſecte Iudaïque, que Philon ancien autheur de cette nation, décrit au long dans l'un de ſes livres. Car ſi ce ſonge étoit vray, les Monaſteres & les diſciplines des Moynes & des Religieuſes auroyent desja étè en uſage parmy les Chrétiens avant que S. Paul écriviſt cette Epître a Timothée. La raiſon en eſt evidente; parce que cette epitre n'a étè écrite, que l'an 57. ou 58. de nôtre Seigneur, comme Baronius le prouve, c'eſt a dire ſelon ſon calcul, la premiere

* *Baron. a D. 64. §. 3. 4. 5. & ſeqq. Bellarmin & autres.*

Bar. A. D. 57. §. 18.

premiere ou la ſeconde année de l'Empire de Neron; au lieu que Philon fleuriſſoit ſous Gajus, quatorze ou quinze ans auparavant; de ſorte que ſi ces congregations de religieux, qu'il décrit, étoyent de perſonnes Chrétiennes; il faut que l'inſtitution en ayt été commune parmy les Chrétiens, avant que l'Apôtre écrivit cette epître a Timothée; ſur tout ſi vous conſiderés, que Philon repreſente la diſcipline de ceux dont il parle, non comme née tout freſchement, mais comme desja établie avant qu'il compoſaſt le livre, qu'il nous en a laiſsé. Certainement dans tout ce qui nous reſte de vrays & aſſeurés monumens du Chriſtianiſme des trois premiers ſiecles, il ne ſe treuve trace quelconque de Monaſteres; non pas meſme dans les edits de Diocletien, de Galerius, & de Conſtantin, publiés dans les premieres années du quatrieſme ſiecle, le premier contre les Chrétiens, & les deux autres en leur faveur; commandant, l'un d'abbatre, † & les deux autres de reſtablir * les oratoires & les Egliſes des Chrétiens, ſans nulle mention d'aucuns Monaſteres, qui

Chap. V.

† *Euſebe hiſt l. 8. c. 1. fol. 84. 6.*

* *là meſme fol. 91 a. & l. 10. c. 5 fol. 113. a.*

Chap. V. qui n'auroient pas été oubliés dans une pareille occasion, s'il y en eust eu parmy les Chrétiens. Mais que dis-je des cloistres, & des Monasteres ? Il ne paroist pas mesme ny par l'Escriture, ny par la premiere antiquité Chrétienne, que les veuves, que l'on reçevoit Diaconisses, fissent aucun vœu solennel de ne se point marier. On se contentoit de l'obligation, qu'elles y avoyent par la nature de la charge, qu'elles embrassoient ; au lieu que ceux de Rome obligent leurs Moynes, & leurs religieuses au celibat par des vœux solennels, & pretendent que les ministres de leur Religion y sont tous obligez en la mesme sorte. Certainement pour ne point enlacer les fideles il seroit plus expedient de les reçevoir a vivre dans le celibat, sans en faire un vœu solennel & irrevocable ; en se contentant simplement de la profession, qu'ils feroient d'y vouloir vivre, en embrassant l'institution. Par ce moyen le peché de ceux, qui y manquent, seroit moins grief. Ce ne seroit qu'une legerete, & non un parjure & un sacrilege, comme ils le pretendent maintenant, a cause de leur vœu.

vœu. Nous liſons qu'en Orient entre les Chrétiens ; que l'on appelle de S. Thomas, il y a des communautès de Moynes, qui vivent dans une clôture fort étroite & ſous de certaines regles, & a grand' edification ; mais neantmoins avecque libertè d'en ſortir pour ceux, qui n'y veulent pas demeurer. Ceux qui en ſortent ne ſont pas ſans doute ſi eſtimés, que ceux qui y perſeverent ; On blaſme leur inconſtance de quitter ce qu'ils avoyent embraſsè, ou leur peu de conſideration d'avoir entrepris ce qu'ils n'ont peu achever. Mais tant y a, que l'on ne les condamne pas de perjure ; n'ayant point fait de vœu ils ne ſont coupables d'aucun ſacrilege. Cette forme de moynerie ſeroit beaucoup plus ſupportable que n'eſt pas celle des Latins. Et certes dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, lors que l'on commença a remarquer les perſonnes & particulierement les filles qui vivoyent dans le celibat, & a les diſtinguer aucunement d'avecque les autres fideles, il eſt évident que l'on ſouffroit, qu'elles ſe mariaſſent, ſi la volontè leur en venoit, témoin ce que dit

Chap. V.

Card. Ieſuite en ſa relation des Indes de l'an 1642. Part. 2. p. 211.

expreſ-

Chap. V. expreſſément S. Cyprien, parlant des filles de cet ordre; *Que ſi* (dit-il) *elles ne VEVLENT, ou ne peuvent perſeverer dans cet état, il vaut bien mieux qu'elles ſe marient que de tomber dans le feu par leurs pechez.* Et il eſt clair, que long-temps depuis juſques au quatrieſme & cinquieſme ſiecle, & au de là, il ne ſe treuve point que l'Egliſe d'alors caſſaſt, ou tinſt pour nuls les mariages contractés par des filles, ou par des veuves apres avoir fait profeſſion de vivre dans le celibat; comme deux celebres Docteurs * de l'Egliſe Romaine, écrivans ſur ce texte de l'Apôtre, le reconnoiſſent formellement. Mais je paſſe plus outre; & dis en ſecond lieu, que ſuppoſé que le vœu de continence, que les Moynes & les Religieuſes, & de plus a ce que l'on pretend, les Miniſtres de la Religion, font ſolennellement, fuſt bon & ſupportable; toûjours eſt-il évident que le procedé de S. Paul, dont les exemples doivent ſervir de regles a l'Egliſe; oblige ceux de Rome a differer ce vœu, & a ne recevoir perſonne a le faire, qui n'ayt ſoixante ans; d'autant plus, que le mal, que craignoit l'Apôtre,

Cyp. ep. 62. a Pomp. pr. 113.

Voyés Epiph. dans l'Hereſ. des Apoſtoliq. Aug. l. de la virgin. c. 34. Concil. de Carth. 4. c. 104.

* *Heſſel. & Eſt. in 1. Tim. 5. 12.*

l'Apôtre, s'il engageoit les veuves au celibat avant cet âge là, étoit moindre, que celuy ou peuvent tomber les personnes, qui y sont attachées par le vœu solennel de nos adversaires. Car S. Paul ne craignoit autre chose, comme il nous l'a expliquè luy mesme, sinon que ces veuves quittassent le service du Diaconat sous pretexte de se vouloir marier, ou qu'elles ne devinssent faineantes, curieuses, & babillardes. Or outre tout cela ceux de Rome doivent encore craindre, que les personnes, qu'ils obligent au celibat, ne rompent leur vœu solennel, qui est selon eux un perjure, une perfidie, un sacrilege, & enfin l'un des plus horribles & des plus dannables crimes, qui se puissent commettre contre Dieu. Puis donc que S. Paul pour ne donner aux femmes Chrétiennes aucune occasion de tomber en des pechés, qui bien que fascheux & scandaleux sont neantmoins beaucoup plus legers, qu'une perfidie & qu'un sacrilege, a crû estre obligè a ne recevoir, que des personnes sexagenaires a une profession conjointe avecque le celibat, certainement il est clair, que Chap. V.

Chap. V. si ceux de Rome avoyent autant de soin, que S. Paul, du salut & de la sanctification des ames fideles, ils se garderoient bien d'engager dans la necessitè du celibat ny homme, ny femme, qui n'eust soixante ans. S'ils répondent, que ce seroit une chose ridicule de faire a cet âge là un vœu solennel de ne se marier jamais, & que d'ailleurs cette loy seroit prejudiciable a l'Eglise, si l'on ne recevoit a son ministere, que des personnes de soixante ans; j'avouë l'un, & l'autre; Mais de là mesme je conclus premierement que leur pretendu vœu étoit inconnu a S. Paul; qui étoit trop sage pour obliger les Diaconisses a une chose ridicule, comme eust étè indubitablement, ce vœu a l'age, auquel il les recevoit en cette charge, & secondement que le celibat n'étoit pas requis pour exercer le S. ministere, puis qu'il eust étè trop incommode a l'Eglise de ne recevoir a pas un de ses ministeres sacrés, que des personnes de soixante ans; ce qui suivoit neantmoins necessairement de la doctrine de S. Paul, puis qu'il n'admet icy, que des personnes sexagenaires a un ministere, où le celibat

celibat eſt neceſſaire. D'où s'enſuit Chap.
tres évidemment, que ce *vœu ſolennel* V.
de continence (comme ils l'appellent) eſt une choſe nouvelle, & tout à fait inconnuë & inuſitée dans l'Egliſe primitive & Apoſtolique, où les fideles, qui vivoyent ſans ſe marier, ne le faiſoyent, que par un choix volontaire ſans s'y attacher, ſi je l'oſe dire ainſi, avecque la chaiſne d'aucun vœu. Enfin ſi la revolte de quelques femmes, qui s'étoyent détournées apres Satan, a été aſſés a S. Paul pour ſe porter a exhorter les jeunes veuves au mariage, afin d'aſſeurer leur ſalut; combien plus tant de ſcandales, qui ſont nès, & qui naiſſent encore du celibat Romain, devroient-ils obliger le Pape a en relaſcher la loy & a remettre les Chrétiens en la liberté que Ieſus Chriſt leur a donnée? Voyés je vous prie, qu'elle difference il y a entre la voix de S. Paul, & les loix de Rome; *Ie veux* (dit l'Apôtre) *que les jeunes veuves ſe marient, & qu'elles procréent lignée, & gouvernent leur menage*. Ie les reçois (dit le Pape) & non elles ſeulement, mais encore les filles les plus tendres, ſous l'immuable joug du celibat,

Chap. V. & les oblige a ne se marier jamais, par un vœu si terrible, qu'il n'y a point d'autorité, ny dans les Cieux, ny dans la terre. (si ce n'est peut-estre, la mienne propre) qui les en puisse dispenser. Cette difference est si palpable, que le Cardinal Cajetan l'un des plus grands esprits de son party, n'a pû s'empescher d'écrire ces paroles sur ce passage; *S. Paul* (dit-il) *apprit par experience que cette profession n'étoit pas expediente, ny pour les jeunes veuves ny pour l'Eglise. Pleust a Dieu que nous apprissions aujourd'huy par des experiences semblables, s'il est bon & utile, que les jeunes personnes de l'un, & de l'autre sexe fassent des vœux solennels soit pour les ordres sacrés, soit pour les religieux.* Que se pouvoit-il dire de plus modeste? Mais l'esprit de Rome est si incorrigible, que ses compagnons ne l'ont peu souffrir, & l'ont refutè; soûtenant hardiment, que quoy qu'il die, & quoy qu'ayt fait & ordonnè l'Apôtre, c'est neantmoins une temeritè & une impudence fort grande de revoquer en doute, si c'est bien fait de recevoir les jeunes personnes filles ou garçons a la profession du celibat par des vœux solennels. Mais

Cajetã in 1. Tim. 5. 15.

Est. sur ce mesme passage.

& eux,

& eux,& les anciens heretiques, ennemis du mariage, alleguent ce que l'Apôtre dit ailleurs ; *Ie voudrois que tous hommes fussent aussi comme moy.* Ie ne veux pas me servir de ce qui a été debitè par des écrivains tres-anciens, Clement Alexandrin, & l'auteur des epîtres,qui courent sous le nom d'Ignace,qui asseurent que S.Paul étoit marié. Car sauf le respect deu a l'antiquitè, cette tradition n'a point d'apparence. Ie diray seulement, que ces deux langages de S. Paul s'accordent fort bien ensemble, & que ces deux volontés, bien que contraires en apparence,ne se choquent nullement, parce que la premiere est un simple souhait ; au lieu que la seconde est une ordonnance, & une volontè arrestée. Quand il dit, qu'il *voudroit que tous hommes fussent comme luy*,il signifie ce qu'il souhaite, & non ce qu'il commande, ou ce qu'il ordonne. Il voudroit s'il étoit possible, que tous les fidelles luy ressemblassent a cet egard,c'est a dire qu'ils fussent aussi libres, & aussi exempts, que luy de toutes les causes,qui obligent les hommes a rechercher le mariage. Icy il fait non

Chap. V.

1. Cor. 7.

Clem. Alex. Strom. l.3. p. 448. Ignat. ep. 9. qua est ad Philadelph.

Chap. V. un souhait, mais une ordonnance ; Il parle, non en general, sans regarder l'état d'aucun en particulier, mais apres avoir meurement considerè les qualitès & dispositions des sujets, dont il parle. Et que la premiere de ses paroles n'oblige pas tous les fideles a estre comme luy, c'est a dire a vivre dans le celibat, outre que Rome nous l'accorde elle mesme, S. Paul le montre clairement, quand apres avoir fait ce souhait, sentant bien que ce qu'il desire ne peut estre, il ajoûte, comme en se corrigeant ; *Mais un chacun a son propre don de Dieu, l'un en une maniere & l'autre en une autre.* Icy nous ne voyons rien de semblable. Aprés avoir dit, *qu'il veut que les jeunes veuves se marient*, il n'ajoûte rien, qui nous donne sujet de douter que ce qu'il veut ne doive pas estre fait. Au contraire il ajoûte une raison, qui fortifie & établit ce qu'il a dit, & oblige les veuves par la crainte de la damnation, où quelques unes sont tombées, a obeir a son ordre & a faire ce qu'il veut ; Quoy donc, me dirés vous ? Toutes les jeunes femmes veuves sont elles obligées de se marier ?

&

& pas une d'elles ne peut-elle vivre dans le celibat sans desobeir a l'Apôtre? A Dieu ne plaise, que nous l'entendions ainsi. Le mariage & le celibat sont des conditions indifferentes en elles mesmes, & la Religion de Iesus Christ nous laisse la liberté de choisir l'une ou l'autre, selon qu'il est a propos pour nôtre salut; & c'est S. Paul luy mesme, qui nous l'apprend ainsi dans le septiesme chapitre de la premiere epître aux Corinthiens. Regardant donc les Chrétiens simplement entant que Chrétiens, sans avoir égard a leurs dons, a leur vocation, & a leur grace particuliere, & aux circonstances des lieux & des temps, où ils se treuvent, il n'oblige pas un d'eux ny au mariage, ny au celibat precisément; il en laisse le choix a leur prudence. Icy il parle non a toutes les veuves Chrétiennes generalement mais a quelques unes seulement de celles, qui pouvoient aspirer au Diaconat de l'Eglise; & apres avoir examiné leur age, & leur condition, & les avoir comparées avecque d'autres d'un pareil état, qui s'étant opiniatrées a demeurer veuves, s'en

Chap. V.

Chap. V. étoyent fort mal treuvées, étant tombées en des desordres fascheux, ce saint homme pour asseurer leur salut & l'edification de l'Eglise, juge & prononce qu'elles se doivent marier. Toute la tissure de son discours montre clairement, qu'il ne va que jusques là. Il disoit dans les versets precedens, que les jeunes veuves que l'on reçoit au diaconat en ce premier age deviennent fieres & insolentes contre Christ, qu'elles faussent leur premiere foy, qu'elles deviennent oiseuses, babillardes, & curieuses. Quand apres cela, il ajoûte icy immediatement, *Ie veux donc que les jeunes veuves se marient*, il est clair que c'est une conclusion, qu'il tire des paroles precedentes, qui ne doit par consequent estre estendue plus loin, qu'a leur sujet, assavoir a celles des jeunes veuves, qui sont de la condition de celles dont il parloit, & qui demeurant dans l'état des autres seroient selon toute apparence exposées aux mesmes periis. Ce sont precisément celles, qu'il veut que l'on marie. Mais pour les autres femmes Chrétiennes, l'Apôtre ne leur prescrit rien en ce lieu. S'il y en a,

dont

dont il n'y ait rien a craindre de semblable, ce n'eſt pas pour elles, qu'il a donnè cet ordre. Elles peuvent s'examiner, & choiſir en la crainte de Dieu la forme de vie la plus propre a leur vocation & a leur ſalut. Et comme ce que l'Apôtre conſeille ailleurs aux Vierges, & aux veuves de demeurer comme elles ſont ſi elles ont les graces neceſſaires pour y vivre legitimement & avec edification, comme cela dis-je ne donne nul droit a celles, qui n'ont pas ces dons là de s'opiniaſtrer au celibat; pareillement l'ordre expres de ſe marier, qu'il donne icy a celles des veuves, qui ne le faiſant pas mettent leur ſalut en quelque danger: cela dis-je n'oblige nullement celles, qui n'ont nul ſujet de rien craindre de ſemblable, a changer de condition. Seulement y a-t-il cecy de different entre ces deux ordres de l'Apôtre, que dans la premiere epitre aux Corinthiens, il conſeille bien, mais il ne commande point le celibat aux perſonnes, qui en ſont capables; au lieu qu'icy il ne conſeille pas ſeulement, mais il commande expreſſément le mariage a celles, dont le celibat Chap. V.

Chap. V. libat ſeroit en danger de n'eſtre pas louable. Enquoy comme en toute autre choſe, la ſageſſe de ce ſaint homme eſt admirable. Car bien qu'une perſonne ayt la grace de pouuuir vivre legitimement dans le celibat, il n'eſt pas pour cela obligè de l'embraſſer neceſſairement; & bien qu'il ſe peuſt paſſer du mariage, l'uſage ne luy en eſt pourtant pas defendu; parce que rien ne l'empeſche d'y treuver ſon ſalut. Mais quant aux perſonnes, qui n'ont pas la grace requiſe pour pouvoir vivre dans le celibat purement & avec edification, le mariage leur eſt evidemment neceſſaire. C'eſt pourquoy l'Apôtre les y oblige expreſſément; *Qu'elles ſe marient*, dit-il icy, & ailleurs pareillement *s'ils ne ſe contiennent, qu'ils ſe marient*; Au lieu qu'a l'oppoſite quant a ce qu'il conſeille aux autres d'uſer du don de Dieu, en demeurant dans le celibat, s'il les en a faits capables, il avertit expreſſément, que *c'eſt ſon avis*, & non le *commandement du Seigneur*; & declare, que s'ils ſe marient (encore que ce ſoit contre ſon avis) neantmoins en le faiſant ils ne *pecheront* nullement; & proteſte

1. *Cor.* 7. 9.

1. *Cor.* 7. 25.

v. 28.

v. 35.

teſte encore que ce qu'il leur en dit & Chap. V.
& leur en conſeille n'eſt pas pour *les enlacer*. Si ceux de la communion de Rome en uſent ainſi, j'ay tort de leur avoir objecté l'exemple du S. Apôtre. Mais qui ne ſçait, que bien loin de remettre ce choix aux fideles avec Saint Paul, ils leur en ôtent ſouvent la liberté, avant meſme qu'ils ſoyent capables d'en uſer? & les enchaiſnent de ſi bonne heure, qu'ils ſe treuvent engagez au celibat, avant que de le connoiſtre? Et qui ne ſçait encore, que bien loin d'examiner les inclinations, les qualitès, les humeurs, & les conditions des perſonnes, ils reçoivent indifferemment dans les priſons de leur continence tous ages, & toutes humeurs? & que quelque ſujet qu'il y ait par fois de ſe defier des perſonnes, qui leur ſont preſentées, il n'y ont que peu, ou point d'égard, s'imaginant que la rigueur de leur clôture ſera un remede ſuffiſant contre tous les maux, que l'Apôtre craignoit du celibat de ces jeunes femmes, a qui il ordonne de ſe marier? Mais c'eſt aſſés ſur le premier point de nôtre texte. L'autre regarde le ſoin, que l'Apôtre veut

Chap. V. veut que les fideles prennent de leurs veuves, s'ils en ont quelques unes dans leur parentè, qui soyent incommodées, afin que l'Eglise en étant déchargée ayt d'autant plus de moyen de secourir celles, qui sont vrayement veuves; c'est a dire seules & destituées de toute commoditè, de tout support & appuy. S. Paul s'en exprime en ces mots; *Que si quelque homme, ou quelque femme fidele a des veuves; qu'il leur subvienne; & que l'Eglise n'en soit point chargée; afin qu'il y ait assés pour celles, qui sont vrayement veuves.* Les paroles en sont claires; & le sens n'a nulle difficultè, étant mesme, que celuy de l'avertissement, que donnoit l'Apôtre au verset quatriesme de ce chapitre; *Si quelque veuve a des enfans, ou des enfans de ses enfans, qu'ils apprennent premierement a montrer leur pietè envers leur propre maison, & a rendre la pareille a leurs propres devanciers.* Il n'y a point d'autre difference, sinon qu'il recommande icy les pauvres veuves a tous les fideles de leur parentè; au lieu que là il ne les recommandoit; qu'a leurs fils & a leurs petits fils seulement. Tout le reste de la pensée est mesme

1. Tim. 5. 4.

dans

dans l'un & dans l'autre lieu ; si bien qu'ayant suffisamment traitè de tout ce sujet dans l'exposition du premier, il n'est pas besoin que nous y insistions encore une fois icy. Ioint que le temps qui s'est écoulè, m'oblige a finir cette action, pour ne pas abuser de vôtre patience. Ie vous prie seulement de treuver bon, qu'avant que de conclurre, je vous represente briévement quelques unes des plus importantes remarques, qui se peuvent & doivent faire sur le sujet, dont l'Apôtre nous a entretenus, pour vôtre edification. Sur la premiere partie de son texte, considerez premierement combien est grande la folie des personnes, qui font vœu de ne se marier jamais. Car puis que selon la doctrine de S. Paul, le celibat est quelquefois une occasion de pechè & de perdition, qui engage dans certains vices mortels & dévoye apres Satan, & que le mariage au contraire est le remede, qu'il ordonne a ceux, qui sont desja dans ce peril, ou qui y peuvent tomber ; qui ne voit, que faire un vœu irrevocable de ne se marier jamais, c'est s'obliger a ne sortir jamais d'un

Chap. V.

lieu,

Chap. V. lieu, quelque infectè & contagieux qu'il devienne? & a demeurer toûjours sur la pente d'un precipice, & a ne prendre de vôtre vie, le remede specifique d'une maladie, bien que vous en soyés affligè? Gardés vous bien Chrétiens, d'une si dangereuse erreur; & beniſſés Dieu, qui vous en a delivrès. Conservès vous en la libertè, qu'il vous a donnée, pour en user, selon que le demanderont les interests de vôtre salut. Puis apres ce que l'Apôtre prescrit icy aux jeunes veuves, est une regle asseurée pour addresser tous les fidelles dans le choix, qu'ils ont a faire de l'une, ou de l'autre de ces deux conditions. Si vous pouvés vivre hors du mariage sans vous exposer aux brûlures de l'incontinence, ou aux langueurs de la faineantise, & aux vices qu'elle produit, ou au fleau de la médisance, & aux scandales, qu'elle attire mesme sur les personnes innocentes; joüissés de vôtre bon-heur. Rien ne vous oblige a changer de condition. Mais si le celibat vous menace de vous engager en quelqu'un ou de ces vices, ou de ces malheurs; ne vous y opiniatrès pas au prejudice de vôtre

salut,

salut, ou del'edification, que vous devez a vos prochains : Faites l'ordonnance de l'Apôtre; Mariés vous en la crainte du Seigneur. Benit soit Dieu, que nous avons au milieu de nous & des filles, & des femmes veuves, dont la vertu & la puretè fait de l'honneur a l'Eglise. Pour celles-là ny l'Apôtre, ny nous ne les solicitons point a changer; bien que ny luy, ny nous ne les contraignions non plus a demeurer ainsi. Le mariage n'est pas un crime. Elles peuvent l'embrasser sans devenir coupables. Mais si elles continuent a s'en passer, vivant toûjours vertueusement; nous ne pouvons ny taire, ny nier ce que Saint Paul leur dit ailleurs, *qu'a son avis elles seront plus heureuses dans cet état.* Pour les autres qui ne sont pas dans les mesmes termes, & a qui ou leur infirmitè, ou leur condition donne un juste sujet de craindre de ne pouvoir reüssir dans un semblable dessein, elles doivent se resoudre a ce que l'Apôtre leur commande, & a quoy elles sentent, que Dieu les appelle, & s'éloigner du peril en se retirant dans le sein d'un mariage honneste & Chrétien. I'en dis autant

Chap. V.

1. Cor. 7. 40.

Chap. V. autant aux hommes. Car en Iesus Christ il n'y a ny masle, ny femelle. Comme il nous appelle a un mesme salut, aussi nous y conduit-il par une mesme voye. Ne vous flatés point mes freres; comme si vôtre sexe devoit avoir plus de licence, que celuy des femmes. Dieu ne vous oblige pas moins qu'elles a la puretè, a l'innocence, & a l'edification, & pour vous y conserver, il vous ordonne les mesmes remedes. Pleust a Dieu, que plusieurs d'entre vous eussent plus de soin d'en user! Sans doute leur vie edifieroit beaucoup plus dans le mariage. Elle seroit plus reglée, elle seroit de meilleure odeur, au lieu que maintenant il en sort quelquefois des fumées, & des vapeurs, qui ne sont pas fort agreables. Ie ne parle pas de ce qui se passe dans leur cœur, encore que les œuvres de la chair sont si manifestes en quelques uns, que l'Eglise & le monde mesme en a du scandale. Mais je laisse leur interieur a leur propre conscience, priant Dieu, qu'il leur fasse la grace de bien penser a ce que dit l'Apôtre, *qu'il vaut mieux se marier, que bruler*; & que *le mariage est honorable entre tous*,

Hebr. 13.4.

lous, & la couche sans macule; mais que le Seigneur jugera les paillards & les adulteres; c'est a dire qu'il les bannira *de son Royaume*, auquel ce mesme Apôtre dit expressément, qu'ils n'auront point de part, & qu'il les condannera au feu eternel, le partage de l'impieté. Enfin nous avons a apprendre d'icy, quels sont les deuoirs des personnes fideles dans le mariage, de recevoir avec joye, & d'élever avec soin les enfans que Dieu leur donne, & de gouverner & conduire sagement leur famille. I'avouë que c'est une charge pesante & penible, & ceux là s'abusent bien fort, qui s'imaginent, qu'exhorter les personnes au mariage soit les convier a l'aise, & aux delices. Au contraire le celibat est beaucoup plus aisé & plus heureux, que le mariage, pourveu qu'il soit exempt de cette brûlure mortelle, dont parle S. Paul. Et c'est là tout l'avantage, que cet Apôtre donne au celibat, qu'il est moins sujet, & moins penible, plus libre & plus commode, au lieu, que ceux qui se marient auront (comme il le dit expressément) *tribulation en la chair.* Mais prenés courage

Chap. V. 1. Cor. 6. 10

Chap. V. Chrétiens,& vous acquitès fidelement de tous les devoirs, auſquels cette condition vous oblige. Dieu qui vous y a appellès, ſçaurá bien de ſes epines tirer des fleurs & des fruits, & vous changer ſes peines en des exercices honorables,& en des épreuves ſalutaires. C'eſt là ce que nous avons a remarquer ſur la premiere partie. Pour la ſeconde, je n'ay a vous en dire, que deux mots, mais tres-importans, & que je prie Dieu de vouloir imprimer ſi profondement dans vos cœurs, qu'ils en tirent les juſtes effets,que nous ſouhaitons. Vous voyés que l'Apôtre y marque deux ſources, d'où coule l'entretien & le refraiſchiſſement des veuves deſtituées & des autres pauvres;la premiere, l'amour & le ſoin de leurs parens;s'ils en ont de fideles; la ſeconde, la charité de l'Egliſe, qui pourvoit aux neceſſitès de ceux, qui n'ont point de parens, qui puiſſent, ou qui veuillent les nourrir. C'eſt en vous freres bien-aymés, que Dieu a établi ces deux ſources. Vous en diſpenſés l'une de vos propres mains, & vous nous avés commis la diſpenſation de la ſeconde. I'ay donc

donc a vous conjurer au nom de Dieu de les faire abonder l'une & l'autre en cette saison calamiteuse, selon les moyens qu'il vous a donnès. Que ceux qui ont de pauvres parens, les assistent, & nous en déchargent; qu'ils ne se cachent point arriere de leur chair, & ne mépriſent point leur sang. Il ne nous restera encore apres tout leur soin, que trop de pauvres a entretenir ; le nombre en étant si grand, & leurs necessités tellement multipliées, que nous succombons si vôtre charitè, qui s'est montrée si prompte & si genereuse en tant d'autres occasions, ne fait en celle-cy des efforts dignes du sujet, que nous vous recommandons, qui est la vie & le soutien des membres du Seigneur Iesus. C'est le mot que nous avions a vous en dire ; & l'asseurance, que nous prenons de vôtre benignitè & tendresse chrétienne, nous empesche d'y rien ajouter d'avantage, que nos prieres a nôtre bon Dieu tout puissant, qu'il face abonder les fruits de vôtre justice, & vous beniſſe vous & vos familles a Chap. V.

Chap. V. jamais en ſon Fils Ieſus Chriſt nôtre Sauveur de toutes les benedictions dû Ciel & de la terre par la communication de ſon Saint Eſprit a ſa gloire & a vôtre ſalut. AMEN.

SERMON

Digitized by Google

SERMON TRENTE-SEPTIESME.*

*Prononcé à Charenton le 9. Feuvr. 1659.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 17. 18.

Que les Anciens, qui preſident deuëment ſoyent reputés dignes de double honneur; principalement ceux qui trauaillent en la parole, & en l'endoctrinement.

Car l'Ecriture dit, Tu n'emmuſeleras point le beuf qui foule le grain, Item, L'ouurier eſt digne de ſon ſalaire.

FRERES; C'eſt vne loy generalement établie dans toutes les ſocietés du genre humain, que ceux qui les gouvernent ſoyent entretenus aux dépens du public. Car puis qu'ils luy donnent leur temps, leurs ſoins, & leur trauail, il eſt raiſonnable qu'ils en reçoivent cette juſte & honorable reconnoiſſance. Sans cela, ils ne pourroyent vacquer a leurs charges, & leurs neceſſités particulieres partageant leurs eſprits frauderoient le public de ce qu'ils

Chap. V. luy doivent. Mais outre que cette communication eſt juſte, elle eſt auſſi tres-utile; ces offices mutuels, que les parties d'un meſme corps ſe rendent les unes aux autres, ſervant evidemment a les lier enſemble, & a en conſerver l'union. Les Egliſes de Jeſus Chriſt étant donc les plus excellentes des ſocietés; Le Seigneur y a auſſi établi un pareil ordre, ayant voulu, que les Paſteurs, a qui il en a donné la conduite, tirent de leurs troupeaux, dequoy ſubſiſter au milieu d'eux. Ainſi vous voyés, que ſous le vieux Teſtament les Sacrificateurs & les Levites pour ſe donner tout entiers au ſervice divin, étoyent exempts du travail de labourer & de ſemer la terre, ne poſſedant ny champs ny vignes dans le pays de Canaan, & recevant chacun an de leurs freres des autres tribus d'Iſraël, la diſme de leur revenu pour reconnoiſſance du ſoin, qu'ils avoyent de la religion & des choſes divines. Il eſt vray que le Seigneur Jeſus a aboly cette partie de la loy Moſaïque, auſſi bien que tout ce qu'elle avoit ou de ceremoniel, ou de politique, en ayant affranchi ſon peuple pour

vivre

vivre desormais sous la loy eternelle de la charitè ; & j'avouë que ceux, qui obligent les Chrétiens a payer encore la disme de leurs revenus a leurs Pasteurs, choquent en cela les principes de l'Evangile & nous assujettissent a un usage qui n'a point eu de lieu dans l'Eglise Apostolique ny en celle qui luy a succedè durant les trois premiers siecles du Christianisme, & que c'est l'Esprit ou de l'interest, ou au moins de l'erreur, qui les pousse a cette entrepriſe, plustost que celuy de Iesus Christ. Mais tant y a que, si ce divin Prince & autheur de nôtre discipline a cassè cette loy particuliere, & precise de la disme Mosaïque, il nous a pourtant obligez en general a pourvoir a l'entretien de ses Ministres, & d'y contribuer chacun selon nos moyens par une franche & volontaire pietè. Et afin que nul ne se dispensast de ce devoir soubs ombre de l'avoir ignorè (encore que la raison & la justice de la chose mesme en rende chacun de nous assés convaincu, il nous en a expressément declarè sa volontè par l'organe de l'Apôtre S. Paul. Car ce saint homme a Chap. V.

Chap. V. touchè ce ſujet en divers lieux de ſes Epîtres; commandant en l'un, *que celuy*
Gal. 6. *qui eſt enſeignè en la parole, face part de tous ſes biens a celuy, qui l'enſeigne*; & témoignant formellement dans un autre *que*
1. Cor. 9.14. *le Seigneur a ordonnè, que ceux qui annoncent l'Evangile vivent de l'Evangile*; & fondant meſme, & établiſſant cet ordre
La meſme verſ 6.7.8. 9.10. 11.12. 13. au long, par pluſieurs raiſons tirées, tant de la nature, & des loix civiles, & humaines, que des anciennes Eſcritures. C'eſt ce qu'il traitte encore dans le texte, que nous venons de vous lire de cette premiere Epître a Timothée; En quoy paroiſt l'admirable ſageſſe du Seigneur, qui de tous les premiers miniſtres a particulierement choiſi celuy cy pour nous enſeigner cette verité. Car il ne me ſouvient point, que pas un des autres l'ayt touchée expreſſement, & en ſon nom propre dans ce qui nous reſte de leurs divins eſcrits. Il n'y a que S. Paul, qui nous ayt expliquè, & recommandè ce devoir. Pourquoy le Seigneur en a-t-il ainſi usè? pourquoy a-t-il tellement conduit la plume de ſes Apôtres, qu'il n'y ait, que celuy-cy, qui nous donne & nous rebatte une ſi importante

portante leçon ? Chers Freres ; c'eſt parce qu'il étoit le ſeul, qui n'uſoit point du droit de ſa charge a cet égard. Il enſeignoit ſans rien prendre de ſes diſciples. Il preſchoit l'Evangile ſans qu'il en coutaſt rien aux Egliſes ; Ses propres mains luy fourniſſant de leur travail les choſes, qui luy étoyent neceſſaires ; au lieu que les autres Apôtres ne travaillât point de leurs mains, étoyent entretenus par les Egliſes, qu'ils ſervoyent. C'eſt ce qui fait que cette verité avoit plus d'efficace, & moins d'envie en la bouche de S. Paul, qu'en celle d'aucun de ſes collegues ; parce que les autres recevant de ceux, qu'ils inſtruiſoient, ce qui leur étoit neceſſaire, un profane euſt penſé, que leur intereſt leur euſt fait recommander ce devoir ; au lieu que S. Paul ne recueillant de ſa predication, & de ſes grands travaux pour l'Evangile aucun fruit temporel, ce diſcours ne pouvoit eſtre ſuſpect en luy d'aucun deſſein charnel. Ainſi ce droit des ſerviteurs de Dieu a été de tout point établi, & par l'enſeignement expres de S. Paul, qui n'en uſoit point, & par l'uſage des autres Apôtres qui n'en

Chap. V.

1. *Cor* 9. 18.

Act. 20. 34.

Chap. V. n'en ont rien laiſsè par écrit. La parole de l'un,& la pratique des autres, en ont confirmè la loy dans l'Egliſe,& pleinement montrè que les troupeaux doivent cèt honneur a leurs Paſteurs, & que les Paſteurs peuvent le recevoir de leurs troupeaux en bonne conſeience. Au reſte ce diſcours vient a propos du ſujet que traittoit l'Apôtre. Car il recommandoit a Timothée le ſoin des veuves employées au ſervice de l'Egliſe; luy ordonnant expreſſément de les honorer; En ayant dit ce qu'il jugeoit neceſſaire pour bien regler la conduite de ſon diſciple a cet égard, il paſſe maintenant a un autre ordre de perſonnes, a qui il faut auſſi rendre cet honneur de reconnoiſſance. Cet ordre eſt celuy des Paſteurs, & des Surintendans de chaque troupeau. Car ſi les veuves, ou Diaconiſſes meritoient d'eſtre ainſi honorées pour ces petits ſervices, qu'elles rendoient a l'Egliſe par le ſoin qu'elles avoyent de ſes malades, & infirmes; de combien plus d'honneur ſont dignes les miniſtres de Ieſus Chriſt,qui veillent ſur le troupeau tout entier? & qui rendent a tous les fideles

deles sains, & malades, forts & foibles, hommes & femmes, les services les plus importans a leur edification, a leur consolation,& a leur salut? C'est là l'ordre & la suite du discours de S.Paul; & c'est ainsi qu'il faut entendre les paroles qu'il adjouste icy, apres avoir achevè le traitè des veuves; *Que les Anciens* (dit-il) *qui president deuëment soyent reputès dignes de double honneur; principalement ceux qui travaillent a la parole, & a l'endoctrinement.* Il veut qu'en reconnoissance de leur travail on leur rende double honneur;comme a des personnes qui en sont veritablement dignes. Puis il fonde cette loy, en allegant la raison de l'Ecriture, selon son stile ordinaire de prouver, ou de confirmer, & éclaircir tout ce qu'il met en avant,par l'autoritè des oracles de Dieu; *Car* (dit-il) *l'Ecriture dit, Tu n'emmuseleras point le bœuf,qui foule le grain & l'ouvrier est digne de son salaire.* Ainsi pour vous donner l'exposition entiere de ces paroles,nous aurons deux points a traitter en cette action,s'il plaist au Seigneur;le premier l'ordre que l'Apôtre donne d'honorer au double les anciens, qui presidents en Chap. V.

l'Eglise

Chap. V. l'Egliſe & prihcipâlement ceux, qui travaillent a la predication. Le ſecond, la raiſon, qu'il met en avant pour fonder cet ordre, priſe de l'ancienne loy, qui defend d'emmuſeler le beuf qui foule le grain. Quant au premier point, Saint Paul nous commande de rendre double honneur en general a tous les anciens, qui preſident bien & deuëment dans les troupeaux du Seigneur; mais particulierement, & principalement a ceux, qui *travaillent a la parole, & a l'endoctrinement.* Il eſt vray que le mot icy employé par l'Apôtre, & que nous avons traduit *les anciens*, ſe rapporte ſouvent a l'âge, ſignifiant ſimplement des hommes parvenus a la vieilleſſe; & j'avouë, que la loy de Dieu, & celle de la nature meſme nous oblige a porter de l'honneur & du reſpect a toutes les perſonnes de cet âge là. Mais il eſt pourtant evident, que ce n'eſt pas ainſi que l'entend l'Apôtre en ce lieu; parce qu'il parle non ſimplement des *Anciens*, mais des *Anciens*, qui preſident, c'eſt a dire qui ont le ſoin & la conduite de l'Egliſe; ſigne évident, que le nom d'*Anciens*, ſignifie icy non l'age, mais

mais la charge, & le ministere de ceux, dont il parle. Car c'est chose commune & familiere a ces Ecrivains sacrés de prendre le mot d'*Ancien*, ou de *Prestre*, (car c'est tout un) pour dire celuy, qui exerce le saint ministere dans l'Eglise Chrétienne; Vous l'avés si souvent oui remarquer, que je m'asseure, qu'il n'y a personne entre vous, qui l'ignore. L'Apôtre veut donc, que ces *Anciens* ou *Conducteurs de l'Eglise soyent reputez dignes de double honneur.* Il n'entend pas, que l'on ayt seulement cette opinion d'eux, croyant qu'ils meritent ce double honneur, sans le mettre au reste en devoir de leur en rendre aucune partie; Nullement; Mais il veut dire, qu'ils doivent recevoir cet honneur là des fideles, & en jouïr en effect; Tout de mesme, qu'ailleurs usant precisément du mesme mot, il dit que Iesus Christ nôtre Seigneur *a été reputé digne d'une plus grande gloire, que Moïse*; pour signifier qu'il l'a receuë de Dieu en effet, & qu'il en a été réellement honoré, & & non qu'il en ayt été simplement estimé digne. Car encore que le mot de l'original * vienne d'un autre, qui signifie

Chap. V.

Hebr. 3. 3.

* τιμὴ.

Chap. V.

gnifie *digne* & qu'il veuille dire proprement *eſtre reputè* ou *eſtimè digne* d'une choſe; Si eſt ce pourtant, qu'il ſe prend aſſés ſouvent dans le langage Grec, pour dire ſimplement *l'avoir receuë*, en jouïr, & la poſſeder; comme quand un ancien Theologien Grec † écrit, que le Pere, le Fils & le Saint Eſprit *ont été reputès dignes d'une ſeule & meſme Divinitè*; pour dire qu'ils l'ont & la poſſedent; ainſi que l'a remarquè un ſavant homme, * ecrivant ſur ce paſſage de S. Paul. Sous le nom de l'honneur, que l'Apôtre veut, que l'on rende aux Conducteurs de l'Egliſe, eſt compriſe non ſeulement la reverence; mais auſſi une honneſte reconnoiſſance de leurs peines, en leur fourniſſant ce qui eſt neceſſaire a l'entretien de leur perſonne & de leur famille. Car c'eſt le ſtile de l'Ecriture deprendre le mot *d'honneur*, & *d'honorer* en ce ſens, & la diſpute du Seigneur dans le quinzieſme chapitre de S. Mathieu, contre la fauſſe tradition des Iuifs, preſuppoſe clairement, que c'eſt ainſi qu'il faut entendre le cinquieſme article de la loy, *Honore ton pere & ta mere*. Et en effet les Iuifs enſeignent

† *dans le livre de la Trinitè attribuè a Iuſtin*

* *Hammon Anglois ſur ce lieu.*

Math. 15.34.

seignent eux mesmes, que ces paroles obligent les enfans, non seulement a respecter ceux qui les ont mis au monde, mais aussi a leur fournir le manger, le boire, & le vestement avecque les autres necessitez, & commoditès de la vie. Moïse fait aussi parler Balac en la mesme sorte, quand il dit a Balaam; *I'avois dit, que je te ferois beaucoup d'honneur* (c'est a dire que je te donnerois une grande & magnifique reconnoissance) *Mais voicy l'Eternel t'a engardè d'estre honorè*; Il n'a pas permis, que tu receusses le bien, que je te voulois faire. Et c'est encore ainsi, qu'il faut expliquer ce que Manoè dit de l'honneur; qu'il vouloit faire a l'Ange, qui luy predit la naissance de Samson. Il entendoit par là un present, qu'il pretendoit luy faire en reconnoissance de la bonne nouvelle qu'il luy avoit apportée; croyant que ce fust simplement un Prophete, & non un Ange. Et pour vous le dire en passant, c'est en ce mesme sens, que le Seigneur employe ce mot en S. Iean, quand il dit, que si *quelqu'un le sert, son Pere l'honorera*; pour dire qu'il le reconnoistra de ses services, & luy en rendra

Chap. V.

Nombr. 24.11.

Iean 12. 26.

Chap. V. rendra un honorable, & magnifique salaire. C'est aussi en la mesme sorte, que l'Apôtre entendoit cette parole au commencement de ce chapitre, où il

1. *Tim.* 5. 3. commandoit a Timothée *d'honorer les veuves, qui sont vrayement veuves*, comme nous l'avons expliquè en son lieu. Et qu'il le faille aussi prendre en ce sens dans nôtre texte, les paroles suivantes le montrent clairement & necessairement, quand apres avoir dit que les anciens doivent avoir double honneur, il ajoûte pour le prouver, *Car l'Ecriture dit, Tu n'emmuseleras point le bœuf, qui foule le grain.* Or cette Ecriture induit qu'il faut non simplement respecter les ministres de Dieu, travaillans a nôtre salut; mais les nourrir, & entretenir honnestement. C'est donc sans doubte ce qu'entend l'Apôtre, par *l'honneur* qu'il nous oblige de leur rendre; puis que c'est precisement ce qu'il conclut de cette Ecriture. Il y en a qui y rapportent aussi ce qu'il dit, que les serviteur de Dieu doivent avoir *double honneur*; c'est a dire tant celuy du respect, que celuy de l'entretien, l'honneur de la dignitè, & celuy de la nourriture.

D'autres

D'autres veulent qu'en parlant ainſi il regarde la ſubvention, qu'il a aſſignée aux veuves, ou Diaconiſſes; comme s'il diſoit qu'il en eſt deu le double aux Conducteurs de l'Egliſe. En effet il eſt conſtant, que dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme c'étoit la couſtume de diviſer les offrandes, que faiſoient les fideles en certaines portions, les unes pour les veuves, les autres pour les Preſtres ou anciens, pour les Diacres, & pour les autres miniſtres; & que la portion des Preſtres étoit double: D'où vient que l'autheur des Conſtitutions anciennes a la verité, mais fauſſement nommées Apoſtoliques, ordonne expreſſément, que dans les diſtributions, qui ſe faiſoient dans les *Agapes*, ou feſtins Eccleſiaſtiques, *l'on ſepare une double portion pour les Preſtres, parce* (dit-il) *qu'ils travaillent a la parole de l'enſeignement.* Peut eſtre que le meilleur eſt d'entendre ſimplement un *double honneur*, pour dire une reconnoiſſance liberale & abondante; ſelon le ſtile de l'Ecriture, qui employe ſouvent le mot de *double* pour ſignifier *beaucoup*; non pour marquer preciſément la quantité

Chap. V.

Conſtit. Apoſt. l. 2. c. 28. p. 31. A.

Chap. V. ou la mesure d'une chose, mais pour exprimer indefiniment, qu'elle est grande; comme quand les Prophetes disent en divers lieux, que *Dieu rendra les pechés au double*; & qu'il *froisse les méchans de double froissure*. Mais remarquez bien je vous prie, que l'Apôtre ne nous recommande icy, que les vrays serviteurs de Dieu, *les anciens* (dit-il) *qui presidents bien & deuëment*; C'est a dire qui s'acquittent fidelement de leur charge, veillans diligemment sur l'heritage du Seigneur, gouvernans, & conduisans son troupeau selon sa volonté. S'il s'en treuve, qui negligeant leur devoir, s'amusent a toute autre chose; ils auront beau se vanter de leur degrè, & des noms qu'on leur donne dans le monde, l'Eglise ne leur doit rien. Elle doit son honneur au travail, & non au tître; a l'œuvre, & non a la mitre; au corps & a la verité, non au masque & a l'apparence du ministere Evangelique. *Que les anciens* (dit l'Apôtre) *qui presidents deuëment, soyent honorez de double honneur*. Il n'ordonne rien aux autres, qui sont au milieu des Eglises, comme des troncs, ou des statues inanimées;

Ierem. 16. & 17. 18.

mées ; ſans avoir aucun ſoin de leur charge; ſans en faire nulle fonction; ny a ceux non plus, qui *preſident*, mais mal; travaillans & tyranniſans le peuple de Dieu a leur fantaiſie, au lieu de le conduire ſelon ſes loix; qui écorchent & déchirent ſes oüailles, au lieu de les paiſtre & de les conſerver cherement. Pleuſt a Dieu que jamais l'Egliſe n'euſt rendu nul honneur a ces mauvais conducteurs! Elle les a élevès & engraiſſez a ſa ruine. Car enrichis de ſes biens, & enorgueillis de ſes deferences; ils ont changè ſes preſens en des inſtrumens de tyrannie; & en abuſant contr-elle meſme, ils l'ont enfin reduite en une deplorable ſervitude. C'eſt le juſte ſalaire qu'elle a receu de ſon erreur; d'avoir ſi peu apportè de ſoin a diſcerner les bons, & les mauvais conducteurs; ceux qui ſont dignes *d'honneur* d'avec ceux qui ne meritent que du mépris; ſelon la ſentence de nôtre Seigneur, que *le ſel qui a perdu ſa ſaveur, n'eſt bon qu'a eſtre jettè dehors, & a eſtre foulè des hommes.* Mais entre tous les anciens qui preſident bien & deuëment, & qui ſont dignes d'une double Chap V. Matth. 5. 13.

Chap. V. portion, l'Apôtre recommande particulierement ceux, qui travaillent a la predication; *Que les anciens qui preſident bien ſoyent reputez dignes de double honneur, principalement ceux* (dit-il) *qui travaillent en la parole & en l'endoctrinement.* Par la *parole*, il entend l'Evangile a ſon ordinaire, & par *l'endoctrinement* la fonction d'inſtruire & d'enſeigner de vive voix. Il ne ſignifie donc pas deux choſes differentes, mais une ſeule; *la parole & l'endoctrinement.* Car la parole aſſavoir celle de Dieu, ſon Evangile eſt preciſément la doctrine, que les bons Paſteurs, & docteurs de l'Egliſe enſeignent, en la preſchant & annonçant de vive voix. Ainſi il prefere les docteurs ou predicateurs, ceux qui travaillent a annoncer l'Evangile, a l'expliquer aux hommes, & a le detailler droitement, & a l'expliquer a chacun ſelon ſon beſoin, il les prefere dis-je a tous les autres miniſtres du Seigneur, qui travaillent en ſa maiſon. C'eſt a ceux là, qu'il ordonne principalement le double honneur. Et certes il a bien raiſon. Car ſi vous conſiderez la choſe en elle meſme, qu'y a-t-il, ou de plus grand

grand & de plus excellent en ſoy, ou de plus neceſſaire, & de plus utile aux hommes, que cette œuvre de la predication de la parole. C'eſt par là, que la verité divine eſt ſemée dans nos eſprits ; C'eſt ce qui chaſſe l'erreur & l'ignorance de nos entendemens; C'eſt ce qui les reveſt de la connoiſſance & de la Sapience Celeſte ; C'eſt ce qui nous change le cœur, & qui nous donne la foy ; & qui de la puiſſance des tenebres, & de la mort nous amene dans le bien-heureux Royaume de Ieſus Chriſt. C'eſt ce qui purifie nos meurs, & qui modere & regle nos paſſions ; qui allume en nous le ſaint & ſalutaire feu de l'amour de Dieu & du prochain; qui addoucit nos ennuis, & conſole nos déplaiſirs; qui nous forme a la patience ; & nous fortifie contre les tentations, & nous arme contre tous les traits de l'ennemy. En un mot c'eſt de ce ſaint & benit travail, que depend l'inſtruction de l'ignorant, la converſion de l'infidele, l'amandement du pecheur, la perſeverance du fidele, & le ſalut de tous. Ce travail a encore cecy d'admirable, qu'au lieu que les autres Chap. V.

Chap. V. fonctions du miniſtere ne profitent, qu'a peu de perſonnes a la fois, la predication edifie en un ſeul & meſme moment les ames de tout un grand peuple, leur portant a chacune les remedes de leurs maux, & en gueriſſant un grand nombre tout enſemble. Mais ſi vous avez égard aux preparatifs & aux ſuittes de cette œuvre; il eſt clair, qu'en tout le miniſtere ſacrè il n'y a rien de plus difficile, ny de plus penible, que la predication. Quels efforts d'eſprit, quelle ardeur, & quelle conſtance dans la meditation, quelle aſſiduitè dans l'étude, quel attachement de penſées ne faut-il point y apporter pour y reüſſir? quel travail a bien concevoir les choſes divines, a entrer dans l'intention de l'Eſprit Saint, qui nous les a baillées? Quelle peine a les exprimer nettement & clairement? & a ménager tellement ſa langue, qu'il n'en ſorte rien, qui ne ſoit & grave, & facile, & egalement eloignè de la baſſeſſe & de l'enfleure du ſiecle? Que diray-je de la diſpoſition & de l'ordre? de la memoire & de l'action? Ajoûtez encore a tout cela le degouſt des eſprits,

prits, qui nous écoutent, & les juge- Chap. V.
mens qu'ils en font, le plus ſouvent divers & bizarres, ſelon le caprice de chacun; & l'étrange difficultè, qu'il y a de pouvoir contenter tant de perſonnes differentes. Quel courage & quelle force de cœur ne faut-il point pour ne ſe pas rebuter d'une entrepriſe ſi hardie? & pour y perſeverer conſtamment a la gloire du Seigneur Ieſus, & au bien de ſon peuple, ſans avoir égard ni a la peine & a la difficultè d'une choſe ſi grande, ny aux opinions des hommes? Ce ſont les raiſons, qui ont meu l'Apôtre a ordonner, que de tous les ouvriers du Seigneur, on conſidere *principalement ceux qui travaillent en la parole & en l'endoctrinement.* Mais il s'eleve icy une difficultè, qui a bien donnè de l'exercice a la plus grand' part des interpretes modernes. Car quand l'Apôtre ordonne, qu'entre tous les Preſtres ou Anciens, qui preſident bien & deuëment, on honore principalement ceux, qui travaillent a la predication de la parole, il ſemble qu'il nous donne a entendre, qu'il y avoit de ſon temps deux

Chap. V. sortes de *Prestres, ou d'Anciens dans l'Eglise*; assavoir les uns, qui *presidoyent seulement*; & les autres, qui outre l'intendance qu'ils avoyent sur le troupeau en commun avecque les premiers, travailloyent encore d'abondant a l'enseignement & a la parole, parlant publiquement au peuple, & l'instruisant en la pieté. Or il semble difficile de croire, qu'il y ait eu alors des anciens, ou prestres de la premiere sorte entre les Chrétiens, qui eussent l'honneur du presbytere pour gouverner simplement, sans prescher, ny enseigner le peuple. Car pour laisser là plusieurs autres choses, que l'on allegue au contraire, Saint Paul requiert expressément entre les autres conditions necessaires a un Evesque, qu'il *soit propre a enseigner*; & il est clair, & reconnu par la plus grand' part des Hierarchiques mesmes, que dans le stile de l'Apôtre *l'Evesque* & le *Prestre* signifie une seule & mesme charge; si bien qu'il semble que par l'ordre de Saint Paul tout *Prestre*, ou *Ancien* enseignoit; n'y ayant nulle raison de demander, qu'il en eust la capacité, si ce n'estoit pour l'exercer. Pour resoudre cette difficulté

1. Tim. 3. 2. & 2. Tim. 2. 24.

ficultè, quelques uns ont dit, que par les *Prestres* ou *anciens* presidens en l'Eglise, il faut icy entendre generalement tous les ministres de l'Eglise, tant les Diacres, que les Pasteurs ; étant évident, qu'encore que les Diacres ne travaillassent pas a la parole, & a l'endoctrinement, ils avoyent neantmoins quelque part au gouvernement de l'Eglise. Mais cette exposition est violente, & insupportable, ne se treuvant nul lieu dans le nouveau Testament, où le nom de *Prestre*, ou *d'ancien* soit employè en ce sens, pour signifier le *diaconat* ; & on mettra une terrible confusion dans les choses, si on se donne une fois la licence de mesler & de brouiller ainsi leurs noms. Ioint que le *double honneur*, que l'Apôtre ordonne a tous ces *anciens*, qui *president bien & deuëment*, n'étoit ny deu, ny donnè aux Diacres ; si bien qu'il n'est pas possible que l'Apôtre les ayt icy entendus, l'autre défaite ne semble pas meilleure, de ceux qui font force sur le mot que nous avons traduit *travailler*, & disent que la parole de l'original * signifie *travailler* non simplement, mais extremement & jusques

Chap. V. Bilson

* κοπιῶντας

Chap. V. jusques a la lassitude ; pretendans en suite, que l'Apôtre prefere icy, non ceux qui travailloient en la parole, a ceux qui n'y travailloyent point ; mais ceux qui y travailloyent beaucoup, a ceux qui y travailloient moins. C'est comme vous voyez, une petite chicane fõdée sur une vaine subtilitè de Grammaire, étant clair que le mot de l'original se prend a toute heure dans l'Ecriture, pour dire simplement *travailler*: comme, pour vous le faire voir par un exemple, quand le Seigneur employe ce mot dans l'Evangile, & dit que *les lys des champs ne filent, ni ne travaillent*, veut-il seulement nier que ces fleurs ne travaillent pas beaucoup? Suppose-t-il qu'elles travaillent bien a la verité, mais non jusques a la lassitude? Arriere de nous une pensée si badine. Mais qui ne voit, qu'il veut dire simplement, que les lys ne travaillent point du tout & ne se donnent aucune peine. Laissons donc là les subtilitès, & disons qu'en ce lieu *travailler en la parole*, c'est prescher la parole ; *& n'y travailler pas*, c'est ne la prescher point. Si je confesse, que ce travail est grand ; c'est la chose

Voyez Iean 4. 38. Rom. 16. 6. 12. Gal. 4. 11. Eph. 4. 28.

chose mesme, qui me l'apprend; ce n'est pas le mot, dont use l'Apôtre, qui l'induit; & si quelcun, en usant avoit dit dans le langage des Grecs, qu'*il ne travaille point en la parole, ny en la predication*, il n'y auroit personne qui n'entendist par ces paroles, que cet homme ne vaque point a la predication; que ce n'est pas son exercice, ny son occupation. Mais quelques uns de la commu- *Estius*
nion Romaine rapportent cette parole de S. Paul a cette sorte de *Prestres*, dont ils ont un grand nombre dans leur Eglise, qui laissant là tout a fait le soin & l'exercice de la predication, ne s'occupent qu'a chanter la Messe, & a administrer les Sacremens, & pretendent qu'il y en avoit des-ja de semblables dez le temps des Apôtres. Mais outre, que cela ne paroist point par les livres ni du nouveau Testament, ni de l'Eglise des trois premiers siecles, il est évident, que ce n'est pas de ces Prestres là, que l'Apôtre parle en ce lieu. Car premierement ceux dont il parle, *presidents deuëment*, c'est a dire qu'ils gouvernent un troupeau; au lieu que la pluspart de ces *Prestres Romains* bien loin d'avoir aucune Chap. V.

Chap. V. aucune part dans l'intendance & administration de l'Egliſe, n'ont pas meſme aucun certain troupeau fixe & arreſtè ; errant çà & là, & ne ſe meſlant d'autre choſe, que de dire leur meſſe, & de conferer quelques uns de leurs ſacremens. De plus l'Apôtre donne a ces anciens, dont il parle, une portion d'honneur & de reconnoiſſance meſme, qu'a ceux qui travaillent en la parole, c'eſt a dire les Eveſques, comme ces Meſſieurs l'entendent ; au lieu que leurs ſimples Preſtres demeurent infiniment au deſſous & des honneurs & des revenus des Eveſques. Ils auroyent eu plus de couleur de mettre icy en avant pluſieurs de leurs Curez, & de leurs Eveſques, & leurs plus eminens Prelats, comme les Archeveſques, les Patriarches, les Cardinaux, & ſur tout le Pape, qui ſe contentans de *preſider*, ou pour mieux dire de *dominer* ſur les troupeaux de Chriſt, ont preſque tous entierement renoncè au travail *de la parole* & *de l'endoctrinement*. Mais il n'y a pas moyen de faire entrer ceux-cy dans le comte de S. Paul, non plus que les autres ; parce que l'Apôtre n'egale pas

pas ſeulement ; il prefere meſme les Chap. V.
miniſtres travaillans en la parole & en l'enſeignement a ces Prelats muets; tout au contraire de ceux de Rome, qui les elevent au deſſus de tous les autres,& mépriſent la predication, comme une fonction trop baſſe pour leur grandeur ; Si bien que l'Apôtre pour ajuſter ſa doctrine a leur pratique, au lieu de parler comme il fait, euſt deu dire tout au contraire; *Que les Preſtres, qui preſident deuëment* ſoyent *dignes de double honneur ; & principalement ceux qui ſans s'occuper a la parole & a l'endoctrinement, en laiſſant tout le travail a leurs inferieurs, ne ſe meslent quant a eux, que du principal ſeulement, c'eſt a dire de preſider & de gouverner, de commander & de donner des loix au monde*. Que dirons-nous donc enfin de ces paroles de l'Apôtre? Chers Freres, nous les traitterons avecque la reverence, qui leur eſt deuë, & ſans les geſner pour leur faire dire ce que deſire nôtre paſſion, nous recevrons avec humilitè ce qu'elles diſent clairement ; aſſavoir qu'en ces premiers temps il y avoit en effet dans la compagnie des conducteurs des Egliſes, deux

Chap. V. deux ſortes d'ouvriers ; les uns qui travailloyent a la predication de la parole, & au gouvernement du troupeau tout enſemble; & les autres, qui ayant part dans le gouvernement, & comme il y a de l'apparence dans les autres fonctions du miniſtere ſacrè, étoyent déchargez du travail de la predication; ſoit pource qu'ils n'en euſſent pas receu le talent, ſoit que pour n'avoir pas cultivè de bonne heure les graces, que Dieu leur avoit données, ils ne s'en fuſſent pas rendus capables. Quiconque lira ce texte ſans paſſion & ſans prejugè, avouëra que l'Apôtre y poſe evidemment cela. Mais il veut ailleurs qu'un homme pour eſtre Preſtre ou Eveſque ſoit propre a enſeigner. Ie l'avouë ; & je ne doubte pas que ſon deſſein & ſon deſir ne fuſt, que tous les ſerviteurs de Dieu en fuſſent capables; comme de la plus utile fonction du S. miniſtere, & a laquelle il donne icy meſme le principal rang; Et c'eſt pourquoy il ordonne, que l'on recherche ſoigneuſement cette capacitè en ceux, que l'on veut recevoir en la charge. Mais cela n'empeſche pas, que s'il ſe treuvoit

treuvoit des perſonnes douées de toutes les autres bonnes & loüables qualitez neceſſaires au miniſtere, & a qui il ne manquaſt, que le don de la parole; on ne peuſt auſſi les y recevoir pour ne pas priver l'Egliſe du fruit de leurs autres graces, ſous ombre d'un ſeul defaut innocent, & qui ne pouvoit leur eſtre imputé a crime. La predication eſt le principal du miniſtere; Ouy; mais ce n'eſt pourtant pas le tout. L'addreſſe de la conduite, la ſageſſe & la prudence pour le gouvernement en font auſſi une bonne partie. Certainement les charges doivent eſtre reglées par les dons. Nul ne les ayant tous, de là eſt venuë neceſſairement la diverſité des charges. D'une meſme charge il y a des fonctions ſi differentes, que qui ſera capable de l'une ne le ſera pas quelquefois de l'autre. En cela il faut s'accommoder a la diſpenſation de Dieu, & ne laiſſer, que le moins que l'on pourra de ſes dons inutiles & ſans employ. Or & l'experience nous monſtre, & l'Apôtre nous enſeigne expreſſément ailleurs, que le *gouvernement*, & la *conduite*, & l'addreſſe de preſider eſt un

Chap. V.

1. Cor. 12. 28.

Rom. 12. 8.

Chap. V. un don particulier de Dieu ; c'eſt a dire tel, qu'un homme peut le poſſeder ſans avoir les autres; ſans la grace de la predication par exemple. C'eſt ce qui fit a mon avis admettre ceux, qui avoyent le premier de ces dons ſans le ſecond, en l'honneur de cette charge, pour ayder leurs collegues travaillans a la parole, dans la conduite du troupeau ; d'autant plus, que dans ces commencemens du Chriſtianiſme, ils ne treuvoyent pas ſans doute le nombre d'ouvriers, qui leur étoit neceſſaire pour l'abondance de la moiſſon, qui ſe preſentoit a eux. A la verité il n'eſt pas croyable ; qu'ils ſouffriſſent qu'aucune Egliſe fuſt deſtituée de la principale fonction du miniſtere, qui eſt la predication & l'enſeignement ; Mais étant une fois pourveuë de cette partie par la vocation d'une, ou de pluſieurs perſonnes capables de travailler a la predication, il ſemble qu'il étoit de la prudence de leur joindre des collegues, qui bien que denuës de la parole, peuſſent les ſoulager & agir dans le reſte de la conduite, pluſtoſt que de les laiſſer accabler ſous le faix de toute l'Egliſe.

l'Egliſe. C'eſt donc a mon avis ce que l'Apôtre nous montre icy s'eſtre fait dés le commencement de l'Egliſe. Il eſt vray qu'aujourd'huy les Anciens de nos Egliſes (comme nous les appellons communément) ont quelque chôſe de ſemblable ; preſidans auſſi dans nos troupeaux, & ayant part en l'adminiſtration de la diſcipline , & dans la conduite & dans le gouvernement de l'Egliſe, ſans neantmoins *travailler a la parole & a l'endoctrinement* ; qui eſt proprement la fonction de nos Paſteurs; Et cela pour le dire en paſſant, ne doit pas ſembler, ny n'eſt en effet plus étrange, que la difference , qui paroiſt meſme a cet égard entre les *Preſtres ou Anciens* dont parle S. Paul en ce lieu. Mais il me ſemble pourtant, que l'on ne peut nier que nos anciens ne different en quelque choſe de ceux, qu'entend icy l'Apôtre. Car l'Apôtre aſſigne expreſſément a ceux dont il parle, *le double honneur* c'eſt a dire & le reſpect, & l'entretien deu au ſacré miniſtere, au lieu que nos Anciens ne touchent riendes deniers de l'Egliſe ; & il y a fort peu d'apparence , que S. Paul euſt égalé les Chap. V.

Chap. V. siens aux predicateurs a cet egard, s'ils euſſent été en tout & par tout meſmes, que ſont aujourdhuy les nôtres. Ie ne ſçay pas encore s'il ſeroit bien aisé de montrer, que ceux qu'entend icy l'Apôtre ou ne donnaſſent pas l'impoſition des mains avecque leurs collegues, ou ne la receuſſent point eux-meſmes a leur ordination ; veu que S. Paul ſemble donner ce droit a tous ceux qu'il reconnoiſt pour membres du Preſbytere, dont il parle, quand il dit ailleurs, que Timothée avoit receu le don, qui étoit en luy, par *l'impoſition des mains de la compagnie des Anciens.* Mais c'eſt aſſés pour l'éclairciſſement du ſens de l'Apôtre, touchons maintenant en peu de mots la raiſon, qu'il allegue de ce double honneur, qu'il a ordonnè, *a tous les Preſtres*, ou *Anciens* en commun, & principalement a ceux d'entr'eux qui *travaillent en la parole*. *Car* (dit-il) *l'Ecriture dit, Tu n'emmuſeleras point le bœuf, qui foule le grain* ; Ce paſſage eſt tirè du Deuteronome, où nous le liſons encore aujourdhuy en autant de mots. Pour en bien entendre la lettre, il faut ſavoir, qu'au lieu que

1. *Tim.* 4.14.

Deuter. 25.4.

nous

nous battons communément le bled dans l'aire avec des fleaux pour en tirer le grain, c'étoit anciennement & c'eſt encore aujourd'huy la coûtume en Orient, & en quelques autres pays, de le faire fouler par des bœufs qui marchant ſur les gerbes en font ſortir le froment. Les perſonnes avares ſe ſervant de ces pauvres animaux a cet uſage, leur lioyent la bouche avec un cheveſtre, ou une muſeliere, pour les empeſcher de manger du bled, qu'ils fouloyent. Le Legiſlateur defend donc cette rigueur aux Iſraëlites; leur ordonnant expreſſément de *ne point emmuſeler le bœuf, qui foule leur grain*; mais de luy laiſſer la liberté de manger des eſpics, qu'il fouloit; comme pour le payer du ſervice, qu'il leur rendoit. C'eſt là l'écorce & la lettre de cette Loy. Mais l'Apôtre l'eleve en un ſens bien plus noble, & plus digne de la ſageſſe de ſon autheur. Il veut donc que ſous cette Image, Dieu nous ayt recommandé la reconnoiſſance de ceux, qui nous rendent quelque bon & utile ſervice & particulierement de ne pas refuſer la nourriture a ceux, qui travaillent a Chap. V.

Chap. V. nous procurer & preparer la nôtre. *Car* (dit l'Apôtre dans un autre lieu, où il employe cette figure Mosaïque au meſme deſſein) *Dieu a-t-il ſoin des beufs?* Eſt-ce pour leur conſervation, ou pour leur commoditè qu'il a donnè ſes loix a Moïſe? *Ne dit-il pas tout a fait ces choſes pour nous? Certainement elles ſont écrites pour nous. Car celuy qui laboure doit labourer ſous eſperance, & celuy qui foule le bled ſous eſperance d'en eſtre participant.* Les Maiſtres des Iuifs ſont eux meſmes d'accord de ce principe, que prend icy l'Apôtre, que ce n'eſt pas pour les animaux, mais pour nous, que la Loy de Dieu nous les recommande quelquefois, pour nous détourner par ce moyen de toute cruautè, & former nos ſens a l'équitè & a la clemence envers nos prochains. Selon cette raiſonnable maxime, il ne faut pas penſer, que la reconnoiſſance dont il nous eſt commandè d'uſer envers le bœuf, qui foule le grain de nôtre aire, nous ayt étè preſcrite en la Loy pour le bien de cet animal. Sans doute ce divin Legiſlateur a penſè a nous, & non aux bœufs; Il a voulu par cet eſſay nous éloigner de toute

1. *Cor.* 9. 10.

Moſes ben Maiem. More Nev. Part. 3. *c.* 17. *p.* 383.

Digitized by Google

toute ingratitude, & former nos ames a une exacte & liberale reconnoiſſance envers tous ceux, qui nous ont obligez, quand meſmes ils n'auroyent ni le ſens, ny le moyen de ſe vanger de l'injure, que nous leur ferions, en leur retenant & raviſſant, ce que nous leur devons. Mais cette Ecriture entre toutes les reconnoiſſances nous oblige particulierement a celle, que nous devons aux perſonnes, qui ſervent a nôtre nourriture. Car le bœuf comme vous ſçavez, eſt celuy de tous les animaux, qui travaille le plus pour cela. C'eſt luy, qui ouvre la terre dés le commencement pour y mettre les ſemences de nôtre pain, afin qu'il s'y forme. C'eſt luy encore qui de ces eſpics, où la nature l'avoit enveloppè, le tire en foulant nos aires, afin que nous puiſſions en manger plus commodément. Iugez ſi le Seigneur en vous defendant de refuſer a ce pauvre animal apres ces ſervices là, les choſes neceſſaires a ſa nourriture, il ne vous commande pas beaucoup pluſtoſt de reconnoiſtre ceux, qui ſervent a la vôtre, & s'il ne vous oblige pas d'entretenir liberale- Chap. V.

Chap. V. ment ceux, qui travaillent pour la conservation de vôtre vie? Or vous n'ignorés pas, que c'eſt là tout le deſſein, & l'employ des ſerviteurs de Dieu. Ils ne travaillent, que pour ſemer le froment du Ciel dans vos cœurs, & pour vous donner & conſerver la vie; mais une vie heureuſe & glorieuſe. Cette Ecriture vous oblige donc a leur fournir liberalement dequoy ſe ſoûtenir, pendant qu'ils travaillent pour vous, & vous condanne de la derniere des ingratitudes, ſi vous refuſez le pain & la vie de la terre a des perſonnes, qui conſument tout leur temps a vous preparer & procurer le pain & la vie du Ciel. Car (comme S. Paul conclud ce

1. Cor. 9. 11. raiſonnement) *S'ils vous ont ſemè les choſes ſpirituelles; eſt-ce une ſi grand' merveille, qu'ils recueillent les vôtres charnelles?* C'eſt ainſi que l'Apôtre a admirablement employè a ſon deſſein cette an-

Luc. 10. 7. cienne Loy de Moïſe, *Tu n'emmuſeleras point le bœuf qui foule le grain.* Ce qu'il ajoûte, *Et l'ouvrier eſt digne de ſon ſalaire*, eſt une parole, qui étoit commune entre les Ebreux, d'où nôtre Seigneur l'avoit auſſi priſe & employée ſur ce meſme ſujet,

me ſujet, comme nous le liſons en S. Luc. Et il n'eſt pas beſoin de la chercher dans le vieux Teſtament ; comme ſi S. Paul pretendoit l'en avoir tirée. Ce qu'il a dit de l'Ecriture ſe rapporte a la Loy du beuf foulant le grain ; & non pas plus loin. Mais a l'autorité de la Loy divine il ajoûte comme il fait quelquefois ailleurs, le teſmoignage d'une ſentence humaine, qui jugeant en general, que *l'ouvrier eſt digne de ſon ſalaire*, condanne d'une extreſme injuſtice ceux, qui denient l'entretien aux ouvriers de Ieſus Chriſt, c'eſt a dire a des gens qui travaillent inceſſamment pour leur ſalut eternel, qui renoncent a tout autre exercice pour vaquer a celuy là ſeul ; étant evident qu'un travail ſi excellent & ſi ſalutaire meritoit d'eux un ſalaire incomparablement plus grand, que ce peu de choſes temporelles, qu'ils leur refuſent. C'eſt là Fidelles, la leçon, que l'Apôtre nous a aujourdhuy donnée de l'honneſte reconnoiſſance, que les Chrétiens doivent a leurs Paſteurs & Conducteurs. Remarqués y premierement les ſubventions, auſquelles ce ſaint homme Chap. V.

Chap. V. oblige l'Egliſe. Il veut premierement qu'elle entrétienne les pauvres veuves; & ſous leur nom il comprend ſans doute par meſme raiſon toutes les autres perſonnes neceſſiteuſes; Il veut en deuxieſme lieu qu'elle reconnoiſſe honorablement les Eveſques, ou anciens, & tous ceux qui ſervent legitimement a l'œuvre de l'Evangile. C'eſt là le roole Apoſtolique des perſonnes, que l'Egliſe doit ſecourir de ſes deniers. Il n'y employe que ces deux ordres. Que les Moynes ſongent donc en quelle conſcience ils poſſedent une ſi riche partie de ſes aumônes, & de quel droit ils luy tirent encore tous les jours tant de biens des mains par dons & par legs, & par tant d'autres voyes, juſques a n'avoir point de honte de ſe ſervir en cette queſte de la mendicitè meſme, le dernier, & le plus indigne de tous les moyens, où l'extreſme neceſſitè reduit les hommes. Puis que S. Paul ne leur ordonnoit rien, certainement l'Egliſe ne leur devoit rien. Ce n'eſt donc pas un bien legitime, qu'ils poſſedent. C'eſt le butin de leur avarice; ce ſont les dépouïlles des vrays pauvres, les preſens

de

de l'ignorance & de l'erreur. Car les Moynes ne ſont veritablement ni pauvres, ni officiers de Ieſus Chriſt; La Moynerie n'ayant rien de commun avecque le ſacrè miniſtere de l'Egliſe. Conſiderez en ſuite, que l'Apôtre dans le ſecond ordre de ceux qui devoyent recevoir ſubvention de l'Egliſe, ne parle ni de Pape, ni de Cardinaux, ni de Patriarches, ni d'Archeveſques. Il n'y nomme que les Preſtres, ou Anciens. Ce n'eſt donc pas de l'ordre de l'Apôtre, que ces Meſſieurs ont receu ces richeſſes immenſes, qui les ont élevès ſi haut. Mais quant a la ſubvention meſme, legitimement deuë aux vrays miniſtres de Ieſus Chriſt, voyés, je vous prie, a quoy la reduit cet homme de Dieu. Il leur ordonne non des Baronnies, des Duchez, des Comtez, & des Pairries; non des Palais & des maiſons ſuperbes, non des fiefs & de grands fonds & de riches heritages; mais *un double honneur*; c'eſt a dire deux portions d'une contribution mediocre, que faiſoyent les fideles, le dimanche de chaque ſemaine, & comme le meſme Apôtre le regle dans un autre lieu, Chap. V.

autant

Chap. V. autant qu'il leur en falloit pour les nourrir & les veſtir honneſtement. Ce Ce ſont les fonds, & les terres, les grand's maiſons & les grãds domaines, qui ont tout perdu. Vne aveugle devotion a mis ces grandeurs dans l'Egliſe; & ces grandeurs y ont ruinè la pietè,& la modeſtie, & la veritè. Cet exces exorbitant de reconnoiſſances a fait deux grands & irreparables maux; Il a d'un côtè jettè les Prelats dans la licence, & dans la ſecuritè,& de l'autre il a fait perdre a la plus grand' part des Chreſtiens l'exercice d'un devoir neceſſaire, c'eſt aſſavoir de la ſubvention qu'ils doivent a leurs Paſteurs. Car ils ſe contentent ou pour mieux dire, ils ſe plaignent (& ont raiſon) que leurs Peres ne leur en ont, que trop donnè, au lieu que l'Apôtre entend, que les fideles facent part de leurs biens a ceux,qui les inſtruiſent, & qu'ils honorent de leur reconnoiſſance ceux, qui preſident ſur eux & qui travaillent a les enſeigner; & non qu'ils fondent des Eveſchés, des Abbayes & des Prieurés pour ceux, qui viendront apres eux,& qu'ils ne verront jamais. Benit ſoit Dieu

Digitized by Google

Dieu, Mes Freres, qui a ramenè l'ancienne frugalitè dans nos Egliſes; & qui y a rétabli l'ordre Apoſtolique, qui nourriſſoit les miniſtres de Dieu du fruit de leur travail. S'il y a des troupeaux qui pechent dans le defaut, le vôtre par la grace du Seigneur, eſt exempt de ce blaſme. Pleuſt à Dieu, qu'il s'acquittaſt auſſi bien des autres parties de ſon devoir! Car l'honneur, que vous devez a vos Conducteurs n'eſt pas ſimplement de leur fournir dequoy vivre honeſtement, & ſans incommoditè au milieu de vous. C'eſt principalement de croire la parole de Dieu, qu'ils vous enſeignent, & d'obeïr a ſes ordres, qu'ils vous expoſent, & en un mot de faire ce qu'ils vous diſent, & de vous abſtenir de ce qu'ils vous defendent au nom de nôtre commun Seigneur. Le grand honneur & la grand' gloire d'vn Paſteur devant Dieu & devant les hommes c'eſt l'obeïſſance, l'innocence, la puretè, la vertu & la ſaintetè de ſon troupeau. C'eſt là, Freres bien aimez, l'honneur que nous deſirons principalement de vous, un honneur, qui ne ſera pas moins ſalutaire Chap. V.

pour

Chap. V. pour vous, que glorieux pour nous; que vous trembliez a la voix de Dieu vôtre Souverain, qui par ſa grace reſonne veritablement en cette chaire, & que vous conformiés vos mœurs a ſa volontè qui vous y eſt fidelement declarée. Autrement ſi vous vivez au rebours de ce que vous enſeignent vos Paſteurs, ſi vous faites ce qu'ils vous defendent, & cheminés dans les voyes, qu'ils décrient & condannent; comment peut-on dire que vous les *reputès dignes du double honneur*, que l'Apôtre leur ordonne? Qui ne voit, que c'eſt tout au contraire les mépriſer, & les outrager, & condanner hautement leur doctrine? Temoignés leur, mes freres, par une conduite toute contraire, que vous en avez de bons & honorables ſentimens. Faites le paroiſtre nommément dans l'occaſion preſente ſur ce ſujet, dont ils vous preſſent & vous conjurent il y a ſi long temps, d'ôter du milieu de vous cette profane & mondaine paſſion des maſques, & des danſes ordinaires en cette ſaiſon. C'eſt une honteuſe tache en vôtre troupeau, qui donne de la joye a Satan, & a vos ennemis,

mis, de la douleur aux Anges & aux fideles; & une grand' confuſion a vos conducteurs, qui voyent avec un extreſme déplaiſir les cœurs de quelques uns ſe durcir au grand ſcandale de chacun contre tant d'exhortations, qui leur ont été addreſſées pour les retirer de ce deſordre ſi indigne de nôtre profeſſion. Eſt-il poſſible que vous vous imaginiès, que deux exercices, que le monde appelle luy meſme *ſes folies*, ne choquent point la diſcipline celeſte de la Maiſon de Ieſus Chriſt? Pour les *Maſques*, leur ſeule origine nous en devroit donner de l'horreur. Car d'où croyés-vous, qu'en ſoit venu l'uſage? Les livres des anciens nous apprennent clairement, que le Diable en eſt l'autheur, que c'eſt l'une de ſes vieilles inſtitutions; l'une des abominations, qui ſe pratiquoyent a l'honneur des idoles Payennes. Et c'eſt ſans doubte pour cela, que Dieu les bannit expreſſément du milieu de ſon peuple, y defendant tres-ſeverement le déguiſement qui s'y pratique; *La femme* (dit-il) *ne portera point d'habillemens d'homme, & l'homme ne veſtira point d'habillement de femme,* Deuter. 22. 5.

Chap. V.

Car

Chap. V. *Car quiconque fait telles choſes eſt abomination a l'Eternel ton Dieu.* Les anciens docteurs de l'Egliſe Chrétienne fulminent tous dans leurs ſermons, & dans leurs Conciles contre cet abus; le d'écriant comme un reſte de l'idolatrie, & du Paganiſme; comme une invention du Diable, qui deshonore Dieu en changeant la vraye & naïve forme de ſon ouvrage; & n'eſt d'ailleurs qu'un exercice d'extravagance & de folie. Le monde meſme en a eu honte quelquefois; & j'apprens, que l'an 1509. le Parlement defendit par arreſt du 24. Decembre ſur peine de priſon, & de punition par juſtice de faire, de vendre, ou de porter des maſques; & que la defenſe en fuſt encore reïterée cinq ans apres, & qu'en execution, trois perſonnes viles, ſurpriſes en maſquant, furent fuſtigées au preau de la Conciergerie, & bannies pour quelque temps. Quant a la danſe, c'eſt une action ſi vaine, que les perſonnes les plus mondaines ſont contraintes de reconnoiſtre, que ſans l'accoutumance que l'on y a, elle nous paroiſtroit ridicule & inſupportable; & nous voyons le

Savarō traitè contre les maſques p. 18.

le jugement qu'en faiſoyent les ſages des Payens meſmes par une parole, qui nous reſte d'eux ſur ce ſujet, diſant, *que nul ne danſe qu'apres avoir trop beu & trop mangè.* * l'en laiſſe là les mauvaiſes ſuittes, & les pieges que les demons y tendent a la modeſtie, & a la pudeur de la jeuneſſe, & le feu deshonneſte, que la veuë de ces myſteres de vanitè allume ſouvent dans les cœurs de ceux & de celles qui les frequentent. Chrétiens, ſouvenés-vous, que cette Religion divine, a laquelle le Fils de Dieu vous a conſacrés, vous promet des biens & des plaiſirs ſpirituels, & celeſtes; qu'elle eſt auſſi elle meſme toute ſpirituelle & celeſte; qu'elle ne peut ſouffrir les vanités, ni les legeretés de la chair; & qu'elle ne reconnoiſt pour ſiens, que ceux qu'elle a retirés des convoitiſes, des voluptés & paſſe-temps de la terre; & qu'elle a formés a une gravitè, integritè, chaſtetè & modeſtie exemplaire. Si vous voulez parvenir a cette ſouveraine felicitè, qu'elle vous preſente dans le royaume de Dieu; cheminés dans la voye, qu'elle vous a marquée. Ne vous conformés point a ce preſent ſiecle;

Chap. V.

* *Nemo ſaltat ſobrius.*

ſ parés

Chap. V. ſeparés vous de ſes meurs, auſſi bien, que de ſes creances. Renoncés a ſes vanitez, & a ſes folies & a l'extravagance de ſes divertiſſemens charnels. Que vos réjouïſſances ſoyent pures; qu'elles n'offenſent les yeux, ni de Dieu, ni de ſes ſerviteurs. Cherchés vôtre recreation dans la meditation de ſes œuvres, dans la jouïſſance de ſa grace, dans l'eſperance de ſa gloire, dans l'exercice de ſa charité; employant au ſoulagement des pauvres ce que les mondains perdent & inutilement, & malheureuſement dans les exces de leurs feſtins, ou dans la folie de leurs paſſe-temps. Dieu vueille graver dans vos cœurs ce qu'il a mis dans nos bouches, & vous ſanctifier tellement par ſon Eſprit, que vous ſoyez deſormais un peuple, vrayement digne de ſon Evangile; un peuple ſaint, & pur, & addonné a bonnes œuvres, & y perſeverant conſtamment ſans aucun ſcandale juſques a la journée de ſon Fils, a ſa gloire & a vôtre ſalut. AMEN.

SERMON

Chap. V.

SERMON TRENTE-HVITIESME.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 19. 20. 21.

** Prononcè a Charenton le 9. Mars 1659.*

Ne reçoy point d'accuſation contre un Ancien, ſinon ſous deux ou trois teſmoins.

Repren publiquement ceux qui pechent, afin que les autres auſſi en ayent crainte.

Ie t'adjure devant Dieu, & le Seigneur Ieſus Chriſt, & les Anges eleus, que tu gardes ces choſes, ſans preferer l'un a l'autre, ne faiſant rien en panchant d'un coté.

CHERS FRERES; La juſtice, qui juge droitement des cauſes & des affaires des hommes, eſt la colomne, non ſeulement des Etats du monde, mais auſſi de toutes les ſocietez du genre humain. Car il n'eſt pas poſſible, qu'un corps ſubſiſte heureuſement, ſi cette vertu n'en gouverne les parties, diſtribuant a chacune ſes charges, & ſes employs, & en ſuite les legitimes chaſtimens de leurs fautes, & les reconnoiſ-

Chap. V. sances raisonnables de leur innocence & de leur vertu, selon qu'elles s'acquittent bien ou mal de leur devoir. Cet ordre est donc aussi necessaire dans l'Eglise de Iesus Christ, entant que c'est une societè, qui vit en la terre, y étant composée de divers membres, qui ont certains rapports les uns aux autres; les uns établis pour conduire, & pour enseigner, les autres pour suivre & pour apprendre, & tous pour obeïr aux divines loix de leur souverain Seigneur. I'avouë que les conducteurs de l'Eglise n'ont a proprement parler ny sur leurs collegues, ny sur leurs troupeaux, aucune puissance de les contraindre, semblable a celle que les Princes ont sur leurs sujets, & moins encore a celle, que les maistres ont sur leurs esclaves.

Math. 20. 25. 26. *Vous savez* (dit le Seigneur) *que les Princes des nations les maistrisent, & que les grands usent d'autorité sur elles; mais il n'en sera point ainsi entre vous.* Leur charge est un ministere; & non un Empire; Ils sont non les maistres, mais les serviteurs de leurs troupeaux pour l'amour de Iesus. Mais tant y a que ce ministere leur donne le droit d'annon-

2. Cor. 4. 5.

cer

cer la volonté du Seigneur, & de rece- Chap.
voir en sa communion ceux, qui en sont V.
dignes, & d'en exclurre ceux qui ne le sont pas; & de presser tous ceux de la famille par l'enseignement & par l'exhortation de faire leur devoir, en quoy l'on ne peut nier, qu'il ne paroisse une image, ou du moins une ombre de l'ordre, qui a lieu dans les états du monde. Mais comme dans les societés humaines, il ny a pas seulement des regles & des loix pour les citoyens, & pour les sujets; Il y en a aussi pour les Magistrats, & qui importent d'autant plus, que c'est de la qualité de leur conduite que depend principalement le bien ou le mal de tout le corps; Ainsi l'Eglise ne veille pas seulement sur les meurs des oüailles, dont elle est composée; Elle considere aussi l'administration de ses Pasteurs, pour les tenir dans le devoir; & cela avec d'autant plus de soin, que plus leur fonction est importante à sa conservation. C'est le sujet, que traite Saint Paul dans le texte, que nous venons de vous lire. Dans le precedent, il recommandoit les serviteurs du Seigneur à leurs troupeaux, declarant qu'ils sont

Chap. V. dignes d'eſtre honorés, & de recevoir un honneſte entretien, afin de pouvoir ſe donner tout entiers au travail de l'Evangile, & aux autres fonctions de leur miniſtere, ſans en eſtre detournez par le ſoin de leur famille. Cela s'entend comme vous voyez, des Paſteurs, qui font leur devoir, & qui meritent veritablement ce nom. Mais s'il en eſt autrement comme il n'y a rien de ſi bon & de ſi louable entre les hommes, que la corruption ne s'y mette ſouvent; ſi les Paſteurs oubliant la dignité & l'honneur de leurs charges, tombent en des fautes ſcandaleuſes; s'ils font quelque tort a leurs oüailles; que fera-t-on dans une ſemblable rencontre? & quel remede apportera-t-on a ce dangereux deſordre? C'eſt Mes Freres, ce que S. Paul regle proprement en ce lieu; conjurant Timothée de s'y conduire avec une juſtice tres-exacte; qui guidée par la ſeule raiſon des choſes, & de la volonté de Dieu, ſans prejugé & ſans paſſion, ſans faveur ny haine des perſonnes, loüe ou blaſme, chaſtie ou honore ceux qui le meritent. Premierement il ne veut pas, que l'on ſoit facile a admettre

mettre des plaintes contre un Paſteur, Chap. V.
n'y que l'on le trouble, ſi la choſe ne le requiert neceſſairement; *Ne reçoy point* (dit-il) *d'accuſation contre un ancien, ſinon ſous deux ou trois témoins.* Cette equité obſervée, il veut que ſi l'accusè ſe trouve coupable, il ne ſoit nullement épargnè; *Pour ceux qui pechent* (dit-il) *repren les publiquement, afin que les autres auſſi en ayent crainte.* Et enfin ſachant de quel poids & de quelle conſequence eſt cet ordre dans l'Egliſe, il conjure Timothée par tout ce qu'un fidele doit le plus reverer au monde, de le garder religieuſement; *Ie t'adjure devant Dieu* (dit-il) *& le Seigneur Ieſus Chriſt, & les Anges eleus, que tu gardes ces choſes, ſans preferer l'un a l'autre, ne faiſant rien en panchant d'un côté.* Ce ſont les trois points, que nous traiterons en cette action, avecque la grace du Seigneur. Premierement la condition requiſe pour recevoir une accuſation contre l'Ancien; Secondement la reprimende publique du coupable; & enfin l'adiuration de l'Apôtre pour l'exacte obſervation de cet ordre. Pour le premier de ces trois points, je preſuppoſe,

Digitized by Google

Chap. V. comme une choſe claire & conſtante, que *l'Ancien*, dont il eſt icy queſtion, eſt un miniſtre, ou conducteur de l'Egliſe. I'avouë que les Interpretes Grecs, * & S. Cyprien † avant eux, l'ont entendu autrement, rapportant le mot de *preſtre*, employé dans l'original, a l'age, & non a la charge, & voulant que l'Apôtre defende de recevoir une accuſation contre un homme agé, de quelque condition, qu'il ſoit, ou clerc, ou laïque, ſinon ſous deux ou trois témoins, & je ne nie pas non plus, que le reſpect deu a cet âge, ne doive avoir quelque lieu dans les actions, où il s'agit de ſon honneur, auſſi bien que dans les autres rencontres de la vie; & que la Nature n'oblige les tribunaux meſmes des Iuges a reverer les cheveux blancs, autant que les loix & les inviolables intereſts de la juſtice le peuvent permettre. Et c'eſt de ce ſentiment, qu'eſtoit née la couſtume autresfois receuë parmy un peuple d'Eſpagne, où *il n'eſtoit pas permis a un jeune homme de témoigner contre un vieillard*; ainſi que le rapporte un écrivain de l'antiquité. Mais apres tout, ſi ces anciens Interpretes

* *Chryſoſtome Theod. Theoph. Oecum. ſur ce lieu.*

† *Cypr. l. 3. Teſtim. c. 7.*

Nicol. Damaſ.

pretes euſſent exactement conſideré toutes les circonſtances de ce paſſage, ils euſſent aiſément reconnu, que S. Paul par cet *Ancien*, dont il parle, entend un miniſtre de l'Egliſe preciſément, & non un vieillard. Dans les verſets immediatement precedens, les *anciens*, qu'il y nomme, & a qui il aſſigne double honneur, ſont ſans contredit, non les vieillards, mais les conducteurs & ſurintendans du troupeau; comme il paroiſt de ce qu'il dit d'eux, *qu'ils travaillent a la parole & a l'endoctrinement.* Et donc quand il ajoûte tout d'une ſuite, *Ne reçoy point d'accuſation contre un Ancien*; qui ne voit, qu'il parle encore d'un de ces meſmes anciens, c'eſt a dire d'un miniſtre de l'Egliſe, & non d'un vieillard? & qu'apres avoir pourveu a leur entretien, il pourvoit maintenant a leur honneur & a leur repos? Quelle raiſon y-a-t-il de changer ſoudainement le ſens de ce terme? & de rapporter icy a l'age ce que vous meſme rapportiez a la charge un verſet auparavant? Qui vous oblige a croire, que l'Apôtre ſe joüe ainſi de cette parole ſans neceſſité? Ce qui ſuit n'y eſt pas

Chap. V.

1. *Tim.* 5. 17.

Chap. V. moins contraire, que ce qui precede. Car cette reprimande publique, que S. Paul veut que l'on faſſe a ceux dont il parle, s'ils ſe treuvent veritablement coupables,& cette adjuration ſi grave, qu'il addreſſe a Timothée, & ce qu'il ajoûtera encore immediatement apres, qu'il *ne ſe hâte point d'impoſer les mains à aucun*; montre ce me ſemble, clairement que les perſonnes qu'il entend, exercent un miniſtere d'une ſinguliere importance dans l'Egliſe, & où l'on eſt receu & inſtalè par l'impoſition des mains; étant clair,que tout ce diſcours eſt d'un meſme air, & qui viſe a un meſme but; aſſavoir a faire, que les troupeaux du Seigneur ſoyent pourveus de bons & irreprehenſibles Paſteurs, dont la conduite ſoit pure de tout deſordre & ſcandale. C'eſt donc proprement contre le Miniſtre de l'Egliſe, que l'Apôtre defend *de recevoir une accuſation*, a moins qu'elle ne ſoit appuyée ſur la depoſition de deux ou de trois témoins. C'eſt un droit commun, & generalement donnè par la loy de Dieu a toute ſorte de perſonnes de quelque condition, qu'elles ſoyent,

1. Tim. 5.22.

qu'elles

qu'elles ne puiſſent eſtre condamnées par les Iuges, ſi elles ne ſont convaincues de crime par de bonnes & valables preuves, & entr'autres par la depoſition de deux, ou trois témoins. Le reglement en eſt exprés en Moïſe, & s'y treuve meſme repetè plus d'une fois; *Vn témoin ſeul* (dit-il) *ne ſera point valable contre aucun en quelque forfait ou pechè que ce ſoit, de quelque pechè qu'on ayt commis; mais ſur la parole de deux ou trois témoins la choſe ſera valable.* Les loix des Nations l'ont auſſi ordonnè a peu prés en la meſme ſorte; & aujourdhuy vous ſavez qu'un témoin ſingulier ne fait point de preuve. Il ne faut donc pas douter, que le miniſtre de l'Egliſe ne doive joüir de ce droit commun a tous les accuſés, de ne pouvoir eſtre condannè, que ſur la parole de deux ou de trois temoins. Auſſi n'eſt-ce pas ce que l'Apôtre luy donne en ce lieu; ſi cela étoit; il ne luy accorderoit nul avantage; il luy laiſſeroit ſeulement ce que la Nature a donnè a tous. Il ne dit pas a Timothée, *Ne condamne l'Ancien que ſur la parole de deux, ou de trois témoins.* Ce droit nous eſt aſſez acquis, & par

Chap. V.

Deut. 19. 15 & 17. 6. Nombret 35. 30.

Digitized by Google

Chap. V. & par la disposition de la loy divine, & par l'ordre de l'equitè naturelle, sans qu'il soit besoin, que l'ordonnance de l'Apôtre nous l'asseure. Que dit-il dõc? Il dit beaucoup plus, que cela; *Ne reçoy point d'accusation* (dit-il) *contre un Ancien sinon sous deux ou trois témoins*, Il defend, non de le condamner, mais de l'accuser, a moins qu'il y ayt deux ou trois témoins, qui se presentent pour appuyer l'accusation. Si quelcun l'accuse, il veut qu'avant que de l'appeller pour se defendre, Timothée examine l'accusateur, & voye, si outre sa propre bouche, il en fournit encore deux ou trois autres, qui s'offrent a affirmer la mesme chose s'il les a, il permet que l'accusation soit receuë, que l'accusè soit appellè, & confrontè a l'accusateur; qu'il soit ouï en ses justifications, & que la cause se termine selon les loix & la discipline de l'Evangile. Mais si celuy, qui accuse un ministre de l'Evangile, ne porte que sa parole seule contre luy; ou s'il ne la peut appuyer, que de la voix d'un témoin, ou tout au plus de deux; en ce cas-là l'Apôtre veut que l'accusation soit renvoyée;

voyée; sans permettre au plaignant de passer outre, ny d'inquieter l'accusè plus avant. C'est en cela que consiste l'avantage, ou le privilege, que S. Paul donne icy aux ministres de l'Evangile. Car quant aux autres fideles, il est bien deffendu de les condamner, si le crime, dont ils sont accusès, ne se prouve & justifie par la voix de deux ou trois témoins; Mais nous ne lisons point, que la Loy deffende au Iuge de les actionner, & de les citer devant luy sur une accusation simple. Il peut & doit châtier l'accusateur, s'il a troublè le repos d'une personne innocente sans avoir nulle preuve valable des choses, dont il a osè l'accuser. Mais cela ne se fait qu'apres que toute la cause a étè veuë & examinée, & jugée. Que l'on rebute l'accusation mesme des l'entrée, si elle n'est appuyée d'un nombre valable de témoins, c'est-ce que la parole divine n'ordonne qu'icy par la plume de Saint Paul en faveur des ministres de l'Eglise seulement. Et en cela paroist, aussi bien que par tout ailleurs, l'équitè & la sagesse divine de l'Apôtre, son équitè; Car le ministre de l'Eglise étant une Chap. V.

personne

Chap. V. perſonne choiſie par tout un troupeau, & approuvée par ſon conſentement, cette aprobation publique doit beaucoup rabbatre dans nôtre eſprit du poids, qu'y pourroit avoir l'accuſation d'un homme, & le témoignage d'un autre; & empeſcher, que nous ne recevions ce qui ſe dit contre luy, s'il n'eſt confirmè par une depoſition legitime. Et ce qui nous doit encore rendre ſemblables accuſations plus ſuſpectes, c'eſt qu'il y a peu de perſonnes dans l'Egliſe, qui y ſoyent plus expoſées, que les ſerviteurs de Dieu; les reprimendes & les cenſures des vices, & des fautes des hommes, a quoy leur charge les oblige, déplaiſant a la plus grand' part du monde, & irritant particulierement les coupables; & les portant aiſément en ſuite a en médire, & a exaggerer leurs infirmitez, & delà enfin à les accuſer, ou a témoigner contr'eux ſi l'occaſion s'en preſente. C'eſt pourquoy l'Apôtre a eſtimè raiſonnable d'armer de ce privilege contre leur malice l'autoritè des miniſtres de l'Egliſe. Mais la ſageſſe y reluit auſſi evidemment. Car encore que d'avoir étè accusè, ne face a vray

vray dire aucune bleſſure a l'innocen- Chap.
ce, ny a l'honneur d'un homme de V.
bien, qui s'en eſt legitimement juſtifiè; tant y a que cela ne laiſſe pas de fleſtrir aucunement ſa reputation parmy les hommes, qui ſont la pluſpart d'un naturel malin, & beaucoup plus enclin a croire le mal que le bien; ſelon le mot d'un vieux maiſtre de ce meſtier, que la playe de la calomnie ne ſe peut ſi bien guerir, qu'il n'en demeure toûjours quelque cicatrice. Or il importe infiniment pour l'edification de l'Egliſe, que non ſeulement l'honneur & l'innocence de ſes miniſtres, mais meſmes de leur reputation parmy les hommes ſe conſerve entiere, s'il ſe peut, ſans flétriſſure & ſans atteinte; ſi bien qu'il ne la faut point laiſſer entrer dans cette épreuve ſans une neceſſitè evidente, empeſchant autant qu'on le peut, qu'elle n'y ſoit jamais miſe, que lors qu'il y a grand' apparence qu'ils l'ont trahie & perduë eux meſmes. Au reſte je ne penſe pas vous devoir avertir de ce que vous jugés aſſez de vous meſme, quel l Apôtre par ces deux ou trois témoins dont il parle, entend des témoins

Chap. V.

moins legitimes ; qui ont toutes les qualitès requiſes pour pouvoir eſtre ouïs dans ce Iugement ; ſans que leurs meurs ; ou leur condition, ou leur paſſion les rende ſuſpects ; ou reprochables. Encore faut-il remarquer combien eſt eloignée de la moderation de S. Paul l'impudence de l'impoſteur, qui dans un decret fauſſement ſupposè a Silveſtre, ancien Eveſque de Rome, ordonne qu'un Eveſque ne puiſſe eſtre condamnè, que ſur la parole de ſoixante douze teſmoins ; ce que nos adverſaires de la communion Romaine, n'ont point eu de honte d'inſerer entre les regles de leur droit Canon ; a quoy ils ont encore ajoutè, que nul du peuple ne pourra eſtre receu ny a accuſer un Clerc, ny a témoigner contre luy. † Qui ne void que cela tend manifeſtement a exempter leur clergè de toute cenſure ; & a luy procurer la libertè de pouvoir vivre, comme bon luy ſemble impunément ? Au lieu que le S. Apôtre ne fait autre grace aux miniſtres, ſinon qu'il ne permet pas qu'ils ſoyent actionnés, ſi l'on n'a au moins deux ou trois témoins legitimes du crime,

Decret. P. 2. cauſ. 2. q. 4. cap. 2. & 3. p. 708. 709.

† *ibid. cauſa 11. q. 1. cap. 3. & 9.*

crimé, dont on les accuſe; & afin que nul de ce nombre ne s'imaginaſt ſous ombre de ce privilege de pouvoir pecher impunêment, il ajoûte incontinent ce que nous avons maintenant a conſiderer en ſecond lieu; *Repren publiquement ceux qui pechent, afin que les autres auſſi en ayent crainte.* C'eſt la ſuite du diſcours commencè, qui regarde proprement les Preſtres ou Anciens, c'eſt a dire en general tous les miniſtres & ſurintendans de l'Egliſe. Il ne veut pas, que l'on puiſſe leur intenter legerement une accuſation; & ſans avoir deux ou trois témoins pour l'appuyer; Mais s'il s'en preſente une, qui ayt cette condition, il entend qu'elle ſoit admiſe, & examinée avec diligence, & en la crainte de Dieu, & que ſi l'accusè ſe treuve veritablement coupable; il ne ſoit point êpargnè, de quelque dignitè qu'il puiſſe eſtre en l'Egliſe, mais ſeverement repris & cenſurè, non en cachete, & en ſecret, mais en preſence de tout le troupeau, pour luy donner plus de honte, & aux autres plus de crainte. Il faut donc entendre des anciens, ou miniſtres proprement Chap. V.

ce

Digitized by Google

Chap. V. ce qu'il dit en general, *ceux qui pechent* ceſt à dire ceux des miniſtres accusès, qui ſeront legitimement convaincus d'avoir pechè, qui ſe trouveront veritablement coupables. D'ou il paroiſt, qu'il n'eſt icy queſtion, que des pechés prouvez par le témoignage de deux ou de trois témoins, & par conſequent manifeſtes, publics & ſcandaleux. Car il n'y a que ceux-là, qui doivent eſtre repris publiquement en l'Egliſe, & les pecheurs obligés d'en faire reconnoiſſance devant l'aſſemblée de leurs freres, afin que le ſcandale, qu'ils ont donnè, ſoit amandè par le témoignage de leur penitence. Pour les pechez ſecrets, celuy des fideles qui en a connoiſſance, eſt obligè d'en reprendre le pecheur en ſecret, ſans le diffamer en les publiant, ce qui ne ſerviroit qu'à affliger l'Egliſe, en luy découvrant ſans neceſſitè des maux qu'elle ne connoiſſoit pas. C'eſt le charitable procedè, que le Seigneur nous commande contre les

Math. 18.15. fautes des fideles; *Si ton frere* (dir-il) *a pechè contre toy, va & le repren entre toy & luy ſeul;* Mais là ou la faute eſt notoire & publique & par conſequent ſcandaleuſe,

ſcandaleuſe, la cenſure en doit auſſi eſtre connuë & publique pareillement, comme en la cauſe des Miniſtres de l'Egliſe accuſés & convaincus, dont il eſt icy queſtion. C'eſt pourquoy l'Apôtre ordonne expreſſément a Timothée de les reprendre publiquement. Et ne vous imaginés pas, qu'il entendiſt, que les fautes de ceux du peuple fuſſent traitées autrement. Cette regle eſt commune pour les Paſteurs & pour les troupeaux; & il ny a nulle difference entre les uns & les autres a cet egard. Auſſi voyés vous que l'Apôtre parlant ailleurs de la cenſure faite a un pecheur ſcandaleux de l'Egliſe de Corinthe, dit *qu'elle a été faite par pluſieurs;* d'où paroiſt qu'elle n'étoit pas ſecrete, mais publique; & il le montre encore aſſés ailleurs, où parlant du meſme ſcandale, il dit que *toute l'Egliſe devoit en avoir mené dueil.* Et il eſt certain, que cela s'eſt ainſi pratiqué dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, & meſmes bien avant dans les ſuivans; *C'eſt là* (dit un ancien) *dans l'aſſemblée des fideles, que s'exerce la cenſure, dans le champ de Dieu, & en ſa preſence, & c'eſt un*

hap. V. 1.

2. Cor. 2 6.

1. Cor. 5. 2.

Tertull. en l'Apolog.

Chap. V. *grand prejugè du jugement a venir, ſi quelcun a ſi griévement failly, qu'il ſoit ſeparè ou retranchè de la communion de l'oraiſon, & de l'aſſemblée, & de tout commerce ſacrè.* Ainſi quoy que l'Apôtre parle icy proprement des miniſtres, neantmoins rien n'empeſche, que ſa parole ne ſoit étenduë a tous les fideles; comme en effet pluſieurs interpretes l'ont ainſi priſe pour une regle generale, qui ſoûmet tous les Chrétiens, de quelque ordre qu'ils ſoyent, a la cenſure & reconnoiſſance publique, s'ils ſont legitimement & valablement conveincus de quelque faute ſcandaleuſe. C'eſt-là Mes Freres, la vraye diſcipline Chrétienne, établie par les Apôtres & exercée dans l'Egliſe primitive. L'utilitè en eſt evidente; Premierement pour la correction du pecheur; Secondement pour l'honneur de l'Egliſe; qui témoignoit hautement par ce moyen la puretè & ſaintetè de ſa doctrine, ne reconnoiſſant pour ſes membres que des perſonnes ou innocentes, ou du moins repentantes & amandées, s'il leur étoit arrivè de faillir, & enfin pour l'edification des autres fideles; que ces exemples,

ples, qu'ils voyoyent contre les pe- Chap. V.
cheurs, retenoyent dans le devoir, les obligeant de ſe garder de pareilles fautes pour ne pas tomber en de ſemblables cenſures; Et c'eſt ce que l'Apôtre touche icy expreſſément, quand apres avoir averty Timothée de reprendre *publiquement ceux qui pechent*, il ajoûte, *afin que les autres auſſi en ayent crainte*. *Les autres*, c'eſt à dire les autres fideles, ou du meſme ordre; que celuy qui eſt cenſuré; ou d'un autre different; clercs ou laics; comme on parle. Car cette cenſure publique étant facheuſe & honteuſe; puis que c'eſt un aveu public d'avoir failly; elle donne de la terreur; chacun craignant de l'encourir, & prenant d'autant plus ſoigneuſement garde a ſa conduite, qu'il voit ne pouvoir échapper cette mortification; s'il luy arrive de faillir. I'avouë que les anciens porterent la ſeverité de cet ordre ſalutaire a un trop haut point de rigueur; ſoit pour le temps de la penitence des pecheurs, qu'ils étendoient ſouvent a dix, a vingt, & a trente années; quelquefois meſmes juſques a la mort; ſoit auſſi pour les jeuſnes, les abſtinen-

Chap. V. ces, l'horreur des habits, les proſtrations, & mortifications, auſquelles ils les ſoûmettoyent, avec une grand' pompe de ceremonies; D'où eſt née cette pernicieuſe erreur, qui a vogue en la communion du Pape, que ces diſciplines exterieures ſont de vrayes & dignes ſatisfactions du peché, qui l'effacent par leur merite. Mais tant y a qu'il ne paroiſt point dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, que les Paſteurs exerceaſſent par le devoir de leurs charges aucune autre cenſure ſur leurs troupeaux, que celle-là, c'eſt a dire la publique, & qui regardoit ſeulement les pechez manifeſtes & publics. La cenſure ſecrete des pechés ſecrets étoit commune a tous les fideles; Chacun ſoit du peuple, ſoit du clergè, avoit un pouvoir égal de reprendre ſon frere par un avertiſſement particulier, quand il le ſçavoit tombè en quelque faute ſecrete; Le Paſteur n'avoit nul droit par deſſus les autres, de s'informer du ſecret de la vie de ſes brebis, ny de les obliger a luy découvrir leurs fautes cachées, ny de les en reprendre, & châtier en ſecret pour les

en

en absoudre en suite. Les Pasteurs ne jugeoyent, que des fautes manifestes; Ils laissoyent le secret a la conscience du pecheur, & a la providence de Dieu; se contentans des leçons & remontrances generales, où ils informoyent chacun en commun des meurs, qu'il devoit suivre, & exhortans ceux qui y avoyent manquè, de s'en repentir, & d'en demander pardon au Seigneur; & de s'amander; ne doutant point que tout Chrétien, qui en useroit ainsi, n'obtinst la remission de ses pechez par la grace de Dieu en son Fils Iesus Christ, sans l'intervention d'aucun homme mortel. Mais le monde s'étant peu a peu laissè persuader contre l'autoritè de l'Ecriture, & la lumiere de la raison, qu'il n'y a ny contrition, ny penitence, ny amandement de vie, qui puisse obtenir de la clemence divine, la remission d'un pechè, si un prestre n'en donne l'absolution; Le Pape ayant une fois gagnè ce point a enfin aboly l'usage de la censure & penitence publique, & substituè en sa place cette autre penitence secrete, qui se fait par l'ordre du tribunal de sa confession; Chap. V.

Chap. V. l'un des plus grands & des plus artificieux instrumens de cette puissance exorbitante, qu'il exerce sur toutes les parties de la vie des Chrétiens, jusques aux plus cachés replis de leurs consciences. Et luy & ses plus confidens ministres en font tant d'état, que quelques uns de leur communion ayant osè depuis quelques années s'écrier contre l'abus, & montrer & presser la necessitè des censures & des penitences publiques; vous savés comment ils ont étè relancès, & denigrès par les plus zelez suppost du Pape; jusques-là que la plusparт les tiennent pour heretiques. Mais je laisse-là ce discours; parce qu'en effet l'Apôtre ne parle proprement en ce lieu, que de la censure & correction des Ministres de l'Eglise; & non de tous les Chrétiens en general. Il me reste seulement a éclaircir, qui sont ceux, a qui il appartient selon l'ordre de S. Paul, de recevoir les accusations intentées contre quelcun des ministres, & de le reprendre publiquement, s'il est trouvè coupable. S. Paul en donne l'ordre & la charge a Timothée. Cela est clair, & non contestè.

Et

Et Timothée étoit un des Miniſtres de l'Egliſe ; & meſme des plus excellens apres les Apôtres. Tous en ſont auſſi d'accord. Certainement il faut donc avouër, que c'eſt aux perſonnes de l'ordre de Timothée, c'eſt a dire aux Miniſtres de l'Egliſe, qu'appartient toute cette connoiſſance & cette cenſure de ceux de leur rang, quand quelcun d'eux eſt ou accusè, ou meſme conveincu d'avoir failly. L'on ne peut rejetter cette concluſion raiſonnablement. Elle ſuit evidemment de ce texte de l'Apôtre ; & s'il ſe treuve des gens, qui la nient, ou qui la combattent, nous ne ſommes pas de ce nombre. Il eſt clair que les accuſations, & les cenſures des Paſteurs, meſmes juſques a leur depoſition, s'il eſt beſoin, ſont en uſage parmy nous, & qu'elles s'y font, & s'y exercent par les Paſteurs. Mais les Hierarchiques ne ſe contentent pas de cela ; Ils veulent, que S. Paul en ce lieu eleve au deſſus des autres miniſtres de Chriſt certains Princes, qu'ils nomment Eveſques, qui ſeuls ayent droit de juger des cauſes des autres, qu'ils appellent ſimplement *Preſtres* ; & non Chap. V.

Chap. V. les Prestres des leurs. Ils veulent encore plus que cela. Car les derniers & les plus raffinés de ces Messieurs pretendant que les *Presbytres*, dont il est fait mention dans le nouveau Testament, sont ou tous ou du moins la pluspart, vrays Evesques, c'est a dire non Prestres simplement, mais Princes des Prestres, enseignent & soûtiennent en suite, que le *Prestre* ou *ancien* accusè, dont l'Apôtre parle en ce lieu, est un vray *Evesque*, c'est a dire un Prince de Prestres, & non un prestre simplement. D'où ils concluent que S. Paul erige icy dans l'Eglise le tribunal, non d'un Evesque simplement, mais d'un Archevesque, & d'un Primat; c'est a dire d'un Prince des Princes; d'un chef d'Evesques, & non de Prestres seulement. Ce sont-là les douces & agreables imaginations, que la passion de cette belle Hierarchie inspire a ses partisans. Ce n'est pas icy le lieu d'examiner si ce bâtiment a trois étages, composè de trois differens ordres, rangez ainsi proprement l'un au dessus de l'autre, est l'ouvrage ou des Apôtres ou de ceux, qui leur succederent quelque temps apres. Il me

me ſuffit pour cette heure, de répon- chap.
dre, que quelle qu'en ſoit d'ailleurs & V.
la ſtructure & la nature, du moins eſt-il bien certain, qu'il ne ſe peut fonder, ſur ce paſſage de l'Apôtre. Mais diſent-ils, ſi eſt-ce que S. Paul dit a Timothée, *Ne recoy point d'accuſation contre le Preſtre*; & derechef, *Repren-le publiquement*; Timothée avoit donc pouvoir d'exercer toute cette cenſure ſur un preſtre. I'en ſuis d'accord; mais je dis, qu'il ne l'avoit pas ſeul. Il avoit droit d'en juger; mais avecque les autres Miniſtres ſes Collegues, & aſſeſſeurs en cette cauſe. Car il ne faut pas ſe figurer, que S. Paul entende, que Timothée faſſe tout ce qu'il luy enjoinct icy ſeul & de ſa teſte, comme on parle; que par ſa ſeule autorité, il cite un miniſtre de Chriſt, un de ſes collegues & confreres devant luy, qu'il l'examine, & le condanne, & le renvoye abſous, ſans le ſuffrage ny la participation d'aucun autre homme de l'Egliſe. S. Paul n'a point donné a Timothée ce qu'il ne s'eſt pas attribué a ſoy-meſme. Quand S. Paul ordonne, que l'inceſtueux de Corinthe ſoit livré a Satan, il agit, comme

Chap. V. la compagnie, a qui l'on ne peuſt dire, ce que l'Apôtre dit icy a Timothée, *Ne reçoy pas aiſément une accuſation contre un preſtre; Repren publiquement les pecheurs; N'impoſe les mains haſtivement a aucun.* Tout ainſi que l'on peut dire a tous, & a chacun des Conſeillers d'une meſme chambre, qu'ils ne condannent aucun ſans l'ouïr, qu'ils jugent ſans avoir égard a l'apparence des perſõnes, qu'ils ne reçoivent point d'accuſation, qui ne ſoit fondée, & autres choſes ſemblables; non que ce ſoit un ſeul; qui par ſa ſeule autorité donne ces jugemens là; mais parce que chacun d'eux y a droit, & que ſa voix fait partie de l'autorité, qui fonde l'arreſt. Si les Hierarchiques repliquent encore, qu'a ce conte les Preſtres & Anciens d'Epheſe, collegues de Timothée avoyent donc autant d'autorité ſur luy, que luy ſur eux; je confeſſeray volontiers que non; mais j'ajouteray, que ce n'eſt pas ce paſſage, qui me fait croire, que Timothée fuſt plus qu'eux. Car il ſe peut faire, & ſe fait tous les jours, que des perſonnes egales en dignité, le crime en ſouſmet une aux autres; comme quand un Conſeiller,

ſeiller, ou un Chanoine commet une Chap. V
faute, dont ſa Compagnie prend connoiſſance, & en juge; il eſt clair que la faute l'a fait tomber & le retient au deſſous de ſes confreres. Mais de là ne s'enſuit pas, ny qu'il fuſt moindre qu'eux avant ſa faute, n'y qu'il n'euſt pas été pour avoir ſur eux le meſme droit, qu'ils ont maintenant ſur luy, s'il leur fuſt arrivé de tomber en quelque faute, comme luy. Ainſi ce que Timothée eſt icy placé au deſſus de ſon collegue, quand il le cite, & le juge, & le reprend; tout cet avantage, étant fondé ſur le crime de ſon confrere, qui l'a ſoûmis a ſon jugement & a celuy du reſte de ſa cõpagnie, n'acquiert aucune veritable dignité a Timothée au deſſus des autres. Mais ce qui me fait croire, qu'il étoit veritablement au deſſus des miniſtres ordinaires de l'Egliſe; ſoit Preſtres, ſoit Eveſques, c'eſt que je ne le voy point attaché, comme ceux-cy, a aucun troupeau particulier; c'eſt que je le vois preſque par tout aux cõtès du grand S. Paul, courant le monde avecque luy, inſtruiſant les nations, & dreſſant ça & là des troupeaux a Ieſus Chriſt,

Chap. V. Christ,& faisant l'œuvre d'un Evangeliste,que l'Apôtre met expressément au dessus des Pasteurs & des Docteurs ; au dessus de toute vôtre hierarchie. Enfin ce que l'Apôtre luy fait l'honneur de luy écrire nommément deux epitres , me persuade encore la mesme chose. Car je ne voy point,que S. Paul ayt ainsi écrit aux prestres,ou Evesques d'aucune Eglise. Il les comprend dans les Eglises a qui il addresse ses épitres; comme les Evesques & les Diacres de Philippes dans l'Epitre , qu'il écrit aux Philippiens.Si donc Timothée eust étè Archevesque ou Primat d'Epheſe, comme les Hierarchiques le pretendent ; S. Paul eust addressè les épitres, qu'il luy a écrites,aux Ephesiens,& non a Timothée, comme il a fait. I'en dis autant de Tite ; que l'on s'imagine avoir étè Archevesque de Candie. Si cela étoit vray , l'Apôtre eust addressè aux Candiots, & non a luy en particulier , l'épitre qu'il luy a écrite. C'est par ces considerations & autres semblables , que nous apprenons,que Timothée étoit d'une dignitè dans l'Eglise beaucoup plus relevée , que n'est pas celle

celle des Preſtres, ny meſme des Eveſques ou Archeveſques ordinaires. D'où s'enſuit (comme vous voyés) que quand bien l'Apôtre luy auroit icy attribuè quelque choſe, qui ne puiſſe appartenir aux Preſtres (ce qu'il n'a nullement fait) ce n'eſt pas a dire pour cela, que l'Eveſque doive eſtre élevè au deſſus du Preſtre; puis que Timothée étant ſans contredit plus, que l'Eveſque, on ne peut raiſonnablement argumenter de l'un a l'autre. Mais je penſe avoir deſormais aſſez ſatisfait aux obiections des Hierarchiques. Voyons maintenant la troiſieſme & derniere partie de nôtre texte; *Ie t'adjure* (dit l'Apôtre) *devant Dieu, & le Seigneur Ieſus Chriſt, & les Anges éleus, que tu gardes ces choſes, ſans preferer l'un a l'autre, ne faiſant rien en panchant d'un côtè.* Cette proteſtation de S.Paul n'eſt pas ſeulement grave; elle eſt terrible. Et il en a ainſi usè; premierement parce que ce qu'il recommande a Timothée, eſt d'une tres-difficile pratique, de ſe conduire tellement dans les Iugemens Eccleſiaſtiques & dans toute l'adminiſtration de ce qui s'y rapporte, Chap. V.

que

Chap. V. que l'on tienne toûjours la balance droite, ſans que la crainte ny l'eſperáce, ny le deſir ny aucune autre paſſion nous face gauchir; ſans que la violence des hommes nous effraye, ny que leurs artifices nous ſurprennent. Secondement parce que quelque difficile, que cela ſoit, il eſt neantmoins tres-important & meſme neceſſaire pour le ſalut de l'Egliſe. Car que nous pouvons nous promettre de ſa perſeverance dans la verité, & de ſa fermeté & incorruption, s'il eſt permis a ſes conducteurs & miniſtres de pecher impunément? Enfin l'Apôtre a voulu nous piquer avec le vif éguillon de cette adjuration ſi puiſſante, pour reveiller nos eſprits, naturellement laſches & ſtupides, & les exciter a un devoir ſi neceſſaire. Car n'eſtimés pas, que ce ſoit pour Timothée ou ſeulement, ou principalement qu'il ayt écrit ces paroles. Il avoit tant de gages & d'aſſeurances du zele de ce ſaint homme dans les choſes de Dieu, que s'il n'euſt été queſtion que de luy, il n'euſt pas fait un ſi grand effort. Mais il a eu égard a nous, que le Seigneur a appellés depuis luy au ſacré miniſtere de ſon

de son peuple dans l'Evangile. Il savoit combien ceux, qui viendroyent apres luy seroyent pesans & paresseux; & combien facilement les passions de la chair les détourneroyent de leur vray but. C'est pourquoy il nous presente icy des témoins d'une sagesse, & d'une autorité souveraine, a qui nous ne saurions cacher aucune partie de nôtre conduite, ny les empescher d'en dire ce qu'ils en savent; *Dieu* premierement, qui voit toutes choses, jusques aux plus secretes pensées de nos cœurs; puis le *Seigneur Iesus Christ*; le Redempteur de nos ames, qui a acquis cette Eglise, que nous servons, au prix de son propre sang, & qui nous demandera un jour comte de nôtre administration; & enfin les *Anges*, c'est a dire les saints & glorieux ministres de Dieu, dont l'Ecriture l'accompagne souvent, pour nous mieux faire concevoir la grandeur de sa Majesté Divine, environnée de plusieurs millions de ces Esprits bien-heureux; qui sont au reste spectateurs de ce qui se passe dans l'Eglise; campans a l'entour d'elle, & étans envoyés pour son service. † Et

Chap. V.

Deuter. 33. 2. *

Pse. 34. 8. †

Hebr. 1. 14.

Chap. V. il les appelle *eleus*, non seulement pour les separer d'avecque les mauvais Anges, qui sont reprouvès, & qui ont delaissè leur origine ; mais aussi pour signifier leur felicitè & leur excellence, en ce que l'election de Dieu les a élevès au dessus de tous les esprits de leur nature, pour estre éternellement les vaisseaux de sa gloire ; afin que cette pensée redouble la reverence, que nous devons avoir pour leur témoignage. C'est sous les yeux & en la presence de ces glorieux témoins, que l'Apôtre nous recommande nôtre devoir ; Premierement pour sa décharge ; afin qu'ils voyent, qu'il nous en a fidelement avertis ; & que si nous y manquons, il demeure innocent de notre malheur, Dieu & son Christ, & ses Anges sachant bien qu'il ne nous a rien celè de la volontè Divine. Et secondement, afin qu'ayant continuellement devant les yeux, ces tesmoins de nôtre obligation au service de l'Eglise, nous nous en acquittions avecque toute la fidelitè, & toute la religion, dont nous sommes capables. Car il faut que nôtre stupiditè soit tout a fait desesperée ; si

les

les yeux de Dieu,& de ſon Chriſt,& de ſes Anges, que nous voyons arreſtés ſur nous pour voir comment nous nous acquittons de nos charges, ne nous tiennent attentifs & vigilans, & inceſſamment occupés dans cette ſainte œuvre, gardant fidelement les choſes, que le Saint Miniſtre de Dieu vient de nous commander en leur preſence. Et pour nous montrer avec quelle puretè nous devons nous y employer, il ajoûte encore icy que nous les gardions *ſans preferer l'un a l'autre,& ſans rien faire en panchant d'un côté.* Il touche icy a mon avis deux choſes tres-contraires au droit jugement; a ſçavoir le prejugè & la faveur ou la paſſion. Car la premiere parole employée dans l'original, & que nous avons traduite *preferer l'un a l'autre*, * ſignifie proprement un *prejugè*; quand nous jugeons d'une cauſe avant que de l'avoir ouye & examinée toute entiere; nous contentant des notions generales; que nous en avons formées en gros, ſans nous donner la patience de ſonder exactement le tout; ou du moins ne donnant nôtre audience, ou nôtre attention qu'a une des parties Chap. V.

* προκριμα.

Chap. V. seulement. L'autre parole qui suit, & que nous avons fort bien traduite *en panchant d'un côté*, exprime proprement le branle & la pente, que nous donne d'un costè plustost que de l'autre, ou nôtre interest, ou nôtre passion, ou la recommandation d'un amy, ou enfin quelque autre consideration qui est hors de la cause; au lieu que pour bien juger il ne faut avoir des yeux & des oreilles que pour la cause seule, & estre sourd & aveugle pour tout le reste. L'Apôtre veut donc, que le serviteur de Dieu se conduise ainsi dans tous les Iugemens Ecclesiastiques, où il sera obligè d'agir; qu'il y apporte un esprit vuide de tous prejugès pour ou contre; & une ame nette de toute passion; qui laissant à part & les qualitès des parties, & ses propres inclinations, ne s'attache qu'a la veritè des choses, & a ce que la parole de Dieu & la droite raison en prononcent. Ainsi avons nous expliquè l'enseignement du S. Apôtre; Touchons maintenant en peu de mots quelques uns des principaux points, que nous avons a en recueillir. Premierement vous voyés qu'il assujettit les ministres

miniſtres de l'Egliſe au jugement de leurs freres; & les oblige a répondre chacun aux accuſations, qui leur ſont legitimement intentées. D'où paroiſt combien s'abuſent ceux, qui tiennent, que les Paſteurs, ou tous, ou du moins quelques uns d'eux, comme le *Pape*, ou ceux que l'on appelle *Patriarches*, ſont independans. La regle de Ieſus Chriſt eſt generale; *Si ton frere* (quel qu'il ſoit, petit ou grand, clerc ou laic, preſtre ou Eveſque, Patriarche, ou Pape) *t'a offensè dis-le a l'Egliſe.* Il n'y a donc point de Chrétien, dont l'Egliſe ne puiſſe & ne doive connoiſtre. Et puis que les plus grands ſont ordinairement les plus fiers, & par conſequent les plus enclins & les plus prompts a outrager; c'eſt principalement contr'eux, que Ieſus Chriſt a établi le droit de ſon Egliſe. Autrement il nous auroit pourveu de remedes contre les moindres maux, & ne nous en auroit point donnè contre les plus grands. Car dequoy nous ſerviroit-il d'avoir dans l'Egliſe un tribunal qui reçoive nos plaintes contre quelque pauvre Preſtre, ou Eveſque, ſi cependant le Pape ou les grands Pre-

Chap. V.

Matth. 18.17.

Chap. V. lats peuvent nous opprimer impunément ? De nous payer de leur infaillibilitè & nous asseurer, qu'ils ne nous feront jamais de tort, au moins dans les choses de la foy, c'est se moquer ouvertement de nous & du monde. Certainement il faut donc confesser, que supposè mesme, qu'il y eust une hierarchie en l'Eglise, toûjours le Pape & les autres Patriarches devroyent a certaines occasions estre jugès par leurs freres; comme ils les jugent en d'autres. Secondement il paroist encore d'icy combien est injuste la pretention du Pape, qui ne veut pas qu'autre que luy, puisse connoistre & juger les causes des Evesques. Et cependant S. Paul ordonne icy a Timothée, qui n'étoit pas Pape de Rome comme chacun sait, de rejetter ou de recevoir l'accusation intentée a un Evesque ; Car les Hierarchiques de la communion Romaine aussi bien que les autres, sont d'accord, qu'icy sous le nom de Prestre est aussi compris l'Evesque. Mais chers Freres, laissons-là ceux de dehors, & jouïssons au dedans de la libertè & de la discipline, que Dieu nous y a établie selon

Est in 1. Tim. 5. 19.

sa

ſa parole. Que les conducteurs de nos Egliſes pour eſtre égaux ne s'imaginent pas d'eſtre ſouverains & independans; Qu'ils ſe regardent comme arbitres & juges les uns des autres; & les corps, dont ils ont l'honneur d'eſtre membres, comme autant de compagnies ſuperieures, où ils doivent approuver leurs actions. Encor que vous ſoyés égal a chacun de vos freres, vous eſtes pourtant moindres, qu'eux tous enſemble. Reſpectès leur avis; ne méprisès pas leur conſentement; & vous ſouvenés, que le Maiſtre met avecque les Peagers & les Payens, *celuy qui ne daigne pas écouter l'Egliſe.* Ayés au moins égard a la playe, que luy fait vôtre dureté. Elle déchire ſes entrailles; elle diviſe ſes membres; elle en bleſſe quelques uns mortellement; elle ſcandalize les infirmes; elle donne de la joye aux ennemis, & couvre les domeſtiques de Dieu de pleurs & de confuſion. Si vous avez de la pieté, comment n'avez-vous point de compaſſion de l'Epouſe de vôtre Maiſtre? Ie ſay bien que vous dirés, qu'elle a tort; Suppoſons que cela ſoit. L'enfant ne ſouffre-t-il jamais rien de

Chap. V.

Math. 18.7.

Chap. V. ſa mere ? ny un frere de ſon frere ? ny un amy de ſon amy ? Attandés au moins en patience, que le Seigneur vous ouvre le moyen de vous juſtifier. Ne faites point de vacarme contre la famille de vôtre maiſtre ; Ne rempliſsès point le monde de vos plaintes & de ſes outrages. Dieu vueille toucher le cœur de ceux, qui ſe laiſſent emporter contre la diſcipline de la maiſon de Ieſus ; & nous faire a tous la grace de nous ranger & reünir ſous ſa houlette, ſans que ny les uns ny les autres reſſentent jamais par experience combien eſt veritable ce qu'il diſoit autrefois ſur la terre; *Quiconque ſcandaliſe un de ces petits, qui croyent en moy, il luy vaudroit mieux, qu'on luy pendiſt une meule d'aſne au col, & qu'il fuſt plongé au profond de la mer.* Mais Chers Freres, prenés auſſi garde, je vous prie, avec quelle reverence, equité, & moderation l'Apôtre ordonne a Timothée de juger des Anciens, ou miniſtres de l'Egliſe ; Il ne veut pas meſme qu'il écoute une *accuſation* contre un de cet ordre *ſinon ſous deux ou trois témoins.* Faites leur auſſi une pareille juſtice ; N'oyés pas meſme

Matth. 18. 6.

ce

ce qui ſe dit contre un homme, qui a Chap. V.
l'honneur d'eſtre miniſtre de Ieſus Chriſt, s'il n'eſt appuyè de la voix de deux, où de trois témoins. Laiſſés voler les bruits incertains ou ſuſpects; & vous ſouvenés qu'il ne fuſt jamais d'homme aſſés heureux pour plaire a tous. Attandés que Dieu mette les choſes en lumiere. Peut eſtre qu'il ſuſcitera quelque Timothée, qui découvrant ou la vanitè, ou la foibleſſe des accuſations, ou les renvoyera, ou les diſſipera par l'autoritè de ſon jugement. Et ſi cela meſme nous manque, remettons a la lumiere du grand jour ce que les ombres de ce ſiecle ne nous auront pas permis déclaircir. Enfin, Mes Freres, ſi l'Apôtre veut, & s'il eſt neceſſaire que les Paſteurs ſoyent ſujets aux cenſures les uns des autres; vous voyés bien que vous n'en devés pas eſtre exempts non plus. Toute la famille de Dieu a beſoin de cette diſcipline. Souffrés-la donc patiemment. Et encore que je craigne que nous ne ſoyons en cet endroit plus coupables d'indulgence, que de rigueur; neantmoins s'il nous arrive quelquefois de vous reprendre un peu rudement,

Chap. V. rudement, penſés que ce qui nous y oblige, n'eſt pas aucun deſir de vous offenſer; mais la voix de Dieu & de nôtre conſcience, & l'intereſt de vôtre ſalut, & la glorieuſe preſence de ces grands temoins, devant qui l'Apôtre nous a aujourd'huy proteſté de nôtre devoir. Reformès vos meurs; & vous changès en un peuple ſaint, n'ayant rien de commun avecque les vices & les deſordres du monde, menant des a preſent une vie digne de Ieſus Chriſt, que vous invoquès, & du ciel où vous aſpirès; & vous verrès ceſſer nos cenſures, & ſe changer avecque joye en benedictions & en louanges. Dieu nous en face la grace aux uns & aux autres a ſa gloire & a nôtre commun ſalut. AMEN.

SERMON

Chap. V.

SERMON TRENTE-NEVVIESME.*

*Prononcé à Charenton le 18. May 1659.

I. TIMOTH. Chap. V. ℣. 22.23.24.25.

N'impoſe point haſtivement les mains a aucun, & ne communique point aux pechés d'autruy. Garde-toy pour toy meſme.

Ne boy plus d'eau, mais uſe d'un peu de vin a cauſe de ton eſtomac, & a cauſe des maladies, que tu as ſouvent.

Les pechés de quelques uns ſe manifeſtent devant, & viennent en avant en leur condannation, mais en d'autres ils ſuivent apres.

Semblablement auſſi les bonnes œuvres ſe manifeſtent devant, & celles qui ſont autrement ne peuvent eſtre cachées.

CHERS FRERES; Puis que l'Egliſe du Seigneur Ieſus eſt une generation eleuë, une ſacrificature royale, une nation ſainte, un peuple acquis & precieux; comme S. Pierre nous l'enſeigne, chacun peut aſſés comprendre combien

I. Pierr. 2. 9.

Chap. V. combien il importe, qu'il ne ſe voye perſonne dans la communion d'un corps ſi excellent & ſi divin, dont les meurs ne ſoyent pures, & toute la converſation honeſte & loüable. Auſſi eſt-il vray que les premiers Chrétiens, ſuivant la regle des Apôtres, prenoyent un grand ſoin de conſerver les troupeaux de Ieſus Chriſt dans cette pureté. Premierement ils n'y admettoient dés le commencement, que des perſonnes d'une foy & d'une vie éprouvée, tenant long-temps ceux qui ſe preſentoyent pour ſe faire Chrétiens, dans l'ordre des Catechumenes, où leur foy étoit inſtruite, & leur vie purifiée a loiſir, avant que de leur donner le bapteſme. Et quand quelcun de ceux que l'on avoit reçeus en cette ſainte profeſſion, venoit a ſe relaſcher, ſe laiſſant aller ſoit a la débauche, & au vice, ſoit à l'erreur & a l'impieté; ils ne manquoyent pas de le retrancher de la participation de leurs myſteres, & meſme s'il ne s'amandoit de le chaſſer tout a fait de leur communion; ſelon la doctrine de S. Paul, qu'il faut ôter le méchant d'entre nous meſmes, & repur-

1. Cor. 5. 6. 7. 13.

ger

ger le vieux levain, afin que la paſte Chap. V.
de Dieu ne s'aigriſſe & ne ſe corrompe ; afin quelle demeure douce & nouvelle, & vrayement digne du Saint des Saints, a qui elle eſt conſacrée. Mais de tous les ordres, dont l'Egliſe eſt compoſée, il ny en a point, où il faille plus ſoigneuſement obſerver cette diſcipline, que celuy des Paſteurs & Miniſtres de l'Evangile ; parce que devant ſervir de patron a tout le troupeau, il eſt evident, que le ſcandale de leur corruption eſt beaucoup plus grand & plus dangereux, que de celle des autres fideles. Il ne faut nullement ſouffrir, que des perſonnes vicieuſes & de mauvais exemple deshonorent ces ſaintes charges avec les taches & l'infamie de leurs fautes ; & ſi par malheur, il s'y fourroit quelqu'un de cette qualité, il ne doit nullement eſtre épargné. Mais le principal eſt d'aller de bonne heure au devant du mal ; & de veiller dés le commencement a l'entrée de cet ordre ſacré, éprouvant exactement ceux qui s'y preſentent, avant que de les recevoir ; parce qu'il eſt bien plus aisé de n'y admettre pas un homme dés l'abord,

Chap. V. bord, que de l'en chaſſer, quand il y a été une fois inſtalè. S. Paul a jugè ce ſoin d'une ſi grande importance (comme il l'eſt en effet) qu'entre les autres ordres, qu'il donne a Timothée ſur le ſujet des miniſtres de l'Egliſe, il luy recommande nommément celuy-cy; de ne ſe point precipiter de recevoir aucun en ces charges ſacrées. Luy ayant commandè de reconnoiſtre honorablement ceux qui s'en acquitent dignement, il l'avoit conjurè en ſuite d'examiner exactement la cauſe de ceux, qui ſont accuſés de manquer aux devoirs de ce ſaint miniſtere, & de les reprendre publiquement, s'ils ſont coupables; ſe conduiſant dans les iugemens de cette nature avec une parfaite droiture, ſans rien donner ny a la faveur, ny a la haine. A cela il ajoûte maintenant ce que nous avons leu; *N'impoſe point haſtivement les mains a aucun.* Si tu veux (dit-il) t'épargner la peine & l'ennuy de toute cette procedure contre les miniſtres delinquans, & ſoulager l'Egliſe du ſcandale qui luy en revient neceſſairement, pren garde de bonne heure de n'admettre aucun a

ſes

ſes charges, que tu ne l'ayes meure- Chap.
ment éprouvè, & examinè, & recon- V.
nu capable de les bien exercer a la gloire de Dieu, & a l'edification du troupeau. Apres cela s'il leur arrive de ſe changer, & de ſe detourner au mal, tu n'auras nulle part, ny en la honte, ny en la peine de leurs fautes. Icy il entrelaſſe en ſuitte familierement un ſoin, qu'il a de la ſantè de Timothée luy commandant d'uſer d'un peu de vin dans ſon breuvage pour corriger la debilitè de ſon eſtomac. Puis apres cette brieve parentheſe, que la tendreſſe, qu'il avoit pour ſon cher diſciple, ne luy a pas permis de differer d'avantage, il reprend ſon diſcours, & appuye l'ordre qu'il a donnè de ne recevoir aucun legerement & precipitamment au ſaint miniſtere, d'une raiſon evidente tirée de ce que les vices des hommes ne ſe découvrent pas tous en meſme temps & d'une meſme ſorte; mais les uns pluſtoſt, & les autres plus tard, & qu'il en eſt auſſi de meſme de leurs bonnes œuvres, & qualitez; ſi bien que pour reconnoiſtre l'état des uns & des autres, on a neceſſairement beſoin de temps & d'épreu-

Chap. V. & dépreuve. Ce ſont là chers Freres, les trois points ; que nous traitterons en cette action ſi Dieu le permet; Premierement la meuretè neceſſaire dans l'election & ordination des miniſtres de l'Egliſe; recommandée par l'Apôtre dans le premier verſet de ce texte ; Secondement la raiſon de cette procedure priſe de la difficultè qu'il y a, à bien juger des vices & des vertus des hommes ; & c'eſt ce qui nous eſt repreſentè dans le troiſieſme & quatrieſme verſet du texte. Et enfin en troiſieſme & dernier lieu, l'uſage d'un peu de vin ordonnè par l'Apôtre a Timothée dans le deuxieſme verſet du texte, pour fortifier ſon eſtomac. Car j'ay creu, que pour vôtre commoditè, afin de traiter les choſes plus nettement & plus diſtinctement, il ne falloit point faire de difficultè de changer un peu l'ordre de l'Apôtre, en mettant dans le troiſieſme lieu ce qu'il met dans le deuxieſme, & en plaçant dans le deuxieſme ce qu'il ne dit que dans le troiſieſme ; étant clair & certain que ce ſaint homme, ne s'attache pas toûjours ſcrupuleuſement à l'ordre naturel des ſujets, qu'il traite;

mais

mais qu'il les laiſſe ſouvent en celuy, où ſon eſprit les luy ſuggeroit ; diſant quelquefois le premier, ce qui luy touchoit le plus au cœur, encore que la nature l'euſt mis dans un autre rang, & prenant auſſi la liberté de retoucher ce qu'il avoit desja commencé de dire, encore qu'il l'euſt interrompu depuis par quelque autre penſée. Et il n'eſt pas le ſeul, qui en uſe ainſi. Outre les auteurs divins, qui ſuivent tous cette maniere d'écrire, il eſt évident, que les meilleurs, les plus anciens & les plus eſtimez écrivains du monde, l'ont auſſi pratiquée, comme nous le voyons encore aujourd'huy dans les compoſitions, qui nous reſtent d'eux ; où ſans s'aſſervir a ces menuës regles que la foibleſſe & la ſubtilité des eſprits modernes a inventées, ces grands hommes tiennent a peu pres en écrivant le meſme ordre, le meſme air, & la meſme maniere, que nous avons accouſtumé de tenir dans les diſcours communs & ordinaires en la vie civile ; dont en effet les écrits ne doivent eſtre pour la pluſpart, que des images & des peintures ; ſi bien que chacun confeſſant, que Chap. V.

Chap. V. dans nos entretiens & discours de vive voix, il est permis de commencer par où on veut, & de reprendre quelquefois ce que l'on avoit laissè a dire; certainement l'on ne peut nier, que ceux qui écrivent ne doivent aussi avoir la mesme libertè. Ce qui importe, est que nous n'avancions rien soit en parlant, soit en écrivant nous mesmes, qui ne soit veritable, & utile a l'edification de ceux qui nous oyent, ou nous lisent; & quant a S. Paul, que nous recevions tout ce qu'il dit avec reverence, & avec foy, sans nous travailler beaucoup de l'ordre, où il a placè chacun de ses divins enseignemens; nous souvenans, que son dessein est de nous former non a la Logique, & a la Rhetorique, les deux arts, qui prennent le soin de disposer exactement les pensées, & les paroles des hommes; mais bien a la pietè & a la saintetè, a bien vivre & non a bien philosopher. Voyons donc ensemble & tout d'une suite les deux parties, que l'amitiè, qu'il avoit pour Timothée, luy a fait interrompre; & puis nous verrons aussi enfin cet ordre, qu'il s'est hastè de donner a son disciple

avant

avant, que d'avoir entierement achevè sa premiere pensée. *N'impose point* (luy dit-il) *hâtivement les mains a aucun, & ne communique point aux pechez d'autruy; Garde-toy pur toy-mesme.* Pour peu que vous soyès versès dans l'Ecriture, vous y aurès sans doute remarquè, mes Freres, que *l'imposition des mains* est une ceremonie tres-ancienne parmi le peuple de Dieu; & qu'entre ses autres usages elle y a ètè employée pour accompagner les prieres, que l'on presentoit particulierement au Seigneur pour obtenir de luy sa benediction & son assistance, aux personnes a qui l'on imposoit les mains. Ainsi voyons-nous dans la Genese, que Iacob voulant donner une benediction particuliere a deux de ses petits fils, enfans de Ioseph, & attirer sur eux la grace & la faveur du ciel en general, & nommément la ratification de la part, qu'il leur destinoit en la division de l'état & des biens de sa famille, pour rendre cette action plus sainte & plus solennelle, leur imposa les mains a tous deux. Nous lisons pareillement, que Moïse pour communiquer lepo uvoir & l'autorité de sa

Chap. V.

Gen. 48. 14. 15.

Chap. V. charge a Ioſuè, qu'il deſigna & établit pour ſon ſucceſſeur, luy impoſa les mains; *Il fut remply de l'eſprit de ſapience* (dit l'Ecriture) *parce que Moïſe luy avoit impoſè les mains; & les enfans d'Iſraël luy obeirent.* Et les maiſtres des Ebreux tiennent, qu'il en avoit fait autant a ces ſeptante hommes qu'il choiſit, & qu'il s'aſſocia comme ſes aydes & ſes collegues, quand il leur donna part dans le gouvernement. Et il eſt bien certain, que parmy les Iuifs les charges *d'Anciens*, & de *Docteurs*, ou Maiſtres du peuple, ſe ſont toûjours données par une ſolennelle impoſition des mains; D'où vient que dans leur langage commun ils n'appellent point l'ordination d'une perſonne dans une charge autrement, que *l'impoſition des mains** & diſent *impoſer les mains a un homme* pour ſignifier l'établir dans une charge; & nomment ſemblablement celuy qui a l'autorité de conferer une charge, *l'homme qui impoſe les mains*, † & celuy qui y eſt receu, *l'homme a qui les mains ſont impoſées*; † Iamais leurs Rabins ne parlent autrement. Sous le nouveau Teſtament & dans l'Egliſe Chrétienne, cette ſainte

Nombr. 27.18. Deut. 34.9.

Nombr. 11.17. Maimonid. Sanhed. c.4.

* *ſemikа*

† *haſſomek*

† *haſſamouk*

ſainte ceremonie eſt demeurée a peu pres dans le meſme uſage. Le Seigneur Ieſus impoſe les mains aux enfans, qu'on luy preſente pour les benir, & pareillement aux malades pour les guerir de leurs fleaux par la vertu de ſa grace & bontè divine. Ses Apôtres font ſouvent le ſemblable, ſoit pour rendre la ſantè aux malades, comme S. Paul, quand il guerit le pere de Publius de la fievre ſelon la promeſſe de leur Maiſtre qu'ils *impoſeroient les mains ſur les malades, & qu'ils ſe porteroient bien*; ſoit pour communiquer les dons extraordinaires du S. Eſprit, comme la prophetie & l'intelligence des langues aux perſonnes fraiſchement battiſées; comme S. Pierre & S. Iean aux Samaritains, & S. Paul aux douze diſciples d'Epheſe; ſoit enfin ou pour recevoir les miniſtres en leurs charges; comme cela eſt expreſſément remarquè en l'ordination des Diacres de Ieruſalem, & en celle de Timothée en la charge d'Evangeliſte; ou pour les recommander a Dieu dans l'execution de quelque commiſſion difficile & extraordinaire, comme il eſt dit que l'Egliſe d'Antioche impoſa les

Chap. V.

Marc 10. 16. *Luc* 13. 13. *Act.* 28. 8. *Marc* 16. 18. *Act.* 8. 17. *Act* 19. 6. *Act.* 6. 6. *1. Tim.* 4. 14. *2. Tim.* 2. 6. *Act.* 13. 3.

Chap. V. ſa les mains a Paul & a Barnabas, avec jeuſnes & oraiſons, les envoyant preſcher l'Evangile aux Gentils en Seleucie & en Chipre. Voyla quel étoit l'uſage de l'impoſition des mains dans l'Egliſe Apoſtolique. Depuis les Chrétiens l'étendirent encore plus loin, comme il paroiſt par les écrits, qui nous reſtent du troiſieſme ſiecle, & des ſuivans. Car alors on impoſoit les mains, & a ceux que l'on avoit battiſés, & a ceux qui ſe retirant de quelque hereſie, étoyent receus en la communion des fideles orthodoxes, & aux pecheurs, qui apres avoir fait penitence des fautes, pour leſquelles on les avoit retranchés de la participation des Sacrements, étoyent en ſuite reconciliez & rétablis en la paix de l'Egliſe. On vint meſme en ſuite a impoſer auſſi les mains aux perſonnes, qui étoyent conjointes en mariage par le miniſtere des Paſteurs. Et pour vous le dire en paſſant; c'eſt juſtement de ces anciennes couſtumes que ceux de Rome ont tirè & forgè les cinq ſacremens, qu'ils ont ajoutès aux deux legitimes, que le Seigneur Ieſus a inſtituez ſous l'alliance de

ce de grace. On demande donc de la- Chap. V.
quelle de ces impoſitions des mains l'Apôtre parle en ce lieu, quand il defend a Timothée *d'impoſer hativement les mains a aucun*? Certainement le ſujet, qu'il traite dans tout ce paſſage, de l'honneur deu aux Preſtres ou anciens, des plaintes & accuſations formées contre eux, de leur cenſure & reprimande publique ſans les épargner, s'ils ſont coupables; tout cela dis-je, nous montre ce me ſemble, aſſés clairement, qu'il entend proprement & particulierement *l'impoſition des mains*, que l'on donne a ceux, que l'on reçoit & établit dans quelqu'un des ſacrés miniſteres de l'Egliſe; ſi bien qu'il ne veut dire autre choſe par ces paroles, ſinon que Timothée n'admette pas legerement aucun en ces charges ſaintes & importantes. Et en effet tous les anciens interpretes Grecs, † & Latins, * & preſques tous les modernes tant de la communion Romaine, que de la nôtre expoſent ainſi ce paſſage. Il s'en eſt ſeulement treuvè quelques uns † en ces derniers ſiecles, qui ont mieux aymè le rapporter a la reconciliation des pe-

† *Chryſ. Theodo. Theoph. Oecum. Phot. ep.* 52.
* *Hilar. in locũ.*
† *Galen. Catech.* 155. *Milletiere. Hammond ſur ce lieu.*

Chap. V. cheurs penitens. I'avouë qu'en effet il n'y faut pas aller trop vîte, non plus qu'en l'ordination des Miniſtres, & qu'il eſt bon d'examiner & déprouver la verité de leur repentance avant que de les rêtablir en la communion; & je ſay bien, que dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme on le pratiquoit ſoigneuſement ainſi, les tenant longtemps, & quelquefois meſme toute leur vie dans les exercices de la penitence, avant que de leur rendre la paix de l'Egliſe. Mais je ne voy pourtant nulle raiſon, qui nous oblige a quitter la claire & commune expoſition de ces Paroles pour ſuivre celle là; & je crains fort, que ce ne ſoit le charme de la nouveauté ou de la ſingularité, qui ait porté ces auteurs a la preferer a l'autre. Car outre qu'elle ne ſe peut ajuſter avec les dernieres paroles de ce chapitre, que difficilement, & qu'en leur donnant un rude tour de geſne, elle a encore cecy d'incommode, qu'elle preſuppoſe une choſe, qui n'eſt ny claire, ny certaine; aſſavoir qu'au temps des Apôtres on euſt des-ja la coûtume d'impoſer les mains aux pecheurs repent ans.

pentans, que l'on reconcilioit a l'Egliſe. Chap. V.
S. Paul traite un ſujet de cette nature dans le diſcours, qu'il fait du rétabliſſement du pecheur de Corinthe apres les grands témoignages, qu'il eut donnés de ſa repentance. Il y parle bien de luy *pardonner*, & de *le conſoler*, & de *ratifier envers luy la charité de l'Egliſe*; 2. Cor. 2. 7. 8.
Mais il ne dit point, qu'il *luy faille impoſer les mains*; & autant qu'il m'en ſouvient, il ne ſe trouve nul endroit ny dans les livres divins, ny en ceux qui nous reſtent de l'Egliſe des deux premiers ſiecles, d'où il paroiſſe, que l'on uſaſt de cette ceremonie en la reconciliation des pecheurs. Et quand il en ſeroit autrement, toûjours eſt-il bien certain, que c'eſt une façon de parler tout a fait inuſitée dans le langage de l'Egliſe ſoit de la Iudaïque ſoit de la Chrétienne Apoſtolique, & dont il ne paroiſt nul exemple en ce que nous avons d'écrits de l'une & de l'autre, de dire *impoſer les mains a un homme*, pour ſignifier le remettre en la paix, & en la communion des fideles, qu'il avoit perduë pour le ſcandale de ſes fautes; au lieu que c'étoit, comme nous l'avons

des-ja

Chap. V. des-ja dit, le ſtyle courant de tout le peuple des Iuifs, d'entendre *l'ordination* en une charge, par *l'impoſition des mains*, & d'employer ces mots *d'impoſer les mains a un homme*, pour dire le recevoir & établir dans une charge. Puis donc que S. Paul ſuit ordinairement le ſtile de la ſynagogue, & qu'il ſe ſert volontiers de ſes paroles & de ſes fraſes, comme tous en ſont d'accord; qui ne voit, qu'il eſt incomparablement meilleur de prendre celles, qu'il employe icy, au ſens qu'elles avoyent dans le commun langage du peuple des Iuifs, que de leur en donner un autre nouveau, & dont il ne ſe treuve point d'exemple dans les ecrits ny de Dieu, ny de ſes premiers ſerviteurs? Retenons donc l'ancienne & commune expoſition de ce paſſage, & concluons hardiment que l'Apôtre en diſant a Timothée, *qu'il ne ſe haſte point d'impoſer les mains a aucun*; entend qu'il ne reçoive perſonne legerement, & ſans un examen & une epreuve legitime, en aucune de ces charges ſacrées de l'Egliſe, dont il a parlè cy devant, c'eſt à dire au miniſtere ou des diacres, ou

des

des anciens ou preſtres. C'eſt a cela meſme, que ſe rapporte ce qu'il ajoûte, *& ne communique point aux pechés d'autruy* ; c'eſt a dire conduy-toy en telle ſorte dans cette action, que ſi ceux que tu auras receus font des fautes, tu n'y ayes point de part ; uſant d'une ſi grande meuretè au choix de ces perſonnes-là, que nul ne te puiſſe juſtement reprocher d'auoir donnè lieu au ſcandale, s'il en arrive. Vn ſage mondain donnoit autresfois cet avertiſſement a un de ſes amis, de prendre ſoigneuſement garde aux perſonnes, qu'il recommandoit, & de les conſiderer plus d'une fois avant, que de les produire ; de peur diſoit-il, que t'y étant une fois engagè, les fautes d'autruy ne te faſſent puis apres de la honte. Car les paroles, que nous avançons pour eux, nous chargent en quelque façon de l'evenement, & nous rendent reſponſables de leur conduite ; Si bien qu'elle nous fait rougir, quand elle ſe treuve autre, que nous ne l'avions fait eſperer. Celuy qui reçoit ſolennellement un homme dans une charge, luy rend un témoignage public d'en eſtre capable,

Chap. V.

Horace.

Chap. V. capable, & le recommande, comme digne de cet honneur, de la façon la plus haute & la plus éclatante qui soit. Son honneur propre l'oblige donc avant que d'en venir là, a éprouver exactement & meurement celuy, qu'il veut recevoir; étant évident que s'il y manque, & que celuy qu'il reçoit reüçisse mal; ce sera sa faute, qui aura chargé l'Eglise d'un mauvais ministre; & qui luy aura attiré tout le déplaisir, le desordre & le scandale, qu'elle en souffrira. Il aura justement part dans le blasme & dans la honte du mauvais ouvrier. Au lieu que s'il apporte de bonne heure en sa reception tout le soin, dont la prudence humaine est capable, & qu'il prenne de luy toutes les asseurances & precautions qui se peuvent; dés-là l'équité des loix & divines & humaines le decharge des mauvais evenemens s'il en arrive. On luy devra bien de la loüange & de la reconnoissance, si celuy qu'il reçoit, reüssit; étant evident, que ce sera sa prudence, qui l'aura mis en état d'employer ses dons au service de Dieu; Mais s'il en arrive autrement, on ne peut luy en rien

rien imputer ; puis qu'il n'avoit rien oublié de ce qui ſe pouvoit, & ſe devoit faire pour reconnoiſtre & prevenir le mal. Il s'en faut prendre a la ſeule malice, ou legeretè de celuy, qui dans la ſuite des choſes ne répond pas a la bonne opinion, que l'on avoit raiſonnablement conceuë de luy. C'eſt donc ce qu'entend l'Apôtre, quand il recommande a Timothée *de ne point communiquer aux pechez d'autruy* ; qu'il prenne bien garde aux meurs, a l'eſprit, aux ſentimens, a l'humeur, & a la capacitè des hommes, avant que de les admettre au miniſtere de l'Egliſe; de peur qu'en y procedant autrement, il ne ſe rende coupable de leurs crimes, & ne prenne part en leur honte auſſi bien, qu'en leur faute. Et non content de cela, il s'en exprime encore autrement dans les paroles qui ſuivent; *Garde toy pur toy meſme.* Le mot dont il ſe ſert, * & que nous avons traduit *pur*, ſignifie *chaſte* ; mais il ſe prend ſouvent en la langue Grecque, auſſi bien que *chaſte* en la nôtre, pour dire pur, & innocent ; exempt de la corruption & de la ſouillure du vice. C'eſt ainſi

Chap. V.

* ἁγνὸν.

Chap. V. ainſi qu'il le faut entendre en ce lieu, le rapportant au ſujet, dont il eſt queſtion. Il recommandoit à Timothée de n'avoir nulle part aux pechez des autres; Il ajoute, qu'il *ſe garde chaſte & pur luy meſme*, pour dire que ſi avec toute ſa diligence & ſes precautions, il ne peut pas empeſcher, que les autres ne ſe gâtent & ne ſe ſouillent de quelques pechés, il retienne exactement ſa pureté quant a luy; gardant bien qu'elle ne ſe ſaliſſe, ny ne reçoive aucune atteinte de la contagion des autres; ſe conduiſant dans toute cette affaire de l'ordination des miniſtres avec une conſcience ſi nette, une prudence ſi exacte, & une innocence ſi entiere & ſi éclatante, que les fautes des autres ne ſoyent jamais capables, je ne diray pas de gâter & de corrompre, mais de flétrir ou de ternir ſeulement la pureté de ſa vie, ou l'honneur de ſa reputation dans l'Egliſe. C'eſt-là le ſens ſimple & naïf de ces paroles de l'Apôtre. Venons maintenant au ſecond point, qu'il exprime en ces mots dans les deux derniers verſets du chapitre; *Les pechés de quelques uns* (dit-il) *ſe manifeſtent*

niſeſtent devant, & viennent en avant en leur condannation; mais en d'autres ils ſuivent apres. Semblablement auſsi les bonnes œuvres ſe manifeſtent devant, & celles, qui ſont autrement ne peuvent eſtre cachées. Chap. V.

Son deſſein eſt de juſtifier l'exactitude de l'examen, & la meuretè de l'épreuve, qu'il a commandè a Timothée d'apporter dans l'ordination des miniſtres, n'en recevant pas un hâtivement & precipitamment. Pour cela, il nous repreſente la differente condition des œuvres des hommes, ſoit mauvaiſes, ſoit bonnes; qui ſont les vrays & legitimes argumens de ce qu'ils valent, & la regle que nous devons ſuivre pour en bien juger. Car encore qu'il n'y ayt point d'hommes entre les Chrétiens, qui n'ayent l'une ou l'autre de ces deux marques; la veritè eſt neantmoins, qu'elles n'y paroiſſent pas également; ſe découvrant pluſtoſt en quelques uns, & plus tard en d'autres; Les uns montrent de ſi bonne heure ce qu'ils ſont, que dés l'abord on les connoiſt; & ſi tous leur reſſembloyent, il ne ſeroit pas neceſſaire d'employer beaucoup de temps ny de ſoin pour en juger droitement. Mais certes on ne peut nier, qu'il n'y

Digitized by Google

Chap. V. en ayt beaucoup d'une toute autre condition; qui ne font pas paroiſtre ny ſi toſt, ny ſi aiſément ce qu'ils ſont en effet & au fonds de l'ame; retenans les uns leur vice couvert du voile d'une fauſſe modeſtie; les autres leur vertu cachée pour un temps, ou ſous le brouillard de la calomnie, & de l'oppreſſion, ou ſous l'iniquité des occaſions, qui leur ôte le moyen de produire leurs fruits; ſi bien que pour demeſler toute cette confuſion, & ne faire s'il ſe peut, injuſtice a aucun en le prenant pour autre qu'il n'eſt, il eſt neceſſaire de ne ſe pas haſter, mais de les épier & conſiderer meurement, en prenant du temps pour s'aſſeurer du veritable eſtat de leur ame. Si vous examinés les paroles du S. Apôtre avec quelque ſoin, vous verrés comme je croy fort aiſément, que c'eſt là ſon intention. Il parle premierement des mauvaiſes œuvres dans le verſet vint & quatrieſme; & puis des bonnes en ſuite dans le verſet vint & cinquieſme; & fait ſur les unes & ſur les autres une meſme remarque; aſſavoir qu'elles ſe découvrent & ſe manifeſtent toutes pluſtoſt

pluſtoſt en la vie des uns & plus tard en celle des autres. Pour les mauvaiſes œuvres ; *les pechez de quelques uns* (dit-il) *ſe manifeſtent devant, & viennent en avant en condannation ; mais en d'autres, ils ſuivent apres.* Il veut dire qu'il y a des hommes, dont les pechez ſont évidens ; qui ſans déguiſement, ny artifice ſe produiſent ouvertement & ſans attandre, qu'on les cite, ou qu'on les cherche ſe mettent eux meſmes ſur les rangs, & ſe preſentent tous nuds aux yeux de leurs Iuges pour les addreſſer dans le jugement, qu'ils en doivent faire. C'eſt ce que l'Apôtre a élegamment exprimé en ces mots, que les *pechés* de quelques uns *viennent en avant en jugement, ou pour le jugement.* Car il y a ainſi mot pour mot dans l'original, † la parole que nous avons traduite *condannation*, ſignifiant ſimplement & en general un *Iugement* comme ſavent ceux qui entendent la langue Grecque. Par ce *jugement* il entend toute l'action de l'examen & de l'épreuve, que l'on fait d'un homme pour juger s'il doit eſtre receu dans quelqu'un des miniſteres de l'Egliſe, s'il

Chap. V.

† κρίσιν.

Chap. V. eſt du nombre de ceux, dont l'Apôtre parle icy, qu'il paroiſſe en ſa vie des pechés manifeſtes, qui ſe ſoyent des-ja montrès avant ce temps-là; les examinateurs n'ont nulle difficultè a en former leur jugement. Il eſt évident qu'il le faut rejetter; & ſe bien garder de ſoüiller l'honneur de ces charges ſacrées en y eſlevant une perſonne, que ſes vices en rendent indigne. Mais il y en a d'autres, où il n'eſt pas ſi aisè de ſe reſoudre; aſſavoir ceux dont l'Apôtre ajoûte; *mais en d'autres les pechez ſuivent aprés*; c'eſt a dire que leurs fautes ne ſe découvrent, qu'apres le temps de leur épreuve. Combien ſe trouve-t-il de ces fourbes, qui ayant deſſein ſur le ſaint miniſtere, cachent leurs vices, ou leurs erreurs, (fardant finement l'exterieur de leur vie, juſques a ce qu'ayant trompè le monde par ce maſque de belle apparence, ils ſoyent parvenus a ce qu'ils deſirent, & qui ayant une fois gagnè ce point, eclatent alors impudemment & lachant la bride aux paſſions, que le deſir de l'honneur avoit juſques là reprimées, font voir de là en avant par leur mauvaiſe conduite, leur indignitè

indignitè & leur incapacitè, qui avant ce temps étoit demeurée cachée ? Les Hiſtoires de l'Egliſe ſont pleines de ſemblables exemples. C'eſt pour ſe garder des pieges & des embuſches de ces gens-là, qu'il eſt neceſſaire d'examiner diligemment les hommes avant que de les recevoir, & de prendre meſme du temps pour cela, afin de bien épier leur perſonne & leur vie, ſi d'avanture la malice de leur cœur ne jettera point quelque fumée par où on la puiſſe reconnoiſtre. Car avec un peu de patience, de ſoin & de diligence on découvre ſouvent ce qui ne paroiſſoit pas d'abord, étant malaisè que le vice ſe cache long-temps, & que l'on n'en remarque quelque trace, ſi on le ſuit & ſi on le recherche exactement. I'avouë qu'il y en a d'aſſès rusès pour eluder les ſoins des plus diligens, & qui ſe cachent ſi bien a eux, qu'ils rendent toute leur enqueſte vaine. Mais apres avoir fait ſon devoir en bonne conſcience, l'on en eſt quitte devant Dieu; qui eſt trop bon pour condanner ſes ſerviteurs pour n'avoir pas peu penetrer le fonds du cœur de l'homme Chap. V.

Chap. V. a travers les voiles & les enveloppes redoublées de ſon hypocriſie. C'eſt ce que l'Apôtre dit des vices & des pechés. Pour les vertus & les actions vertueuſes, il ajoûte, *ſemblablement auſſi les bonnes œuvres ſe manifeſtent devant, & celles qui ſont autrement ne peuvent eſtre cachées.* Ce n'eſt pas aſſez de conſiderer dans ces épreuves, ſi les perſonnes qui ſe preſentent, n'ont point fait de mal, ny commis des pechez, qui découvrent leur indignité; Il faut auſſi examiner, ſi elles ont fait du bien; & ſi elles ont exercé de *bonnes œuvres*; c'eſt a dire des actions ou de pieté envers Dieu, ou de charité envers leurs prochains, qui ſont les plus aſſeurées marques d'un vray & ſincere Chriſtianiſme. Il en eſt donc a cet égard de meſme, que des pechez. Il y a des gens, où ces fruits de la foy Chretienne paroiſſent de bonne heure, ſe montrant clairement & abondamment en leur vie; ſi bien qu'on les y void & reconnoiſt des qu'on jette les yeux ſur eux. C'eſt d'eux que parle l'Apôtre, quand il dit, *ſemblablement auſſi les bonnes œuvres ſe manifeſtent devant*; c'eſt a dire qu'elles ſe

manifeſ-

manifeſtent en quelques uns; qu'il y Chap.
en a, en qui elles ſe manifeſtent ainſi V.
de bonne heure. Et pour ceux-là, on n'a point de peine a juger s'ils ſont dignes du ſaint miniſtere; les loüables qualitès, qui reluiſent dans leurs bonnes actions, découvrant aſſés leur merite. I'avouë, que la vraye pietè produit ordinairement ces fruits là. Elle luit devant les hommes. Pour le vice, il ſe couvre, & cache ſes productions avec toute l'induſtrie, qui luy eſt poſſible; parce qu'elles ſont honteuſes. Mais encore que la pietè & la vertu n'affectent pas de paroiſtre, elles ne ſe cachent pourtant pas auſſi. Ceux qui en ſont doüez ne font nul ſcrupule de montrer leurs mœurs & leurs actions, parce qu'ils ſavent qu'il n'y a rien en elles, qui ne ſoit honeſte. Ne fuyant pas ſa lumiere, ny la veuë de leurs prochains, les œuvres qu'ils font ſont le plus ſouvent manifeſtes. Mais il en arrive pourtant quelquefois autrement, quand ils ont manquè ou de moyens, ou d'occaſions d'exercer de bonnes actions; ou bien quand en ayant fait quelques unes, la calomnie & l'injuſtice a em-

Chap. V. peschè, qu'elles ne paruſſent. D'où il s'enſuit, qu'il ne faut pas auſſi toſt rebuter ceux, en qui ces belles marques ne paroiſſent pas d'abord. Il faut examiner ſi ce n'eſt point ou l'obſcurité de l'air, où ils vivent, ou la malignité des hommes, qui nôtre peu d'attention, qui nous les cachent. Il faut leur donner du temps, nous ſouvenant que les arbres ne pouſſent pas tous leurs fleurs, ny ne portent pas tous leurs fruits a une meſme heure; mais les uns pluſtoſt, & les autres plus tard; & que ſouvent les plus tardifs ne ſont pas les pires, ny les plus haſtés les meilleurs. C'eſt des œuvres de ceux-là qu'il faut entendre les dernieres paroles de l'Apôtre, & celles *des bonnes œuvres* (dit-il) *qui ſont autrement* (c'eſt a dire qui ne ſont pas manifeſtes, comme celles dont il parloit) *ne peuvent eſtre cachées*; c'eſt a dire qu'elles ſe montreront aſſeurément, toſt ou tard; & que vous les découvrirés ſans doute, ſi vous vous donnés la patience de les chercher & de les attandre. Car apres tout, il n'eſt pas poſſible qu'une vraye & ſolide pietè ne ſe montre a ceux, qui prennent le loiſir de l'obſer-

ver

ver quelque temps, & de la conſiderer de pres. Ainſi vous voyès deſormais aſſés clairement mes Freres, combien eſt juſte & raiſonnable l'ordre, que l'Apôtre a donnè a Timothée de ne pas impoſer hâtivement les mains a aucun. Reſte que nous traitions briévement le troiſieſme point, qui eſt le ſoin que ce ſaint homme a eu de la ſantè de ſon diſciple, en luy recommandant de temperer tellement ſon breuvage, qu'il n'affoibliſſe pas ſon eſtomac; *Ne boy plus d'eau* (luy dit-il) *mais uſe d'un peu de vin a cauſe de ton eſtomac, & des maladies ou infirmitès, que tu as ſouvent.* Vous treuverès peut-eſtre étrange, que ce grand homme ayt meſlè dans cette epitre, toute pleine de divins enſeignemens, un ordre qui ne regarde que la ſantè d'un particulier. Mais c'eſt en cela meſme que ſa bontè & ſa charitè reluit admirablement, de ce qu'il a un ſoin ſi tendre de ſon diſciple; ſelon la nature de la vraye amour, qui ne dédaigne, ny n'eſtime peu importante aucune des choſes, qui quelque petites, & legeres, qu'elles ſemblent eſtre d'ailleurs, regardent le bien des perſonnes Chap. V.

Chap. V. qu'elle ayme. Et certainement puis que ce qu'il dit étoit neceſſaire pour la ſantè de Timothée, il ne devoit pas eſtre mépriſè ; étant évident que la ſantè de ce ſaint homme étoit d'une extreſme conſequence pour l'edification & la conſolation de l'Egliſe, a laquelle il travailloit ſi dignement. Des choſes les plus petites dependent quelquefois les plus grandes ; ſi bien qu'encore qu'elles ne ſoyent pas de grand prix en elles meſmes, neantmoins l'uſage a quoy elles ſervent, nous les doit recommander. I'avouë que boire de l'eau, ou n'en boire pas, eſt peu de choſe en ſoy-meſme. Mais puis que de ce peu de choſe dependoit la ſantè de Timothée, qui tiroit apres ſoy l'edification de l'Egliſe & le ſervice de Dieu, & l'avancement de ſon regne, ce ſaint homme ne pouvant eſtre malade ſans faire un notable prejudice a tous ces grands biens ; il faut enfin reconnoiſtre, que l'ordre, que luy donne icy l'Apôtre, eſt tres important ; & tres digne de ſa plume, & de nôtre conſideration ; & non une choſe de neant, comme les profanes nous le reprochent inconſideré-

considerément. Et en effet vous verrès par les leçons excellentes, que ce petit passage nous donne, qu'il nous doit estre tres-precieux, & qu'il merite d'estre pesè avec une singuliere attention. Aussi a-t-il fourny a Chrysostome, le plus eloquent de tous les Chrétiens, la matiere de l'un des plus beaux sermons, qu'il ayt jamais prononcés & qui a été placè tout le premier a l'entrée des admirables œuvres de ce grand homme. Mais examinons je vous prie, les paroles meimes de l'Apôtre; *Ne boy plus d'eau*, dit-il a son disciple. Delà il paroist que Timothée dans son vivre ordinaire ne beuvoit, que de l'eau. Si ce qu'il en usoit ainsi, étoit par devotion, & par quelque vœu d'une abstinence volontaire, semblable a l'institut des Moynes, qui par un mouvement de religion s'abstiennent toute leur vie de certaines especes d'alimens de chair & de beurre par exemple, comme les Chartreux; il est vray que les interpretes de la communion Romaine le posent, & l'affirment tous pour une chose certaine; mais je n'en vois aucun fondement dans les paroles

Chap. V.

Chrysostome dans la premiere hom. des statues.

de

Chap. V. de l'Apôtre. Combien y a-t-il de gens meſme dans le monde, qui ne boivent que de l'eau, non par aucun ſcrupule de religion, mais pour d'autres raiſons, qui n'y ont nul rapport ? quelques uns parce qu'ils abhorrent naturellement le vin? les autres parce qu'ils ont treuvè que l'uſage leur en ſeroit dangereux, & capable de troubler leur ſantè? & les autres enfin parce qu'ils ont ètè accoûtumès dés leur jeuneſſe a s'en paſſer? Qui a dit a nos adverſaires, que l'abſtinence de Timothée ne fut pas de cette nature ? qu'il n'y euſt pas ètè formè dés le commencement, ou par ſa propre inclination, ou par la nourriture, qu'il luy avoit ètè donnée, ou qu'il ne s'y fuſt pas reſolu luy meſme, ſous une fauſſe eſperance qu'elle pourroit ſervir a ſa ſantè ? & que S. Paul voyant qu'elle luy étoit prejudiciable, l'ait ſagement averti de n'en uſer pas ainſi? Qui leur a dit que c'étoit par devotion, & pour l'intereſt de la religion, qu'il ne beuvoit que de l'eau ? Certainement ce n'eſt, que la paſſion, qu'ils ont pour les diſciplines de leurs abſtinences, qui leur a inſpirè cette fantaiſie; dont

dont il ne paroiſt nulle trace dans les paroles de l'Apôtre. Encore y a-t-il ſujet de s'eſtonner, qu'ayant cette opinion de Timothée, entre tant d'abſtinences, qui ſont en vogue parmy eux, il ne ſe treuve pas un ordre de leurs Moynes, qui voüe, ou qui pratique celle, qu'ils attribuent a ce ſaint homme. S. Paul defend expreſſément les abſtinences de certaines ſortes de viandes, qui ſe font par ſcrupule de religion. Les Moynes Latins n'ont pas laiſsé pour cela de les embraſſer & d'en faire un des vœux de leurs religions. S. Paul comme ils ſe l'imaginent, rapporte icy que le bien-heureux Timothée exerçoit l'abſtinence du vin par devotion. Mais il ne ſe treuve point de Moynes parmy eux, qui ayent entrepris de l'imiter. Cela me ſemble aſſez étrange. Quoy qu'ils en diſent, il n'y a gueres d'apparence, que Timothée s'abſtint du vin par un ſcrupule de religion; luy qui avoit appris de ſon Maiſtre, que le *Royaume de Dieu n'eſt ny viande ni breuvage; & que ces exercices corporels ſont profitables a peu de choſe.* Mais de quelque nature que fuſt la raiſon, qui avoit portè

Chap. V.

Rom. 14. 17.

1. *Tim.* 4. 8.

Digitized by Google

portè Timothée a ne boire, que de l'eau, tant y a que l'Apôtre luy defend d'en uſer plus ainſi a l'avenir ; *Ne boy plus d'eau* (dit-il) c'eſt a dire d'eau pure & ſimple ; comme il paroiſt de ce qu'il ajoûte, qu'il la trempe deſormais d'un peu de vin ; *mais uſe* (dit-il) *d'un peu de vin a cauſe de ton eſtomac, & de tes frequentes indiſpoſitions.* Par là il condanne premierement l'extravagance des Encratites en particulier qui defendoient abſolument l'uſage du vin; diſant que c'eſt une choſe diabolique, & diffamant ceux qui en boivent comme pecheurs & meſchans. Les Manichiens n'en faiſoyent pas moins ; & vous ſavés que Mahomet a fait de cette abſtinence du vin l'un des principaux articles & caracteres de ſa religion. Mais l'Apôtre caſſe auſſi par meſme moyen toutes les autres ſuperſtitions de ſemblable nature, qui s'abſtiennent par devotion de quelque ſorte d'aliment ; puis qu'il eſt évident que les alimens auſſi bien que le vin, ſont des creatures de Dieu faites pour en uſer avec action de graces ; Dieu étant pluſtoſt glorifiè qu'offensè par ceux qui s'en ſervent de cette ſorte.

Epiph. liv. 42. §. 1.

Digitized by Google

te. Ce n'eſt point en ces choſes, que conſiſte la religion. Il en faut regler l'uſage par l'intereſt du corps, pour qui elles ont été creées, & non par celuy de la religion, avec qui elles n'ont rien de commun. Et c'eſt juſtement ainſi, que l'Apôtre l'ordonne en ce lieu. Premierement il veut que Timothée uſe du vin, mais ſobrement & ſans excés; *Vſe* (dit-il) *d'un peu de vin*; & il en eſt de meſme des autres alimens; dont l'uſage eſt bon & legitime; pourveu qu'il ſoit ſobre; & dans la meſure requiſe pour la nourriture neceſſaire au corps. Si on va au delà, & que l'on en prenne plus que l'on n'en a beſoin, c'eſt en abuſer; c'eſt non ſoûtenir, mais accabler nos corps; c'eſt les ruyner, & non les conſerver. Et c'eſt proprement en cet excés, que conſiſtent les pechés du boire & du manger. La choſe eſt bonne, l'abus & l'excés n'en vaut rien. Secondement l'Apôtre découvre la raiſon pourquoy il veut que Timothée uſe d'un peu de vin dans ſon boire, *a cauſe* (dit-il) *de ton eſtomac, & de tes frequentes indiſpoſitions.* Ce n'eſt pas pour la conſcience. A cet égard l'uſage & Chap. V.

de

Chap. V. de l'eau & du vin eſt indifferent ; & il n'eſt non plus contraire a la pietè de boire de l'un que de l'autre ; pourveu que l'on n'uſe ny de l'eau avec ſuperſtition, ny du vin avec excés. Mais S. Paul conſiderant que Timothée avoit l'eſtomac foible, & que de là naiſſoyent les frequentes maladies & indiſpoſitions, a quoy il étoit ſujet, pour corriger cette debilitè de ſon corps, & le garentir de ces maux, qui l'affligeoyent ſouvent, luy commande de laiſſer l'uſage de l'eau pure, & d'y meſler un peu de vin. Car il n'y a perſonne qui ne ſache ce que les Medecins ont obſervè, & que l'experience commune apprend aſſez a tout le monde, que le vin eſt bon pour l'eſtomac, & qu'il a une particuliere vertu de le fortifier. D'où paroiſt ce que nous diſions, que l'utilitè & l'intereſt du corps, eſt la raiſon qui doit regler l'uſage des alimens. Suppoſè avec ceux de Rome, que les conſiderations de la religion obligent a leurs abſtinences, & que ce ſoit pour cela que Timothée s'abſtint de vin ; toûjours eſt-il clair par cet exemple de l'Apôtre, que quand le fidele s'apperçoit

çoit, que son abstinence nuit a sa santè, dés-là il doit cesser de la pratiquer; parce que pour servir Dieu & son prochain, qui est la vraye pietè, la santè luy est necessaire. D'où s'ensuit que les loix du Pape, qui obligent ceux de sa communion a certaines abstinences au grand & évident prejudice de la santè de plusieurs, & quelquesfois mesmes au peril de leur vie, sont non seulement badines & ridicules; mais aussi cruelles & inhumaines, & directement contraires a la pratique de l'Apôtre. Mais d'icy mesmes il paroist encore, aussi bien que de ce que nous lisons dans l'Epitre aux Philippiens de la maladie d'Epaphrodite, que ces saints hommes n'usoyent pas indifferemment a leur fantaisie du don des gueriſons, qu'ils avoyent receu de Iesus Christ, mais qu'ils ne le dispensoyẽt que dans les temps, & dans les lieux, & aux personnes, ou le Saint-Esprit, qui les conduisoit, leur inspiroit de l'employer. Car s'il en eust été autrement, vous voyés bien, que S. Paul n'eust pas laissè ny languir Timothée dans ces frequentes indispositions, dont il parle icy,

Chap. V.

Phil. 2. 27.

Chap. V. icy, ny tomber Epaphrodite dans cette grieve maladie, qui le conduiſit juſques aux portes de la mort. Il euſt ſans doute guery des perſonnes, qui luy étoient ſi cheres, & ſi utiles a l'Egliſe; ſi la choſe euſt abſolument dependu de ſa volontè. Et cela découvre la vanitè de quelques uns des Docteurs de Rome, qui pour montrer que la gueriſon, que S. Iaques promet a ceux, qui ſeroyent oints d'huile par les Anciens de ſon temps, n'étoit pas l'effet de ce don miraculeux des gueriſons (comme nous le ſoûtenons; & comme la choſe le montre elle meſme) alleguent que ſi cela étoit il ne fuſt mort pas un Chrétien de maladie en ce temps-là; que tous en fuſſent rechappès. Mais ils s'abuſent, ſuppoſant ridiculement, que ceux qui avoyent ce don, gueriſſoyent generalement tous les malades qui ſe rencontroyent; au lieu qu'il eſt clair par l'exemple de S. Paul, qu'ils n'en uſoyent qu'en certaines occaſions ſelon l'ordre & la permiſſion que Dieu leur en donnoit expreſſément par ſon Eſprit. C'eſt là chers Freres, ce que nous avions a vous dire ſur ce texte de l'Apôtre. Per-

Bellarmin.

mettès

mettés moy de vous remarquer en peu de mots pour la fin quelques unes des inſtructions, que nous en devons tirer pour nôtre edification. Vous voyés premierement combien eſt neceſſaire d'obſerver dans les ordinations des miniſtres de l'Egliſe; ce que S. Paul commande icy a Timothée, d'y proceder avec une grande meuretè & circonſpection. Car c'eſt de la qualitè des Paſteurs que depend le bonheur ou le malheur des troupeaux, & nous pouvons dire avec veritè, que l'une des principales cauſes de la corruption de la foy & des meurs des Chrétiens a étè le mépris de cet ordre ſalutaire; C'eſt par la main & par l'organe de ces Paſteurs faits a la haſte, qu'a étè introduite dans la communion de Rome, cette prodigieuſe maſſe d'abus, que nous y voyons aujourd'huy & ce deſordre y a étè ſi épouvantable pour l'établiſſement non ſeulement des Preſtres & des Diacres, & autres miniſtres inferieurs, mais auſſi des plus relevès de leurs Prelats, que leurs propres annales nous apprennent, que l'on a quelquefois mis la couronne Papale, c'eſt a Chap. V.

Chap. V. dire la supresme de toutes leurs dignitès, sur la teste d'un garçon de douze ans. Pour nous garentir de l'abus, nos peres suivant l'avis de l'Apôtre ont voulu que l'on procedast a l'ordination des Pasteurs avec une grande meuretè; soumettant ceux qui aspirent a ce ministere, a une exacte enqueste de leurs meurs, a une severe épreuve de leur doctrine, & a des essais reïterés de leur capacitè; Le Consistoire les choisit; Le peuple en dit son avis; les Synodes mesmes y mettent les mains. Et avecque tout cela encore il ne laisse pas (tant la corruption de la nature humaine est grande) de se fourrer quelque fois de mauvais ouvriers parmy nous, qui par leurs humeurs brouillonnes, & par l'insolence & les violences de leur conduite troublent miserablement la paix de nos Eglises. Dieu vueille nous preserver de ce malheur, & presider tellement aux elections de ses serviteurs, que nous n'en ayons jamais, qui ne soyent selon son cœur. Remarqués aussi, je vous prie, pour la conduite de vôtre vie particuliere; le soin que vous pouvès prendre legitimement &

de

de vôtre santè, & de celle des personnes, qui dépendent de vous; comme fait icy l'Apôtre de celle de Timothée. Vsès des presens que Dieu a creés, & qu'il vous donne par sa providence; Fuyés & l'extravagance de la superstition, qui fait scrupule de s'en servir, & la frenesie de ceux, qui mépriſent les remedes neceſſaires, ſoit pour prevenir, ſoit pour guerir les maladies. C'eſt dédaigner les faveurs de Dieu, & l'accuſer ſourdement ou d'imprudence, ou de foibleſſe de nous avoir donnè des moyens inutiles, ou ſuperflus. Et pource qui eſt particulierement de l'uſage du vin, je n'ay pas a vous munir contre l'erreur des vieux heretiques qui le condannoient; Vous eſtes aſſez gueris de ce ſcrupule ridicule. I'ay pluſtoſt a exhorter quelques uns d'entre nous a bien conſiderer cette leçon de l'Apôtre, qui ordonne le vin a Timothée; mais pour ſa ſantè, & non pour ſon plaiſir; qui luy permet nõ de s'en noyer ou de s'en charger, mais d'en boire peu. S'ils pratiquoyent cette ſalutaire leçon, leurs excés & les deſordres qui s'en enſuivent, ne ruyneroyent pas & leur Chap. V.

Chap. V. corps & leur famille, ny ne diffameroyent l'Egliſe, ny ne ſcandaliſeroyent ceux de dehors par un vice auſſi honteux qu'eſt l'yvrognerie. I'en dis autant des autres exces, de ceux de la gourmandiſe, & de la vanitè, nommément quand on paſſe les legitimes bornes de la neceſſitè, ou de la commoditè de la nature, dans l'uſage des viandes & des habits, & des autres biens, que le Seigneur nous donne du treſor de ſa liberalitè, pour en prendre autant ſeulement qu'il nous en faut, & pour menager le ſurplus a la conſolation de nos prochains; & particulierement a l'entretien de ſes pauvres, & de ſon ſanctuaire. Dieu vueille nous faire la grace d'en uſer ainſi deſormais a ſa gloire & a nôtre ſalut, AMEN.

SERMON

Chap. VI.

SERMON QVARANTIESME.

* *Prononcè a Charenton le 6. Iuillet 1659.*

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣. 1. 2.

Que tous ſerfs, qui ſont ſous le joug, reputent leurs propres maiſtres dignes de tout honneur; afin que le nom de Dieu, & la doctrine ne ſoit blaſfemée.

Et que ceux, qui ont des maiſtres fideles, ne les mépriſent point, a cauſe qu'ils ſont freres; mais pluſtoſt qu'ils les ſervent; a cauſe qu'ils ſont fideles, & bien-aymés, étant participans du benefice. Enſeigne ces choſes & exhorte.

CHERS FRERES; S. Paul confeſſe dans ſon epître aux Romains, qu'il *eſt detteur a tous les hommes; tant aux Grecs* (dit-il) *qu'aux barbares; tant aux ſages qu'aux ignorans.* Et ne penſés pas, qu'il leur deuſt peu de choſe. Ce qu'il ajoûte incontinent, que pour payer cette dette aux Romains, il *eſt preſt de leur evangeliſer*, nous montre que c'eſt l'Evangile

Rom. 1. 14.

la meſme au verſ. 15

Chap. VI. de Iesus Christ, qu'il doit & a eux, & a tous les autres ; non quelque petite somme de deniers, mais un tresor, & le plus precieux tresor, qui soit au ciel, & en la terre ; qui vaut mieux, que tout l'or du Perou, & que toutes les perles de l'Orient. Car tous les biens de l'Vnivers ne sont rien au prix de l'Evangile, le seul bien capable de nous rendre vrayement riches; de nous nourrir heureusement, de nous vivifier eternellement, de nous vestir magnifiquement, de nous loger superbement, & en un mot de nous faire tous Roys & Sacrificateurs a Dieu; parce qu'en recevant l'Evangile nous recevons Iesus Christ le pain de vie, la manne du ciel, le vestement de Dieu, l'arche & le pavillon de sa gloire ; qui nous nourrit & nous revest de soy mesme, & nous loge encore en soy-mesme, nous faisant habiter en soy & en Dieu son Pere. C'estoit là la dette de S. Paul; c'est-ce qu'il étoit obligé de payer; l'Evangile de son Maistre; & il devoit cette grand' dette non a un homme, ou a deux, ou a trois seulement; mais a tous, soit aux Grecs (dit-il) soit aux barbares;

res; ſoit aux ſages, ſoit aux ignorans. Chap. VI.
Il n'y avoit point d'homme alors ſur la terre, qui ne fuſt compris en quelqu'un de ces quatre ordres, qui ne fuſt ou Grec, ou barbare, ou ſage, ou ignorant. Il ſe reconnoiſt donc debiteur de tous les hommes. Et il a raiſon; car il l'étoit en effet; puis qu'il étoit Apôtre, cette charge obligeant ceux qui y étoyent appellés, de communiquer l'Evangile a tous les hommes. *Allez vous en par tout le monde* (leur dit le ſouverain Seigneur) *& preſchés l'Evangile a toute creature.* Marc. 16. 15. Ainſi vous voyés, qu'il n'y eut jamais au monde un homme, qui deuſt ny plus, ny a plus de gens que S. Paul. Mais il faut auſſi avouër, qu'il n'y euſt jamais non plus un meilleur debiteur, ny plus ſolvable, ny de meilleure foy, ou de meilleur conte, que luy. Premierement vous voyés, qu'il n'eſt pas de la nature de ceux, qui cachent leurs dettes & en ont honte. Il reconnoiſt franchement les ſiennes; il s'en glorifie. Il a un deſir ardent d'y ſatisfaire. Il n'attend pas, qu'on le pourſuive; Il recherche luy meſme ſes gens; il court la terre, la mer & les Iſles, les villes & les campagnes, pour

Chap. VI. n'en oublier aucun. Il leur offre ſon payement ; & ſi c'eſt dans un vaiſſeau de terre, tant y a que c'eſt en fort bonne & fort belle monnoye, marquée au coin du Roy, de bon alloy & de poids. Il les preſſe de recevoir ce treſor; & ne laiſſe pas un de ceux, a qui il le doit en arriere. Il le preſente aux Iuifs, aux Payens, aux Princes, aux peuples, aux magiſtrats, aux ſujets, aux ſavans, aux ignorans, aux Philoſophes, aux bourgeois, aux payſans, aux hommes, aux femmes & aux enfans. Il ne demande a aucun ny répit, ny remiſe. Et s'il y en a, qui n'ayent rien receu de luy, c'eſt leur dédain, & leur ſottiſe, qui les a privés de ce bien ineſtimable. Ce n'eſt ni la malice, ni la negligence de Paul, qui les en ayt fraudés. Pour luy, il en eſt quitte, puis qu'il a le ciel, & la terre pour témoins, qu'il n'a pas tenu a luy, qu'ils n'ayent ce qu'il leur devoit. Il étoit ſi exact & ſi religieux a s'acquitter de cette dette, qu'il la payoit aux eſclaves meſmes. C'étoit la plus miſerable partie du genre humain ; que la ſervitude expoſoit au mépris, & a l'injure de chacun ; a qui ceux là meſme qui

qui s'en ſervoyent, daignoyent a peine parler. A ceux-cy, a qui nul des autres hommes ne penſe rien devoir, & qui ne s'imaginent pas eux meſmes, qu'aucun leur doive quelque choſe; S. Paul reconnoiſt, qu'il eſt auſſi debiteur; qu'il ne leur doit pas moins l'Evangile de ſon Seigneur, qu'aux perſonnes les plus relevées du monde. Si quelcun en doute, qu'il liſe ſon epiſtre a Philemon, la plus courte de toutes, mais qui dans ſa brievetè ne laiſſe pas de comprendre de grandes & admirables marques & de la vertu & de la bontè de ce ſaint Apôtre, & de la divinitè de ſa doctrine. Vn eſclave fugitif fait tout le ſujet de cette excellente épitre. S. Paul étoit priſonnier a Rome, pour l'Evangile; c'eſt a dire pour une cauſe, qui luy étoit ſi importante, qu'il n'y alloit pas de moins, que de ſa teſte. Cet état, où il ſe treuvoit, ſembloit aſſés le diſpenſer de ſonger a autre choſe, qu'a ſoy meſme; a moins que ce ne fuſſent des ſujets extraordinairement importans. Et neantmoins s'étant rencontrè en meſme temps a Rome, un eſclave nommè Oneſime, qui s'étoit dérobè de la Chap. VI.

maiſon

Chap. VI. maiſon de Philemon ſon maiſtre, citoyen de la ville de Coloſſes en Aſie, & qui s'en éloignant le plus qu'il pouvoit pour eviter le ſupplice, que ſa fuite meritoit, alloit rodant çà & là, cherchant comme l'on parle ſa fortune ; la providence divine ayant par cette avanture addreſsè ce pauvre homme a S. Paul, ny ſa captivitè, ny ſa chaiſne, ny les ſoucis & les peines, qu'elle luy donnoit, ne l'empeſcherent pas d'avoir ſoin de luy, & de travailler ſi ardemment a l'œuvre de ſa converſion, qu'avecque la benediction du Seigneur, il en vint a bout, & de l'eſclave d'un homme en fit un affranchi de Dieu. Il l'embraſſa en ſuite comme ſon frere, comme ſon enfant, comme ſon cœur & ſes entrailles. Il entreprit de le raccommoder avec ſon Maiſtre. Pour cet effet il le renvoye en Aſie a Philemon ; a qui il écrit ſur cette rencontre. Mais avec quel empreſſement, avec quelle chaleur, & quelle tendreſſe luy recommande-t-il ce pauvre homme? Il n'y a point d'ame ſi dure, que ſes paroles ne ſoyent capables d'émouvoir; tant elles ſont & douces, & fortes tout enſemble. Il y employe

ploye tout ce qu'il connoissoit de plus touchant, la providence de Dieu, l'union divine des fideles, le mystere de leur fraternitè, les interests de sa propre personne, sa vieillesse, sa prison, sa main & sa plume, & ses promesses, & sa satisfaction; Enfin quand il eust étè questionné, je ne diray pas d'un sien frere, ou d'un sien fils, mais de luy mesme, c'est a dire d'un Apôtre & d'un Martyr, il luy eust été difficile d'ajouster quelque chose a ce qu'il dit & fait pour son Onesime. Iugés par là s'il mépriſoit les esclaves: s'il n'avoit pas la mesme ardeur pour leur conversion, la mesme sollicitude pour leur consolation, que pour celle des autres hommes. Si ses liens ne l'empeschent pas de leur prescher l'Evangile, & de s'interesser si avant en ce qui les touchoit; combien plus y pensoit-il, quand il étoit en libertè? Mais encore que ce grand exemple nous peust suffire pour nous asseurer de la charitè, qu'avoit l'Apôtre pour toute sorte d'hommes jusques aux esclaves mesmes, & pour nous obliger a imiter les mouvemens d'une humanitè si digne de l'Evangile; Chap. VI.

&

Chap. VI. & bien que ce ſoit pour ce deſſein, que cette belle & admirable petite épitre a Philemon nous a été conſervée dans le canon des Ecritures divines; ce ſaint homme ne s'eſt pas contenté de nous avoir donné ce témoignage de ſes ſentimens ſur ce ſujet. Afin que cette doctrine demeuraſt a jamais dans l'Egliſe, il l'a gravée en divers autres lieux de ſes épîtres; où il meſle le ſoin, qu'il a de cette ſorte de perſonnes, les plus meſpriſées & les plus viles qui ſoyent dans les ſocietés des hommes; tantoſt en leur recommandant luy meſme leur devoir dans la condition, où ils ſont ſelon la chair, comme en deux de ſes epiſtres, aux Ephes. 6. 5. Epheſiens, & aux Coloſſiens; tantoſt Col. 3. 22. chargeant de leur inſtruction & de leur conduite, les miniſtres de Ieſus Tit. 2. 9. Chriſt, a qui il écrit; comme cela ſe void dans l'épiſtre a Tite, & en cette premiere a Timothée, que nous vous expoſons, juſtement dans le texte que vous avés ouy; où il repreſente premierement a ſon diſciple comment les ſerviteurs doivent vivre avecque leurs maiſtres; & puis il commande a Timothée

thée meſme *d'enſeigner ces choſes & d'y exhorter les hommes.* En ſuite il nous fait le portrait des faux docteurs;&touche le vray motif de leurs deſordres, qui n'eſt autre, que leur intereſt. D'où il prend occaſion de parler du contentement,que la vraye pietè, apporte a l'eſprit du fidele, & de la vanitè & inutilitè des ſoins & des peines, que ſe donnent les hommes du monde à amaſſer des richeſſes, montrant brievement en quels pieges l'avarice les enlace, les engageant inſenſiblement en des deſirs, & en des deſſeins capables de les plonger dans la perdition, & en débauchant meſmes quelques uns de la profeſſion de l'Evangile. Il conjure Timothée de fuir leur train,de perſeverer conſtamment tant en la doctrine du ſalut, que dans l'exercice de ſa charge,ayant jour & nuit devant les yeux la glorieuſe apparition du Seigneur Ieſus,& la hauteſſe, la Majeſtè,la puiſſance, & l'empire du Pere eternel qui nous l'a promiſe. Puis revenant a ce qu'il diſoit des deſirs de l'avarice,il avertit les perſonnes riches d'uſer ſagement des biens,que Dieu leur a donnés, Chap. VI.

Chap. VI. nés non pour y mettre leur cœur, mais pour les employer en des œuvres bonnes & saintes, se montrant charitables & communicatifs. Et c'est là où il finit & le chapitre, & l'épitre par une brieve & passionnée exhortation, qu'il fait a Timothée de bien garder le depost de la doctrine celeste, s'éloignant de l'erreur & de la seduction des heretiques, qui sous ptetexte d'une *science* fausse & mal nommée, détournoyent les hommes de la vraye foy & du salut, où il n'y a qu'elle seule qui nous puisse conduire; & souhaite enfin pour cet effet la grace du Seigneur a son cher disciple. C'est ce qui nous reste a expliquer de cette divine epître. Pour cette heure, nous arresterons nôtre meditation sur les deux premiers versets; où l'Apôtre recommande aux serviteurs de porter ce rude joug sans impatience, ne laissant pas, bien qu'ils soyent Chétiens, de conserver & de rendre a leurs maistres, quoy que payens, tout l'honneur & tout le service, qu'ils leur doivent. Puis pour les porter a ce devoir, & en addoucir l'amertume, il leur en propose en second lieu le dessein

deſſein & l'effet, *afin* (dit-il) *que le nom de Dieu, & la doctrine ne ſoit blaſphemée.* Chap. VI.
Il ajoûte en troiſieme lieu, que ſi leurs maiſtres ſont Chrétiens auſſi bien qu'eux, cette conſideration ne les doit nullement empeſcher de les honorer; mais qu'au contraire elles les oblige a les ſervir avecque d'autant plus de ſoin & de fidelitè; voyant reluire en eux l'aymable qualitè d'enfans de Dieu bien-aymès, & participans a ſon benefice. Et enfin en quatrieſme & dernier lieu, il avertit Timothée *d'enſeigner ces choſes, & d'exhorter.* Ce ſont les quatre points, que nous traiterons en cette action, s'il plaiſt au Seigneur; le devoir des ſerviteurs envers leurs maiſtres ſoit Payens, ſoit Chrétiens; & la raiſon de ce devoir; & enfin le ſoin que les Paſteurs doivent prendre d'enſeigner ces choſes a leurs troupeaux. Fideles, écoutés avec attention cette leçon du Saint Apôtre. I'avouë qu'elle s'addreſſe proprement *a des eſclaves*, & que c'eſt-ce que ſignifie le nom *de ſerfs*, que S. Paul leur donne; car les ſerviteurs des Grecs & des Romains en ce temps là, étoyent non des hommes libres, comme ſont aujour-

Chap. VI. aujourd'huy les nôtres, mais des eſclaves, qui n'avoyent pas le droit de diſpoſer d'eux meſmes, étant tout entiers en la puiſſance de leurs maiſtres, ſi bien qu'en s'attachant au ſens propre de ce mot, je confeſſe qu'en toute cette aſſemblée, ny meſme en tout ce royaume, il n'y a perſonne, qui ſoit du rang de ceux a qui l'Apôtre parle; cette glorieuſe Monarchie, ſous les loix de laquelle nous vivons, ayant avant tous les autres états Chrétiens, aboli cette dure & inhumaine ſervitude des eſclaves. Il n'y en a point d'autres en toute l'eſtenduë de ce royaume, que ceux qui pour leurs crimes ſont condânés a ſervir le public ſur les galeres. La ſervitude en nôtre France eſt, non l'état & la condition d'un homme, mais la peine d'un malfaiteur. Il n'y naiſt point deſclaves; & nos loix ne permettent pas, que l'on y reduiſe perſonne a la ſervitude; non pas meſme ceux, que nous avons acquis par le droit des armes. Mais bien qu'il n'y ait plus d'eſclaves au milieu de nous, il ne nous ſera pourtant pas inutile de conſiderer, ce que l'Apôtre a ordonné de ceux de ſon temps.

temps. Depuis que le peché eſt entré au monde, il a tellement gâté la nature des hommes, qu'il en a abbruti une grande partie, les rendant incapables de ſe conduire eux-meſmes. Et bien que la bonne nourriture, & l'autorité des loix en corrige quelques uns, & les retienne aucunement dans l'ordre; il s'en voit neantmoins, que tous ces moyens raiſonnables ne ſauroyent ranger au devoir. Il ſe treuve meſme des peuples entiers, qui ont ſi peu de ſens & de lumiere, qu'ils ſemblent tout a fait indociles, & incorrigibles. Ie croy que ce fut contre ceux là, que la ſervitude commença premierement a ſe pratiquer. Leurs voiſins ſe voyant continuellement travaillés de leurs guerres & de leurs brigandages, s'aviſérent pour ſe garentir de leurs excés, de retenir ceux d'entr'eux, qu'ils avoyent pris en guerre, leur donnant la vie, mais a condition, qu'ils l'employeroient toute entiere a les ſervir. De ces commencemens la ſervitude s'épandit beaucoup plus loin dans tous les peuples du genre humain. Dieu en laiſſa l'uſage parmy les Iuifs, le temperant & modi- Chap. VI.

Chap. VI. fiant ſeulement a l'égard de ceux de leur propre nation, à qui l'on étoit obligè de rendre la libertè, l'année du grand Iubilè, qui revenoit tous les cinquante ans; ſi ce n'eſt que volontairement ils aymaſſent mieux demeurer en ſervitude avecque leurs maiſtres, que de changer de condition. Mais pour les eſclaves d'autre naiſſance, les Iuifs en uſoyent tout de meſme, qúe les Payens; Eux & leurs enfans demeuroyent a jamais ſous la puiſſance de leurs maiſtres; ſi ce n'eſt, ou qu'ils les vendiſſent a d'autres, ou qu'ils les affranchiſſent. Les choſes étoyent par tout dans ces termes, quand l'Evangile du Seigneur Ieſus fut preſchè en la terre. Encore que cette ſujection ſoit rude; neantmoins depuis les deſordres, que le pechè a faits dans le monde, elle n'eſt pas contre la raiſon de la nature des hommes, gâtée & cortompuë, comme elle eſt. Ie ne ſay pas meſme ſi, comme les ſages Payens * l'ont écrit & enſeignè, elle n'y eſt point propre & convenable, a l'égard de pluſieurs, dont ou l'eſprit eſt ſi groſſier, ou les vices ſi violens, & les excés ſi furieux qu'il ſeroit

* *Ariſtote en ſes Polit.*

roit a souhaiter & pour eux, & pour les autres, qu'ils fussent esclaves de quelques personnes plus sages & plus puissantes qu'eux. Mais laissant ce discours aux Politiques, je diray seulement que le Seigneur Iesus treuvant a sa venuë en la terre, la servitude en usage dans tous les états du monde; il ne changea rien dans cet ordre civil, le laissant continuer; sans permettre que ses disciples le troublassent dans les societés, où ils se trouvoyent. Les Apôtres l'enseignent par tout. Ainsi S. Paul dans les lieux, que nous en avons marqués; & dans la premiere epistre aux Corinthiens; *Que chacun* (dit-il) *se tienne en la vocation, dans laquelle il est appellé. Es-tu appellé étant serf? Ne t'en mets point en peine*; c'est a dire demeure serf; sans t'en affliger; comme si la bassesse, ou la misere de cette condition étoit incompatible avec celle de Chrétien. Et ailleurs parlant de l'ordre de la societé humaine, il pose cette maxime generale, *qu'il n'y a point de puissance, sinon de par Dieu, & que c'est de luy qu'ont été ordonnées toutes les puissances, qui sont en état.* Celle qu'avoyent les maistres sur

Chap. VI.

1. Cor. 7. 20.

Rom. 13. 1.

Chap VI. leurs eſclaves en étoit l'une ; Elle eſt donc auſſi établie de Dieu. Ieſus Chriſt n'eſt pas venu pour détruire les inſtitutions de Dieu ; mais ſeulement pour défaire les œuvres du Diable. Certainement il laiſſe donc en repos & les familles, & les états; Il n'y change rien. Il n'y deſarme ny les Magiſtrats de leur glaive, ny les maiſtres, ny les peres, ny les meres de leur legitime autorité. Au contraire il l'établit, & ſa grace en affermit, & en annoblit les droits, & l'uſage. Ne craignés point Herode; ne craignés point Ceſar. Ce nouveau Roy ne vous oſtera pas un de vos ſujets. Il n'a nul deſſein ſur l'empire, que vous exercés ſoit dans vos états, ſoit dans vos familles. Il veut vous donner le ciel. Il ne pretend pas de vous rien ôter en la terre. Tant s'en faut; il pourvoit a la ſeureté de ce que vous y poſſedès; commandant expreſſément a tous les ſiens de vous rendre ce qui vous appartient, l'honneur, le tribut, le peage, le ſervice, la ſervitude. Les droits de Dieu, qu'il maintient, ne choquent point les vôtres ; Il conſerve les uns & les autres enſemble ; *Rendez a Dieu* (dit-il)

(dit-il) *ce qui eſt a Dieu, & a Ceſar ce qui eſt a Ceſar.* Et l'un de ſes Apôtres nous en avertit expreſſément. *Aſſujettiſſés-vous* (dit-il) *a tout ordre humain; au Roy, aux gouverneurs, aux maiſtres, non ſeulement aux bons, & aux equitables, mais auſſi aux faſcheux.* C'eſt a ce devoir, que S. Paul oblige icy les eſclaves: *Que les ſerfs* (dit-il) *qui ſont ſous le joug, eſtiment leurs propres maiſtres dignes de tout honneur.* Il parle expreſſément de leur *joug*, parce que c'eſt ce qu'il y a de plus faſcheux dans la ſervitude; qu'elle nous aſſujetit a la volonté d'autruy, & nous tient ſous ſon joug; comme des animaux nous faiſant mouvoir & agir comme il leur plaiſt. C'eſt là une dure loy, dirés vous. Ie le ſay bien dit S. Paul; mais il la faut ſupporter, & ſe bien garder de ſecouër ce joug, quelque peſant, ou preſſant, qu'il ſoit; puis qu'il eſt legitime, & que c'eſt la providence du Souverain, qui vous l'a mis ſur le cou. C'eſt pourquoy il veut, non ſeulement, que vous le portiés (la force y contraint les plus reveſches) mais que vous le portiez ſans chagrin, ſans dépit, & ſans reſſentiment; que vous rangiés non vôtre corps

Chap. VI.

1. Pierr. 2. 13. 14. 18.

Chap. VI. ſeulement; mais vôtre cœur meſme a une telle moderation, qu'au lieu de haïr ces maiſtres, qui vous le font ſouffrir, vous les reſpectiés, & que nonobſtant tous vos griefs, vous ne laiſſies pas d'en avoir ce ſentiment en vous meſmes, qu'*ils ſont dignes de tout honneur*. Par là il nettoye premierement les cœurs des ſerviteurs Chrétiens du levain de l'hypocriſie; a qui la prudence fait ſouvent ſouffrir ce qu'elle ne peut changer; *Servant a l'œil*, comme l'Apôtre parle ailleurs tres-elegamment; non qu'elle croye le devoir a ceux qu'elle ſert; non qu'elle les en eſtime dignes; au contraire elle croit, qu'ils luy font un extreſme tort, & les tient pour des tyrans, & pour des brigands; pour des uſurpateurs de ce qui ne leur appartient nullement; mais elle ſe ſoûmet a eux, parce qu'elle ne peut faire autrement; parce qu'elle voit bien qu'en reſiſtant, au lieu d'amander ſa condition, elle l'empireroit; Non; l'Apôtre ne veut pas, que l'eſclave fidele en uſe ainſi. S'il y a eu des docteurs a Rome, qui ont flétri la ſoûmiſſion des premiers Chrétiens a leurs Princes; en pretendant,

dant, que ce n'ayt été, que le faux maſque d'une ſujettion; une feinte & une addreſſe; L'ouvrage non d'une veritable eſtime, non d'une reverence ſincere, mais d'une fourberie & d'une matoiſerie mondaine, qui s'accommodoit au temps, & faiſoit ſemblant d'honorer ceux, a qui leurs conſciences ne croyoyent devoir, que du meſpris & de la haine, & qu'ils euſſent de bon cœur, non ſervis, mais dépouïllès de leurs ſceptres & de leurs couronnes, s'ils en euſſent eu le moyen; ſi dis-je il s'eſt treuvè des gens en ces derniers temps, qui ont eu l'audace de denigrer de la ſorte toute cette admirable obeïſſance, que les diſciples des Apôtres ont renduë trois cens ans durant aux Empereurs Romains quelque cruels & inhumains, qu'ils leur fuſſent; tant y a que vous voyés que ce n'avoit pas été l'intention de leurs Maiſtres; S. Paul, l'Apôtre des Gentils, commandant icy expreſſément aux fideles, qui étoyent eſclaves des Payens, non ſimplement de s'aſſujettir a leurs maiſtres, mais de *les eſtimer dignes de tout honneur*; voulant que l'obeiſſance, qu'ils Chap. VI.

Chap. VI. leur rendent, vienne de la perſuaſion, qu'ils ont de leur dignité; & qu'ils les ſervent, parce qu'ils croyent en leur conſcience, que cet honneur leur eſt deu, & non ſimplement parce qu'ils jugent, qu'il leur eſt expedient de faire ſemblant de le croire ainſi, bien qu'ils ne le croyent point en effet. Il ne veut pas meſme, qu'ils les eſtiment ſeulement *dignes d'honneur*; *mais de tout honneur*; c'eſt a dire de tout l'honneur, que les loix de Dieu & des hommes ordonnent au Maiſtre; tout le legitime honneur de cette qualité; cet honneur tout entier, & non une ou pluſieurs de ſes parties ſeulement. Car cet honneur a beaucoup de parties. Il comprend premierement la reverence, & le reſpect, tant pour les paroles, que pour les actes de l'honneſteté & civilité commune; qu'un ſerviteur ne parle, ny a ſon maiſtre, ny de luy, qu'avec reſpect, qu'il agiſſe avecque luy tout de meſme; toûjours dans les termes de la ſoûmiſſion, & de la deference, qu'un inferieur doit a ſon ſuperieur; qu'il ne luy échappe jamais aucune parole, ny action de mépris. C'eſt-la l'une des parties de cet

cet honneur ; mais ce n'en eſt pas le tout. L'obeiſſance aux commandemens du maiſtre, l'execution de ſes ordres, la fidelitè & integritè dans l'adminiſtration de ce qu'il luy commet, la rondeur & la veritè dans les réponces qu'on luy fait, le ſoin de ſon bien, la conſervation de ce qui luy appartient, la defenſe legitime de ſa perſonne & de ſa famille, & autres devoirs ſemblables, ſont le principal de cet honneur. L'Apôtre veut qu'avant toute choſe le ſerviteur eſtime que ſon *maiſtre eſt digne de tout honneur* ; c'eſt a dire qu'il le merite, & que c'eſt une choſe qui luy eſt deuë. Ne m'alleguès point, que c'eſt un Payen ; que c'eſt un homme vicieux. S'il eſt maiſtre, quelque mauvaiſes, que ſoyent d'ailleurs les conditions de ſa perſonne, il eſt *digne d'eſtre* ainſi *honorè* par ſes ſerviteurs. Il eſt icy queſtion de l'honneur deu a ſa qualitè, & non a ſa perſonne. S'il eſt vôtre maiſtre ; s'il eſt vôtre ſuperieur, ce titre ſeul, que Dieu luy a donnè au deſſus de vous, luy acquiert ce droit de l'honneur, que l'Apôtre veut, que vous luy conſerviés, & vous oblige neceſſairement Chap. VI.

Chap. VI. ceſſairement a le luy rendre. Laiſſés là ſa perſonne. Vous n'en eſtes pas le juge; Celuy qui l'eſt, en fera bien l'enqueſte, ſans que vous vous en meſliez; & il ſait des-ja aſſez ce qui en eſt, & le connoiſt mieux que vous. Ne regardés que le lieu où il l'a placé au deſſus de vous, & la qualité qu'il luy a donnée d'eſtre vôtre maiſtre. Dés-là il eſt digne, que vous l'honoriés; Poſés qu'au reſte il ſoit tout ce qu'il vous plaira; s'il eſt vôtre maiſtre, vous luy devez tout l'honneur, qui appartient a ce nom; Vous ne pouvés manquer a luy en rendre aucune partie, ſans offenſer Dieu, l'auteur de l'ordre; ſans violer ſa loy, qui ordonne que les ſerviteurs honorent leurs maiſtres; & ſans condamner ſa providence d'erreur, d'injuſtice, ou d'ignorance, de vous avoir donné cet homme pour maiſtre. Mais l'Apôtre apres avoir eſtabli dans le cœur de l'eſclave ce veritable ſentiment, que le Maiſtre qu'il ſert, eſt digne de tout honneur, entend auſſi ſans doute en ſecond lieu, qu'il s'acquitte réellement, & de bonne foy de tout ce reſpect, dont il le croit digne; c'eſt a dire en un mot, qu'il

qu'il le ſerve fidelement, & luy obeiſſe gayement en tout ce qui regarde ſon ſervice. La choſe eſt juſte & raiſonnable en elle meſme, puis qu'elle eſt conforme aux ordres de Dieu, nôtre Souverain Seigneur, & ce que l'Apôtre en vient de dire ſuffit pour nous le montrer, comme nous l'avons expliquè; ſi bien qu'elle oblige neceſſairement la conſcience Chrétienne a agir ainſi, quelques ſuites que puiſſe avoir la choſe, ſoit qu'elle nous apporte de l'utilitè, ſoit qu'elle nous ſoit dommageable. Neantmoins l'Apôtre pour ranger plus puiſſamment les fideles a ce devoir, facheux & importun a l'orgueil de nôtre nature, leur en repreſente en ſuite l'utilitè, & le prejudice que nous ferons a nôtre profeſſion, ſi nous y manquons. C'eſt ce qu'il ſignifie, quand apres avoir dit, *Que les ſerviteurs reputent leurs maiſtres dignes de tout honneur*, il ajoûte incontinent, *afin que le nom de Dieu, & la doctrine ne ſoit blaſphemée*. Il veut dire, que s'ils ſe conduiſent autrement, qu'il ne l'a ordonnè, outre l'offenſe qu'ils commettront contre Dieu, en violant ſes loix; ils feront encore Chap. VI.

Chap. VI. core un autre grand mal ; c'eſt que par cette mauvaiſe conduite ils donneront occaſion a ceux de déhors de blaſphemer le nom de Dieu, que nous ſervons, & de médire de la doctrine Chrétienne, dont nous faiſons profeſſion. Car quand ceux qui ſe diſent ſerviteurs de Dieu vivent mal, les étrangers s'imaginant, qu'il leur commande, ou du moins qu'il leur permet les excés qu'ils voyent en leurs meurs, ne manquent jamais de *blaſphemer ſon Nom*; c'eſt a dire de déchirer ſon honneur, & d'outrager ſa gloire ; comme ſi c'étoit un Dieu ou injuſte, qui favoriſe le mal & autoriſe le vice ; ou foible & impuiſſant, qui n'ayt pas la force de châtier les débauches de ſes ſerviteurs. Vous ſavès ce que dit Eſaye des deſordres des Princes, & conducteurs d'Iſraël, qu'ils faiſoyent, *que le nom de Dieu étoit continuellement blaſphemè* ; Et la plainte qu'Ezechiel fait des Iuifs, *qu'ils avoyent profané le nom du Seigneur parmi les nations* ; & le reproche que Saint Paul en fait aux Iuifs, *Le nom de Dieu* (dit-il) *eſt blaſphemè a cauſe de vous entre les gentils, comme il eſt écrit.* Les étrangers nous voyant mal

Eſ. 52. 5.

Ezech. 36. 20. 23.

Rom. 2. 24.

mal vivre, s'en moquent, & en mépri- Chap.
ſent le Dieu, que nous adorons; comme VI.
s'il étoit coupable de nos fautes, & de nos hontes; Quel Dieu ont ces gens? (diſent-ils) qui les laiſſe ainſi dans l'horreur, & dans l'infamie de nos vices les plus décriès? Que ne les inſtruit-il mieux? ou du moins, que ne les corrige-t-il? Qu'elle eſt ſa ſainteté, s'il leur commande ces choſes? Et s'il les defend, quelle eſt ſa juſtice, ou ſa puiſſance qui les ſouffre? Laiſſant fouler impunément ſes loix par ſes ſerviteurs; *La doctrine*, qu'ajoute S. Paul, eſt celle de l'Evangile; dont ces eſclaves faiſoient profeſſion, ayant étè convertis a la foy Chrétienne. Il la nomme ſimplement ainſi par excellence; parce qu'en effet de tous les enſeignemens & humains, & divins, ce grand myſtere revelè par Ieſus Chriſt; eſt indubitablement le plus admirable, & le plus divin; comme pour la meſme raiſon il dit aſſés ſouvent *la parole* ſimplement & abſolument, pour ſignifier auſſi l'Evangile. Il eſt clair, que la rebellion, & le ſoulevement, & la deſobeiſſance des eſclaves Chrétiens euſſent donnè aux Payens un grand

Chap. VI. grand ſujet de meſdire de nôtre doctrine, comme ſi elle renverſoit l'ordre des familles & des états du monde, l'unique neceſſaire fondement du bonheur, de la paix, & du repos de toutes les ſocietez du genre humain. L'Apôtre conjure donc les ſerviteurs Chrétiens par le zele qu'ils doivent avoir pour la gloire de Dieu, & pour l'honneur de ſa parole; de ſe bien garder d'eſtre cauſe d'un ſi grand malheur; qui outre qu'il dégouſte les étrangers de l'Evangile du Seigneur, comme ſi c'étoit une doctrine de confuſion & de libertinage, irrite encore leur animoſité; & enflamme leur haine contre nous, & renforce leurs perſecutions contre l'Egliſe. Mais il penſe meſme plus qu'il ne dit; entendant ſans doute que ſi les ſerviteurs Chrétiens rendent une exacte obeïſſance a leurs maiſtres, ſe conduiſant avec eux dans toute la reverence, la ſouſmiſſion, & la fidelité poſſible; par ce moyen ils n'empeſcheront pas ſeulement, qu'ils ne prennent quelque mauvaiſe opinion de nôtre Dieu, & de ſa religion, mais que d'abondant, voyant l'honeſteté,

ſtetè, la puretè & ſincerité de leur con- Chap. VI.
duite, ils en ſeront ravis, & admireront l'école qui les a ſi excellemment formès a la vertu, & reconnoiſtront par cet effet la grandeur de la ſageſſe, de la ſaintetè & de la puiſſance de ce IESVS, que nous ſervons, d'où il pourra arriver, *qu'ils ſeront gagnès ſans parole, par la converſation de leurs ſerviteurs;* 1. Pier. 3. 1. comme parle S. Pierre d'un ſujet tout ſemblable. En effet l'Apôtre met expreſſément ailleurs toute cette raiſon en avant, où ayant recommandè aux ſerviteurs Chrétiens de ſe bien acquitter de leur devoir envers leurs maiſtres, il ajoûte, *afin qu'ils rendent honorable en toutes choſes la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.* Tit. 2. 10. Mais icy il donne en ſuite une leçon particuliere aux eſclaves, qui ont des maiſtres Chrétiens. *Que ceux* (dit-il) *qui ont des Maiſtres fideles, ne les mépriſent point ſous ombre qu'ils ſont freres; mais plûtoſt qu'ils les ſervent, a cauſe qu'ils ſont fideles, & bien aymés, étant participans du benefice.* D'icy vous voyés premierement, que ceux a qui il parloit cy devant, ſervoyent des maiſtres Payens. L'oppoſition qu'il fait a cet égard entr'eux,

Chap. VI. tr'eux, & les autres, le montre clairement. De là meſme vous apprenés, que l'Evangile ne condanne point la Loy de la ſervitude ; puis qu'il n'ordonne pas ſeulement aux Chrétiens de la ſouffrir, mais leur permet auſſi d'avoir des eſclaves, & meſme de leur religion. Car S. Paul donne aus maiſtres, qui en avoyent, la qualité *de fideles, & de bien-aymés* ; au lieu de les condanner, comme il euſt fait, s'il euſt creu leur conduite en ce point blamable, & illegitime. Et en effet vous voyés qu'apres avoir converty Oneſime a la foy, il le renvoya a Philemon, fidele & Chrétien, le priant ſimplement de le recevoir en ſa maiſon, & non de le mettre en liberté ; ſigne evident, qu'il croyoit, que ce ſaint homme pouvoit en bonne conſcience le retenir, & s'en ſervir en qualité d'eſclave. Ce n'eſt pas que je n'eſtime digne de louange l'humanité de nôtre nation, qui a volontairement caſsè la loy de la ſervitude ; Au contraire elle merite d'autant plus d'en eſtre loüée, qu'en faveur de nôtre commune nature, & pour ſon honneur, elle s'eſt volontairement dépoüillée

elle

elle meſme d'un droit, que l'Evangile ne luy avoit pas ôtè. L'Apôtre avertit donc ici les eſclaves, dont les Maiſtres ſont Chrétiens, de ne les *pas mépriſer*, a cauſe qu'ils ſont freres; c'eſt a dire de ne pas abuſer de la communion ſpirituelle, qu'ils ont avec eux en Ieſus Chriſt, comme s'ils ne leur devoyent plus d'honneur & de ſervice. I'avouë, que c'eſt une induction fort bizarre de conclurre qu'il faille mépriſer un homme de ce qu'il eſt Chreſtien, auſſi bien que vous. Mais la fierté de nôtre nature tire tout a ſon avantage, & tourne ſouvent en matiere d'orgueil ce qui la devoit le plus humilier. Et l'experience nous montre tous les jours qu'en effet cette egalitè, que Ieſus Chriſt met entre les hommes a l'egard de ſon royaume, les rendant tous freres en ce point, enfans d'une meſme famille, & membres d'un meſme corps myſtique, en enfle quelques uns, leur faiſant traitter comme leurs compagnons, tous ceux, qui ſont de leur religion, de quelque cõdition qu'ils ſoyent; ſi bien que l'Apôtre a eu grand' raiſon de donner icy cet avertiſſement aux Chap. VI.

Chap. VI. eſclaves Chrétiens de ne ſe pas prevaloir contte leurs maiſtres de l'honneur, qu'ils ont d'eſtre dans une meſme religion & communion ; les mépriſant pource qu'ils ſont leurs freres. Souvenons nous, que cette fraternitè & égalitè ne regarde que l'eſprit, & l'etat du royaume celeſte; ſans s'étendre aux choſes ou naturelles, ou civiles ; dont elle ne change, ny ne bleſſe nullement ny l'eſtre, ny l'ordre ; la grace du Seigneur Ieſus les y laiſſant ſans y toucher durant tout ce ſiecle; comme nous l'avons deſia dit. Mais l'Apôtre ne ſe contente pas de rejetter cette mauvaiſe conſequence. Il en tire une autre toute contraire, diſant, que les ſerviteurs Chrétiens, bien loin de mépriſer leurs maiſtres ſous ombre qu'ils ſont auſſi fideles, doivent tout au contraire les en eſtimer, & honorer d'avantage; *Mais pluſtoſt* (dit il) *qu'ils les ſervent, a cauſe qu'ils ſont fideles & bien aymés.* Il veut dire, que ces qualités, qu'ont les maiſtres *d'eſtre fideles & bien aymés & participans du benefice*, obligent leurs eſclaves, s'ils ſont auſſi Chrétiens, a les en honorer d'avantage, & a leur en rendre

rendre d'autant plus de ſervices, qu'ils voyent qu'en les ſervant ; ils ſervent les bien aymés diſciples & enfans de Ieſus Chriſt leur ſouverain Seigneur. Car qui ne voit, que ces qualités doivent gagner ; nôtre reſpect & nôtre amour a ceux ; qui les portent, ſi nous ſommes vrayement Chrétiens ? Au lieu que l'eſclave ne ſert le maiſtre infidele, que par crainte, & pour le plus, par reſpect; a cauſe de l'avantage, & de la ſuperiorité, qu'il a ſur luy ; il doit de plus ſeruir le maiſtre fidele, par amour, a cauſe qu'il eſt Chrétien. La dilection qu'il luy doit, entant qu'il eſt Chrétien, n'efface pas le reſpect, qu'il luy doit, entant qu'il eſt ſon maiſtre; au contraire s'y joignant, & s'y meſlant ; elle l'augmente & le fortifie ; & par cette vertu nouvelle d'amour & d'affection, qu'elle épand dans ſon cœur, elle le rend plus prompt, plus gay & plus franc a ſon ſervice. L'intention de l'Apôtre eſt claire au fonds. Mais les dernieres paroles ont un peu de difficulté. Nôtre Bible les a traduites, *étant participans du benefice* ; en un ſens fort commode, en prenant *le benefice*, pour celuy de Dieu, chap. VI.

Chap. VI. le ſalut qu'il nous donne en ſon Fils; cette grace commune a tous les fideles obligeant evidemment les eſclaves a avoir plus d'affection au ſervice de leurs maiſtres, quand ils ſont fideles, que quand ils ne le ſont pas. Et c'eſt en effet la raiſon que S. Pierre allegue aux maris Chrétiens, *du reſpect* qu'il veut qu'ils ayent pour leurs femmes,

1. Pierr. 3. 7. *comme étant auſſi enſemble* (leur dit-il) *heritiers de la grace de vie.* Mais ce qui donne de la peine; c'eſt que la parole de l'original, que nôtre Bible aprés l'interprete Latin a traduite participans, ne ſe treuve jamais, au moins que je ſache, employée en ce ſens là, ny par les interpretes Grecs du vieux Teſtament, ny par les divins autheurs du nouveau. Ils la prennent toûjours conſtamment pour dire aſſiſter, ayder, fortifier, ou auoir ſoin. D'où vient qu'un

Theoph. Grot. Ham. ancien interprete Grec, & quelques modernes apres luy, au lieu de *participans du benefice*, expoſent ces paroles, *ayant ſoin de la beneficence*, & l'entendent des ſoins, qu'un maiſtre prend de faire du bien a ſes ſerviteurs, des peines qu'il ſe donne pour les nourrir, pour les veſtir,

veſtir, pour leur fournir les autres choſes neceſſaires a leur entretien. Et il eſt vray que cette conſideration oblige les ſerviteurs a ſervir fidelement leurs maiſtres; comme des perſonnes, par la bontè & beneficence deſquelles ils ſubſiſtent. Et en ſuivant cette expoſition, le texte de l'Apôtre pourroit eſtre ainſi traduit ſelon l'air, & la diſpoſition des paroles Grecques; *Que ceux qui ont des maiſtres fideles, ne les mépriſent pas, ſous ombre qu'ils ſont freres; mais qu'ils leur en rendent pluſtoſt d'avantage de ſervice; voyans, que ceux qui ont ſoin de leur faire du bien, ſont fideles & bien aymés.* Mais cette diference d'expoſition n'eſt de nulle importance au fonds. Apres avoir donnè cette inſtruction aux ſerviteurs Chrétiens, l'Apôtre tourne ſon diſcours a Timothée; *Enſeigne* (luy dit-il) *ces choſes & exhorte.* Il luy recommande cet enſeignement; premierement a cauſe de la condition des perſonnes, dont la baſſeſſe fait que l'on oublie aiſément le ſoin, que l'on en doit avoir; ſecondement pour la dificultè de la choſe, la ſervitude étant alors ſi rude, que l'on avoit bon Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI. beſoin d'eſtre aydè & fortifiè pour la ſupporter patiemment ; & enfin pour l'importance de cet enſeignement, qui ne pouvoit eſtre negligè ſans expoſer la doctrine de l'Evangile, au blâme & aux blaſphemes, & en ſuite a l'averſion, & a la perſecution des Payens. E c'eſt pourquoy l'Apôtre ne veut pas, que Timothée enſeigne ſeulement cette ſujettion & obeiſſance aux eſclaves Chrétiens ; mais de plus qu'il les y *exhorte*, leur en repreſentant fidelement les raiſons, la neceſſitè, & les utilitès, & les conviant & conjurant avecque le plus de douceur & de force qu'il luy ſera poſſible, a s'y ſoûmettre volontairement. I'eſtime auſſi que quand il dit ces choſes, il oppoſe les enſeignemens de l'Evangile, tels qu'eſt celuy cy, & les autres, qu'il luy a donnés dans le chapitre precedent, a ceux des ſeducteurs & des faux docteurs, dont il parlera cy apres ; parce qu'au lieu que la doctrine de ceux cy ne contient que des fables, & des extravagances, inutiles a la conduite & a l'amandement de la vie ; le fidele Miniſtre de Ieſus Chriſt au contraire doit

s'arreſter

ſ'arreſter aux ſaines & ſolides leçons de l'Evangile, qui tendent toutes a la ſanctification des meurs; comme celles qu'il nous a données du devoir des femmes veuves, & de celuy des anciens,& cette derniere du reſpect & de l'obeiſſance, qu'il oblige les ſerviteurs de rendre a leurs Maiſtres. Mais nous avons deſormais aſſés éclairci le ſens des paroles de l'Apôtre. Remarquons y pour la fin ce qui peut ſervir a nôtre edification. Admirés y premierement le ſoin, qu'a eu ce ſaint homme d'inſtruire dans ſes épîtres, les Chrétiens de tous ordres,& de toutes conditions; les maris, les femmes, les vierges, les peres,les enfans, les maiſtres, les ſerviteurs, les Eveſques, ou Preſtres, les Diacres, les Diaconiſſes, juſques aux plus méprisès eſclaves; & en conclués que s'il y euſt eu alors des Moynes en l'Egliſe, aſſeurément il leur euſt auſſi donné ſes divines leçons, en quelque endroit de ſes épîtres; & c'en étoit icy le vray lieu, aprés avoir parlè cy devant, comme il a fait, des devoirs des Eveſques où Anciens, dès Diacres & des Diaconiſſes. Et neantmoins il n'en Chap. VI.

Chap. VI. dit rien, ny icy, ny en aucun autre lieu de ſes quatorze epîtres, ny pas un des autres Apôtres ou Evangeliſtes ſes collegues non plus; ny meſme pas un des vrays & certains écrivains de l'Egliſe, qui ont veſcu durant les trois premiers ſiecles du Chriſtianiſme. C'eſt une preuve conveincante, que les Moynes ſont d'une invention nouvelle; & que quelque état qu'en faſſe le Pape, dont ils ſont les colonies & les garniſons dans tous les pays de la Chrétienté, pour y maintenir ſes intereſts contre ſes ennemis declarés, & contre ſon Clergé meſme, & que quelques neceſſaires, qu'on les pretende, la premiere & la meilleure Egliſe de Ieſus Chriſt, c'eſt a dire celle des trois premiers ſiecles, s'en eſt paſſée, auſſi bien que la nôtre. Puis aprés ce que l'Apôtre maintient & icy, & ailleurs les droits des maiſtres ſur leurs eſclaves, ne voulant pas, que les fideles ſecoüent le joug de ſervitude, quelque rude & facheuſe qu'en ſoit la loy, nous fait voir, que beaucoup moins euſt-il ſouffert, que les Chrétiens donnaſſent aucune atteinte aux autres ſujettions, ſoit domeſtiques,

ſoit

ſoit civiles; & que puis qu'il ordonne aux eſclaves fideles *d'eſtimer leurs maiſtres quoy que Payens, dignes de tout honneur*, il entend ſans doute & a beaucoup plus forte raiſon, que les Chrétiens ayent un ſemblable ſentiment de tous leurs legitimes ſuperieurs; comme les enfans de leurs peres & de leurs meres, & les ſujets de leurs Princes. D'où paroiſt combien ſont contraires a la diſcipline de ce ſaint homme, & en general tous ceux, qui ſous pretexte de la religion violent l'honneur deu a leurs ſuperieurs, & en particulier le Pape de Rome; premierement en ce que non ſeulement il ne veut s'aſſujetir en aucune faſſon a un Prince, qu'il appelle luy meſme *l'Empereur Romain*, c'eſt a dire le ſouverain Seigneur de ſa prôpre ville, mais pretend meſme de s'elever au deſſus de luy, & de tous les autres Monarques, & Etats de la Chrétientè, & d'avoir je ne ſay quelle puiſſance ſur eux tous, que quelques uns de ſes flatteurs appellent *directe*, & les autres *indirecte*, juſques a les pouvoir dépouïller de leurs dignitès & ſouverainetès ſi bon luy ſemble; & ſecondement Chap. VI.

Chap. VI. ment en ce qu'il soustrait encore a leur jurisdiction les personnes de tous ceux de leurs sujets, qu'il a faits ou ses clercs, ou ses Moynes; & en troisiesme lieu en ce qu'il arrache de dessous la puissance paternelle, la plus sacrée, la plus naturelle, & la plus inviolable de toutes celles, que Dieu a établies dans les societés du genre humain, les enfans qu'il a ou receus, ou mesme attirés dans ses monasteres, comme si les cloistres étoyent autant d'asyles & de franchises, contre les tres-saintes loix de Dieu & de la nature. A quoy il faut encore ajoûter la violence inhumaine, que nous voyons tous les jours exercer aux devots du mesme party; qui tirent les enfans de la maison, & quelquefois du sein des peres & des meres de nôtre religion, pour les engager en la leur. En troisiesme lieu ce que l'Apôtre dit, que les serviteurs Chrétiens doivent estimer leurs Maistres, bien que Payens, *dignes de tout honneur* condanne l'orgueil brutal, & la sauvage devotion de ces nouveaux prophetes, éclos depuis peu chés nos voisins, qui sous ombre de la saintetè que leur cerveau

cerveau malade s'imagine de posseder, & qui n'est au fonds, qu'une extravagance achevée, traittent les autres hommes, de quelque qualitè, naissance, ou condition qu'ils puissent estre, avec un mespris si insolent, & une incivilitè si superbe, qu'il y a peu d'honestes gens, qui ne facent plus d'honneur a leurs valets, que ceux-cy n'en rendent a leurs maistres. Certainement pour estre Chrétien, il n'est pas besoin de devenir farouche, ny inciuil. Au contraire l'Apôtre du Seigneur veut, que nous gardions a chaque qualitè les honneurs & les respects, que l'usage & les loix des societés civiles, où nous vivons, luy donnent quelque vicieuse ou infidele, que soit la personne, qui la porte. Il en usoit ainsi luy mesme, n'oubliant aucun des respects, qui se rendent a un Roy, & au gouverneur d'un pays, quand il traittoit avec Agrippa, & avecque Festus, bien qu'il n'ignorast pas, que d'ailleurs l'un deux étoit Iuif, & l'autre Payen de religion, & tous deux fort peu loüables pour leurs meurs. Mais laissons là les fautes des autres; & appliquons les paroles de Chap. VI.

S. Paul

Chap. VI. S.Paul, a la correction des nôtres propres. Icy j'ay premierement a parler a vous Fideles, que la providence de Dieu a appellés a ſervir. I'avouë que vous avés ſujet de le remercier de ce que vous eſtes des perſonnes libres, & non des eſclaves; Mais auſſi devés vous penſer, que cette grace, qu'il vous a faite, vous oblige a ſouffrir ce qui vous reſte de ſujection plus doucement, & a vous en acquitter plus fidelement. Si vous ſervés des maiſtres de contraire religion, gardés vous bien de donner mauvaiſe opinion de la vôtre, par les deſordres de vôtre vie: Fuyés les vices, trop ordinaires a la pluſpart de ceux de vôtre condition, l'yvrognerie, les juremens, les querelles, l'infidelité, & autres ſemblables; afin *que le nom de Dieu, & la doctrine ne ſoit blaſphemée a vôtre occaſion.* Soyés loyaux & reſpectueux a vos maiſtres; ſoigneux & diligens dans leur ſervice; honeſtes, craignans Dieu, & humbles; benins & charitables a chacun. Vous les contraindriés d'admirer nôtre religion, s'ils vous voyoyent ainſi vivre chez eux. Mais n'eſtimés pas, que vous deviés avoir

avoir moins de ſoin de bien ſervir vos maiſtres, s'ils ſont de nôtre communion. Ieſus Chriſt, ſon Nom, & ſon Eſprit vous font-ils mépriſer ceux, a qui vous deves des-ja du reſpect d'ailleurs? Et comment ne voyés vous pas, que tout au contraire leur pieté doit redoubler l'honneur, & la fidelité, & l'affection, dont le ſeul nom de maiſtres les rend des-ja dignes? Effacés je vous prie, par la modeſtie, par l'humilité, & la diligence, la mauvaiſe opinion, que les fautes de quelques uns, ont donnée de vous; faiſant croire a pluſieurs que la connoiſſance, & l'alliance de Dieu vous rend preſomptueux, & moins ſoigneux de bien ſervir. Outre le grè & l'amitiè de vos Maiſtres, que vous gagnerés en vous conduiſant ſagement, & Chrétiennement, vous attirerés la benediction du Souverain Maiſtre ſur vous; qui vous alouëra pour ſiens, les ſervices, que vous rendés en ſa crainte a ceux, chez qui il vous a appellés. Mais, chers Freres, penſons auſſi je vous prie, que Maiſtres & ſerviteurs, grands & petits, pauvres & riches, & enfin de quelque condition, Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI. condition, que nous ſoyons, nous avons tous part à cette leçon de l'Apôtre. Car ſommes-nous pas tous, les *eſclaves de Ieſus Chriſt*? Nous a-t-il pas tous rachetés de la main de nos ennemis mortels, au prix de ſon ſang divin, qu'il a épandu dans le grand combat, qu'il a livrè & ſoûtenu pour nous? Cette vie, ce ſoufle, ce ſalut, ne ſont-ce pas des preſens de ſa grace, & des fruits de ſa victoire? Iamais il n'y eut d'eſclave, dont la vie appartint a ſon Maiſtre, en tant de façons, & pour tant de raiſons, que la nôtre appartient au Seigneur Ieſus. Rendons luy donc au moins, Fideles, une ſervitude auſſi exacte, & auſſi ſoûmiſe, que celle qu'un bon eſclave rend a ſon maiſtre. Ie ſay bien, que j'ay tort de comparer ce que nous luy devons, a ce que l'on doit a une creature. Mais je ſay bien auſſi, qu'il eſt ſi bon, & ſi miſericordieus, qu'il aura nos petits efforts agreables, ſi nous en faiſons pour luy autant qu'un homme en peut faire pour un autre. Ces eſclaves des hommes employent toute leur vie au ſervice de leurs maiſtres; ils y conſument les jours entiers; a peine en peuvent-ils ménager

ménager quelques momens au ſoir tout tard, pour eux meſmes & pour leurs propres affaires. Pleuſt a Dieu, que nous en uſaſſions de meſme pour le ſervice de Ieſus Chriſt. Mais nous faiſons tout le rebours; nos affaires, c'eſt a dire des bagatelles, & des vanités, & ſouvent meſme, ô douleur! des vanités criminelles & funeſtes, engloutiſſent tout nôtre temps. Nous n'en donnons, que le moins, que nous pouvons aux affaires de Ieſus Chriſt, & encore luy donnons nous ſouvent a regret. Et ce qui augmente l'excés de nôtre ingratitude, eſt que ces affaires, que j'appelle *ſiennes*, ne ſont pas proprement ſiennes. Car que luy importe-t-il ſi nous le ſervons, ou non? ſi nous periſſons, ou ſi nous nous ſauvons? Il ne gagne rien a nôtre bon heur; & ne perdra rien dans nôtre malheur. Ce ſont donc proprement nos affaires, que nous negligeons ainſi malheureuſement. Elles ne ſont ſiennes, qu'entant qu'il nous les commande, & que nous aymant, il veut, que nous nous y occupions, afin que nous ſoyons bien heureux en ſuite. Les eſclaves n'ont rien de propre. Tout ce qu'ils Chap. VI.

Chap. VI. qu'ils ont;& tout ce qu'ils font eſt pour leur maiſtre. Mais quelle part a Ieſus Chriſt en nos biens, en nos productions,& en nos acquiſitions? Le monde, & la chair y en ont beaucoup plus, que luy. Les bons eſclaves,que ne ſouffrent-ils point gayement, pour le ſervice de leurs Maiſtres? A peine voulons nous rien endurer pour Ieſus Chriſt. Nous grondons & murmurons dés la moindre eſpreuve qui ſe preſente pour ſon ſervice.Et neantmoins Ieſus Chriſt, que nous ſervons ſi mal, eſt le Pere d'eternitè; & ces maiſtres, que les eſclaves ſervent ſi bien, ne ſont que des hommes; Ieſus eſt mort pour nous; & qui de ceux-là voudroit ſeulement perdre une goute de ſang pour ces eſclaves? Ieſus nous promet le ciel & l'immortalitè; & ceux-cy ne promettent a leurs ſerviteurs, qu'une vaine libertè, pire ſouvent, que la ſervitude. Ayons honte,Freres bien aymés,d'une ſi étrange & ſi prodigieuſe méconnoiſſance, Deſormais faiſons mieux nôtre devoir, & contemplant attentivement la ſageſſe,& la beautè, & la gloire, & les richeſſes immenſes, & l'amour infinie

de

de nôtre bon Maiſtre, *eſtimons le digne de tout honneur.* Il n'y a point d'autre Maiſtre que luy, dont on puiſſe faire ce jugement ſans reſtriction, ny exception. Et ayant une fois bien établi ce ſentiment dans nôtre cœur, rendons luy fidelement, & religieuſement tout cet honneur, dont il eſt tres-digne, la foy, l'amour, la confiance, l'obeïſſance, le reſpect, l'adoration & la loüange; afin qu'un jour il nous donne auſſi tout cet honneur, tout ce bonheur, & toute cette gloire, qu'il nous a promiſe, dont nous ſommes a la verité tres-indignes, mais que nous recevrons pourtant de ſa liberale main, ſelon la verité de ſa parole, ſi nous ſommes fideles & conſtans a ſon ſervice. AMEN. Chap. VI.

Chap. VI.

SERMON QVARANTE-VNIESME.*

* Prononcè a Charenton le 10. d'Aouſt 1659.

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣.3. 4. 5.

Si quelqu'un enſeigne autrement, & ne conſent aux ſaines paroles de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & a la doctrine, qui eſt ſelon pietè;

Il eſt enflè, ne ſçachant rien, mais étant fol aprés des queſtions & des debats de paroles deſquelles s'engendrent envies, noiſes, médiſances, mauvais ſoupçons.

Vaines diſputes d'hommes qui ſont corrompus d'entendement & deſtitués de veritè, reputans pietè eſtre gain. Retire toy de ceux qui ſont tels.

CHERS FRERES; Vn Philoſophe Payen * reprochoit autresfois aux anciens Chrétiens, qu'ayant étè d'accord entr'eux au commencement, qu'ils étoyent peu, ils s'êtoyent puis aprés diviſés en pluſieurs branches, & ſectes differentes, auſſi toſt qu'ils furent crus, &

Celſ. en Origene L. 3. contr. Celſ. p. 120.

& multipliés sur la terre. Mais quoy qu'il en peust dire, ce n'est pas une chose fort étrange, que sur une doctrine, qui bien que veritable & divine au fonds, étoit pourtant & haute, & difficile en elle mesme, & nouvelle, & inconnuë au monde, & de plus cruellement haye, & persecutée par toutes les nations, les esprits des hommes, dont chacun sait la foiblesse, se partageassent, & tombassent en divers sentimens; chacun taschant de l'accommoder, ou a la portée de son entendement, ou a l'interest & au goust de ses passions. Et certes cela mesme, qu'il s'est treuvé tant de gens si differens entr'eux, qui avecque tout cela sont demeurés d'accord de ce point en general, que la doctrine de Iesus Christ est vraye & divine, en retenans tous le nom, bien qu'ils en exposassent les enseignemens fort diversement; & cela mesme encore, qu'ils étudioient ce sujet avecque tant d'affection, y appliquant toutes les forces de leur esprit, & faisant de la violence a la nature des choses mesmes plustost, que d'en abandonner la profession; cela dis-je, Chap. VI.

Chap. V I. montre clairement, que le Chriſtianiſme devoit eſtre de neceſſitè une choſe grande, & ſalutaire, & admirable; pleine d'un éclat divin, qui avoit peu toucher ſi vivement tant de ſortes d'ames, d'une capacitè, d'une affection, & d'un ſentiment d'ailleurs ſi contraire. Car comme remarque fort bien un des plus ſavans écrivains de l'antiquitè, dans la réponſe, qu'il fait a ce Payen, on ne voit point, qu'il ſe ſoit jamais élevè des ſectes dans le genre humain, ſinon ſur des ſujets, dont l'etabliſſement ſembloit tres-important, & tres-utile. Si la ſcience de la medecine n'étoit excellente, & neceſſaire au monde, il ne s'y fuſt pas formè tant de ſectes, & de partis. I'en dis autant de la philoſophie, dont les Payens faiſoyent tant d'état, bien qu'ils la viſſent dechirée en tant de branches; chacun de ſes docteurs defendant ſes opinions, & refutant celles des autres avec chaleur. Mais il s'eſt rencontrè une choſe dans le Chriſtianiſme beaucoup plus etrange, que celle-là; C'eſt que cette diverſitè de ſentimens & de ſectes, s'y eſt veuë, non ſeulement dans ſon progrez,

Orig. là meſme p. 121.

& au

& au temps, que la multitude des croyans étoit des ja grande, comme le reprochoit ce philoſophe; mais meſme dés les premiers commencemens, dés le vivant des Apôtres, les premiers predicateurs de cette religion. Car ce vieux accuſateur des Chrétiens ſe trompoit evidemment, en diſant & confeſſant, qu'ils *avoyent tous été d'accord au commencement*; Non; il y euſt dés ſectes & des hereſies dés ce commencement meſme. Il y en euſt moins, que depuis; Ie l'avouë; mais tant y a qu'il y en eut dés-lors; S. Paul nous l'apprend ſi clairement, qu'il nous ôte tout lieu d'en douter; nous parlant tantoſt de quelques uns, qui nioyent la reſurrection des morts, tantoſt de quelques autres, qui meſloyent la Loy avecque l'Evangile, & la circonciſion avecque le Batteſme; nommant meſme expreſſément quelques heretiques, comme Hymenée & Philete, *& ceux qui faiſant profeſſion d'une ſcience fauſſement nommée, s'étoyent dévoyés de la foy*; & avertiſſant Tite ſon diſciple, & en ſa perſonne tous les fideles de ce temps-là, *de rejetter l'homme heretique, aprés la premiere & la*

Chap. VI.

1. *Cor.* 15. 12.

2. *Tim.* 2. 17.

1. *Tim.* 6. 20. 21.

Tit. 3. 10.

Chap. VI. *seconde admonition*; ce qu'il n'auroit pas dit ainſi, s'il n'y en euſt eu quelques uns dés-lors. C'eſt cela Mes Freres, qui ſemble vrayement étrange, & digne d'admiration. Car l'heretique ne nie pas, que Ieſus Chriſt ne ſoit un vray Prophete, venu de Dieu; le Docteur de verité & l'auteur de nôtre ſalut. Son erreur eſt, que le reconnoiſſant ſous ce nom & en cette qualité, où il rejette quelque partie de ſa doctrine, pretendant qu'il ne l'ayt pas enſeignée, ou il en avance quelcune de ſon propre crû, ſoûtenant que Ieſus l'ayt enſeignée. Or il ſemble qu'au temps des Apôtres il ne pouvoit y avoir de doute ſur la doctrine de Ieſus, ces ſaints hommes, qui en étoyent les herâuts & les témoins jurés, faiſant aſſés de foy & de vive voix & par écrit, de ce que leur Maiſtre avoit enſeignè ou non. Ie confeſſe, que c'étoit la derniere de toutes les impudences, que ceux qui reconnoiſſoient le Maiſtre, oſaſſent choquer le témoignage de ſes premiers Miniſtres, & ſur tout de ceux-cy, dont la fidelitè & la ſincerité avoit été, & étoit encore tous les jours ſi magnifiquement

approu-

approuvée, & juſtifiée a la veuë du ciel, & de la terre. Et neantmoins ce prodige, quelque étrange & incroyable qu'il nous ſemble, ne laiſſa pas d'arriver. Car le Diable, entre les autres ſcandales, qu'il éleva par tout pour arreſter, ou achopper le cours de cette doctrine ennemie de ſon empire; ne manqua pas ſelon la puiſſance qu'il a d'agir avec efficace dans les enfans de rebellion, d'inſpirer a quelques uns d'eux des doctrines partie extravagantes, partie execrables, & de leur donner un eſprit d'audace aſſés impudent pour ſouſtenir effrontement, que Ieſus Chriſt en étoit l'auteur, quoy que les ſaints Apôtres peuſſent dire, ou alleguer au contraire. Dieu le permit ainſi pour l'epreuve de ſes eleus, & pour la gloire de ſon Evangile, qui perſecutè au dehors par la cruautè des infidelles, & trahi & travaillè au dedans par la rebellion des heretiques, n'a pas laiſsè de ſubſiſter miraculeuſement, & de demeurer enfin victorieux de l'une & de l'autre ſorte d'ennemis. C'eſt contre ces derniers, que l'Apôtre nous parle dans le texte, que nous venons de vous Chap. VI.

Chap. VI. lire; contre ceux, qui avoyent l'audace de corrompre la verité de Iesus Christ, & d'y meſler leurs ſonges, & de l'enſeigner autrement, qu'il ne l'avoit baillé a ſes miniſtres. Il les depeint de leurs vrayes couleurs, & commande a ſon diſciple de ſe retirer d'avec eux. C'étoit meſme a leur occaſion, qu'il l'avoit laiſsé a Epheſe, pour s'oppoſer a leurs entrepriſes, & empeſcher, qu'ils n'infectaſſent l'Egliſe, qu'il y avoit dreſſée, de leurs pernicieuſes erreurs; comme il l'a temoigné dez le commencement de cette epitre; *Ie t'ay prié*, (diſoit-il a Timothée) *de demeurer a Epheſe pour denoncer a certaines gens, qu'ils n'enſeignent point d'autre doctrine; qu'ils ne s'addonnent point aux fables, & aux genealogies, qui ſont ſans fin, & qui engendrent pluſtoſt des queſtions, que l'edification de Dieu.* Ce ſont ſans doute les meſmes, qu'il entend icy, dont il dit pareillement, *qu'ils enſeignent autrement*, ou *une autre doctrine* (car il uſe preciſément d'vn meſme mot) & qu'ils *languiſſent aprés des queſtions, & des debats de paroles*, qui *engendrent envie & noiſe*, & medisances, & autres choſes contraires *a l'edifi-*

1. Tim. 1.4.6.

ἑτεροδιδασκαλεῖν.

a l'edification. Cette conformitè montre, que ce ſont les meſmes, a qui il en veut dans l'un & dans l'autre paſſage; Il y a ſeulement cette diference, que dans le premier il les avoit ſeulement touchés, les décrivant en peu de mots; au lieu qu'ici il nous les repreſente plus au long; là il commandoit a ſon diſciple de les avertir de leur devoir, de renoncer a leur folie, pour taſcher de les retenir dans l'Egliſe: Icy il luy ordonne de ſe retirer d'avec eux; s'il voit, que nonobſtant ſes charitables remonſtrances ils s'opiniâtrent dans l'erreur, & continuent toûjours dans leur mauvaiſe doctrine. Il vous peut ſouvenir, que dans le verſet precedent aprés avoir traitè auparavant des devoirs de diverſes ſortes de perſonnes & meſmes enfin de l'honneur & de la ſujection, que les ſerviteurs ſont obligez de rendre a leurs maiſtres de quelque religion qu'ils ſoyent, ſoit infideles, ſoit Chrétiens, il en conclut le diſcours par l'ordre qu'il y donne a Timothée de preſſer, & de recommander cette ſainte doctrine, *Enſeigne* (luy diſoit-il) *ces choſes & y exhorte.* C'eſt la taſche d'un Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI. d'un vray ſerviteur de Dieu d'établir cet ordre dans l'Egliſe, & de former les meurs des fideles ſur ce patron. Aprés l'avoir ainſi inſtruit de ce qu'il doit faire, il luy repreſente maintenant ce qu'il doit fuir, quand il ajoûte dans les paroles ſuivantes; *ſi quelcun enſeigne autrement, & ne conſent point aux ſaines paroles de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & à la doctrine qui eſt ſelon pietè, il eſt enflè ne ſachant rien, mais eſt fol apres des queſtions, & desbats de paroles; d'où s'engendre envie, noiſe, mediſances, mauvais ſoupçons, vaines diſputes d'hommes corrompus d'entendement, & deſtitués de veritè, qui reputent la pietè eſtre gain. Retire toy de ceux qui ſont tels.* Pour vous donner l'expoſition entiere de ces paroles, nous y conſidererons avecque la grace du Seigneur, le plus briévement, qu'il nous ſera poſſible, les trois points, qu'elles contiennent; & que vous y aurés peut-eſtre des-ja remarqués vous meſmes; qui ſont ceux, dont parle l'Apôtre, *ceux* (dit-il) *qui enſeignent autrement*, ce qu'il en dit, *qu'ils ſont enflés & ne ſavent rien*; & comment Timothée ſe doit conduire avec eux; qu'il *s'en retire*. Le premier

mier eſt le ſujet de ce diſcours ; le ſe- Chap.
cond eſt la peinture de ce ſujet, & le VI.
troiſieſme la fin de tout ce diſcours. Car S. Paul ne parle de ces gens, & ne les depeint a Timothée, qu'afin que les reconnoiſſant aux marques, qu'il luy en donne, il rompe avec eux, pour ſe garentir de leur corruption, & de leur malheur. Quant au premier de ces trois points. L'Apôtre nous apprend bien clairement luy meſme, qui eſt celuy, dont il parle, & dont il dit tant de choſes ſi mauvaiſes dans le verſet ſuivant, que c'eſt un *heretique* ou un *ſeducteur*, qui corrompt la pureté de l'Evangile par ſes inventions. *Si quelcun* (dit-il) *enſeigne autrement.* Il ne dit pas ſimplement, *ſi quelcun croit autrement*; mais *ſi quelcun enſeigne autrement*; c'eſt a dire qu'il parle, non ſimplement de ceux qui ſuivent une erreur, mais de ceux qui la debitent; des maiſtres, & non des diſciples; des docteurs, & non des écoliers. Car encore que le crime & le malheur des uns & des autres, ſoit grand, il eſt pourtant hors de doute, que le docteur peche plus grievement, que le diſciple; & que ſeduire eſt une choſe

Chap. VI. choſe beaucoup pire, que d'eſtre ſeduit. L'un eſt digne de haine & d'horreur; de l'autre, nous en avons pitié. Mais qu'eſt ce qu'enſeigne ce mauvais Docteur, dont parle S. Paul? *Il enſeigne* (dit-il) *autrement*, ou *autre choſe*. Cecy ſe rapporte neceſſairement a ce qu'il a dit cy devant, & compare la doctrine de ce nouveau docteur avec celle, que l'Apôtre vient de bailler a Timothée; *ſi quelcun enſeigne autrement*, c'eſt a dire autrement, que je ne t'ay *enſeignè*; ou ſi quelcun enſeigne autres choſes, que celles, que je t'ay enſeignées, & que je t'ay commandé d'enſeigner aux autres. C'eſt juſtement ce qu'il entend ailleurs;

Gal. 1. 8. 9. *Si quelcun vous evangelize, outre ce que vous avez receu, ou re ce que nous vous avons evangelizè qu'il ſoit execration.* Là il veut que cet homme, nous ſoit *execration*; icy que *nous nous retirions de luy*; L'un & l'autre en meſme ſens. Quelques uns reſſerrent le dire de l'Apôtre a la ſeule doctrine, qu'il traittoit dans les paroles immediatement precedentes, de la ſujection que les ſerviteurs doivent a leurs maiſtres; ſe trouvant alors des eſprits mutins, qui ſous om-

bre

bre de la libertè,que Ieſus Chriſt nous a acquiſe, pretendoyent que les fidelles ne ſont plus ſujets aux hommes. En effet il ſemble que dés le commencement, certains brouïllons, ayent eu quelque pareille fantaiſie; & elle convient fort bien a l'humeur fiere & ſeditieuſe des Iuifs, dedaignans tout joug humain,ſous ombre qu'ils étoyent du ſang d'Abraham. Car que les heretiques, qu'entend icy S. Paul, fuſſent de l'ordre de ces ſeducteurs Iudaïſans, qui donnérent tant de trouble a l'Egliſe a ſa naiſſance, & a ſa premiere enfance,il me ſemble qu'il nous le montre aſſez clairement luy meſme,quand il conte ailleurs les fables & les genealogies (la propre maladie des Iuifs, & des Iudaïſans) entre les autres folies des faux docteurs, dont il eſt queſtion en cette epitre. Mais encore que je confeſſe volontiers, que cette licence ayt été l'une de *ces autres choſes*, que ces gens enſeignoyent outre & contre la doctrine de l'Apôtre; ce n'eſt pas a dire,ny qu'elle ayt été ſeule de ce nombre,ny que S. Paul n'entende qu'elle preciſement. Comme en diſant cy devant

Chap. VI.

1. *Tim.* 1 4.

Digitized by Google

Chap. VI. vant a Timothée *enſeigne ces choſes*, il ſignifioit generalement toutes les ſaintes veritès qu'il avoit touchées, & recommandées ; ainſi en diſant icy, *ſi quelcun enſeigne autrement*, il entend ſans doute, tous ceux qui s'écartent de la doctrine de l'Evangile, qui l'alterent & la changent en quelque partie & en quelque ſorte, que ce ſoit, ou en rejettant quelcun de ſes articles fondamentaux, ou en y en ajoûtant d'autres nouveaux. Car il eſt evident, que faire l'un ou l'autre, c'eſt a dire ou ſouſtraire quelcune des choſes, que l'Apôtre a enſeignées, ou y en fourrer quelcune, qu'il n'a pas enſeignée : eſt *enſeigner autre choſe, qu'il n'a enſeignè* ; *ou enſeigner autrement, qu'il n'a enſeignè.* Mais pour montrer combien ce crime eſt grief, il l'explique encore autrement, quand aprés avoir dit, *ſi quelcun enſeigne d'autres choſes*, il ajoûte, *& ne conſent point aux ſaines paroles de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, & a la doctrine qui eſt ſelon pietè. Les choſes enſeignées par l'Apôtre, les ſaines paroles de Ieſus Chriſt, & la doctrine qui eſt ſelon pietè*, ſignifient au fonds un ſeul & meſme ſujet ; aſſavoir toute cette

te ſainte & divine veritè, qui nous eſt revelée & annoncée dans l'Evangile; Chap. VI. l'expreſſion en eſt differente; mais la choſe eſt meſme. Car cette ſeule & meſme veritè eſt nommée, *l'enſeignement des Apôtres*; parce que c'eſt par le fidele miniſtere de ces ſaints hommes, qu'elle a ètè preſchée & enſeignée aux hommes. Elle eſt appellée *les paroles de Ieſus Chriſt*, parce que c'eſt luy, qui l'a revelée aux Apôtres, & qui l'a miſe dans leur eſprit & dans leur bouche, & qui l'a meſme annoncée aux Iuifs durant ſon ſejour ſur la terre. Et enfin elle eſt auſſi nommée *la doctrine ſelon pietè*; parce qu'elle ſe rapporte toute entiere au vray, & legitime ſervice de Dieu; tous ſes myſteres n'ayant aucun autre deſſein, que de nous former a ſon amour, & a ſa crainte. Ainſi *enſeigner autrement*, que S. Paul, & *ne conſentir pas aux paroles ſaines du Seigneur, & a la doctrine ſelon pietè*, n'eſt au fonds qu'une meſme choſe. Mais n'eſtimés pas pourtant, qu'ayant dit le premier, ce ſoit en vain, & inutilement qu'il ayt ajoûtè le ſecond, pour allonger,

Chap. VI. allonger, ou pour groſſir ſeulement ſon diſcours d'un langage ſuperflu. Ce ſaint homme ne dit rien en vain, ny ſans deſſein, ou ſans effet. Icy la neceſſité de cette addition eſt toute evidente, pour nous découvrir l'horreur extreſme du crime des faux docteurs, dont il parle, & pour fonder & juſtifier par ce moyen ce qu'il en dira cy aprés; & l'ordre qu'il nous donnera de nous retirer d'avec eux. Car s'il euſt dit ſimplement, *qu'ils enſeignent d'autres choſes, que luy* & ſes collegues, il euſt peu ſembler que ce n'euſt pas été une faute ſi grieve, & digne d'eſtre traitée d'une maniere ſi ſevere, & ſi je l'oſe ainſi dire, ſi tragique; puis que S. Paul, & ſes collegues étoyent des hommes d'une meſme nature, que les autres, & peut eſtre meſme inferieurs aux faux docteurs en quelques qualitez perſonnelles; comme en l'erudition, & en l'eloquence ou ſeculiere, ou Iudaïque; comme nous ſavons qu'en effet les ſeducteurs qui troublérent les Corinthiens, ne manquoyent pas de ravaler les dons de l'Apôtre, & de s'elever fierement au deſſus de luy, pour les avantages, qu'ils

qu'ils avoyent tant en la connoiſſance des choſes, qu'en la parole, pour les exprimer facilement, & agreablement. Pour abbatre ce pretexte frivole, il a ére neceſſaire, que le ſaint homme touchaſt icy expreſſément la dignitè & l'excellence divine de ſa doctrine, & ainſi la tiraſt hors de toute cette conteſtation; & c'eſt ce qu'il fait admirablement, quand il ajoûte, que c'eſt non *ſa parole*, ou celle de Pierre, ou de quelcun des autres Apôtres; mais *celle de nôſtre Seigneur Ieſus Chriſt*. Ce n'eſt pas ma doctrine qu'ils alterent (dit-il) C'eſt celle du Fils de Dieu, du Sauveur du monde. Ce ſont ſes paroles ſaintes. Si elles ont paſsè par ma bouche, elles ne laiſſent pas d'eſtre ſiennes; puis que je les ay conſervées pures, & entieres; & que je n'en ay point baillè aux hommes, que je n'euſſe receuës de luy. Et c'eſt encore pour cela, que non content de nommer ſimplement *Ieſus Chriſt*, il l'appelle expreſſément *nôtre Seigneur*, qualitè, que les heretiques meſmes ne luy refuſent pas; ce qui exaggere infiniment leur preſomption d'avoir l'audace d'alterer *les paroles de celuy*, qu'ils recon- Chap. VI.

Chap. VI. noiſſent eux meſme pour leur maiſtre & pour leur Seigneur ſouverain. Mais il ne faut pas oublier non plus l'epithete, qu'il donne icy a ces paroles du Seigneur Ieſus, les appellant *ſaines*; *Il ne conſent point* (dit-il) *aux ſaines paroles de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.* Car par cet eloge il ſignifie la perfection & l'efficace divine de la doctrine Evangelique, toute pure, toute vive, & toute ſainte; ſans mélange d'aucune erreur, d'aucune foibleſſe, ny baſſeſſe, ny d'aucune de ces autres choſes, qui font proprement la maladie des doctrines humaines. Celle des Philoſophes par exemple, avoit beaucoup de belles & de bonnes choſes. Qui en peut douter? Mais aprés tout, elle n'étoit pas *ſaine*, Elle étoit tachée de diverſes erreurs, ou mortelles, ou bizarres, ou capricieuſes; qui étoyent comme autant de grains de lepres, ſemés çà & là dans tout ſon corps. Elle avoit diverſes foibleſſes; C'étoyent comme ſes langueurs. I'en dis autant de celle des Rabbins des Iuifs, qui avoient gâté la loy de Dieu en la ſofiſtiquant, & alterant avecque le mélange de leurs fables, &

de

de leurs traditions ; & de celle de tous les heretiques, qui ont tous corrompu en quelque sorte la vraye & naïve habitude de la verité Evangelique par leurs additions, ou soustractions, les uns plus, & les autres moins, selon la diversité de leurs caprices. Il n'y a que les paroles de Iesus, qui *soyent saines*; vrayement exemptes de tous les defauts, qui incommodent, ou qui éteignent la vie, le mouvement, & l'efficace d'une doctrine ; seules capables par consequent de guerir les ames humaines de toutes les maladies, dont elles sont affligées. Et c'est ce qu'avoit bien reconnu Saint Pierre, quand le Seigneur ayant demandé a ses Apôtres, s'ils ne vouloyent point aussi le quitter, comme avoyent fait quelques uns de ses autres disciples, il fit cette belle reponce ; *Seigneur, a qui nous en irions-nous? Tu as les paroles de vie.* C'est en ce sens, que l'Apôtre appelle icy les paroles du Seigneur des paroles *saines*; & ailleurs souvent *la saine doctrine*. D'où paroist que les faux docteurs, outre l'insolence qu'il ont d'entreprendre d'alterer les paroles de nôtre souverain Seigneur, font encore

Chap. VI.

Iean 6. 68.

1. Tim. 1. 10. & 2. Tim. 1. 13. & 2. 17. Tit. 1. 9. & 2. 1.

Chap. VI. paroiſtre une impudence, & une folie etrange, en ne ſe contentant pas d'une *doctrine ſaine*, c'eſt a dire parfaite, pure, & veritable, & ſeule capable de les ſanctifier, & de les guerir de la corruption & mortalitè ; dont le pechè a frappè toute la nature des hommes. C'eſt ce que l'Apôtre découvre encore plus expreſſément, par le troiſieſme nom, qu'il donne a ſes enſeignemés, les appellant *la doctrine qui eſt ſelon la pietè*. Car puis que la pietè, c'eſt a dire le vray & pur ſervice de Dieu, eſt le ſouverain bonheur de l'homme, il eſt évident que c'eſt un ſacrilege nſupportable de rien ôter, ou ajoûter a la ſainte & divine doctrine qui nous y conduit & nous y forme. Et que cet eloge convienne proprement a l'Evangile preſchè par l'Apôtre, nul qui en a la moindre connoiſſance, n'en peut douter ; toute ſa doctrine viſant uniquement a la pietè, ne nous commandant rien, ny plus ſouvent ny plus expreſſément, que le ſervice, l'obeiſſance & la glorification de ce ſouverain Seigneur, & tout ce qui eſt conforme a ſa volontè ; & d'autre part ne nous enſeignant pas un myſte-

re,

re, qui ne tende a nous enflammer en son amour par la manifestation de sa bontè, ou de sa sageſſe, ou de sa puiſſance, & de sa grandeur infinie; comme il ſeroit aisè de le juſtifier par la conſideration de toute sa Theologie. Ainſi l'on ne peut nier, que *ſa doctrine ne ſoit* vrayement *ſelon pietè.* Mais que cet eloge luy appartienne particulierement, & incommunicablement a toute autre doctrine, il n'eſt pas moins euident; ceux qui veulent ſe meſler d'y ajoûter, ou d'en retrancher, tombant tous neceſſairement dans le malheur d'enſeigner quelque choſe, qui *n'eſt pas ſelon la pietè*; c'eſt a dire quelque choſe, ou qui choque & ruyne le vray ſervice de Dieu, ſoit directement, ſoit indirectement, ou qui du moins ne s'y rapporte pas, & n'y ſert de rien; comme le reconnoiſtra ayſément quiconque prendra la peine d'examiner a la regle de la vraye pietè les opinions & traditions de tous les heretiques anciens & modernes. Quant a ce que dit l'Apôtre, que celuy dont il parle *ne conſent point aux ſaines paroles du Seigneur*; il ne le faut pas prendre comme s'il entendoit, Chap. VI.

Chap. VI. doit, qu'il fiſt profeſſion de rejetter quelcune des paroles, qu'il confeſſaſt & reconnuſt eſtre vrayement du Seigneur; mais ſeulement qu'il n'admet pas en ſa creance, ce qui eſt veritablement de luy, bien qu'il pretende le contraire. La parole Grecque, que nous avons traduite *conſentir*, ſignifie proprement *s'approcher*, & ſe prend icy, comme ſouvent ailleurs, figurément & metaphoriquement, pour dire s'attacher à la parole du Seigneur, & la reconnoiſſant pour l'unique ſanctuaire de la communion de Dieu, y tranſporter avec un religieux reſpect les penſées, & l'étude & l'affection de nôtre cœur; y cherchant toute nôtre inſtruction & conſolation; comme quand l'Apôtre dit ailleurs, *celuy qui s'approche de Dieu*, & derechef, *que nous ſommes venus, ou que nous nous ſommes approchés de Ieſus le Mediateur de la nouvelle alliance*; ſi bien qu'en ce ſens ce n'eſt pas aſſez, qu'un homme ne rejette formellement aucune des paroles de Ieſus Chriſt, pour pouvoir dire, qu'il *s'approche de ſes paroles ſaines*; Il faut de plus qu'il les reçoive pures, & ſimples, comme ſes

προσέρχεσθαι.

Hebr. 11. 6. & 12. 24.

Apôtres

Apôtres nous les ont données, ſans y rien ajouter du ſien; comme s'il leur manquoit rien de ce qui nous eſt neceſſaire pour le ſalut. Car cela ſeroit manquer evidemment a la reſpectueuſe perſuaſion, que nous devons avoir de leur perfection & ſuffiſance. Le vieux interprete Latin à ce me ſemble, fort bien rencontrè en cet endroit, traduiſant ainſi ce paſſage de l'Apôtre; *Si quelcun enſeigne autrement, & n'acquieſce pas aux ſaines paroles de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt*, c'eſt a dire comme vous voyés, s'il ne s'en contente pas; ſi piquè de quelque curioſitè, ou ſuperſtition; il veut encore y meſler quelque autre doctrine; comme ceux qui ne ſe contentant pas d'une viande bonne & ſaine, y ajoutent des ſauſſes & des ragouſts. Mais venons maintenant à l'autre partie, où l'Apôtre prononçant le jugement, qu'il fait de celuy, qui *enſeigne autrement*, nous en tire le veritable portrait; nous découvrant a nud toute la forme d'un heretique, ſes qualités, ſes motifs, ſes progrés, & les ſuites de ſa preſomption. Il dit donc *qu'un tel homme eſt enflè, ne ſachant rien,* Chap. VI. *non acquieſcit ſanis ſermonibus.*

Chap. VI. *mais qu'il eſt fol aprés des queſtions, & des debats de paroles.* Puis il nons repreſente les malheureux fruits de ſa folie, & de ſes queſtions ; ajoûtant, *qu'il s'en engendre des envies & des noiſes, des medisances, & de mauvais ſoupçons, de vaines diſputes d hommes corrompus d'entendement & deſtituës de verité, reputans pieté eſtre gain.* Il nous a icy en peu de mots déployè toute la boutique de ces gens, & mis en la lumiere du jour ce qu'ils taſchent de cacher a nos yeux par toute ſorte d'artifices. Premierement vous ſavés, qu'ils ſe picquent de ſcience, & veulent eſtre tenus pour de grands Docteurs, ſous ombre de ces froides inventions, qu'ils ont découvertes, & qu'ils pretendent ajoûter a la doctrine Apoſtolique ; & pour les autres Chrétiens qui s'en contentent, ils les regardent de haut en bas, comme de pauvres ignorans, qui s'arreſtent a des choſes communes & vulgaires, au lieu qu'ils penſent poſſeder les plus profonds ſecrets de la ſapience. Mais l'Apôtre leur ôte d'abord toute cette gloire pretenduë, diſant nettement, que ce n'eſt qu'une *enflure vaine*, que c'eſt

c'eſt le vent d'une fantaiſie, & non une vraye & ſolide ſcience, qui leur rend le cœur ſi gros. C'eſt ce qu'il exprime en ſes premieres paroles; diſant de celuy, qui enſeigne autrement que les Apôtres; *qu'il eſt enflé & ne ſachant rien.* Cela eſt dit elegamment, & de fort bonne grace, en le rapportant a ces *paroles ſaines du Seigneur Ieſus*, dont il a parlè cy devant. Car il entend que cet homme pour ne s'eſtre pas contentè de cette viande ſaine & ſolide de la doctrine de l'Evangile, a deſormais une pietè malade; que ce qu'il prend pour de l'embonpoint, n'eſt qu'une fauſſe & vaine enflure; Et que pour la ſcience, qui luy donne cette fauſſe opinion, ce n'eſt rien moins qu'une vraye ſcience; que ce n'eſt que du vent, qui luy enfle le cœur. En effet les inventions, ſpeculations, & ſubtilitès de tous ceux, qui ont voulu eſtre ſages au delà de ce qui eſt écrit en la parole de Dieu, étant examinées dans la lumiere d'une raiſon exacte & fevere, s'en vont en fumée; & il ſe trèuve qu'au fonds bien loin de pouvoir paſſer pour une *ſcience*, ou *connoiſſance* legitime, elles n'ont pas Chap. VI.

meſme

Chap. VI. meſme l'ombre de la moindre probabilitè. Ce ne ſont que des ſonges, que la ſeule vanitè, ou paſſion de leurs autheurs, a formés a plaiſir, ſans fondement & ſans raiſon. C'eſt ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit, que *cet homme ne ſait rien.* Il ne veut pas nier, qu'il ne ſache quantitè de fables; qu'il n'ayt force ſpeculations creuſes, & bourruës, Il entend ſeulement qu'il n'a aucune ferme & certaine aſſeurance de la veritè des choſes, qu'il enſeigne du ſien, & qu'il debite en la religion pour des creances neceſſaires. L'Apôtre apres avoir ainſi degradè ſon pretendu Docteur, en luy ôtant toute cette *ſcience*, qu'il s'attribuë fauſſement, nous montre en ſuite, quel eſt ſon vray meſtier, ce qu'il fait, & ce qu'il eſt en effet; *Il eſt fol* (dit-il) *apres des queſtions & des debats de paroles.* La parole, que nôtre Bible a traduite *eſtre fol*, ſignifie proprement *eſtre malade*; & c'eſt pourquoy l'interprete Latin l'a tournée *languir*; mais elle ſe prend auſſi quelquefois pour dire reſver & extravaguer, & n'eſtre pas en ſon bon ſens. Et il eſt clair, que l'Apôtre parle icy de la maladie

νοσῶν.

ladie de l'eſprit, & non de celle du corps. Il compare le faux docteur a un malade, qui ayant perdu le gouſt des choſes ſolides, & nourriſſantes; languit, & pour réveiller ſon appetit, ſe repaiſt de quelques mauvaiſes viandes. Ainſi cet homme dégoutè de la ſapience celeſte & vivifiante de l'Evangile du Seigneur, s'amuſe aux ſubtilités, & a des queſtions vaines, & a l'ecorce des paroles, rempliſſant ſon ame languiſſante de ces bagatelles inutiles. C'eſt là juſtement l'exercice de ceux, a qui la parole de Ieſus Chriſt ne ſuffit pas; comme il paroiſt par ce qui nous reſte de la doctrine des anciens heretiques; & par les livres de la Theologie Romaine; que vous voyés fourmiller d'une infinitè de queſtions creuſes & fades, frivoles, curieuſes, & de nulle importance pour le ſalut; où il ſe rencontre des nations entieres qui ſe font une guerre eternelle les uns aux autres pour une parole, ou pour une ſyllabe. Vn de leurs Docteurs écrivant ſur ce paſſage, dit que nous avons tort de l'appliquer aux diſputes de leurs Theologiens ſcholaſtiques; Mais il s'en defend foible- Chap. VI.

Chap. VI. foiblement ; & là où la choſe ſe voit, il n'eſt pas beſoin de paroles. L'Apôtre ne condamne pas ſeulement ces queſtions, comme le paſſe-tems inutile d'un eſprit malade ; Il les décrie, comme un exercice dangereux, & qui outre qu'il ne ſert de rien, fait encore beaucoup de mal. Car *de là* (dit-il ; de ces queſtions, & de ces debats de paroles) *s'engendre l'envie, & la noiſe, les mediſances, & les mauvais ſoupçons.* Car chacun ſoûtenant ſon opinion ſur les queſtions miſes en avant, de là naiſſent les jalouſies, & les ſourdes envies, d'où viennent en ſuite les conteſtations & les querelles, qui forment les partis oppoſez les uns aux autres. Dans ces chocs, & dans ces petites batailles, jamais les injures, & les médiſances ne manquent ; chacun décriant & denigrant le plus qu'il peut ſa partie adverſe ; & ceux qui ont le moins de raiſon, ſe conſolent ordinairement de ce ſecours, étoffans leurs diſputes de cette ſorte d'argumens, & en rempliſſant le vuide, de quantité d'injures picquantes, qui bleſſent au moins la reputation des perſonnes, à qui ils en veulent, ſi elles

elles ne bleſſent point leur cauſe. *Les mauvais ſoupçons*, ſont une ſuite de l'averſion, que l'on conçoit, l'un contre l'autre. Car des eſprits ainſi diſposès s'imaginent aiſément du mal de ceux qu'ils n'ayment pas ; & interpretent ſouvent en mauvaiſe part, juſques a leurs plus ſimples & leurs plus innocentes actions. Et de ſemblables principes on a veu ſouvent éclater des anathemes, & des ruptures epouvantables. Quant a ce qui ſuit, *vaines diſputes d'hommes qui ont l'entendement gâté*, il faut remarquer, que la premiere de ces paroles ſignifie proprement, *des exercices pervers* ; c'eſt a dire qui s'entreprennent mal a propos, & ſans raiſon, & qui ſe font & s'achevent ſans aucune utilitè, mais pluſtoſt avec perte & dommage. Il me ſemble donc qu'il faut joindre ces paroles avecque les precedentes, & les y rapporter, comme un eloge, que l'Apôtre *donne a l'envie, a la noiſe, aux médiſances, & aux ſoupçons injuſtes ; des queſtions & des debats de paroles s'engendrent l'envie, & la noiſe, les mediſances, & les mauvais ſoupçons*; malheureux & pervers exercices des hommes,

Chap. VI.

παραδιατριβαὶ

Chap. VI. mes, *qui ont l'esprit gâté*; entendant, que la noise, & les iniures, dont il vient de parler, sont les tristes, mais ordinaires exercices de ceux, qui ont l'ame malfaite, qui ont le jugement corrompu, par la violence de quelque injuste passion; comme est l'avarice, ou l'ambition, ou quelque autre semblable. Car en effet, où est l'homme, ayant l'ame saine, & pure, & nette de ce broüillard épais, dont la passion la trouble, qui voulut s'occuper a un exercice tout ensemble aussi penible, & aussi infame, qu'est celuy des noises, des médisances, des soupçons & des défiances, où l'envie, & la haine entretient incessamment ses miserables esclaves? L'Apôtre ajoûte en second lieu, qu'ils *sont destituès de la verité*, ou comme lisent d'autres exemplaires, qu'ils se sont *détournés de la verité*. Il veut dire, que bien qu'ils fassent profession du contraire, au fond neantmoins ils ne connoissent ny n'ayment la verité. Chassée de leur cœur par les passions de leur chair, elle les a abandonnés, & les a laissés en proye a l'erreur. Car s'ils en avoyent une vraye & solide connoissance, elle rempliroit & satis-

ſatisferoit leur ame, & les empeſche- Chap.
roit de s'amuſer a ces vanitez, où ils VI.
s'occupent. Et s'ils l'aymoyent, ils la chercheroyent; au lieu que leurs diſputes, & leurs exercices montrent aſſés, qu'ils cherchent toute autre choſe. Enfin l'Apôtre découvre la ſource de tous leurs maux, diſant *qu'ils reputent la pietè eſtre gain*; c'eſt a dire qu'ils en font un inſtrument de leur avarice, & la tiennent pour une induſtrie, ou une addreſſe, dont ils ſe ſervent pour acquerir du bien; ne l'exerçant, n'en parlant, & n'en diſputant, que pour gagner l'eſtime, & l'affection des hommes, & ſur tout des riches, afin d'en tirer du profit, & s'enrichir par leur moyen. Qui croiroit que l'homme peuſt eſtre aſſés profane pour abuſer de la pietè Chrétienne, c'eſt a dire de la choſe la plus ſainte & la plus divine, qui ſoit au monde; pour un ſi vilain uſage? de faire ſervir a amaſſer de la bouë, une diſcipline, qui ne nous a ètè donnée, que pour nous elever dans le ciel? Et neantmoins vous voyés, que dés le temps de l'Apôtre cette infame vilenie avoit des-ja treuvè lieu dans les cœurs

Chap. VI. cœurs de quelques uns. Et S. Pierre remarque auſſi expreſſément dans ſa deſcription des faux docteurs, diſant que *par avarice ils font trafique des Chr*

2. Pierr. 2. 3. *tiens par paroles déguiſées.* Depuis, lo que l'Egliſe fut en paix, cette peſte fourra bien plus avant, entrant impudemment dans le ſanctuaire, & infectant pluſieurs de ceux, qui en avoye le ſoin, juſques là qu'enfin abuſant de la ſimplicité, & de la devotion d Chrétiens, il ſemble quils n'avoye autre deſſein que de s'enrichir; Et là eſt venuë toute cette grandeur, puiſſance mondaine, qui rend aujou d'huy Rome ſi glorieuſe, & ſi formidable dans le monde. Elle doit la pl grand' part de ſes biens, & de ſa gl re aux artifices de certaines gens, q ont ſeu ſe ſervir adroitement de la pi té pour leur intereſt. C'eſt avec ce h meçon, qu'ils ont pris tant de groſſes riches pieces. Et le filè de S. Pierre, f pour peſcher les ames des homm leur a ſervi a peſcher leurs corps, le biens, & leurs états. C'eſt donc ce vilaine paſſion de gaigner, & de s'en chir, qui eſt la premiere & maiſtre

ca

Digitized by Google

cauſe de tous les deſordres, que les faux docteurs faiſoyent parmy les Chrétiens. C'eſt elle qui pour plaire aux hommes du monde, leur faiſoit corrompre l'Evangile de Ieſus Chriſt, l'accommodant a leur gouſt, y fourrant force choſes étrangeres, des queſtions, des fables, des diſputes, pour chatouïller leur curioſité; des opinions laſches, pour contenter leur mondanité; des abſtinences & des ceremonies ſuperſtitieuſes, pour endormir leurs conſciences. L'avarice de ces maudits ouvriers leur inſpira tout cet infame deſſein; ne ſe ſouciant point d'outrager Ieſus Chriſt, & de perdre les hommes, pour faire leurs affaires. Ces gens en étant venus là, vous voyés combien eſt juſte & neceſſaire l'ordre que l'Apôtre donne a ſon diſciple Timothée *de ſe retirer d'avec eux.* Il preſuppoſe, qu'il leur ayt denoncé, ſelon qu'il l'en a averty dés le commencement, de s'amander, & de renoncer a leur vaine & fauſſe doctrine. Mais ſi aprés cela ils ne laiſſent pas de continuer dans leur mauvais train, montrant clairement par leur endurciſſement dans l'étreur que Chap. VI.

Chap. VI. c'eſt le vice, & ſes paſſions, la terre, & le monde & le deſir de s'enrichir, qui les y retiennent; alors il n'y a plus rien a faire avec eux; Il faut rompre, & nous retirer nous & les nôtres d'avec eux, ſelon le commandement de l'Apôtre & icy, & en pluſieurs autres lieux; de peur que leur commerce ne gâte les troupeaux du Seigneur, les infectant de leur maladie, & que leur communion ne nous face avoir part a leur honte, & a leur infamie, attirant ſur nous & ſur nôtre doctrine les juſtes blâmes, que meritent leurs erreurs. C'eſt-là, Freres bien aymés, ce que nous avions a vous dire ſur ce texte de l'Apôtre. I'aurois maintenant a en recueillir la riche moiſſon, qui s'y preſente, d'inſtructions & de leçons ſpirituelles tres-utiles a vôtre edification; Mais en remettant la plus grand' part a vôtre ſoin, & a vôtre meditation particuliere, j'en toucheray ſeulement quelques unes des principales, & plus importantes, pour ne pas allonger nôtre diſcours au delà de la meſure ordinaire de nos actions. Premierement vous voyés, que nous n'avons nul ſujet de

de nous troubler, ſi nous voyons aujourd'huy tant de gens enſeigner autrement, que les Apôtres, & n'acquieſcer pas aux paroles ſaines de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt. Puis qu'il ſe treuva de ces mauvais ouvriers dés le temps de ſes premiers miniſtres, il ne faut pas s'étonner, qu'il y en ayt auſſi au nôtre, & que l'on traite ainſi le bois ſec, puiſque l'on a fait les meſmes choſes au verd, pour me ſervir icy de l'un des proverbes de l'Evangile. Mais remarqués y particulierement l'injuſtice du ſcandale, que quelques uns prennent de ce qu'au meſme temps, & ſouvent dans les meſmes lieux, où nos Peres preſcherent l'Evangile au commencement, il s'eleva pluſieurs ſeducteurs; qui ſous une meſme profeſſion de reformer l'Egliſe, publioyent impudemment des horreurs, & des hereſies tres eloignées de la verité. Car puiſque la meſme choſe arriva auſſi aux Apôtres, quand ils commencerent de ſemer la parole celeſte parmy les nations, & d'y planter des Egliſes, comme S. Paul nous le témoigne & icy, & ailleurs expreſſément, & comme l'hiſtoire du Chap. VI.

Chap. VI. premier Christianisme en fait foy ; qui ne voit, que cette admirable rencontre, bien loin de nous scandaliser, doit tout au contraire nous edifier, nous montrant, comme elle fait, que la doctrine de nos Peres est mesme, que celle des Apôtres, puis que la premiere predication des uns, & des autres a été accompagnée de mesmes accidens, & a produit mesmes effets dehors & dedás? C'est là le destin de l'Evangile. Aussi tost qu'il a été semè dans le champ mystique, l'ennemy ne manque pas de s'y fourrer, & d'y épandre furtivement la zizanie; comme le Seigneur nous l'explique dans l'une de ses paraboles. Le Diable en use ainsi pour décrier la verité de Dieu, & pour embarasser & travailler les hommes dans la difficulté du discernement, qu'il en faut faire d'avec ses erreurs ; & le Seigneur le permet ; pour punir d'un côté en les abandonnant au mensonge, ceux qui ne reçoivent pas sa parole avecque la dilection, & la reverence, qui luy appartient, & pour purifier & affermir de l'autre la foy de ses eleus, l'attachant immediatement à la propre verité de

Matth. 13.24.

sa

ſa doctrine celeſte; au lieu qu'ils ne Chap. VI.
l'appuyeroyent, que ſur le conſentement des hommes, vain & frivole fondement, ſi tous en demeuroyent d'accord, ſans qu'il s'emeuſt aucune contradiction, ny conteſtation au contraire. Icy meſme vous avez encore dequoy repondre nettement a la demande, que Meſſieurs de l'Egliſe Romaine nous font inceſſamment, *Pourquoy nous ſommes ſortis d'avec eux* ? Il eſt vray, que cette queſtion eſt ridicule en leur bouche. Car aprés nous avoir jettés hors de leur communion avecque toutes les violences imaginables; aprés nous en avoir chaſſés avecque les feux & les ſupplices de la terre; aprés avoir épuiſé toutes les foudres de leurs anathemes contre nous pour nous faire ſortir du milieu d'eux, ſans nous y laiſſer le moindre lieu; en conſcience, ne ſont-ils pas plaiſans de nous demander, pourquoy nous en ſommes ſortis? & & n'eſt-ce pas ajoûter evidemment par une inhumanitè extreme la moquerie a la cruautè; & la raillerie a la perſecution; de nous traiter de la ſorte? Laiſſons-les dire neantmoins, & rece-

vans leur demande pour bonne & ſe-
Chap. 7. 1. rieuſe ; S. Paul nous fournit icy dequoy la reſoudre en un mot ; *ſi quelcun* (dit-il) *enſeigne autrement, que moy, retire toy d'avec ceux, qui ſont tels.* Vous enſeignés autrement, que S. Paul. Certainement je n'ay donc peu manquer de me retirer d'avecque vous, ſans deſobeir a l'Apôtre. Il faut ou rejetter ſon autorité, ou abſoudre, & avouër ma retraite. Car de me dire, que j'ay tort de pretendre, que vous *enſeignez autrement, que S. Paul*; qui vous en croira ; pour peu qu'il connoiſſe & ſa doctrine & la vôtre. S. Luc nous repreſente au long ſes enſeignemens dans les Actes ; & l'Apôtre meſme nous en a laiſsé un grand, & illuſtre & immortel monument dans ſes quatorze divines épitres. Qu'y treuvons nous de ſemblable a ceux de vos enſeignemens, que nous conteſtons ? Ie voy que vos Apôtres pour convertir les Payens, comme ceux de la Chine, & du Iappon, & autres, a leur foy, leur preſentent d'abord vos images, vos chappelles, vos autels, vos reliquaires, vos Agnus Dei, vos medailles benites ; Ie voy qu'ils plantent des crois de bois, & de

de pierre en leur terre, dés qu'ils y mettent le pied; & entre les premieres leçons qu'ils leur donnent, ils les inſtruiſent de l'adoration de la croix, de l'invocation des ſaints, de la veneration des reliques, & qu'ils leur apprennent ſoigneuſement *l'Ave Maria.* Tous les Actes de leurs exploits ſont pleins de ſemblables hiſtoires. Mais dans les Actes des Apôtres de Ieſus Chriſt, nous voyons, que ny S. Paul ni les autres, n'ont jamais dit un ſeul mot d'aucune de ces choſes dans tous les enſeignemens, qu'ils y donnent ſoit aux Payens, ſoit aux Iuifs. Et dans toutes leurs épitres il ny en reſte rien non plus, juſques là qu'au lieu que le culte de la Vierge Marie fait une tres-notable partie de vôtre religion, & luit preſque en tous vos livres au commencement, au milieu, & a la fin; ny S. Paul ny S. Pierre, ny S. Iean n'ont pas ſeulement nommé cette bien-heureuſe une ſeule fois en toutes leurs épîtres. Vous enſeignés, qu'il faut adorer l'Euchariſtie, & niés que ce ſoit du pain: S. Paul ne dit rien ny de l'un, ny de l'autre, bien qu'il ayt quelquefois dans ſes épitres Chap. VI.

Chap. VI. de preſſantes occaſions de le dire, s'il l'euſt ſeu. Au contraire, il l'appelle *pain* pluſieurs fois, & dit que c'eſt le *pain que nous rompons*, & ne dit jamais que nous l'adorons, Vous appellés les miniſtres *des Sacrificateurs*, & enſeignés qu'ils le ſont en effet, & qu'ils ſacrifient réellement le corps de Ieſus Chriſt. Iamais S. Paul ne parle ainſi; & ne reçoit & n'établit aucun autre ſacrifice entre les Chrétiens, que celuy que Ieſus a fait en la croix, nous ſanctifiant par une ſeule oblation: Vous enſeignés que nos pechez ſont purgez par un feu ſoûterrain; S. Paul ne nous parle nulle part d'autre purgatiõ de nos pechés, que de celle qui ſe fait par le ſang de Ieſus Chriſt. C'eſt un des principaux points de vôtre doctrine, que nous ſommes juſtifiés par nos œuvres devant Dieu, S. Paul n'enſeigne rien de cela; Il enſeigne toute autre choſe, que nous ſommes juſtifiés par foy, ſans œuvres, par grace, gratuitement, & en telle ſorte, qu'il ne nous reſte nul ſujet de nous en glorifier. Vous faites dependre & l'Egliſe, & la foy Chrétienne de l'autorité du Pape de Rome. S. Paul n'en dit jamais un

ſeûl

ſeul mot, Il s'egale meſme a S. Pierre, dont vous pretendés, que le Pape tient tout ce qu'il a de pouvoir, & proteſte hautement *qu'il ne dit rien de luy*, non plus que des autres. Vous avez des loix de l'abſtinence de certaines viandes en certains temps, & de la defenſe du mariage a certains ordres de Chrétiens. L'Apôtre n'enſeigne rien de ſemblable; pour ne pas dire qu'il enſeigne directement le contraire. Vous tenés que les Saints, quoy qu'ils ſoyent hommes, & non Dieux, peuvent & doivent eſtre ſervis religieuſement du culte *de dulie*. S. Paul non ſeulement ne dit jamais rien de ſemblable; mais tout au contraire il met expreſſément entre les erreurs du Paganiſme *de rendre la dulie a ceux qui de nature ne ſont pas Dieux*; ſuivant la doctrine de l'ancienne Ecriture, qui porte en termes formels dans l'edition Grecque des LXX. que cet Apôtre liſoit & employoit ſouvent, *Vous rendrés a Dieu ſeul le ſervice de Dulie*. Il ne dit rien non plus ny de vos feſtes, ny de vos vigiles, ny de vôtre careſme, ny des ordres de vos Moynes, & de vos Religieuſes; qui font comme chacun

Chap. VI.

Gal. 4. 8.

1. Reg. (Hebr. Sam.) c. 7. 3. Δουλεύσατε αὐτῷ μόνῳ.

Chap. VI. chacun ſait, une bonne partie des ſervices & des devotions de vôtre Egliſe. Ie laiſſe le reſte. Comment aprés une ſi étrange diverſitè & contrarietè voulez-vous nier, que *vous n'enſeigniés autrement*, que S. Paul? Dieu ſoit benit, Chers Freres, qui nous a retirés d'une école ſi differente de celle de ſon Apôtre. Tenons nous ferme dans la doctrine celeſte, que nous y avons appriſe, N'en laiſſons rien deperir. Conſervons-la pure, & ſimple, & entiere, la gardant avec une ſainte jalouſie ſans jamais ſouffrir qu'il y ſoit rien meſlè d'étranger. Vous avez appris de l'Apôtre, que c'eſt la preſomption, & l'orgueil, l'avarice, & le deſir du gain, qui a portè les hommes-a ſe départir de ſes ſaints enſeignemens, & qui leur a inſpirè ces queſtions folles, & ces vains debats de paroles, d'où vinrent en ſuite l'envie, la noiſe, les médiſances, & les ſoupçons, qui enfin ont perdu, & ruynè toutes choſes parmy les Chrétiés. Freres bien-aymés; pour ne pas tomber dans un ſemblable malheur purifions nous tous, Paſteurs & troupeaux, de ces ſales & vilaines paſſions. Arrachons

chons nos cœurs de la terre, & ne con- Chap.
voitons, que les treſors du ciel. Ayons VI.
une ſincere, & ardente charité les uns pour les autres, nous ſouvenans, que nous ſommes tous freres; vivant amiablement enſemble ſans envie, ſans noiſe, ſans médiſances, ſans mauvais ſoupçons; laiſſant là les queſtions curieuſes, & les diſputes inutiles de paroles, nous attachant au neceſſaire, a la ſanctification, a la juſtice, a la paix, & a la joye de l'Eſprit; en quoy conſiſte veritablement le bien-heureux royaume de Dieu, ſans lequel toute la ſcience & toute la richeſſe du monde ne ſert de rien, & avec lequel la plus ſimple ignorance, & la plus deſtituée pauvreté ne nous peut nuire. Le Seigneur nous faſſe la grace de choiſir cette bonne part, qui ne nous ſera jamais ôtée, afin qu'aprés l'avoir conſtamment ſervi en foy & en eſprit icy bas en la terre, nous regnions un jour là haut au ciel avecque luy en la communion de ſon éternelle gloire.

AMEN.

SERMON

Digitized by Google

Chap. VI.

SERMON QVARANTE-DEVXIESME.

*Prononcè a Charenton le 19. Octobr. 1659.

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣. 6. 7. 8.

Or la pietè avec contentement d'eſprit eſt vn grand gain.

Car nous n'avons rien apportè au monde; auſsi eſt il evident que nous n'en pouvons rien emporter.

Mais ayant la nourriture & dequoy nous puiſsions eſtre couverts, cela nous ſuffira.

CHERS FRERES ; I'avouë que c'eſt une grand' addreſſe de ſçavoir ſi bien ſe garder des choſes mauvaiſes, qu'elles ne nous faſſent point de mal ; mais c'en eſt une ſans doute beaucoup plus grande de les pouvoir manier en telle ſorte, qu'elles nous facent du bien ; & qu'au lieu de nous nuire, elles nous ſervent. C'eſt tirer de *la viande* de ce qui *devoroit*, & *de la douceur* de ce qui *eſtoit violent* ; ſelon le ſage enigme de Samſon

Iug. 14. 14.

Samſon, que les Philiſtins ne purent ex- Chap. VI.
pliquer. C'eſt en quelque ſorte cueillir des *figues d'une épine, & vandanger des grappes dans un buiſſon*; ce que l'experience commune, & l'Evangile nous apprend eſtre une choſe impoſſible en elle meſme. Mais la ſageſſe ſait treuver dans les ſujets ce que la nature ny avoit pas mis; & meſme le contraire de ce qu'elle y avoit mis. Qu'y a-t-il de plus nuiſible & de plus mortel a nôtre vie, que les beſtes farouches, comme les Lyons, & les Ours, & que les venins, comme celuy des viperes, & l'antimoine, & autres ſemblables? Et neantmoins vous voyés, que l'induſtrie de l'homme en a tirè de notables utilitès. Il ne s'eſt pas contentè de garentir ſa vie des perils, dont la nature de ces choſes nuiſibles & malfaiſantes la menaceoit, par les defenſes, qu'il a oppoſées a la ferocitè des beſtes, & par les preſervatifs, qu'il a inventez contre la force des venins. C'eſt le premier point de la ſageſſe; dont ſe contenterent les premiers hommes encore rudes & groſſiers. L'eſprit de leur poſteritè Luc. 6. 44.

n'en

Chap. VI. n'en eſt pas demeurè là. Ayant receu de ſes anceſtres l'art de ſe preſerver du mal, que ces choſes luy peuvent faire ; il y a ajoûtè celuy de les faire ſervir a ſon utilitè & a ſa commoditè ; changeant par la merveille de ſon invention en des defenſes de la vie ce qui en eſtoit une peſte, & une ruïne aſſeurée. Les chaſſeurs veſtent, & parent leurs corps des peaux des beſtes les plus terribles ; & tirent des Ours dequoy conſerver les ſoldats dans les glaces & dans les neiges, & dequoy armer des nations entieres contre les plus rudes hyvèrs du Septentrion. Et pour ne point parler de divers autres uſages, a quoy on a fait ſervir les chairs, les moëlles, les graiſſes, les cuirs, & les dépouilles de pluſieurs animaux ; Vous ſavés, que les medecins ont treuvè en des poiſſons, les plus nobles de leurs remedes. Les viperes entrent dans leur theriaque ; & leur art nous a enfin rendu l'antimoine meſme ſalutaire ; Admirable ſecret ! qui donne la vie par une choſe propre a l'ôter ! & qui fait combattre ſi je l'oſe dire, une mort contre une autre mort ; en chaſſant l'une de

nos

nos entrailles par le moyen de l'autre encore plus forte & plus violente qu'elle! Chers Freres, l'Apôtre S. Paul, le medecin celeſte du genre humain ſe ſert icy d'une ſemblable addreſſe pour la cure ſpirituelle de nos ames. Il employe pour leur ſantè le meſme poiſon, qui luy ſembloit le plus contraire; & fait agir pour leur vie l'erreur & la convoitiſe, qui en ſont naturellement la mort; les tournant ſi habilement, qu'en ſa main elles ſervent a la pietè, qu'elles menaçoient de detruire. Il entretenoit Timothée dans les textes precedens des mœurs des ſeducteurs; & luy diſoit, que le principe de leurs maux eſt, qu'ils s'imaginent, que la *pietè eſt un gain*; qu'ils la prennent pour un métier, ou pour un art de faire ſes affaires ſous pretexte de ſervir Dieu. Qu'y-a-t-il au monde ou de plus vilain, ou de plus pernicieux, que cette erreur? Si aveugle qu'elle prend les biens periſſables de la terre pour le ſouverain objet de ſes deſirs? & ſi impie, qu'elle employe a ce deſſein bas & honteux la pietè, la choſe la plus noble & la plus divine, qui nous ayt étè donnée du ciel? & par cet abus, Chap. VI.

Chap. VI. abus, se rend coupable de la plus horrible de toutes les profanations, faisant de Iesus Christ, de son Ciel, & de tout son grand mystere, un instrument de son avarice? L'Apôtre ayant pourveu a nôtre seuretè par le salutaire precepte, qu'il nous donnoit a la fin de son discours, de nous retirer de ceux, qui sont dans cette erreur; c'est a dire de les fuïr, comme des bestes venimeuses, capables de nous infecter, & de nous perdre, si nous en approchons; passe plus avant, & apres nous avoir armés contre leur erreur, il s'en sert & l'employe maintenant elle mesme a l'avantage de la pietè. Mais comme le savant medecin, pour s'ayder utilement de la vipete, & de l'antimoine dans ses remedes, les prepare, & les purifie, & leur ôte par l'industrie de son art ce qu'ils avoyent de malin, ne leur laissant que la force & l'efficace d'agir dans le corps humain, & d'y combattre l'humeur, qui l'afflige; ainsi l'Apôtre pour rendre l'erreur de ces miserables salutaire, la purge de ce qu'elle avoit de venimeux. Il en retient les paroles; mais il en corrige le sens; leur accordant ce qu'ils pretendoyent,

Digitized by Google

doyent, *que la pietè eſt un gain* ; & meſme *un grand gain* ; mais ne leur accordant cela que de la vraye *pietè*, qui eſt inſeparablement conjoincte avec cette moderation, & cette attrempance, qu'il appelle icy *contentement d'eſprit.* Car en ce ſens, il eſt evident que *le gain*, que la *pietè* apporte a l'homme, conſiſte en elle meſme ; contentant ſi pleinement ſes deſirs, qu'il mépriſe tous les autres biens ; ce peu qu'il en a, luy ſuffiſant abondamment, ſans que pour en acquerir d'avantage il vueille, ou puiſſe offenſer Dieu, ou ſon prochain ; & bien moins encore abuſer, comme faiſoient les ſeducteurs, du nom & de la profeſſion meſme de la pietè, pour s'enrichir ; c'eſt a dire perdre Ieſus Chriſt & ſon eternitè, pour poſſeder une bagatelle durant quelques jours ſeulement. Ce remede, que l'Apôtre nous prepare icy admirablement du poiſon meſme des ſeducteurs, qui nous veulent perdre, eſt excellent, & capable ſi nous le prenons, de nous guerir non ſeulement de toutes les autres erreurs, qui ſont les fleaux de nos eſprits, mais de celle-là meſme, du corps (c'eſt a dire des paro- Chap. VI.

Chap. VI. les) de laquelle il eſt composè ; comme l'on dit qu'en la nature le ſcorpion a la vertu de guerir luy meſme la playe mortelle, qu'il a faite, ſi on l'écraſe deſſus. Prenons garde ſeulement de prendre le preſervatif de l'Apôtre auſſi pur; & auſſi entier, qu'il nous le preſente, ſans y rien retenir du venin des Seducteurs, & ſans y rien meſler de ce qui naiſt dans nôtre terroir. Pour cet effet conſiderons diligemment toutes les parties de l'ordonnance de nôtre diuin Medecin. Il poſe premierement, comme pour la baſe & le fondement de la verité ſalutaire, qu'il nous veut faire prendre, cette belle ſentence, *que la pieté avec contentement d'eſprit eſt un grand gain.* Puis pour nous y arreſter, & nous empeſcher de chercher en ce monde quelque autre gain au delà de celuy là, comme faiſoyent les ſeducteurs, qui n'embraſſoyent la profeſſion de la pieté, que pour l'eſperance de s'enrichir, il nous montre combien eſt vaine & courte la jouïſſance de ces biens terriens, qu'ils convoitoyent, ajoûtant en deuxieſme lieu, que *comme nous n'avons rien apporté en ce monde, auſſi eſt il évident, que*

Digitized by Google

que nous n'en pouvons rien emporter. D'où il conclut enfin en troisiesme & dernier lieu, *qu'ayant la nourriture, & dequoy nous puissions estre couverts, cela nous suffira.* Ce sont les trois points, qui feront s'il plaist au Seigneur, tout le corps & tout le sujet de cette action; *Le gain de la pieté*, la vanité de ce que nous possedons en cette vie, & la suffisance de ce qui nous est necessaire pour nous couvrir & pour nous nourrir. Pour bien entendre la premiere parole de l'Apôtre, que la *pieté est un grand gain*, il faut remarquer d'entrée ce qui nous fut representé il n'y a pas long-temps, que c'est une maniere de parler fort ordinaire a l'Ecriture de donner aux choses vrayement dignes de l'estime, de l'amour, & de l'étude des hommes, les noms de celles, qu'ils prisent, affectionnent & recherchent, ou injustement & sans raison, ou du moins avec plus d'ardeur & de passion, qu'elles n'en meritent; soit que d'ailleurs il y ayt des-ja entr'elles quelque rapport de nature & de qualités, soit qu'il n'y en ayt point d'autre pour tout, que celuy cy seulement, que l'amour & le desir que les hommes Chap. VI.

Chap. VI. ont mal-a propos pour les unes, eſt juſtement deu aux autres. Nous avons un exemple de cette derniere forme de langage dans Eſaye, où le Seigneur, parlant *du Ieuſne*, de l'humiliation exterieure duquel les hypocrites faiſoyét grand eſtat, s'imaginant que c'eſtoit un moyen bien aſſeuré d'obtenir ſon pardon, & ſa paix; pour les corriger de cette folle, & pernicieuſe fantaiſie, leur crie que ce n'eſt pas-là le *Ieuſne*, qu'il leur demande, ny auquel il prend plaiſir; *Le jeuſne* (dit-il) *que j'ay choiſi, eſt que tu denouës les liens de meſchanceté, que tu rompes ton pain a celuy qui a faim; que tu recueilles en ta maiſon les affligés, qui ſont en pauvre état, & que tu couvres celuy, qui eſt nud.* Certainement ces œuvres de juſtice, & de miſericorde, qui ſont là ſignifiées, comme l'aumoſne & l'hoſpitalité, non ſeulement ne ſont pas des jeuſnes, mais n'ont meſme aucun rapport ny reſſemblance de nature avec un jeuſne. Et neantmoins le Seigneur leur donne expreſſément le nom *de jeuſne*; & dit meſme, que c'eſt le meilleur de tous les jeuſnes; le jeuſne qu'il a choiſi, celuy qui luy eſt agreable, & auquel

Eſ. 58. 6. 7.

Digitized by Google

auquel il promet sa grace. Pourquoy en use-t-il ainsi ? Pour montrer a son peuple par l'échange de ce nom, que ces actions-là avoyent veritablement en elles tout l'avantage, & toute l'efficace, que les hypocrites attribuoyent sottement a leurs abstinences, & qu'en un mot, le vray moyen d'appaiser sa colere, & d'attirer sur eux sa grace & sa benediction, étoit non d'estre un jour sans manger, non de baisser les yeux, & la teste, & de se couvrir d'un sac, & de se coucher sur la cendre (qui étoit tout le jeusne, & toute la devotion des superstitieux) mais bien d'aymer & d'exercer la justice & la charité, de s'abstenir des actions du vice, & de s'addonner a celles de la vertu, & enfin d'estre vrayement homme de bien. Il ne se peut rien dire de plus riche, ny de plus elegant, que cette façon de parler. Aussi est-elle assés commune dans les langages les plus polis, & les plus estimés. Elle a encore plus de clarté & de lumiere, quand outre cette occasion, il se rencontre d'ailleurs quelque ressemblance, entre les sujets, dont l'Ecriture change ainsi les noms. La Samaritaine Chap. VI.

Chap. VI. ritaine faisoit grand estat de l'eau de son puis, sous ombre, que Iacob & ses enfans en avoyent beu. Le Seigneur pour corriger doucement cette passion vaine & puerile, & la convertir de cet objet grossier & corporel, a celuy de sa doctrine & de sa grace, luy en parle sous le nom d'une *eau*; *Ie t'eusse* (dit-il) *donné de l'eau vive*; *& qui boira de l'eau, que je luy donneray, n'aura jamais soif.* Il en parle ainsi, parce qu'outre que la dignité & l'excellence, que cette pauvre femme cherchoit en vain dans l'eau de son puis de Iacob, se treuve veritablement, & en un degrè beaucoup plus haut, dans la grace de Iesus Christ; il y avoit encore un beau, & naïf rapport entre les effets de l'une & de l'autre; la vertu sensible que l'eau a pour les corps, étant semblable a l'efficace spirituelle, que la grace de Christ a pour les ames. Ainsi ailleurs voyant les Iuifs attachez a la vie terrienne, desirer & chercher ardemment le pain, & la viande, dont elle se nourrit, & quitter tout & le suivre dans le desert, sous esperance qu'il leur en fourniroit en abondance; pour reformer cette affe-

Iean 4. 12. 10. 14. 15.

ction.

ction charnelle, & addresser leur pas- Chap.
sion a un sujet, qui en est vrayement VI.
digne, mais auquel ils ne pensoyent point, il donne a ses mysteres salutaires, a sa parole & a sa doctrine, le nom mesme de la *viande*, qu'ils aymoient & esperoyent de luy follement; *Travaillés* (leur dit-il) *aprés la viande qui est permanente a vie eternelle*. Vous cherchés la viande (dit-il) & l'attendés de moy. Vous avés raison. Car il est bien juste, que vous desiriés la vie, & ce qui peut vous la donner; & pour moy, j'ay dequoy contenter vos desirs. Mais cherchés la vie du Ciel, & la viande qui la donne & l'entretient a jamais. C'est celle, que je vous donneray. Ne vous travaillez point pour cette autre viande perissable, qui ne sert qu'a la vie de la chair. Ce n'est pas celle, que je promets; ou que vous devés attandre de moy. Le langage du Seigneur est plein de semblables figures en divers lieux de l'Evangile; qu'il n'est pas besoin de rapporter. Les faux docteurs dont S. Paul parloit dans le texte precedent, avoyent des pensées semblables a celles de ces Iuifs, qui suivoyent Iesus Iean 6. 27.

Chap. VI. Christ pour du pain. Ils croyoyent pareillement, que la profession de la pietè Evangelique étoit un gagne-pain. Ils n'y cherchoient rien d'avantage, & ne l'embrassoyent, que comme un moyen propre a leur acquerir du bien, & a les mettre a leur ayse, par l'affection & la liberalitè du peuple, qu'ils seduisoyent. C'est ce que signifie ce que l'Apôtre disoit d'eux, qu'ils estimoyent *que la pietè est un gain.* Il luy donne donc aussi ce mesme nom *de gain*, & leur avouë qu'en effet *la pietè est un gain*; tout de mesme que le Seigneur avoit donnè *a sa grace*, le nom de la *viande*, que les Iuifs demandoyent. Qu'ils ne pensent pas (dit l'Apôtre) qu'en les blasmant, je rejette absolument ce qu'ils tiennent, que *la pietè est un gain.* C'en est un je l'avouë, & plus grand encore qu'ils ne pensent. Iusques là j'approuve leur opinion; & s'ils sont si ardens aprés le gain, je suis fort d'avis, qu'ils embrassent la *pietè*; confessant, qu'il n'y a point d'art, ny de fonds au monde plus lucratif, ou plus fructueux, que celuy-là. Mais qu'ils prennent garde a ne se pas tromper. Ce *gain* que la pietè leur promet, n'est pas

Digitized by Google

pas celuy qu'ils convoitent. La pietè est trop magnifique ; pour ne donner, que des choſes auſſi baſſes, & auſſi petites, que ſont celles du monde, aprés leſquelles ils ſoûpirent. Et qu'ils ſachent encore, que c'eſt la vraye pietè, conjointe avec le contentement de l'eſprit, qui donne ce grand, & ineſtimable gain, qu'ils devroyent chercher. Cette vaine ombre qu'ils embraſſent, & qu'ils appellent fauſſement *pietè*, puis que ce n'en eſt, qu'une nue profeſſion, ne leur ſauroit donner rien de ſemblable. Ainſi l'Apôtre admet la propoſition des ſeducteurs, *que la pietè eſt un gain* ; mais en un bon ſens, bien different de celuy, où ils l'entendoyent. Il la reçoit ; mais reformée & repurgée de tout ce qu'elle avoit d'erreur & de venin, par les deux correctifs, qu'il y ajoûte. Les ſeducteurs en diſant que *la pietè eſt un gain*, ſe trompoyent en deux choſes ; l'une en ce qu'ils entendoyent par la *pietè*, une ſimple profeſſion de ſervir Dieu en Ieſus Chriſt ; qui parle de luy ſans y croire, qui s'arreſte a la langue & a la bouche, & au dehors ſans avoir changé ny touché le cœur ; qui a encore avec tout ſon Chap. VI.

beau-

Chap. VI. beau langage des passions tres-ardentes pour le monde, qui en admire la figure, & en convoite asprement les biens, & ne travaille, que pour en avoir. L'Apôtre corrige ce venin de leur opinion, par l'addition de deux mots, en disant non simplement la *pietè*, mais la pietè *avec contentement d'esprit*; c'est a dire une vraye, & non une fausse *pietè*. Il n'a pas ajoûtè cette parole pour distinguer la vraye pietè en deux especes; l'une qui ayt *le contentement de l'esprit*, & l'autre *qui ne l'ayt pas*; mais pour separer par une de ses marques essentielles la vraye pietè d'avec la fausse; celle qui a le corps & la veritè de la pietè d'avec celle, qui n'en a que le nom. Car il n'y a point de vraye *pietè*, qui ne soit conjointe avec ce *contentement* d'esprit, que dit l'Apôtre; & celuy qui pense avoir la premiere de ces choses sans avoir l'autre, s'abuse asseurément; parce que ce contentement *de l'esprit* est un fruit & un effet necessaire *d. la pietè*. Elle le produit infailliblemẽt dans tous les cœurs, où elle habite. La parole Grecque employée par l'Apôtre se rapporte ou aux choses mesmes, & en signifie la suffisance

αὐτάρκειαν.

ſance & l'abondance, quand nous en avons aſſés chez nous meſmes ſans avoir beſoin d'en emprunter ailleurs; ou la diſpoſition de l'eſprit a l'egard des choſes, quand il ſe contente de ce qu'il a ſans ſe ronger d'un importun deſir d'en avoir d'avantage, & ſans ſe mettre beaucoup en peine de ſe rendre plus riche, qu'il n'eſt. C'eſt en ce dernier ſens, que nos interpretes ont pris ce mot en ce lieu, le traduiſant *contentement d'eſprit*; tres-bien a mon advis, & ſelon la vraye intention de l'Apôtre; le premier ſens, que d'autres ont ſuivy, ne s'y ajuſtant pas ſi bien. Ioint qu'il y a de la difficulté a ſoûtenir ce qu'il ſemble ſuppoſer, aſſauoir, que la pieté ne ſoit un grand gain, que quand elle a ce qui luy ſuffit pour les neceſſités de la vie preſente, & non, quand elle ne l'a pas (ce qui luy arrive quelquefois,) au lieu que le *contentement d'eſprit* a lieu dans l'une & dans l'autre condition. Ce n'eſt pas que le vray fidele, quand il ſe treuve deſtitué de toutes choſes, & meſme des neceſſaires, ne taſche de s'en pourvoir avec un deſir moderé, & un travail legitime; mais tant y a qu'il Chap. VI.

le

Chap. VI. le fait ſans inquietude, ſans ſe dechirer le cœur de penſées triſtes, ou impies, ſans s'eſtimer malheureux de ce qu'il n'a point de moyens, ſans ſe plaindre de Dieu; au contraire alors meſme il acquieſce patiemment a ſa volontè, & quand il le laiſſeroit entierement defaillir par faute d'alimens, il ne ceſſeroit pas pour cela de l'adorer & de le benir; & de rèconnoiſtre en cet état-là meſme ce qui eſt dans Eſaye & dans S. Paul

Eſ. 33. 6. *La crainte du Seigneur eſt mon Treſor; ſa*
2. Cor. 12. 9. *grace me ſuffit*; content de poſſeder ſon Chriſt, & d'eſperer ſon ciel; & avec ce riche fonds, ſe paſſant doucement & ſans deſeſpoir, ny anxietè des biens & de la vie de la terre. C'eſt *a ce contentement d'eſprit*, que l'Apôtre exhorte les Ebreus, comme a une partie neceſſaire

Ebr. 13. 5. de la pietè; *Que vos mœurs* (dit-il) *ſoyent ſans avarice, étant contens de ce que vous avez preſentement*; & il nous en donne ailleurs un excellent exemple en ſoy-

Phil. 4. 11. 12. meſme: *I'ay appris*, dit-il, *a eſtre content des choſes, ſelon ce que je me treuve; Ie ſay eſtre abbaiſſè; je ſay auſſi eſtre abondant; par tout & en toutes choſes, je ſuis inſtruit tant a eſtre raſſaſiè, qu'a avoir faim; tant a abonder,*

Digitized by Google

abonder, qu'a avoir diſette. Et c'eſt ſans doute a cette heureuſe diſpoſition d'ame, que le Seigneur nous veut former, quand il nous recommande avec tant de ſoin, & avec tant de paroles, de ne nous point tourmenter l'eſprit du ſoucy des choſes neceſſaires a la vie terrienne, de ce que nous mangerons, ou boirons, ou de ce dont nous ſerons veſtus; nous ordonnant de nous repoſer de tout cela ſur la providence de nôtre bon Dieu, qui a ſoin de toutes ſes creatures, & particulierement & a plus forte raiſon de ſes fideles. L'Apôtre a nommément choiſi ce *contentement d'eſprit*, d'entre toutes les autres marques de la pieté, nous le donnant icy pour ſon propre caractere; parce qu'il manquoit aux faux docteurs; qui bien loin d'eſtre contens de ce qu'ils avoyét, convoitoyent les biens du monde, & deſiroyent a quelque prix, que ce fuſt de ſe faire riches; cette paſſion les tyrannisant ſi cruellement, qu'ils ne faiſoyent point meſme de ſcrupule d'abuſer de ce qu'ils appelloyent *pieté*, pour contenter ces vilains & injuſtes deſirs. La ſeconde erreur de ces malheureux ouvriers

Chap. VI.

Matth. 6. 2. & ſuivans

Digitized by Google

Chap. VI. ouvriers étoit de faire consister le gain de la pietè dans les profits, qu'ils tiroyent du travail de leur hypocrisie; c'est a dire dans les salaires, que leurs disciples leur donnoyent pour reconnoissance de ce faux ministere, qu'ils exerçoyent au milieu d'eux. L'Apôtre corrige aussi cette erreur, quand il dit que la *pietè* est non simplement *un gain; mais un grand gain.* Car comme nôtre Seigneur traitant avec les Iuifs, pour les corriger de leur faute, n'appelle pas simplement du nom de *viande*, ou de *pain*, la pasture mystique dont il leur vouloit recommander l'amour & l'estude, mais la nomme expressément *la viande permanente a vie eternelle*, & *le vray pain du ciel*, & *le pain vif & vivifiant*; son disciple pareillement pour separer le fruit noble & divin de la pietè d'avecque le lucre, & les petits profits, a quoy ces ames basses & mercenaires la faisoyent servir, le nomme expressément *un grand gain.* Ie vous accorde (dit-il) que la pietè est un gain; mais non un petit gain, comme vous pensés; non un gain bas & sordide de quelques miserables deniers, quelques pre-

sens,

sens, quelques fonds de terre, que vous tirés de la simplicitè & facilitè de vos auditeurs; Non, La pietè est *un gain*; mais un gain grand; un gain noble & celeste; un gain riche & abondant; le gain d'un Roy, & non d'un particulier; d'un gros & riche marchand, & non celuy d'un crocheteur, ou d'un manœuvre, qui gagne son pain au jour la journée, comme vous faites le vôtre. Ce *gain de la pietè* est le bien qu'elle apporte au fidele, & le profit & l'avantage qu'elle luy donne. Premierement elle l'enrichit dés le moment, qu'il la reçoit en son cœur; non a la veritè en ajoûtant quelque chose aux biens, qu'il possede en ce monde (puis qu'assés souvent elle l'oblige au contraire, a quitter ce qu'il en a, bien loin de l'augmenter) mais en retranchant de ses convoitises. Car celuy est sans doute le plus riche, qui a besoin de moins de choses; & celuy là, est plus pauvre, a qui il en manque plus; & derechef il est encore evident, que le desir venant de l'indigence, celuy qui convoite le moins de choses, est le moins indigent, & qu'au contraire celuy qui convoite le plus de choses, a plus de besoin, & Chap. VI.

Chap. VI. est plus necessiteux. Puis donc que la pietè contentant & rempliſſant l'ame de la poſſeſſion de la veritè, & de l'amour & de la grace de Dieu en ſon Chriſt, la decharge & la purifie des convoitiſes des choſes charnelles ou terriénes, comme ſuperflues & inutiles a ſon bonheur; il eſt certain que par cela meſme, elle tire le fidele de l'indigence & de la pauvretè, où il vivoit auparavant, & le rend par conſequent beaucoup plus riche qu'il n'étoit. L'autre gain que contient la pietè eſt qu'elle établit le fidele Seigneur & heritier du monde, en eſperance dés ce ſiecle, & en effet dans l'autre, luy donnant le tiltre & le droit d'enfant de Dieu pour vivre & regner un jour là haut dans les Cieux en une vie & gloire eternelle; poſſedant dans une riche & parfaite plenitude tous les biens neceſſaires a la ſouveraine felicitè de ſa nature, ſans qu'il luy en manque aucun; biens ſi excellens, & ſi divins, que l'on en peut dire avec veritè ce que nous liſons dans l'Ecriture, que ce ſont des choſes, que l'œil de l'homme n'a jamais veuës, que ſon oreille n'a jamais ouyes, & qui

ne

ne sont jamais montées en son cœur, la forme en étant si haute, si glorieuse & si admirable, qu'elle est au dessus de toute la force de nos sens & de nôtre entendement, & ne peut estre comprise que par ceux, qui en jouïssent réellement. Chap. VI.

Que les mercenaires ne pretendent pas icy abuser du mot de gain; comme si l'Apôtre appellant ainsi le fruit de la pieté, vouloit dire que nous meritons ces biens, dont elle nous fait jouïr. Premierement quand bien ce mot se prendroit, comme nous en usons communément; toûjours n'induiroit-il pas, qu'il y ayt une exacte proportion entre nôtre œuvre, & le fruit que nous en recueillons. Il n'y a sans doute nul rapport entre le jeu d'un homme; & les grosses sommes, qui luy en reviennent quelquefois; & neantmoins il n'y a rien, que nous appellions *gain* plus communément, que cela; & nous disons, qu'il les a *gagnées*; non certes par le merite, ou par la valleur, ou par le travail de son œuvre; mais par les loix du jeu. Puis donc qu'il a pleu a Dieu d'établir cette loy dans son Evangile, que qui croira en son Fils aura la vie eter-

Chap. VI.

nelle, on pourroit dire legitimement, que celuy qui croit, gagne la vie eternelle, sans poser pour cela nulle vraye proportion, ou egalitè entre la valeur de la foy du fidele, & la vie eternelle. Mais je dis en second lieu, qu'en prenant icy le mot de *gain* pour une acquisition, qui se fait ou par le trafic de la marchandise, ou du negoce, ou par le payement d'une somme d'argent; comme en effet je ne nie pas que ce ne soit là le plus commun sens du mot Grec icy employè * par l'Apôtre, toujours cela ne servira-t-il de rien pour en inferer le merite de nos bonnes œuvres. Car la pietè est icy appellée un *gain*, non proprement, mais figurément, & seulement par occasion, & en suite de l'opinion, qu'en avoyent les faux docteurs, qui la tenoyent pour un *gain*, & à raison de quelque similitude qui se treuve entre elle & les sujets, qui sont proprement nommés *gains*; Comme nous l'avons déja touchè. Or pour donner figurément le nom d'un sujet a un autre, il n'est pas necessaire, qu'il y ait entre eux une exacte & parfaite ressemblance en toutes choses; C'est assés qu'il

* πορισμὸν.

Digitized by Google

qu'il y ayt du rapport & de l'analogie en quelqu'une. Le gain est un bien, qui nous vient aprés y avoir mis du nôtre; mais qui vaut mieux, que ce que nous y avons employè. Pour avoir la pietè nous croyons en l'Evangile; nous renonccons au monde pour entrer en la famille de Dieu; nous quittons la superstition, & l'erreur, pour embrasser la veritè; & enfin nous perdons quelquefois les avantages que nous avons, ou dans la nature, ou dans la societè de nos citoyens pour acquerir ceux de la grace de Iesus Christ; & le prix des biens que nous recevons de Dieu, est sans doute infiniment plus grand, que celuy de toutes les choses, que nous donnons pour en jouïr. C'est pour cette ressemblance, que la pietè est nommée un *gain.* Et c'est pour la mesme raison encore, que le Royaume des cieux, le vray gain de la pietè, est comparè a un tresor cachè dans un champ, ou a une belle & riche perle, qu'un marchand avisè achete au prix de tout ce qu'il a. Si tout le bien du marchand egale quelquefois la valeur de la perle, qu'il achete, ce n'est pas a dire, que les

Chap. VI.

Matth. 13. 44. 45. 46.

Chap. VI. pertes que nous faisons, & les peines, que nous souffrons pour avoir la perle mystique de la pieté, puissent aller du pair avec elle; puis que S. Paul prononce expressément, *que les souffrances du temps present ne sont point a contrepeser a la gloire a venir, qui doit estre revelée en nous.* Disons donc, que le sens de l'Apôtre est simplement de signifier, que la pieté avec contentement d'esprit est un tresor inestimable; un bien si grand & si precieux, qu'il nous doit suffire. Et de là s'ensuit; que ce que la *pieté est un gain*, bien loin de justifier ou d'excuser le sale trafic, qu'en faisoyent les seducteurs, en exaggere infiniment le crime, leur faute en ce qu'ils abusoyent d'une chose si sainte pour les interests de leur avarice, étant d'autant plus noire, qu'ils treuvoyent abondamment en elle dequoy contenter tous leurs desirs, s'ils l'eussent receuë, de bonne foy, comme elle leur étoit presentée dans l'Evangile. Mais parce qu'étant nourris dans les fausses opinions, qu'a le peuple, de excellence & necessité des richesses pour vivre heureusement en ce monde, nous ayons de la peine a gouter la

Rom. 8. 18.

la leçon, que nous donne la pietè de vivre contens en quelque condition que nous soyons, fuſt-ce la plus pauvre & la plus deſtituée ; L'Apôtre nous montre en ſuite, que nous n'avons pas grand ſujet de nous en formaliſer, puis que cette vie, que nous paſſons en la terre, eſt fort peu de choſe au fonds. C'eſt a quoy tend ce qu'il ajoûte dans le deuxieſme verſet de ce texte. *Car (*dit-il*) comme nous n'avons rien apporté au monde; auſſi eſt-il evident, que nous n'en pourrons rien emporter.* Ne vous étonnés pas dit-il, de ce que je mets le prix de la pietè ſi haut, que j'eſtime que nous avons aſſés gagnè, ſi nous l'avons; & que celuy qui l'a, doit eſtre content & ſatisfait d'une riche poſſeſſion, quelque denuè, qu'il ſoit des biens du monde. Ayans les aſſeurances & les premices d'une vie celeſte & eternelle, les intereſts de celle-cy ne nous doivent pas beaucoup toucher; où nous ſommes entrés nuds, & d'où nous ſortirons de meſme, & où nous ne faiſons que paſſer; ſi bien qu'a vray dire c'eſt pluſtoſt un voyage, qu'un ſejour; & un pelerinage, qu'une habitation arreſtée; Cette Chap. VI.

Chap. VI. sentence de l'Apôtre eſt ſi claire, & ſi expoſée a la veuë de tous les hommes, que nul ne la peut ignorer. Car qui ne ſait, que de tous les hommes, qui naiſſent, ou qui meurent dans le monde, il n'y en a pas un ſeul, ny qui y apporte rien quand il y entre, ny qui en emporte rien, quand il en ſort. Mais quelque publique & notoire, que ſoit cette vèritè, les ſages de l'Egliſe, & du monde meſme n'ont pas laiſsè de nous la repreſènter aſſez ſouvent; comme S. Paul en ce lieu; comme Iob a l'entrée du livre de ſa patience, où dans l'exemple de ſa perſonne il nous met devant les yeux la qualitè commune & univerſelle tant de la naiſſance, que de la mort de tous les hommes; *Ie ſ[illegible]* dit-il) *ſorti nud du ventre de ma mere, & je retourneray nud en la terre.* Le ſage nous repete la meſme leçon dans le livre de l'Eccleſiaſte, où parlant de tout homme, qui s'eſt bien travailliè a amaſſer des richeſſes; *Il s'en tournera nud* (dit-il) *comme il eſt ſorti du ventre de ſa mere*, s'en allant comme il eſt venu, & n'emportera rien de ſon travail, où il a employè ſes mains. Et le Pſalmiſte en touche expreſſément

Iob. 1. 21.

Eccleſ. 5. 15.

Pſ. 49. 18.

expreſſément la derniere partie, où il dit, que *l'homme* n'emportera rien, quand il mourra; & que ſa gloire ne deſcendra point apres luy. Et des écrivains du monde l'un nous avertit, que quoy que nous puiſſions ravir & piller, & amaſſer, & acquerir, il le faudra laiſſer icy; & un autre que puis qu'il eſt venu nud ſur la terre, & qu'il s'en ira nud ſous la terre, ce ſeroit folie a luy de ſe travailler inutilement, voyant ſa fin & ſi proche, & ſi miſerable. Ie laiſſe ce que divers autres ont philoſophè ſur ce ſujet. Mais je diray ſeulement que ces voix de Dieu & du monde, qui ne laiſſent pas de nous repreſenter cette verité, encore que nous la voyons tous les jours, nous font un ſecret reproche de nôtre ſtupidité, nous accuſant clairement de n'y penſer pas aſſés, & de n'en pas faire nôtre profit, comme nous devrions. En effet tous confeſſent cette nudité & pauvreté myſtique du commencement, & de la fin de la vie humaine; Tous reconnoiſſent, que nul n'en eſt exemptè; que les Roys meſme avec toute la ſplendeur de leur gloire, naiſſent & meurent dans cette infirmi- Chap. VI.

Chap. VI. tè ; & neantmoins perſonne n'en eſt plus ſage. Et le Pſalmiſte s'en plaint
Pſal. 49 quelque part, où nous ayant enſeignè,
a 14. que la fin des hommes, eſt une claire conviction de *la folie de leur conduite*, il ajoûte, que *leurs ſucceſſeurs ne laiſſent pas*
b *de la ſuivre, & de ſe plaire a leurs enſeignemens*, c'eſt a dire d'imiter l'extravagance de leurs predeceſſeurs. Pour cette heure S. Paul en veut ſeulement conclurre, que ce monde nous étant une terre étrangere, où nous n'avons rien apportè du nôtre, & d'où nous n'emporterons rien du ſien ; il n'eſt pas beſoin de nous tourmenter beaucoup a y amaſſer, ny a y bâtir, pour y laiſſer au premier jour tous les ouvrages de nôtre induſtrie, ſans qu'il nous en demeure rien. Si vous viviez auſſi long-temps, que les cerfs, ou les corneilles, je vous pardonnerois volontiers (diſoit autresfois quelcun) la peine, que vous prenés a mettre tant de biens enſemble. Mais étant l'un de ces pauvres hommes, qui vieilliſſent & meurent tous en ſi peu de temps, vôtre folie n'eſt pas ſupportable de vouloir acquerir des biens infinis vous dont la fin eſt ſi proche.

Digitized by Google

che. Vous n'aurés que le travail de les amasser : & d'autres auront le plaisir d'en jouïr. Et c'est ce que remontre le Seigneur dans la parabole Evangelique a ce riche mal avisè, qui ayant des biens en abondance faisoit dessein de passer desormais le temps a son aise, *Insensè en cette mesme nuit ton ame te sera redemandée, & les choses que tu as appreſtées, a qui seront elles ?* Regardés nôtre corps; & mesurés nôtre estomac, & contés les ans de nôtre vie. Vous avouërés, que pour couvrir, & pour nourrir un si petit vaisseau durant un si court espace de temps, il ne faut ny beaucoup d'etoffe, ny beaucoup de viande. Et neantmoins la verité est qu'a le bien prendre, il ne nous faut que cela pour faire nôtre course, icy bas. Aussi est ce la decision qu'en donne icy l'Apôtre dans la derniere partie de nôtre Texte, où apres avoir dit, ce que nous venons d'expliquer, *que nous n'avons rien apporté au monde, & que nous n'en pouvons rien emporter*; il ajoûte enfin, *Mais ayant la nourriture, & de quoy nous puissions estre couverts, cela nous suffira, ou nous en aurons assés ; & en serons contens*; comme

Chap. VI. Luc. 12. 20.

Chap VI. comme porte l'original. Nous n'avons besoin de nuls biens ny pour entrer au monde ny pour en sortir. On y naist, & on y meurt sans despense. Mais pour y vivre, il n'est pas de mesme. Le peché y a tellement aboly les premiers droits du createur, que de tant de choses qu'il nous a données, capables de nous nourrir tous, & plus encore, que nous ne sommes, si l'équité & la charité en faisoit le partage, il n'y a plus que l'eau & l'air, & la lumiere du Soleil, dont l'usage ne coûte rien; parce que c'est Dieu, qui nous les donne luy mesme immediatement des cieux. Si l'homme eust peu se les approprier, asseurément il nous en vendroit la jouissance, aussi bien qu'il fait de toutes les autres choses, où il a pû mettre les mains. I'avouë donc (dit l'Apôtre) que sous ces tristes loix, que le peché a introduites dans le monde, il n'est possible d'y vivre sans y faire quelque despense, & par consequent, sans avoir dequoy la faire. Mais benit soit Dieu, que pouvant en estre quittes a bon marché, si nous avons le courage de nous contenter du necessaire, nous aurons besoin

ἐφκι-δεσι μιῳ.

Digitized by Google

ſoin de fort peu de choſes pour y vivre; puis que pour cela il ſuffit d'avoir dequoy nous nourrir,& nous couvrir. Par la *couverture*, quelques uns entendent ſeulement l'habit, ou le veſtement, dont l'uſage eſt de couvrir la nudité naturelle de nos corps. Mais le mot Grec employé par S. Paul dans l'original,* eſt de plus grande étenduë, & ſignifie generalement les choſes, qui nous couvrent,ſoit qu'elles touchent immediatement nôtre corps,comme les habits, ſoit qu'elles ne le touchent pas,comme les logis, ſous les toits deſquels nous paſſons la plus grand' partie de nôtre vie. L'Apôtre comprend donc l'un & l'autre ſous ce mot; l'habit pour cacher nôtre nudité, & le logis pour nous deffendre des injures du ciel, de la pluye, du vent, du froid & du chaud. Il dit donc que ſi nous avons ces deux choſes, dequoy nous nourrir, & de quoy nous couvrir,elles nous ſuffiront;que ce ſera aſſés pour vivre; que nous n'aurons beſoin de rien d'avantage; ou comme d'autres expoſent ſa parole, *que nous nous en contenterons*; c'eſt a dire ſelon la fraſe Ebraïque, que nous devrons nous en

Cha. 6 V I.

* σκεπάσματα.

Digitized by Google

Chap. VI. en contenter. Car les verbes mis au futur, comme parlent les grammairiens, c'eſt a dire dans une forme, qui exprime une action non faite ny preſente, mais a venir, ont cette force dans le langage des Ebreux, qu'ils ſignifient, non ſimplement, que la choſe ſe fera, mais auſſi qu'elle ſe doit faire; d'où vient qu'ils y ſont ſouvent employés pour nous commander de la faire; comme vous en voyés l'exemple dans tous les articles de la loy, où le Legiſlateur dit, *Tu ne tueras point*, *Tu ne deroberas point*, *Tu ne convoiteras point*; au lieu de ce que nous dirions en nôtre langue, *Ne tue point*; *Ne derobe point*; *Ne convoite point*. Quelques Interpretes entendent donc icy la parole de S. Paul en cette ſorte, *nous nous en contenterons:* pour dire *ſoyons en contens; n'en deſirons pas d'avantage.* Mais cela me ſemble un peu trop ſubtil; & j'eſtime qu'il vaut mieux le prendre, comme nous le liſons dans nôtre Bible, pour dire ſimplement, que *cela nous ſuffira*, que nous en aurons aſſés pour vivre. Et ce ſens n'ote rien de la force de ce paſſage, puis qu'en cela meſme, que l'Apôtre nous declare,

Digitized by Google

declare, que ces deux choſes nous ſuf- Chap.
fiſent, il nous commande de nous en VI.
contenter; chacun comprenant aſſés,
qu'il eſt du devoir d'un eſprit moderè
& equitable, comme doit eſtre celuy
du Chrétien, de ſe contenter de ce qui
ſuffit, en bornant ſes deſirs dans ſon be-
ſoin ſans les étendre dans les choſes
ſuperflues. Ce n'eſt pas l'Apôtre ſeul
qui nous a enſeignè cette veritè. Les
ſages du monde l'ont auſſi reconnuë;
renfermans ſouvent dans ces deux cho-
ſes tout le beſoin de la vie. Mais que
dis-je de S. Paul & des ſages? La natu-
re nous l'apprend clairement elle meſ-
me; nous criant, que pour elle, il luy ſuf-
fit d'avoir de quoy ſe nourrir, & ſe cou-
vrir, que c'eſt tout ce qu'il luy faut pour
ſe ſoûtenir; qu'avec ce peu elle eſt ri-
che; qu'il n'en faut pas plus pour ſon be-
ſoin, qui doit eſtre la meſure, & la re-
gle de nôtre deſpenſe; que ce n'eſt pas
elle, mais nôtre vanitè, nôtre luxe, nô-
tre avarice, nôtre intemperance, & en
un mot quelcun de nos vices, qui en
demande d'avantage. En effet com-
bien voyons nous de perſonnes, a qui
cela ſuffit? Il y a des peuples entiers,
qui

Chap. VI. qui s'en contentent ; Encore s'en eſt-il treuvè, qui ſe paſſent a moins & qui de ces trois articles, en ont retranchè les deux derniers, le logis & l'habit; ne connoiſſant l'uſage ny de l'un, ny de l'autre. Mais ſi la pudeur & l'honeſteté de la nature humaine nous oblige a nous veſtir, & la temperature de nôtre air a nous loger en des maiſons ; comme S. Paul le poſe & l'eſtablit icy clairement contre l'impudence & la brutalitè des barbares, & des extravagans; toûjours voyés vous, que ny l'un, ny l'autre n'augmentera pas nôtre dépenſe de beaucoup. Et pleuſt a Dieu, qu'au moins cela nous ſuffiſt ! Mais pourquoy ne nous ſuffiroit-il pas, puis qu'il ſuffit a la nature ? I'avouë que dans cette perverſe nourriture, qui nous gaſte le jugement dés l'enfance, nous rempliſſant l'eſprit des fauſſes maximes du vice, il y a peu de perſonnes, qui ſe contiennent d'eux meſme dans l'ordinaire, qu'établit icy S. Paul ; Mais il y en a pourtant, que la neceſſitè ou de leur naiſſance, ou de quelque perte, ou de quelque autre accident y reduit, bien que malgrè eux. Regardés-les; Il y en a par

par tout grand nombre, a la campagne, & dans les villes. A peine ont ils la plus part ce qui doit nous suffire au jugement de l'Apôtre. Et neantmoins ne vivent-ils pas avec cela, & aussi longtemps & aussi sains, que nous avec toute nôtre abondance ? Mais je leur fais tort de nous comparer avec eux en ce point. Il est clair, qu'ils vivent presque tous ordinairement & plus vieux, & plus vigoureux, que nous. Nôtre abondance, & nôtre pretendu bonheur accourcit & incommode nôtre vie. Pour l'allonger, & l'entretenir saine & forte, les plus riches, s'ils sont sages, se rangent volontairement a la vie des pauvres; & le premier ordre des medecins, pour nous guerir de nos maladies, est de nous faire manger peu; & autant seulement qu'il nous en faut pour nous soûtenir; signe evident que non seulement ce que nous accorde icy S. Paul nous suffit pour vivre; mais mesme qu'il ne faut que cela pour vivre bien, & heureusement, & qu'a moins que de s'y tenir, on est en danger de vivre & peu, & incommodè; les choses superfluës, & qui sont au delà des neceſſaires affoiblissent Chap. VI.

Chap. VI. foibliſſent evidemment & le corps, & l'eſprit; en chargeant l'un de maladies, & l'autre d'inquietudes; deux choſes, qui font la miſere de nôtre vie preſque toute entiere; & troublant le repos, & en accourciſſant la legitime durée. Ainſi puis qu'il eſt evident, que comme dit l'Apôtre, la nourriture & la couverture ſuffiſent a l'homme pour vivre, & meſme pour vivre commodément & heureuſement; concluons avecque luy, que *la pietè avecque le contentement de l'eſprit*, qu'elle nous apporte, *eſt aſſeurément un grand gain*; que c'eſt un bien capable de rendre nôtre vie parfaitement heureuſe, ſans qu'il ſoit beſoin, que pour l'accommoder nous nous embaraſſions dans les deſſeins, & dans les tracas de l'avarice, & des autres paſſions, qui offenſent Dieu & nos prochains. C'eſt là Chers Freres, l'excellente & ſalutaire leçon, que S. Paul nous a aujourd'huy donnée. Dieu vueille benir la parole de ſon Apôtre, & l'imprimer ſi profondement dans nos cœurs par la vertu de ſon Eſprit, que deſormais nous y reglions nôtre vie; en donnant toute la conduite a cette pietè divine,

Digitized by Google

divine, qui seule en est l'asseurè bonheur. Le desir du gain est une des plus communes, & des plus ardétes passions de nôtre nature. A peine y a-t-il aucun ordre entre les hommes qui n'en soit travaillè ; Tous, grands & petits, jeunes & vieux, hommes & femmes, pauvres & riches, depuis la charuë jusqu'au sçeptre; aspirent au gain. C'est le sujet de toutes ces innombrables peines & occupations, où se passe nôtre vie. Le travail, & le gain, où ils pretendent, est different ; mais tant y a, qu'ils travaillent tous pour en remporter quelque gain. Et vous voyés combien cette passion est active, & violente. Que ne fait elle point souffrir aux marchands, aux soldats, aux artisans, aux laboureurs? Elle emporte les uns a travers les mers, & les orages, jusques aux extremitez du monde; elle expose les autres a de penibles fatigues, au fer, au feu, aux coups, a la mort violente; Elle attache les autres nuit & jour a un dur, & importun travail; les uns dans une boutique, les autres a l'air dans les champs. Le dessein & l'esperance du gain est le motif, qui les fait tous agir. Aveugles Chap. VI.

Chap. VI. & miſerables, que nous ſommes; pourquoy cherchons-nous ſi loin ce que nous avons ſi pres de nous, dans nos bouches & dans nos cœurs? pourquoy cherchons-nous avec tant de peine des gains, qui ne nous gueriront de rien? un pain comme dit le Prophete, qui ne raſſaſie point? un breuvage, qui allume la ſoif au lieu de l'eſteindre? Venés pauvres abuſés; Venés a l'Apôtre, & il vous montrera un *gain*, vrayement digne de vos deſirs, & de vôtre ardeur. Addonnés vous (dit-il) a la pietè Chrétienne; & en elle vous treuverés un gain, & grand & aſſeurè. Vous ne pouvés nier, que le gain, auquel vous aſpirés ne ſoit tres-petit; une ſolde, du butin, un debit de vos ouvrages, ou de vos marchandiſes; enfin un peu d'argent; c'eſt a dire une choſe, qui quand vous en auriés vos coffres & vos maiſons meſmes toutes pleines, ne ſauroit garentir ny vos corps des maladies & de la mort, ny vos conſciences du trouble, que leur donnent vos pechés, ny vos ames, ou de l'inquietude où les tient la ſervitude de vos vices, ou de l'effroy que vous donne la crainte

crainte de la damnation, qui vous eſt inevitable; & ſi vous n'avés pas aſſés de jugement pour le reconnoiſtre de vous meſme, apprenés-le au moins par les experiences, qui s'en preſentent tous les jours. Car vous ne me ſauriez montrer un ſeul homme, qui pour avoir remportè le gain, apres lequel vous ſoûpirés, en ayt étè plus heureux; vous en voyés peu, qui n'en ayent étè plus miſerables; la garde de leur nouveau gain augmentant viſiblement leur ſolicitude, & leurs peines; pour ne pas dire qu'il les ſatisfait ſi peu a l'eſſay, qu'apres en eſtre enfin venus a bout, ils ſe remettent incontinent a en pourſuivre encore d'autres. Ie laiſſe l'incertitude, & le hazard de ces gains du monde; où de tant de gens, qui y courent, il y en a peu qui y parviennent; la plus grand' part demeurant fruſtrés de leur attante. Le gain de la pietè tout au contraire, eſt clair & certain. Nul n'y aſpire tout de bon, qui n'y parvienne; parce qu'il depend de Dieu, qui eſt bon, puiſſant, & fidele; la bontè & la fidelitè meſme; au lieu que le monde, qui tient en ſa main les *gains*, Chap. VI.

Chap. VI. que vous cherchés, eſt & malin, & foible, & infidele. Puis aprés la pietè eſt un gain preſent. Vous la treuvés icy; vous la treuvés ailleurs ; en quelque lieu, & en quelque temps, que vous ſoyés. Il ne faut point pour l'avoir courir aux Indes, ou a la Chine; ny en Ieruſalem, ou a Lorette ; Il ne faut point attandre certains vents, & certaines ſaiſons de l'année ; Il n'y a ny jour en l'année, ny heure au jour, qui ne ſoit propre a ce trafic. La main de Ieſus, le grand diſpenſateur de ce gain, eſt toûjours ouverte pour vous le donner, ſi vous le deſirés. Et pour vous ôter toute excuſe, il vient aujourdhuy luy meſme vous preſenter ce que vous devriés chercher au peril de vôtre vie; un *gain*, qui aſſeurera vos conſciences ; qui calmera tout le trouble de vos ames, qui remplira vos entendemens de lumiere, vos cœurs de paix & de joye, & aſſeurera vos corps & vos ames de la poſſeſſion d'une vie, & d'une gloire celeſte. Pour vous faire jouïr de ce grand gain, il vous demande ſeulement, que vous croyés en luy, qu'avec foy & humilitè vous cheminiés, en la pietè & en

Digitized by Google

en la charitè, dont il vous a donnè les commandemens & les exemples. l'aurois maintenant a conſiderer les uſages, que nôtre pietè doit tirer des enſeignemens, que l'Apôtre ajoute en ſuite de la pauvretè, & nuditè où nous naiſſons & où nous mourons; & du peu de choſes, dont nous avons beſoin pour vivre. Mais parce qu'il nous les repreſentera luy meſme dans les text es ſuivans, nous n'en dirons rien pour cette heure; prians ſeulement le Seigneur pour la fin de cette action, qu'il luy plaiſe d'ouvrir nos yeux & nos cœurs pour bien comprendre le prix ineſtimable de cette divine pietè, qu'il nous a enſeignée dans ſon Saint Evangile, afin que l'embraſſant en veritè & non de profeſſion ſeulement, & y perſeverant fidelement, nous obtenions de ſa bontè les graces, & les benedictions, qu'il luy a promiſes en la vie preſente, & en celle qui eſt a venir. AMEN. Chap. VI.

Chap. VI.

*Prononcè a Charenton le 7. Mars 1660.

SERMON QVARANTE-TROISIESME.*

I. TIMOTH. Chap. VI. ỳ. 9. 10.

Or ceux, qui veulent devenir riches tombent en tentation, & au piege, & en plusieurs desirs fols & nuisibles, qui plongent les hommes en destruction & perdition.

Car la racine de tous maux c'est la convoitise des richesses, dont quelques uns ayans envie se sont dévoyés de la foy, & se sont eux mesmes enserrés en plusieurs douleurs.

CHERS FRERES ; Adam nôtre premier pere, nous a assujettis par le crime de sa revolte contre Dieu, premierement aux desordres, & aux incommodités de la nature ; & secondement aux vices de la chair, & a leurs passions. Mais de ces maux, qu'il nous a laissés, le dernier est le pire sans point de doute ; & de ces deux sortes d'épines, s'il les faut ainsi appeller, que son peché a semées icy bas, les unes dans nos

Digitized by Google

nos champs, & les autres dans nos ames, celles-cy sont sans comparaison plus picquantes, & plus nuisibles, que celles-là. Car encore que depuis l'arrest de nôtre condannation, nos elemens, nos simples, nos arbres, & leurs fruits soyent beaucoup décheus de leur premiere & originaire excellence, & que ces lieux, où nous avons été releguès, n'ayent garde d'estre aussi riches, ny aussi beaux, & delicieux, que cet admirable jardin Eden, d'où nous avons été bannis; il faut pourtant avouër, que le souverain Iuge a tellement temperè la rigueur de cet exil, auquel il nous a condannés, par les doux rayons de sa benignitè, que nous y pourrions vivre & commodement, & heureusement; si nous étions aussi sages dans nôtre malheur, qu'il a été misericordieux en son jugement. Car quelque coupables, que nous soyons, ce grand & magnifique Seigneur ne laisse pas de nous éclairer de son Soleil, de nous arroser de ses pluyes, de visiter nôtre habitation, de diversifier nos saisons, de faire sortir réglement de nos terres, toutes les especes necessaires a nôtre nourriture, & Chap. VI.

Chap. VI.

meſmes a nos delices, d'entretenir pour le meſme uſage une infinitè d'animaux, de nous fournir inceſſamment toutes les étoffes, dont nous avons beſoin, ſoit pour nous veſtir, ſoit pour nous loger; pour ne rien dire de ces ſpectacles raviſſans, qu'il expoſe continuellement a nos yeux, la haut dans les cieux, & icy bas dans les autres elemens, & en un mot dans toutes les parties de la Nature; avec une innombrable multitude de couleurs, d'odeurs, & de ſons pour la recreation, & le divertiſſement de nos ſens; le tout dans une ſi riche abondance, qu'il y en a plus, qu'il n'en faut pour tout le genre humain. Cela eſt clair; & il n'y a point de peuple au monde, qui en puiſſe douter; cette divine bontè n'en laiſſant pas un, a qui elle ne faſſe part de ſes liberalitès, & qu'elle n'honore, & ne gratifie de ſes ſoins & de ſes faveurs. D'où il eſt evident, que s'ils vouloyent d'un côtè uſer des preſens de Dieu, & reconnoiſſant avecque reſpect la grandeur, & la ſageſſe, & ſur tout l'infinie benignitè de ſa Majeſtè, l'adorer & la ſervir, & prendre confiance en elle, s'attandre a ſa providence,

Digitized by Google

dence, joüir de ses benefices, contempler & admirer ses ouvrages; & s'entretenir de l'autre part amiablement avecque les autres hommes leurs prochains, les aimant & les cherissant, sans leur faire tort, ni injure; ils meneroyent tous une vie pleine & de douceur, & de contentement, & qui pourroit a bon droit estre appellée heureuse. Qu'est-ce donc enfin, qui les en empesche? & qui au lieu de ce calme, & de ce bonheur, que tous desirent naturellement, a plongé leur vie dans ce trouble & dans cette misere, où nous la voyons, & dont a peine y-a-t-il aucun, qui se puisse si bien garentir, qu'il n'en ressente quelque partie? Chers Freres, il est certain, que ce n'est, que leur vice, avec ses passions & ses cupiditès extravagantes, qui a fait, & qui continuë cet horrible, & pitoyable ravage dans le genre humain. L'ambition, l'envie, le luxe, la vanitè, la voluptè, l'injustice, avecque leurs bizarres & infinis desirs, sont l'unique cause de ce grand malheur. Sans ces monstres, & les Etats, & les villes, & les familles vivroyent en paix, & en amitiè. Mais entre ces vices, Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI.

vices, il n'y en a pas un, qui contribuë plus a cet épouuantable desordre, qui se remarque en toutes les parties du genre humain, que l'ardente & enragée passion d'avoir du bien. Elle est & si violente, que rien ne la peut arrester; & si glouttonne, que rien ne la peut contenter; & si injuste, qu'il n'y en a point de moins raisonnable; & enfin si commune, & si universelle, qu'elle s'étend presque par tout, & se peut nommer a bon droit la maladie de tout le genre humain. Elle divise les hommes, & les cantonne chacun a part, & les engage en des guerres eternelles, où ils n'épargnent les uns contre les autres, ni la force, ni la fraude, pour s'enrichir des biens de leurs prochains, amis, ennemis, parens, citoyens, étrangers, sans distinction, ni respect. C'est principalement cette pernicieuse ouvriere, qui allume les guerres entre les Etats, les querelles & les proces entre les particuliers; qui remplit la campagne de voleurs, & les villes de larrons, & de chicaneurs; qui abbat la crainte de Dieu, qui éteint son amour, & la confiance en luy, & qui foule aux pieds & ses loix,

&

Digitized by Google

& celles des hommes, jusques a arracher fort souvent du cœur des hommes les plus sacrés & les plus inviolables sentimens de leur nature. C'est pourquoy la discipline du Seigneur Iesus, le grand & souverain Reformateur du genre humain, en veut particulierement a cette passion; la décriant, & l'interdisant sur tout a ses fideles; & protestant mesme, que le salut de ceux, qui en sont entachés, est une chose aussi difficile, qu'il seroit de *faire passer un chameau par le trou d'une aiguille*, maniere de parler proverbiale, familiere aux Iuifs, pour signifier une chose de la derniere difficultè, & humainement impossible. C'est la passion, que le saint Apôtre combat dans les paroles, que nous avons leuës, comme vous l'avés remarquè sans doute. Il en avoit des-ja montrè la vanitè, & sappè les fondemens dans les versets precedens; nous remontrant, que comme nous n'avons rien apportè au monde en naissant; aussi n'est-il pas possible, que nous en remportions rien en mourant; si bien que nous devons nous contenter d'y avoir dequoy nous nourrir & nous couvrir. Chap. VI. 1. *Tim.* 6.8.

D'où

Chap. VI. D'où il nous laisse a conclurre, qu'ayant besoin de si peu de choses pour passer nôtre vie sur la terre, nous n'avons nulle raison de nous travailler beaucoup a y amasser de grands biens. Mais pour nous mieux détourner encore de cette commune folie des hommes, & nous en imprimer l'horreur dans le cœur avecque plus d'efficace, il nous en découvre maintenant les dangereuses & pernicieuses suites, protestant hautement, *que ceux qui veulent devenir riches, tombent en tentation, & au piege, & en plusieurs desirs, fous & nuisibles, qui plongent les hommes en destruction, & perdition;* Et afin que nul ne treuve etrange, qu'il attribuë des effets si funestes au desir de s'enrichir, il montre en suite en general la nature & le venin de cette maudite passion: *Car* (dit-il) *la convoitise des richesses est la racine de tous maux;* & il le confirme par l'exemple de quelques uns, que cette malheureuse convoitise avoit precipitè dans l'apostasie, leur faisant abandonner la profession du Christianisme; qui est le dernier de tous les malheurs; *Quelques-uns* (dit-il) *en ayant eu envie se sont devoyés de*

de la foy, & ſe ſont eux meſmes enferrés en pluſieurs douleurs. Ce ſont les trois points, que l'Apôtre nous apprend en ces paroles; & ce ſeront auſſi s'il plaiſt au Seigneur, les trois parties de nôtre action; où nous conſidererons premierement le grand peril, que courent ceux qui veulent devenir riches; & puis en deuxieſme lieu la nature de l'amour des biens, ou de la paſſion de s'enrichir, ſi maligne, *que c'eſt la ſource de tous maux;* & enfin en troiſieſme & dernier lieu le triſte exemple de ces miſerables, que cette furie avoit débauchés & devoyés de la foy Chrétienne. Quant au premier de ces trois points, il faut voir qui ſont ceux, dont l'Apôtre parle, & puis que c'eſt qu'il en dit. Il parle de ceux, *qui veulent devenir riches*; & il dit de ces gens-là, *qu'ils tombent en tentation, & au piege*. Remarqués bien, qu'il ne dit pas, *ceux qui ſont riches*; mais *ceux qui le veulent devenir.* Il ne condanne pas les richeſſes. D'elles meſmes, elles ſont innocentes; elles ſont bonnes, & faites pour ſervir a de bons & excellens ouvrages. Ce ſont des dons de Dieu; & ſi elles nuiſent quelques-fois, c'eſt

Chap. VI.

Chap. VI. c'eſt par la faute de celuy, qui en abuſe, & qui s'en ſert mal. Pluſieurs en ont poſſedè ſans tomber au piege du Diable; Quelques uns meſmes les ont utilement, & heureuſement employées pour garentir & eux, & les autres de la tentation. Et l'Apôtre exhortant cy apres les riches *a s'en faire un treſor de bon fondement pour l'avenir*, nous montre, qu'en la main de la pietè ces biens terriens, & temporels deviennent des moyens utiles a nous conduire a la vie eternelle. C'eſt ainſi qu'Abraham, & les autres Patriarches en ont usè, non ſeulement ſans blâme, mais meſme avec grand' louange; juſques là, que quelque riches, qu'ils fuſſent, ils nous ſont propoſés en l'Ecriture pour des patrons d'une vraye pietè, & ſaintetè. Auſſi eſt-il clair par l'hiſtoire de leur vie, qu'ils poſſedoyent ces biens-là ſans attachement; ſans y mettre l'affection de leur cœur. Ils les poſſedoyent; Ils n'en étoyent pas poſſedés; Ils en étoyẽt les maiſtres, & non les eſclaves; pouvant proteſter avec Iob en bonne conſcience *de n'avoir jamais mis leur eſperance en l'or, & de n'avoir jamais dit au fin or,*

Iob. 31. 24

Tu

Tu es ma confiance, de ne s'eſtre point éjouis pour voir multiplier leur bien. D'où paroiſt la folie de ceux, qui jugeant, que la pieté eſt incompatible avecque les richeſſes, quittent-là ſans neceſſité, les biens, que Dieu leur avoit donnés. C'eſt de la convoitiſe, qu'il faut ſe défaire, & non des preſens du Seigneur. Et c'eſt juſtement ce que l'Apôtre blâme icy; non ceux, qui ſont riches, mais ceux qui *veulent devenir riches.* Encore faut-il conſiderer, qu'il ne parle pas generalement, & ſimplement de tous ceux, qui veulent avoir quelque bien. Car il commande ailleurs a chaque fidele de travailler en ce qui eſt bon, en quelque employ honeſte, & legitime, pour avoir non ſeulement dequoy ſe veſtir, & ſe nourrir luy & ſa famille, mais encore dequoy *departir a celuy qui en a beſoin.* Il nous permet ſans doute de *vouloir* ce qu'il nous oblige de *faire*, & de procurer; c'eſt a dire d'avoir autant de bien, qu'il nous en faut pour ſubvenir a nôtre neceſſité, & pour ſecourir meſme nôtre prochain dans ſon beſoin. Mais auſſi eſt-il evident, que ce n'eſt pas ce qu'il entend en ce lieu;

Chap. VI.

Eph. 4. 8.

Il

Chap. VI. Il parle de ceux, *qui veulent devenir riches*; On n'appelle pas un homme riche, quand il a seulement autant de bien qu'il luy en faut pour se nourrir & s'entretenir sobrement, & dequoy donner quelque secours a son prõchain en sa necessitè. On nomme *riches*, ceux qui ont beaucoup plus de bien, qu'il ne leur en faut; qui sont dans l'abondance; qui outre le necessaire, ont encore le superflu. C'est donc de ceux, qui aspirent a cette superfluitè, que l'Apôtre parle. Et enfin il entend ceux, non qui souhaitent simplement d'estre riches; mais *qui le veulent*; c'est a dire qui se le proposent, comme un bien necessaire, sans lequel ils croyent ne pouvoir estre heureux, & qui en suite de ce faux jugement, en embrassent le dessein, & s'y attachent ardemment, y travaillant de tout leur cœur, & en faisant, comme leur tout; & qui *veulent* enfin a quelque prix que ce soit, avoir de grands biens, & estre riches. Car il nous arrive bien quelquefois, quãd nous voyons les pompes, les aises, & les delices des grands, qu'étant ébloüis sur l'heure par l'éclat de ces belles apparences, nous nous

nous laissons échapper quelque souhait d'en avoir autant; mais un souhait, qui ne fait que passer sans laisser aucune impression dans nôtre cœur : si vous ne vous y engagés pas plus avant, vous n'êtes pas pour cela de ceux, que l'Apôtre entend. Ceux qu'il entend *veulent devenir riches*, mais ils le veulent d'une volonté & ferme, & passionnée, & arrestée a son objet; une volonté pleine d'affection & d'ardeur, suivie d'effects propres a gagner ce quelle veut; une volonté, qui remuë tout ce qu'elle peut, & le met en œuvre pour parvenir a ce qu'elle desire, sans y rien épargner de ce qui dépend d'elle. C'est un homme ainsi disposè, dont l'Apôtre dit, *qu'il veut dévenir riche*. Et c'est encore celuy qu'entend le Sage dans ses Proverbes, & dont il dit, *qu'il se hâte aux richesses*; c'est a dire qu'il se hâte de se faire riche, sa passion le pressant, & ne luy permettant pas de se donner une minute de repos jusques a ce qu'il ayt attrapè le bien, qu'il desire, & où il fait consister son bonheur. C'est un de *ces esclaves de Mammon*, dont parle nôtre Seigneur, quand il dit dans l'Evangile,

Chap. VI.

Prov. 28. 22.

Chap. VI. *que nous ne pouvons ſervir Dieu, & Mammon*, ou eſtre ſerviteurs & eſclaves de
Matth. 6. 24. l'un & de l'autre. De ceux donc, qui ont cette volonté pour les richeſſes, l'Apôtre dit, *qu'ils tombent en tentation & au piege. La tentation*, & *le piege* ſignifient une meſme choſe; & l'une de ces paroles n'eſt employée, que pour éclaircir, & expliquer l'autre. La *tentation* eſt le *piege*, que le Diable tend a l'homme pour l'enlacer & le perdre; Et le *piege* n'eſt autre choſe, que la tentation; ſi bien qu'il n'eſt pas beſoin de filoſofer ſubtilement ſur ces deux mots, pour y treuver quelque difference. L'Ecriture en uſe ſouvent ainſi; joignant deux paroles enſemble; non pour ſignifier deux ſujets, mais pour en expliquer un ſeul plus clairement. C'eſt comme ſi l'Apôtre avoit dit, que cette tentation, où tombent les avares, eſt le piege, que Satan leur avoit tendu. Ainſi le mot de *piege* nous expoſe, & nous éclaircit la nature des tentations; nous apprenant, que ce ſont autant de pieges dangereux, que le Tentateur nous dreſſe pour nous attraper, & dont nous avons a nous donner garde; puis qu'il n'y va

pas

pas de moins, que de nôtre salut. L'in- Chap. VI.
genieuse exposition de quelques hommes savans revient a un mesme sens; *Grot.*
qui expliquent ces mots de l'Apotre par une figure assés commune dans les bons auteurs, & particulierement dans l'Ecriture, en prenant *la tentation & le piege*, pour dire simplement *dans le piege de la tentation*, en la mesme sorte que *Iean* 3. 5.
nôtre Seigneur dit *estre nay d'eau & d'Esprit*; pour dire *de l'eau de l'Esprit*; & comme on peut prendre encore ce que disoit Iean Baptiste, que *le Christ baptiseroit du Saint Esprit & de feu*, pour dire *Matth.* 3. 11.
du feu du Saint Esprit. Ce n'est pas icy seulement que S. Paul appelle la tentation *un piege*. Il dit ailleurs en mesme sens, *se reveiller pour sortir du piege du* 2. *Tim.* 2. 26.
Diable, par lequel on a été pris; c'est a dire de la tentation, a laquelle on avoit succombè. Et la raison de la similitude est evidente; la tentation servant d'un piege a Satan pour y enlacer, & y prendre les pecheurs. Ainsi vous voyés, que l'Apôtre n'entend pas simplement, que les avares sont exposés a la tentation; Il n'y a personne, qui ne le soit, cet Esprit malin ne laissant aucun a qui il ne

Chap. VI. dreſſe quelque embuſche; & il tend meſme ſes pieges & ſes filets aux fideles avec plus de ſoin & d'artifice qu'aux autres hommes. Mais s'il les tente, il ne les prend pas. Ils voyent ſes pieges, & s'en gardent; & on leur peut appliquer ce que nous liſons dans les Proverbes, *que c'eſt en vain que la rets eſt étenduë devant les yeux de ce qui a des ailes.* Mais les miſerables, dont parle l'Apôtre, demeurent pris par la tentation; *Ils tombent* (dit-il) *dans le piege.* C'eſt ce que nôtre Seigneur appelle en quelques lieux de l'Evangile *entrer en tentation*; c'eſt a dire non ſimplement ſouffrir la tentation, mais la recevoir, & y ſuccomber, quand Satan nous tente avecque l'effet & le ſuccés, qu'il deſire; & c'eſt encore en la meſme ſorte qu'il faut entendre ce que nous demandons a Dieu dans l'oraiſon Dominicale, *qu'il ne nous induiſe point en tentation*; c'eſt a dire qu'il ne nous y laiſſe point entrer; non, qu'il ne permette pas que nous ne ſoyons jamais tentés; ce qui eſt impoſſible; mais bien que ſi nous le ſommes, il nous en delivre, & nous donne la force de nous en defendre; que s'il permet

Prov. 1. 17.

Digitized by Google

met a l'ennemy de nous attaquer, il ne luy permette pas de nous veincre. Chap. VI. Mais l'Apôtre nous montre en ſuite preciſément quel eſt ce *piege de la tentation*, où *tombent les avares*; ajoütant qu'ils *tombent en pluſieurs deſirs fous, & nuiſibles*. C'eſt là l'effet de la tentation; c'eſt le ſuccés du piege, que le Diable leur avoit dreſsé. Par ce moyen, il leur met au cœur *pluſieurs deſirs fols, & nuiſibles*; il y allume pluſieurs convoitiſes folles, & dangereuſes, & pernicieuſes. Que ce langage de l'Apôtre eſt beau, & propre, & plein, & brief tout enſemble! Il dit premierement que ces deſirs, que la paſſion de s'enrichir fait naiſtre dans le cœur des hõmes, ſont des convoitiſes *folles*. Il eſt vray qu'a bien parler les deſirs de tous les vices ſont *fous*; & que l'Ecriture en parle par tout ainſi condannant tous les pecheurs de folie, quelque fins, & deliés qu'ils ſoyent eſtimés dans le monde; & qu'elle décrie toute leur conduite, comme une pure folie. Car en effet, n'eſt-ce pas une choſe tout a fait folle & ſans raiſon, de deſirer ſon malheur? Or tout ce que le vice fait deſirer a l'homme,

Chap. VI. eſt ſon malheur tres-aſſeurément; puis que c'eſt une offenſe de Dieu, ſon ſouverain Seigneur & Createur. Mais bien que cela ſoit tres-vray ; ſi eſt-ce pourtant, que de tous les vices a peine y en-a-t-il aucun, dont les deſirs ſoyent moins raiſonnables, plus extravagans, & plus ridicules, que ceux de la paſſion de s'enrichir. Qui pourroit ſonder les cœurs de ceux, qui en ſont malades, & voir tout ce qui s'y paſſe; quelles groteſques n'y treuveroit-on point ? qu'elles extravagantes penſées? quels deſirs, & quels ſouhaits? & combien eloignés, non ſeulement de la raiſon & de la juſtice, mais meſme du ſens commun? leur paſſion eſt ſi forte, qu'elle fait treuver poſſible, & meſme facile a ces pauvres fous tout ce qui leur peut ſervir; Et en ſuite leur en fait non ſeulement deſirer le ſucces, mais meſme embraſſer le deſſein, & s'y appliquer tout de bon. Les exemples en ſont ſi connus dans le monde, qu'il n'eſt pas beſoin de s'y arreſter. Vn de leurs deſirs vous en peut aſſés découvrir toute la nature. Cette paſſion les a pouſſés à deſirer entr'autres folies, de changer l'argent, & le

& le plomb, & les autres metaux en or; & leur a perſuadè de travailler tout de bon a ce beau deſſein. Et bien que mille experiences leur apprennent depuis long temps, ce que la raiſon leur devoit avoir enſeignè dés le commencement, que c'eſt un deſſein chimerique, il ne laiſſe pourtant pas de ſe treuver tous les jours des gens, qui s'y amuſent, & qui paſſent toute leur vie a ſouffler pour y parvenir. Quelle & combien folle, & enragée doit eſtre une paſſion capable d'inſpirer aux hommes des deſirs auſſi fous, & auſſi extravagans, qu'eſt celuy là? Et ne me dites point, je vous prie, qu'il y a peu de gens entre les avaricieux, qui ſoyent frappés de cette maladie là. Il y en a peu, qui travaillent a cette vanitè; il n'y en a pas un qui ne la deſire; & qui ne ſouhaitaſt de bon cœur de pouvoir, comme le Midas de la fable, changer tout ce qu'il touche en or. Mais certainement on ne peut nier, que les autres convoitiſes, qui les poſſedent tous, ne ſoyent preſques auſſi folles, que celle-là. Car ils deſirent tous d'eſtre riches, pour eſtre heureux & contens; & a le bien prendre, il eſt Chap. VI.

Chap. VI. autant ou plus impossible de treuver son bon-heur & son contentement dans les richesses, que de l'or dans du plomb, ou dans du cuivre. Si c'est donc une folie de desirer l'impossible ; qui ne voit, qu'il n'y a point d'avares, dont les desirs ne soyent aussi extravagans, que ceux des plus perdus Alchymistes ? Les uns & les autres cherchant en vain ce qu'ils desirent en des choses, où il n'est point, & d'où il n'est pas possible de le tirer? Mais si leurs desirs étoyent simplement vains & fous ; ils en seroyent quittes pour avoir souhaitè & travaillè en vain. Le pis est, qu'outre, qu'ils sont vains, *ils sont nuisibles*, comme l'ajoûte l'Apôtre. Pourquoy ? parce que nous occupant en des choses de neant, & souvent injustes, ou deshonestes, ils nous détournent de l'amour & de la crainte de Dieu, & de l'étude & de la pratique de sa parole ; qui est nôtre tout, nôtre vraye joye & felicitè. Vn seul de ces desirs fous & nuisibles, est desia un grand mal, & capable de nous perdre. Mais le comble du mal, est que la passion des richesses nous fait tomber non en un seul desir, mais *en plusieurs*,

Digitized by Google

sieurs, dit l'Apôtre ; eſlevant dans les cœurs, qu'elle poſſede, un eſſein de mille convoitiſes bizarres & differentes, & ſemblables en ce point ſeulement, qu'elles ſont toutes folles & pernicieuſes. C'eſt encore avecque beaucoup de ſageſſe & de raiſon, qu'il a expreſſément remarquè ce point. Car de toutes les paſſions du vice, on auroit de la peine a en treuver une, qui ſoit plus feconde en cette maudite engeance de deſirs deraiſonnables, & dangereux, que celle de l'avarice. Ces deſirs étant tels fous & nuiſibles, & en grand nombre, il ne faut pas s'étonner, s'ils font le malheureux effet, que l'Apôtre dit en ſuite, ajoûtant, *qu'ils plongent les hommes en deſtruction & perdition* ; c'eſt a dire dans une ruine entiere & irreparable, & dont il n'y a point de reſſource; le redoublement de ces deux paroles, qui n'ont au fonds qu'un meſme ſens, ne ſervant, qu'a exaggerer la grandeur & l'horreur de la perdition, où les maudites convoitiſes des avares les conduiſent a la fin. Et le mot *de plonger* eſt pris de l'uſage de quelques nations, ou l'on faiſoit mourir certains criminels, en

Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI.

en les jettant dans la mer, avec une pierrre attachée au col. Mais cette parole convient auſſi fort proprement au ſujet de l'Apôtre; la nature des convoitiſes, dont il parle, étant d'abbaiſſer les penſées, & les affections des hommes, les portant a des choſes baſſes, & indignes de luy. C'eſt donc, comme s'il diſoit, qu'elles ne ceſſeront de les tirer en bas, juſques a ce qu'enfin elles les plongent dans le dernier de tous les abyſmes, qui eſt la perdition eternelle. Mais afin que nul ne s'étonne de ce qu'il attribue des effects ſi epouvantables a une paſſion auſſi commune & auſſi familiere aux hommes, comme eſt celle de s'enrichir, il en rend la raiſon en ces mots, qui font le deuxieſme article de ſon diſcours; *Car* (dit-il) *la convoitiſe des richeſſes eſt la racine de tous maux.* Ce que je dis n'eſt pas étrange, dit-il; que le deſir de devenir riche ſoit capable de conduire les hommes dans la derniere perdition; puis que cette vilaine paſſion eſt en effet la racine de tous maux. Ce n'eſt pas l'Apôtre ſeul, qui nous l'a appris. Les ſages du monde l'ont auſſi reconnu; dont l'un a écrit, que c'eſt l'abbregé

Apollodorus Claudius.

Digitized by Google

bregè & le sommaire de tous les maux; où ils se treuvent tous ; & l'autre l'appelle la mere des méchancetès & des crimes ; & l'experience commune ne nous montre que trop combien ce vice est pernicieux tant aux méchans mesmes, qui en sont entachés, qu'aux autres hommes, a qui ils font tous les maux qu'ils peuvent. Au reste S. Paul n'entend pas, qu'il n'y ait aucun mal, qui ne germe de l'avarice. Car qui ne sçait, qu'il se commet une infinitè de crimes & d'horreurs ; où elle n'a point de part ? & que chacun des vices a ses propres productions ? L'envie, l'ambition, la voluptè, & les autres passions mettant seules une infinitè de maux au monde, où l'avarice n'est point meslée? Mais en disant, que *la convoitise des richesses est la racine de tous maux*, il signifie seulement, qu'il n'y a point de méchancetè si noire, ni si honteuse, ni si maligne, qu'elle ne soit capable de produire; a peu pres au mesme sens, qu'un écrivain Payen s'écrie sur ce mesme sujet; O maudite convoitise du bien, a quoy ne pousses tu point les cœurs des hommes ; & qu'elle méchancetè y-a-t-il au monde,

Chap. VI.

Virgil. quid nõ mortalia pectora cogis Auri sacra fames ?

Digitized by Google

Chap. VI. monde, que tu ne lès forces d'entreprendre, & d'executer? En effet, qui ne sait que c'est de cette racine infernale, que naissent la plus grand' part des crimes & des malheurs des hommes? que c'est d'elle que viennent les mensonges, & les parjures, les fraudes & les tromperies, les impostures & les suppositions, les chicaneries, les larcins, les rapines, les brigandages, les trahisons, les meurtres mesmes, les empoisonnemens, & les assassinats? A peine y-a-t-il rien de si abominable, qu'elle ne face faire aux hommes. Elle a souvent prostituè l'honneur, qui nous devroit estre plus cher, que la vie; elle souïlle les choses les plus sacrées, & viole les plus saintes. Et si vous demandés, que c'est qui pût induire Iudas a trahir le Fils de Dieu; l'Ecriture nous apprend, que ce fut l'avarice de ce malheureux. Aprés cela, dequoy n'est elle pas capable? Puis qu'elle a fait trahir le Seigneur luy mesme a un de ses Apôtres, il ne faut pas s'étonner, qu'il se treuve des miserables, a qui elle fait abandonner sa doctrine. C'est d'eux que S. Paul a icy allegué l'exemple pour

nous

nous montrer combien est pernicieux le venin de la convoitise des richesses; Chap. VI. *Quelques uns* (dit-il) dans le dernier article de ce texte) *en ayant envie*, où *la desirant, se sont devoyés de la foy, & se sont eux mesmes enferrés en plusieurs douleurs.* Il est vray que ce sont proprement les choses, l'or & l'argent & les richesses, que nous desirons; Mais rien n'empesche, que l'on ne puisse dire aussi, que ceux, qui les affectionnent trop, en aiment la passion; quand ils la cherissent & la nourrissent en eux mesmes, avec soin, & ne leur refusent rien de ce qu'elle leur demande; comme nous disons tous les jours, que les *hommes aiment leurs vices*, quand ils les caressent, & s'y plaisent, & les entretiennent; au lieu d'en avoir honte & de les combattre. C'est ainsi qu'il faut icy prendre la parole de l'Apôtre, que ces Apostats desiroyent ou avoyent envie de l'avarice; c'est à dire qu'ils l'aimoyent, & la prenoyent pour une passion digne de leur amour, & de leur service. Il dit donc que s'en étant ainsi épris, enfin pour la contenter ils en étoyent venus jusques à quitter la voye de la foy & du salut,

abandon-

chap. VI. abandonnant laschement la profession, qu'ils avoyent faite du Christianisme; parce qu'ils ny rencontroyent pas l'or & l'argent, & les autres biens, dont ils étoyent affamés. C'est encore aujourd'huy l'une des principales causes, qui en debauche plusieurs de l'Evangile. De trois qui nous quittent, il y en a pour le moins deux, que l'amour du siecle, & le desir, & l'esperance des biens, & des avantages du monde a portés a ce changement. Et il leur en prend a la plus grand' part, comme a ceux dont parle l'Apôtre, qui au lieu de ces contentemens, qu'ils se promettoyent hors de l'Eglise, ny treuverent, que des disgraces & des peines; *Ils se sont* (dit-il) *enferrés eux mesmes en plusieurs douleurs.* I'entens par là, premierement les tourmens de leur conscience, qui se réveillant leur reproche leur crime, avecque les angoisses & les desespoirs, qui les bourrellent pour avoir abandonné la verité; & puis en deuxiesme lieu le mépris, dont le monde les paye le plus souvent, dont le sentiment les fait crever de dépit; & enfin les peines, & les sollicitudes, qu'ils éprouvent dans le dessein

deſſein de leur avarice, qui leur reüſſit quelque fois ſi mal, qu'au lieu des roſes & des fleurs, qu'ils s'imaginoyent, ils n'y treuvent, que des ronces & des eſpines. C'eſt le juſte ſalaire de leur infidelitè, & les premices de l'Enfer, qui leur eſt preparè apres leur mort; ſi ce n'eſt (ce qui arrive aſſés rarement) que Dieu par une grace extraordinaire leur donne une vraye repantance pour reconnoiſtre ſa veritè, & ſe relever de leur cheute. C'eſt là Chers Freres, la leçon, que nous donne aujourd'huy le S. Apôtre; claire & facile, & d'une veritè evidente; mais d'ailleurs tres-neceſſaire; & d'autant plus, que la maladie, dont il nous veut guerir, eſt commune & epidemique. Tout le monde en eſt frappè, grands & petits, hommes & femmes, jeunes & vieux; les uns plus, & les autres moins; mais tant y a qu'il ſe treuve fort peu de perſonnes, qui en ſoyent tout a fait exempts. Dans cette grande diverſitè de tant de profeſſions, d'employs, & de métiers differens, qui les occupent, *ils veulent tous devenir riches.* Les routes, qu'ils tiennent, ſont differentes, & quelques fois meſmes contraires

Chap. VI.

Chap. VI. contraires les unes aux autres ; Et neantmoins ils tendent tous a un meſme lieu, & aſpirent a un meſme but, de devenir riches. C'eſt le grand deſſein, où nous formons nos enfans dés leurs plus tendres années, & où nous vieilliſſons nous meſmes. Et neantmoins tous confeſſent, que c'eſt une erreur & une vanitè ; & il y en a peu, qui ne ſoyent capables d'en declamer a un beſoin. Mais quoy que l'on die, ou que l'on faſſe, nul ne ſe corrige de cette erreur. Vous diriez, que cette paſſion nous ait tous enſorcelés; que ce ſoit un charme, qui nous ayt ôtè les ſens ; une fureur & une freneſie, qui nous ayt privés de l'uſage de nos entendemens. Car je vous prie, qu'eſt ce que les richeſſes ont de ſi beau, & de ſi merveilleux pour en deſirer la poſſeſſion avec une ardeur ſi étrange? Rendent-elles-ceux, qui en ont, plus ſains, ou plus adroits, plus ſçavans, ou plus vertueux, plus ſatisfaits & plus contens ; que les autres? Et la pauvretè, que nous abhorrons ſi fort, détruit-elle ou la ſantè, ou l'eſprit, ou le repos & le contentement des hommes ? Mais il n'y a point d'impudence

Digitized by Google

pudence, qui puisse soûtenir ni l'un, ni l'autre de ce deux partis, tant les choses y sont evidemment contraires. Tout l'or du Perou ne sauroit guerir un homme, je ne diray pas de la goutte, ou de la gravelle, ou de quelque autre des plus grieves maladies; mais non pas mesme d'un mal de dens, ou d'un rheume. Les riches bien loin d'estre plus sains, ou plus vigoureux, que les pauvres, sont presque tous plus maladifs, & plus infirmes qu'eux. Leurs biens propres sont les causes de leurs maux; semant mille maladies & infirmités dans leurs corps, ou par les rudes fatigues, qu'il leur a fallu souffrir pour les acquerir; ou par le luxe & les delices, où ils les ont entretenus; au lieu que la pauvreté est la mere & la nourrisse de la santé & de la force, la frugalité & l'exercice continuel, où elle retient les hommes, les déchargeant de la matiere, qui fait les maladies & la foiblesse. Pour la science & la uertu, il est clair que les richesses sont beaucoup plus propres a la détruire, qu'a la donner, ou a la polir; elles rendent l'esprit presomptueux, nonchalant, & delicat; & l'at- Chap. VI.

Chap. VI. tachant a la terre, luy font mépriser toute autre industrie, que celle ou d'amasser des écus, ou d'étasser de la bouë; au lieu que la pauvreté a inventé les arts, & les sciences, & elle fournit a l'homme le sujet & l'occasion de s'exercer en toute sorte de vertus. Pour le repos, il n'y a point de gens, qui en ayent moins que les riches. C'est a eux, que s'addressent toutes les grandes affaires; & s'ils les fuyent, la conservation de leurs propres biens leur fournit assés d'exercice & de travail. Enfin pour le contentement d'esprit, sans lequel il est impossible d'estre heureux, les riches en ont infiniment moins, que les pauvres. Les soucis, les craintes, les défiances, les regrets approchent hardiment de leurs lits, & sans respecter ni leurs pierreries, ni leurs velours, ni leurs riches tapisseries, ni l'or de leurs lambris, ni le fer de leurs gardes, viennent les tourmenter durant le silence de la nuit, pendant que les pauvres dorment a leur aise. Qu'est-ce donc enfin ô hommes, qui vous fait si fort desirer de devenir riches? M'alleguerés vous, que c'est afin d'estre considerés, & estimés

estimés par vos citoyens ? Mais comment n'appercevés vous pas, que toute cette estime n'est qu'une fumée ? une vanité, une pure fantaisie, qui ne vous rendra au fonds ni meilleurs, ni plus contens ? pour ne pas dire, que le plus souvent les richesses rendent les hommes mepriſables & odieux ; bien loin de leur procurer la louange, ou l'amour de leurs prochains. D'autres me diront, qu'ils veulent devenir riches, afin d'avoir dequoy faire bonne chere, & dequoy vivre a leur aise, quand ils auront acquis beaucoup de biens ; C'est a dire qu'ils se font esclaves de l'avarice, a dessein de servir en suite le luxe, & la debauche. Miserables gens ! dont toute l'ambition est de vivre dans une servitude eternelle ; de changer quelquefois de maistres mais de demeurer toûjours valets. Mais comment au moins ne songent-ils point a ce qui fut dit au mauvais riche de la parabole Evangelique, que peut estre mourront-ils avant que de pouvoir joüir de leur travail ? que possible au lieu des biens, qu'ils cherchent, ils ne rencontreront, que de la misere & de la pauvreté ? Car com- Chap. VI.

Chap. VI. bien en voit-on tous les jours mal reuſſir dans ce deſſein ? & avecque toutes leurs peines, n'acquerir enfin, que du vent? Quel aveuglement de s'aller tuer le corps & l'eſprit pour des eſperances incertaines ? Encore n'eſt-il pas aſſuré, que cette humeur de ſe ſervir de leurs biens leur dure. Au moins eſt-il bien certain, qu'il s'en treuve fort peu, qui ayant la reſolution d'en jouïr apres les avoir acquis. Plus ils en ont, & plus ils en deſirent; Plus ils boivent, & plus leur ſoif s'allume; comme celle de l'hydropique, & leur convoitiſe, comme le feu, s'augmente & s'enflamme, plus on luy donne de matiere. La pluſpart aprés avoir beaucoup ſouffert pour acquerir du bien, ſouffrent encore plus pour le conſerver; les richeſſes, comme les beſtes ſauvages, étant mal-aiſées a prendre, & non moins difficiles a garder. C'eſt auſſi une humeur fort ordinaire a la pluſpart de ces gens-là, de n'oſer toucher a leurs richeſſes, quelque abondance qu'ils en ayent. Ils les eſtiment, & les reverent comme des divinités, ou comme des choſes ſacrées; non pour autre raiſon, que parce qu'elles

qu'elles leur coutent beaucoup; d'où ils concluent par une ſotte dialectique, qu'elles ſont de fort grand prix, & dignes d'eſtre a jamais conſervées; comme ſi un château de cartes, ou une maiſonnette de bouë & de ſable, étoyent des choſes fort precieuſes, ſous ombre qu'un enfant, ou un fou aura ſuë des jours entiers a les faire. En ayant cette opinion, ils veulent auſſi les laiſſer a leur enfans, ou a leurs parens; qu'ils s'imaginent en devôir faire autant d'état, qu'eux; & c'eſt une des excuſes, dont ils fardent la ſottiſe de leur paſſion; & ſe fourrent ſi bien cette chimere dans l'eſprit, que vous les voyés quelques fois dans leurs teſtamens diſpoſer de toutes les parties de leur fortune, juſques a l'eternité. Mais les pauvres gens ne ſongent pas, ny que le temps aura bien toſt tout renverſé; & qu'il ſera poſſible tomber leurs cheres idoles en la main, non de leurs amis, ou de leurs enfans, mais de leurs plus grands ennemis; ni que leurs enfans meſmes ſe moquans de toute leur devotion badine conſumeront noblement en peu de ſemaines tout ce qu'ils Chap. VI.

Chap. VI. avoyent acquis avecque tant de peines, & conservè tant d'années. Cette incertitude, & cette vanitè & inutilitè des richesses ont eu assés de force sur l'esprit de plusieurs Payens pour leur en donner du mépris, & leur faire conclurre, que c'est une folie & une maladie de s'y attacher, ou de se travailler pour en acquerir. Et neantmoins ils n'avoyent nulle connoissance des vrays biens, dignes de l'homme, ni de leur excellence & de leur prix. Nous, a qui le Seigneur Iesus a fait voir les tresors du ciel, & de l'eternitè, & les richesses seules capables de nous rendre heureux; comment excuserons nous nôtre aveuglement, de nous arrester encore aux bagatelles de la terre? de soûpirer encore apres les aux, & les oignons de l'Egypte, apres avoir veu & goutè la manne des Anges? & de travailler encore a amasser de la bouë & de la paille, apres avoir connu la perle de l'Evangile, & l'or & les pierreries de la Ierusalem d'enhaut? Ouvrons au moins maintenant les yeux; sortons de nôtre vieille erreur. Que la trompette de l'Apôtre nous réveille, & nous face reconnoistre

Digitized by Google

connoistre le dangereux pas, où nous sommes. Il nous a découvert les pieges du Diable dans ces fausses & trompeuses richesses, que nous aimons & desirons si passionnément. Il nous a avertis, que ces choses qui nous semblent si belles & si douces, sont des appas, & des hameçons, que le malin nous presente pour nous perdre, & que les desirs que nous avons de les posseder, sont des convoitises folles & nuisibles; capables, si nous n'y resistons de nous plonger en destruction & en perdition. Il nous a enseignè & protestè que la passion des richesses, la grande idole du monde, est la mere, & la racine de tous maux. Il nous a enfin montrè par le funeste exemple des miserables, qu'elle a debauchés de la foy de l'Evangile, qu'il n'est pas possible de servir & elle, & Iesus Christ tout ensemble. S'il nous reste donc encore quelque amour du Seigneur Iesus, & de sa verità; quelque goust de sa divine sageſſe, & quelque desir de son paradis, de son eternità & de sa gloire; S'il nous reste quelque horreur contre Satan, & contre ses pernicieuses embusches, quelque hon-

Chap. VI.

Chap. VI. te de vieillir & de mourir dans l'erreur & dans la folie, quelque crainte de la perdition & de la geenne, & quelque aveſion contre l'apoſtaſie, qui y precipite les hommes; Chers Freres, retirons-nous du ſervice de cette folle & pernicieuſe paſſion. Laiſſons-le monde dans ſon égarement, deſirer des vanitès, courir apres des nuës & des fumées, & ſe conſumer, malheureuſement pour des choſes periſſables, qui ne peuvent ni contenter, ni remplir les deſirs de l'ame, quelque abondance que l'on en ait. Travaillons apres la viande permanente a vie eternelle; le vray pain du ciel, ſeul capable de donner la vie, & l'immortalitè. Que toute nôtre paſſion ſoit de poſſeder le Seigneur Ieſus, d'acquerir ſa veritè, ſa paix, ſa foy, ſon eſperance, ſa charitè ſa joye, ſa ſainteté & ſes œuvres. C'eſt de ces biens-là, Fideles, qu'il faut taſcher de nous enrichir. Quel ſera nôtre bonheur, ſi banniſſant de nos cœurs tous les ſous & nuiſibles deſirs du monde, nous pouvons une fois prendre cette bonne part! Nous verrons le viſage de Dieu appaiſè luire doucement ſur nous en

en son Fils; Nous sentirons sa paix dans nos consciences; & sa liberté dans nos ames; & asseurés contre toutes les tempestes de ce siecle, nous jouïrons d'un parfait contentement. Et quant aux biens de la terre, puis qu'il n'est pas possible de nous en passer entierement durant nôtre sejour icy bas, attandons ce qu'il nous en faut sans inquietude, de la main de nôtre Pere celeste; & recevons ce qu'il nous en donne, avecque reconnoissance, & l'employons religieusement a son legitime usage, en faisant part franchement & liberalement a nos freres, s'il y en a assez pour eux & pour nous; possedans ces choses comme ne les possedant point, sans attachement, sans passion, en étant les maistres, & non les esclaves, pour nous en servir, & non pour les servir; jusques a ce qu'étant un jour affranchis de toutes les necessités de la chair, & pleinement revestus de la nature divine; dont Iesus Christ nous a faits participans, nous vivrons avecque les Anges, & comme les Anges; Dieu luy mesme étant tout en nous tous, & nous tous demeurant eternellement Chap. VI.

en

Chap. VI. en luy, dans ſon bien-heureux & glorieux royaume, & y poſſedant a jamais la plus haute & la plus belle, & la plus achevée beatitude, dont la creature ſoit capable. Ainſi ſoit-il.

SERMON

Digitized by Google

Chap. VI.

SERMON QVARANTE-QVATRIESME.*

* Prononcé a Charenton le 2 de May 1660.

I. TIMOTH. Chap. VI. v. 11. 12.

Mais toy ô homme de Dieu, fuy ces choſes, & pourchaſſe juſtice, pieté, foy, charité, patience, debonnairete.

Comba le bon combat de la foy, Apprehende la vie eternelle, a laquelle auſſi tu es appellé, & en as fait bonne profeſſion devant beaucoup de témoins.

CHERS FRERES; Ceux de la communion de Rome pour prouver, que l'Ecriture du nouveau Teſtament ne contient pas toute la doctrine neceſſaire a ſalut, ont accoûtumé d'alleguer, que les livres dont elle eſt compoſée, ont été écrits a l'occaſion de certaines rencontres de diverſes perſonnes, ou Egliſes particulieres; Par exemple que le trouble ſuſcité par quelques faux docteurs dans l'Egliſe des Corinthiens, & des Galates, fut la cauſe qui porta S. Paul

Chap. VI. S. Paul a écrire les épitres, qu'il leur a addreſſées; & que l'inſtruction neceſſaire a Timothée & a Tite pour la commiſſion qu'il leur avoit baillée, a l'un dans l'Egliſe d'Epheſe, & a l'autre en celle de Candie, eſt pareillement le ſujet de ſa premiere epitre a Timothée, & de celle dont, il a honoré Tite; que l'Evangile meſme de S. Iean ne fut ajoutè aux autres, qu'a la priere des Paſteurs d'Aſie pour reprimer les blaſphemes de quelques heretiques contre la Divinitè du Seigneur Ieſus; comme nous l'apprenons d'Irenée, & d'autres anciens Docteurs. Mais quand bien ce qu'ils poſent en fait, ſeroit veritable, toûjours s'abuſent-ils grandement d'en induire la concluſion, qu'ils en tirent. Car outre que quelques uns des Evangiles ne ſemblent avoir été ecrits que pour le deſſein general d'inſtruire toute l'Egliſe, & non pour la neceſſitè particuliere de quelcun de ſes membres, ils devoyent conſiderer, que l'eſprit, qui conduiſoit la plume de ces divins écrivains, leur choiſiſſoit ſelon ſa ſageſſe infinie, des occaſions d'écrire, qui bien que nées de quelques ſujets particuliers,

Digitized by Google

liers, obligeoyent pourtant a traiter des matieres neceſſaires a la foy de tous les Chrétiens en commun. Qu'importe qu'il ayt nommément addreſsé les écrits de S. Paul aux Romains, ou aux Corinthiens, ou aux Galates, ſi les enſeignemens qu'ils contiennent, ſont bons & utiles a tous les fideles? Si c'étoit a l'occaſion de quelques affaires humaines, que ces ſaints euſſent écrit aux Egliſes, ou aux perſonnes, dont leur epîtres portent les noms, l'objection de ces Meſſieurs auroit quelque couleur; Mais il eſt evident, que leur ſujet & leur deſſein en toutes ces pieces divines n'eſt autre, que la religion Chrétienne, dont la foy eſt commune & neceſſaire a tous les Chrétiens generalement, & non particuliere a quelques uns ſeulement. Ce troupeau n'a pas beſoin aujourd'huy d'autre foy, ny d'autre connoiſſance pour eſtre ſauvé, que celuy de Rome autrefois. Ainſi l'inſtruction que S. Paul donna en ſon temps aux Romains, nous peut & doit auſſi bien ſervir, qu'elle leur ſervit alors. Et il en eſt de meſme de toutes les autres écritures ſemblables. Pluſieurs des Chap. VI.

livres,

Chap. VI. livres du vieux Teſtament ont auſſi été ecrits ſur certaines occaſions particulieres. Et neantmoins S. Paul nous apprend, que c'étoit a deſſein d'inſtruire tous les fideles, non ſeulement ceux, qui vivoyent alors, mais ceux-là meſme qui ne ſont nais que pluſieurs ſiecles depuis ; *Toutes les choſes* (dit-il) *qui ont été écrites auparavant, ont ainſi été écrites pour nôtre endoctrinement, afin que par la patience, & par la conſolation des Ecritures nous ayons eſperance.* Ne doutons point, qu'il n'en ſoit de meſme des Ecritures du nouveau Teſtament; dont & l'auteur & la fin eſt meſme, que de celles du vieux. Mais l'Apôtre le dit en general de toute l'Ecriture, conſiderés comme un corps composè des livres de l'une & de l'autre alliance; *Toute l'Ecriture* (dit-il) *eſt divinement inſpirée, & profitable a endoctriner & conveincre, a corriger & inſtruire ſelon juſtice, afin que l'homme de Dieu ſoit accompli, & parfaitement inſtruit a toute bonne œuvre.* I'admets volontiers ce qu'ils rapportent des anciens, que S. Iean écrivit ſon Evangile a la priere des Paſteurs d'Aſie contre l'impieté de certains heretiques;

Rom. 15. 4.

2. Tim. 3. 16. 17.

ques; Mais tant y a qu'il le fit en telle sorte que son dessein fut d'instruire tous ceux, qui le liront en quelque temps & en quelque lieu, qu'ils vivent, des choses necessaires a la foy & au salut; selon la protestation qu'il en fait expressément luy mesme vers la fin de son livre; *Ces choses* (dit-il) *sont écrites, afin que vous croyiés, que Iesus est le Christ, le Fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayés vie par son Nom.* Outre que la chose le montre elle mesme, étant clair & indubitable dans les principes du Christianisme, qu'il n'est pas possible, qu'un homme, qui croiroit & pratiqueroit toute la doctrine contenuë dans les livres du nouveau Testament, n'obtinst le salut promis par le Seigneur a ses fideles; la maniere, dont ces divins auteurs se conduisent dans leurs écrits, justifie evidemment que leur dessein a été d'y instruire non les seuls particuliers, qui leur donnoyent occasion de mettre la main a la plume, mais generalement tous les autres fideles de mesme rang & de mesme ordre qu'eux, c'est a dire tous les Chrétiens. Car il est clair, qu'ils ne s'attachent pas tellement

Chap. VI. Iean 20. 31.

Chap. VI. ment aux sujets, a qui ils parlent nommément, qu'ils ne leur disent une infinité de choses hors de leur besoin, & de leur occasion particuliere, mais importantes & necessaires aux autres Chrétiens en commun, signe evident, que leur dessein & leur travail nous regardoit tous, & non simplement les Eglises ou les personnes particulieres a qui ils addressent leurs écrits. L'Illustre exemple, que nous en avons dans le texte, que je viens de vous lire, est ce qui m'a engagé dans ce discours. Saint Paul ayant representé cy devant combien sont pernicieux les desirs de l'avarice, & les attachemens aux choses de la terre, jusques a débaucher les hommes de la foy & du salut, & les plonger dans la perdition eternelle; tournant icy sa parole a Timothée, *Mais toy, ô homme de Dieu*, (dit-il) *fuy ces choses, & poursuy justice, pieté, foy, charité, patience, debonnairete*! Quoy? Timothée avoit-il donc besoin, qu'on l'avertist de ne pas songer a s'enrichir dans le monde? de ne pas prendre la pieté pour un gain, ny le saint ministere pour une industrie d'amasser de l'or & de

de l'argent ? S. Paul le croyoit-il capable de tomber dans une passion, aussi basse,& aussi sordide, qu'est celle-là, qui n'est digne, que des esclaves de Mammon, & des esprits, qui ne connoissent ny la divine beauté du Seigneur Iesus, ny la gloire & l'éternité des biens celestes, dont il nous a desia donnè les arres & les premices,& dont il nous promet la plenitude dans le ciel? Mais comment seroit il possible,que ce grand Apôtre eust eu si mauvaise opinion d'un homme, qu'il loüe luy mesme & tant de fois, & si hautement, & dont il fait en divers lieux de ses épitres un portrait si beau & si admirable? qu'il ne se treuve point d'homme de son temps, dont il ayt parlè aussi avantageusement,que de Timothée? Il l'appelle a toute heure *son fils, son bien aymè,* [a] *& fidele en nôtre Seigneur;* [b] *son frere,* [c] *son compagnon d'œuvre.* [d] Il dit, qu'il n'en connoist point *un pareil;* Il luy donne nommément cette gloire, qu'au *lieu que les autres cherchoyent ce qui leur étoit particulier, & non point ce qui étoit de Iesus Christ*, Timothée étoit vrayement *soigneux du bien & de l'edification des Egli-*

Chap. VI.

a 1. Cor. 4.17.
b 2. Cor. 1.1.
c Rom. 16. 21. Phil. 2. 21. 22. 23.

Chap. VI. *ſes ſervant avecque luy en l'Evangile, comme un enfant ſert ſon pere*, & ailleurs, qu'il
1. Cor. 16.10. *travaille* dans l'œuvre *du Seigneur, comme luy meſme*. Il le recommande aux Egliſes, comme un homme extraordinaire; comme un ouvrier incomparable. Et les employs, qu'il luy donne montrent mieux encore, que tout le
1. Cor. 4.17. reſte, le jugement, qu'il en faiſoit. Si le ſchiſme dechire l'Egliſe de Corinthe; ſi les ſeducteurs menacent celle d'E-
1. Tim. 1.3.4. pheſe, ou de Philippes, il n'y envoye, il
Phil. 2. 19.1. n'y laiſſe, il n'y deſtine aucun autre, que
Theſſ. 2.14 & 3.2 3. Timothée. Les Theſſaloniciens étoyét cruellement perſecutés pour l'Evangile. Il choiſit Timothée pour les conſoler, & affermir contre un ſi rude choc, & pour leur apprendre a mépriſer la terre & ſes biens, & leur vie propre pour le nom de Ieſus Chriſt. Enfin ſe voyant a Rome a la veille de ſon martyre, & voulant en avoir un témoin capable de ſoûtenir l'Egliſe du lieu dans
2. Tim. 4.6 8. 21. une ſi grande épreuve, il ne jetta les yeux ſur aucun autre, que ſur Timothée; Le preſſant pour cet effet de ſe rendre aupres de luy le pluſtoſt qu'il luy ſera poſſible. Certainement un homme

Digitized by Google

homme si bien formè par l'Esprit de Dieu, a la pietè Chrestienne, si ardent a avancer la gloire de Iesus Christ; si passionnè pour le bien de son Eglise, en un mot un si parfait imitateur de Saint Paul, n'avoit nul besoin quant a luy, d'estre admonestè de ne pas enfouïr dans la bouë, & dans les excremens de la terre, un cœur, qui voloit si haut, & qui étoit des-ja tout elevè dans le ciel, aupres de Iesus Christ. Il n'avoit nul besoin d'estre averty de ne pas s'amuser a amasser des écus, luy dont toute la vie ne respiroit que l'amour & l'acquisition des tresors de l'eternitè. S. Paul le connoissoit trop bien pour le soupçonner d'une inclination si lasche, & si directement contraire aux nobles & genereux sentimens de sa franche & sincere pietè. Pourquoy luy dit-il donc avec tant d'empressement, qu'il se garde des desirs de l'avarice, la racine de tous maux. Pourquoy luy crie-t-il si haut, *Fuy ces choses?* tout de mesme, que s'il l'eust veu ou engagè dans les desseins de cette honteuse passion, ou du moins y tournant des-ja ses yeux & ses desirs, & prest a les embrasser? Chers Chap. VI.

Chap. VI. Freres ne doutons point, qu'encore qu'il parle a luy; il ne ſonge a d'autres; a tous les miniſtres de l'Evangile generalement; & plus encore a ceux des ſiecles ſuivans, qu'à ceux du ſien; prevoyant bien des-lors dans la lumiere de l'Eſprit, qui le guidoit, les deſordres & les ravages, que la cupidité des richeſſes feroit un jour dans l'Egliſe. Laiſſons donc là ces froides, & fauſſes excuſes. Ne diſons point, qu'il faille regarder les inſtructions des Ecritures, comme bonnes pour les rencontres du temps, où elles furent écrites, & non comme des regles generales de la foy, & de la vie de tous les Chrétiens en commun. Faiſons état, que c'eſt pour nous tous, que le Seigneur Ieſus les a inſpirées a ſes ſerviteurs; que c'eſt pour nous, qu'il a voulu, qu'ils les écriviſſent, & que c'eſt pour nous enfin, que ſa providence a conſervè avec tant de ſoin les livres divins, où elles ont été conſignées; nous faiſant la grace de les y pouvoir lire encore aujourd'huy dans cette extremité des ſiecles. Conſiderons particulierement ainſi, ce que ſon Apôtre dit a Timothée dans les paroles,

Digitized by Google

les, que vous avés ouyes, & les prenant, comme une leçon qui s'addresse a nous, aux Pasteurs premierement, & puis en suite aux troupeaux, appliquons y tout ce que nous avõs d'esprit & d'affection, non tant pour l'entendre (Car elle est si claire, que sans peine & sans travail chacun la peut aisément comprendre) que pour la bien pratiquer. Car c'est en cela qu'en consiste l'usage & le fruit. Cette leçon contient deux commandemens; le premier de se *garder de l'avarice* & de s'addonner a la justice, & aux autres vertus Chrétiennes; le deuxiesme de combattre le bon combat, sans nous relascher jamais de la foy, que nous avons promise a Iesus Christ en presence de son peuple, jusques a ce que nous obtenions la vie eternelle, le prix qu'il garde a tous ceux qui auront perseveré jusques a la fin. Nous examinerons s'il plaist au Seigneur, l'une & l'autre de ces deux parties de ce texte, & pezerons les paroles & les raisons que l'Apôtre a employées pour fonder la justice des deux devoirs, qu'il nous y recommande. Il exprime le premier en ces mots; *Mais toy ô homme*

Chap. VI. 1.

Chap. VI. *de Dieu, fuy ces choſes, & pourchaſſe, ou pourſuy juſtice, pietè, foy, charitè, patience & debonnairetè.* Ie ne vous dis point quelles ſont *ces choſes*, qu'il veut que ſon diſciple *fuye*. Vous le ſavez aſſés, s'il vous ſouvient du texte, que nous expoſaſmes en la derniere action, que nous fiſmes ſur cette epître; où il parloit de l'avarice, de ſes deſirs; de ſes fruits, & de la miſerable fin, où elle conduit ſes eſclaves; diſant nommément, que la paſſion de s'enrichir enlace ceux, qu'elle poſſede, dans le piege du Diable, leur inſpirant des convoitiſes folles & nuiſibles, qui les plongent enfin dans la perdition; Que c'eſt la racine de tous maux; que nul ne la ſert impunément; que quelques uns des Chrétiens meſmes l'avoyent éprouvè, qui ayant voulu goûter de ſes faux appas, en avoyent étè frappés d'un ſi étrange aveuglement qu'ils s'étoyent laiſsès aller a abandonner la foy & la profeſſion de l'Evangile, s'enferrans ainſi malheureuſement eux meſmes dans une infinitè de peines tres-douloureuſes. Voyla ce qui étoit arrivè a ces miſerables. *Mais toy* (dit-il) *ô homme de Dieu, fuy ces choſes.*

choſes. Si tu as horreur du malheureux état, où tu les vois tombès, renonce promptement au vice, qui les y a precipitès; a toutes ces choſes, qui les ont perdus; a l'amour des vaines richeſſes de la terre, au deſſein & a la volontè d'en auoir, aux deſirs non moins fous & déraiſonnables, que dommageables & dangereux, où cette paſſion emporte inevitablement les eſprits, dont elle s'eſt renduë la maiſtreſſe. Il ne luy dit pas ſimplement, qu'il s'en garde, qu'il y renonce, ou qu'il s'en defaſſe; mais il uſe d'une parole beaucoup plus forte, luy diſant, qu'*il fuye ces choſes.* Car *fuyr* un lieu eſt beaucoup plus, que s'en retirer. C'eſt en ſortir en hâte, en doublant le pas; en ſe mettant a la courſe; pour n'y pas eſtre attrapè. Ce n'eſt pas en ſortir ſimplement; c'eſt s'en éloigner, & en quitter meſmes le voiſinage. C'eſt ainſi que l'Apôtre veut, que ſon diſciple ſe déface de l'avarice; la regardant comme un mal contagieux, & venimeux au dernier point, que l'on ne ſauroit ſi peu halener, que l'on n'en ſoit incontinent infectè. En effet c'eſt un des plus pernicieux vices, qui ſoit au Chap. VI.

Chap. VI. monde; *la racine de tous maux*, comme disoit l'Apôtre cy devant; un vice vilain & brutal, mais violent & imperieux sur tous les autres, qui fait faire & souffrir toutes sortes d'horreurs & d'indignitès a ceux, qu'il tyrannise. Mais il a encore cecy de dangereux, qu'il sucre ses poisons, couvrant ses desseins cruels & sanguinaires de beaux pretextes; d'un innocent desir de pourvoir premierement aux necessitès de la nature; & puis a la bien seance, & en suite a des divertissemens honestes. Il se farde mesme quelquefois avecque les couleurs de la pietè ou de la charitè; disant qu'il faut avoir dequoy nourrir les pauvres, & assister les affligez; & dequoy contribuer a l'entretien du sanctuaire de Dieu. Mais sous ces belles apparences, il ne cache, que toute sorte d'injustice & de cruautè, comme Iudas, qui avecque le soin des pauvres, qu'il avoit en la bouche, coloroit méchamment le larcin, & le sacrilege, qu'il couvoit dans son cœur, regretant le parfum, versè sur les pieds de son maistre; non qu'il se souciast des pauvres, dit l'Evangeliste, mais parce qu'il

Iean 12. 6.

étoit

étoit larron ; c'étoit son interest, & non le leur, qui faisoit, qu'il ne pouvoit souffrir la perte d'une si bonne proye. Ce vice étant si dangereux & si malin, l'Apôtre veut, que nous le *fuyons* & que s'il nous est arrivé sans y penser de mettre le pied dans quelcun de ses filets, que nous l'en tirions promptement, & comme le sage parle en ses Proverbes sur un autre sujet, que *nous ne donnions point de sommeil a nos yeux, ny ne laissions sommeiller nos paupieres, que nous n'en soyons dehors ; comme le Daim de la main du chasseur, & comme l'oyseau de celle de l'oyseleur.* Quand ces animanx sont échappés de semblables embusches, ils ne s'arrestent pas dans les lieux, ou elles leur avoyent été dressées; L'oyseau s'en éloigne a tire d'aisles, & le Daim y employe toute la viteſſe de ses pieds. L'Apôtre entend, que nous fassions le semblable ; que non contens de nous estre garantis des pieges de l'avarice, nous fuyons tout ce qui en approche ; comme la frontiere d'un pays ennemy, ou pestiferè ; & que nous ne nous tenions point en seuretè, jusques a ce que nous en soyons si loin, qu'elle Chap. VI. Pierr. 6. 4. 5.

ne

Chap. IV. ne puisse plus avoir aucun commerce avecque nous. C'est en ce mesme sens qu'il prend ce mot ailleurs, quand il dit aux Corinthiens, *Fuyés la paillardise*; & derechef, *Fuyés arriere de l'idolatrie*, parce que ce sont deux vices tres-dangereux, aussi bien que l'avarice, & qui enlacent aisément les hommes, s'ils ne s'en donnent soigneusement garde. Mais l'Apôtre mesle icy en passant un aiguillon dans son discours pour exciter son disciple a ce devoir, qu'il luy recommande, quand il l'appelle *homme de Dieu*. *Mais toy ô homme de Dieu*. Ie sçay bien, que plusieurs prennent ce mot pour dire amy & familier de Dieu, un homme divin, tout attaché a la contemplation, & a l'amour du Seigneur, & des choses divines. Mais il vaut mieux l'interpreter au sens, où l'Ecriture l'employe ordinairement, selon le stile du langage des Ebreux, qui disent *l'homme de quelcun*, pour signifier son serviteur; comme les *hommes de Saul*, les *hommes de David*, c'est a dire *leurs gens*, ou *leurs serviteurs*; maniere de parler, qui est aussi ordinaire en nôtre langue vulgaire. C'est en ce sens, que Moïse, Samuel,

1. Cor. 6. 18 & 10. 14.

Psf. 90. 1. 2. 2. Reg. 4. 40. & ailleurs.

Samuel, David, Elizée, & les autres Pro- Chap. VI.
phetes ſont ſouvent nommés dans le vieux Teſtament, *les hommes de Dieu*; c'eſt a dire ſes ſerviteurs & ſes miniſtres, envoyés & établis par ſon ordre au milieu de ſon peuple pour les affaires de ſa maiſon. Et S. Paul ſuivant ce ſtile appelle tout Eveſque, ou Paſteur d'une Egliſe Chrétienne, un *homme de Dieu*; quand il dit, que *l'Ecriture eſt propre* a rendre *l'homme de Dieu*, c'eſt a dire ſon miniſtre & ſon ſerviteur, *accompli*. Ainſi en ce lieu, diſant a ſon diſciple, *ô homme de Dieu*, il luy ramentoit ſa charge, l'honneur qu'il avoit d'eſtre le ſerviteur de Dieu, étably par ſon ordre, pour exercer le ſacré miniſtere d'Evangeliſte au milieu de l'Egliſe Chrétienne. Cette charge l'obligeoit a penſer aux choſes de Dieu, & non a celles des hommes; a celles du ciel, & non a celles, qui ſont ſur la terre. Car qui ne voit que c'eſt la derniere de toutes les indignitez, que celuy qui eſt envoyé pour élever les cœurs des hommes au ciel, ayt le ſien attaché a la terre? qu'il adore des biens, dont il preſche le mépris aux autres? Outre qu'un ſi mauvais

exemple

Chap. VI. exemple détruit ce qu'il veut edifier, ayant beaucoup plus de force pour former ſes auditeurs a l'avarice, que ſa langue n'en ſçauroit avoir pour les en détourner; cette vilaine paſſion le gâte avec luy meſme, & le rend negligent, & inutile aux fonctions de ſa charge, partageant ſes affections, ſes ſoins, ſon travail, & ſon temps, qu'il devroit conſacrer tout entier a l'œuvre de l'Evangile. Mais ce n'eſt pas aſſez de fuir le ſervice & les deſirs de l'avarice. La charge du ſaint miniſtere ne nous oblige pas ſeulement a renoncer au mal; Elle requiert encore, que nous nous addonnions au bien; que nous ſoyons exempts des vices du monde, & douès des vertus du ciel. C'eſt pourquoy l'Apôtre aprés avoir averty ſon diſciple de *fuyr la convoitiſe des richeſſes*, ajoûte, qu'il *pourchaſſe juſtice*, *pietè*, *foy*, *charitè*, *patience & debonnairetè*. Comme il ne luy commandoit pas ſimplement de s'abſtenir du mal, mais *de le fuyr*; ainſi a l'oppoſite il ne luy ordonne pas ſimplement de faire & d'exercer le bien. Il en parle avec beaucoup plus d'emphaſe, luy diſant, qu'il *le pourſuive*; car c'eſt

c'est ce que signifie proprement le mot icy employè dans l'original, & que nous avons traduit *pourchasse*. C'est s'attacher d'un grand cœur a l'étude d'une chose; ne la recevoir pas seulement quand elle se presente, mais la chercher & la suivre a la trace, & n'avoir point de repos, qu'on ne l'ayt trouvée. *Fuyr*, & *poursuivre*, signifient des mouvemens, qui sont a la verité opposès l'un a l'autre; l'un pour s'éloigner de ce que l'on hait, & l'autre pour s'approcher de ce que l'on ayme; mais qui sont au fonds d'une mesme force, & d'une pareille ardeur; si bien que l'Apôtre entend qu'il nous faut également & fuir le vice, & suivre la vertu; & avoir autant de haine & d'horreur pour l'un, que d'amour & de passion pour l'autre. Il se sert encore ailleurs assés souvent de ce mot en mesme sens, quand il dit aux Corinthiens; *Poursuivés*, ou *pourchassés la charitè; soyés convoiteux des dons spirituels*, & aux Thessaloniciens, *Pourchassés toûjours ce qui est bon, tant les uns envers les autres, comme envers tous*; & aux Romains; *Pourchassés l'hospitalitè*; & *Pourchassons les choses, qui sont*

Chap. VI. Hæc.

1. Cor 14. 1.

1. Thess. 5. 15.

Rom 12. 13. & 14. 19.

Chap. VI. *ſont de la paix*, & a Timothée, faiſant la meſme oppoſition, dont il s'eſt ſervi en ce lieu, *Fuy* (dit-il) *les deſirs de jeuneſſe, & pourchaſſe juſtice, foy, charitè & paix.* Il ny a point de vertu Chrétienne, qui ne doive orner la vie d'un homme de Dieu, & qui ne ſoit digne de ſon amour & de ſa recherche, & comme l'Apôtre parle, de ſa *pourſuite*, & peut eſtre, qu'il ne nous propoſe icy celles, qu'il y a nommées, que pour un échantillon ſeulement de la ſanctification & pureté de nos mœurs, voulant que ſous le nom de quelques unes de ſes principales parties, nous entendions auſſi toutes les autres; Neantmoins il ſemble avoir expreſſément choiſi celles, dont il fait mention, pour l'oppoſition, & ſi je l'oſe ainſi dire, pour l'antipathie qu'elles ont avecque l'avarice, d'où il a maintenant deſſein de nous détourner. Enquoy paroiſt ſa ſageſſe, chacune de ces ſix vertus, qu'il nomme, contenant quelque puiſſante raiſon pour nous retirer des deſirs & des occupations de l'avarice. Vn *homme de Dieu* ne peut ſoûtenir ce nom & cette dignité, s'il n'eſt juſte & religieux, & fidele, & charitable, & patient,

2. Tim. 2. 22.

patient,& debonnaire. Et il ne le sera pas,si l'avarice regne en son cœur. Car pour la justice, qu'il nomme toute la premiere, c'est une vertu, qui rend a chacun ce qui luy est deu, selon les droits de Dieu, & des hommes. L'avarice bien loin de s'acquitter de ce devoir,fait directement le contraire;Non seulement elle ne donne pas a son prochain, ce qu'il n'a pas & qu'elle luy doit;elle luy ôte mesme ce qu'il a ;& sa cupidité est si gloutonne,qu'elle voudroit ne rendre rien a aucun de ce qu'elle doit, & que chacun luy rendist ce qu'on ne luy doit pas,ce qui est non simplement une injustice, mais un entier renversement de toute justice. *La pieté*, c'est a dire l'amour & le service de Dieu,que l'Apôtre nomme en suite, n'est pas moins incompatible avecque l'avarice.Car cette vilaine passion n'aymant rien que pour son interest,& pour le profit qu'elle en espere ; comment laissera-t-elle la pieté dans nos cœurs, puis que la *pieté* est un amour de Dieu pur & sincere, & non mercenaire ? & un amour souverain, qui ayme Dieu incomparablement plus, que tout le reste, Chap VI.

Chap. VI. reſte, au lieu que l'avaricieux n'ayme rien, que ſon idole, c'eſt a dire ſon or & ſon argent ? d'ou vient que l'Apôtre le nomme ailleurs un *idolatre*, & ſa paſſion une *idolatrie*; c'eſt a dire la plus enorme, & la plus capitale de toutes les impietès. *La foy* ne peut non plus ſubſiſter avecque l'avarice. L'une eleve le cœur au ciel, & l'autre l'abbat & l'enfouit en la terre; L'une cherche les biens du ſiecle a venir; L'autre s'attache au preſent; L'une ſe fie & ſe repoſe en Ieſus Chriſt; L'autre s'appuye ſur la chair, & ſur les faux biens, & tracaſſe inceſſamment & eſt dans une inquietude eternelle. Auſſi avons nous deſia ouï, que l'Apôtre nous a dit, que ceux qui aymẽt cette paſſion, *ſe dévoyent de la foy*; n'étant pas poſſible, qu'elles logent enſemble dans un meſme cœur. Quant a la charitè, la quatrieſme des vertus, dont il fait icy mention, chacun ſait, qu'elle n'eſt pas moins contraire a l'avarice, que le feu a l'eau, & le chaud au froid, & la lumiere aux tenebres. La charitè ne cherche point ſon propre profit; mais elle regarde auſſi a celuy d'autruy. L'avarice ne ſonge, qu'a ſon intereſt

Ephes. 5. 5. Col. 3. 5.

interest sans penser aux autres. L'une donne le sien; l'autre ravit l'autruy; l'une est sainte & innocente, & sans faire mal a aucun, elle fait autant qu'elle peut, du bien a tous. L'autre est une ortie, ou une epine, dont nul n'approche, qu'elle ne le blesse; bien loin de faire du bien a tous; il n'y a personne, a qui elle ne machine & ne procure quelque dommage, & quelque perte; & s'il étoit en son pouvoir, elle engloutiroit tout. C'est un monstre, qui ne se nourrit que du sang des autres, & qui ne croist, que de leurs ruynes; Leur mort est sa vie, & leur deuil sa joye, & leur misere fait son bon-heur. La *patience*, qui suit dans la liste de l'Apôtre supporte doucement la pauvreté & se passe aysément, non seulement des choses superflues, mais mesmes si besoin est, des necessaires. L'avarice ne peut souffrir, que rien luy manque; & s'imagine que c'est le dernier des malheurs de n'avoir que ce qui suffit a la nature; & si les choses répondoyent a ses souhaits, elle possederoit seule ce qui peut entichir tout le genre humain, encore ne seroit elle pas conten- Chap. VI.

Chap. VI. te ; bien qu'au reſte ſa malignité ſoit ſi extravagante, qu'elle ne ſe ſert non plus de ce qu'elle a, que de ce qu'elle n'a pas; toûjours pauvre dans les richeſſes, & toûjours affamée dans l'abondance. Vous pouvès juger combien une ame ainſi faite eſt peu capable de cette *debonnaireté* que l'Apôtre recommande la derniere, qui eſt une douceur d'eſprit, ſi bien établie, qu'elle ne s'emeut pas meſme des offenſes, qu'on luy fait. Elle ſe laiſſe tondre ſans crier, & ſouffre qu'on luy *ôte le ſien ſans le redemander*, au lieu que l'avaricieux ne peut perdre un ſou ſans reſſentiment: & bien loin de ſouffrir ſans emotion, que l'on luy ôte ſon bien, il ſe deſeſpere de n'avoir peu attraper celuy d'autruy. Ainſi l'Apôtre ne pouvoit plus efficacement d'étruire l'avarice dans le cœur de ſon diſciple, qu'en y établiſſant ces ſix vertus. C'eſt donc là le premier commandement qu'il luy donne de *fuyr* les deſirs & les paſſions de l'avarice; & de pourſuivre *la juſtice, la pieté, la foy, la charité, la patience, & la debonnaireté*. Venons maintenant au ſecond qu'il exprime en ces mots; *Combat le bon combat*

Luc 6. 30.

Digitized by Google

combat de la foy ; Apprehende la vie eternelle , a laquelle auſſi tu as été appellé, & en as fait bonne profeſſion devant pluſieurs témoins. Il compare le cours de ſon ſacrè miniſtere a un combat ; Et il uſe aſſés ſouvent ailleurs de cette meſme image, comme dans la deuxieſme epître a Timothée , où il employe ces meſmes paroles ; pour repreſenter le cours de ſon Apoſtolat ; *I'ay* (dit-il) *combattu le bon combat , j'ay achevè la courſe*, & il s'y étend beaucoup plus au long dans le neuvieſme chapitre de la premiere aux Corinthiens. Il eſt vray, qu'il employe quelquefois l'image des combats, & des fatiques des ſoldats a la guerre pour repreſenter les peines & les travaux d'un fidele miniſtre de l'Evangile;comme cy devant dans cette meſme epître,quand il diſoit a Timothée; *Toy donc endure travaux , comme bon ſoldat de Ieſus Chriſt.* Mais le mot de l'original * que nous avons traduit *combat*; & les circonſtances des deux autres paſſages, que nous venons d'alleguer, montrent clairement, que ce n'eſt pas là , où il regarde pour cette heure. Le *combat*, d'où il tire le fonds de ſa com-

Chap. VI.

1. Tim. 4. 7.

1. Cor. 9. 25.

1. Tim. 2. 3.

* ἀγωνίζε

paraiſon, eſt d'un autre ordre, & d'une autre eſpece, que ceux de la guerre. C'eſt un *combat* de prix, & d'honneur, de la nature de ceux, dont il diſoit cy devant; *Si quelcun combat dans la lice, il n'eſt point couronné, s'il n'a combattu deuëment, ou legitimement.* Il n'y avoit rien au temps de l'Apôtre de plus celebre, de plus commun, ny de plus connu dans les nations, & ſur tout en la Grecque, la plus polie de toutes, que ces combats de prix. Ils ſe celebroyent de temps en temps a certains jours ſolennels, & les peuples de la Grece s'y rendoyent de toutes parts en grande foule, pour jouïr de ce ſpectacle, & voir là ces champions choiſis combattre a la courſe, & a la lutte, & a d'autres exercices de corps, les uns contre les autres, a qui auroit le prix. C'eſt a ces combats là, que S. Paul compare le cours, & de la vie de chaque fidele en general, & du miniſtere des Paſteurs en particulier. En effet c'en eſt une belle & naïve image. Et les preparatifs, & le combat meſme, & ſa ſuite ſont ſemblables en l'un & en l'autre. L'athlete (car c'eſt ainſi que l'on nomm oit

Chap VI.

1. *Tim.* 2. 5.

Digitized by Google

nommoit cette sorte de combattans) avant que de se presenter a ces jeux; s'y preparoit des années entieres, vivant de regime, & s'abstenant des viandes, & des actions capables de luy affoiblir, ou appesantir le corps, & au contraire prenant de l'exercice & faisant tout ce qui estoit propre a le fortifier, & a le rendre souple, & dispos, & vigoureux. Le ministre de Iesus Christ pareillement avant que d'entrer dans le ministere, doit se durcir & se dresser a une forme propre aux fonctions d'une charge si excellente, renoncer a l'avarice, & aux passions de la chair, & aux attachemens de la terre; & au contraire s'exercer continuellement dans toutes les vertus Chrétiennes; *fuyr les vices, & poursuivre la justice, la pieté, la foy, la charité, la patience, & la debonnairete.* L'athlete aprés avoir par ses longs preparatifs acquis une habitude & une disposition propre a son dessein, entroit en suite dans la lice, & y montroit ce qu'il savoit faire; le Ministre de l'Evangile semblablement s'étant par une longue & laborieuse étude, suffisamment formè a l'œuvre de son Seigneur, se pre- Chap. VI.

Chap. VI. ſente a luy, pour eſtre receu s'il luy plaiſt, entre ces combatans myſtiques. Timothée étoit deſia entrè dans cette glorieuſe carriere, & c'eſt proprement en cet état là, que l'Apôtre luy crie, *Comba le bon combat de la foy.* L'athlete en étant une fois-là, deployoit tout ce qu'il avoit de ſens & de force a bien faire ſon devoir, n'ayant plus dans l'eſprit d'autre penſée que celle-là. Il n'y épargnoit rien, faiſant quelquefois de grands & admirables efforts, de peur de perdre l'honneur de la victoire. Là il ne falloit plus ſonger a ſe repoſer; il falloit agir ſans intermiſſion; la moindre pauſe, étant capable de donner l'avantage a l'adverſaire. C'eſt ce que l'Apôtre veut que ſon diſciple faſſe deſormais dans cette glorieuſe lice du Seigneur Ieſus, où il étoit entrè; Qu'il y coure ſans relaſche; ſe pouſſant toûjours en avant, ſans ſe détourner, ny s'arreſter, quoy que le monde luy puiſſe preſenter, ou de charmant, ou de terrible, & quelque reſiſtance que ſa propre chair luy puiſſe faire. C'eſt-ce qu'il appelle *combattre le bon combat*; c'eſt a dire combattre bien & legitimement;

mentiſi ce n'eſt,que vous aymiès mieux le prendre, comme dit par oppoſition aux combats du monde. Il n'eſt pas icy queſtion (dit-il) des vains combats de la Grece ; mais d'un combat vrayement noble, & divin, & bon & beau tout enſemble ; où le gain & l'honneur eſt ineſtimable ; où tu as entrepris de combattre contre les tentations du Diable,contre les exemples, & les appas, & les perſecutions du monde, & contre les foibleſſes & les laſchetés de ta chair propre, pour la gloire du Fils de Dieu,& pour l'edification des hommes. Et quel plus beau combat, & en quelle plus glorieuſe, ou plus ſalutaire avanture pouvois-tu entrer ? Porte toy donc genereuſement,& d'une maniere qui ſoit vrayement digne d'une entrepriſe auſſi belle, & auſſi haute, qu'eſt celle cy. Il montre encore plus clairement que c'eſt de ce combat myſtique & ſpirituel, qu'il entend parler,quand il le nomme *le combat de la foy*; ſoit parce que la foy en eſt le ſujet ; car c'eſt pour la retenir nous meſmes,& pour la communiquer aux autres, que nous nous y ſommes engagés; ſoit parce que Chap. VI.

Chap. VI. la foy eſt la ſeule arme, que nous avons a y employer pour en venir a bout a nôtre honneur, ſelon ce que dit l'Apôtre S. Iean, *Que nôtre foy* eſt la victoire, *qui a ſurmonté le monde.* Enfin les combattans dans les lices de la Grece, aprés avoir bien fait leur devoir, & remporté l'avantage ſur leurs adverſaires, étoyét declarés vainqueurs par la ſentence des Iuges & ſurintendans des jeux, & recevoyent de leurs mains une couronne ſur leurs teſtes, dans une grande & ſolennelle aſſemblée de tous les peuples de cette nation; pareillement auſſi les miniſtres, qui auront vertueuſement & conſtamment achevé leur courſe, ſeront loués de la bouche du Souverain Iuge de l'univers, & magnifiquement couronnés de ſa main en la preſence de tous les Anges, & de tous les hommes du monde. Mais quant a ceux là, le prix de leur combat & de leur peine n'étoit (comme dit l'Apôtre ailleurs) qu'une *couronne corruptible*, tiſſuë des feuilles de certains arbres, ou de certaines herbes, que peu de mois avoyent bien toſt fannées, au lieu que la couronne des athletes de Ieſus Chriſt, eſt

1. Iean 5.4.

1. Cor. 9.25.

incorru-

incorruptible. Car leur *couronne* n'eſt autre choſe au fonds, que la bien-heureuſe & glorieuſe immortalitè, qu'ils vivront avecque luy là haut dans les cieux. C'eſt ce qu'entend l'Apôtre, quand continuant ſa comparaiſon, il ajoute; *Apprehende la vie eternelle*; Cours & comba (dit-il) de telle ſorte, que tu reçoives la vie eternelle, le prix, dont nôtre miſericordieux & liberal Seigneur remunerera la foy & la perſeverance de ſes ſerviteurs. Il eſt vray, qu'il parle au preſent, *Apprehende la vie eternelle*; comme s'il la falloit prendre des maintenant au lieu que le Seigneur ne nous la donnera, qu'apres que nous aurons achevè nôtre courſe. Mais la réponſe eſt ayſée, qu'il entend ſeulement, qu'il l'embraſſe, & la ſaiſiſſe de l'eſprit par une foy ſi vive & une eſperance ſi ferme, que rien ne puiſſe luy en arracher la penſée & le deſſein du cœur; & qu'une couronne ſi belle & ſi divine ſe preſentant jour & nuit devant ſes yeux, & comme ſous ſa main, le preſſe & le ſolicite ſi efficacement, que ny la longueur, ny la difficultè du combat, qu'il a entrepris pour elle, ne Chap. VI.

ſoit

Chap. VI. soit jamais capable de luy faire changer de resolution, ny de l'empescher de la recevoir un jour du Seigneur, pour en jouïr eternellement. Qu'il face comme le genereux marchand de l'Evangile, qui ayant treuvè *une perle de grand prix*, vendit tout ce qu'il avoit, & ne se donna point de repos, jusques a ce qu'il l'euſt acquise. Il veut qu'il prenne cette bien-heureuse vie pour sa part, & comme dit le Psalmiste sur un sujet semblable, pour *son heritage perpetuel*; qu'il la mette & la serre au fonds de son cœur; que ce soit tout son bien, & tout son souhait, & l'unique objet de ses desirs, de ses esperances, & de ses pensées. Nous lisons des paroles toutes semblables, bien que le sujet en soit un peu different, dans le livre des Proverbes, où le sage parlant de ses divins enseignemens, *Empoigne* (dit-il) *l'instruction, ne la laſche point; contregarde-la; car c'eſt ta vie.* Les Grecs y ont employè le mesme mot, dont se sert icy S. Paul, & que nous avons traduit *apprehender, pour dire empoigner.* Tien cette vie bien-heureuse, que Iesus t'a montrée des cieux, saisy-la, & n'en quittes point

Luc. 13. 47.

Ps. 119 111.

Prov. 4. 13.

ἐπιλαβοῦ

point la pensée, ny l'étude, que tu n'en jouïsses en effet. Ainsi le sens de tout cet ordre, qu'il donne a son disciple, est qu'il fasse, ce qu'il dit ailleurs, qu'il faisoit luy mesme, qu'*oubliant les choses, qui sont en arriere, & s'avançant a celles qui sont au devant, il tire vers le but, au prix de la vocation supernelle de Dieu en Iesus Christ.* C'est aussi *cette vocation de Dieu en Iesus Christ*, qu'il propose icy semblablement a son disciple, pour l'encourager dans ce combat, quand apres luy avoir commandè *d'apprehender la vie eternelle*, il ajoûte, *a laquelle aussi tu as été appellè.* Car cette pensée nous fortifie merveilleusement dans ce dessein, quand nous nous souuenons, que c'est Dieu, qui nous y a appellès par la voix & de son Fils Iesus Christ nous parlant dans l'Evangile, & de ses ministres & herauds, qui nous ont fait retentir sa parole dans nos oreilles, & enfin de son Saint Esprit, qui nous là fait ouïr dans nos cœurs; que ce n'est pas ny de nous mesmes ny de la suggestion d'aucun homme mortel, mais de la vocation de Dieu, veritable & tout puissant, que nous avons conceu l'esperance de la

Chap. VI. *Phil.* 3. 14.

vie

Chap. VI. vie eternelle. Son autorité nous assure, que nous ne travaillons pas en vain. Joint que cette pensée nous anime considerant, que ce seroit une étrange ingratitude, & digne des derniers supplices, de mepriser, ou de rejetter la vocation celeste de Dieu. Il se peut aussi faire que l'Apôtre, & en cette parole & dans les suivantes, *a laquelle tu as été appellé, & as fait une bonne profession devant beaucoup de témoins*, continuë sa comparaison, & regarde encore a ces anciens combats, d'où il a tiré toute cette image. Car on y convioit toutes les villes de la Grece par des cris publics, & ceux qui avoyent dessein d'y entrer, alloyent se presenter devant les officiers pour en faire leur declaration, ou leur profession en presence de plusieurs témoins; en suite dequoy & apres l'examen de leurs personnes, leurs noms ayant été enrollès dans le registre des combattans, ils étoyent enfin appellès par leur nom, chacun en son rang par la voix du heraut, ou crieur public, pour entrer, en la lice du combat. Il s'étoit passè quelque chose de semblable a cela dans la vocation de Timothée

Timothée au ſaint miniſtere. Reveillè par la predication des Apôtres, les herauds de Ieſus Chriſt, convians tous les hommes a repentance & a grace, & l'appellans particulierement a la charge d'Evangeliſte, avec promeſſe de la vie eternelle, s'il s'en acquittoit fidelement, il avoit fait profeſſion de ſa foy & de ſon eſperance, & témoignè ſon zele, & declarè la volontè, qu'il avoit de ſervir Dieu au ſaint miniſtere, ce qui s'étoit fait en preſence de pluſieurs témoins, non ſeulement des Apôtres & des Paſteurs ordinaires de l'Egliſe, qui conduiſoyent cette action ſainte, mais auſſi de tout le peuple du troupeau où elle ſe paſſa, ſelon la premiere & ancienne forme des ordinations. C'eſt ce que ſignifie S. Paul, quand il dit, qu'*il a fait une belle profeſſion devant beaucoup de témoins*; entendant par ces mots la promeſſe, qu'il avoit faite en leur preſence de ſervir le Seigneur Ieſus, bien & fidelement en la charge, où on l'alloit recevoir. Et ce n'eſt pas en vain, ny ſans raiſon, qu'il luy ramentoit ces choſes. Car comme c'euſt étè une étrange honte a ceux, qui s'étoyent fait Chap. VI.

publi-

Chap. VI. publiquement enroler entre les combattans dans les spectacles de la Grece, si apres cette declaration, & apres estre mesme entrès dans la lice, le courage venant soudainement a leur faillir, ils se fussent retirès, ou arrestès au milieu de leur course, sans l'achever; & comme il n'y eust point eu de raison capable d'excuser leur lascheté, ou de les preserver de la derniere ignominie, qu'elle meritoit, si bien qu'il leur eust été incomparablement meilleur de ne s'en estre jamais meslès, que d'y reussir si mal; il en est de mesme, mais infiniment pis encore de ceux, qui aprés avoir embrassè le saint ministere de Iesus Christ, aprés avoir promis solennellement, & en la presence de Dieu, & de ses Anges, & de son peuple, d'y servir fidelement, & de soûtenir toutes sortes de combats pour la gloire de leur Maistre, & pour l'edification de son Eglise, ou allechès par les fausses apparences du monde, ou intimidés de ses menaces, ou seduits par la delicatesse de leur propre chair, sortent miserablament de la lice, & tournent le dos au but de la vocation d'en-

haut

haut. Ils deviennent & certainement a bon droit, la fable & la riſée du monde. Mais qu'ils ſeroyent heureux ; s'ils en étoyent quittes pour cela ! Leur grand mal eſt, qu'apres avoir beu les mépris, & les moqueries des hommes, & apres avoir long temps languy dans la torture de leur conſcience, ils auront enfin a paſſer par les mains terribles du Dieu vivant, qui punira un jour des peines, dont ils ſont dignes, leur infidelité & leur trahiſon, & l'affront qu'ils font a ſon Evangile, & le déplaiſir & le ſcandale, qu'ils donnent a ſon peuple. C'eſt donc tres-a propos, que S. Paul, pour affermir ſon diſciple dans ſa vocation, & l'éloigner de toute foibleſſe, luy ramentoit la belle profeſſion qu'il avoit faite, & les teſmoins qui l'avoyent ouyë ; pour luy remonſtrer, que deſormais il étoit engagé ſi avant dans le deſſein de ce glorieux combat, qu'il ne luy étoit pas poſſible de tirer le pied en arriere, ſans ſe perdre d'honneur, & ſe couvrir d'une confuſion infinie, & d'un opprobre eternel. Voyla Fideles, ce que nous avions a vous dire, pour l'expoſition de la leçon, que l'Apôtre donne

Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI. donne icy aux Paſteurs de l'Egliſe en la perſonne de Timothée. L'experience n'a que trop montrè combien elle leur étoit neceſſaire. Car nous voyons, que cette maudite convoitiſe d'eſtre riches; qu'il leur commande de fuyr, s'étant contre ſa defenſe, gliſſée peu a peu dans leurs cœurs, en a banni en ſuite *la juſtice, la pietè, la foy, la charitè, la patience, la debonnairetè*, & toutes les autres vertus Chrétiennes, & y a introduit l'orgueil, la fiertè, le luxe, & la tytannie, & a enfin gâtè & corrompu la doctrine & les meurs de l'Egliſe. Et ne penſés pas, que ces maux ne ſe ſoyét fourrès dans cet ordre, que depuis ces derniers ſiecles ſeulement. L'hiſtoire du Chriſtianiſme nous en montre les ſemences, & les origines des premiers temps. On y voit des le troiſieſme, & le quatrieſme ſiecle les Paſteurs, & ſur tout ceux des grands villes, infectés de cette paſſion, travailler des-ja a s'enrichir comme il paroiſt par l'hiſtoire d'un Paul de Samoſate, Paſteur d'Antioche, qui ayant acquis de grands biens par ſes injuſtices, & ſes ſacrileges, & par les voleries & les concuſſions, qu'il exerçoit

exerçoit sur son troupeau ; avoit un grand train, & environnè d'estafiers marchoit en public avec une pompe superbe. Il tenoit aussi une espece de chancellerie, comme les Princes & les grands du monde, & enfin ressembloit plustost a un Intendant de Province, qu'a l'Evesque d'une Eglise; son heresie a été cause, que ses vices furent publiés, & qu'ils nous ont été laissés par écrit. Car apres avoir longuement trompè le monde, en deguisant & cachant ses erreurs par divers artifices, il fut enfin découvert, & deposè l'an de nôtre Seigneur deux cens soixante & dix. Mais combien y en avoit-il d'autres, dont la memoire s'est perduë, bien que leur avarice & corruption ne fust peut estre pas moindre? Certainement un écrivain de ce temps là témoigne; que dés la fin du troisiesme siecle le mal étoit des-ja grand, & presque commun entre les Pasteurs. Il se plaint hautement de leurs dissensions, de leurs querelles; de leurs envies, & jalousies, & de leur ambition, venue a un tel point, qu'ils recherchoyent & exerçoyent cette sainte charge, comme si c'eust été

Chap. VI.

Euseb. hist. l. 7. c. 30. fol. 80. a. 6.

le mesme l. 8. c. 1.

Chap. VI. une tyrannie. Mais ce n'étoit, que le commencement de ce qui parut au ſiecle ſuivant, où l'opulence & le luxe des Prelats étoit deſia montè ſi haut, que les Eveſques de Rome vivoyent en Princes, leur table ſurpaſſant la magnificence de celle des Roys, & la vanitè de leurs habits, & de leurs carroſſes ſe faiſant dés-lors remarquer a tout le monde. Et l'avarice & l'ambition étoit ſi violente dans les eſprits, qu'ils ſe battoyent impudemment a qui emporteroit cette riche chaire; juſques-là qu'un homme de ce temps-là témoigne, qu'il fuſt treuvè dans une des Egliſes de Rome cent trente & ſept corps de perſonnes tuées en la querelle de Damaſe & d'Vrſicin, conteſtans & combattans enſemble pour ce ſujet. Cela arriva ſur la fin de l'an 366. Depuis, les choſes ſont toûjours allées en empirant; & les Moynes qui commencérent a paroiſtre dans le meſme ſiecle, cachant ſous le voile d'une feinte devotion une profonde & inſatiable cupiditè, ont achevè ce que les Eveſques avoyent des-ja bien avancè. Enfin l'avarice & l'ambition y ont ſi bien travaillè;

Amm. Marcellus l. 27. p. 337.

vaillè, que les miniſtres de Ieſus Chriſt, c'eſt a dire les docteurs de l'humilitè, de la pauvretè, & de la frugalitè, ſont devenus les plus riches, & les plus puiſſans de la terre ; les Eveſques s'étant changés en Seigneurs, & en Princes mondains, & celuy qui ſe dit leur chef, en Monarque, & les corps de leurs Clercs, & les Convents de leurs Moynes, en des ſocietès ſi graſſes, & ſi opulentes, qu'il n'y en a preſque point parmy les ſeculiers, qui les egalent. Ce n'eſt pas merveille, que des eſprits occupès ou a acquerir, ou a conſerver ces grandes richeſſes, ayant perdu la veritè, & corrompu la diſcipline de Ieſus Chriſt & de ſes Apôtres. La qualitè de leur doctrine en découvre aſſés l'origine. Leurs opinions ſont ſi propres, & ſi utiles aux intereſts de la convoitiſe de s'enrichir, que l'on ne peut preſque douter, qu'elles n'en ſoyent l'ouvrage. C'eſt de là aſſurément, qu'eſt venu leur purgatoire, & leur ſacrifice, & leur confeſſion, & leur merite des bonnes œuvres, c'eſt a dire des aumônes, des donations, & des fondations, qui ſe font pour eux, & pour leurs Egli- Chap. VI.

Chap. VI. ſes, & de leur ſervice, & toute cette religion exterieure, pompeuſe, & ceremonielle, qui a étouffè le culte interieur & ſpirituel, la ſeule vraye forme de la pietè Chrétienne. La meſme paſſion, qui a inventè tant d'erreurs, eſt celle, qui les entretient encore parmy eux; n'étant pas aisè de leur faire quitter des abus, qui quelque groſſiers & palpables qu'ils ſoyent, leur ſont apres tout ſi commodes & ſi avantageux. Rendons loüange a nôtre Sauveur, Freres bien-aymés, qui nous en a delivrès par ſe main puiſſante. Gardons nous bien d'y retourner jamais. N'ayõs point de honte de nôtre pauvretè. Soyons ſeulement ſoigneux de la parer de ces beaux & legitimes ornemens, que l'Apôtre nous a recommandès, *la juſtice, la pietè, la foy, la charitè, la patience, & la debonnairetè.* Nous ſerons aſſés riches, ſi nous les poſſedons. Ce ſont les biens neceſſaires pour conſerver la veritè de Dieu au milieu de nous; Nous la perdrons infailliblement, ſi nous recevons l'avarice, & ſes deſirs dans nos cœurs. Elle n'eſt en ſuretè, que dans le ſein de l'innocence, & des autres vertus

vertus Chrétiennes. C'eſt-là Fideles, Chap. VI.
le ſujet de nôtre combat. Nous avons promis a Ieſus Chriſt devant pluſieurs teſmoins, les Paſteurs en leur ordination, & tous les fideles en leur batteſme, de garder inviolablement juſques au dernier de nos ſoûpirs la foy de ſon Evangile, & la ſanctification de ſon Eſprit, contre les violences & les artifices de ſes ennemis, le diable, le monde, la chair & le pechè. Tenons luy tous fidelement cette parole, que nous luy avons donnée ſi ſolennellement. Combattons tous d'un meſme cœur ce beau glorieux combat de la foy; Apprehendons la vie eternelle & bien heureuſe, dont nous avons embraſsè le deſſein. Que cette haute & douce eſperance nous conſole dans nos afflictions; qu'elle nous fortifie dans nos tentations; qu'elle chaſſe de nos ames la peur, & la défiance, le vice & la debauche, & tout ce qui eſt contraire a nôtre belle, & ſainte profeſſion; étant fortement & invariablement perſuadès, que Ieſus le ſouverain Maiſtre & ſurintendant de tous nos combats, nous couronnera, ſi nous luy ſommes fideles, de la glorieuſe

Chap. VI. talitè, qu'il nous a promiſe, & que ſi nous ſouffrons & mourons avecque luy, il ne manquera pas de nous faire un jour vivre & regner eternellement avecque luy. AMEN.

SERMON

Digitized by Google

Chap. VI.

SERMON QVARANTE-CINQVIESME. *

* *Prononcè a Charenton le 5. de Iuin 1660.*

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣. 13. 14.

Ie t'enjoins devant Dieu, qui vivifie toutes choſes, & devant Ieſus Chriſt, qui a fait cette belle confeſſion devant Ponce Pilate,

Que tu gardes ce commandement, étant ſans macule & ſans reprehenſion, juſqu'a l'apparition de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.

CHERS FRERES ; De tous les maux, qui peuvent arriver icy bas a l'Egliſe, le plus grand eſt ſans doute la revolte de ſes membres; quand ceux, qui font profeſſion de la pietè Chrétienne l'abandonnent. Outre la dannation, où elle enveloppe les miſerables, qui y tombent, & encore une dannation beaucoup plus horrible, que n'eſt pas celle des infideles, qui n'ont jamais connu la veritè ; elle contriſte les vrays fideles; elle leur donne du trouble, & de l'en-

Chap. VI. nuy, elle ſcandaliſe les infirmes, & les ſollicite a quitter la bonne part, qu'ils avoyent choiſie, elle ébranle les uns, elle renverſe les autres, elle réjouit les adverſaires de la verité, & les affermit dans l'erreur. C'eſt la honte & le dueil de l'Egliſe, la gloire & le trionfe du monde, la ruyne de l'œuvre de Dieu, & l'avancement de celle du Diable. Mais entre toutes les revoltes, celle des Paſteurs eſt la plus funeſte & la plus pernicieuſe. La choſe meſme eſt vilaine, & monſtrueuſe au dernier point; que celuy qui devoit éclairer les autres, devienne luy meſme tenebres; qu'une étoille quitte le ciel, & ſe precipite en la terre, & perdant ſa lumiere ſe change en un charbon mort; c'eſt un prodige non moins épouvantable dans l'Egliſe, qu'en la nature. Mais les ſuites en ſont auſſi triſtes, que l'evenement en eſt ſurprenant, les mauvais exemples ayant d'autant plus de force pour nuire, que plus les perſonnes, qui les donnent, ſont élevées dans les ſocietés humaines, ſi bien que les Paſteurs tenant un lieu eminent dans l'Egliſe, a cauſe du miniſtere qu'ils y exercent,

exercent, leurs revoltes ſont plus dan- Chap.
gereuſes, que celles des autres. Ces mi- VI.
ſerables détruiſent tout un peuple, entant qu'en eux eſt; & il ne tient pas a eux, qu'ils ne le traiſnent dans la perdition, au lieu de le conduire au ſalut. C'eſt pour preſérver & les Paſteurs, & les troupeaux du Seigneur, de ce grand, & effroyable malheur, que le S. Apôtre addreſſoit autresfois a Timothée, & en ſa perſonne a tous les miniſtres de l'Evangile, cette terrible proteſtation, que vous avez ouye dans le texte, que nous venons de vous lire; où il les conjure au nom de Dieu & de ſon Chriſt, de demeurer fermes dans leur vocation ſainte, & non ſeulement de ne point abandonner la belle & glorieuſe carriere, où ils ſont entrez, mais encore de n'y rallentir jamais leur courſe, de n'y rien relaſcher de leur vigueur, & de leurs efforts, quoy qu'il puiſſe arriver, accompliſſant genereuſement & religieuſement toutes les choſes, que porte la regle de leur ordre, qu'ils ont jurée, & a laquelle ils ſont obligez & par la loy, & par l'exemple du Maiſtre, & par leur propre ſerment. Car c'eſt là

Chap. VI. là ce me ſemble le ſens de l'Apôtre en ces paroles. Il exhortoit ſon diſciple dans le verſet precedent, *de combattre le bon combat de la foy*; Pour l'y encourager, il luy mettoit devant les yeux la vie eternelle, a laquelle il étoit appellè, le prix glorieux, que le Seigneur Ieſus propoſe a tous ceux, qui voudront combattre legitimement dans la divine carriere, qu'il nous a ouverte. Il le faiſoit ſouvenir de la belle profeſſion, qu'il en avoit faite devant pluſieurs témoins, en la preſence de Dieu, des Anges & de l'Egliſe; au jour, qu'il avoit été établ Miniſtre de Ieſus Chriſt en l'Evangile, & que ſon nom avoit été s'il faut ainſi dire, enrolè entre ſes champions myſtiques; Et je ne doute pas, qu'en cette *belle confeſſion*, dont il parloit il ne compriſt encore les commencemens, & les progrés, & les ſuites prochaines de la courſe Evangelique de Timothée; ſes premiers combats, & la part qu'il avoit euë aux exploits de l'Apôtre, l'accompagnant, & le ſervant fidelement dans toutes les commiſſions qu'il luy donnoit, quelque hautes & difficiles qu'elles fuſſent; les perils, qu'il avoit

avoit courus, les perſecutions, qu'il avoit ſouffertes de ceux de dehors; les peines, que ceux de dedans luy avoyent données. Tout cela s'appelle *confeſſion* dans le langage de Dieu & de l'Egliſe, & certes avecque raiſon. Car comment ſauroit-on mieux confeſſer le nom de Ieſus Chriſt, ou le reconnoiſtre plus hautement pour le Sauveur du monde, qu'en reſiſtant courageuſement a tout ce qui nous veut détourner de ſon ſervice? en travaillant conſtamment a la taſche, qu'il nous a baillée? ſans nous y épargner, & aymant mieux ſouffrir ce que nôtre nature abhorre le plus, les pertes & les hontes, & les priſons, & les peines, que de manquer a aucun des devoirs de la noble & honorable diſcipline, où il nous a receus? Apres une ſi belle confeſſion, il ſemble qu'il n'y euſt plus rien a craindre; & que c'étoit aſſez d'en avoir fait ſouvenir Timothée pour l'engager a la pourſuite d'un deſſein, qu'il avoit heureuſement pouſsè juſques a ce point là. C'euſt étè aſſez je l'avouë, pour un homme, qui n'euſt pas aymè Timothée, ou qui l'euſt aymè foiblement. Chap. VI.

Mais

Chap. VI. Mais une amour forte, & ardente, comme étoit celle, que le S. Apôtre avoit pour ſon diſciple, eſt une choſe tendre, & pleine de crainte & de ſollicitude, qui a tant de paſſion pour le bonheur des perſonnes qu'elle ayme, que le moindre peril qui les menace luy fait peur. Elle a de la peine a s'aſſurer dans la ſeuretè meſme. Puis aprés tout, il voyoit, que le combat étoit grand; que le nombre, l'animoſitè, les artifices & les violences des adverſaires étoyent épouvantables; que ſi l'Eſprit, que nous avons receu du Seigneur, eſt prompt, cette chair, qui nous enveloppe, eſt foible & embarraſſante. C'eſt ce qui fait, que l'Apôtre ne ſe contente pas de l'exhortation, qu'il a addreſſée a ſon diſciple, quelque forte & efficace, qu'elle ſoit. Mais ſuppoſons que c'euſt étè aſſez pour Timothée; toûjours eſt-il evident, que ce n'euſt pas étè aſſés pour nous, ny pour une infinité d'autres ou Paſteurs, ou brebis, qui n'avons pas les graces, ny la force, ny la reſolution de Timothée, & dont la confeſſion n'a garde d'avoir étè auſſi belle, ny auſſi illuſtre & genereuſe,

reuſe,que la ſienne. Puis donc que l'intention de l'Apôtre en cette epître,eſt de former a la pietè & a la perſeverance, non ſeulement Timothée, mais auſſi en ſa perſonne tous les autres Chrétiens, de quelque ordre, & de quelque ſiecle, qu'ils ſoyent, confeſſons qu'il a eu raiſon de ne rien oublier pour nous obliger a pourſuivre juſques a la fin une courſe auſſi difficile, qu'eſt celle de nôtre vocation Chrétienne. Icy donc non content de l'exhortation, qu'il nous a faite de ſon chef, il nous mene en la preſence de Dieu,& de ſon Chriſt,& nous conjure de reſpecter leurs yeux, de conſiderer leur Majeſtè, de nous aſſeurer de leur bontè & de leur puiſſance infinie, capable de nous redonner la vie,s'il nous arrive de la perdre a leur ſervice, de contempler enfin & d'imiter d'un grand cœur,le riche patron de patience & de conſtance, que le Seigneur Ieſus nous a laiſsè dans les cruelles & mortelles ſouffrances de la Croix, auſquelles il fut injuſtement condamnè par le tribunal Romain, devant lequel il comparut en Ieruſalem. Vous avez

peu

Chap. VI. peu remarquer ce ſens dans le premier verſet de nôtre texte ; *Ie t'enjoin* (dit-il) *devant Dieu, qui vivifie toutes choſes, & devant Ieſus Chriſt, qui a fait cette belle confeſſion devant Ponce Pilate.* Dans l'autre, il nous explique ce qu'il requiert de nous, & la fin pour laquelle il nous a ſi fortement conjurez par le nom de Dieu, & de Ieſus Chriſt, c'eſt qu'il veut en un mot, que nous perſeverions conſtamment juſques au bout en la pieté Chrétienne ; avecque tant de ſoin & de zele, qu'en la grand' journée, où le Seigneur jugera ſouverainement de nôtre courſe, nous ſoyons treuuës irreprehenſibles. *Ie t'enjoin* (dit-il a Timothée, & en luy a chacun de nous) *que tu gardes ce commandement ſans macule & ſans reprehenſion juſqu'a l'apparition de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.* Le ſuiet de ces deux verſets eſt un, & ſimple, la denonciation que S. Paul fait a Timothée de perſeverer dans ſa vocation a la foy & au ſaint miniſtere juſques a la fin. Mais pour la facilité de l'expoſition, & pour le ſoulagement de vôtre memoire, nous y diſtinguerons deux parties; premierement la maniere de la denoncia-

denonciation, qui y eſt faite, *devant Dieu, & devant Ieſus Chriſt*; & puis en deuxieſme lieu, la choſe qui y eſt denoncée, que Timothée & chaque fidele *garde le commandement, ſans macule & irreprehenſible juſques a l'apparition du Seigneur.* Ce ſeront donc les deux parties de cette action; où nous conſidererons ces deux points diſtinctement l'un apres l'autre, s'il plaiſt au Seigneur; Premierement la denonciation, que nous fait S. Paul; & puis la choſe meſme qu'il nous enjoint, & nous commande. Certainement nous devons en general une grande attention & reverence a tous les ordres, que nous donne ce ſaint homme; puis que c'eſt le grand Miniſtre de Ieſus Chriſt, qui nous là envoyè exprés pour nous enſeigner ſa volontè, & nous declarer les myſteres neceſſaires a ſa gloire, & a nôtre ſalut. Mais la faſſon dont il nous propoſe le commandement qu'il nous addreſſe aujourd'huy avec un apparat tout a fait extraordinaire, nous oblige ſans doute a l'écouter & a le mediter avec une veneration & une affection toute particuliere. Car il ne nous dit Chap. VI.

pas

Chap. VI. pas ſimplement, *Gardés le commandement ſans macule & ſans reproche*; Encore que quand il n'auroit dit que cela, ſa parole ſeule devroit avoir aſſés d'autorité ſur nous pour nous perſuader de luy obeïr. Il dit expreſſément, qu'il *nous l'enjoint*, ou nous le *denonce*. Encore ne dit-il pas ſeulement cela; qui ſeroit beaucoup ſans doute. Pour nous forcer a l'obeiſſance, ſans nous laiſſer aucune couleur de nous en diſpenſer, il evoque des cieux en la terre, Dieu & ſon Chriſt, le Pere, & le Fils eternel; & en leur preſence, & eux l'oyans, il nous remontre ce qu'il nous veut dire; Et afin encore, que leur Majeſtè ſainte nous ſoit plus venerable, il nous preſente le Pere, veſtu de cette bontè & de cette puiſſance ſouveraine, qui donne & maintient la vie a toutes les choſes, qui en ont; *Ie t'enjoin* (dit il a Timothée & a tout fidele) *devant Dieu, qui vivifie toutes choſes*? Il nous faït voir pareillement le Fils, dans l'état qui nous doit le plus toucher, lors qu'apres avoir annoncè les myſteres du ciel aux hommes, & leur avoir declarè par œuvres, & par paroles, qu'il étoit le Chriſt de Dieu,

il

il ſeela enfin cette verité par le dernier témoignage, qu'il en rendit en mourant ſur une croix ; *Ie t'enjoin devant Dieu, qui vivifie toutes choſes, & devant Ieſus Chriſt* (dit-il) *qui fit cette belle confeſſion devant Ponce Pilate*. Il uſe encore ailleurs de cette maniere de proteſtation & d'adjuration, mais il n'en uſe jamais, que quand il s'agit de quelque choſe grave & neceſſaire, & de la derniere importance. Car auſſi ſavès vous, qu'il nous eſt deffendu de prendre le nom de Dieu en vain, & de le meſler en des diſcours vains & frivoles, ne l'employant jamais, ſans que quelque forte & importante raiſon nous y oblige. Ainſi l'Apôtre cy devant, où il étoit queſtion de la droiture & integrité des jugemens de l'Egliſe, l'une des choſes les plus importantes a ſon edification, adjuroit Timothée tout de meſme de s'en acquitter en bonne conſcience; *Ie t'adjure* (diſoit-il) *devant Dieu, & le Seigneur Ieſus Chriſt & les Anges eleus, que tu gardes ces choſes ſans preferer l'un a l'autre, ne faiſant rien en panchant d'un côté.* Et dans la deuxieſme epitre, qu'il luy a écrite, il luy recommãde en la meſme Chap. VI. I. Tim. 5. 21.

Chap. VI. sorte d'exercer fidelement sa charge; chose, d'où dépendoit son salut, & l'edification de l'Eglise, *Je te somme* (dit-
2. Tim. 4. 1. il) ou *je t'adjure devant Dieu, & devant le Seigneur Iesus Christ, qui doit juger les vivans & les morts en son apparition; & en son regne; Preschela parole, insiste en temps, & hors temps.* Cette maniere de conjurer ainsi son disciple devant Dieu, & devant le Seigneur Iesus, sert a l'obliger le plus étroitement, qu'il se peut au devoir, qu'il luy recommande. Car en prenant Dieu & le Seigneur Iesus Christ a témoin, il luy montre assés la verité, & l'importance de ce sujet, qu'il luy ose enjoindre en leur presence; puis que ce seroit une temerité profane d'appeller la souveraine Divinité, a témoin d'une chose ou fausse, ou frivole. Ioint qu'il ne mesle pas le Seigneur dans cette affaire pour en estre le spectateur seulement, mais bien afin qu'il en soit le juge, pour en observer les suites, & couronner son serviteur, s'il obeit, ou le punir, s'il a l'audace de violer un devoir, qui luy a été recommandè en sa presence. Mais outre cet usage commun a toutes les protesta-

tions,

tions, qui se font au nom, & en la presence de Dieu, la qualité que l'Apôtre luy donne, *l'appellant, le Dieu qui vivifie toutes choses*, se rapporte particulierement a son sujet. Il veut recommander au Ministre de Dieu de tenir bon jusqu'au bout dans sa vocation; sans s'épouvanter pour les maux, dont le monde le menacera; sans mesme s'effrayer, quand il en faudroit venir jusques aux dernieres extremités, & épandre son sang, & perdre la vie pour l'Evangile. Il veut, que contre cette crainte, qui est au jugement des sages du monde, le plus terrible de tous les traits, il arme son cœur de cette pensée, que le Dieu, qu'il sert, & au nom & en la presence duquel il a été conjuré de combattre, est l'unique source de la vie, l'arbitre & le Maistre Souverain, qui la dispense a qui il luy plaist, & qui la conserve a chacun autant, qu'il veut; si bien que quelque enragez, que soyent ses persecuteurs, il ne la peut perdre, que par son ordre; ny eux, ny luy ne tenant ce qu'ils ont de vie, que de sa liberalité; selon ce que l'Apôtre disoit aux Atheniens, *que par luy nous* Act. 17. 28.

Chap. VI.

Chap. VI. *avons vie & mouvement & eſtre.* Mais il éleve encore plus haut l'eſprit de ſon diſciple, en l'avertiſſant, que *Dieu vivifie toutes choſes.* Car il ne ſignifie pas ſeulement, que c'eſt Dieu, qui donne la vie à toutes les choſes qui vivent, & que c'eſt de luy, qu'elles tirent tout ce qu'elles ont de ſouffle & de vigueur, defaillant auſſi toſt, qu'il retire ſa main, qui les ſoutenoit & qu'il détourne les rayons de ſa lumiere, qui les animoit; comme le Pſalmiſte le chante divinement, *Toutes choſes s'attandent a toy;* Pſ. 104. 27. 28. 29. *Quand tu ouvres ta main, elles ſont raſſaſiées de biens. Caches-tu ta face? elles ſont troublées, Retires-tu leur ſouffle? Elles defaillent & retournent en leur poudre.* Quand S. Paul dit icy, *que Dieu vivifie toutes choſes*, il veut principalement faire entendre a ſon diſciple, qu'il n'y a point de choſe au monde, quelque foible & quelque morte, qu'elle ſoit, que Dieu ne puiſſe aiſément vivifier; ſelõ ce que le Seigneur Ieſus diſoit aux Iuifs, *que ſon Pere reſſuſcite les morts, & les vivifie.* C'eſt ce que ſignifioit la viſion d'Ezechiel, qu'il n'y a point d'os ſi ſecs & ſi arides, à qui ce grand & ſouverain

Iean 5. 21. Ezech. 37.

Seign eur

Seigneur ne puisse donner par la vertu de son souffle tout puissant, la vie & le mouvement. Ainsi l'Apôtre representant a son disciple, que le Dieu qu'il sert, *vivifie toutes choses*, eleve sa pensée au dessus des hommes & des demons, & le forme a mépriser les menaces de leur cruauté, & a s'assurer qu'en quelque état, qu'ils le puissent reduire, son Maistre l'y vivifiera, le consolant dans les angoisses, l'animant dans les perils, le soûtenant dans les tourmens; & que s'ils luy ôtent la vie, il luy en rendra une autre incomparablement meilleure; que s'ils abbatent son corps, il le relevera; s'ils en dissipent les membres, ils les rassemblera; s'ils le brûlent, & en jettent les cendres au vent, il en recueillira la poussiere, & luy redonnera sa premiere forme, & de cette triste & derniere desolation le rétablira en une vie immortelle. Ce fut cette sainte & veritable pensée, qui fit souffrir courageusement aux sept martyres du temps des Maccabées toutes les horreurs des supplices d'Antiochus; *Tu nous ôtes* (luy disoyent ils) *la vie presente; Mais le Roy du monde nous ressuscitera en la resurrection* Chap. VI. 2. M c. 7. 9. 23.

Chap. VI. *de la vie eternelle, quand nous ſerons morts pour ſes loix*; & c'eſt ce que leur genereuſe Mere leur mettoit devant les yeux pour les encourager a ce grand combat; *Le Createur du monde* (diſoit-elle) *vous rendra derechef l'eſprit, & la vie avec ſa miſericorde; ſelon que maintenant vous ne tenès conte de vous meſmes a cauſe de ſes loix.* Mais ce que l'Apôtre ajoûte en ſuite de la belle confeſſion, que fit nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ſous Ponce Pilate, eſt encore plus propre, & plus efficace pour ſon ſujet. Car c'eſt de ce diuin exemple, qu'eſt venuë toute la patience, & la conſtance des fideles. La confeſſion de Ieſus eſt l'original de la nôtre, & tous nos martyrs ne

1. Pierr. 2. 21. ſont, que des copies du ſien. *Il a ſouffert pour nous* (dit S. Pierre) *nous laiſſant un patron, afin que nous ſuivions ſes traces.* Auſſi avons nous été *predeſtinès a eſtre*

Rom. 8. 28 *rendus conformes a ſon image*; Si bien que nous devons tous avoir devant les yeux l'exemple qu'il nous a donnè en ſa confeſſion, & en ſon martyre; l'imitant chacun ſelon nôtre portée au mieux, qu'il nous ſera poſſible. L'Apôtre le repreſentoit autresfois aux fidelles Ebreux

a ce

a ce deſſein ; *Pourſuivons* (leur diſoit il) *conſtamment la courſe, qui nous eſt propoſée, regardans a Ieſus chef & conſommateur de la foy, lequel pour la joye, qui luy étoit propoſée, a ſouffert la croix, ayant mépriſé la honte, & s'eſt aſsis a la dextre du trône de Dieu.* Puis il ajoûte encore ; *Conſiderés diligemment celuy, qui a ſouffert une telle contradiction des pecheurs cõtre luy, afin que vous ne deveniés laſches en defaillant en vos courages.* C'eſt cela meſme, qu'il repreſente icy a ſon diſciple, & qu'il entend par la *confeſſion de Ieſus Chriſt devant*, ou *ſous Ponce Pilate.* Pluſieurs l'ont rapportè a ce que le Seigneur amenè devant le tribunal de Pilate & par luy interrogè *s'il étoit Roy*, ne le nia point: mais confeſſa franchement, bien qu'au peril de ſa vie, qu'en *effet il étoit nay pour cela, & qu'il étoit venu au monde pour rendre témoignage a la verité* ; & qu'il avoit un *regne*, mais *un regne, qui n'étoit pas de ce monde.** l'avouë que cette expoſition eſt fondée ſur l'hiſtoire de l'Evangile, & qu'elle ne poſe rien, qui ne ſoit propre a nôtre edification. Il me ſemble pourtant, que reſſerrant trop le ſens de l'Apôtre, qu'il ne s'ajuſte pas aſſez a

Chap. VI.

Hebr.12 2.3.

Iean 18.37.

* *la meſme verſet 36.*

Chap. VI. son dessein. I'estime donc qu'il vaut mieux l'entendre de toute la course du Seigneur, & de la passion de sa croix, qui en fut la fin, le seau, & la consommation. Et pour l'entendre ainsi, il faut remarquer, que l'original porte expressément & mot pour mot, que *Iesus Christ témoigna la belle confession devant*, ou (ce qui seroit encore mieux à mon avis) *sous Ponce Pilate*; comme aussi l'a traduit le vieux interprete Latin.* Quelle est cette belle, ou *bonne confession* du Seigneur Iesus? C'est la franche, & ouverte profession, qu'il fit durant tout le cours de son ministere, d'estre le Christ de Dieu, son Fils, venu & envoyé de luy, pour sauver le monde, & pour en estre la lumiere? Cette verité étoit infiniment odieuse aux Iuifs, & enflammoit leur rage, & attiroit leur persecution sur luy. Mais le Seigneur quoy qu'ils peussent dire ou faire, l'avoüa, & la declara hautement; Il n'en fit pas seulement la confession devant les Iuifs. Il la maintint devant Pilate, comme nous venons de le dire, & la témoigna constamment jusques a la fin, sans que ny la pompe du

*Sub Pontio comme Act. 11. 28. im Kleau de sous Claude.

Digitized by Google

du Palais de cet officier Romain, ny la terreur de ſon tribunal, & de ſes gardes, ny enfin l'horreur & l'infamie de la croix puſt luy faire changer de langage, Il ayma mieux ſouffrir toute cette perſecution, & ce ſupplice epouvantable, que de ſe dedire d'un ſeul mot de la divine verité, qu'il avoit confeſſée, & preſchée durant ſa vie. C'eſt a mon avis ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit, que Ieſus Chriſt, *témoigna la belle confeſſion ſous Ponce Pilate*; c'eſt a dire qu'en mourant ſous Ponce Pilate, il rendit témoignage de la verité qu'il avoit confeſſée, qu'il maintint & ſeella de ſon ſang, la confeſſion qu'il en avoit faite. Cela eſt clair, & juſte pour le ſujet de l'Apôtre. Il venoit de dire, que Timothée avoit *fait* ou *confeſſé* (comme porte l'original) *une belle confeſſion*. Il dit maintenant du Seigneur, non ſimplement, qu'il ayt *fait* ou *confeſſé une belle confeſſion*, mais ce qui eſt bien plus, *qu'il l'a* témoignée *ſous Ponce Pilate*; c'eſt a dire qu'il a conſommé glorieuſement ſa courſe, & plenement achevé la confeſſion de la verité, l'ayant non ſeulement declarée & preſchée hardiment- Chap. VI.

Chap. VI. ment de la bouche, mais auſſi ſeellée de ſon ſang, & confirmée par la ſouffrance du dernier ſuplice, au lieu que Timothée n'avoit encore que commencè. A la veritè il avoit bien commencè, par une belle *confeſſion*, comme l'Apôtre l'appelloit luy meſme. Mais il n'avoit pas encore achevè. Comme donc il avoit juſques là fidelement imitè ſon bon Maiſtre; il le conjure de l'imiter juſques a la fin; & comme ſes commencemens répondoyent a ceux du Seigneur, & ſa confeſſion a la ſienne; que la ſuite, & la fin y répondiſt auſſi pareillement; qu'il maintinſt toûjours ce qu'il avoit une fois confeſsè, tout ainſi que l'avoit fait le Seigneur; avec tant de conſtance, que s'il falloit comparoiſtre devant un Pilate, c'eſt a dire devant quelque tribunal Romain; s'il falloit y eſtre condamnè au ſuplice le plus cruel, il ſe reſoluſt a ſouffrir plûtoſt toutes ces choſes en patience, comme Ieſus luy en avoit donnè l'exemple, que de manquer jamais au témoignage, qu'il devoit a la veritè de Dieu. En un mot il veut dire, que Timothée a bien étè Confeſſeur; mais que Ieſus

Ieſus a étè & Confeſſeur & martyr; Que s'il luy a étè rendu conforme en la confeſſion, il ſe doit preparer a l'eſtre auſſi pour le martyre, ſi Dieu veut l'y appeller. Que c'eſt en cela que conſiſte le dernier point de nôtre conformitè avec ce divin patron de nôtre vie. Car je penſe, que vous n'ignorez pas, que les Chrétiens dés les premiers, & plus anciens temps de l'Egliſe, mirent cette difference, que nous retenons encore aujourd'huy, entre ces deux mots de *confeſſion* & de *Martyre*, qu'ils donnoyent le premier au témoignage que l'on rendoit a la veritè du Seigneur Ieſus, & de ſon Evangile, ſoit par les paroles de ſa bouche, en l'avoüant & reconnoiſſant publiquement pour ſon Dieu, & pour ſon Maiſtre devant les Iuges Payens; ſoit auſſi par quelques ſouffrances, mais qui n'alloyent pas juſqu'a la mort; comme eſt l'exil, la confiſcation des biens, l'empriſonnement, la queſtion, & la geſne, le fouët, les galeres, la mutilation de quelque partie du corps; & autres ſemblables peines; au lieu que le martyre comprenoit auſſi neceſſairement la mort. Ceux Chap. VI.

qui

Chap. VI. qui avoyent ſouffert pour la verité, mais ſans en mourir, s'appelloyent Confeſſeurs; ceux qui étoyent morts pour la meſme querelle, ſe nommoyent Martyrs. Le langage de l'Apôtre convient, & s'ajuſte parfaitement bien a cette diſtinction. Car au lieu qu'en parlant de Timothée, qui avoit ſouffert pour l'Evangile a la verité, mais non juſqu'a la mort, il diſoit ſimplement, *qu'il avoit confeſſé*, ou fait *une belle confeſſion*; il dit maintenant du Seigneur, qui avoit combattu juſques a la mort, non ſimplement, * qu'il a *confeſſé*, mais qu'il a *témoignè une belle confeſſion*, y employant preciſément le mot de *martyre*, * au lieu duquel nous avons mis *t'émoigner*. Car *martyr* dans le langage des Grecs ſignifie un *témoin* & *martyrer* † veut dire *témoigner*; ſi bien que la parole ſeule de l'Apôtre quand il dit, que Chriſt a *témoignè la confeſſion*, ſi vous la prenès au ſens, où elle a eu vogue dans l'Egliſe, comprend ſa mort; le grand & dernier *martyre*, (c'eſt a dire témoignage,) qu'il a rẽdu a la verité de ſa vocation celeſte en la charge du Meſſie de Dieu, & du Redempteur du monde. Ce ſont là les raiſons,

* μαρτυρησαντα.

† μαρτυρῆσαι.

raiſons, dont l'Apôtre anime de bonne heure l'ordre qu'il veut donner a ſon diſciple; & qu'il ſeme des l'entrée dans la ſommation qu'il luy fait ; la toute puiſſance du Dieu, qu'il ſervoit, pour luy rendre avec uſure la vie, qu'il aura perduë pour ſon nom, & l'exemple de la confeſſion & du martyre de Ieſus, le témoin fidele de Dieu. Conſiderons maintenant en deuxieſme lieu l'ordre meſme, qu'il luy donne ; *Ie t'enjoins* (dit-il) *que tu gardes le commandement ſans macule, & ſans reprehenſion juſqu'a l'apparition de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.* Le ſens de ces paroles eſt clair, & tous les interpretes en ſont d'accord ; C'eſt en un mot, que Timothée retienne fidelement juſqu'au bout la foy de l'Evangile du Seigneur, & la dignité de la charge de ſon Evangeliſte qu'il avoit receuë l'une & l'autre, qu'il conſerve cherement & religieuſement l'honneur de ces deux perles, les gardant entieres & impolluës, & perdant tout ce qu'il a de plus cher juſques a ſon ſang & a ſa vie, plûtoſt que de ſouffrir que ny l'une ny l'autre luy ſoit jamais ravie. Mais bien qu'au fonds ce ſens de l'Apôtre Chap. VI.

Digitized by Google

Chap. VI. pôtre ſoit clair & reconnu de chacun, il ne laiſſe pourtant pas d'y avoir dans les paroles, qu'il a employées pour s'en exprimer, quelque choſe, qui a beſoin d'éclairciſſement. Car on peut demander premierement, quel eſt le *commandement* dont il parle; & puis que c'eſt que *garder ce commandement*; & en troiſieſme lieu, ce qu'il ajoûte, le garder *ſans macule*, & *ſans reprehenſion*; & en quatrieſme & dernier lieu, pourquoy il dit qu'il le faut garder non ſimplement, juſqu'a la fin, mais nommément & expreſſément juſqu'a *l'apparition du Seigneur Ieſus*. Ie crois, que ces quatre queſtiõs étant une fois vuidées, il ne reſtera plus rien dans l'ordre de l'Apôtre, qui ne ſoit facile. Eclairciſſons les donc brievement, ſans nous arreſter beaucoup ſur chacune, puis qu'en effet la difficultè n'en eſt pas grande. Pour le *commandement* qu'il faut *garder*, quelques uns l'entendent de celuy, qu'il venoit de luy donner, *Comba le bon combat de la foy*; D'autres le prenent, pour le commandement de la *charitè*, ou *dilection*, qui ſoit ainſi nommè par excellence; parce qu'il comprend tous les autres;

autres ; & quelques uns enfin pour tout ce que l'Apôtre a ordonnè jusques icy a Timothée, dont le sommaire est, qu'il se montre fidele ministre de Dieu & de l'Eglise. Ils ont tous dit au fonds la chose signifiée par ce mot. Ie ne say s'ils ont bien touchè la raison & la maniere de sa signification. Il me semble, que l'on l'exprimeroit plus clairement en prenant le mot employè dans l'original en un autre sens un peu different. Car les anciens Grammairiens interpretant cette parole, disent que c'est une *commission*, ou une *charge*, que l'on a donnée a quelcun, l'ordre ; qu'un maistre donne a son serviteur, ou a son commis. Ce sens vient parfaitement bien en ce lieu ; que Timothée ayt a garder fidelement l'ordre, ou la commission, c'est a dire la charge, qu'il a receuë de son Maistre ; l'executant punctuellement sans en rien negliger. Quelle étoit cette commission, cet ordre, ou cette charge, qu'il avoit receuë du Seigneur ? Elle consistoit en deux points ; la foy, & la predication ; le Christianisme, & le ministere. Car Timothée étoit & fidele & Evangeliste.

Chap. VI.

Glossæ Græc. Lat. ἐντολὴ *commissum, mandatum.* ἐπίτροπος *Procurator. Phavor.* ἐντολὴ, παραγγελία τῆς διακονίας.

Chap. VI. ſte. D'où paroiſt en ſecond lieu ce qu'il ſignifie quand il luy enjoint *de garder l'ordre*, ou *la commiſſion*, qu'il avoit reoeuë, c'eſt a dire de l'obſerver religieuſement ſans jamais s'en departir; tout de meſme, que nous diſons, qu'un ſerviteur *garde l'ordre de ſon Maiſtre*, & un *commis la charge* de ſon *commettant*, quand ils ſe tiennent exactement dans les choſes, qui leur ont été ordonnées, ſans en faire moins, & s'emanciper au delà. C'eſt a dire en un mot que ſe ſouvenant de l'honneur, que Ieſus Chriſt luy avoit fait, de l'enrooler au nombre & de ſes fideles, & de ſes miniſtres, il s'acquitte diligemment des devoirs de l'un & de l'autre; n'oubliant aucune des choſes, dont il avoit été chargè du Seigneur, ſoit pour la foy, ſoit pour le miniſtere de l'Evangile. Ce qu'il luy dit deux, ou trois fois ailleurs; *Garde le depoſt*, eſt tout ſemblable & revient au fonds a un meſme ſens, bien qu'il ſoit tirè d'une ſimilitude un peu differente. Quant à ce qu'il dit en troiſieſme lieu, qu'il garde cet ordre *ſans macule & ſans reprehenſion*; les uns rapportent ces mots a ſa perſonne, qu'il garde cet ordre ſi

1. *Tim.* 6. 20. & 2. *Tim.* 1. 14.

chaſte-

chaſtement,& avec une conſcience & une religion ſi pure,qu'il ne puiſſe eſtre blaſmè, ny repris de s'y eſtre mal conduit, demeurant a cet égard ſans tache, & irreprehenſible. Les autres rapportent ces mots a l'ordre meſme que Timothée avoit receu du Seigneur; qu'il le garde *ſans macule & ſans reprehenſion*; c'eſt a dire pur & ſincere; ſi bien,qu'il ſoit treuvè en ſa profeſſion & en ſa vie, meſme en tout & par tout, qu'il étoit ſorti de la bouche du Seigneur, & qu'il étoit couchè dans ſon inſtruction; c'eſt a dire dans ſa parole, enregiſtrée dans les livres du nouveau Teſtament. La tradition Latine, & ceux qui la ſuivent, prenent ainſi ces paroles. Mais le texte tel,qu'il eſt dans l'original, ſouffre l'une & l'autre expoſition; & vous voyés, que le ſens en eſt meſme au fonds. Neantmoins il vaut mieux a mon advis, ſe tenir a la premiere, que nos Bibles ont auſſi ſuivie. Car encore que l'on puiſſe fort bien dire,que celuy, qui a manquè a l'ordre de Ieſus Chriſt en quelque ſorte, ne l'a pas gardè *ſans tache & ſans macule*, il eſt pourtant rude de dire, qu'il ne l'a Chap. VI.

Chap. VI. pas gardè *irreprehenſible*, ce mot ſe diſant bien de la perſonne, mais non pas de l'ordre, ou du commandement, qui luy a été donnè, qui ne laiſſe pas d'eſtre *irreprehenſible*, encore que celuy, qui n'y a pas punctuellement obey, ſoit digne d'eſtre *repris* pour ſa faute. L'Apôtre veut donc que le ſerviteur de Dieu s'acquitte ſi fidelement de toutes les parties de la charge, que Dieu luy a donnée, qu'il ne puiſſe eſtre ny condamnè, ny accusè juſtement d'y avoir manquè en quelque point, conſervant par ce moyen ſa perſonne innocente, & pure par conſequent de la tache, & de la fletriſſure, que laiſſe la reprehenſion ou la cenſure a ceux; qui ſont vrayement coupables. Reſte la quatrieſme queſtion, pourquoy l'Apôtre dit, que ſon diſciple doit garder purement, l'ordre qui luy a été donnè, *juſques al'apparition de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt.* Il eſt clair par l'uſage conſtant de l'Ecriture du nouveau Teſtament, que ces mots *de l'apparition du Seigneur*, comme ils ſont icy employès, ſignifient le ſecond & dernier advenement de Ieſus Chriſt pour juger le monde; & ce qu'a-

joût e

joûte l'Apôtre dans le verſet ſuivant, que Dieu montrera cette *apparition en ſon temps*, prouve clairement, qu'il le faut ainſi entendre en cet endroit. Et cependant l'Apôtre ſemble en parler, comme ſi Timothée euſt deu, ou peu vivre juſques là; diſant qu'il ſe garde pur & ſans macule juſques en ce temps-là. Mais que l'Apôtre n'euſt pas cette opinion là, il paroiſt par l'avertiſſement, qu'il donne luy meſme ailleurs aux Theſſaloniciens, de ne ſe point *troubler comme ſi la journée de Chriſt étoit prochaine*; ajoutant que *ce jour là, ne viendra point, que pluſieurs* grandes choſes, qu'il declare en ſuite, ne ſoyent *premierement arrivées*. Ie répons donc qu'il faut entendre ces mots *juſqu'a l'apparition du Seigneur*, tout de meſme que s'il euſt dit, *juſqu'a la fin de ſa vie*, où comme dit nôtre Sauveur au Paſteur de l'Egliſe de Smyrne; *ſois fidele juſqu'a la mort*. Car en effet bien que les deux expreſſions ſoyent differentes, la choſe eſt meſme au fonds, parce que tout le temps, qui ſe paſſe depuis la mort de chacun de nous, juſques au dernier jour, ne changeant rien dans l'état de

Chap. VI.

2. *Theſſ.* 2. 2. 3.

Apoc. 2. 10.

Chap. VI. nôtre vie, quiconque eſt fidele juſques a la mort l'eſt pareillement juſqu'a l'apparition du Seigneur, & qui ne l'eſt pas juſqu'a la mort, ne le peut eſtre non plus juſqu'a l'apparition du Seigneur, ce qui a fait dire a Saint Auguſtin, que le jour de la mort eſt a chacun de nous le

Auguſt. Epiſt. 80. jour de la venuë du Seigneur, parce qu'en ce jour là nous ſerons jugès preciſément, ſelon l'état, où nous ſommes au temps, que nous ſortons d'icy en mourant. Mais ce n'eſt pas ſans raiſon que l'Apôtre & icy, & ailleurs nous remet ce grand jour de l'apparition du Seigneur devant les yeux; comme

Phil. 1. 10. quand il dit aux Philippiens, *qu'ils ſoyent purs & ſans achoppement juſques a la journée de Chriſt.* Car ce comble de gloire, & de felicitè, où nous ſerons alors elevès, nous venant en l'eſprit nous ſert d'un vif éguillon pour nous encourager a nôtre devoir, & d'une puiſſante conſolation dans les maux, que nous avons a ſouffrir au monde; & de l'autre part l'image du jugement, & de la cenſure, qui ſe fera alors contre les laches, & les negligens, nous reveille, & nous excite a combattre la pareſſe & la timidité

de

Digitized by Google

de nôtre chair. D'où vient, qu'un Ancien interpretant ce passage, prend la parole de l'Apôtre, *jusques a l'apparition du Seigneur*, pour dire en y *regardant* & en l'attandant. Voyla Chers Freres, ce que S. Paul remontroit autresfois a son disciple pour l'affermir en la vocation du Seigneur, & pour l'encourager a y perseverer fidelement jusqu'a la fin. Faisons état, qu'il nous addresse aussi aujourd'huy cette mesme exhortation, comme en effet il l'a ecrite pour tous les Chrétiens; Faisons état, qu'il nous somme & nous conjure aussi en la presence de ce grand Dieu, qui vivifie toutes choses, & de son Fils Iesus, qui a séellè la confession de sa verité par son propre sang, de garder constamment les ordres de la discipline celeste jusqu'au jour de son illustre advenement. Aurons-nous le cœur assez dur pour n'estre point touchés ny de la voix de ce grand Apôtre, ny de la presence de nôtre Dieu, tout bon & tout puissant, & de son Fils le misericordieux chef & consommateur de nôtre foy? Mepriserons-nous & la Majestè du Pere, & l'exemple du Fils, & l'autoritè de leur

Chap. VI.

Theodoret sur ce lieu.

Chap. VI. Miniſtre ? A Dieu ne plaiſe, que nous nous rendions coûpables d'un crime auſſi enorme, que ſeroit celuy-là. Il nous vaudroit mieux n'eſtre jamais nais au monde, que d'y eſtre nais dans les tenebres de l'ignorance & de l'erreur, parmy les barbares, ou parmy les infideles, que d'avoir veu & ouy toutes ces merveilles de la bonté, & de la puiſſance de Dieu & de ſon Fils, de la bouche de Paul, ſans en faire nôtre profit. Obeiſſons donc a la voix celeſte de ce ſaint Apôtre. Faiſons ce qu'il nous commande, & pratiquons ce qu'il nous ordonne. Benit ſoit Dieu, que nous avons fait confeſſion de ſon Evangile, & que nous avons eu le courage de quitter les pompes du ſiecle pour nous enrooller entre les diſciples du Seigneur ; & que juſqu'icy ny les charmes, ny les menaces du monde n'ont peu nous debaucher de cette ſainte profeſſion. Mais ce n'eſt rien d'avoir commencé, ſi nous n'achevons. Le Seigneur ne promet ny ſon ſalut qu'a celuy, qui aura perſeveré juſqu'a la fin, ny la couronne de vie, qu'a celuy, qui aura été fidele juſques a la mort. J'avouë

Matth. 10. 22. *Ap.* 2. 10.

que

que ce combat eſt grand ; Mais il s'en faut beaucoup, qu'il ne ſoit auſſi grand, qu'il étoit au tẽps de l'Apôtre ; lors que les Tyrans perſecutoyent la ſainte doctrine a fer & a feu ; lors que c'étoit un crime puniſſable par les loix publiques de ſe confeſſer Chrétien. Et de combien ſont addoucies les rigueurs, ſous leſquelles ont autresfois veſcu nos peres, lors qu'un zele furieux & une haine injuſte allumoit des buchers, & dreſſoit des echaffauts & des gibbets contre nôtre ſainte profeſſion ? Nous pouvons dire avec verité, que Dieu nous épargne, qu'il ne permet pas que tentation nous ſaiſiſſe ſinon humaine, & que nous n'avons pas *a reſiſter juſqu'au ſang*. Et neantmoins ô deplorable laſcheté ! il n'a pas laiſsé de ſe treuver des gens parmy nous, & quelques uns meſme entre les Paſteurs, qui ſe forgeant des dangers & des craintes, où il n'y en avoit point de ſujet, ont pris l'épouvante, & pour ſe garentir de quelques incommoditès imaginaires, ſe ſont jettès dans un veritable & eternel malheur. Quand il y iroit de la vie, toûjours ſeroit-ce un étrange aveuglement d'en

Chap. VI. v.

1. *Cor.* 10

Hebr. 12. 4.

Chap. VI. preferer une auſſi courte & auſſi chetive, qu'eſt celle de la terre, a la bienheureuſe & glorieuſe immortalitè, que le Seigneur nous promet, proteſtant qu'en la cauſe de ſon Evangile, *quiconque voudra ſauver ſa vie la perdra; au lieu que quiconque* perdra ſa vie pour l'amour de luy *la ſauvera.* Heureuſe perte! qui apporte un ſi grand gain; qui acquiert l'éternitè pour ſi peu de choſe! Mais chers Freres, le crime de ces miſerables eſt d'autant plus inexcuſable, qu'ils n'avoyent pas meſme cette occaſion de le commettre. Que leur malheur nous faſſe ſages; & nous rende ſoigneux de nôtre ſalut, pour cheminer devant Dieu avec crainte & tremblement. Souvenons-nous de ce que nous dit l'Apôtre, que le Seigneur que nous ſervons *vivifie, toutes choſes.* Comme il met la vie, où il luy plaiſt, il met pareillement toutes les autres choſes, où bon luy ſemble; l'abondance dans la diſette, la manne dans les deſerts, l'eau dans les rochers, la ſeuretè dans les foſſes de lyons, & dans les fournaiſes, & le rafraichiſſement dans les flammes. Que nôtre deſert ne vous faſſe point de

Luc 9. 24.

peu

peut. Celuy qui nous y a repeus juſques a cette heure, nous y nourrira bien encore cy apres. C'eſt de luy, & de ſon ordre, que depend le pain & le vin, & la vie de la terre. Et quand bien le mõde nous auroit ôtè toutes ces choſes, tant y a qu'il ne ſauroit nous ôter la vie de Ieſus Chriſt, ny ſa paix, ny ſon ciel ny ſon eternitè. Nous ne pouvons eſtre qu'heureux, ſi nous ſommes vrayement a Dieu, qui vivifie toutes choſes. Que le monde en die & en croye ce qu'il voudra. Quand il nous auroit ôtè mille vies, ſi le Seigneur eſt nôtre Dieu, il ne ſera pas poſſible, qu'apres cela nous ne ſoyons encore vivans; auſſi bien qu'Abraham & les Patriarches, qui étant morts tant de ſiecles auparavant, la Veritè ne laiſſe pas de nous aſſurer qu'ils ſont vivans a leur Dieu, parce qu'il n'eſt pas Dieu des morts, mais des vivans. Le monde le verra un jour, quand nôtre vie, qui eſt maintenant cachée en Dieu, ſera manifeſtée; & que le Pere d'éternitè, qui en eſt le depoſitaire, la tirant de ſes treſors nous en reveſtira aux yeux du ciel & de la terre. Chers Freres, qu'une ſi haute & ſi ſolide eſpe-

Chap. VI.

Luc 20. 37. 38.

Digitized by Google

Chap. VI. eſperance nous faſſe egalement mépriſer & les biens, & les maux du monde. Paſſons nous volontiers des uns, & ſouffrons patiemment les autres; puis que nous ſommes aſſeurès d'une ſi riche poſſeſſion. C'eſt Ieſus Chriſt, qui nous l'a acquiſe. Mais il nous y conduit par la voye, qu'il nous a marquée de ſes pas. Suivons hardiment ſes traces; imitons ſa confeſſion, & le témoignage qu'il a rendu a la verité, ſi nous voulons avoir part en ſa reſurrection & en ſa gloire. N'ayons point de honte de luy, ny de ſon Evangile. Confeſſons le genereuſement devant les Sacrificateurs, & les Gouverneurs; Et il nous confeſſera devant ſon Pere. Si nous ſouffrons avecque luy, nous regnerons avecque luy; & ſi nous mourons avecque luy, nous reſſuſciterons & vivrons avecque luy. Mais remarqués bien je vous prie, que ce n'eſt pas la profeſſion de la doctrine ſimplement; mais le *commandement*, c'eſt a dire la regle & la diſcipline dont nous ſommes chargès dans l'Evangile, que l'Apôtre nous ordonne de garder juſques a la fin, & meſme de la garder ſi bien, que nous ſoyons

ſoyons ſans macule,& irreprehenſibles en l'apparition de Ieſus Chriſt.O Dieu, combien ſommes nous éloignés de cette profeſſion, que S. Paul nous demande?Nous penſons avoir bien perſeverè dans la confeſſion de Ieſus Chriſt, & bien gardè ſa regle, ſous ombre,que nôtre creance eſt nette des ordures de la ſuperſtition. Et quoy? les vices, dont toute nôtre vie eſt pleine, ſont-ce pas des taches & des macules, auſſi bien que les hereſies,& les erreurs?La regle de Chriſt ne nous a-t-elle donnè autre charge, que de renoncer a l'erreur? Ne nous commande-t-elle pas auſſi de mourir au vice, & de combattre ſes paſſions? Et le Seigneur recevra-t-il pour un ſerviteur *irreprehenſible*, celuy, dont toute la vie eſt couverte de crimes, & de vilainies? ſous ombre qu'il n'aura pas ètè heretique? Mais qui ne voit l'extravagance de cette imagination? Non, non, Chrétien; Ne vous flattès point; l'Evangile n'eſt pas moins contraire au vice,qu'a l'erreur; A vray dire, il ne hait, & ne defend l'erreur, qu'a cauſe qu'elle engage dans le vice, détournant les hommes ou de la vraye Chap. VI.

pietè

Chap. VI. pietè envers Dieu, ou de la ſincere charitè envers le prochain. Auſſi ne nous revele-t-il, que les veritès neceſſaires a la correction de nos meurs, & a la ſanctification. Il y en a cent mille autres qui regardent les choſes ou naturelles, ou divines, dont la parole de Dieu ne nous dit rien; parce que quelque belles & raviſſantes qu'elles puiſſent eſtre d'ailleurs, elles ne ſervent de rien a nous amander. Allès donc, & commencès a reformer & a renouveller vôtre vie, vous qui juſques icy avez penſè d'avoir bien gardè la regle de l'Evangile, ſous ombre que vous avez garenty vôtre creance des erreurs contraires a la veritè, bien que d'ailleurs vous meniès une vie plene de debauches, & de tous les autres vices du monde. Si vous l'avez ainſi creu, vôtre creance, n'étoit nullement pure; elle étoit tachée d'une erreur mortelle, qui vous traiſnera en perdition, ſi vous n'en nettoyès vôtre cœur. Tant s'en faut qu'en viuant ainſi, vous ayès perſeverè dans les voyes de Ieſus Chriſt, que vous n'y eſtes pas encore entrè. Bien loin d'avoir fait une *belle confeſſion du*

du Seigneur ; vous en avez fait une tres- honteuſe , & qu'il deſavouëra aſſeurément ; puis qu'elle étoit fauſſe , & vaine ; ce divin Seigneur ne reconnoiſſant pour ſiens , que ceux , qui ſont participans de ſa ſaintetè. Et ſi vous avès ſouffert quelque choſe pour cette profeſſion , que vôtre bouche fait de ſon Evangile ; vous l'avés ſouffert en vain. C'eſt un ſervice , qui ne vous ſera point alloüè. S. Paul paſſe bien plus avant ; Il dit , que quand bien vous auriès diſtribuè tout vôtre bien a la nourriture des pauvres , & quand bien vous auriès livrè vôtre corps pour eſtre brûlè , ſi avec tout cela , vous n'avez point la charitè , incompatible avecque les vices, qui vous poſſedent , tout cela ne vous profitera de rien. Ie vous en avertis pecheurs , & vous conjure au nom & en la preſence de Dieu , & de ſon Fils Ieſus nôtre bon Sauveur & par ſa glorieuſe apparition , dont la lumiere découvrira toutes vos cachetes , & qui vous jugera ſelon vos œuvres , & non ſelon vos paroles, que vous ſongiès une bonne fois a vous, pour vous amander tout de bon , & ſortir enfin de ce

Chap. VI.

1. *Cor.* 13. 3.

vilain

Chap. VI. vilain bourbier de la chair, & de ſes vices, où vous periſsès, & pour eſtre deſormais vrayement Chrétiens ; Dieu nous en face a tous la grace, nous touchant ſi vivement par la vertu de ſon Eſprit, que la parole de ſon Apôtre entre juſques au fonds de nos cœurs, & nous ſoit vrayement ſa puiſſance a ſalut. Ainſi ſoit il ; Et a Dieu ſeul, Pere, Fils & S. Eſprit ſoit toute louange, & gloire aux ſiecles des ſiecles, AMEN.

SERMON

SERMON QVARANTE-SIXIESME.*

*Prononcè a Charenton le 11. Iuilliet 1660.

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣. 15. 16.

Laquelle le bien-heureux, & ſeul Prince, Roy des Roys, & Seigneur des Seigneurs, montrera en ſa propre ſaiſon;

Lequel ſeul a immortalitè, & habite dans une lumiere inacceſsible, lequel nul des hommes n'a veu, & ne peut voir, auquel ſoit honneur & force eternelle. Amen.

CHERS FRERES; Encore que le Fils de Dieu communique dés maintenant a ceux qui le ſervent en foy & en veritè, divers biens excellens, qui les rendent incomparablement plus heureux, que ne ſont pas les autres hommes; il faut pourtant avouër, qu'ils ne recevront le corps meſme de ce grand & admirable ſalut, qu'il leur a acquis & promis, qu'au dernier jour ſeulement; lors que ce ſouverain Seigneur venant encore une fois pour juger le monde

en

Chap. VI. en Iuſtice, aprés avoir reveſtu ſes fideles d'une nature divine & immortelle les elevera dans ſon royaume celeſte pour y joüir eternellement d'une vie parfaitement exemte de tout mal, & parfaitement pleine de tout bien. Iuſques là, il leur manque toûjours quelque partie de leur bonheur. Dans l'état meſme, où Ieſus les met au ſortir de cette vie, & où le Saint Eſprit pro-

Apoc. 15. 13. nonce qu'ils ſont bien heureux, & qu'ils ſe repoſent de leurs travaux, & que leurs œuvres les ſuivent; ils n'ont pourtant pas entierement tout ce qu'ils ont

Rom. 8. 22. eſperè. Ils y attendent encore la redemption de leurs corps, la chere moitiè de leur eſtre; & l'entiere deſtruction de la mort, le dernier de leurs ennemis; qui retient maintenant en ſa main les dépoüilles, qu'ils ont laiſſées en la terre. Mais laiſſons-là ceux qui ſont morts au Seigneur. Puis qu'ils ſont

Phil. 1. 23. avecque luy, leur condition de quelque

1. *Cor.* 5. 1. nature, qu'elle ſoit au reſte, ne peut

2. *Cor.* 5. 2. eſtre que bien heureuſe. Parlons de nous, qui combattons encore ſur la terre, ſoûpirans apres nôtre domicile celeſte; Qui ne voit, combien il nous manque

manque de choſes? Certainement l'A- Chap. VI.
pôtre a bien raiſon de dire, que ce que nous *ſommes ſauvès eſt en eſperance.* Nous *Rom. 8.* 24.
eſperons le ſalut. Nous ne l'avons pas encore. Mais comment ne l'avons-nous pas, puis que S. Paul dit, que *nous ſommes ſauvès*? Peut-on eſtre ſauvè ſans avoir le ſalut? I'avouë donc, que nous l'avons en quelque ſorte; en la meſme ſorte que nous ſommes *ſauvès*; c'eſt a dire en eſperance, comme dit S. Paul. C'eſt cette eſperance, qui nous donne tout ce que nous avons maintenant de ſalut; c'eſt elle qui le forme en nous, & qui anticipant les temps, le *ravit*, avant qu'il ſoit venu, & nous en fait joüir avant que nous le tenions; tout de meſme, que ces *violens* bien-heureux, dont le Seigneur parle dans l'Evangile, qui raviſſoyent *le royaume des cieux* avant qu'il fuſt manifeſtè. Otès-nous cette eſperance; Nous ſerons (dit S. Paul) *les plus miſerables de tous les hommes.* C'eſt donc elle, qui nous donne tout ce que nous avons de bon-heur. S'il y a maintenant quelque paix, quelque conſolation, quelque joye dans les cœurs des fidelles (comme il y en a

Matth. 11. 12.

1. Cor. 15. 19.

Chap. VI.

ſans doute plus que dans les cœurs de tous les autres hommes) s'il y a enfin dés-maintenant quelque vie & quelque ſalut en eux, c'eſt l'eſperance qui le fait, tout cela eſt ſon ouvrage. Car le ſalut de Ieſus Chriſt eſt un bien ſi grand & ſi parfait, & l'eſperance que nous en avons eſt ſi certaine & ſi bien fondée, que l'eſperer ainſi eſt une choſe beaucoup meilleure & plus heureuſe, que de jouïr de tous les biens du monde enſemble. Mais il n'eſt pas poſſible, que nous concevions cette admirable eſperance, qui fait nôtre vie & nôtre felicitè icy bas, ſi nous n'établiſſons dans nos cœurs l'apparition glorieuſe de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt, d'où elle dépend. C'eſt cette apparition, qui accomplira tout ce que l'eſperance attend; Celle-là nous mettra en main les corps, dont celle-cy ne nous donne que les ombres. Il nous importe donc infiniment & pour nôtre conſolation en ce ſiecle, & pour nôtre ſalut en l'autre, d'avoir & de retenir conſtamment gravée dans nos cœurs la verité de ce grand jour, qui achevera l'œuvre de Dieu, & qui juſtifiera plenement & ſa foy

foy & la nôtre ; la ſienne, en accom- Chap.
pliſſant tout ce qu'il a promis ; la nôtre VI.
en nous mettant en poſſeſſion de tout ce que nous avons eſperè. S. Paul exhortoit Timothée a ce devoir dans le verſet precedent, a tenir bon juſqu'au bout, en gardant fidelement ce qui luy avoit ètè enjoint & recommandè, c'eſt a dire la foy & l'eſperance de l'Evangile juſqu'a l'apparition de Ieſus Chriſt. Pour l'affermir dans cette belle & ſalutaire penſée, il luy met maintenant devant les yeux, le bonheur, la majeſtè, la puiſſance, l'immortalitè, & la grandeur incomprehenſible de ce ſouverain Seigneur, qui nous a promis cette apparition de ſon Fils, & ſur la foy duquel nous en avons conceu l'eſperance. N'en doute point *(dit il a ſon diſciple)* Attenla avec une conſtante & invincible patience. Car ce n'eſt pas des hommes, ny des grands de la terre, ny des fabuleuſes divinitès des Payens, que nous l'attendons. C'eſt le vray Dieu, qui nous l'a promiſe, & qui nous la fera voir ſans doute en ſon temps; Vn Dieu tout-puiſſant, pour faire tout ce qu'il veut ; Vn Dieu immortel & immuable

Chap. VI. pour vouloir conſtamment accomplir ce qu'il a dit, ſans y rien changer. C'eſt là chers Freres, a mon avis le deſſein de cette riche & magnifique deſcription de Dieu, que le S. Apôtre nous preſente dans ce texte. Il ſeroit bien malaisè de treuver ſoit dans les écrits des Sages du monde, ſoit meſme dans les livres divins un autre portrait de cette glorieuſe & adorable Majeſtè, plus beau & mieux reſſemblant, que celuy-cy. Il nous repreſente premierement ſa ſouveraine autoritè & puiſſance; *C'eſt* (dit-il) *le bien-heureux & ſeul Prince, le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs.* Puis il y ajoûte ſon eternitè & ſa grandeur incomprehenſible; *celuy* (dit-il) *qui a ſeul l'immortalitè, habitant dans une lumiere inacceſſible, celuy que nul des hommes n'a veu, ny ne peut voir.* Puis ſentant bien que ce grand & infiny ſujet eſt au deſſus de toutes nos paroles & de toutes nos penſées, il briſe là, & ſans entrer plus avant dans cet abyſme, il finit par cette humble & profonde adoration; *A luy ſoit honneur & force. Amen.* Voyla (dit-il) ô Timothée; Voyla ô fidele, qui que tu ſois, quel

quel eſt celuy, qui nous a promis l'ap- Chap.
parition de Ieſus Chriſt, pour ſa gloire VI.
& pour nôtre ſalut. Iugès ſi étant tel, nous n'avons pas raiſon de croire, qu'*il la montrera en ſon temps*; qu'il n'y manquera pas quoy qu'en puiſſe dire ou penſer l'incredulitè, & quelque contraires, qu'y ſemblent eſtre les apparences des choſes du monde. C'eſt là chers Freres, ce que nous avons a mediter en cette action; premierement, le bon-heur & la puiſſance de Dieu; ſecondement, ſon immortalitè, & ſa grandeur incomprehenſible; & puis nous toucherons en deux mots l'adoration que luy rend l'Apôtre, & l'accompliſſement de ſon grand chef d'œuvre, en nous montrant un jour l'apparition de ſon Fils, qu'il a predite en ſa parole. Le ſujet eſt haut comme vous voyès, & infiniment élevè au deſſus de nos eſprits. Auſſi n'eſt-ce pas pour vous le faire comprendre que nous en parlerons; mais pour vous montrer, qu'il ne ſe peut comprendre, afin qu'abbaiſſant tout ce que vous avès de ſens & d'intelligence devant la Majeſtè de ce grand Dieu, vous luy

Chap. VI. apportiez une foy humble & docile, pour recevoir avec reſpect tout ce qu'il daigne nous reveler de ſoy-meſme & de ſes myſteres par la bouche de ſon ſerviteur, & ce qui eſt le principal, & l'unique deſſein de ſes divins enſeignemens, que vous luy rendiez en ſuite l'honneur, & le ſervice, la crainte & l'obeiſſance que vous luy devès, en attendant la *bien-heureuſe eſperance* & l'apparition de la gloire de ſon Fils Ieſus, nôtre Sauveur, vray & grand Dieu ſur toutes choſes benit eternellement avec ſon Pere. Amen. La premiere qualité que l'Apôtre donne a Dieu, eſt celle de *bien-heureux*; & il l'a des-ja ainſi appellé dans le premier chapitre de cette epître; où il diſoit, parlant de ſa vocation a l'Apoſtolat, que *l'Evangile de la gloire de Dieu bien-heureux luy a été commis*. Cette *beatitude* eſt la couronne de toutes ſes grandeurs, & l'éclat, ou pour mieux dire, le fruit de ſes divines perfections. Car ſi l'on doit appeller heureux celuy, qui exempt de tout mal, poſſede dans une pleine & riche abondance tous les biens les plus hauts & les plus parfaits, qui ſe puiſſent ſouhaiter

Tit. 2. 13. *Rom.* 9. 5. 1. *Iean* 5. 20. 1. *Tim.* 1. 11.

Digitized by Google

ſouhaiter, & qui dans une profonde paix & tranquilitè agit continuellement en la maniere la plus belle & la plus excellente, que puiſſe concevoir une nature raiſonnable, & qui en ſuite reſſent une douceur & un contentement infini, pur & egal, & ſans nulle interruption; comme en effet il me ſemble, que c'eſt-ce que nous appellons *eſtre heureux*; il eſt evident que Dieu eſt tres-heureux, & qu'il l'eſt meſme d'une ſi admirable & ſi divine maniere, qu'il n'y a ny homme ſur la terre, ny Ange dans les cieux, qui luy ſoit comparable a cet égard, non plus qu'au reſte. Car ny le pechè, qui eſt le ſouverain mal, ny l'ignorance, ny la paſſion, ny la foibleſſe, ny la douleur, ny la pauvretè, ny en un mot aucune de toutes les mauvaiſes choſes, que nous ſouffrons, ou que nous craignons, ne peut approcher de cette ſainte & glorieuſe nature, Sa ſageſſe eſt infinie, puis qu'il a une connoiſſance parfaite, claire & diſtincte & aſſurée & de ſoy meſme & de tout le monde; de tout ce qui eſt, & de tout ce qui n'eſt pas, mais qui ſera, ou qui peut eſtre. Sa bontè & ſa ſain- Chap. VI.

Chap. VI. tetè eſt egale a ſa ſageſſe. Il n'ayme qu
ce qui eſt vrayement aimable, ce qui e
juſte, & raiſonnable; Il hait l'iniquitè, &
tout ce qui choque la veritè, l'honeſte
tè, & la bontè; l'un & l'autre conſtam
ment, & ſans qu'il y arrive jamais l
moindre ombre de variation, ou d
changement. Son eternelle intelligen
ce eſt dans une continuelle action, con
templant inceſſamment ſans laſſitude
& ſans travail les plus beaux & les plu
raviſſans de tous les objets; c'eſt a dir
ſes propres perfections; ſans rien voi
ny en ſoy, ny en ſes actions, qui ne ſoi
ſouverainément beau & bon. Et le de
ſordre, que le vice des méchans cauſ
dans le monde, n'eſt pas capable de lu
donner le moindre trouble; parce qu'i
voit & ſçait juſques où il ira, & qu
quelque fiere & inſolente, que ſoit l
creature, elle n'agira ny ne ſe remuera
qu'autant qu'il luy plaira de le permet
tre; & qu'enfin elle ſubira neceſſaire
ment ou de grè, ou de force, ce qu'
en aura ordonnè. Car quant a la cole
re, la triſteſſe, la repentance, le regret
la crainte, & autres ſemblables pa
ſions; ſi l'Ecriture luy en attribue que

quefoi

quefois les noms, elle ne le fait que figurément, & par ſimilitude ſeulement pour nous repreſenter groſſierement avec nôtre langage, la conduite & les actions de Dieu, ſans que l'on doive s'imaginer qu'aucun de ces troubles & importuns mouvemens ayt lieu en cette ſimple & immuable nature. Ainſi vous voyès, que tout le bonheur, non des hommes ſeulement, mais meſmes des Anges les plus relevès, n'eſt qu'vne petite ombre de la beatitude infinie de nôtre Dieu. Mais l'une des principales differences, qui s'y treuve, cet que Dieu a en ſoy-meſme le fonds de ſa beatitude; ſans avoir beſoin de chercher nulle part ailleurs ce qui eſt neceſſaire a ſon contentement; au lieu que les Anges & les hommes ne peuvent avoir que de luy, tout ce qui les rend heureux. Quant a luy, il a bien donnè au monde & aux creatures qui y ſont, tout ce que nous y voyons, d'excellence & de perfection; Mais ſon excellence, ou ſon contentement propre n'en a receu aucun accroiſſement. Il étoit tout auſſi heureux, avant la creation de l'univers, qu'il l'a été depuis; & Chap. VI.

ſi ce

Chap. VI. ſi ce grand tout retournoit en ſon neant, il n'en ſeroit de rien moins heureux. Et cette conſideration nous oblige premierement a eſtimer d'autant plus ſes preſens, puis qu'ils nous viennent d'une bontè entierement deſintereſſée, ſans que celuy qui nous les fait, en puiſſe, ou en veuille tirer aucun profit, ſelon la reconnoiſſance, que luy en fait le Pſalmiſte, *Mon bien*, (dit-il) *ne vient point juſqu'a toy*. Puis aprés voyant que Dieu eſt une ſource inépuiſabe de bonheur, d'où découle celuy de toutes les creatures, cette penſée nous doit inciter d'une part a chercher nôtre felicitè en luy ſeul; & de l'autre a nous aſſurer, qu'il nous communiquera & aiſément, & volontiers tout ce qui nous y eſt neceſſaire, puis quil a eu la bontè de donner a toutes les creatures tant de biens, dont il les a enrichies de ſa pure liberalitè, ſans qu'il luy en revienne aucun avantage. Et je crois, que c'eſt principalement pour ces raiſons, que l'Apôtre nous a repreſentè, que Dieu *eſt bien heureux*, & icy, & au premier chapitre de cette epître; ſelon ſa coûtume de ne nous découvrir ny

Pſ. 16. 2.

propoſer

propoſer aucun des myſteres divins, Chap. VI.
que pour nôtre edification. C'eſt là meſme que tend ce qu'il ajoûte, qu'il eſt le *bien-heureux & ſeul Prince.* Pour eſtre Prince on n'eſt pas heureux. Combien y a-t-il eu de Monarques, qui pour avoir été grands & puiſſans, n'ont pas laiſſé d'eſtre tres-malheureux ? Les deſaſtres des Princes & des Roys fourniſſent beaucoup plus de ſujet aux tragedies, que ne font pas ceux des particuliers. Mais Dieu eſt un *Prince* vrayement *bien-heureux* ; parce qu'il eſt & tout puiſſant & tout ſaint. Le mot, que l'Apôtre a employé dans l'original, veut proprement dire puiſſant, ou qui peut beaucoup ; d'où vient qu'il ſe prend pour un Prince, ou pour un Roy, tout de meſme que le mot de *Potentat* en nôtre langue vulgaire ; a cauſe que de tous les hommes il n'y en a point, qui ayent plus de puiſſance & dautorité, que les Roys. C'eſt en ce ſens, que l'Apôtre donne ce nom a Dieu, & l'auteur du deuxieſme livre des Macchabées s'en ſert auſſi tout de meſme quand il appelle Dieu, le *grand Prince du monde*, & le Prince ou *le Potentat*

δυνάστης

2. Macc. 12. 15. & 15. 3. 23.

Chap. VI. *tentat, qui est dans les cieux*, & le *Dominateur des cieux*. Car comme l'Ecriture communique quelquefois le nom de Dieu aux Roys; *I'ay dit, Vous estes Dieux*; Pseau. 82.6. aussi donne-t-elle souvent a Dieu les noms des Roys; l'un & l'autre pour honorer, non *Dieu*, mais *les Roys*, chacun voyant assés, combien c'est d'honneur a des Princes mortels, que le grand Dieu eternel daigne non seulement prendre leurs noms, mais encore leur prester l'un des siens; l'un & l'autre, pour quelque ressemblance, qui se treuve entre la dignitè de Dieu, & la leur; a cause de l'autoritè & de l'empire qu'ont les Roys sur leurs sujets, & Dieu sur ses creatures; bien qu'au fonds il y ayt entre l'un & l'autre vne difference non seulement grande, mais infinie. Et l'Apôtre nous le découvre clairement; premierement en ce qu'il ne nomme pas Dieu simplement *Prince*; mais le seul *Prince*; & secondement en ce qu'il ajoute expressément, qu'il est *le Roy des Roys*, & le *Seigneur des Seigneurs*. Ce qu'il nomme Dieu *le seul Prince*, n'est pas pour renverser l'ordre des états du monde; comme s'il n'y devoit

devoit point avoir de Roys, ny de Princes dans le genre humain; Au contraire nul des Apôtres n'a jamais plus magnifiquement étably leur dignitè, que celuy-cy; qui nous enſeigne expreſſément ailleurs qu'ils ſont les miniſtres de Dieu, par luy établis & armès de glaive pour le bien & pour la conſervation des ſocietès humaines, & que toute ame leur doit eſtre ſujette, non ſeulement pour l'ire, c'eſt a dire non ſeulement par crainte de la vengeance, qu'ils exercent contre les rebelles & deſobeïſſans; mais auſſi *pour la conſcience.* Pourquoy dit-il donc, que *Dieu eſt le ſeul Prince*? Chers Freres, il entend, que de ſon ordre, il n'y en a nul autre, que luy. Il entend, que la raiſon & la ſignification de ce nom luy convient d'vne façon ſi haute & ſi eminente, & ſi propre a ſa Majeſtè, qu'il n'y a que luy ſeul, a qui ce titre de *Prince* appartienne en toute la verité & étenduë de ſon ſens; comme nous diſons, que Virgile eſt le *ſeul Poëte*. Ciceron le *ſeul Orateur*, Ceſar le *ſeul Capitaine*, Marc Aurele *le ſeul Empereur*; pour ſignifier, non qu'il n'y ayt point d'autres

Chap. VI.

Rom. 13. 1. 2. 3.

Chap. VI. d'autres gens de chacune de ces professions, mais bien que c'est peu de chose des autres en comparaison de ceux là, dont l'excellence au dessus de tous ceux de leur métier meriteroit, que l'on n'en donnast le nom, qu'a eux seuls; en la mesme sorte que l'un des plus anciens écrivains de la Grece, dit d'un homme, le plus prudent de toute une compagnie, qu'il n'y avoit que luy de sage; que pour le reste ce n'étoyent que des ombres. Mais encore d'homme a homme, en quelque sujet que ce soit, il y a de la comparaison & de la proportion, quelque grande qu'en puisse estre l'inegalitè; au lieu, qu'entre la puissance & l'autoritè de Dieu, & celle des plus grands Monarques du monde, il n'y en a point du tout; soit pour le droit, soit pour l'étenduë, soit pour la durée de son empire, & du leur; Quant au droit, si vous en considerès ou l'origine, ou la raison; vous y verrès une étrange difference. Car Dieu ne tient le droit de l'Empire qu'il a, d'aucun autre; il ne le doit a personne; au lieu que les Roys tiennent toute leur puissance de luy. Le sien est fondè, premierement

mierement ſur l'eminence & la hau- Chap.
teſſe infinie de ſa nature, a qui l'hon- VI.
neur de commander a tous eſt deu; puis qu'elle eſt infiniment élevée au deſſus de tous; & ſecondement, ſur ce qu'ils ſont tous l'ouvrage de ſa bontè & de ſa puiſſance, a qui il a donnè tout ce qu'ils ont d'eſtre, ou de vie, ou du mouvement; au lieu que ny l'eminence du plus grand & du plus eſtimè conquerant, qui ayt jamais étè au monde, au deſſus des autres hommes ne peut eſtre que finie & bornée, quelque grande qu'elle ſoit d'ailleurs; ny les biens, qu'il fait a ſes ſujets, n'approchent nullement de ceux, que nous avons receus de Dieu. A quoy il faut encore ajouter, que le droit des plus grands Monarques ſur leurs peuples, eſt bornè par les loix divines; de ſorte que quand ils viennent a leur commander quelque choſe, qui y eſt contraire, leurs ſujets ſont obligès d'obeïr a la loy de Dieu, & non a la leur, & de ſouffrir pluſtoſt la mort, que d'en uſer autrement. Au lieu que le droit de Dieu oblige neceſſairement & indiſpenſablement tous ſes ſujets d'obeïr a ſes loix, ſans y manquer

Chap. VI. quer jamais, quoy qu'il faille ou faire ou souffrir pour cela. Ainsi vous voyés qu'il n'y a, que Dieu seul, qui soit *Prince*, vrayement souverain, & independant de tout autre ; au lieu que tous les autres relevent de luy. Et pour l'étenduë de son empire, elle est aussi grande, que celle de tout l'univers, ny ayant nulle creature ny dans les cieux, ny dans la terre, ny dans les autres elemens, qui ne soit a luy ; Et la proprietè & l'usage luy en appartient, puis qu'il les a toutes faites, & en dispose, & les gouverne a son plaisir, selon les saintes & justes loix de sa sagesse eternelle ; Au lieu qu'il n'y eut jamais de Prince, dont l'Empire s'étendist seulement sur toute la terre; non pas mesme sur la sixiesme partie de la terre; c'est a dire de la moindre partie de l'univers, qui n'est qu'un point au prix des cieux, comme nous l'apprennent les Astrologues. Et enfin quant a la durée, la vie de nos Monarques étant fort courte, leur empire finit necessairement avec elle. Le plus souvent mesme cet honneur ne demeure pas longtemps dans leur famille, ny dans leur nation

nation. Que ſont devenuës ces Monar- Chap.
chies anciennement ſi fameuſes, des VI.
Caldéens, des Medes, des Perſes, &
des Grecs? A peine en reſte-t-il plus
aucune trace dans le monde; & de
celle des Romains, qui leur ſucceda, &
qui paſſa la gloire de toutes les autres;
ſi les Allemans autrefois ſes grands en-
nemis, ne ſe fuſſent avisès aprés ſa ruy-
ne d'en prendre le nom, il n'en ſeroit
rien demeurè non plus. Mais ce bien-
heureux & ſeul Prince, dont parle S.
Paul, eſt un Monarque eternel; dont le
regne ſubſiſte a jamais dans toutes les
revolutions des choſes & humaines &
naturelles, ſans que cette ſuite infinie
de ſiecles, qui couleront a toûjours les
uns apres les autres, puiſſe je ne diray
pas, ruyner, mais ebranler, ou alterer
tant ſoit peu la puiſſance immortelle
de ſon grand & fleuriſſant empire. L'E-
criture nous enſeigne toutes ces cho-
ſes dans une infinitè de lieux; qu'il
n'eſt pas beſoin de rapporter. Mais il y
en a un ſi illuſtre, que je ne puis le laiſſer
en arriere. Il eſt dans une action de
graces, que David, le plus grand & le
plus ſage des Roys d'Iſraël, fait au

Chap. VI. Seigneur ; *O Eternel* (luy dit-il) *c'eſt a toy qu'appartient la magnificence, la puiſſance, la gloire, l'éternité, & la majeſté ; Car tout ce qui eſt dans les cieux, & dans la terre eſt a toy, & tu és élevé Prince ſur toutes choſes. Les richeſſes, & les honneurs viennent de toy ; & tu as domination ſur toutes choſes. En ta main eſt la vertu, & la puiſſance, & en ta main eſt d'aggrandir & de renforcer toutes choſes.* C'eſt ce que ſignifie encore ce qu'ajoûte l'Apôtre, que *Dieu eſt le Roy des Roys, & le Seigneur des Seigneurs* ; Il n'entend pas ſimplement, qu'il ſoit le plus excellent de tous les Roys, comme il l'eſt evidemment, tant pour les raiſons, que nous avons deſia repreſentées, que pour la juſtice & la ſageſſe admirable de ſa conduite, & pour la ſujettion & l'obeiſſance abſoluë, que luy rendent neceſſairement ſes creatures ; mais il ſignifie encore, qu'il eſt veritablement le Roy ; le Seigneur, & le Maiſtre de tous les Roys, & de tous les Seigneurs du monde, qu'il a ſur eux le meſme empire, qu'ils ont ſur leurs peuples. Car premierement c'eſt luy, qui les a établis chacun dans leur état, & qui leur a donnè tout ce qu'ils

1. Chroniques 29. 11. 12.

qu'ils ont de dignitè ; sceptres, couronnes, diadesmes, force, gloire, & magnificence, & non seulement cela ; mais la vie, le corps & l'ame & tout ce qu'ils y ont d'estre, de perfections, & de graces. Ils ont tout receu de luy, aussi bien que le moindre de leurs sujets. De plus il exerce en effet sur eux un empire souverain ; les maintenant, ou les abbatant, les gouvernant, & en disposant a son plaisir, sans qu'ils ayent ny le droit, ny la force de luy resister ; Et au lieu que leur pouvoir ne s'étend, que sur les biens & sur les corps de leurs sujets, Dieu manie leurs pensées & leurs volontès mesmes, & celles de leurs peuples, & en fait tout ce que bon luy semble, selon ce que dit le sage, que *le cœur du Roy est en la main de l'Eternel, comme des ruisseaux d'eaux, & qu'il l'encline a tout ce qu'il veut.* Et s'il y en a d'assès hardis pour entreprendre de secouër son joug, & de resister a ses ordres, il a des mords, & des brides secretes, qui les serrent si étroitement, & les tiennent si court, qu'il faut de necessitè, de grè ou de force, qu'ils aillent, où il les méne, & qu'ils

Chap. VI.

Prov. 21. 1.

Chap. VI. qu'ils facent ce qu'il veut ; comme il en menaçoit autrefois luy meſme un Roy Aſſyrien qui faiſoit l'enragè, & élevoit fierement ſes bravades contre le ciel;

Eſa. 37. 29. *Ie mettray* (luy diſoit le Seigneur) *ma boucle en tes narines, & mon mors en tes levres, & te feray retourner d'où tu es venu.* Ainſi le droit & le pouvoir de Dieu étant ſi abſolu, & ſi entier ſur les Roys meſmes ; & toutes les puiſſances de la terre dependant de la ſienne, ſubſiſtant & tombant a ſa volontè ; ſon regne eſt tout a fait ſouverain & incomparablement plus grand & plus glorieux, qu'aucun autre ; ſi bien qu'il eſt vrayement comme dit l'Apôtre, *le Roy des Rays, & le Seigneur des Seigneurs.* Ie croy que ſous ces derniers mots il comprend auſſi les puiſſances celeſtes, & tout ce qu'il y a de trônes & de dominations entre les Anges, a qui l'Ecriture donne ſouvent le nom de *Seigneurs*, & de *Seigneuries.* Et cecy releve encore extremement la divinitè de ſon empire ; puiſque tout ce qu'il y peut avoir de beau, de grand, & de puiſſant icy bas entre les monarques de la terre, eſt peu de choſe en comparaiſon de la force,

& de

& de la gloire de ces eſprits bien-heureux, qui commandent des armées innombrables, & gouvernent des peuples celeſtes, tous ſaints & immortels. Mais quelque admirables que ſoyent ces Princes celeſtes, ils ſont tous infiniment au deſſous de la Majeſtè de Dieu; & le plus haut point de leur gloire eſt d'environner ſon trône, & d'eſtre ſes gardes, ſes miniſtres, & ſes officiers, ſe tenant continuellement devant luy, & attendant tous avec un profond reſpect les ordres de ſa bouche ſacrée. Moïſe repreſentoit autresfois a ſes Iſraelites cette meſme verità que S. Paul nous met aujourdhuy devant les yeux, & pour le meſme deſſein; *L'Eternel vôtre Dieu* (leur diſoit-il) *eſt le Dieu des Dieux, & le Seigneur des Seigneurs, le Fort, le Grand, le puiſſant & le terrible.* Et c'eſt pour ſignifier cette ſienne dignitè, & majeſtè ſi ſublime & ſi élevée au deſſus de toutes les grandeurs terriennes & celeſtes, qu'il eſt ſouvent appellè dans nos Ecritures le *Treshaut*, ou le Souverain. Mais aprés ſon empire l'Apôtre nous met auſſi en avant l'éternitè & la grandeur incomprehenſible de ſa na-

Chap. VI.

Deut. 10. 17.

Chap. VI. ture adorable ; disant dans la deuxi
me partie de nôtre texte, *qu'il a*
l'immortalitè; qu'il habite dans une lum
re inacceſsible, & *que nul des hommes*
l'a jamais veu, ny ne le pouvoir. Quan
dit, que *Dieu a l'immortalitè*, il ente
deux choſes a mon avis. Qu'une q
eſt immortel; & l'autre qu'il a le po
voir de faire *immortels* ceux qu'il
plaiſt. Pour le premier, il eſt évide
Car Dieu étant un eſtre neceſſa
Souverain, independant de toute c
ſe ; comme il eſt abſolument impo
ble, qu'il n'ayt pas été de toute etern
auſſi n'eſt-il pas poſſible non plus, q
ne ſoit toûjours a l'avenir ; & cela
ſi clair non ſeulement dans la lumi
des Ecritures, qui nous le diſent
nous le repetent en mille lieux, &
mille faſſons differentes ; mais a
dans la raiſon de la nature, qu'il ne s
point treuvè d'idolatres ſi abbrutis,
n'ayent reconnu, que la premiere
maiſtreſſe divinitè eſt immortelle,
incorruptible. Mais S. Paul ne dit
ſimplement que Dieu eſt *immortel*;
où il le ſepare d'auecque les Roys
Monarques de la terre, qui ſont t
morte

Digitized by Google

mortels, & a qui le mesme Prophete, qui les exalte & les glorifie jusques a les appeller *Dieux*, dit tout d'une suite, *Toutes-fois vous mourrès, comme hommes, & vous qui estes les principaux cherrez comme un autre*; comme le moindre de vos sujets. Cela n'a point de difficultè. Mais l'Apôtre dit bien plus, que cela. Il dit qu'il n'y a que Dieu qui soit immortel, qu'*il a seul l'immortalitè*. Et neantmoins qui ne sait, que les Saints Anges, &que les Esprits mesmes des hommes,& les fideles tous entiers apres la resurrection,sont tous immortels ? Ie laisse la subtilitè de Saint Augustin;qui pour resoudre cette difficultè prend icy le mot *d'immortel*, pour *immuable*, pretendant que tout changement est une espece de mort ; puis que celuy, a qui il est arrivè du changement, n'est plus apres cela, ce qu'il étoit auparavant. Il a ou perdu quelque chose de ce qu'il étoit ; ou en a acquis quelcune, qu'il n'etoit pas. Et c'est pour cette raison, que l'on peut mesme dire ce que nous lisons non seulement dans nos auteurs, mais aussi en quelques uns des sages Payens, qu'a bien parler, il n'y a

Chap. VI.

Ps. 82. 7.

Chap. VI. que Dieu ſeul, qui *ſoit* ; parce que les creatures ſujetes au temps, ne ſont pas a vray dire ; elles coulent & changent continuellement ; comme une riviere qui n'eſt jamais un ſeul moment entierement meſme, qu'elle étoit, parce que ſes eaux étant dans un flux continuel, changent inceſſamment ſon eſtre; ſi bien que comme un philoſophe diſoit autresfois agreablement, que nul homme n'entra jamais deux fois dans une meſme riviere, l'on peut dire pareillement que nous n'avons jamais veu deux fois un meſme homme, un meſme animal, ny une meſme plante; parce que l'eſtre de ces choſes, coulant toujours ſans jamais faire ferme nulle part, depuis que nous les avons veuës, il eſt neceſſairemẽt arrivé quelque changement en elles, qui fait que lors que nous venons a les revoir elles ne ſont pas tout a fait meſmes qu'elles étoyent, quand nous les viſmes la derniere fois. Mais l'eſtre de Dieu étant ferme, & ne perdant jamais rien de ce qu'il étoit, n'y n'acquerant rien de nouveau, qu'il n'euſt pas, eſt toûjours meſme de neceſſité ; ſi bien que c'eſt de luy proprement,

ment, que l'on peut & que l'on doit dire, qu'il *Eſt*; d'où vient auſſi, que le nom propre & incommunicable, qu'il ſe donna luy meſme, & que nous avons traduit *l'Eternel*, & les Grecs & les Latins, le *Seigneur*, ne ſignifie preciſément autre choſe, ſelon la raiſon de ſon etymologie : ſinon celuy qui E S T. Tout cela eſt bien vray; je l'avouë; mais il me ſemble, qu'il ne ſatisfait pas. Car l'apôtre dit, non que Dieu eſt *ſeul immuable*; mais qu'il eſt *ſeul immortel*, & de vouloir nous faire paſſer pour *une mort*, le moindre changement, qui nous arrive a l'egard ou des qualitès, ſoit de nos corps, ſoit de nos ames, ou du lieu, ou du temps, où nous nous treuvons; a n'en point mentir, il me ſemble, que c'eſt eſtre un peu trop ſubtil. Que dirons nous donc? Nierons-nous, que les Anges ſoyent immortels? Chers Freres, je confeſſe, qu'ils ne mourront jamais; mais je nie, que ſous ombre de cela, on puiſſe dire abſolument, & en tout ſens, qu'ils ſoyent immortels. Encore que jamais un nœud n'ayt été denoüé, ce n'eſt pas a dire qu'il ayt été indiſſoluble. C'eſt que ceux, qui le pouvoyent, Chap. VI.

Chap. VI. pouvoyent, ne l'ont pas voulu denoüer. Et bien qu'Adam ne ſoit pas mort avant l'age de neuf cens tant d'années; ce n'eſt pas a dire, qu'il ayt été immortel juſques-là. Pour eſtre vrayement immortel, ce n'eſt pas aſſés de ne point mourir; Il faut de plus ne pouvoir mourir. Les Anges & les eſprits des hommes ne mourront jamais; I'en ſuis d'accord. Mais ce qu'ils ne mourront jamais, vient de la faveur de Dieu, & non de la neceſſité de leur nature. Puis que leur eſtre a commencé, il eſt clair, qu'il pourroit finir; & qu'il eſt auſſi facile a Dieu de leur ôter, que de leur donner la vie; & qu'il n'y a, & n'y peut rien avoir dans la choſe meſme, qui empeſche, qu'elle ne perde ce qu'elle a receu. Les Anges donc a cet égard & en ce ſens ne ſont pas immortels; puis qu'il n'y a que la volonté, & la main de Dieu, qui les empeſche de mourir, & qui les fait vivre, & que ſans cet appuy étranger, & qui eſt hors d'eux meſmes, non ſeulement il leur ſeroit poſſible de mourir, mais ce qui eſt bien plus, il leur ſeroit meſme impoſſible de ne pas mourir. De Dieu il en eſt tout autre-

ment.

ment. Car comme nul ne luy a donnè ſa vie ; nul ne peut la luy ôter non plus. Supposès tout ce qu'il vous plaira; Dieu étant un eſtre neceſſaire, il eſt également impoſſible, qu'il ne ſoit point Dieu, ou qu'il ne ſoit point viuant. Ainſi il faut avouër, que l'Apôtre a eu raiſon de dire, qu'il eſt ſeul *immortel*; puis qu'il n'y a que luy, qui ayt la vie & l'immortalitè de ſoy meſme & par ſa nature; au lieu que nulle creature ne la peut avoir, que par le don & par la grace de Dieu, qui daigne luy en communiquer la poſſeſſion. Mais icy il faut ajoûter ce que j'ay dit en deuxieſme lieu, que les paroles de S. Paul ſignifient encore plus, que cela. Car il ne dit pas ſimplement, que *Dieu eſt immortel*, il dit qu'*il a l'immortalitè*. Il entend donc non ſeulement qu'il eſt immortel luy meſme, mais qu'il a l'immortalitè en ſes mains, pour la communiquer a qui il luy plaiſt; comme quand Malachie dit, qu'*il y avoit abondance d'eſprit en Dieu*, il entend qu'il en avoit aſſés pour en donner a pluſieurs ; pour former & vivifier plus d'une perſonne, s'il euſt voulu; Et comme quand Eſaye nomme le Chriſt,

Chap. VI.

Mal. 2. 15.

le

Chap. VI. *le Pere d'éternitè*, il ſignifie & qu'il eſt eternel luy meſme, & qu'il a l'éter-
Eſa. 9. 5. nitè en ſa diſpoſition, pour en rendre participans tous les hommes de ſon bon plaiſir. C'eſt ce que l'Apôtre entend pareillement en ce lieu, *Dieu a l'immortalitè*, c'eſt a dire, & qu'il eſt immortel luy meſme, & qu'il a la vie, & l'incorruption en ſa puiſſance; pour la donner a tous ceux, dont il eſt Dieu, qui ne meurent plus, mais qui vivent a luy eternellement par le don de ſa grace. Et c'eſt ce qui n'appartient qu'a luy; étant évident qu'en ce ſens il eſt le ſeul qui ayt *l'immortalitè*, nul des hommes ny des Anges n'étant capable ny de vivifier une creature morte, ny d'en conſerver & maintenir une mortelle dans une vie eternelle & imperiſſable. Mais l'Apôtre aprés avoir élevè Dieu au deſſus de la majeſtè de toutes les puiſſances de la terre & du ciel, & apres luy avoir donnè une immortalitè, qui le ſepare d'avecque toutes les creatures, quelque hautes & ſublimes qu'elles ſoyent, ſentant bien que cela eſt encore infiniment au deſſous de ſa grandeur, dit enfin, qu'*il habite une lumiere inacceſſible*,

inacceſsible, & que nul des hommes ne l'a veu ny ne le peut voir. C'eſt en vain, pour ne rien dire de pis, que quelques uns des derniers Grecs, * & quelques uns meſme des Latins, † ont pris d'icy occaſion de s'imaginer je ne ſcay quelle lumiere increée, & eternelle, que la gloire de la Majeſtè de Dieu, ayt jettée hors d'elle meſme; comme nous voyons briller, & éclatter du corps du Soleil la ſplendeur de ſes rayons; pretendans que c'eſt la lumiere inacceſſible, où S. Paul dit, que *Dieu habite.* C'eſt une viſion & ſans aucun fondement, & de plus irreligieuſe & impie, qui feint qu'outre le Createur il y ayt quelque choſe au monde, qui n'ayt point été creè. Ie n'eſtime pas non plus digne de grand' conſideration l'expoſition de ceux, qui prenent cette *lumiere*, où Dieu habite, pour le plus haut de tous les cieux, où les Ebreux font habiter *Dieu dans le trône de gloire*, qu'ils appellent, & diſent qu'il y a une grand' lumiere au deſſous; ſonge, qu'ils fondent impertinemment a leur ordinaire, ſur ce que dit Daniel en ſes revelations, que *la lumiere demeure avec Dieu*; Chap. VI. Dan. 2. 22.

* comme Palamas & autres.

† Aug. Steuch. Engub. in Coſmop. Voyès Petau T. 1. Theol. Dogm. l. 1. c. 11. 12. & l. 3. c. 5. §. 2. & 3.

l'Apôtre

Chap. VI. L'Apôtre parle ſimplement, & de bonne foy, le langage de l'Ecriture: qui prend ſouvent le mot *d'habiter*, pour eſtre fermement & conſtamment, ou en un meſme lieu, ou dans un meſme état, & dans une meſme diſpoſition; Si bien qu'en diſant, que *Dieu habite une lumiere inacceſſible*, il n'entend autre choſe, ſinon qu'il eſt conſtamment & eternellement dans une lumiere ſi glorieuſe & ſi reſplendiſſante, qu'il n'eſt pas poſſible a l'homme d'en approcher; a peu pres en la meſme ſorte, que le Pſalmiſte chante, *que Dieu s'enveloppe de lumiere comme d'un veſtement.* L'image ou la metaphore eſt differente; l'une priſe du logis, où on habite; & l'autre de l'habit, dont on ſe couvre; mais le ſens de toutes les deux eſt meſme, que la majeſtè de Dieu eſt toute pleine d'une ſi vive & ſi étincelante lumiere, qui brille & éclate de toutes parts de ſa nature glorieuſe, que nul homme n'en peut ſoûtenir la ſplendeur, ny en penetrer la merveille. C'eſt ce qu'Eſaye nous a voulu apprendre dans cette magnifique viſion, qu'il décrit dans le chapitre ſixieſme de ſon livre, où il fait

Pſ. 104. 2.

que

que les Seraſins meſmes ſe couvrent le viſage de deux de leurs ſix aiſles, en volant a l'entour de ce haut & ſublime trone, où le Seigneur étoit aſſis; comme ne pouvant ſupporter *la gloire de ſa lumiere*. Ainſi cette *lumiere*, dont l'Apôtre parle, n'eſt autre choſe au fonds, que l'adorable beautè de Dieu, & l'incomprehenſible perfection de ſa nature, avecque l'inſupportable merveille qu'elle jette dans l'eſprit de toutes les creatures, qui veulent la contempler. C'eſt la gloire de cette lumiere, qui fait, que *nul homme ne le vid jamais, & que nul ne le peut voir*. Ce n'eſt pas qu'il ſoit cachè dans l'obſcuritè de quelques tenebres eſpaiſſes, impenetrables a nos yeux; Au contraire il eſt *la lumiere meſme, & il n'y a nulles tenebres en luy*. Ce n'eſt pas non plus, qu'il ſoit éloignè de nous, ſe tenant en quelque lieu écartè, ſans jamais approcher des lieux de nôtre demeure. Non: *Il n'eſt pas loin de chacun de nous* dit l'Apôtre ailleurs; *car par luy nous avons vie & mouvement & eſtre*. Qu'eſt-ce donc qui nous empeſche de le voir? puis qu'il eſt ſi lumineux & ſi pres de nous? C'eſt la trop riche

Chap. VI.

Act. 22. 11.

1. Iean 1. 5.

Act. 17. 27. 28.

Digitized by Google

Chap. VI. che abondance de ſa lumiere meſme. Car les objets trop lumineux, & trop éclatans ébloüiſſent nos entendemens, auſſi bien que nos ſens; la debilitè de nôtre eſprit ſe treuvant comme accablée ſous la peſanteur d'une trop haute perfection. Comme vous voyès, que le Soleil, bien que ce ſoit la plus viſible de toutes les creatures, & la plus univerſellement expoſée aux yeux de tous les hommes du monde, ne ſe laiſſe pourtant voir, ny connoiſtre a perſonne bien nettement & diſtinctement; & ſa lumiere, qui nous fait voir toutes les autres choſes, nous empeſche de le bien voir luy meſme, & le defend des efforts, & de la violence de nôtre curioſitè, ôtant la veuë aux impudens, qui s'opiniâtrent a le regarder. Il en eſt de meſme de nôtre eſprit a l'égard de Dieu, le vray Soleil de nos ames. Il n'y a rien de plus intelligible, que luy, & c'eſt ſa clartè, qui nous fait entendre les autres choſes. Mais l'exces meſme de ſa lumiere & de ſes perfections nous ebloüit, & nous empeſche de le pouvoir comprendre. Au reſte l'Apôtre ne parle icy des hommes, que pendant qu'ils ſont

ſont en la terre, veſtus de cette chair mortelle; & non de ceux, qui vivent des-ja dans les cieux avecque les Anges, ou qui étant glorifiés a la ſeconde venuë de Ieſus Chriſt *verront Dieu ainſi comme il eſt.* Car encore qu'alors meſme l'extreme diſproportion, qui ſe trouve entre un objet infini & une intelligence finie, ne ſouffrira pas que nous le puiſſions comprendre entierement & parfaitement; tant y a que nous le verrons a nud, ſans voile & ſans enigme, tel qu'il eſt veritablement envers ſon Egliſe, au lieu que maintenant nous ne le voyons qu'obſcurément & en partie. Mais l'Apôtre conclut ce diſcours des merveilles de Dieu par une glorification, *A luy* (dit il) *ſoit gloire & force eternelle*, ſouhaitant, que l'honneur, qui appartient a ſa grande & ſouveraine Divinité, luy ſoit rendu aux ſiecles des ſiecles par les Anges & par les hommes; & que ſa *force* ou *ſa puiſſance* ſoit pareillement reconnuë, crainte & adorée a jamais par toutes les creatures, & il ſéelle ce religieux ſouhait par un *Amen* c'eſt a dire, *Ainſi ſoit il*; parole Ebraïque, fort familiere a

Chap. VI.

1. Iean 3.

1. Cor. 13.

Chap. VI. l'Ecriture & a l'Egliſe; & qui eſt la clôture ordinaire de nos prieres, & de nos benedictions. C'eſt donc ce grand Dieu, ſi hautement elevè au deſſus de toutes les grandeurs, terriennes & celeſtes, qui *montrera*, c'eſt a dire qui fera voir a tout l'univers, *l'apparition de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt en ſa propre ſaiſon.* Ne penſés pas, que ce ſoit en vain ou pour orner ſon langage ſimplement, qu'il ayt tant inſiſtè a exaggerer la Majeſtè du Seigneur. La choſe qu'il nous promet, eſt ſi grande, & ſi admirable, que pour nous la faire croire & eſperer, il faut premierement edifier dans nos cœurs la foy de la puiſſance & de la Majeſtè infinie de celuy, de qui nous l'attendons. Car la derniere venuë du Chriſt en gloire pour changer tout l'état du monde depuis le plus haut des cieux juſques au plus bas de la terre, pour reſſuſciter en un moment le genre humain tout entier, pour juger tous les hommes, & en plonger une partie dans les enfers, & eſlever les autres au deſſus des cieux, tout cela dis-je eſt une œuvre ſi terrible, & ſi difficile, qu'il n'y a qu'un Dieu, tel que l'Apôtre nous

l'a

l'a representè, qui ſoit capable de l'e- Chap.
xecuter. Ioint que pour affermir dans VI.
cette eſperance. Timothée & les autres fideles, qui vivoyent alors, il étoit neceſſaire d'oppoſer la Majeſtè du Seigneur, qu'ils ſervoyent, & de qui ils eſperoyent ce grand bien, a la vaine pompe des tyrans & des profanes, qui en combattoyent la foy. Car en ce temps-là toutes les puiſſances de la terre perſecutoyent l'Egliſe ; & ſous ombre de leurs richeſſes, & de leur autoritè, & en un mot de leur pretenduë felicitè, blasfemoyent inſolemment le nom de Dieu, mépriſant audacieuſement ſa religion, & s'imaginant follement, qu'il n'y avoit nulle Majeſtè au monde, plus haute n'y plus heureuſe, que la leur. S. Paul pour guerir les fideles de ce ſcandale, & les munir contre l'illuſion de ce vain luſtre, & les armer tout enſemble contre les menaces & les cruautès des perſecuteurs, leur repreſente la beatitude, la grandeur, & la gloire adorable de Dieu, le ſeul vray Monarque du monde, quoy qu'en diſſent les mondains; le ſeul Prince vrayement digne & d'eſtre craint, & re-

Chap VI. doutè pour ſa ſouveraine puiſſance, & d'eſtre aymè & ſervy, pour la felicitè & l'immortalitè, dont il jouït, & dont il fait part a ceux, qui perſeverent en la foy de ſon Fils. Il reprime auſſi nôtre impatience & nôtre curioſitè, en diſant, que Dieu *montrera* l'apparition de ſon Chriſt *en ſa propre ſaiſon*; c'eſt a dire au temps, qu'il a ordonnè, & qui luy eſt connu; afin que ſi cela n'eſt pas encore fait, nous ne nous emportions pas a ſoupçonner ou ſa foy, ou ſon amour, ou le ſoin qu'il a de ſon Egliſe; mais que rangeant doucement nos eſprits ſous les regles de ſa ſageſſe, nous luy laiſſions la conduite de ſon œuvre; nous ſouvenant de l'avertiſſement, que le Seigneur Ieſus donnoit a ſes Apôtres, *que ce n'eſt pas* a nous *de connoiſtre les temps, ou les ſaiſons, que le Pere a miſes en ſa propre puiſſance.* Ayons ſeulement ſoin de nous preparer a ce grand jour, & de nous mettre en état de n'en eſtre point ſurpris; Que nos lampes luiſent; que nos ames ſoyent inceſſamment tournées vers le ciel; Qu'elles ſe dégagent de tout ce qui les attache a la terre, & ſoyent preſtes de partir a toute

Act. 1. 7.

heure

heure pour aller alaigrement au devant de leur Seigneur. C'eſt a quoy nous oblige auſſi cette magnifique deſcription, que l'Apôtre nous a faite de ce grand Dieu, que nous ſervons. Car puis qu'il eſt le ſeul Prince, le Roy des Roys & le Seigneur des Seigneurs ; avec quelle reverence devons-nous cheminer devant luy? quel ſoin devons-nous avoir de ne pas irriter les yeux de ſa gloire? Ieremie avoit bien raiſon de s'écrier autresfois, aprés avoir conſideré en ſon eſprit la grandeur de ce glorieux Prince ; *Qui ne te craindroit ô Roy des nations* ? Car en effet faut-il pas eſtre deſeſperément brutal pour mépriſer une Majeſtè ſi terrible ? qui elevée au deſſus des cieux, & environnée de ſes millions d'Anges, gouverne toutes les parties de l'Vnivers ? qui tient les elemens, les ſiecles, & les temps en ſa main ? & dont le ſeul regard briſe & confond toutes les forces des peuples & de la nature ? Vne Majeſtè, qui preſente au dehors, & au dedans de nôtre vie, voit nos actions ; ſonde nos cœurs, & connoiſt nos penſées & en tient conte & les écrit ſur ſon regiſtre, ſans

Chap. VI.

Ier. 10. 10. 11.

Chap VI. que tous les artifices de l'hypocrisie luy en puissent rien cacher ? qui peut nous ôter les biens & la vie, & *détruire l'ame & le corps en la geſne?* Craignons donc ce grand Dieu, Freres bien-aymés, & ne craignons que luy. Que sa crainte nous affranchisse de toute autre crainte. Car je vous prie, qui devons-nous craindre, si nous avons l'honneur d'estre a luy? Que le monde piaffe tant qu'il voudra; Qu'il conte ses forces & se glorifie de sa multitude, & déploye la pompe de ses richesses, & de ses grandeurs. Le Dieu que nous adorons est infiniment plus grand, & plus riche, & plus puissant, & plus heureux; Il est le Roy de l'univers, le Roy & le Seigneur de vos Monarques, ô Mondains; leur Souverain & le vôtre; qui regne dans leurs affaires & dans leur cœur, & dans le vôtre mesme, malgré que vous en ayés. Vous ne sçauriés m'ôter un cheveu sans son ordre; & je say qu'il ne permettra jamais qu'il m'arrive rien, qui ne me soit salutaire. Vivons en asſurance mes Freres, sous la protection de ce *bien-heureux & seul Prince*. Ne nous donnons autre soucy, que de ne point

point l'offenſer. Ayons jour & nuit devant les yeux ſa beatitude & ſon immortalitè. Ce n'eſt pas pour ſoy-meſme ſeulement, qu'il les poſſede. Il en fait part a tous ſes ſerviteurs ; Et que cette lumiere inacceſſible, où il habite, ne nous face point perdre courage. Ieſus eſt ſon image ; Contemplons le Fils ; croyons en luy, & l'etudions ; en le connoiſſant, nous connoiſtrons le Pere. En voyant l'un nous verrons l'autre. C'eſt aſſés pour nôtre ſalut ; & la nature de la choſe meſme ne ſouffre pas, que nous en ayons d'avantage. Ne nous ſuffit-il pas d'eſtre bien-heureux, & de vivre eternellement ? Il n'eſt pas beſoin pour cela, que vous voyès Dieu face a face dés-ce ſiecle, ny que vous penetriès ſa lumiere. Croyès ſeulement en Ieſus Chriſt, & ſervès *D*ieu ſelon ſa diſcipline, en toute pietè, charitè, honeſterè & puretè ; & vous recevrez ce que vous deſirez. Vôtre faim ſera raſſaſiée. Vous poſſederez quelque jour le bon-heur & l'immortalitè en la communion du Seigneur, a la lueur, & dans la joye inenarrable & glorieuſe de ſa Chap. VI.

Chap. VI. lumiere ſainte. Luy-meſme nous en face la grace ; & a luy ſeul bien-heureux & ſeul Prince, Roy des Roys & Seigneur des Seigneurs ſoit honneur & force eternellement, AMEN.

SERMON

SERMON QVARANTE-SEPTIESME.

Prononcé a Charenton le 15. d'Aouſt 1660.

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣. 17. 18. 19.

Denonce a ceux, qui ſont riches en ce monde, qu'ils ne ſoyent point hautains; qu'ils ne mettent point leur confiance en l'incertitude des richeſſes, mais au Dieu vivant, qui nous baille toutes choſes abondamment pour en jouïr.

Qu'ils faſſent du bien; qu'ils ſoyent riches en bonnes œuvres; qu'ils ſoyent faciles a diſtribuer, communicatifs.

Se faiſans treſor d'vn bon fondement pour l'avenir, afin qu'ils apprehendent la vie eternelle.

CHERS FRERES; C'eſt a tort, que les hommes rejettent la cauſe de leurs fautes; & du malheur, qui les ſuit, ſur l'état, où ils ſe treuvent dans le monde. Les pauvres s'excuſent ſur leur pauvreté, de ce qu'ils ne ſervent pas Dieu a ec autant d'aſſiduité & d'appli-

l'application, qu'ils devroyent; Et les iches ſe prennent a leurs richeſſes, de e qu'ils negligent la pietè; nous allegant, que les ſoins, où elles les obligent, occupent trop leur eſprit & leur temps pour l'emploÿer ailleurs. Le Courtiſan dit, qu'il ne luy eſt pas poſſible d'eſtre exactement religieux a la Cour, où il vit dans les exemples & dans les occaions continuelles du vice. Et l'artiſan & le payſan, imputent le peu de zele, qu'ils ont pour le ſervice de Dieu, a la paſſeſſe de leur condition. Les perſonnes mariées ſe font accroire, que e ménage & la conduite d'une famile les diſpenſe de s'attacher a l'étude le la vie Chrétienne; Et ceux qui n'ont ny femme ny enfans, s'imaginent, qu'il eur eſt pardonnable de vivre moins everement. L'affliction nous ôte la liertè & la tranquilitè de l'eſprit neceſaire pour ſonger a Dieu; & la proſpeitè ne nous empeſche pas moins d'y vacquer, par la multiplicitè des autres objets, où elle détourne nos affections & nos penſées. La jeuneſſe dit-il, n'eſt pas encore temps d'y penſer; & la vieilleſſe ſe plaint, qu'il n'en eſt plus temps.

Miſerable

Miſerable chair ! que te-faut-il pour bien vivre? En quel lieu, en quel aage, en quel état te mettrons nous, pour tirer de toy ; le payement d'une debte ſi legitime? Toutes choſes te portent au mal,& toutes t'éloignent du bien ; Il n'y en a point, où ton vice ne treuue de la faveur & de l'appuy ; & qui ne te fourniſſe quelque couleur, où pour quitter l'étude de la pietè, & de la vertu,ou pour ne t'y pas engager. Mais quoy que tu en puiſſes dire, il eſt évident, que c'eſt toy; qui es l'vnique cauſe de ton malheur. Ces choſes,que tu en accuſes injuſtement, en ſont tres-innocentes. Elles ſont bonnes en elles meſmes ; C'eſt ta corruption qui les gâte.Bien loin de porter au mal,que tu leurs imputes, elles en ont détournè pluſieurs;bien loin d'éloigner de la pietè,comme tu les en calomnies, elles les y ont attirès. Cette diverſitè d'effects qu'elles produiſent, amandant les uns, & empirant les autres, vient non de leur nature, qui eſt meſme, ſimple & uniforme par tout; mais de la'differente diſpoſition des hommes, qui les ont; Comme vous voyès qu'vne meſme Chap. VI.

yiande

viande nourrit l'un & tuë l'autre, ſelon la difference des eſtomacs, qui en uſent; & qu'une meſme lumiere durcit la bouë, & amollit la cire; a cauſe de la diverſe temperature de ſes deux ſujets. Durant le déluge, une meſme eau ſauva Noè, & noya les autres hommes; & depuis les Iſraëlites treuvérent leur ſalut dans le meſme golfe, où les Egyptiens furent abyſmès; & encore long-temps aprés, les trois enfans furent conſervès vivans, & entiers au milieu de ces meſmes flammes, d'où les Babyloniens ne pûrent ſeulement approcher ſans eſtre ſoudainement conſumès. C'eſt l'embleſme des divers effets, que font les choſes du monde, où nous vivons, ſur les fideles & ſur les méchans. Elles profitent a ceux-là & elles nuiſent a ceux-cy, elles ſoûtiennent les uns & les elevent meſme vers le ciel; elles abbatent & abyſment les autres en enfer; elles font paſſer les uns, & les mettent dans le chemin de leur Canaan myſtique; elles plongent les autres en perdition; enfin elles poliſſent & perfectionnent les uns, elles brûlent & devorent les autres; comme

le

le feu d'un creuſet, qui conſume la paille, & rafine l'or & l'embellit. Aux premiers, *toutes choſes aydent enſemble en bien*, dit S. Paul; & des derniers nous pouvons dire a ſon exemple, mais a l'oppoſite, que *toutes choſes leur ſervent a mal.* Si l'aiſe & la proſperitè *tue le fort*, comme dit Salomon; elle vivifie le ſage, luy faiſant & aymer Dieu, qu'il reconnoiſt l'unique auteur de ſon bien, & employer ſes preſens a ſa gloire, & a l'utilitè des autres hommes. L'affliction pareillement durcit evidemment le méchant, & luy fait blaſphemer le nom de Dieu; & comme dit le Prophete, *ajouſter la revolte* a ſes autres offenſes; au lieu qu'elle inſtruit le fidele, pour ne pas perir avecque le monde, & le rend participant de la ſaintetè du Seigneur, qui le châtie. Mais cette contrarietè d'effets produits par une meſme choſe ſelon la difference des perſonnes, qui s'en ſervent paroiſt particulierement dans le ſujet des richeſſes, dont l'Apôtre nous a des-ia parlè cy devant, & dont il nous entretient encore aujourd'huy. Cy devant il en repreſentoit les mauvaiſes & pernicieuſes ſuites, la tentation,

Chap. VI.

Rom. 8. 27.

Eſaïe I. 5.

1. *Cor.* 11. 32.

Hebr. 12. 10.

1. *Tim.* 6. 9. 10.

Digitized by Google

Chap. VI. tentation, les pieges, les desirs fols & nuisibles, la revolte, les douleurs, la destruction enfin & la perdition. Maintenant il nous en propose d'autres effets tout contraires, *la beneficence*, les *bonnes œuvres*, *l'assistance de ceux qui en ont besoin*, la *communication*, *vn tresor*, *un bon & asseuré fonds pour l'avenir*, & enfin *la vie eternelle*. Que se peut-il dire de plus contraire, que ces deux sortes de choses ? Et neantmoins les divers exemples, que l'Ecriture nous en rapporte, & les experiences, que nous en voyons tous les jours, nous montrent assés, que des richesses peuvent sortir ces deux sortes d'effets, selon la differente disposition des hommes, qui les possedent, & selon le bon ou le mauvais usage, qu'ils en font. Il est vray, que l'Apôtre avoit desia assés montré, que c'est de l'homme, & non des biens, de nôtre convoitise, & non de nos possessions, ou acquisitions, que procedent proprement tous ces grands maux, qu'il nous a cy devant representés : Car il disoit, non que les *riches*, mais que ceux qui le *veulent devenir*, *tombent en tentation*, *& de là en des desirs fous & nuisibles*, *qui*

qui les plongent en perdition; & il ajoûtoit encore non, que la poſſeſſion, mais que la *convoitiſe des richeſſes eſt la racine de tous maux*; ſeparant ainſi ſagement le preſent de Dieu d'avecque le vice de l'homme, & condannant tellement l'un, qu'il s'eſt bien gardé d'envelopper l'autre en ſon blâme, ou en ſon crime. Neantmoins ſachant combien il nous eſt ordinaire de nous jetter d'une extremité dans une autre, afin que nul ne s'imaginaſt, qu'en blaſmant auſſi fortement, qu'il a fait, la convoitiſe des biens, il euſt voulu en condamner la poſſeſſion abſolument & ſans aucune reſerve, il retouche encore une fois ce ſujet, & remontre icy aux perſonnes riches les bons & ſalutaires uſages, a quoy ils peuvent & doivent employer les moyens, que Dieu leur a donnés. Et veritablement l'inſtruction, qu'il leur donne, eſt tout a fait excellente, & digne d'eſtre ſoigneuſement meditée & pratiquée. Quelques uns eſtiment, qu'outre le merite de la choſe meſme, il a encore eu une autre occaſion de recommander cet enſeignement a Timothée, comme neceſſaire a

Chap. VI.

Grot.

l'Egliſe

Chap. VI. l'Egliſe d'Epheſe, où il étoit alors; la grandeur de la ville, & la commodité du commerce, qui y fleuriſſoit autant, ou plus qu'en aucun autre lieu de l'Aſie, la rempliſſant de bonnes maiſons, de marchands, & d'autres puiſſans citoyens; ſi bien que pluſieurs Epheſiens s'étant convertis, & ſe convertiſſant encore alors tous les jours a la foy du Seigneur Ieſus, il ne ſe pouvoit faire qu'entre les Chrétiens meſmes il n'y en euſt quelque nombre de riches & accommodés. Mais quoy qu'il en ſoit (car nous n'avons pas aſſés de connoiſſance de l'état des Epheſiens pour en parler fort aſſeurément) au moins eſt-il bien certain, Mes Freres, qu'entre les autres benedictions, dont Dieu a gratifié vôtre Egliſe, il luy a auſſi donné celle-cy, qu'il s'y treuve autant, ou plus de perſonnes riches ſelon le monde, qu'en aucune autre du Royaume; ce qui nous oblige a expoſer la leçon, que leur donne icy S. Paul, avec d'autant plus de ſoin; afin que s'il eſt poſſible, l'autorité du S. Apôtre leur perſuade de la bien pratiquer a la gloire du Seigneur, au bien & au ſoulagement des pauvres,

pauvres, & a leur propre salut. Cette leçon contient deux parties; une defence, & un commandement. Il leur defend premierement la fierté & la vanité; *qu'ils ne soyent point hautains* (dit-il) puis en deuxiesme lieu, la confiance en leurs biens; *qu'ils ne mettent point leur confiance en l'incertitude des richesses.* En suite il leur commande aussi deux choses, Premierement *de mettre leur confiance au Dieu vivant, qui nous baille* (dit-il) *abondamment toutes choses pour en jouïr.* Puis il leur ordonne de quelle maniere ils doivent user de leurs richesses, *en bien faisant, étant riches en bonnes œuvres, faciles a distribuer, & communicatifs.* Et pour les y porter, il leur touche briévement le grand & inestimable fruit, qui leur en reviendra, quand il ajoûte *qu'en ce faisant ils thesauriseront un bon fondement pour l'avenir afin d'apprehender la vie eternelle.* Ces cinq points feront le sujet de nôtre action; où nous examinerons s'il plaist au Seigneur, les deux defences de l'Apôtre, & puis ses deux commandemens, & enfin la remuneration qu'il promet de la vie eternelle. Encore nous Chap. VI.

Chap. VI. faut-il avant que d'en venir là, considerer brievement la qualitè, qu'il donne a ceux, a qui il addreſſe nommément cette remonſtrance. *Denonce* (dit-il) *a ceux, qui ſont riches en ce monde.* Il les appelle, comme vous voyès, non *riches* ſimplement, mais *riches en ce monde*; ou *en ce ſiecle*. Car outre les richeſſes de ce monde, c'eſt a dire les biens, qui ſervent a la neceſſitè, & commodité de la vie temporelle, que nous paſſons icy bas ſur la terre durant ce ſiecle, l'Evangile en connoiſt encore d'autres, beaucoup plus excellentes, & plus precieuſes, aſſavoir les biens qui regardent la vie ſpirituelle & celeſte, que nous vivrons en l'autre ſiecle, ou dans le monde a venir; la connoiſſance & l'amour de Dieu en Ieſus Chriſt, la paix de la conſcience, la joye de l'eſprit, la charitè, la ſainteté, & l'immortalitè. Ce ſont les biens, qu'entend le Seigneur, quand il nous commande *d'amaſſer des treſors au ciel, là ou la tigne & la rouillure ne gâtent rien, & là où les larrons ne percent, n'y ne dérobent*; & ailleurs encore; *faites vous des bourſes* (dit-il) *qui ne s'envieilliſſent point, un treſor dans les cieux,*

Matth. 20.

Luc 12. 33.

qui

qui ne défaille jamais. C'eſt le *treſor*, dont il parloit au jeune homme, riche en ce monde, en luy diſant, *qu'il auroit un treſor dans le ciel*, s'il avoit le courage de diſtribuer ſon bien aux pauvres, & de le ſuivre. C'eſt le *fin or éprouvé par le feu*, qu'il conſeille a l'Egliſe de Laodicée *d'acheter de luy*; *afin* (dit-il) *que tu ſois riche.* Car ceux, qui poſſedent ces biens là, ſont vrayement *riches*; mais *en l'autre ſiecle*, quelque pauvres, qu'ils puiſſent eſtre en celuy-cy. Ce ſont ceux, que le Seigneur appelle *riches en Dieu*, c'eſt a dire dans les choſes de Dieu, ou en ſon treſor; qui ont ſi je l'oſe ainſi dire, de grands biens a la banque de Dieu, en ſa main, & en ſes coffres, qu'il leur garde, & qu'il leur rendra fidelement en l'autre ſiecle, avec un profit infiniment plus grand, qu'ils ne ſauroyent penſer. Ce n'eſt pas a cette ſorte de riches, que l'Apôtre parle en ce lieu. Il exhortera bien incontinent ceux a qui il parle, de s'enrichir auſſi en ce ſens, quand il leur dira, *qu'ils ſoyent riches en bonnes œuvres.* Mais tant y a que ce n'eſt pas ce qu'il entend, quand il dit icy a Timothée, *qu'il denonce aux riches, qu'ils*

Chap. VI.

Luc 18. 22. *Matth* 19. 21. *Marc.* 10. 21. *Apoc.* 3. 18.

Luc 12. 21.

Chap. VI. *ne ſoyent pas hautains.* Et pour nous ôter toute occaſion d'en douter, il les nomme *expreſſément riches en ce monde*; montrant clairement par cette addition, qu'il entend ceux d'entre les Chrétiens, qui ſont accommodés de biens temporels; qui en ont plus, qu'il ne leur en faut, pour paſſer ſimplement leur vie icy bas. Car c'eſt ainſi ſans doute que l'Apôtre l'entend. Il met dans le roolle des riches, tout homme qui a du bien, autant ou plus, qu'il ne luy en faut, pour entretenir honneſtement, & ſa perſonne & ſa famille; un homme qui eſt hors de l'indigence & de la neceſſité; Il n'eſt pas de l'opinion de ce Romain extravagant, qui n'honoroit du nom de *riche*, que celuy, qui a aſſés de revenu pour nourrir une armée de cinq mille hommes; ny d'un autre, qui ayant fait ſes comptes, & voyant que ſes debtes payées, il ne luy reſteroit plus que cent mille eſcus de net, ſe condamna a mourir, & ſe tua en effet luy meſme, jugeant que cette groſſe ſomme, bien loin de ſuffire pour le mettre entre les riches, n'étoit pas meſme aſſés pour le conſerver entre

Marc. Craſſus.

Apicius.

les

les vivans. Ces infames meſuroyent le bien a l'aune de leur gloutonne & inſatiable convoitiſe; l'un a celle de ſon avarice, & l'autre a celle de ſon luxe. L'Apôtre qui en jugeoit raiſonnablement, rapportant le bien au beſoin, & non à la paſſion de l'homme, tenoit pour *riche*, celuy qui a dequoy ſe nourrir avecque les ſiens. Et je le remarque expreſſément, afin que nul de ceux, qui en ont aſſés pour cela, ne pretende de s'exempter de la communication & des aumônes, a quoy tous les riches ſont taxez par la diſcipline de la charitè Chrétienne, ſous ombre, qu'il n'a peut eſtre pas toute l'abondance & l'opulence de quelques autres. I'avouë que la contribution doit eſtre inegale, comme le ſont les moyens; chacun ne devant donner, que ſelon ce qu'il a; Mais tant y a, que de tous ceux, qui peuvent avoir le nom de *riches* au ſens que l'entend l'Apôtre, nul ne doit s'exempter de contribuer quelque choſe, ny ne le peut ſans violer les loix de la charitè. Il veut donc premierement que ces riches *ne ſoyent point hautains*. C'eſt le premier vice, qu'il *leur* defend; Chap. VI.

Chap. VI. la fierté, & la presomption, qui a trop bonne opinion de soy mesme & de ses affaires ; la hauteſſe d'un cœur, qui s'eleve plus qu'il ne doit, & qui s'imagine d'estre quelque chose de fort grand. Le mesme mot * se treuve encore em-

* ὑψηλοφρονῶν. ployè en mesme sens ailleurs, où nous l'avons traduit *s'eſlever* par orgueil; quand l'Apôtre avertit l'Egliſe de Ro-

Rom. XI. me *de ne s'elever point par orgueil, mais de craindre* ; c'eſt a dire de demeurer dans une modeſtie & humilitè sincere. Il a bien raiſon de donner cet avertiſſement aux riches ; la fierté, la presomption, & l'insolence s'attachant ordinai-

S. Auguſtin. rement a eux. C'eſt le ver des richeſſes, cõme a dit un ancien; qui ronge & gâte leur fruit ; qui leur ôte ce qu'elles ont naturellement de beau & d'agreable, & les rend facheuſes & importunes a ceux-là meſme, qui en tirent du profit. Et bien que cette vanitè soit commune a la plus grand' part des riches, elle se découvre sur tout en ceux, qui le sont depuis peu, s'étant soudainement elevès de la poudre & de la miſere a la grandeur & a l'abondance. Cet ornement nouveau, auquel ils ne sont pas

accouſtumès

accoûstumés, les transporte hors d'eux-mesmes, & leur fait oublier ce qu'ils étoyent n'agueres, & ce que sont les autres. Ils se plaisent si fort dans cette parure extraordinaire, qu'il leur semble que chacun les doit admirer, & ne parler a eux, & n'agir avec eux, que dans un profond respect. Ils n'entretiennent le monde, que de leurs biens & de leurs desseins; ils mépriſent leurs egaux, ils veulent aller du pair avecque les grands, & gourmandent étrangement leurs inferieurs. C'est l'une des plus sensibles marques de la foiblesse & perversitè de nôtre nature, qui des dons de Dieu, qui la devroyent humilier, fait la matiere de son orgueil. Mais l'Apôtre pour guerir les riches de ce vice, en tranche la racine; les avertissant en suite *de ne se point fier, en l'incertitude des richesses.* Car c'est sans doute de cette *fiance* qu'ils ont en leurs richesses, que naist toute leur fiertè & leur insolence. Ils s'imaginent qu'il n'y a rien dont ils ne puissent venir a bout par le moyen de leurs richesses; qu'il n'y a ny peril, d'où elles ne les tirent, ny vengeance qu'elles ne leur procurent, ny Chap. VI.

Chap. VI. coup qu'elles ne détournent de deſſus eux; que c'eſt un charme, capable d'eblouïr les yeux & d'arreſter les mains & les glaives des Princes & des Magiſtrats, & de gagner leurs bonnes graces; & de les mettre enfin a couvert de tous les accidens, qui deſtruiſent tous les jours la fortune, & le bonheur des autres hommes. Ayant cette opinion de leurs richeſſes, ce n'eſt pas merveilles, qu'ils y mettent leur confiance & qu'ils ſoyent glorieux d'en avoir. C'eſt auſſi ce que chante le Pſalmiſte, *qu'ils ſe fient en leurs biens, & ſe glorifient en l'abondance de leurs richeſſes.* L'Apôtre nous avoit des-ja touchè la folie de cette confiance, quand il a appellè les biens où ils la mettent, *les richeſſes de ce ſiecle* en parlant ainſi, des-là il en montre la vanitè & le peu de fermetè. Car puis que *ce ſiecle paſſe avec ſa convoitiſe*, & que ce *monde*, comme dit l'Apôtre ailleurs, n'eſt *qu'une figure*, une peinture, & une apparence agreable, mais où il n'y a rien de vray, ny de ſolide, & encore une figure paſſagere, qui ſe montre, & puis diſparoiſt un moment apres; qui ne voit, qu'il faut de neceſſitè,

Pſalm. 49. 7.

1. Jean 2. 17.

1. Cor. 7. 31.

neceſſité, que les *richeſſes*, qui s'y rapportent, & qui en ſont partie, ſoyent auſſi de meſme nature? c'eſt a dire vaines, caduques, & periſſables? Mais encore pour nous montrer plus expreſſément combien l'eſperance, que l'on met en ces choſes, eſt trompeuſe, ſotte, & peu raiſonnable, il nous repreſente icy leur incertitude, *qu'ils ne mettent point leur confiance*; (dit-il) *en l'incertitude des richeſſes*; c'eſt a dire, comme chacun le voit aſſés, *en des richeſſes qui ſont incertaines*. Il les appelle *incertaines*; par ce qu'il n'eſt pas certain ny ſi elles demeureront entre nos mains juſques a nôtre mort, ny ſuppose qu'elles y demeurent, ſi nous en jouïrons long-temps. Les changemens infinis, qui arrivent tous les jours & aux biens, & aux hommes, ſont ſi grands, ſi divers, ſi frequens, & ſi ſoudains, qu'il n'eſt pas poſſible a aucun homme mortel de ſavoir aſſeurément ny combien de temps luy & ſes biens ſeront enſemble; ny s'il quittera le premier ſes biens, ou ſi ce ſeront eux, qui luy fauſſeront compagnie, ſortant de ſa main, auant qu'il ſorte du monde, ny comment & en qu'elle

Chap. VI.

Chap. VI. quelle maniere tout cela arrivera. Combien en voyons-nous, qui ſurvivent a leur abondance, & qui aprés avoir été quelques années les plus riches de leur pays, ou de leur ville, par des revolutions non preveuës, en deviennent tout a coup les plus pauvres? ſe treuvant ſouvent qu'une meſme perſonne nous fournit l'exemple & de la plus parfaite opulence, en l'un de ſes ages, & de la derniere pauvreté en l'autre. Il ne faut qu'un embraſement, un naufrage, une banqueroute, la perte d'un procés, une proſcription, ou confiſcation pour renverſer les fortunes des hommes les plus heureuſes, & les mieux établies dans le monde. Regardés par combien de mains ont paſsé & paſſent encore tous les jours les joyaux & l'or & l'argent d'une ville? & a combien de maiſtres ont été les maiſons, & les terres, qui s'y treuvent? Toute cette nature de biens eſt dans un flux continuel. Ils ne s'arreſtent nulle part; Ils ſont tantoſt chez l'un, & tantoſt chez l'autre; tournant ſans ceſſe, & changeant ſouvent de demeure, quelquefois en un jour, quelquefois en une

une heure. C'eſt une riviere, qui baigne vôtre rivage un moment, & puis s'enfuit promptement ailleurs; comme ſi elle s'ennuyoit par tout. C'eſt en vain que l'homme s'efforce de la retenir long-temps chez luy. Quoy que vous faciès, elle s'échappera de vos mains; auſſi bien qu'elle s'eſt tirée de celles d'un autre pour venir dans les vôtres. C'eſt un argent vif, qu'il n'y a pas moyen de le fixer. Le ſage nous le remontre dans ſes Proverbes, pour nous détourner de la folie commune des hommes, qui travaillent preſque tous a s'enrichir, *letteras tu tes yeux* (dit-il) *ſur ce qui ſoudain n'eſt plus? Car pour certain il ſe fera des aiſles, & s'envolera aux cieux, comme une aigle.* Que ſa forme ne t'abuſe point. Quelque lourde & peſante que ſoit la maſſe de l'or & de l'argent, des maiſons & des terres, en quoy conſiſte le bien que tu convoites, tu éprouveras qu'en effet il n'y a rien de plus remuant, ny de plus leger. Si tu penſes le retenir, tu verras, que tu y travailleras en vain; & qu'il treuvera moyen de ſe dérober de chez toy, malgrè toute ton induſtrie, & de s'envoler

Chap. VI.

Prov. 23.5.

Chap. VI. voler ailleurs ; comme ſi pour ſe tirer de tes mains, il avoit recouvrè des aiſles d'aigle pour l'emporter ſoudainement bien loin de tes yeux, ne te laiſſant, que le regret de ne l'avoir plus. Iugès donc quelle eſt la folie des hommes de mettre leur confiance en une choſe ſi incertaine, ſi legere & ſi changeante ; qui n'a non plus de fermetè que le vent & les girouëtes, qui en dependent. Mais l'Apôtre veut que les riches mettent leur eſperance & confiance *au Dieu vivant* (dit-il) *qui nous baille toutes choſes abondamment pour en joüir.* Ces *richeſſes* qu'ils ont, ſont des choſes mortes, & incertaines, & changeantes, ſi bien que c'eſt une brutalitè d'y mettre ſa confiance. Mais Dieu, en qui il veut que nous eſperions, eſt vivant, & vivant eternellement, conſtant & immuable, ſans aucun ombrage de variation ny de changement ; & de plus encore il eſt la ſource vive & inépuiſable de la vie, & du bonheur. Car c'eſt ce que ſignifie l'Ecriture, quand elle nomme le Seigneur, un Dieu vivant, pour le ſeparer non ſeulement d'avecque les faux Dieux, qui n'ont

Digitized by Google

n'ont nulle vie ny divinitè, qu'en la folle imagination des idolatres, mais auſſi d'avecque toutes les creatures, qui quelque excellentes qu'elles ſoyent, n'ont qu'une vie empruntée; au lieu que le Seigneur eſt vrayement vivant, cõme celuy, qui vit par ſoy-meſme, & qui fait vivre tout le reſte. Mais ce que l'Apôtre ajoute, eſt auſſi fort a propos, que c'eſt *ce Dieu vivant*, qui *nous baille abondamment toutes choſes pour en jouïr*; Car puis que c'eſt luy, qui nous *donne toutes choſes*, c'eſt de luy ſans doute, que les riches tiennent tout ce qu'ils ont de biens; ſelon ce que diſoit David, *que les richeſſes & les honneurs viennent de luy*; & le ſage que *c'eſt ſa benediction qui enrichit*; & qui plus eſt, elles ne demeurent chez nous, & ne nous ſervent qu'autant, qu'il luy plaiſt. D'où il eſt evident, que c'eſt en luy que les riches ſe doivent fier, & que mettant leur fiance en leurs richeſſes, ils donnent ſottement au preſent ce qui eſt deu a ſon auteur. Ces biens meſmes, auſquels nous nous arreſtons nous conduiſent a luy; comme a la ſource, d'où ils coulent; & nous convient a nous fier en luy

Chap. VI.

1. Chro. 29. 11.

Prov. 10. 22.

Chap. VI. luy par le témoignage, qu'ils nous rendent, de sa bonté, sans mettre nôtre cœur en ces choses d'une nature changeante, sinon entant que ce sont des dons du Seigneur, seul capable de nous conserver & vivifier, soit dans la richesse, soit dans la pauvretè. Au reste ce qu'il dit, que *Dieu nous baille abondamment toutes choses*, se peut entendre en deux fassons; ou pour signifier, que c'est luy, qui baille a chacun des hommes ce qu'ils ont de bien; & que de toute cette grande, & riche abondance de biens, dont le genre humain jouït, nul n'en a aucune portion ny petite ny grande, que de la main & liberalité de Dieu; ou bien pour dire en general, que Dieu fournit aux hommes dans une pleine & admirable abondance toutes les choses necessaires a la conservation de la vie temporelle, que nous passons sur la terre; épandant tous les jours dans nôtre air la lumiere de son Soleil, arrosant la terre, & en tirant, comme d'un magazin inépuisable, une infinie diversitè de grains, de fruits, de fleurs & de plantes, & tenant tous nos élemens continuellemẽt peuplès d'une innom-

innõbrable multitude d'animaux ; de ſorte que ſi l'avarice & violence des uns ne fraudoit les autres de la part, qu'ils y pourroyent & devroyent avoir, il y auroit ſuffiſamment dequoy loger, nourrir & entretenir tout autant qu'il y a d'hommes au monde, commodément & heureuſement ; ſelon ce que dit l'Apôtre ailleurs parlant de cette riche & abondante benignité de Dieu envers toutes les nations du monde habitable, que ce grand & magnifique Seigneur *ne s'eſt jamais laiſſé ſans temoignage en bien faiſant, & nous donnant les pluyes du ciel, & les ſaiſons fertiles, & rempliſſant nos cœurs de viande & de joye.* Et ce qu'ajoute S. Paul, qu'il nous baille toutes ces choſes *pour en jouir*, c'eſt a dire pour en uſer avecque joye & contentement, eſt le comble de ſa bonté. Il ne fait pas comme les riches du monde ; qui étalent quelque fois leurs biens devant nos yeux ; mais pour nous en communiquer ſeulement la veuë ſans nous en permettre l'uſage, pour nous rendre ſpectateurs & admirateurs de leur bon-heur, ſans nous en faire part, Dieu ne nous preſente ſes treſors qu'afin,

Chap. V

Act. 14. 17.

Digitized by Google

Chap. VI. qu'afin que nous en jouïſſions. Il ne craint pas, que nous les conſumions en nous en ſervant. Il a dans les abyſmes de ſa puiſſance, dequoy reparer inceſſamment tout ce que l'uſage des hommes en aura conſumè. Tout ce qu'il nous demande, c'eſt que nous le beniſſions en jouïſſant de ſes dons, autant que nous en aurons beſoin pour la conſervation & la commoditè de nôtre pauvre nature, & que ſans nous attacher a ces biens, periſſables & corruptibles, nous en aimions & ſervions l'autheur, & cherchions en luy ſeul toute nôtre joye, vie & felicitè. Mais le S. Apôtre aprés avoir ainſi purifiè le cœur des perſonnes riches, en arrachant la vanitè & la fiance en leurs biens, & y mettant la confiance en Dieu, les fait agir en ſuite, & employer leurs richeſſes a leur vray & legitime uſage; *Qu'ils faſſent du bien* (dit-il) *qu'ils ſoyent riches en bonnes œuvres, qu'ils ſoyent faciles a diſtribuer & communicatifs.* Il y a des riches avaricieux, qui gardent leur bien & le ſerrent & n'en font bien ny aux autres, n'y a eux meſmes; cachans des richeſſes immenſes ſous le maſque

maſque d'une fauſſe pauvreté ; vivant tout de meſme, que s'ils étoyent les plus miſerables, & les plus neceſſiteux de leur ville, bien qu'au fonds ils en ſoyent les plus riches ; quelquefois meſme, pour les mieux cacher, ils enterrent leurs treſors en des caves, ou en des jardins, ou en d'autres lieux écartés, & ſolitaires ; comme s'ils craignoyent, que le ſoleil ne les voye ; qui eſt ce me ſemble la derniere des extravagances. Pauvre homme, que ne laiſsès vous cet or & cet argent en la terre, où la nature l'avoit cachè, ſans vous donner tant de peine a l'en arracher, pour l'y remettre encore ; Il y a d'autres riches, qui uſent de leur bien ; mais qui en uſent mal, le dépenſant ou en débauches, ou en vanités ; & en un mot en des choſes, ou inutiles ou ſuperflues, ou qui pis eſt encore, dommageables & nuiſibles. Il s'en trouve d'autres, qui par un caprice contraire, a l'une & a l'autre de ces deux erreurs, regardant le bien comme une choſe ou pernicieuſe, ou incommode, ſe defont, de tout ce qu'ils en ont ; comme fit un des ſages Payens, qui jetta dans la mer Chap. VI.

Chap. VI. une groſſe ſomme d'or & d'argent, que luy avoyent laiſsè ſes peres; & je n'eſtime gueres plus raiſonnable le ſentiment de ceux, qui ſous pretexte d'une devotion ou fauſſe, ou vaine, ſe dépoüillent de tout ce que Dieu leur avoit donnè de moyens, ſe reduiſans de gayetè de cœur & ſans aucune neceſſitè a une mendicitè volontaire, s'y obligeant meſme par un inviolable vœu pour ne s'en pouvoir jamais dédire. Le S. Apôtre permet aux Chrétiens, qui ont des biens, d'en retenir la proprietè; Il veut ſeulement, que les retenant, ils en uſent; mais qu'ils en uſent ſagement, & pour les fins, aux quelles ils ſont deſtinès par la volontè de Dieu, de qui ils les ont receus. *Qu'ils en faſſent du bien*, dit-il en prétant & en donnant a ceux qui en ont beſoin, en nourriſſant, reveſtant & ſoulageant les pauvres, en aſſiſtant les veuves, les orfelins, les malades, & les impotens, logeant les étrangers, delivrant les priſonniers, rachetant les captifs. Que leur bien ſoit une ſource de conſolation & de rafraiſchement pour tous les miſerables. C'eſt ce que l'Apôtre entend

entend par *faire du bien* ; & les mots ſuivans s'y rapportent tous; *Qu'ils ſoyent riches* (dit-il) *en bonnes œuvres.* Ces *bonnes œuvres*, ſont celles là meſme, que nous venons de vous repreſenter; les œuvres de miſericorde, de charité, & de beneficence. Il veut, qu'ils *ſoyent riches* en cette ſorte d'œuvres ; c'eſt a dire qu'ils y abondent ; qu'ils n'en faſſent pas une, ou deux ſeulement, comme cela arrive quelquefois aux plus avaricieux, mais en grand nombre, & continuellement ; n'en laiſſant paſſer aucune occaſion ; toute leur vie n'étant qu'un perpetuel exercice de beneficence & de charité ; & que comme Dieu les a fait riches, leur donnant une grande abondance de biens terriens, ils luy preſentent auſſi pour reconnoiſſance de ſa bonté une couronne riche, & bien fournie de toutes ſortes de beneficences & de charités ; qu'ils ne ſoyent pas ſeulement riches en biens; qu'ils le ſoyent auſſi en bonnes œuvres. *Il ajoûte qu'ils ſoyent faciles à diſtribuer.* Il y a des gens, qui font du bien; mais avec peine ; qu'il faut prier & importuner avant que d'en pouvoir arracher ce que

Chap. VI.

Chap. VI. l'on desire; qui font leur charité aux pauvres en la mesme sorte, que le mauvais juge fit Iustice à la veuve de l'Evangile; non tant par compassion, ou par quelque charitable affection, qu'ils ayent pour ceux qui les supplient, que pour se racheter de leurs importunités. D'autres font attendre leurs bien-faits si long-temps, qu'ils se gastent entre leurs mains, & y perdent avant que d'en sortir, tout ce qu'ils avoyent de grace. L'Apôtre veut, que le fidele, qui est riche soit facile a donner, qu'il donne promptement & gayement; qu'il ne prenne pas moins de plaisir a vous departir son bien, que vous a le recevoir; qu'il le verse avecque joye dans vôtre sein, dés que vous luy avès découvert vôtre besoin. Le mot suivant, que les riches soyent *communicatifs*, emporte encore quelque chose de plus; qu'ils n'attendent pas, que l'on solicite leur beneficence, qu'ils l'épandent eux-mesmes par tout, où ils en voyent les occasions, *faisant venir les affligés en leur maison*, comme dit Esaye; & conviant *les pauvres* & les necessiteux a leurs repas, comme le Seigneur nous en avertit.

Esaye 38. 7.

Luc 14. 13.

tit. Car c'eſt là le ſens du mot *communiquer* dans le langage de ces divins auteurs ; *communiquer aux neceſsitès des Saints*, *communiquer a celuy qui nous inſtruit en la parole* ; c'eſt a dire leur faire part de nos biens. Certainement cette beneficence, qui uſe ainſi noblement de ſes richeſſes, non pour ſon propre plaiſir, mais pour le ſalut & le ſoulagement de ſes prochains, eſt ſi belle & ſi digne de nôtre nature, que quand il n'y auroit autre choſe, ſa propre excellence merite que nous l'aymions & l'exercions pour l'amour d'elle meſme. Car qu'y a-t-il de plus beau de plus magnifique, & de plus royal dans le genre humain, que cet homme juſte, que nous décrit le Pſalmiſte, qui a compaſſion des miſerables, qui ne fait tout le jour autre choſe, que preſter & donner, & épandre ſes biens en aumônes, & dont la bonté, & l'humanité eſt conſtante, & ferme a perpetuité ? Et quelle forme de vie ſaurions-nous imaginer plus heureuſe & plus ſouhaitable, que celle de Iob en ſa proſpetité ; qui employoit tout ce qu'elle luy donnoit de pouvoir & de biens, a delivrer les

Chap. VI.

Rom. 12. 13. *Gal.* 6. 6.

Pſ. 37. 21. 26.

Iob, 29. 12. 13. 15. 16. *&c.* 31. 16. 17. 18. 19. 20. 32.

Chap. VI. affligez, & a conſoler les veuves, qui ſervoit d'yeux a l'aveugle, de pieds au boiteux, de pere aux neceſſiteux injuſtement opprimès, qui ne refuſoit jamais aux pauvres les aumoſnes qu'ils luy demandoyent, qui leur faiſoit part de ſon pain & de ſa table, & nourriſſoit & eſlevoit chez luy les enfans orfelins, cõme s'il euſt étè leur pere? qui veſtoit ceux qui eſtoyent nuds, de ſa laine, & logeoit les étrangers ſous ſon toict, & y recevoit les paſſans? La communion de nature, que nous avons les uns avecque les autres, la compaſſion & l'humanitè meſme recommandent cette vertu a tous les hommes. Mais d'autres conſiderations bien plus fortes y obligent les Chrétiens, la volontè de Dieu, qui leur commande expreſſément en mille lieux de l'exercer ſoigneuſement, & les grandes promeſſes qu'il fait a ceux, qui ſe ſeront religieuſement acquités de ce devoir, les aſſeurant, que pour ces biens terriens, qu'ils auront donnès aux pauvres, il leur rendra un jour les biens celeſtes, la vie, la gloire & l'immortalitè. C'eſt ce que le Saint Apôtre touche dans les derniers paroles de ce texte,

texte, où il dit, que les riches, en faisant le bien, qu'il leur a commandé, *thesauriſent un bon fondement pour eux-meſme pour l'avenir, afin qu'ils apprehendent la vie eternelle*. Qu'ils ne penſent pas (dit-il) ne travailler, que pour ceux qu'ils aſſiſtent. Ils font beaucoup plus pour eux meſmes, que pour les autres. Ils donnent un peu de leur pain, de leur or, ou de leur argent aux autres. Ils amaſſent un gros treſor pour eux meſmes. Quant aux autres ils ne ſoulagent que leur neceſſitè preſente; au lieu que quant a eux meſmes, ils s'aſſeurent pour l'avenir; ils font une bonne proviſion, qui leur ſervira au ſiecle futur, & non ſeulement en celuy-cy. Il eſt evident que c'eſt là le ſens de Saint Paul. Mais ſes paroles ont de la difficultè. Pour les bien entendre, il faut remarquer premierement que le mot de *theſauriſer*, ou *faire treſor*, ſe prend ſouvent en l'Ecriture pour dire non ſeulement amaſſer & aſſembler; mais auſſi ſerrer & mettre quelque choſe en un lieu cachè pour nous en ſervir en ſon temps. Secondement il faut icy rapporter l'obſervation que quelques hom- Chap. VI.

Chap. VI. mes ſçavans ont faite, que le mot de *fondement* entre les divers ſens, où il ſe prend par les Maiſtres des Hebreux, eſt quelquefois employé en leur langage pour ſignifier une obligation, ou un contract, où celuy a qui nous prétons une ſomme, s'oblige a nous la rendre. Et il y a de l'apparence, qu'ils l'ont ainſi nommé; parce que cette aſſeurance, que l'on nous donne de nous payer, eſt le fondement du contract & de l'action, ſans lequel nous n'aurions pas prêté nôtre argent. L'Apôtre employant donc ainſi ce mot entend, que ceux qui font du bien a leurs prochains, étant libres & communicatifs a les aſſiſter de leurs moyens, mettent leur argent en bon lieu; prétans a Dieu, qui s'eſt obligé de rendre avec une uſure infinie toutes les parties de cette nature, données aux pauvres en ſon nom; que c'eſt une bonne & aſſeurée piece, qu'ils ſerrent & mettent en reſerve pour l'avenir. Il tient que toutes les aumônes, que nous faiſons maintenant, ſont comme autant de promeſſes ou de cedules, que Dieu nous paſſe, de nous rendre le tout magnifiquement

S. Petit l. 1. Var. Lect. c. 10. & c. 11.

au

au jour de ſa grande retribution. Ainſi donner aux pauvres eſt faire la meilleure & la plus avantageuſe affaire, qui ſe puiſſe ; c'eſt mettre nôtre bien en ſeureté entre les mains de Dieu, au deſſus de tous les accidens de la terre. Le ſage en ſes Proverbes a jetté le fondement de ce langage, là où il dit *que celuy qui donne au pauvre, prête au Seigneur qui luy rendra ſon bien fait* ; ſi bien que les pauvres ayant un ſi riche répondant, il n'y a point d'action au monde meilleure, que l'aumône, qu'on leur fait. D'où vient ce que nous liſons dans Tobie, qu'*il vaut mieux faire l'aumône, que de theſauriſer de l'or* ; & il ſe treuve dans le meſme livre une ſentence ſur ce ſujet, qui a beaucoup de rapport avec cette parole de S. Paul, où ce bon homme aprés avoir exhorté ſon fils a donner l'aumoſne aux pauvres, ajoûte qu'en ce faiſant il *met en treſor un bon depoſt pour le jour de la neceſſité*. Ce *bon dépoſt*, * dont il parle n'eſt autre choſe, que *le bon fondement*, † que dit icy S. Paul, c'eſt a dire un titre & un document certain & aſſeuré de la miſericordieuſe remuneration de Dieu ;

Chap. VI.

Prov. 19.17.

Tob. 12. 8.

Tob. 4. 10.

* Θίμα.

† Θεμέλιος.

en

Chap. VI. en ſuite & en vertu de laquelle il donnera un jour part dans le glorieux royaume de ſon Fils, a tous ceux qui auront été charitables aux pauvres; ſelon ce qu'ajoute enfin l'Apôtre, *afin qu'ils apprehendent la vie eternelle*; c'eſt a dire afin qu'ils en entrent en poſſeſſion. Car le Seigneur Ieſus nous declare luy-meſme en l'Evangile, qu'il donnera la poſſeſſion de ſon royaume a ceux, qui auront fait icy bas quelque charité a ſes pauvres membres, qui les auront ou viſitès en priſon, ou repeus & abbreuvès, ou veſtus, & logès en leur neceſſitè. Ce n'eſt pas qu'a regarder les choſes en elles meſmes, la beneficence des fideles merite le ciel & l'eternitè. Car quoy qu'en puiſſent dire quelques uns de ceux de Rome, il y a trop de diſproportion entre cette ſouveraine gloire, & nos petites aumônes pour s'imaginer que Dieu ne peuſt ſans injuſtice les recompenſer de moins, que de la vie eternelle. Mais puis que le Seigneur a les perſonnes & les ſervices de ſes fideles agreables en ſon Fils, & puis que par ſa pure bonté, il a daigné promettre un ſi riche & ſi magnifique ſalaire aux

Matth. 25. 35. 36.

œuvres

œuvres de leur charitè, il eſt évident, Chap. VI.
que le ciel ne leur eſt pas moins aſſeuré, que ſi leurs petits offices l'avoyent meritè en effet. Car il n'y a rien de plus ferme que ſa parole. Mais il eſt de nôtre modeſtie de recõnoiſtre ſes grands dons, de ſa ſeule bontè, & non de nôtre merite; & aprés avoir tout fait & beaucoup plus encore que nous ne ferons jamais de luy dire; Seigneur, nous ſommes ſerviteurs inutiles. Nous n'avons rien fait, que ce que nous devions & étions obligès de faire. Quand tu nous recevras dans la gloire, tu nous feras encore miſericorde, auſſi bien que quand tu nous receus au commencement en ta grace. Mais il eſt temps de finir; en vous conjurant, Freres bien-aymés, de mettre profondement dans vos cœurs la leçon du S. Apôtre, pour la pratiquer religieuſement en toute vôtre vie. Que ceux, qui ſont pauvres ſe conſolent, penſant, que ſi Dieu ne leur a pas donnè les *richeſſes de ce ſiecle*, il leur a donnè en ſon Fils, celles du *ſiecle a venir*, qui ſont infiniment meilleures, & plus precieuſes; Qu'il ne leur a refuſè que le moins; qu'il leur a accordè

Chap. VI. cordè le meilleur, & le principal; que s'ils n'ont pas les biens de la terre, incertains, & ſujets a mille accidens, ils ont ceux du ciel, fermes & immuables, s'ils ne ſont pas riches en ce monde, qu'ils le ſoyent *en Dieu*; s'ils ne le ſont pas en argent & en terres, qu'ils *le ſoyent en bonnes œuvres*. Qu'ils facent état, que Dieu les a privés des biens de la terre, afin qu'ils ne ſongent, qu'a ceux du ciel; afin qu'ils s'y donnent tout entiers avec d'autant plus de zele & d'attention, qu'ils ſe voyent déchargés de tout autre ſoucy. Qu'ils remercient encore le Seigneur de la bonté, qu'il a euë de les recommander ſi ſoigneuſement aux riches; juſques a leur proteſter, qu'il les traitera au dernier jour tout de meſme, qu'ils auront traité leurs pauvres freres. Et vous Fideles, a qui ce ſouverain Seigneur outre les richeſſes eternelles de ſon Royaume, a auſſi donné des biens de ce monde, acquittés vous fidelement des devoirs, que l'Apôtre nous enjoint de vous denoncer. Vous ne pouvés vous plaindre, que ſes ordres ſoyent trop rudes; ny nier, qu'ils ne ſoyent pleins d'une equité, d'une iuſtice,

ſtice, & d'une humanitè admirable. Il ne vous contraint pas d'apporter icy tous vos biens en commun ; ſelon l'extravagante reſverie de quelques viſionnaires du temps de nos Peres ; Il ne vous oblige pas comme l'erreur & la ſuperſtition y oblige ſes devots a renoncer a vos richeſſes, pour avoir la perfection Chrétienne ; comme ſi l'on ne pouvoit autrement eſtre ny Religieux, ny parfait ; & comme ſi Abraham & David, & tant d'autres ſous le vieux, & ſous le nouveau Teſtament, n'avoyent étè, que des ſeculiers & des mondains, ou tout au plus des apprentifs, & des novices. I'avouë qu'il eſt difficile, que les riches entrent au royaume des cieux ; Le Seigneur l'a dit ; Mais il a auſſi dit luy meſme, que ce *qui eſt impoſsible aux hommes, eſt poſsible a Dieu* ; de la grace duquel vous avès des-ja receu les premices de ſon royaume. Et ſon fidelle Apôtre vous aſſeure icy, que ſi vous luy obeiſſés, *vous apprehenderès la vie eternelle* ; & que vos richeſſes, ſi uous en uſés comme il vous l'ordonne, bien loin de vous en détourner, vous y acheminеront ; d'inſtrumens de ſcandale & Chap. VI.

Chap. VI. le & de perdition ; qu'elles ſont aux eſclaves de l'avarice, devenant pour vous par la grace de Ieſus Chriſt, des moyés d'edification & de ſalut. Et pour y produire ce bien-heureux changement, gardès vous avant toutes choſes de cette fierté & vanité ridicule, qu'elles donnent ordinairement aux hommes. Songès, que de la terre, & de la bouë ne ſont pas des choſes d'une ſi grand' valeur ; qu'il faille plus s'eſtimer, que les autres, ſous ombre que l'on en a un peu plus qu'eux ; & que de quelque prix, que ſoit cette ſorte de biens, apres tout, puis que vous les avez receus de Dieu, vous n'avez pas ſujet de vous en glorifier. Ne vous y fiès pas non plus ; *Iob.* 31. 24. *Ne mettès pas vôtre eſperance en l'or, ny ne dites pas au fin or tu es ma confiance.* Ce ſont des choſes d'une trop incertaine & trop changeante nature, pour en faire nôtre appuy. Vous ne ſavez, où elles vous laiſſeront, ny ſi vous ne les laiſſerez point bien toſt vous meſmes. Poſſedés-les comme ne les poſſedant point ; les regardant comme des biens qui ne vous peuvent faire, ny plus heureux, ny meilleurs, & qui ne ſont à eſtimer,

mer, que pour leur usage. Fiès vous au Dieu vivant, qui vous les a dõnnès, & qui vous en fournit a tous avec une benignitè tout a fait admirable, cette riche abondance, qu'il crée & fait continuellement sortir de ses tresors pour nôtre vie & pour nôtre joye. Ce que vous avès de particulier, c'est que dans le partage qu'il en a fait, il vous en a donnè une portion plus grande, qu'aux autres. N'estimès pas, que ce soit pour vous, qu'il vous a donnè cet avantage. Vôtre estomac ne tient pas plus, que celuy de l'un de nous; & il ne faut pas plus ny d'etoffe pour vous vestir, ny de maisons pour vous loger, qu'il en faut pour un autre homme. Cela étant, pourquoy vous en a-t-il tant donnè au dessus de vos freres? L'Apôtre vous l'apprend, *C'est* dit-il, *afin que vous leur en faciès du bien.* Il veut que vous ayès l'honneur d'estre dispensateurs de ses biens en sa famille. Exercès noblement cette dignitè, & vous en acquittès religieusement & en bonne conscience. Il vous permet d'avoir soin de vous & des vôtres avant toutes choses; & de prendre avant tout, ce qui vous est necessaire. Chap. VI.

Chap. VI. faire. Il n'entend pas, que vous épuiſiez vos biens, ny que vous faciès des breches a vôtre patrimoine. Il vous demande ſeulement le ſuperflu ; ce qui ne ſert de rien a vous ny aux vôtres; ce que les teignes rongent inutilement dans vos garderobbes ; ce qui ſe rouille dans vos coffres ; ce que vous avès; ſans que peut eſtre vous le penſiès avoir ; ce que la vanité du ſiecle, & la folie du monde vous fait dépenſer ſans beſoin ny neceſſité, ſoit a parer vos perſonnes, ſoit a meubler vos maiſons, ſoit a couvrir vos tables. Mettès a racheter les captifs, ce que vous perdès a acheter des animaux ; Employés a nourrir les pauvres, ce que les bouches inutiles conſument chez vous. Veſtès leurs corps de ce qui couvre chez vous des murailles, qui pourroyent ou ſe paſſer d'habits, ou ſe tapiſſer a meilleur marchè. Donnès aux neceſſitès de vos prochains ce que le jeu vous dérobbe. La famille de Ieſus Chriſt eſt ſobre. Elle ſe paſſera de peu. Si vous craignès de vous appauvrir en la ſoulageant, vous vous abusès. Il eſt certain que le vray moyen d'arreſter le bien chez vous, c'eſt

c'eſt de l'épandre,& que le vray moyen de l'en faire ſortir & de le perdre, c'eſt de le retenir chez vous. Si vous le gardès,vous le perdroz ; Si vous le diſtribuès aux autres, vous le conſerverès. C'eſt le veritable paradoxe de Salomon,*que celuy qui épard, en ſera augmenté, & que celuy qui ſerre trop, en aura diſette*. Dieu maintient les fioles & les cruches, qui nourriſſent ſes ſerviteurs; Il y fait couler de la ſource de ſa benediction l'huile,& la farine, qui n'y pouvoit venir de celle de la nature. Au contraire il ôte l'abondance,a ceux,qui la poſſedent inutilement ſans la communiquer ; comme le talent a celuy qui l'avoit enfoüy dans la terre. Combien avons-nous veu de ces riches cruels & inhumains, qui ne faiſoyent du bien a perſonne,tomber par un juſte jugement de Dieu dans la derniere neceſſitè,& perdre ou tout d'un coup, ou piece a piece tous leurs biens, pour les avoir tenus trop ſerrès chez eux ſans en faire nulle part aux pauvres du Seigneur ? Les Aſſyriens viennent,& devorent ce que les ſaints n'ont pas mangé; comme diſoit l'ancien proverbe

Chap. VI.

Prov. 11. 24.

Chap. VI. des Ebreux ; c'eſt a dire que Dieu permet, que les voleurs, & les tyrans raviſſent ce que l'on avoit refusè aux fideles ; que les ennemis mangent ce qui devoit avoir nourry les amis ; que les mechans conſument, ce que l'on n'a pas donnè aux gens de bien. Au lieu que le Seigneur multiplie les fruits de la juſtice de ceux, qui ſont aumôniers & liberaux ; & pour un grain qu'ils ſement en la terre, leur en rend ſoixante, ou cent. Et ainſi leur charitable diſtribution groſſit leur monceau, au lieu de le diminuer. Mais le grand & principal gain, que vous ferez en cette communication eſt, que pour des biens terriens, Dieu vous en donnera de celeſtes ; des richeſſes eternelles pour des choſes corruptibles ; un or pur & divin, pour du cuivre, un royaume entier pour quelques pieces de pain ou de monnoye, que vous laiſsès ſur ſon autel, & en un mot la vie, la gloire, la beatitude, & l'immortalitè du ſiecle a venir pour ces petites aumônes qu'il vous demande en celuy-cy. Freres bien-aymès, Dieu vous garde d'eſtre ſi aveugles, ou ſi malheureux, que de refuſer un ſi avantageux

geux party. Qu'il veuille plutoſt atten- Chap.
drir & élargir les entrailles de vôtre VI.
charitè, & vous toucher ſi vivement par la vertu de ſon Eſprit, que deſormais vous faciès du bien, dès biens qu'il vous a donnès, chacun a proportion de ce qu'il a receu; que vous abondiès de plus en plus en bonnes œuvres; que vous ſoyez plus faciles a diſtribuer, & plus communicatifs, que vous n'avès encore jamais étè; Qu'il vous continue & vous augmente & la volontè, & les moyens de fournir liberalement dequoy entretenir ſon ſanctuaire, & ſes autels vivans & animès, les pauvres de vôtre corps, afin qu'apres avoir amaſsè & ſerrè le treſor d'un bon fondement a l'avenir, un jour ſelon les promeſſes de ſa miſericorde, & les eſperances de nôtre foy vous apprehendiès la vie eternelle. AMEN.

Chap. VI.

SERMON QVARANTE-HVITIESME.*

* Prononcè a Charenton le 19. Septèbre 1660.

I. TIMOTH. Chap. VI. ℣. 20. 21.

O Timothée, garde le depoſt, fuyant les crieries vaines, & profanes, & les contradictions de la ſcience ainſi fauſſement nommée.

De laquelle quelques uns faiſans profeſſion ſe ſont dévoyès de la foy. Grace ſoit avecque toy. Amen.

CHERS FRERES; La doctrine celeſte, que le Seigneur Ieſus revela a ſes Apôtres, & que ſes Apôtres baillérent fidelement a leurs diſciples, eſt la premiere & principale partie de la Religion Chrétiéne. Sans elle il n'y a point de foy; Car *la foy eſt de l'ouye, & l'ouye de la parole de Dieu*; & ce que l'on croit hors d'elle, quelque fortement qu'on le croye, n'eſt pas une foy Chrétienne; Ce n'eſt qu'une preſomption, & une vaine imagination. D'où vous voyès, que

Rom. 10 17.

que ſans cette doctrine divine, il n'y peut avoir d'Egliſe ; puis qu'une Egliſe n'eſt autre choſe, qu'une ſocietè d'hommes fideles, & que nul n'eſt fidele s'il n'a la foy. S'il y a quelque deſordre dans le gouvernement des paſteurs, ou quelque corruption dans leurs meurs, ou en celles de leurs troupeaux ; ce ſont des maux, qui ſe peuvent aiſément guerir par le moyen de la doctrine Chrétienne, s'ils la retiennent encore. Mais où elle n'a point de lieu, il n'y peut rien avoir de bon, ny de ſolide. Cette doctrine eſt le fondement, qui ſoûtient tout l'edifice. Comme ſans elle il n'eſt pas poſſible de rien baſtir qui vaille; auſſi dés qu'elle vient a manquer, elle tire tout le reſte dans une ruïne infaillible. C'eſt une belle choſe, que l'union ; quand un grand nombre d'hommes & de villes, & de provinces ſont d'accord enſemble, tenant tous meſmes opinions, & ſuivant meſmes ſentimens. Mais ſans la doctrine du Seigneur, ce n'eſt pas une union ; C'eſt une conſpiration dans l'erreur, d'autant plus dangereuſe, que plus elle eſt étroite. C'eſt encore une choſe bien agrea- Chap. VI.

Chap. VI. ble, qu'une longue ſuite de Prelats, qui ont tous ſans aucune interruption ſuccedè les uns aux autres. Mais ce n'eſt rien qu'une vaine & fauſſe apparence, ſi avecque cette meſme chaiſe, que leurs premiers anceſtres leur ont laiſſée & tranſmiſe de main en main, ils n'en ont auſſi receu la vraye doctrine Chrétienne. L'antiquitè eſt venerable, & c'eſt ſans doute un avantage fort plauſible pour une opinion, qu'elle ayt veſcu pluſieurs ſiecles. Mais au fonds ce n'eſt qu'vne vieilleſſe d'erreur, ſi elle vient d'ailleurs, que de Ieſus Chriſt, l'unique Prince, & auteur de la verité. L'éclat des croſſes & des mitres, la magnificence des temples, la pompe des ceremonies, la devotion des peuples, la multitude & la diverſitè, & les auſteritès des religieux & des religieuſes, & tout le reſte enfin de ce qui eſt le plus eſtimè par les hommes, n'eſt rien qu'un faux maſque, ſi la vraye doctrine de l'Evangile luy manque. Cette piece étant ſi importante, ou pour mieux dire, ſi abſolument neceſſaire a la foy & au ſalut des hommes & a la conſervation de l'Egliſe, il ne faut pas s'étonner ſi l'Apôtre

l'Apôtre Saint Paul la recommande en tant de lieux, & avecque tant de ſoin a ſes diſciples, les conjurant par tout ce qu'ils ont de plus ſaint, de conſerver cherement cette doctrine, comme un treſor d'un prix ineſtimable, avec une jalouſie ſi religieuſe, que jamais il n'y arrive aucune alteration entre leurs mains. Il en vient juſques là, qu'il leur commande en quelque endroit de tenir pour anatheme toute perſonne, qui entreprendra d'y rien changer de quelque ordre, de quelque qualitè, ou dignitè qu'elle puiſſe eſtre, ſoit en la terre; ſoit meſme dans le ciel; fuſt-ce un Apôtre, fuſt-ce un Ange; *Si nous*, dit-il, *ou un Ange du ciel vous evangeliſoit outre ce que nous vous avons évangelizè, qu'il ſoit execration.* Et pour nous montrer combien il avoit cette affaire a cœur, non content de s'en eſtre expliquè une fois d'une maniere ſi terrible avec ces paroles de feu & de foudre, il les repete encore incontinent apres une ſeconde fois; *Ainſi que nous l'avons des ja dit, je le dis encore maintenant, ſi quelcun* (dit-il) *vous evangeliſe outre ce que vous avez receu, qu'il ſoit execration.* Ie laiſſe ce qu'il

Chap. VI.

Gal. 1. 8.

la même 1. 9.

Digitized by Google

Chap. VI. en dit en ſes autres epîtres. Mais celle cy, qu'il écrit a Timothée, eſt toute pleine de ſemblables inſtructions. Dés l'entrée il enjoint a ſon diſciple, de de-
1. Tim. 1.3. noncer, *que l'on n'enſeigne point autrement*; c'eſt a dire d'autre doctrine, que celle qu'il avoit receuë de luy, & des autres Apôtres ſes confreres; & derechef il proteſte, que ſi *quelcun enſeigne*
1. Tim 6.3.4. *autrement, c'eſt un preſomptueux, enflé de l'opinion d'une vaine ſcience*. C'eſt là meſme, que ſe rapporte ce qu'il diſoit cy devant a Timothée parlant de la doctrine de l'Evangile; *Annonce ces choſes; & les enſeigne*. Car en luy commandant de les enſeigner, il entend
1. Tim. 4.11. qu'il n'en enſeigne aucunes autres. Enfin ce qu'il luy ordonnoit dans ce dernier chapitre, *de garder l'ordre*, ou le
1. Tim. 6.4. mandement qu'il avoit receu, *ſans macule & ſans reprehenſion juſques a l'apparition de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt*, a auſſi un meſme ſens, comme nous le montrafmes dans l'expoſition de ce texte. Mais parce que ce devoir eſt de la derniere importance, comme celuy d'où depend la pureté & integrité de l'Egliſe, & le ſalut des fideles, il n'a pas creu,

que

que ce fuſt aſſés de l'avoir recommandè en tant de façons a Timothée. Pour l'imprimer plus profondement dans ſon cœur,& pour comprendre en peu de mots ce qu'il luy a repreſentè juſques icy de toutes les parties de ſa charge, il a voulu achever cette epître par ce meſme commandement, l'oppoſant icy a la fin, comme un ſeau ſacrè,& inviolable;& meſme pour reveiller plus vivement ſon attention,& faire entrer ce qu'il luy dit dans ſon eſprit plus doucement & plus efficacement, il l'appelle par ſon nom, *O Timothée* (luy dit-il) *garde le depoſt*; c'eſt à dire la doctrine ſainte, que je t'ay baillée, & commiſe, comme un precieux depoſt; Puis pour le tenir arreſtè dans ce ſoin, il luy commande de ſe garder des diſputes & des doctrines capables de l'en détourner; *fuyant* (dit-il) *les crieries vaines & profanes, & les contradictions de la ſcience ainſi fauſſement nommée*; Et pour luy en montrer le venin, il luy ramentoit le triſte & pernicieux effet, que l'amour de cette vaine & fauſſe ſcience avoit produit en quelques uns, qu'elle avoit miſerablement debauchès de Chap. VI.

la

Chap. VI. la foy; disant, que *quelques uns en faisant profession, s'étoyent devoyès de la foy.* Enfin il conclut toute cette epître par un bon & passionnè souhait qu'il fait pour Timothée, *grace* (dit-il) *soit avecque toy. Amen.* Ce sont les quatre articles, que nous traiterons, s'il plaist au Seigneur, en cette action, le plus brievement, qu'il nous sera possible; *le depost*, que nous avons *a garder*, le vain babil de la fausse science, dont nous avons a nous garder; l'infidelitè, où elle egare les hommes, & enfin le souhait de S. Paul pour son disciple. Ce n'est pas icy seulement, qu'il recommande la garde de ce depost a Timothée. Il luy donne encore le mesme ordre ailleurs dans sa deuxiesme epître, qu'il luy écrivit un peu avant sa mort; & il y use precisément des mesmes paroles, qu'il a icy employées, excepté seulement, qu'au lieu de dire simplement *le depost*, comme en ce lieu; il l'orne & l'enrichit

2. Tim. 14. d'une epithete, le *bon*, ou le *beau depost Garde* (luy dit-il) *le bon depost par le Saint Esprit, qui habite en nous.* Il n'y a personne, qui ne sache, que c'est qu'un dépost; ce que nous mettons entre les mains d'un

d'un autre pour nous le garder & nous le rendre en ſon temps, quand il en ſera requis, nous confiant en ſa foy, & nous aſſeurant qu'il nous le conſervera en ſon entier, ſans le laiſſer deperir. Il n'eſt pas difficile non plus de comprendre ce que l'Apôtre entend par *ce depoſt* de Timothée, & pourquoy il l'a ainſi nommè. Car ce qu'il ajoûte incontinent, que pour *garder ce depoſt, il fuye les crieries vaines & profanes, & les contradictions de la ſcience ainſi fauſſement nommée*, cela dis-je montre clairement que *le depoſt*, qu'il entend n'eſt autre choſe, que la doctrine contraire *a ces crieries, & a ces contradictions de la ſcience fauſſement nommée*; la doctrine, que les ſeducteurs taſchoyent ou de décrier, & d'aneantir par leurs diſputes, ou d'embrouïller par leur vain babil; Et cette doctrine, comme chacun voit, eſt celle de l'Evangile, la ſainte & divine verité, revelée par le Seigneur Ieſus a ſes Apôtres, & par eux preſchée & publiée dans le monde. Il la nomme *un depoſt* a l'égard de Timothée; parce qu'elle luy avoit été baillée & depoſée (s'il faut ainſi dire) entre ſes mains pour la garder Chap. VI.

Chap VI. der pure & ſans tache, & tout a fait telle, qu'il l'avoit receuë, & pour la communiquer fidelement aux autres, dans le meſme eſtat, ſans y rien alterer ny changer, ſelon la charge d'Evangeliſte, a laquelle il avoit été appellé. Il compare cette doctrine a un treſor, que Dieu baille en dépoſt a ſes ſerviteurs; non a la verité pour le garder en leur particulier ſans le montrer, ny en faire part a perſonne; Mais tant y a qu'il veut qu'ils l'ayent & en jouïſſent eux-meſmes, & qu'ils le communiquent aux autres ſain & entier; ſans en rien ôter, & ſans y rien ajoûter du leur. Et de là vient, qu'il employe quelquefois en ce ſujet la parole Grecque, d'où ſe forme en cette langue-là le nom qui ſignifie *un dépoſt*; comme quand il enjoint ailleurs a Timothée de commettre la doctrine Chrétienne, qu'il avoit appriſe de luy, a des perſonnes fideles & capables d'enſeigner auſſi les autres. Il y a dans l'original, qu'*il la baille en dépoſt* a des hommes fidelles; & cy devant il uſoit encore du meſme terme, dans le premier chapitre, où il dit; *Fils Timothée, je te recommande*, ou, comme porte l'original,

2. Tim. 2. 2.

παραθήκη.

1. Tim. 1. 18.

l'original, *je te baille en depost ce commandement, que tu faces devoir de guerroyer en cette bonne guerre.* Tout cela eſt ſi clair, que la plus grand' part des interpretes, anciens & modernes, & ceux de la communion de Rome, auſſi bien que ceux de la nôtre, demeurent d'accord, que ce que l'Apôtre nous repreſente icy figurément ſous l'image d'un *depoſt*, eſt la ſainte & ſalutaire doctrine de l'Evangile, qu'il avoit enſeignée, & conſignée a Timothée, pour y inſtruire les autres. C'eſt en vain, que quelques uns de nos adverſaires concluent d'icy, qu'il y a des traditions, qui pour n'eſtre pas écrites dans les livres canoniques, ne laiſſent pas pour cela de faire une partie neceſſaire de la doctrine & de la foy Chrétienne. Mais comment induiſent-ils de ce paſſage une choſe qui en eſt ſi éloignée? *S. Paul* (diſent-ils) *n'avoit pas baillé en depoſt les ſeules Ecritures, a Timothée; mais luy avoit enſeigné la ſaine doctrine de vive voix.* I'avouë que S. Paul avoit inſtruit Timothée de vive voix; Mais où treuvent ils, qu'entre les choſes, qu'il luy bailloit de vive voix, il y en euſt quelques unes

Chap. VI.

Eſtius ſur ce lieu.

neceſ-

Chap. VI. neceſſaires a la foy & au ſalut du Chrétien, qui ne ſoyent point dans l'Ecriture ? Et comment s'accorde cela avec la gloire, que ce ſaint Apôtre donne ailleurs a l'Ecriture divinement inſpirée de *pouvoir rendre l'homme ſage a ſalut, & d'accomplir tellement l'homme* (c'eſt a dire le miniſtre) *de Dieu*, qu'il ſoit *parfaitement inſtruit a toute bonne œuvre*. L'homme, qui ignore quelques unes des doctrines neceſſaires a la foy & au ſalut, n'eſt *ny ſage a ſalut, ny accomply, ny parfaitement inſtruit*. Puis donc que l'Ecriture *peut rendre un homme ſage a ſalut, & accomply & parfaitement inſtruit*; il faut confeſſer, qu'il n'y a point de doctrines neceſſaires a la foy & au ſalut, qu'elle n'enſeigne. Ce qu'ils alleguent au contraire n'eſt donc qu'un ſophiſme, qui ſuppoſe ridiculement ce qui eſt en queſtion, aſſavoir que S. Paul enſeignaſt de vive voix a ſes diſciples d'autres articles de foy, que ceux, qui ſe treuvent dans les ſaintes Ecritures. Dieu nous a baillé l'Evangile en deux façons; & par la langue de ſes Apôtres, & par ſes Ecritures. La maniere d'enſeigner eſt differente; l'une par la voix, & l'autre par

2. *Tim.* 3. 15. 16. 17.

par écrit; mais la verité enſeignée eſt meſme, celle qui ſe lit dans les livres divins eſt meſme que celle qui s'oit de la bouche de ſes fideles ſerviteurs. Le Chriſt, que S. Paul preſchoit, eſt meſme, que celuy, dont il écrivoit. Ie ne penſe pas, que ces Meſſieurs ne m'avouënt, que S. Paul enſeignant Timothée de vive voix, ne luy ayt baillè entre les autres parties de ce ſacrè depoſt, *un Dieu manifeſtè en chair, & juſtifiè en eſprit.* Et neantmoins ils ne peuvent nier non plus, qu'il ne luy ayt auſſi donnè cet enſeignement par écrit, puis que nous le liſons encore aujourd'huy dans cette epitre. Il en eſt de meſme des autres. Rien n'empeſche, que ce qu'il bailla de vive voix a ſon diſciple, n'ayt auſſi ètè baillè de Dieu a l'Egliſe dans ſes Ecritures. Mais a quoy bon diſputer ſi les enſeignemens, que Saint Paul donnoit de vive voix a ſes diſciples étoyent ecrits, ou non? Il nous apprend luy meſme ce qui en eſt, proteſtant hautement devant le tribunal, où il comparoiſſoit pour cette cauſe, qu'en tout le témoignage qu'il rendoit de Ieſus, c'eſt a dire en toute ſa predi-

Chap. VI.

1. Tim. 3. 6.

cation,

Chap. VI. cation ; *il ne disoit rien fors les choses, que tant les Prophetes, que Moïse avoyent predites devoir avenir*; c'est a dire hors les Ecritures du vieux Testament. Que s'il n'enseignoit rien de vive voix, qui ne fust écrit dans les vieilles Ecritures; combien moins devons-nous croire, qu'il enseignast quelque chose ; qui manque dans les nouvelles, beaucoup plus pleines, plus claires, & plus expresses, que les anciennes? Ce que les adversaires ajoûtent, *que les heretiques n'ont pas le depost de Dieu, encore qu'ils ayent l'Ecriture*, est impertinent & indigne de réponse. Car comment peut-on dire, que les heretiques ayent l'Ecriture puis qu'ils nient les veritès, qui y sont enseignées, & enseignent des faussetès & des impietès, qui ne s'y treuvent point ? ou qui mesme y sont rejettées & condannées ? Ny les heretiques ny les Payens n'ont pas l'Ecriture, pour en avoir les livres. Nul ne l'a a vray dire; sinon celuy qui en croit la verité, & qui en suit fidelement les enseignemens. Ie confesse, qu'il y a des gens, que ces Messieurs appellent heretiques, qui ont veritablement l'Ecriture

ture; comme nous, qui par la grace de Dieu recevons ces livres divins pour l'unique reigle de nôtre foy. Si c'eſt de nous, qu'ils veulent parler, je leur accorderay que nous avons l'Ecriture; mais je leur nieray ce qu'ils ajoûtent, que nous n'avons pas le depoſt de Dieu. Car n'y en ayant point d'autre, que celuy qu'il nous a baillé dans ſes Ecritures, nul ne les a, qui n'ayt auſſi ſon depoſt. Et cela étant je me plaindray en ſuite de l'outrage, qu'ils font au Seigneur, en appellant injurieuſement *heretiques*, les plus fideles & les plus religieux diſciples de ſa parole; qui ne veulent recevoir en leur foy, que ce qu'il leur apprend luy meſme dans ſes oracles, comme les nomme S. Paul, c'eſt à dire dans ſes Ecritures. Mais laiſſons là les fauſſes conſequences, que l'erreur taſche en vain de tirer de ce texte pour ſes traditions; & remarquons pluſtoſt un tres vray & tres utile enſeignement, que l'Apôtre nous y donne fort clairement. Car appellant comme il fait la doctrine Chrétienne *un dépoſt*, baillé aux Paſteurs de l'Egliſe pour le garder, il nous montre evidemment, Chap. VI. *Rom.* 3. 2.

Chap. VI. que cette ſainte doctrine eſt une tradition du Seigneur, & non une invention ou une inſtitution des Paſteurs; qu'elle eſt a Ieſus Chriſt, & non a eux; qu'elle leur vient de dehors, & qu'elle n'eſt pas creuë chez eux. Ce que vous avez treuvè, ne vous a pas ètè baillè. Si vous en eſtes l'auteur, vous n'en eſtes pas le depoſitaire. Le depoſt n'eſt pas a celuy, qui le garde; Il l'a receu d'un autre. D'où s'enſuit premierement, que la doctrine Chrétienne n'eſt pas comme la philoſophie, un fruit de la raiſon humaine; une choſe, que l'homme ayt trouvée, ou découverte par les ſpeculations, ou par les diſcours de ſon entendement. C'eſt un don de Dieu; un joyau, tirè des treſors du ciel, & apportè icy bas par Ieſus Chriſt. Autrement ce ne ſeroit pas un *depoſt*. Secondement de là meſme paroiſt encore, que tout ce qui n'eſt fondè, que ſur les diſcours de la ſubtilitè des Ecoles, ou ſur l'autoritè des Conciles, ou des Pontifes, ou de l'Egliſe, ſoit ancienne, ſoit moderne, & non ſur la parole de Ieſus Chriſt, ne fait nulle partie de la doctrine Chrétienne. Car ce que l'Egliſe, ou

ſes

Digitized by Google

ſes Pontifes, ou ſes Conciles ont treu- Chap.
vè, ou inſtituè, ou commandè d'eux VI.
meſmes, & qui ne leur a pas étè baillè par Ieſus Chriſt, n'eſt pas un depoſt. Les Paſteurs, & leurs Synodes ſont bien les depoſitaires de la doctrine Chrétienne; mais ils n'en ſont pas les autheurs. Ils ſont inſtituès pour la garder, & non pour la faire. Voyla quel eſt le *depoſt*, que l'Apôtre entend en ce lieu. Il commande a Timothée non de le polir, & de le perfectionner, ny de l'augmenter & de l'enrichir, mais ſimplement *de le garder*; c'eſt a dire de le conſerver dans l'état, où il luy eſt baillè, comme une choſe ſacrée & inviolable; ſans en rien oſter, & ſans y rien ajouſter; comme le remarque fort bien en ce lieu un interprete de la communion Romaine. Car dit-il, la loy & la raiſon d'un depoſt eſt non ſeulement qu'il n'en ſoit rien ôté; mais auſſi qu'il n'y ſoit rien ajoûtè; c'eſt a dire, que l'on puiſſe le rendre tout tel, qu'il a étè baillè. Il louë a ce propos une parole de S. Baſile, rapportée dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique, que les Eveſques ſont, *non les inventeurs de quelque doctrine*, *Eſtius* *Hiſt. trip. l. 7. c. 36.*

Chap. VI. *mais les gardiens de celle, qui leur a été baillée en dépoſt.* D'où ce meſme docteur conclut, *qu'il ne ſe peut pour tout rien ajoûter a la foy une fois baillée par Ieſus Chriſt & receuë de ſes Apôtres*, & que la fin & la taſche des Conciles aſſemblés pour les cauſes de la foy, n'eſt pas *d'en faire de nouveaux articles, mais bien de conſerver, d'expliquer & d'éclaircir la doctrine de la foy baillée dés le commencement, & de la defendre contre les hereſies, qui s'élevent contr'elle.* Pluſt a Dieu, que ce Docteur & ſes confreres parlaſſent toûjours ainſi! Il ne ſe peut rien dire de mieux, ny de plus fort pour la conviction de leur Egliſe & de ſon chef, qui bien loin de s'eſtre tenus dans ſes bornes ont remply la foy Chrétienne d'une infinité de doctrines nouvelles, inventées de temps en temps par les hommes, & non baillées dés le commencement par les ſaints Apôtres; n'en paroiſſant aucune dans le ſacré depoſt de l'Evangile que le Fils de Dieu leur mit entre les mains. Tant y a que vous voyés, que par la propre confeſſion de cet adverſaire le devoir de Timothée, & de tout vray Paſteur de l'Egliſe, eſt de ne

rien

Digitized by Google

rien enſeigner, que Ieſus Chriſt n'ayt baillè luy meſme dés le commencement, & qui n'ayt étè receu de la main de ſes Apôtres. C'eſt là le dépoſt de l'Egliſe; Chacun de nous s'y doit tenir; le garder inviolablement; banniſſant & de nôtre foy & de nôtre predication toute autre doctrine, de quelque age, & de quelque nature, qu'elle ſoit; vieille ou moderne, n'importe, tirée de la philoſophie, ou d'ailleurs, née dans les Ecoles, ou publiée dans les chaires, & approuvée dans les aſſemblées des Prelats. Ie ne m'enquiers point, ſi ſes auteurs avoyent le caractere du miniſtere ſacrè, s'ils étoyent clercs ou laïques, Eccleſiaſtiques; ou de dehors, Catholiques ou heretiques, grands, ſçavans, eloquens ou non. Ie ne daignerois meſme examiner, ſi leur invention eſt belle & raiſonnable; ſi elle peut avoir quelque utilitè. Il me ſuffit, qu'elle n'a étè ny baillée par Ieſus Chriſt, ny preſchée par ſes Apôtres; qu'elle n'eſt point dans leur depoſt. Nous n'avons ordre de garder, que ce depoſt. L'ayant, nous avons tout. Ne faiſons pas cet outrage au Fils de Dieu de nous imagi- Chap. VI.

Chap. VI. ner, que ſa doctrine ayt eu beſoin de l'eſprit des Peres, ou des Conciles, ou des Papes, pour luy donner ſa vraye perfection; ou qu'il ayt fallu que les docteurs venus depuis les Apôtres, ajoûtaſſent quelque choſe a la regle de leur foy. Mais par ce que la vanitè & la preſomption de nôtre nature a de la peine a ſe retenir dans ces bornes, nôtre eſprit ne recevant rien, qu'il ne vueille auſſi toſt commenter, & y bâtir quelque choſe du ſien, & que le diable d'autre part ne ceſſe jamais de ſuſciter divers ouvriers, qui mettent leurs inventions en avant, fardées le plus ſouvent avecque tant d'artifice, que nous en ſommes tentès, par la vaine apparence ou de leur beautè ou de leur utilitè; L'Apôtre pour retenir ſon diſciple dans le devoir, & l'arreſter a la ſeule garde du depoſt celeſte, luy commande en ſecond lieu *de fuir les crieries vaines & prophanes, & les contradictions de la ſcience ainſi fauſſement nommée*. Il re-

2. *Tim.* 2. 16. commande encore la meſme choſe a Timothée dans ſa deuxieſme epitre; *Reprime* (dit-il) *les vaines & prophanes crieries*. L'interprete Latin au lieu *des vaines*

vaines crieries, ou *du vain babil*, que porte le texte Grec, traduit *les nouveautès de paroles*. Et a la verité il n'y a difference, que d'une ſeule lettre entre les deux mots Grecs, dont l'un ſignifie la *vanitè du babil*, & l'autre la *nouveautè de la parole*; ſi bien qu'il aura étè aisè ſoit aux copiſtes, ſoit meſme aux interpretes, de prendre l'un pour l'autre. Et pour le ſens, il importe peu au fonds laquelle de ces deux expoſitions vous ſuiviez, étant évident, que le ſerviteur de Dieu doit *fuir* l'une & l'autre de ces choſes, & la *nouveautè*, & la *vanitè des paroles*. La *nouveautè*; par ce que étant obligè de garder le depoſt baillè dés le commencement par Ieſus Chriſt & par ſes Apôtres, il doit tenir pour ſuſpect tout ce qui eſt venu depuis, & qui a étè mis de nouveau en avant. La vanitè pareillement; parce que tout ſon deſſein étant de ſervir a l'edification des fideles, il doit ſe garder & des choſes & des paroles vaines & inutiles. Mais bien que ces deux lectures ſoyent bonnes, neantmoins parce que les livres & les interpretes Grecs, c'eſt a dire de la langue en laquelle a écrit l'Apô-

Chap. VI.

κενοφωνία. κακοφωνία.

tre, liſent *les vaines crieries*, nos interpretes ont eu raiſon de les ſuivre. En effet il eſt ce me ſemble aſſez évident, que S. Paul entend encore icy les fantaiſies & les diſputes de ces meſmes ſeducteurs, dont il a deſia parlè cy devant dans le premier & dans le quatrieſme & dans le ſixieſme chapitre de cette Epitre. Car il les accuſe en ces lieux-là preciſément des meſmes choſes, qu'il commande icy a Timothée de fuir; & entre les autres il y touche bien nommément la vanitè de leurs paroles, ou de leurs diſcours, mais ne leur fait aucun reproche de *nouveautè*. Il dit au premier chapitre, qu'ils *ſe ſont détournès au vain babil*, uſant d'une parole * qui ſignifie la meſme choſe, que celle qu'il a icy employée, & que nous avons traduite *vaines crieries*. Il y taxe encore clairement cette meſme vanitè, quand il dit que leurs enſeignemens *n'engendrent nulle edification de Dieu*; † c'eſt a dire qu'ils ne ſervent de rien pour nous amander & ſanctifier. Et c'eſt encore pour décrier leur vanitè, qu'il appelle & là meſme & en deux autres lieux, les diſcours de ces gens-là *des fables*;

Qu'ils

Digitized by Google

Qu'ils ne s'addonnent point aux fables, dit-il ; & derechef ; *Rejette les fables ſemblables a celles des vieilles* ; & pareillement dans l'epitre a Tite, *Redarguë les* (dit-il) *afin qu'ils ne s'addonnent point aux fables, Iudaïques.* C'eſt juſtement ce qu'il nomme icy *des paroles*, ou des *crieries vaines.* Il entend par là leurs *fables*, & leur *vain babil*; les contes bourrus, qu'ils faiſoyent a leurs diſciples, ſans aucun fondement de verité, & ſans nulle utilité pour la correction de leurs meurs, ou pour la perfection de leur ame. Il dit en ſuite que leurs paroles ou leurs crieries, outre qu'elles étoyent vaines & inutiles, avoyent encore cecy de mal, qu'elles étoyent profanes; c'eſt a dire qu'elles ne venoyent pas du ſanctuaire de Dieu, mais de dehors ; de l'eſprit ou humain, ou diabolique; qu'elles étoyent non revelées du Seigneur, dont toutes les paroles ſont ſaintes, mais inventées par les hommes charnels, dont toutes les productions ſont profanes. C'eſt juſtement l'eloge, qu'il leur donnoit cy devant, les appellant des *fables profanes.* Il ajoûte a ces *vaines crieries*, les *contradictions*, ou les

Chap. VI.

Tit. 1. 14.

1. Tim. 4. 7.

oppoſitions

Chap. VI. *oppoſitions d'une ſcience ainſi fauſſement nommée.* Quelques uns entendent par ces *oppoſitions* (car c'eſt proprement ce que ſignifie la parole de l'original) les objections, & les ſophiſmes, que les faux docteurs mettoyent en avant contre la verité de la foy, pour en debaucher les ſimples, ſemblables aux diſputes des philoſophes contre le Chriſtianiſme dont l'Apôtre dit ailleurs; *Prenès garde, que nul ne vous butine par la philoſophie & vaine deception.* Et j'avouë que la parole de S. Paul ſe peut ainſi prendre. Mais il me ſemble pourtant, qu'il eſt plus a propos de l'entendre des divers partis, que cette ſcience mal nommée, dont ſe vantoyent les ſeducteurs, formoit entr'eux meſmes; les uns étant d'une opinion & les autres d'une autre differente, & les debats des uns contre les autres, où cette diverſité d'avis les engageoit; d'où venoit que parmy eux, bien que faiſans tous profeſſion d'un meſme nom, & d'une meſme ſcience, il y avoit neantmoins des bandes, ou des ſectes oppoſées les unes aux autres, chacune ſoûtenant ſon opinion & contrediſant ſes adverſaires. C'eſt a mon

Eſtius * ἀντιθέσεις.

Col. 2. 8.

advis

advis ce que l'Apôtre appelle icy elegamment, *les oppositions de la science mal nommée*; c'est a dire ses divers partis, avecque les raisons, & les contradictions, que chacun d'eux fournissoit pour soûtenir son opinion, & pour refuter celle des autres. Cela se rapporte fort bien a ce qu'il a des-ja dit ailleurs de ces mesmes faux docteurs, que *leurs fables & leurs genealogies infinies n'engendroyent, que des questions.* Car de ces *questions* naissoyent necessairement des disputes, qui ne se pouvant bien terminer & decider au grè de tous, tant a cause de la vanitè des personnes qui cherchoyent a se faire valoir en contredisant les autres, que pour l'inexplicable obscuritè & difficultè des choses mesmes, *qu'ils disoyent & affirmoyent sans les entendre*, comme dit l'Apôtre là mesme; il n'étoit pas possible, qu'il ne leur arrivast en suite de se diviser & partager en divers sentimens; tous generalement vains & faux; mais neantmoins differens entr'eux & contradictoires les uns aux autres. Enfin S. Paul nous découvre la source de l'erreur & de l'extravagance des faux docteurs, quand

Chap. VI.

1. Tim. p. 4.

1. Tim. 1. 7.

Chap. VI. quand il appelle leurs fables & leurs diſputes, *les crieries & les oppoſitions de la ſcience ainſi fauſſement nommée*. Car il nous montre par ces mots, qu'ils ſe picquoyent de ſçavoir plus que le commun, & qu'ils s'attribuoyent une connoiſſance exquiſe & ſinguliere, dédaignant les autres Chrétiens, comme pauvres ignorans; qui n'entendoyent pas comme eux, les ſecrets de la vraye ſapience; C'eſt ce qu'il leur reprochoit
1. *Tim.* 1. 7. 8. auſſi dés le commencement de cette epître, diſant, *qu'ils vouloyent eſtre docteurs*, & que c'étoit cette ambition, qui les détournoit au babil. Mais dans ce meſme chapitre, il remarque encore leur pretenduë ſcience plus clairement, diſant qu'*ils ſont enflés*, & qu'ils *ne ſavent rien*; ce qui eſt dit par oppoſition a la profeſſion qu'ils faiſoyent de ſçavoir tout, ou du moins beaucoup plus que tous les autres; a quoy il ajoûte, que cette grande connoiſſance, qu'ils faiſoyent ſonner ſi haut, ſe reduiſoit toute a je ne ſçay quelles queſtions
1. *Tim.* 6. 4. & diſputes de paroles, apres leſquelles leurs eſprits malades languiſſoyent miſerablement, & qui n'étoyent bonnes

qu'a

qu'a engendrer des envies, des noiſes, des mediſances, & de mauvais ſoupçons. Cétoit là toute la ſapience de ces grands docteurs; c'eſt a quoy aboutiſſoit la *ſcience*, dont ils ſe vantoyent; & c'eſt ce que l'Apôtre ſignifie icy en paſſant, quand il l'appelle une *ſcience ainſi fauſſement nommée*; c'eſt a dire qui n'en avoit que le nom & la pretention; & non la verité & la choſe meſme. Mais afin que Timothée ne s'imaginaſt, que l'erreur de ces gens ne meritoit pas, que l'on y priſt garde, ſous ombre qu'elle ne conſiſtoit, qu'en un vain babil & en une fauſſe & ridicule pretention de ſcience; il l'avertitit dans la troiſieſme partie de nôtre texte, que toute foible & badine, qu'elle étoit, elle ne laiſſoit pas de faire bien du mal, le nom de cette fauſſe ſcience, qu'elle promettoit, ayant eu aſsès de force pour éblouïr les yeux de quelques uns; ſi bien que l'ayant embraſſée & en ayant *fait profeſsion*, *ils s'étoyent dévoyès de la foy*; & ainſi avoyent perdu le ſalut, qu'il n'eſt pas poſſible d'obtenir ſans la foy. C'eſt là le triſte & lamentable fruit de la curioſitè & vanitè des hommes. La ſubtilitè des

Chap. VI.

penſées

penſées, & la facilitè & l'abondance des paroles, les touche & les attire, & les prend; & les dégoute enfin de la ſalutaire veritè de l'Evangile, leur faiſant ſottement preferer les feuilles aux fruits, l'ombre au corps, & les paroles a la veritè. C'eſt ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit qu'ils *ſe dévoyent de la foy*; au meſme ſens qu'il a employè ce meſme mot dans un autre lieu, où il dit que quelques uns s'étant *dévoyès de la foy, de la bonne conſcience, & de la charitè, ſe ſont détournés au vain babil.* C'eſt au fonds cela meſme qu'il exprime ailleurs avec une autre metaphore, quand il dit que quelques uns ayant rejettè la bonne conſcience, *ont fait naufrage, quant a la foy, ou a l'entour de la foy*; c'eſt a dire, qu'ils n'ont pas embraſsè & retenu fermement la foy, a laquelle il ſembloit qu'ils tendiſſent. C'eſt en un mot, que gaignès par les ſeductions de l'erreur ils avoyent laſchement abandonnè la profeſſion de la foy Chrétienne. D'où il paroiſt, que S. Paul ne parle pas icy en general de l'hereſie & de l'erreur; mais qu'il en marque quelcune particulierement, qui eſtoit desja

ja de ſon temps ; comme il paroiſt de ce qu'il dit, qu'elle a débauché quelques uns de la foy. Et bien qu'il ne nous importe pas beaucoup de ſçavoir, quelle ſecte c'étoit préciſément, & quil nous ſuffiſe de nous *garder de ces crieries vaines & profanes*, & de ces fauſſes pretentions *de ſcience*, que nous défend l'Apôtre, en quelque lieu, & en quelque temps, que nous les rencontrions; neantmoins il ne ſera peut eſtre pas inutile de dire quelque choſe de l'opinion, qu'en ont quelques modernes ; qui croyent que ceux, que S. Paul touche icy ſont les Gnoſtiques, heretiques fort celebres dans les écrivains de la primitive Egliſe. Ils ſe fondent premierement ſur ce qui eſt dit icy *d'une ſcience ainſi fauſſement nommée*; parce que les Gnoſtiques faiſoyent profeſſion d'une grande & rare connoiſſance ; & c'eſt de là qu'eſt venu leur nom de Gnoſtiques, qui en Grec ſignifie un ſavant; qui cherche, ou qui a des-ja treuvé la connoiſſance; qui s'y exerce, & qui en embraſſe la profeſſion. Ils ajoûtent encore a cela le bruit des *paroles vaines* & profanes, & les oppoſitions & contradictions icy remarquées Chap. VI.

Chap. VI. quées par l'Apôtre ; n'y ayant preſque jamais eu de ſecte, a qui ces marques convinſſent mieux, qu'aux Gnoſtiques, dont toute la Theologie n'étoit qu'un ramas de pluſieurs paroles, vaines & vuides de ſens, que chacun d'eux diſpoſoit a ſa fantaiſie, & en contoit des fables, qui n'étoyent fondées que ſur leur imagination. Ces raiſons ont ſi bien perſuadè ces hommes ſavans de nôtre temps, que ſi vous les en croyez, tout étoit des-ja plein de ces Gnoſtiques dés le temps de S. Paul. Ils les treuvent par tout, & il y a peu d'endroits dans les Evangiles, & ſur tout dans les epîtres des Apôtres, qu'ils ne rapportent a eux. A leur conte & S. Paul, & S. Pierre, & S. Iude, & S. Iean dans ſes epîtres & en ſon Apocalypſe, n'ont écrit que contr'eux ; & tout ce qu'ils diſent contre les ſeducteurs, les faux docteurs, & les Apoſtats, ſoit de leur ſiecle ſoit des derniers temps, tout cela ſelon le jugemẽt de ces Meſſieurs, ne frappe, que les Gnoſtiques. C'eſt a eux qu'ils reduiſent tout ce que ces divins auteurs nous ont laiſsè par écrit des Antechriſts, tant du grand, que des autres

autres ſes fourriers & ſes precurſeurs. Chap.
Cette invention leur plaiſt ſi fort, qu'ils VI.
nous la debitent par tout dans leurs Annotations ſur le Nouveau Teſtament. Mais j'ay grand' peur, qu'ils n'ayent baſty ſur le ſable, & qu'il ne ſe treuve enfin que ce qu'ils prennent pour le fondement de toutes leurs expoſitions, ne ſoit une fauſſe ſuppoſition, hardiment avancée, mais mal & peu ſolidement prouvée. Car qui leur a dit, qu'il y euſt de ces fameux Gnoſtiques dés le temps de S. Paul? dés l'an cinquante-deuxieſme de nôtre Seigneur, qui eſt le temps auquel il ecrivit cette premiere epître a Timothée. En quels Actes, & en quelles epîtres des Apôtres, l'ont ils leu? En quel auteur du premier, on meſme du ſecond, ou du troiſieſme ſiecle? Ils n'en alleguent aucun. Certainement c'eſt aller trop viſte, que de fourrer bruſquement les Gnoſtiques dans le ſiecle des Apôtres, & d'y rapporter tout ce qu'ils diſent des adverſaires de la foy, ſous ombre que quelques unes des choſes, qu'ils reprochent aux faux docteurs de leur temps, conviennent aux Gnoſtiques; comme ſi

Chap. VI. elles ne convenoyent pas auſſi a pluſieurs autres, & preſque a tous les heretiques. Car en quelle hereſie ne ſe treuvét point *les paroles vaines & profanes, & les oppoſitions*, ou *contradictions*, & la pretention d'une *connoiſſance* extraordinaire, qui n'étant au fonds, qu'une ignorance hardie & babillarde, prend fauſſement le nom de ſcience? Les Iuifs ſe vantoyent hautement de cette connoiſſance; * & S. Paul nous apprend, qu'ils vouloyent paſſer pour *les conducteurs des aveugles, pour la lumiere de ceux, qui ſont en tenebres*, pour *les inſtructeurs des ignorans*, & les *enſeigneurs des idiots*, & qu'*ils ſe glorifioyent* nommément *d'avoir le patron de la Connoiſſance*, * *& de la verité en la loy*. Dirès-vous ſous ombre de cela; que les Iuifs étoyent Gnoſtiques? Qui le ſouffriroit? Il eſt clair, que ceux dont il eſt icy parlè, ſont les meſmes, que l'Apôtre a desja notès dans le premier chapitre de cette epitre, & dans celle qu'il écrit a Tite, comme nous l'avons montrè cy devant par les marques, qui leur ſont données icy & là. Or il paroiſt, que ceux dont il eſt parlè dans ces deux autres lieux, étoyét ſortis

Rom. 2. 20.

* γνῶσεως.

ſortis d'entre les Iuifs, & qu'ils retenoyent une partie du Iudaïſme. Car S. Paul dit en l'un de ces lieux, qu'ils *vouloyent eſtre docteurs de la loy*, & en l'autre il appelle leurs traditions des *fables Iudaïques*. Etant tels, il ne faut pas s'étonner, qu'ils ſe vantaſſent de cette haute & ſinguliere *connoiſſance*, que tous les Iuifs ſe glorifioyent d'avoir par la loy. Mais cette conſideration nous montre auſſi qu'ils n'étoyent nullement de ces Gnoſtiques fameux entre les anciens heretiques; parce que les Gnoſtiques rejettoyent le Iudaïſme, & la loy, & blaſphemoyent, que le Dieu des Iuifs n'étoit ni le pere de nôtre Seigneur Ieſus, ni le Createur du monde; au lieu que ceux, dont parle S. Paul, voulans paſſer pour *Docteurs de la loy*, croyoyent ſans doute, ce qu'elle nous enſeigne, que le Dieu d'Iſrael a creè le monde, & a envoyè le Meſſie. Ioint que ſi les heretiques du temps de S. Paul euſſent enſeignè ces blaſphemes; il n'euſt pas manquè d'en faire mention, & de les condanner quelque part; Si la queſtion de la divinitè (dit Tertullien) euſt étè agitée alors, elle paroiſtroit quelque-part dans les écrits de l'Apôſtre.

Chap. VI.

1. *Tim.* 1. 7. *Tit.* 1. 14.

Tertull. lib. 1. *contr. Marcion. c.* 21. *pag.* 444. D.

tre. Et neantmoins il n'en fait jamais mention. Il faut donc avouër, que les Gnoſtiques, qui la remuerent, n'étoyent pas encore nais du temps de l'Apôtre. En effet les plus anciens écrivains du Chriſtianiſme, comme Irenée & Clement Alexandrin, diſent que ces heretiques, nommès Gnoſtiques, ſont de beaucoup plus jeunes, non ſeulement que les Apôtres, mais meſmes que les Eveſques, ou Paſteurs, établis par les Apôtres; & que l'épitre de S. Clement diſciple de S. Paul, aux Corinthiens, eſt plus ancienne, que ces heretiques; que la predication de S. Paul finit ſous Neron; au lieu que les auteurs de ces hereſies vinrent depuis, environ le temps de l'Empereur Adrien, c'eſt a dire plus de ſoixante dix ans depuis la datte de cette premiere epitre a Timothée. Et c'eſt d'eux meſmes, que Tertullien dit pareillement, que l'on treuve, que les heretiques ſont venus un peu apres les Apôtres. Certainement il n'eſt donc pas poſſible, que ce ſoit d'eux, que S. Paul parle en ce lieu. Il faut de neceſſitè, qu'il entende quelques-uns de ces brouïllons Iudaïſans, qui donnérent tant de trouble a l'Egliſe

ſe Chrétienne a ſa naiſſance. Mais re- Chap.
tournons a l'Apôtre, qui aprés avoir VI.
muny ſon diſciple contre leurs fraudes,& leurs impoſtures,finit ſon epître par ces paroles, *Grace ſoit avecque toy.* AMEN. C'eſt ſon ſtile ordinaire dans toutes ſes epitres. Il n'y en a pas une, a la fin de laquelle il ne ſouhaite a ceux, a qui il écrit, la grace de Dieu; c'eſt a dire ſa faveur & ſon amour, la ſource inépuiſable de tous biens, ſans le don de laquelle il n'eſt pas poſſible ni aux hommes d'entrer dans la voye de ſalut, ni aux fideles d'y perſeverer. On y peut ſeulement remarquer cette difference, qu'au lieu qu'icy & en quelques autres epîtres, il dit ſimplement, *Grace ſoit avecque toy, ou avec vous tous,* ailleurs il dit, *La grace de nôtre Seigneur Ieſus Chriſt ſoit avec vous.* Mais la choſe eſt meſme au fonds; étant clair, que par l'une & l'autre faſſon de parler, il entend toûjours cette meſme amour de Dieu,que ſon Fils unique nous a acquiſe, l'ayant reconcilié a nous par le ſang de ſa croix, & nous ayant ouvert par ce moyen le trône de ſa grace; d'où découle ſur nous toute ſorte de benedictions, & d'où procede toute bonne *Rom.* 16. 24. *1. Cor.* 16.23. *&c.*

Chap. VI. donation & tout don parfait) qui nous eſt neceſſaire a ſa gloire & a nôtre ſalut. Ainſi avons-nous expliquè la derniere leçon, que l'Apôtre donne a ſon diſciple Timothée en cette permiere epitre. Que l'Egliſe euſt étè heureuſe, Mes Freres bien aimés, ſi tous les Chrétiens & particulierement les Paſteurs, euſſent bien obſervè ſon ordre. S'ils euſſent fidelement *gardè* ce divin *depoſt*, que le Seigneur leur avoit baillè par les mains de ſes Saints Apôtres! Ce *depoſt* ſuffiſoit abondamment pour leur conſolation en ce ſiecle, & pour leur ſalut eternel en l'autre. Car c'eſt un treſor celeſte de la ſapience de Dieu, qui comprend toute la doctrine ſalutaire, neceſſaire a la foy, & a la ſanctification; tout ce qu'il faut ou croire, ou faire pour eſtre ſauvè. Et afin de nous ôter tout pretexte d'ignorance; outre la bouche des Apôtres, qui bailla fidelement ce ſacrè depoſt, a tous ceux, qu'ils enſeignerent de vive voix, le Seigneur voulut encore, que leur plume le conſignaſt a toute l'Egliſe par écrit dans les livres, qu'il leur inſpira divinement, contenus dans le canon du Nouveau Teſtament. Mais ni la memoire

moire de la voix de ces saints ministres de Dieu, ni l'autorité de leurs ecrits, n'a pas été capable d'arrester la vanité, & l'orgueil des hommes. Il s'éleva bien tost aprés la mort des Apôtres, des seducteurs hardis, qui violant méchamment le depost de Iesus Christ, au lieu de sa doctrine celeste, en semérent une autre dans le monde, toute forgée dans leur cerveau; accusant impudemment d'imperfection & d'obscurité les Ecritures de Dieu, directement contraires a leurs songes. Mais qu'est-il besoin de remonter si haut? Voyès-vous pas que ceux de Rome n'ont pas mieux traitté ny le sacré depost du Seigneur, qu'ils ont & rogné d'un côté, & augmenté de l'autre, avec une licence si étrange, qu'enfin quelques-uns d'eux en sont venus jusques-là, que d'attribuer a leur Pape l'autorité de faire de nouveaux articles de foy? & que quand on leur objecte, ou le silence, ou les definitions de l'Ecriture, ils n'ont point de honte pour en infirmer l'autorité, de l'accuser ou d'insuffisance, ou d'obscurité, & d'ambiguité, & de dire qu'elle n'a nul sens certain & asseuré, que celuy qu'il plaist au Pape de luy donner? Chap. VI.

Chap. VI. Nous avons ouï un de leurs docteurs, confeſſant, que pour bien garder le depoſt de Chriſt, il ne faut rien ni ôter ni ajoûter a la doctrine ſainte, qu'il a baillée, & que le monde receut de ſes Apôtres. Cette doctrine donnoit aux Chrétiẽs la libertè de boire de la coupe du Seigneur en communiant a ſa table, & commandoit meſme a chacun d'eux egalement de manger de ſon pain & de boire de ſa coupe. Rome leur defend a tous exceptè au preſtre, qui a chantè la Meſſe de prẽdre la coupe ſacrée, le memorial du ſang de Chriſt, & le ſeau de ſon alliance; La doctrine de Ieſus Chriſt admettoit tous les fidelles a la lecture des ſaintes Lettres: Rome la defend ſous grieves peines. La doctrine Apoſtolique permettoit a chaque fidele aprés s'eſtre éprouvè ſoy meſme de manger du pain du Seigneur & de boire de ſa coupe : Rome ne laiſſe approcher aucun de la table ſacrée, qui n'ayt contè ſecretement tous ſes pechès a un preſtre. La doctrine Apoſtolique veut, que les Chrétiens entendent les prieres & les lectures, qui ſe font dans les ſaintes Aſſemblées : Rome les prive de cette conſolation

lation ; faiſant tous ſes ſervices en une langue, où le peuple n'entend rien. La doctrine des Apôtres permettoit aux Chrétiens de manger ſans ſcrupule pour la conſcience, de toutes les viandes qui ſe vendent au marchè, & qui ſe ſervent ſur la table des infideles: Rome leur a ôtè ce droit, les obligeant de s'abſtenir de certaines ſortes de viandes durant prés de la moitiè de l'année. La doctrine des Apôtres permettoit le mariage a tous les Ordres de l'Egliſe, nous parlant meſmes expreſſément d'Eveſques & de Diacres mariés: Rome le defend ſous peine de ſacrilege a tous les miniſtres de l'Egliſe. La doctrine Apoſtolique permettoit aux fideles de travailler ſix jours la ſemaine, ſans ſouffrir qu'aucun fuſt jugè, ou condamnè pour un jour de feſte: Rome a rayè cette loy, & aſſujettit les Chrétiens a l'obſervation d'autant ou plus de feſtes, qu'il n'y en avoit autrefois ſous la loy de Moïſe. Ie laiſſe le reſte; & viens a ce que Rome a ajoûtè au dépoſt du Seigneur. La doctrine Apoſtolique n'a inſtituè que deux Sacremens, & encore tres-ſimples; Rome en a voulu avoir ſept; tous compoſès & Chap. VI.

étoffés

Chap. VI. étoffés d'une infinitè de ceremonies. La doctrine Apoſtolique ne nous baille qu'un ſacrifice offert par le Fils de Dieu en la croix : Rome en a encore établ̃y un autre, qu'elle appelle de l'autel. La doctrine Apoſtolique ne nous ordonne de rendre le ſervice religieux a aucun autre, qu'a Dieu ; ni d'invoquer autre, que luy : Rome oblige les Chrétiens a adorer le ſacrement de l'Euchariſtie, & a rendre un culte religieux aux Anges, aux eſprits & reliques des Saints, aux images qu'elle appelle *ſacrées*, & aux croix d'or & d'argent, de bois & de pierre, & d'invoquer la bienheureuſe Vierge & tous les Saints de Paradis. La doctrine Apoſtolique porte, que ceux qui meurent au Seigneur ſe repoſent de leurs travaux ; Rome enſeigne qu'avant que de joüir de ce repos, ils vont premierement pres de l'Enfer, pour y eſtre brûlès dans un feu auſſi ardent, que celuy de la geenne. La doctrine Apoſtolique ne cõnoiſt point d'autre chef, ny d'autre epoux de l'Egliſe que Ieſus Chriſt : Rome luy donne encore un autre chef, & un autre epoux ; aſſavoir le Pape. La doctrine Apoſtolique ne nous enſeigne, qu'un

ſeul

Digitized by Google

ſeul mediateur,& un ſeul ſacrificateur, Chap. VI.
aſſavoir nôtre Seigneur Ieſus Chriſt: Rome communique la premiere de ces qualitès a tout autant qu'il y a de Saints & de Saintes dans les cieux; & la ſeconde a tout autant qu'elle a de preſtres ſur la terre. Enfin pour ne pas m'arreſter icy plus long-temps, la doctrine de Ieſus Chriſt veut, que nous adorions Dieu en eſprit & en veritè, luy rendant un ſervice raiſonnable. Rome oblige tous les Chrétiens a un ſervice charnel & litteral, qui conſiſte en ceremonies & en choſes materielles; les aſſerviſſant encore aux pauvres & foibles rudimens du monde. Qu'eſt-ce que ces Meſſieurs répondront au Seigneur, quand il leur demandera pourquoy ils n'ont pas mieux gardè ſon dépoſt? Pourquoy ils ont fait paſſer leurs volontès pour ſes loix, & caſsè ſes veritables loix pour des ordonnances humaines? Là ne ſervira de rien ni l'eloquence, ni la ſubtilitè, ni la croſſe, ni la mitre, ni le Regne, ni la ſcience pretenduë, ni les diſtinctions, ni les traditions, ni les canons des Conciles; Ils ſeront jugés ſelon l'Evangile de

ERRATA

De la Seconde PARTIE.

Page	Ligne	Corrigés
2.	11. 12.	éclairés & conduits
3.	16.	préſagir
11.	9.	fait icy, *l'Eſprit*
20.	5.	le lien de
41.	12.	leurs yeux
67.	1.	Encratites
89.	penult.	abrogé tout
92.	5.	Pythagoriciens)
131.	17.18.	épandant
138.	6.	ſuccée
139.	17.	croire
150.	8.	infiniment
164.	14.	leurs diſciples
169.	12.	& ſa tige
192.	20.21.	Quel uſage
205.	6. *av. la fin.*	la plus-part
210.	1.	qu'il eſpera
211.	4.	Quant aux
215.	1.	les fuit
217.	1.	la proſperité du
218.	9.	heureuſe, je ne
233.	12.	la couronne
265.	6.	comme dans ce
266.	21.	pureté a un
268.	3.	& d'endoctriner
	22.	ne laiſſent
271.	2.	la lecture, & l'Ecriture
288.	12.	choſes qu'ils
290.	14.	miniſtere
318.	16.	ayent plus
330.	3.	jeunes
332.	8.	Car en ces
344.	13.	quand il dira
346.	3.	appartinſt
347.	7. *av. la fin.*	conſtruire
350.	8.9.	ils eu de
353.	19.	par oppoſition
362.	2. 3. & 23.	grand' partie
	7. *av. la fin.*	qui ſont la
364.	12.	en termes
382.	dern.	l'a reniée de
387.	12.	vous le verrés
395.	11.	& que pendant
412.	6. *av. la fin.*	mepriſé
420.	6. 7.	ſelon ſa regle
426.	2.	les unes
430.	12.	il arrivoit a
454.	2.	que c'étoit un
	14.	galeras
439.	8.	beſoin. Le
451.	8.	oubliés
	pen.	Romain, Hermas, Iuſtin
458.	15.16.	les inſolens avec
459.	8.	ſeigneur, le ſens

Digitized by Google

Page	Ligne	Corrigés
	12.	cœur leur rendist
461.	13.	soit que s'en pouvant bien passer, neantmoins pour se
464.	4. *av. la fin.*	parce qu'elles ont
504.	12.	ne resout pas
509.	9.	écriviſt
515.	13.	pour le porter
541.	15.	sans se mettre
548.	21.	a l'appliquer a
553.	6. *av. la fin.*	entendus. L'autre
565.	4. *av. la fin.*	nourriture, ne
570.	13.	grand' partie des
589.	15. 16.	meſme leur rep.
	3. *av. la fin.*	que de plusieurs personnes
618.	11.	moindre, qu'eux
619.	5.	toy pur toy
645.	20.	pas la
650.	17.	qui luy
652.	3	de n'en uſer
685.	12.	souffre, laiſſant
	13.	ſervteurs?
712.	5.	baillée
742.	14.	& la vôtre?
745.	4.	ne tient rien
750.	8. *av. la fin.*	des poiſons
751.	7. *av. la fin.*	ſi aveugle
774.	5. *av. la fin.*	*retournera*
778.	7. *av. la fin.*	il n'eſt pas
784.	1.	affoibliſſant
793.	7.	pleine de
810.	2.	pierre
811.	*dern.*	quelle
813.	14.	ne luy
818.	5.	& qu'elle
	10.	cette
821.	7. *av. la fin.*	qu'il
824.	4.	averſion
830.	18.	conſiderée
844.	6.	avec cela luy
851.	16.	fatigues
855.	15.	en quel
864.	19.	des les premiers
	5. *av. la fin.*	enrichir, comme
867.	15.	ayent perdu
868.	1.	& leur
869.	15.	& glorieux
879.	19.	nous l'a
885.	5. *av. la fin.*	aux ſept Martyrs
886.	17.	nos martyres
887.	*dern.*	elle ne
891.	4.	auſſi par le
	17.	de la bouche
897.	16.	la traduction
898.	17.	a ceux qui ſont
922.	14.	c'eſt que
927.	8.	ou de mou
	5.	le peut voir
934.	7.	L'une,
947.	3.	eſperance Timothée
953.	8.	*pour en jouïr*
954.	3. *av. la fin.*	dit, il n'eſt
955.	4.	de toy le
956.	5.	de ces deux

957. 7. le

Page	Ligne	Corrigés
957.	7.	le fol
	21.	cauſe
971.	11.	de fixer
993.	*dern.*	mange, comme
1001.	8.	l'appoſant
1021.	16.	l'averſit dans

Dans les MARGES.

52.	*dern.*	Syllepſis
143.	2.	Dial. L. 4.
193.	8.	Iapon. des
269.	2.	mie 8. 8.
553.	2.	κοπιῶντες
892.	17.	μαρτυρησαντος

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

10-2-3

Digitized by Google